GRAPH'AGRI 2020

Véritable encyclopédie, la collection **GRAPH'AGRI** constitue une source précieuse d'informations statistiques dans les domaines de l'agriculture, de la forêt, du territoire, de l'alimentation, de la pêche et des industries agroalimentaires.

La publication présente, au travers d'une succession de thèmes, une synthèse des dernières informations disponibles. Proposée sous forme de tableaux, graphiques et cartes, elle est accompagnée de commentaires facilitant la lecture.

Un département, une région ne peuvent être isolés de leur contexte géographique. C'est pourquoi, dans ce document, figurent des données de comparaison entre régions ou encore sur la place que la France occupe au-delà, en Europe.

Ont participé à la rédaction :

Service de la statistique et de la prospective (SSP)

Éric AMBIAUD
Bertrand BALLET
Catherine BARRY
Françoise BEAUFILS
Laurent BERNADETTE
Matthieu BULLOT
Thibaut CHAMPAGNOL
Pierre CHAPELLE
Mihaela CRISAN
Jeanne-Marie DAUSSIN
Marie-Sophie DEDIEU
Anaël DELORME
Annie DELORT
Nicolas DEVAUVRE
Marc ESPINOSA
Philippe FRANÇAIS-DEMAY
Catherine FRESSON-MARTINEZ
Laurence GAUDÉ
François-Pierre GITTON
Marie-Anne LAPUYADE
Aurélien LAVERGNE
Hervé LE GRAND
Jérôme LERBOURG
Morgane LE FUSTEC
Odile LE TOLLEC
Michelle LE TURDU
Olivier LOUVEAU
Estelle MIDLER
Marie-Dominique MINNE
Philippe PAUWELS
Jean-Michel POGNAT
Florent ROYER
Philippe-Michel SABOT
Maxime SIMONOVICI
Marine SOLEILHAVOUP
Anna TESTAS
Patrick THIÉRY
Gérard THOMAS
Angélique TOULON
Alice TRIQUENOT
Christelle UGLIERA
Christine VEYRAC

Autres organismes

Charlotte GAUVIN (DGER)
Thierry LE BOUDEC (DGPE)
Nicolas VIAROUGE (MSA)
Stéphane MONTENACHE (MESRI-SIES)
Séverine VASLET (INAO)

Ont participé à la composition :

Catherine LOUCHE
Monique OBRY
Denis PRÉVOT (cartographie)

Remerciements à l'ensemble des personnes ayant contribué à l'élaboration de cet ouvrage

La publication et les fichiers de données sont disponibles sur
www.agreste.agriculture.gouv.fr

SOMMAIRE

Clés de lecture 5

Données de cadrage 8

1. Territoire et climat

Météorologie 11
Utilisation du territoire 12
Forêt 16

2. Exploitations, foncier, installation

Exploitations 17
Exploitations de l'Union européenne 20
Foncier 22
Installations 25
Aides à l'installation 26
Équipement des exploitations 27

3. Pratiques de culture et d'élevage

Pratiques culturales 28
Pratiques d'élevage 35
Engrais et produits de protection des cultures 40

4. Population agricole, formation et recherche

Emploi 41
Les femmes en agriculture 45
Conditions de travail 46
Formation initiale 47
Enseignement technique agricole 49
Enseignement supérieur agricole long 50
Apprentissage 51
Formation professionnelle continue 52
Recherche 53

5. Résultats économiques de l'agriculture

Comptes de la branche agricole 54
Cotisations et prestations sociales agricoles 59
Aides à l'agriculture 60
Résultats des exploitations 64

6. Entreprises agroalimentaires

Entreprises 75
Entreprises exportatrices 78
Résultats économiques 79
Emploi par région 82
Conditions de travail 83
Innovation 84
Technologie de l'information et de la communication 85
Production et prix 86
Consommation d'énergie dans les IAA 89

7. Pêche et aquaculture

Pêche maritime 90
Aquaculture 93
Commerce extérieur de la France 96

8. Bois et sciages

Récolte de bois 97
Production de sciages 98
Récolte de bois et production de sciages dans l'Union européenne 99
Prix des bois ronds 100
Commerce extérieur 101

9. Environnement

Occupation des sols 102
Forêt et environnement 103
Aides aux zones défavorisées 104
Aides agro-environnementales 105
Agriculture biologique 106
Bilans azote et phosphore 108
Maîtrise des pollutions d'origine agricole 109
Maîtrise des pollutions dans les IAA 110

10. Alimentation

Prix à la consommation et à la production 112
Revenus et dépenses des ménages 113
Consommation alimentaire 115
Signes de qualité 118

11. Commerce extérieur agricole et agroalimentaire

Commerce international 122
Échanges agroalimentaires de l'Union européenne 123
Échanges agroalimentaires de la France 124

12. Produits agroalimentaires

Céréales 129
Meunerie, amidonnerie 135
Produits divers issus des céréales 136
Oléagineux et protéagineux 137
Sucre 141
Pommes de terre 142
Légumes 143
Fruits 146
Fleurs et pépinières 150
Tabac 151
Vin 152
Autres boissons 154
Aliments composés pour animaux 156
Bovins 157
Lait de vache 160

Lait de vache et produits laitiers dans l'Union européenne 161
Lait et produits laitiers 162
Ovins et caprins 164
Lait de chèvre et brebis 165
Équidés 166
Porcins 167
Aviculture 169
Cuniculture 173
Charcuterie, conserves 174
Chocolat, confiserie 175

13. Départements d'Outre-mer

Utilisation du territoire 176
Exploitations 178
Produits agricoles 179
Emploi 180
Résultats économiques de l'agriculture 182
Entreprises 184
Commerce extérieur 185

Organismes cités 187

Ce répertoire développe les sigles des administrations, institutions, syndicats et autres organismes cités, en particulier les sources des données.

Unités 189

Glossaire 190

Ce glossaire regroupe les termes spécialisés (économiques, techniques, statistiques) utilisés au fil des pages, ainsi que les définitions et concepts.

Index thématique 208

Tous les mots clés, classés par ordre alphabétique, avec renvoi au numéro de page.

Informations sur Agreste et la diffusion des statistiques agricoles 215

Signes conventionnels

-	résultat nul	P	donnée provisoire
...	renseignement non disponible (tableau)	Prév.	donnée prévisionnelle
		r	donnée révisée
nd	renseignement non disponible (graphique, carte)	e	estimation
		s	secret statistique (tableau, carte)
///	sans objet (tableau)	sd	semi définitif
so	sans objet (graphique, carte)	ns	non significatif

Arrondis : pourcentage ou nombre

Dans certains tableaux, les pourcentages ou les nombres sont présentés avec un chiffre après la virgule. En fonction des arrondis, la somme des pourcentages peut donner un résultat légèrement inférieur ou supérieur à 100 % ; de même, la somme de nombres peut légèrement différer du total arrondi.

Disponibilité des sources

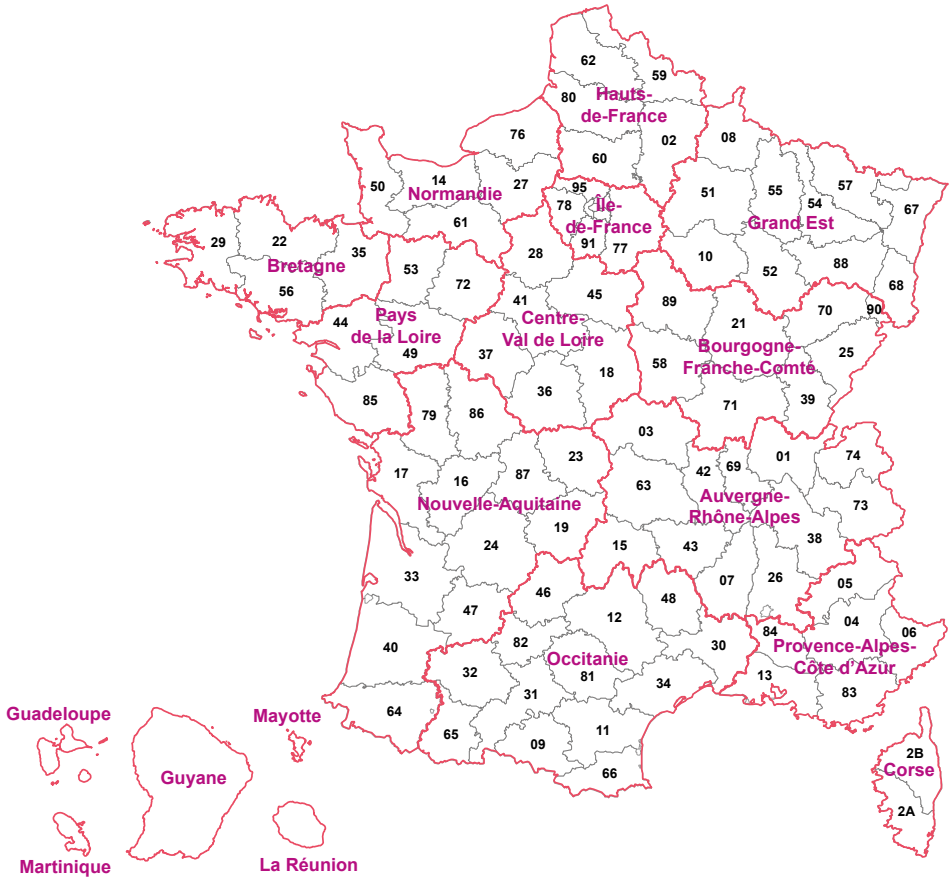
Les délais de fabrication de GRAPH'AGRI 2020, publié en décembre, imposent d'intégrer les données statistiques disponibles au 31 octobre 2020. Un grand nombre de séries statistiques sont révisées en cours d'année. Elles sont accessibles sur le site Agreste ou sur le site Eurostat pour les données européennes.

Cartographie et données géographiques

• France

Régions	Départements
44 - Grand Est	Ardennes (08), Aube (10), Marne (51), Haute-Marne (52), Meurthe-et-Moselle (54), Meuse (55), Moselle (57), Bas-Rhin (67), Haut-Rhin (68), Vosges (88)
75 - Nouvelle-Aquitaine	Charente (16), Charente-Maritime (17), Corrèze (19), Creuse (23), Dordogne (24), Gironde (33), Landes (40), Lot-et-Garonne (47), Pyrénées-Atlantiques (64), Deux-Sèvres (79), Vienne (86), Haute-Vienne (87)
84 - Auvergne-Rhône-Alpes	Ain (01), Allier (03), Ardèche (07), Cantal (15), Drôme (26), Isère (38), Loire (42), Haute-Loire (43), Puy-de-Dôme (63), Rhône (69), Savoie (73), Haute-Savoie (74)
27 - Bourgogne-Franche-Comté	Côte-d'Or (21), Doubs (25), Jura (39), Nièvre (58), Haute-Saône (70), Saône-et-Loire (71), Yonne (89), Territoire de Belfort (90)
53 - Bretagne	Côtes-d'Armor (22), Finistère (29), Ille-et-Vilaine (35), Morbihan (56)
24 - Centre-Val de Loire	Cher (18), Eure-et-Loir (28), Indre (36), Indre-et-Loire (37), Loir-et-Cher (41), Loiret (45)
94 - Corse	Corse-du-Sud (2A), Haute-Corse (2B)
11 - Île-de-France	Paris (75), Seine-et-Marne (77), Yvelines (78), Essonne (91), Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94), Val-d'Oise (95)
76 - Occitanie	Ariège (09), Aude (11), Aveyron (12), Gard (30), Haute-Garonne (31), Gers (32), Hérault (34), Lot (46), Lozère (48), Hautes-Pyrénées (65), Pyrénées-Orientales (66), Tarn (81), Tarn-et-Garonne (82)
32 - Hauts-de-France	Aisne (02), Nord (59), Oise (60), Pas-de-Calais (62), Somme (80)
28 - Normandie	Calvados (14), Eure (27), Manche (50), Orne (61), Seine-Maritime (76)
52 - Pays de la Loire	Loire-Atlantique (44), Maine-et-Loire (49), Mayenne (53), Sarthe (72), Vendée (85)
93 - Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence (04), Hautes-Alpes (05), Alpes-Maritimes (06), Bouches-du-Rhône (13), Var (83), Vaucluse (84)
01 - Guadeloupe	Guadeloupe (971)
02 - Martinique	Martinique (972)
03 - Guyane	Guyane (973)
04 - La Réunion	La Réunion (974)
06 - Mayotte	Mayotte (976)

L'échelle des cartes de la métropole et des départements d'Outre-mer (DOM) est semblable, exceptée pour celle de la Guyane qui est réduite d'environ 3 fois. Le cadre cartographique impose un déplacement des DOM et de la Corse. Avant 2015, les niveaux géographiques France et DOM ne comprennent pas les données statistiques de Mayotte. Il est précisé France métropolitaine si les données statistiques des DOM sont absentes.



• UE : Union européenne

Par convention, les intitulés « UE à 28 », « UE à 27 », « UE à 25 » ou « UE à 15 » désignent l'Union européenne reconstituée à 28, 27, 25 ou 15 sur toute la période à partir des statistiques de l'Union européenne et des États membres si nécessaire.

L'« UE à contour évolutif » est systématiquement signalée par une note de bas de page : elle se réfère à des statistiques dont le champ varie au cours des années en fonction des frontières historiques de l'Union européenne.

Évolution du « contour » de l'UE

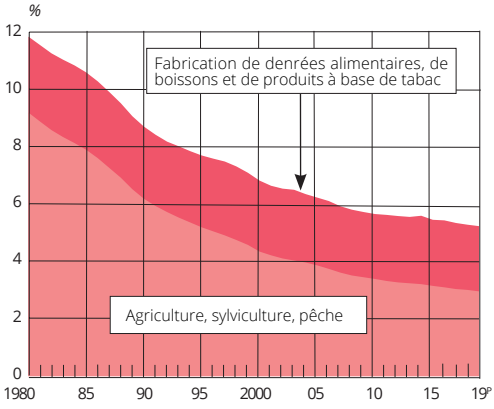
En 1951, 6 pays constituent la Communauté européenne pour le charbon et l'acier : l'Allemagne fédérale (RFA), la France, la Belgique, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas. De 6 pays à 28 au 31 janvier 2020, l'UE a connu 7 vagues d'adhésion de nouveaux pays, communément appelés « élargissements » :

- 1973 Danemark, Irlande, Royaume-Uni
- 1981 Grèce
- 1986 Espagne et Portugal
- 1995 Autriche, Finlande et Suède
- 2004 Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie
- 2007 Bulgarie et Roumanie
- 2013 Croatie

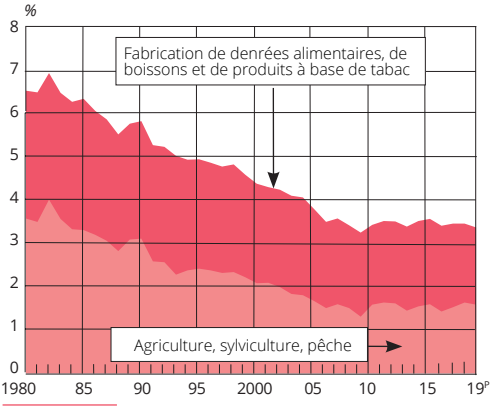
Depuis le 1er février 2020, le Royaume-Uni ne fait plus partie de l'Union européenne (à la suite du référendum de 2016) 47 ans après son adhésion à l'UE, ouvrant ainsi un nouveau chapitre de l'histoire de l'Union à 27.

L'agriculture et les IAA dans l'économie nationale

• Part dans l'emploi

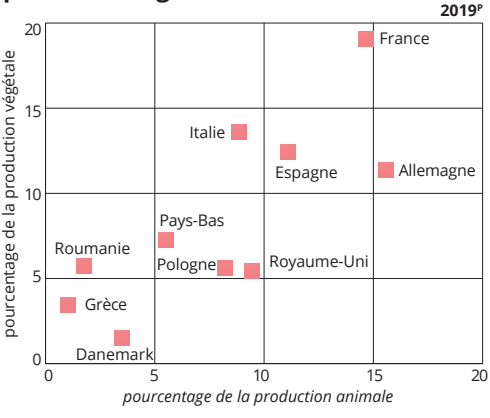


• Part dans le produit intérieur brut



Source : Insee - Comptes nationaux - Base 2014

Les 10 pays de l'UE à plus forte production agricole en valeur



Lecture : la France produit 14,9 % de la production en valeur de viande de l'UE et 18,5 % de celle en végétaux.
Source : Eurostat, UE à 28 pays

Données de cadrage

La part de l'agriculture dans l'emploi et la valeur ajoutée diminue régulièrement

Les activités de production et de transformation liées à l'agriculture, la sylviculture, la pêche et les industries agroalimentaires (IAA) emploient 1,4 million de personnes (salariés et non-salariés) en équivalent temps plein (ETP) en 2019, soit 5,2 % de l'emploi total national. Depuis le début des années 1980, l'importance des emplois au sein de ces branches d'activité a diminué de plus de la moitié (11,8 % en 1980). La part de l'agriculture dans l'emploi total a diminué sensiblement : de 9,1 % en 1980, elle atteint 2,9 % en 2019. Pour les IAA, en revanche, la part dans l'emploi total a légèrement baissé, passant de 2,6 % en 1980 à 2,3 % en 2019.

En 2019, la valeur ajoutée dégagée par l'ensemble des activités agricoles et agroalimentaires représente 3,4 % du PIB français, soit 1,6 % pour la production primaire issue de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche et 1,8 % pour les activités de transformation réalisées par les IAA. La part de ces deux branches décroît régulièrement depuis 1980, mais l'importance relative de l'agriculture a diminué plus vite que celle des IAA. Cette évolution résulte principalement de la baisse de long terme des prix relatifs des produits agricoles.

La production agricole française, en valeur, demeure la plus élevée de l'UE

En 2019, les exploitations agricoles françaises ont produit 68,7 milliards d'euros de produits agricoles. Avec une part de 17,2 % de la production en valeur de l'Union européenne à 28 (et 18 % de celle de l'UE à 27 pays), la France est le premier producteur européen. Que ce soit en productions végétales ou animales, outre la France, trois pays européens dominent : l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne. La Roumanie se positionne, en 2019, pour la production végétale, devant le Royaume-Uni et la Pologne mais derrière les Pays-Bas. Avec le Danemark et la Grèce, les 10 premiers pays producteurs assurent plus de 81 % des productions végétales et 84 % des productions animales.

La production de la pêche et de l'aquaculture en valeur : au 3e rang européen

Avec près d'1,3 Md€ de valeurs débarquées des navires de pêche maritime (poissons, crustacés et coquillages) et près de 700 M€ de production aquacole (truites, huitres et moules essentiellement), la production de la pêche et de l'aquaculture française est la 3e plus importante d'Europe derrière l'Espagne et le Royaume-Uni.

Données de cadrage

La production commercialisée de produits agroalimentaires croît en 2019

En 2019, la production commercialisée de l'ensemble des entreprises françaises ayant une activité agroalimentaire est de 126 milliards d'euros. Elle augmente très légèrement (+ 0,3 % sur un an) avec des prix à nouveau en hausse. Les ventes de tous les grands secteurs alimentaires croissent, en particulier celles de la viande et des produits laitiers qui réalisent 37 % de la production commercialisée. En revanche, les ventes de boissons reculent. En 2018, la production commercialisée contribue pour 14 % à celle de l'Union européenne.

L'excédent du commerce extérieur de produits agroalimentaires : 7,8 milliards d'euros en 2019

En 2019, l'excédent des échanges commerciaux, de 7,8 milliards d'euros, se répartit en 1,2 milliard d'euros de produits bruts et 6,6 milliards d'euros de produits transformés. L'augmentation de l'excédent sur un an (1 milliard d'euros) provient principalement des produits transformés (+ 0,7 milliard d'euros), du fait du dynamisme des exportations de vins et spiritueux tout comme celles de poudres de lait et de viandes porcines. En produits bruts, l'excédent (+ 0,3 milliard d'euros) est lié à la croissance des exportations de céréales et à l'augmentation du prix moyen des pommes de terre expédiées. Les exportations s'élèvent à 64 milliards d'euros et les importations à 56 milliards d'euros. En 2019, les produits agroalimentaires représentent, hors matériel militaire, 9,8 % des importations françaises de biens et 12,3 % des exportations.

La consommation de produits lactés frais et de fromage en France augmente sensiblement

Environ un cinquième des dépenses de consommation des ménages en France est consacré à l'alimentation. La consommation annuelle par habitant de viande, stable depuis 4 ans, recule légèrement en 2019 (89 kg) sous l'effet d'une baisse de la consommation de viande porcine. La consommation de fromage (26 kg) et celle des yaourts aromatisés, desserts lactés frais (38 kg) augmentent en 2019 ; celle de lait et yaourts nature (53 kg) diminue pour la sixième année consécutive. Celle de vin baisse de façon continue (40 litres en 2019).

Une activité forestière française importante

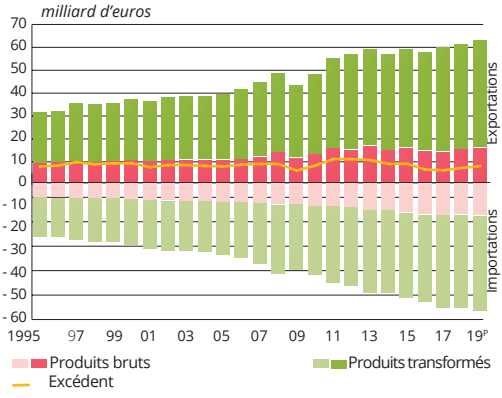
En 2019, 3 250 entreprises exercent une activité de récolte et de commercialisation de bois et / ou de sciage en France métropolitaine. Les sols naturels s'étendent sur 39 % du territoire. Les forêts françaises représentent un dixième des surfaces forestières européennes.

Productions agroalimentaires commercialisées

	2018		2019
	UE à 28	France	France
	milliard d'euros	*en % de l'UE*	*milliard d'euros*
Boissons	137,4	20	26,4
Viande	193,0	13	25,2
Produits laitiers	110,1	19	21,7
Autres produits alimentaires	128,0	13	17,2
Boulang.-pâtis. et pâtes	83,9	11	9,5
Aliments pour animaux	64,4	14	9,9
Fruits et légumes transformés	56,7	10	5,8
Grains ; amylacés	35,5	15	5,1
Poisson	23,3	12	2,8
Huiles et graisses	37,8	7	2,4
Ensemble	870,1	14	126,0

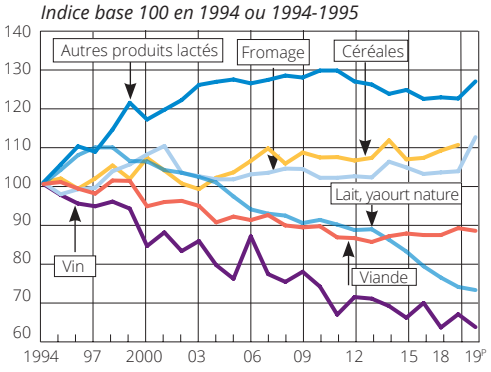
Source : Agreste-Prodcom, Eurostat

Commerce extérieur des produits agricoles et agroalimentaires



Source : Douanes

Évolution des quantités de quelques produits consommés en France



Source : Agreste-Bilan d'approvisionnement (campagne pour le vin et les céréales)

Météorologie

La campagne 2018-2019 a débuté par un automne doux, avec des précipitations déficitaires et géographiquement contrastées. Les régions méditerranéennes, touchées par des tempêtes, ont été très arrosées, alors que le reste du pays a subi une sécheresse marquée, particulièrement sur le quart Nord-Est de l'Hexagone.

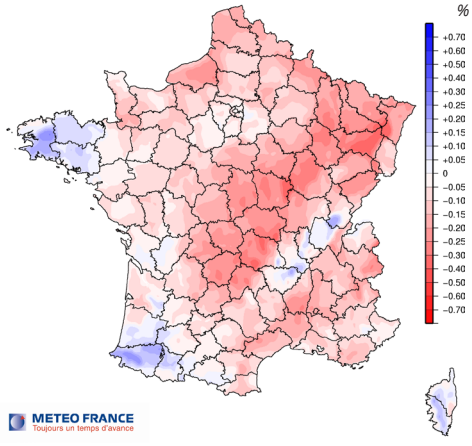
Malgré un mois de janvier plutôt froid, l'hiver 2018-2019 a été en moyenne exceptionnellement doux. À partir de mi-février, les températures ont largement dépassé les normales saisonnières dans tout le pays. Les précipitations ont été déficitaires sur l'ensemble de la saison. L'indice d'humidité des sols au 1er mars 2019 était inférieur à la normale sur la quasi-totalité du territoire.

Le printemps a été marqué par un rafraîchissement en avril et en mai et la température moyenne de la saison est restée dans les normes. La pluviométrie a été contrastée géographiquement et déficitaire.

Des épisodes caniculaires ont classé l'été 2019 au 3e rang des étés les plus chauds. La pluviométrie a été contrastée mais plutôt déficitaire. L'indice d'humidité des sols au 1er septembre 2019 était inférieur à la normale sur la plus grande partie du territoire à l'exception de quelques zones éparses.

Indice d'humidité des sols (SWI) (Écart à la normale 1981-2010)

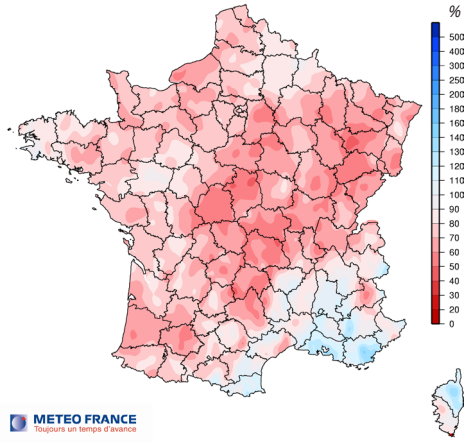
▸ au 1er septembre 2019



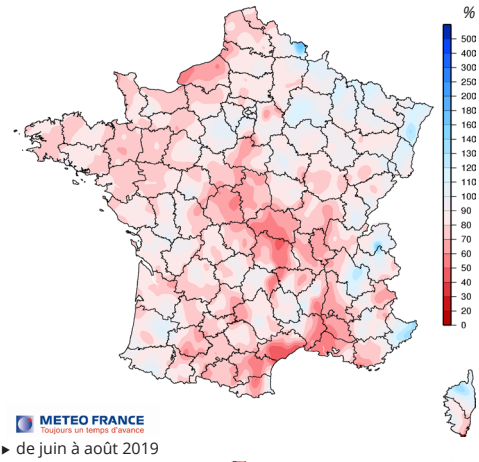
Source : Météo France (fond de carte © IGN)

Précipitations cumulées (Rapport à la normale 1981-2010)

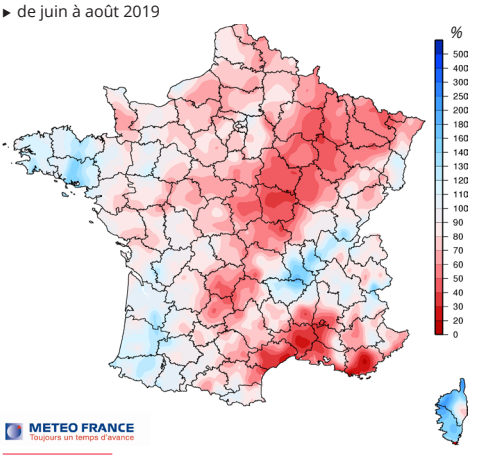
▸ de septembre 2018 à février 2019



▸ de mars à mai 2019



▸ de juin à août 2019



Note de lecture : de juin à août 2019, dans le département du Gard, le cumul des précipitations enregistre un déficit de l'ordre de 30 à 100 % par rapport aux normales saisonnières (calculées sur la période 1981-2010). Sur la même période, les précipitations dans le département du Finistère sont excédentaires de l'ordre de 10 à 40 %.

Source : Météo France (fond de carte © IGN)

Utilisation du territoire

occupation des sols

En 2018, l'agriculture s'étend sur 46 % des 63,8 million d'hectares du territoire français, y compris les départements d'Outre-mer (DOM). Les terres vouées à l'agriculture sont essentiellement des espaces cultivés et des surfaces toujours en herbe, mais aussi des bâtiments d'élevage, par exemple. Normandie, Pays de la Loire, Hauts-de-France, Bretagne sont les régions où l'usage agricole est le plus étendu. La sylviculture, qui s'étend sur 26 % du territoire, est davantage implantée en Grand Est et dans les régions du sud de la France. L'immense forêt guyanaise, couvrant l'équivalent de la région Nouvelle-Aquitaine, est classée « sans usage ».

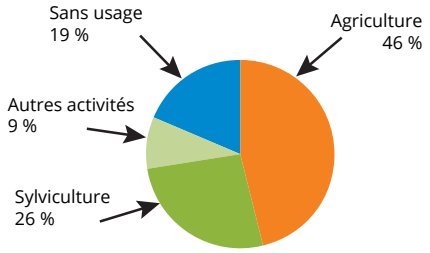
Les sols artificialisés occupent 7,9 % du territoire français en 2018 (9,0 % en métropole). Ils rassemblent 3,5 % de sols imperméables bâtis ou revêtus et 4,4 % de sols perméables enherbés ou stabilisés. Sur plus de la moitié (53 %) des espaces artificialisés, l'usage est résidentiel, culturel, sportif ou de loisir. Un tiers est occupé par des infrastructures logistiques de transport ou de stockage. Les activités de production, de commerce ou de services occupent 10 % des sols artificialisés. En Île-de-France, 21 % des sols sont artificialisés.

En 2018, les sols agricoles occupent 45 % du territoire français (52 % en métropole) regroupant 31 % de sols cultivés et 14 % de surfaces toujours en herbe (prairies). Les espaces naturels couvrent 48 % du territoire national (39 % en métropole). Les sols boisés (forêts, bosquets, haies et alignements arborés, mangroves) sont les espaces naturels les plus étendus (41 %), loin devant les landes, les garrigues et autres maquis (3 %), les zones sous les eaux (3 %) et les sols nus naturels (1 %).

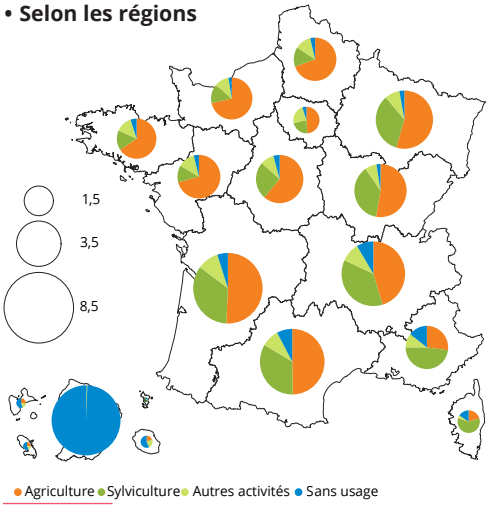
Usage socio-économique

• Territoire français

moyenne 2017-2018-2019



• Selon les régions

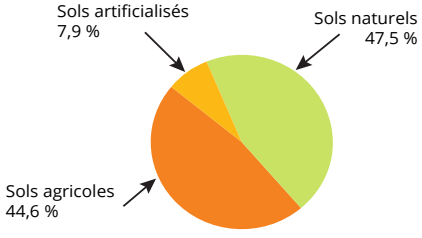


Note : l'enquête Teruti a été rénovée en 2017. Les résultats des années 2006-2015 ont été rétropolés pour tenir compte de la nouvelle méthode de calcul. Les estimations sur 2017-2018-2019 sont provisoires. Voir glossaire « Teruti ».
Champ : France.
Source : Agreste – Teruti

Occupation du sol[1]

• Territoire français

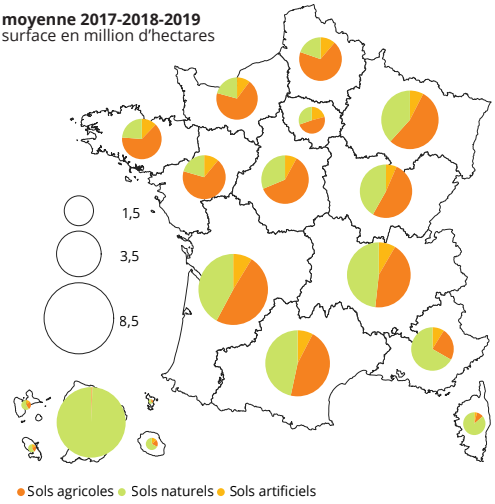
moyenne 2017-2018-2019



Note : l'enquête Teruti a été rénovée en 2017. Les résultats des années 2006-2015 ont été rétropolés pour tenir compte de la nouvelle méthode de calcul. Les estimations sur 2017-2018-2019 sont provisoires. Voir glossaire «Teruti »
1. Voir glossaire « sols agricoles », « sols artificialisés », « sols naturels ».
Champ : France.
Source : Agreste – Teruti

• Selon les régions

moyenne 2017-2018-2019
surface en million d'hectares



Utilisation du territoire

surface agricole utilisée

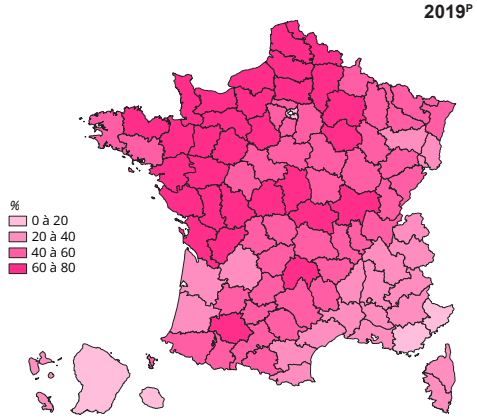
La surface agricole utilisée (SAU) ne cesse de diminuer depuis les années cinquante : la part de la SAU dans la surface totale est de 52 % en 2019 contre 63 % en 1950 en France métropolitaine. Les départements les plus agricoles se situent dans le quart Nord-Ouest de la France. Dans la plupart d'entre eux, la SAU représente plus de 60 % de la surface totale. Dans les départements du Sud et de l'Est, cette part est nettement plus faible. Elle est inférieure à 15 % dans les Alpes-Maritimes, le Var et les départements franciliens de la petite couronne.

Depuis les années 50, la surface consacrée aux grandes cultures (céréales, oléagineux, protéagineux, pommes de terre, cultures industrielles, y compris jachères) augmente au détriment des cultures fourragères et des cultures permanentes (vignes, vergers) : leur part dans la SAU passe de 34 % en 1950 à 45 % en 2019. Les cultures fourragères (essentiellement des prairies), destinées à l'alimentation des animaux, occupent près de la moitié des surfaces agricoles en 2019, et les autres cultures (cultures permanentes, légumes, fleurs) 5 %. Les surfaces de vignes diminuent fortement au cours des années 80 avec notamment les mesures d'arrachage de vignes à vins de consommation courante, qui visent à limiter les excédents. Les cultures permanentes sont principalement localisées dans les départements du Sud-Ouest, du pourtour méditerranéen et dans la vallée de la Loire.

Territoire agricole

Part de la SAU dans la surface totale du département
France métropolitaine : 52,2 %
France : 45,2 %

2019P



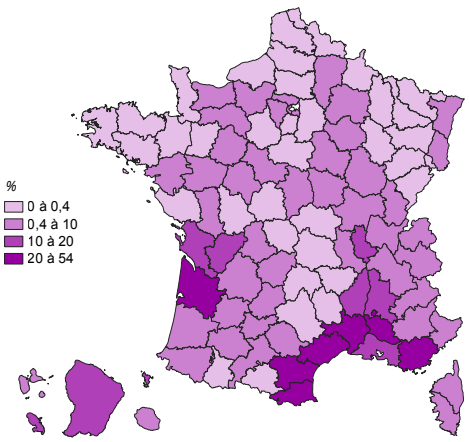
	1950	1980	2000	2010	2019P
	millier d'hectares				
Grandes cultures	11 812	11 620	13 459	13 136	12 874
part (%)	*34,3*	*36,6*	*45,2*	*45,4*	*45,0*
Cultures fourragères	19 511	18 194	14 691	14 339	14 229
part (%)	*56,7*	*57,3*	*49,3*	*49,6*	*49,7*
Cultures permanentes	2 050	1 422	1 141	1 011	1 010
part (%)	*6,0*	*4,5*	*3,8*	*3,5*	*3,5*
Autres[1]	1 035	508	517	440	524
part (%)	*3,0*	*1,6*	*1,7*	*1,5*	*1,8*
Total superficie agricole utilisée	34 408	31 744	29 807	28 926	28 637
France métro. (%)	*100,0*	*100,0*	*100,0*	*100,0*	*100,0*
Part (%) de la SAU dans la surface totale	*62,6*	*57,8*	*54,3*	*52,7*	*52,2*

1. Légumes frais et secs, fleurs et plantes ornementales, semences et plants divers, jardins et vergers familiaux des exploitants et des non exploitants.
Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Cultures permanentes

Part des cultures permanentes dans la SAU du département
France métropolitaine : 3,5 %
France : 3,6 %

2019P



	1950	1980	2000	2010	2019P
	millier d'hectares				
Vignes	1 574	1 157	897	796	794
part (%)	*76,8*	*81,3*	*78,6*	*78,7*	*78,6*
dont vins d'appellation[1]	///	377	483	460	441
part (%)	///	*34,9*	*57,0*	*59,6*	*55,5*
dont autres vins[1]	///	704	365	312	309
part (%)	///	65,1	43,0	40,4	38,9
Vergers	453	243	218	186	182
part (%)	*22,1*	*17,1*	*19,1*	*18,4*	*18,1*
Autres cult. permanentes	22	23	26	29	33
part (%)	*1,1*	*1,6*	*2,3*	*2,9*	*3,3*
Total cult. permanentes	2 050	1 422	1 141	1 011	1 009
France métro. (%)	*100,0*	*100,0*	*100,0*	*100,0*	*100,0*

1. Surface en production.
Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Utilisation du territoire

grandes cultures

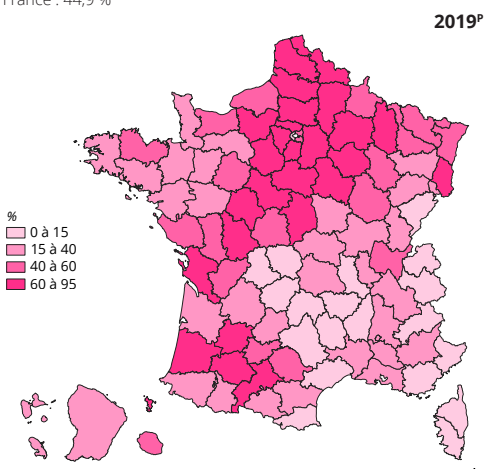
En 2019, en France métropolitaine, les grandes cultures occupent 12,9 millions d'hectares contre 11,8 en 1950. Les surfaces en céréales, oléagineux et protéagineux (COP) constituent désormais 90 % des grandes cultures. Celles des pommes de terre ne représentent plus que 1,6 %, contre 8,4 % en 1950 et la part de la jachère passe de 12 % à moins de 4 % sur cette période. Depuis 2010, la part des surfaces en cultures industrielles augmente nettement, avec notamment un doublement des surfaces en plantes à fibres (chanvre, lin textile) et le développement des surfaces en plantes aromatiques (plus d'un tiers).

De 2018 à 2019, les surfaces des grandes cultures diminuent de plus de 110 000 ha. Cette diminution est portée par la baisse des surfaces des oléagineux et des betteraves industrielles (- 490 000 hectares). En particulier, les superficies en colza d'hiver chutent de 30 % sous l'effet de la sécheresse, soit 510 000 ha de moins entre les deux campagnes. La baisse est en partie compensée par la hausse des surfaces de céréales (+ 350 000 ha), et plus particulièrement de l'orge et de l'escourgeon de printemps (+ 32 %) et du blé tendre d'hiver (+ 2 %). Les principaux départements de production des COP sont l'Eure-et-Loir, la Marne, la Vienne, l'Yonne, l'Aisne et le Gers.

Les céréales constituent 81 % des superficies des COP. Malgré une sensible baisse conjoncturelle en 2019, les oléagineux (colza, tournesol, soja et lin oléagineux) occupent une place de plus en plus importante : ils représentent 17 % des surfaces en COP contre moins de 2 % en 1950. Leurs plantes permettent notamment de produire de l'huile, et leur résidu, le tourteau, sert pour l'alimentation animale.

Grandes cultures

Part des grandes cultures dans la SAU du département
France métropolitaine : 45,0 %
France : 44,9 %

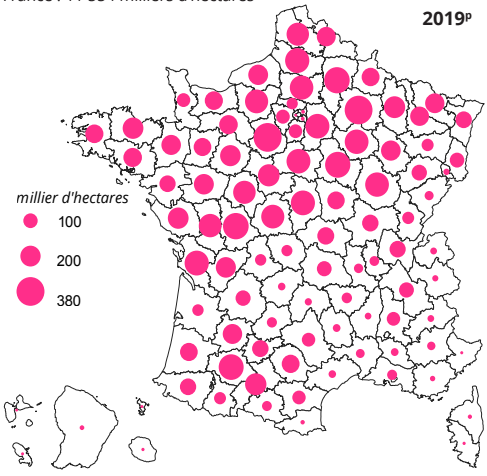


	1950	1980	2000	2010	2019p
			millier d'hectares		
Céréales, oléagineux, protéagineux (COP)	8 876	10 473	11 554	11 861	11 551
part (%)	*75,1*	*90,1*	*85,8*	*90,3*	*89,7*
Cultures industrielles (betteraves industrielles, plantes à fibre...)	543	707	521	495	644
part (%)	*4,6*	*6,1*	*3,9*	*3,8*	*5,0*
Pommes de terre	988	218	163	157	207
part (%)	*8,4*	*1,9*	*1,2*	*1,2*	*1,6*
Jachères	1 405	221	1 221	623	472
part (%)	*11,9*	*1,9*	*9,1*	*4,7*	*3,7*
Grandes cultures	11 812	11 620	13 459	13 136	12 874
France métro. (%)	*100,0*	*100,0*	*100,0*	*100,0*	*100,0*

Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Céréales, oléagineux et protéagineux

Surface COP :
France métropolitaine : 11 552 milliers d'hectares
France : 11 554 milliers d'hectares



	1950	1980	2000	2010	2019p
			millier d'hectares		
Céréales	8 724	9 892	9 076	9 231	9 403
part (%)	*98,3*	*94,4*	*78,6*	*77,8*	*81,4*
Oléagineux	152	507	2 010	2 233	1 907
part (%)	*1,7*	*4,8*	*17,4*	*18,8*	*16,5*
Protéagineux	-	75	467	397	242
part (%)	*-*	*0,7*	*4,0*	*3,3*	*2,1*
Céréales, oléagineux et protéagineux	8 876	10 473	11 554	11 861	11 552
France métro. (%)	*100,0*	*100,0*	*100,0*	*100,0*	*100,0*

Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Utilisation du territoire

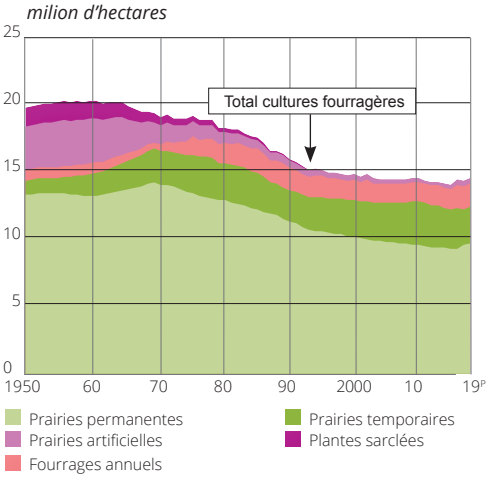
cultures fourragères

En France métropolitaine, les surfaces en cultures fourragères, destinées à l'alimentation des animaux, sont à 88 % composées de prairies, permanentes (surfaces toujours en herbe) ou non (prairies artificielles et temporaires). Les 12 % restants, soit environ 1,7 million d'hectares (6 % de la SAU) sont principalement constitués de fourrages annuels.

Ces surfaces de fourrages annuels ont fortement augmenté de 1970 à 1990, en raison de l'essor du maïs fourrage devenu le 1er aliment des animaux. Dans les trois principaux départements d'élevage de vaches laitières (Manche, Ille-et-Vilaine et Côtes-d'Armor), leur part dans la SAU est supérieure à 20 %.

Les prairies s'étendent sur 12,7 millions d'hectares en 2019, soit 44 % de la SAU. Elles occupent plus de 90 % de la SAU dans certains départements d'élevage tels que le Cantal ou la Corrèze. La surface totale des prairies a diminué de 5 millions d'hectares depuis les années 60. La hausse des rendements des prairies temporaires et artificielles et le développement de la production des fourrages annuels permettent de réduire les surfaces traditionnelles consacrées à l'affouragement des animaux.

Cultures fourragères

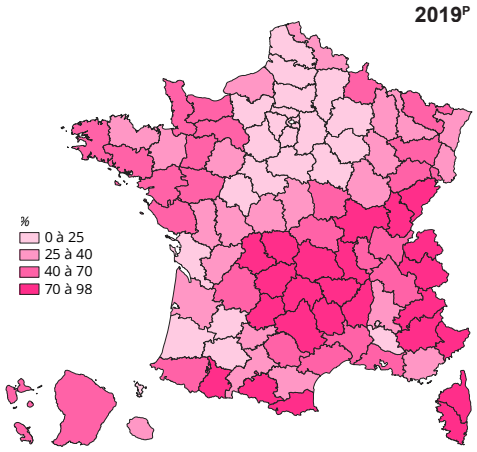


	1960	1980	2000	2010	2019p
	millier d'hectares				
Fourrages annuels	814	1 410	1 436	1 428	1 708
dont maïs-fourrage		1 155	1 398	1 406	1 427
Plantes sarclées fourragères	1 273	350	41	11	16
Total prairies	17 424	16 434	13 213	12 900	12 684
prairies artificielles	*3 156*	*902*	*393*	*281*	*454*
prairies temporaires	*1 047*	*2 682*	*2 675*	*3 157*	*2 668*
prairies permanentes ou surfaces toujours en herbe	*13 221*	*12 850*	*10 145*	*9 463*	*9 562*
Total cultures fourragères	19 511	18 194	14 691	14 339	14 408

Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Prairies

Part des prairies[1] dans la SAU du département
France métropolitaine : 44 %
France : 44 %



	1950	1980	2000	2010	2019p
	millier d'hectares				
France métropolitaine	17 915	16 445	13 213	12 900	12 684
dont					
Auvergne-Rhône-Alpes	2 666	2 623	2 247	2 214	2 212
Occitanie	2 367	2 065	1 874	1 888	1 929
Nouvelle-Aquitaine	2 419	2 429	1 955	1 925	1 925
Bourgogne-Franche-Comté	1 777	1 668	1 415	1 405	1 391
Pays de la Loire	1 485	1 499	1 134	1 088	1 019
Grand Est	1 715	1 399	1 035	968	916
Normandie	1 637	1 480	1 075	968	893
Bretagne	825	981	704	684	669
Centre-Val de Loire	900	671	494	501	516
Hauts-de-France	860	597	395	373	363

1. Prairies artificielles, temporaires et surfaces toujours en herbe.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Forêt

La forêt française participe au développement rural. Elle fournit la matière première à plusieurs branches d'activité et peut servir de cadre à des activités de loisir. Elle joue en outre un rôle dans la protection de l'environnement notamment dans la lutte contre le changement climatique par le stockage du carbone.

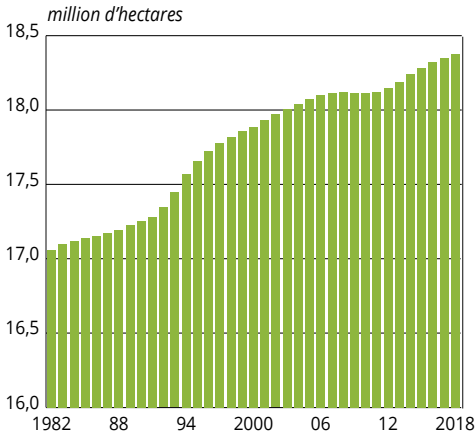
Les sols boisés couvrent 26,3 millions d'hectares en 2018, soit 41 % du territoire français, y compris les départements d'Outre-mer. Les forêts en représentent 94 %, les bosquets, les haies et alignements d'arbres et les mangroves couvrent le reste. En France métropolitaine, la forêt a augmenté de 2 millions d'hectares depuis le début des années 1980. À l'inverse, les autres sols boisés (bosquets, haies) ont perdu 700 000 hectares sur la même période.

Les sols boisés couvrent 92 % de la Guyane. Ils occupent plus de 39 % du territoire dans les autres DOM et dans les régions du Sud et de l'Est de la métropole. En revanche, ils sont peu présents dans l'Ouest et le Nord.

La France métropolitaine détient en 2015 11 % des forêts de l'Union européenne à 28, après la Suède (17 %), la Finlande (14 %) et l'Espagne (11 %). Les paysages des deux premiers pays sont dominés par la forêt qui couvre plus des deux tiers du territoire.

Sols boisés[1] (forêts, bosquets, haies et alignements d'arbres)

• France métropolitaine

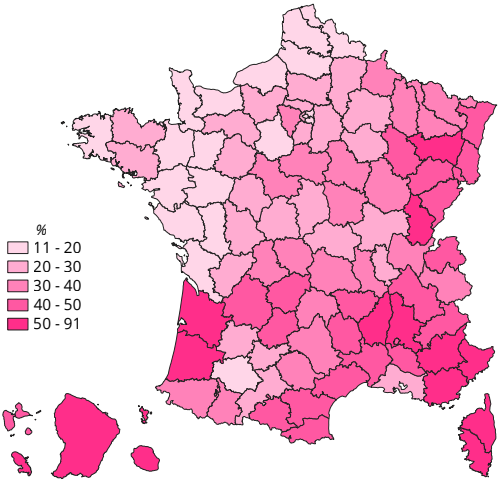


	1990	2000	2010	2018
	millier d'hectares			
Forêts	15 200	16 011	16 358	16 808
Bosquets, haies et alignements d'arbres	2 055	1 878	1 755	1 567
Total sols boisés	17 255	17 889	18 113	18 375

Note : les séries Teruti 1981-1990, Teruti 1992-2003 et Teruti-Lucas 2006-2015 ont été réconciliées avec la nouvelle enquête Teruti (moyennes triennales centrées). Voir glossaire « Teruti ».
1. Voir glossaire « sols naturels ».
Champ : France métropolitaine
Source : Agreste - Teruti, Teruti-Lucas

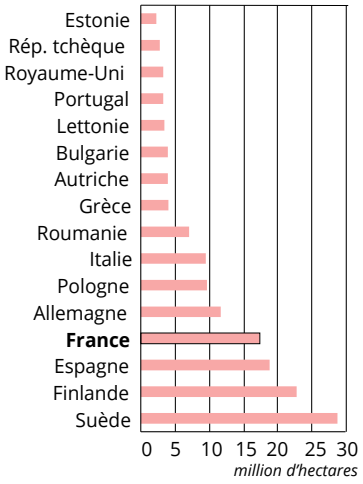
Taux de boisement

moyenne 2017-2018-2019
France métropolitaine : 33,5 %
France : 41,2 %



Source : Agreste - Teruti

La forêt dans l'Union européenne à 28



Source : Forest Europe SoEF2015

Exploitations

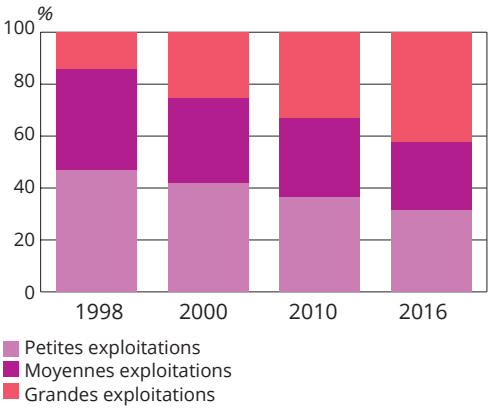
dimension économique et spécialisation

En 2016, on compte 436 000 exploitations agricoles en France métropolitaine. Ce nombre a baissé de plus de la moitié en 30 ans.

Depuis 2010, le nombre de fermes recule en moyenne de 1,9 % par an. Mais la situation diffère selon la taille économique des exploitations. Entre 2010 et 2016, les effectifs baissent d'environ 4 % par an pour les petites et moyennes exploitations tandis qu'ils progressent de 2 % pour les grandes exploitations. Ces dernières sont désormais les plus nombreuses (42 % des effectifs) et assurent 87 % du potentiel de production agricole (mesuré par la production brute standard dite PBS).

Entre 2010 et 2016, la baisse du nombre d'exploitations est plus marquée dans les spécialisations d'élevage (- 3 % par an) que dans les spécialisations végétales (- 0,5 %) qui résistent mieux, malgré un recul en arboriculture fruitière. Les élevages de bovins mixtes ou de porcins et volailles sont particulièrement touchés (- 5 % par an). Les fermes groupant culture et élevage sont elles aussi de moins en moins nombreuses (- 3,9 % par an). En 2016, cinq exploitations sur dix sont spécialisées en production végétale contre quatre sur dix en 2000.

Nombre d'exploitations selon la dimension économique



	1988	2000	2010	2016
	millier d'exploitations[1]			
Petites exploitations	477	278	178	136
Moyennes et grandes exploitations	540	386	312	300
moyennes	393	218	151	115
grandes	147	169	162	185
Ensemble	1 017	664	490	436

Note : pour les exploitations moyennes et grandes, voir glossaire « PBS ».
1. À partir du recensement agricole 2010, une exploitation agricole correspond à un seul Siret.
Champ : France métropolitaine, hors pacages collectifs qui représentent 1 128 exploitations en 2016 sur 607 000 ha.
Source : Agreste - Recensements agricoles 1988, 2000, 2010 et enquête structure 2016

Orientation technico-économique des exploitations

Effectif d'exploitations — **Production brute standard moyenne**

	Ensemble des exploitations				*dont moyennes et grandes*	Moyennes et grandes exploitations			
	1988	2000	2010	2016	*2016*	1988	2000	2010	2016
	millier d'exploitations[1]					*millier d'euros*			
Grandes cultures	175	126	119	123	*81*	89	118	130	171
Viticulture	132	98	70	65	*49*	129	167	195	237
Bovins viande	99	80	60	57	*36*	52	63	71	90
Polyculture, polyélevage	199	100	61	48	*37*	83	127	157	206
Ovins, autres herbivores	93	82	56	44	*13*	56	74	86	89
Bovins lait	175	76	50	41	*40*	73	101	135	203
Porcins, volailles	54	40	30	22	*20*	202	287	354	447
Horticulture, maraîchage	34	19	15	15	*12*	154	245	284	243
Fruits	33	24	19	13	*6*	119	156	162	187
Bovins mixte	25	18	11	8	*7*	69	107	152	214
Ensemble	1 017	664	490	436	*300*	95	134	160	199

1. À partir du recensement agricole 2010, une exploitation agricole correspond à un seul Siret.
Champ : France métropolitaine, hors pacages collectifs qui représentent 1 128 exploitations en 2016 sur 607 000 ha.
Source : Agreste - Recensements agricoles 1988, 2000, 2010 et enquête structure 2016

Exploitations

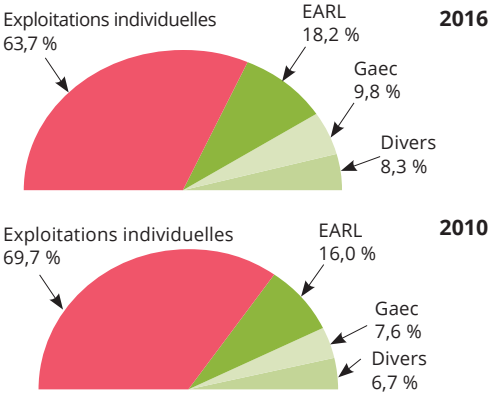
statut

En 2016, en France métropolitaine, 64 % des exploitations agricoles sont des exploitations individuelles et 36 % sont constituées en sociétés.

Le nombre d'exploitations individuelles (278 000) diminue de 19 % depuis 2010, une baisse supérieure à celle de l'ensemble des exploitations (- 11 %). Les exploitations individuelles sont majoritaires sauf en élevages de bovins, lait ou mixte, et de porcins et volailles. Le statut individuel prédomine dans les exploitations de petite et moyenne taille économique (respectivement 95 et 78 %) mais est moins fréquent au sein des grandes exploitations (32 %).

Le nombre d'exploitations de forme sociétaire (157 000) continue de croître (+ 7 %) parallèlement à l'agrandissement des exploitations. Les sociétés ont l'avantage de protéger le patrimoine personnel en le séparant du patrimoine professionnel. Elles permettent aussi de regrouper des moyens matériels, financiers et humains. Les exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL) sont les formes sociétaires privilégiées, notamment par les grandes exploitations. Les groupements agricoles d'exploitation en commun (Gaec), où tous les associés sont exploitants, sont les autres formes de sociétés les plus courantes.

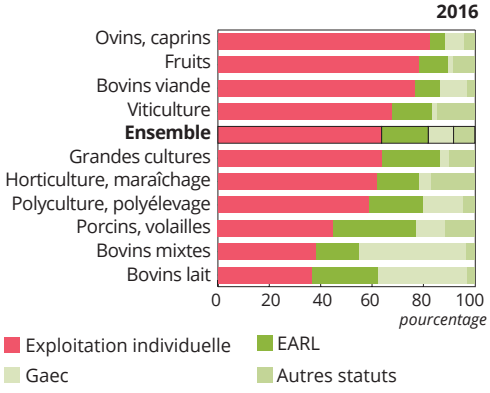
Statut des exploitations



	1988	2000	2010	2016
	millier d'exploitations[1]			
Exploitations individuelles[2]	948,7	538,0	341,5	278,0
Ensemble formes sociétaires	65,5	123,6	146,6	156,5
EARL	1,6	55,9	78,6	79,3
Gaec	37,7	41,5	37,2	43,0
dont Gaec laitier	...	...	0,4	0,5
Société civile (SCEA ...)	9,9	17,3	23,6	26,3
dont SCL	...	...	0,5	0,2
SA, SARL	2,1	5,0	6,1	7,2
Groupement de fait, société d'assolement en commun	14,2	3,9	1,0	0,7
Autres personnes morales	2,6	2,2	1,9	1,8
Ensemble	1 016,8	663,8	490,0	436,3

Note : pour les exploitations moyennes et grandes, voir glossaire « PBS ».
1. À partir du recensement agricole 2010, une exploitation agricole correspond à un seul Siret.
2. Y compris EIRL et autres personnes physiques.
Champ : France métropolitaine, hors pacages collectifs.
Source : Agreste - Recensements agricoles 1988, 2000, 2010 et enquête structure 2016

Statut et orientation



Champ : France métropolitaine, hors pacages collectifs.
Source : Agreste - Enquête structure 2016

Statut et dimension économique

	Petites exploit.	Moyennes exploit.	Grandes exploit.
		2016	
	millier d'exploitations		
Exploitations individuelles[1]	129,1	89,6	59,2
Ensemble formes sociétaires	6,5	24,3	125,7
EARL	2,5	12,0	64,8
Gaec	0,2	5,1	37,6
Société civile (SCEA...)	1,9	5,1	19,3
SA, SARL	1,6	1,8	3,8
Groupement de fait, société d'assolement en commun	0,3	0,2	0,2
Autres personnes morales	0,6	0,7	0,5
Ensemble	136,2	114,6	185,4

1. Y compris EIRL et autres personnes physiques.
Champ : France métropolitaine, hors pacages collectifs.
Source : Agreste - Enquête structure 2016

Exploitations
surface agricole

En France métropolitaine, la plupart des exploitations cultivent une surface agricole. Seules 2 % des exploitations agricoles ne valorisent pas de SAU. C'est le cas par exemple des apiculteurs ou des éleveurs de volailles hors sol.

En 2016, une exploitation dispose en moyenne de 62 hectares, voire 63 si l'on exclut les exploitations sans SAU. C'est 7 hectares de plus qu'en 2010.

Les grandes exploitations, au sens de la dimension économique, cultivent 74 % de la surface agricole. Elles utilisent en moyenne 111 hectares, soit une soixantaine d'hectares de plus que les moyennes exploitations. Les petites exploitations ne valorisent que 5 % de la SAU et disposent de 11 hectares en moyenne.

Les exploitations de forme sociétaire utilisent en moyenne 111 hectares, soit 3 fois plus que les exploitations individuelles. L'écart de superficie est plus élevé en viticulture ou en arboriculture où les sociétés cultivent des surfaces 4 fois plus importantes que les exploitations individuelles. En revanche, l'écart de surface est plus réduit dans les élevages de bovins lait : les formes sociétaires y cultivent en moyenne des superficies 2 fois plus élevées que les exploitations individuelles.

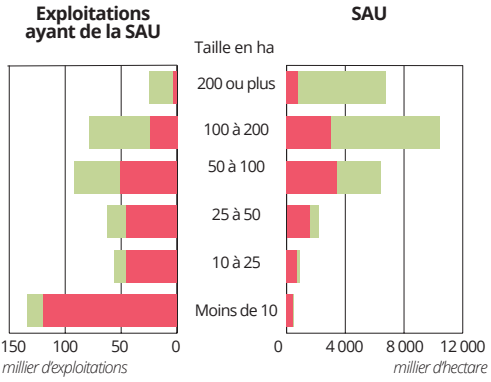
Surface agricole utilisée moyenne par spécialisation et statut en 2016

	Ensemble	Exploitations individuelles[1]	Formes sociétaires[2]
	hectare par exploitation ayant de la SAU		
Bovins mixte	119	69	151
Bovins lait	91	58	110
Polyculture et polyélevage	91	49	144
Grandes cultures	83	46	147
Bovins viande	72	51	143
Porcins, volailles	58	35	77
Ovins, caprins et autres herbivores	35	25	83
Viticulture	17	9	33
Fruits	16	10	39
Maraîchage et horticulture	10	6	16
Ensemble des exploitations	63	36	111

1. Y compris EIRL et autres personnes physiques.
2. Y compris autres personnes morales.
Champ : France métropolitaine, hors pacages collectifs.
Source : Agreste - Enquête structure 2016

Surface agricole utilisée des exploitations en ayant

2016

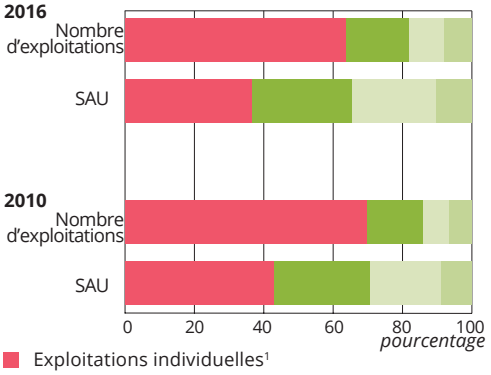


• SAU moyenne selon la taille économique

Taille économique des exploitations	2010	2016	2010	2016
	hectare par exploitation en ayant		*part (%) dans la SAU totale*	
Petite	11	11	7	5
Moyenne	54	48	30	20
Grande	108	111	63	74
Ensemble des exploitations	56	63	100	100

1. Y compris EIRL et autres personnes physiques.
2. Y compris autres personnes morales.
Champ : France métropolitaine, hors pacages collectifs.
Source : Agreste - Recensement agricole 2010 et enquête structure 2016

SAU et exploitations selon leur statut juridique



1. Y compris EIRL et autres personnes physiques.
2. SA, SARL et autres personnes morales.
Champ : France métropolitaine, hors pacages collectifs.
Source : Agreste - Recensement agricole 2010 et enquête structure 2016

Exploitations de l'Union européenne

nombre et taille

En 2016, l'Union européenne compte 10,5 millions d'exploitations agricoles. La Roumanie en concentre un tiers à elle seule, suivie par la Pologne (13 %), l'Italie (11 %) et l'Espagne (9%). Avec ses 457 000 exploitations, la France en représente 4 %.

Un peu plus de 8 exploitations européennes sur 10 sont de petite taille économique. Elles représentent 99 % des exploitations en Roumanie. À l'opposé, les exploitations moyennes et grandes sont majoritaires aux Pays-Bas, en Belgique, au Luxembourg, en France, en Allemagne et au Danemark.

Les exploitations européennes disposent en moyenne de 17 hectares. Mais l'écart est grand entre les exploitations roumaines, de 4 hectares en moyenne, et les exploitations tchèques de 130 hectares. Les exploitations européennes moyennes et grandes, au sens de la dimension économique, utilisent 74 hectares en moyenne. Elles cultivent 78 % des surfaces agricoles européennes.

En 2016, un peu plus de la moitié du potentiel de production agricole européen, mesuré par la production brute standard, est issue des exploitations françaises (17 %), italiennes (14 %), allemandes (14%) et espagnoles (11%). Ces exploitations cultivent 46 % de la SAU européenne mais ne représentent que 27 % du nombre d'exploitations.

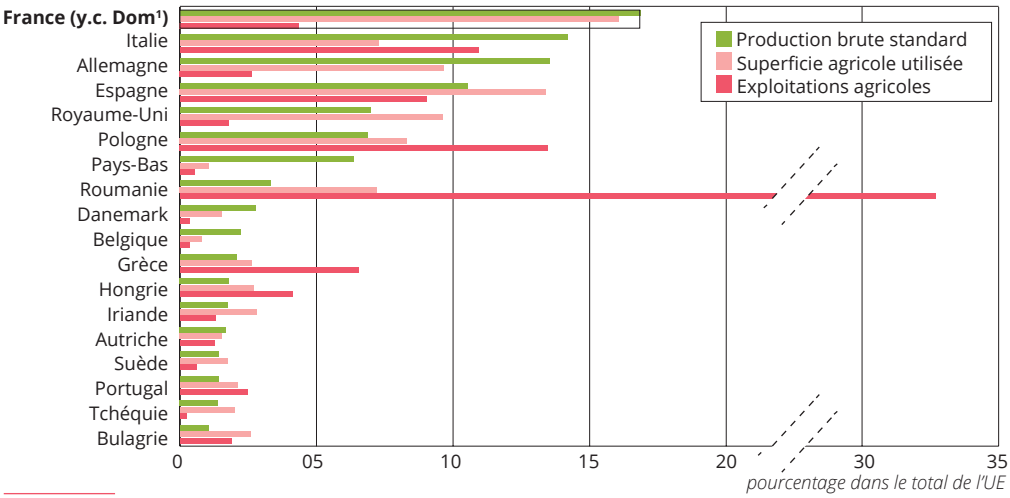
Exploitations et SAU dans l'Union européenne à 28

2016

	Nbre d'exploitations		SAU moyenne[1]	
	Total	Dont moy. et grandes	Total	Dont moy. et grandes
	millier		hectare	
UE à 28	**10 468**	**1 824**	**17**	**74**
Roumanie	3 422	36	4	180
Pologne	1 411	202	10	40
Italie	1 146	305	11	31
Espagne	945	231	25	74
Grèce	685	69	7	40
France (y.c. DOM)[2]	**457**	**306**	**61**	**84**
Hongrie	430	31	11	122
Allemagne	276	184	61	85
Portugal	259	30	14	85
Bulgarie	203	17	22	241
Royaume-Uni	185	96	90	151
Lituanie	150	14	19	141
Irlande	138	49	36	65
Croatie	134	14	12	78
Autriche	133	57	20	34
Lettonie	70	7	28	180
Slovénie	70	10	7	23
Suède	63	22	48	111
Pays-Bas	56	47	32	37
Finlande	50	24	45	73
Belgique	37	30	37	44
Danemark	35	21	75	115
Chypre	35	3	3	22
Tchéquie	27	11	130	306
Slovaquie	26	4	74	422
Estonie	17	3	60	267
Malte	9	1	1	4
Luxembourg	2	2	66	83

Note : pour les exploitations moyennes et grandes, voir glossaire « PBS ».
1. Y compris exploitations sans SAU.
2. Pour la Guyane, champ limité aux exploitations accessibles par la route.
Champ : ensemble des exploitations y c. collectives (pâturages collectifs...).
Source : Eurostat – Enquête structure 2016

Exploitations, SAU et production brute standard en 2016



Note : le pourcentage de chacune des trois données pour les 10 pays non représentés est inférieur à 2 %.
1. Pour la Guyane, champ limité aux exploitations accessibles par la route.
Champ : ensemble des exploitations y compris collectives (pâturages collectifs...)
Source : Eurostat – Enquête structure 2016

pourcentage dans le total de l'UE

Exploitations de l'Union européenne

main-d'œuvre

En 2016, les exploitations de l'Union européenne emploient directement, en moyenne, 0,9 équivalent-temps-plein (ETP). Mais l'écart est grand entre les exploitations roumaines (0,5 ETP) et les exploitations tchèques (3,9 ETP).

Les exploitations de moyenne et grande taille économique mobilisent en moyenne plus d'actifs (2,2 ETP) avec des forces de travail variant de 1,2 ETP en Suède à 8,3 ETP en Slovaquie. En France, les exploitations moyennes et grandes emploient directement 2,0 ETP, soit un peu moins que la moyenne européenne.

La composition de la main-d'œuvre employée dans les exploitations agricoles européennes est extrêmement diverse. Les exploitants agricoles en nom propre et leurs familles, hors groupements, représentent en moyenne près de trois quarts de la force de travail de l'Union européenne. Mais ils en représentent plus de 90 % en Slovénie, Irlande, Pologne et Roumanie et moins de 30 % en Slovaquie et Tchéquie. En France, la main-d'œuvre des exploitations individuelles et de leur famille pèse 41 % dans le volume de travail des exploitations. Ces différences reflètent la variété des structures de production agricole en Europe, tant par la taille des unités que par les organisations juridiques des exploitations.

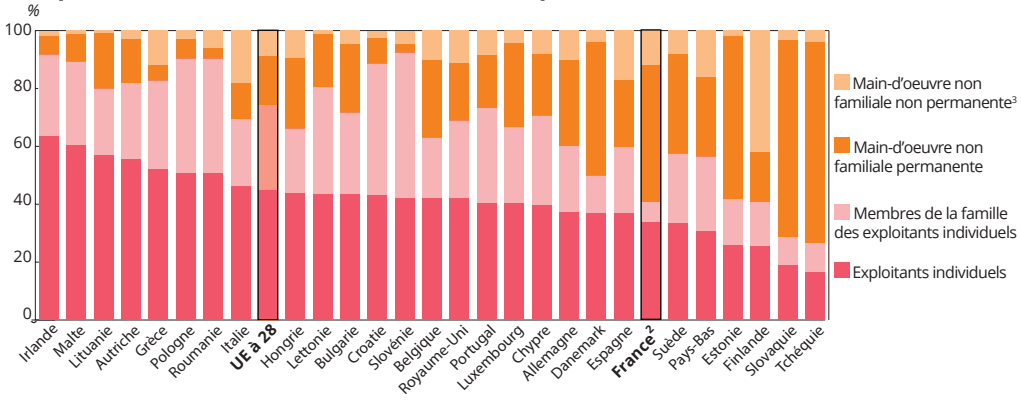
Main-d'œuvre[1] des exploitations de l'Union européenne à 28

2016

	ETP total		ETP moyen	
	Ensemb. des expl.	Expl. moy. et grandes	Ensemb. des expl.	Expl. moy. et grandes
	millier d'ETP		*ETP moyen par expl.*	
UE à 28	**9 044**	**3 971**	**0,9**	**2,2**
Tchéquie	103	87	3,9	8,1
Pays-Bas	147	137	2,6	2,9
Slovaquie	47	35	1,8	8,3
Allemagne	503	444	1,8	2,4
Luxembourg	4	3	1,8	2,1
France[2]	**708**	**608**	**1,6**	**2,0**
Belgique	55	51	1,5	1,7
Danemark	49	44	1,4	2,0
Bulgarie	250	74	1,2	4,5
Portugal	314	92	1,2	3,1
Croatie	160	35	1,2	2,5
Estonie	20	12	1,2	3,9
Slovénie	82	22	1,2	2,3
Pologne	1 649	501	1,2	2,5
Irlande	161	73	1,2	1,5
Lettonie	77	24	1,1	3,4
Lituanie	148	44	1,0	3,2
Hongrie	394	142	0,9	4,6
Royaume-Uni	163	130	0,9	1,4
Espagne	822	444	0,9	1,9
Italie	897	580	0,8	1,9
Autriche	102	74	0,8	1,3
Finlande	35	32	0,7	1,3
Grèce	457	132	0,7	1,9
Malte	5	1	0,6	2,2
Chypre	19	7	0,5	2,5
Suède	31	27	0,5	1,2
Roumanie	1 640	115	0,5	3,2

Note : pour les exploitations moyennes et grandes, voir glossaire « PBS ».
1. Main-d'œuvre employée directement par les exploitations.
2. Y compris DOM ; pour la Guyane, champ limité aux exploitations accessibles par la route.
Champ : ensemble des exploitations y compris collectives (pâturages collectifs…).
Source : Eurostat - Enquête structure 2016

Composition de la main-d'œuvre[1] dans les exploitations de l'UE en 2016



1. Main-d'œuvre employée directement par les exploitations.
2. Y compris DOM. En Guyane, champ limité aux exploitations accessibles par la route côtière.
3. Au sens d'Eurostat, les ETP de la main-d'œuvre non familiale correspondent à tous les ETP hors ceux de la famille des exploitants en nom propre. En particulier, en font partie les ETP des chefs d'exploitation et coexploitants, de leur famille et des salariés des exploitations de statut de forme sociétaire y compris groupements.
Champ : ensemble des exploitations y compris collectives (pâturages collectifs…).
Source : Eurostat - Enquête structure 2016

Foncier

mode de faire-valoir

Dans les exploitations individuelles, les terres peuvent être exploitées en faire-valoir direct (lorsque l'exploitant en est propriétaire), en fermage (terres louées auprès de tiers) ou, de façon plus marginale, en métayage (le propriétaire des terres, qui n'est pas l'exploitant, perçoit une partie des produits). Dans les exploitations sous forme sociétaire, les terres sont le plus souvent louées auprès des associés quand ceux-ci en sont propriétaires ou louées auprès de tiers.

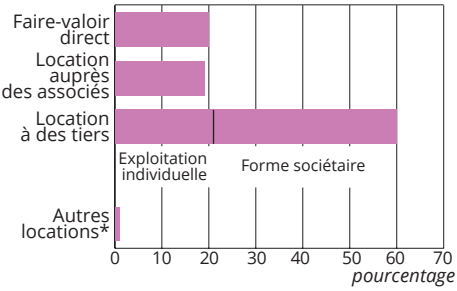
En 2016, la location de terres auprès de tiers est le mode de faire-valoir le plus répandu en France métropolitaine. Il concerne 60 % de la surface agricole utilisée (SAU), dont 35 % de terres louées par des exploitations individuelles et 65 % par des formes sociétaires. Les autres terres sont mises en valeur en faire-valoir direct (20 % de la SAU) ou par des exploitations sous forme sociétaire qui les louent auprès de leurs associés (19 % de la SAU).

Près de 40 % des exploitations individuelles sont propriétaires de la totalité de leurs terres et 18 % des sociétés exploitent des terres possédées en totalité par leurs associés. Près de la moitié des exploitations individuelles et 66 % des formes sociétaires louent une partie des terres qu'elles exploitent auprès de tiers. La mise en valeur de terres exclusivement louées auprès de tiers ne concerne que 15 % des exploitations individuelles et 14 % des sociétés.

La proportion de superficies en fermage auprès de tiers est plus élevée dans les grandes exploitations (63 % contre 44 % dans les petites) et diminue avec l'âge du chef d'exploitation. Ce mode de faire-valoir est également plus répandu dans le nord de la France et en Savoie, avec environ 80 % de la SAU louée auprès de tiers.

Mode de faire-valoir en 2016

• **Part de la SAU**



• **SAU et taille de l'exploitation**

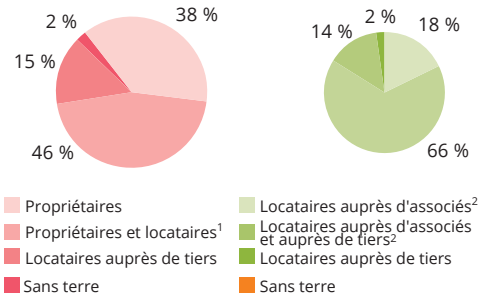
Dimension économique de l'exploitation	Faire valoir direct	Terres prises en location		Autres locations*
		Auprès des associés	Auprès de tiers	
	millier hectares			
Petites exploitations	949	79	834	45
Moyennes exploitations	1 970	466	3 117	73
Grandes exploitations	2 674	4 759	12 608	129
France métropolitaine	5 592	5 304	16 559	248

* Métayage, colonnage, locations provisoires...

• **Exploitation et statut**

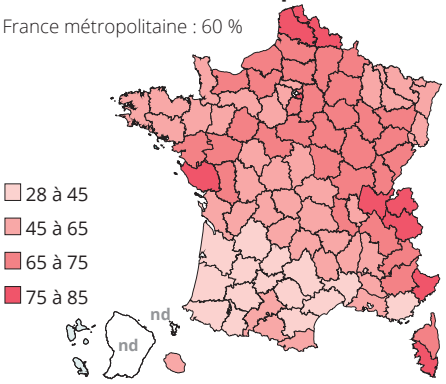
Exploitations individuelles **Formes sociétaires**

en % des exploitations

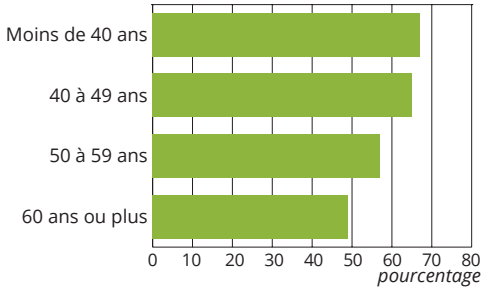


1. SAU en faire-valoir direct et en location auprès de tiers.
2. Y compris faire-valoir direct éventuel.
Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Enquête structure 2016

Part de la SAU louée auprès de tiers en 2016



Âge du chef d'exploitation



Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Enquête structure 2016

Foncier

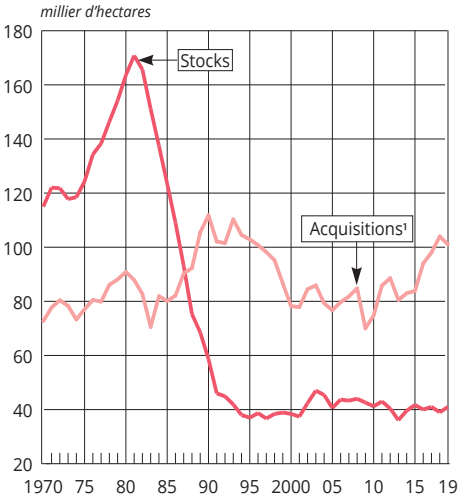
Safer

Les missions et les moyens d'intervention des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) ont été renforcés en 2014 par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF). Elles ont été redéfinies autour de quatre axes : agriculture, environnement, développement durable des territoires ruraux et transparence du marché foncier rural. Les Safer disposent toujours d'un droit de préemption lors d'une mise en vente d'un bien par un propriétaire, mais ce droit a été élargi à la vente séparée de l'usufruit et de la nue-propriété, ainsi qu'aux parts sociales d'une société agricole en cas de vente de la totalité d'entre elles.

En 2019, les Safer ont acquis 101 000 ha et en ont rétrocédé 100 000 ha. 35 % des biens revendus ont été consacrés à l'installation d'agriculteurs et 31 % ont contribué à l'agrandissement des structures existantes. Le tiers restant alimente d'autres types d'opérations : remaniements parcellaires, développement local, environnement, développement des espaces forestiers, etc.

Les superficies moyennes par opération restent faibles : un peu plus de 8 ha pour une acquisition et de 7 ha pour une rétrocession. Dans le cas d'une installation, la surface moyenne rétrocédée est de 11 ha (en recul par rapport à 2018) contre 7 ha pour un agrandissement.

Activité des Safer

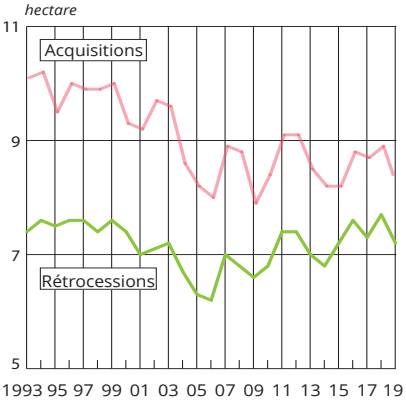


	1990	2000	2005	2015	2019	Cumul depuis 1961
			millier d'hectares			
Acquisitions[1]	112	78	77	84	101	4 623
Rétrocessions[1]	122	79	77	87	100	4 492
dont installations	32	33	31	31	35	...
dont agrandissements	69	31	23	24	31	...
Stocks	59	38	41	42	41	///

1. Au 31 décembre de chaque année.
Champ : France métropolitaine.
Source : SCAFR - FNSafer

Surface moyenne par opération

• Acquisitions et rétrocessions



Champ : France métropolitaine.
Source : SCAFR - FNSafer

• Surface moyenne rétrocédée

	2000	2005	2015	2019
	surface moyenne (ha)			
Installations	21	17	12	11
Agrandissements	11	8	7	7

Foncier

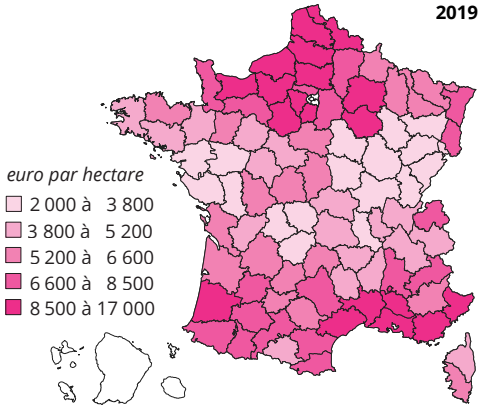
prix des terres et prés

De 1997 à 2019, les prix des terres labourables et des prairies naturelles libres de toute location en France métropolitaine (hors Corse) ont quasi doublé en euros courants, et ont augmenté de 50 % en euros constants. Depuis 2015, les prix sont stables en euros courants (+ 0,2 % en 2019) et reculent en euros constants (- 1,0 % en 2019).

Jusqu'en 2006, la hausse des prix a été favorisée par une baisse des taux d'intérêt réels et une forte présence de non-agriculteurs sur le marché. Ensuite, les évolutions de prix ont été surtout tributaires des aléas des revenus agricoles. La stabilité des prix en 2019 s'explique par la conjonction de différents facteurs. D'une part, les résultats agricoles reculent à nouveau et beaucoup d'agriculteurs sont en fin de carrière, d'où une hausse des surfaces mises en ventes et échangées. D'autre part, et *a contrario*, les taux d'intérêt négatifs encouragent l'investissement et la hausse des prix. Les prix restent très hétérogènes selon les départements. Ils s'établissent entre 2 380 et 16 290 euros/ha, et sont les plus élevés dans les zones urbanisées et touristiques.

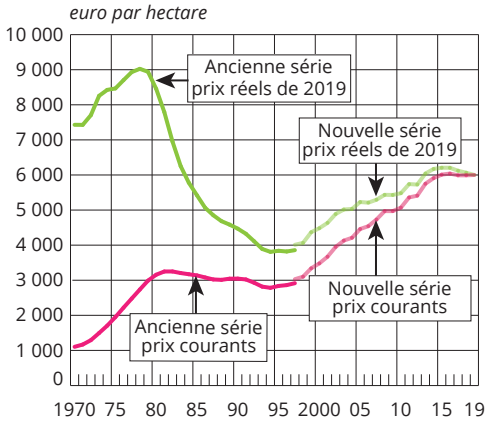
En 2019, le prix des vignes à Cognac continue d'augmenter avec des marchés toujours porteurs. En Champagne, le prix des vignobles décroît (- 1,9 %). Dans presque tous les secteurs des trois départements champenois (Aube, Marne, Aisne) ils reculent, à l'exception de la Côte des Blancs, dans la Marne. Le contexte est peu favorable en raison de la baisse de la consommation domestique et du repli des exportations.

Prix des terres agricoles



Note : ensemble des terres labourables et prairies naturelles libres à la vente de plus de 0,7 ha.
Sources : Safer, Agreste, Terres d'Europe-Scafr

Prix des terres agricoles



	1980	1991	1997	2000	2010	2019
Terres et prés	*euro par hectare (prix courant)*					
Terres libres						
ancienne série	3 157	3 022	2 915			
nouvelle série			3 030	3 480	5 070	6 000
Terres louées						
nouvelle série			2 550	2 790	3 830	4 760
Vignes	*millier d'euros par hectare (prix courant)*					
Vignes d'appellation						
ancienne série	16,9	40,1				
nouvelle série		42,2	44,0	64,9	110,0	148,1
dont champagne		181,4	259,0	416,8	858,9	108,0
autres AOP		33,9	31,1	43,9	54,3	74,9
Autres vignes						
ancienne série	5,8	12,1				
nouvelle série		15,4	12,5	13,0	15,5	24,9
dont vignes pour eaux-de-vie d'appellation		28,6	19,4	15,1	27,7	51,8
autres vignes		11,0	10,2	12,2	10,7	14,4

Champ : ensemble des terres labourables et prés (de plus de 0,7 ha pour les terres libres à la vente).
Sources : Safer, Agreste, Terres d'Europe-SCAFR, Inra

Volume des transactions des terres et prés

Mode de faire-valoir / Profession de l'acquéreur	1995 Terres libres	1995 Terres louées	1995 Ensemble	2019 Terres libres	2019 Terres louées	2019 Ensemble
	millier d'hectares					
Toutes professions	104,6	216,6		100,6	132,4	233,0
dont agriculteurs				73,8		
% de SAU échangé			0,9			0,8

Note : ensemble des terres labourables et prairies naturelles (de plus de 0,7 ha pour les terres libres à la vente). Ventes des Safer incluses.
Champ : France métropolitaine hors Corse.
Sources : Safer, Agreste, Terres d'Europe-Scafr, Inra

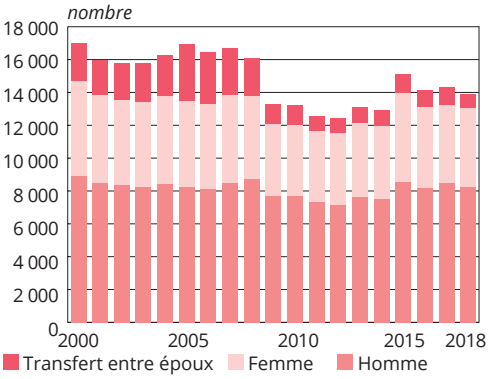
Installations

En France métropolitaine, en 2018, 13 900 non-salariés se sont nouvellement installés en tant que chefs d'exploitation agricole (champ MSA, première affiliation) contre 17 000 en 2000. Plus de la moitié des installations se sont faites dans quatre régions : Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes et Pays de la Loire. La dynamique des nouvelles installations est liée aux départs à la retraite mais aussi aux soutiens publics. Les conditions plus favorables concernant les aides à l'installation (limite d'âge reculée à 40 ans pour la Dotation Jeunes Agriculteurs, augmentation de son niveau, ouverture aux pluriactifs...) puis les nouveaux droits à faire valoir la retraite par anticipation expliquent pour partie le maintien autour de 16 000 installations sur la période 2001-2008. De 2009 à 2012, les restrictions apportées aux conditions du droit au départ anticipé ont pu les freiner au contraire. En 2015, la modification des critères d'affiliation à la MSA (loi d'avenir pour l'agriculture publiée en 2014) a entraîné pour partie une hausse des installations. Depuis, après une baisse en 2016 et une hausse en 2017, elles diminuent en 2018 de près de 3 % en raison de la baisse du nombre d'installés tardifs.

Hors transferts entre époux, en 2018, les 13 100 nouveaux chefs d'exploitation s'installent majoritairement en grandes cultures (17 %), en polyculture - polyélevage (12 %), en élevage bovins lait ou bovins viande (11 % pour chacune des spécialités) et en viticulture (10 %). Parmi les nouveaux installés, 73 % ont moins de 40 ans, 63 % sont des hommes dont 81 % ont moins de 40 ans. Les femmes s'installent plus tardivement : 61 % ont moins de 40 ans mais au-delà de cet âge elles sont plus nombreuses (1 900 exploitantes) que les hommes (1 600 exploitants).

Ensemble des installations

• De 2000 à 2018



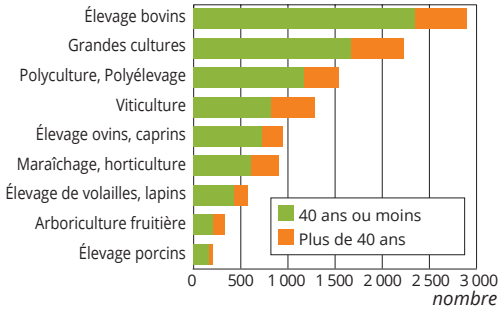
• Selon la région en 2018

	Nouveaux installés	Part des transferts entre époux	Taux de renouvellement[1]
	nombre	*%*	*%*
Centre-Val de Loire	580	6,0	2,6
Bretagne	1 053	6,0	2,9
Île-de-France	228	3,1	4,1
Nouvelle-Aquitaine	2 179	6,8	3,2
Grand Est	1 095	8,3	2,6
Normandie	875	6,3	3,0
Pays de la Loire	1 217	6,3	3,1
Occitanie	2 215	8,2	3,4
Bourgogne-Franche-C.	833	2,6	3,0
Auvergne-Rhône-Alpes	1 852	6,4	3,2
Hauts-de-France	853	4,5	3,0
Corse	180	0,6	6,9
Prov.-Alpes-Côte d'Azur	765	4,7	4,5
France métropolitaine	13 925	6,3	3,1

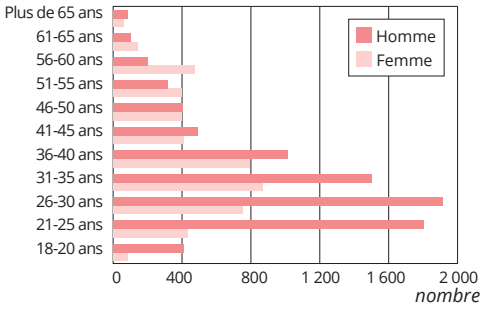
1. Le taux de renouvellement est le rapport entre les nouveaux installés hors transferts entre époux et le nombre d'exploitants déjà en exercice.
Champ : ensemble des exploitants agricoles au sens MSA.
Source : Mutualité sociale agricole

Installations en 2018 - hors transfert entre époux

• Selon l'âge et le secteur d'activité agricole[1]



• Selon l'âge et le sexe



1. Les secteurs d'activité agricole représentent 85 % des installés en tant qu'exploitants agricoles.
Champ : ensemble des exploitants agricoles hors transferts entre époux au sens MSA.
Source : Mutualité sociale agricole

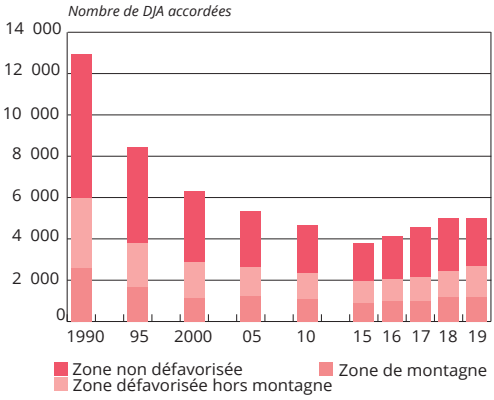
Aides à l'installation

Les aides à l'installation facilitent les reprises et les créations d'exploitations agricoles. La dotation d'installation aux jeunes agriculteurs (DJA) permet de compléter la trésorerie et de financer les investissements d'installation. Les candidats à la DJA doivent satisfaire à des conditions d'âge et de diplôme et démontrer la viabilité économique de leur projet. Jusqu'en 2017, les jeunes agriculteurs pouvaient aussi bénéficier de prêts bonifiés à l'installation (MTS-JA) qui ont été remplacés en 2017 par une nouvelle modulation de la DJA.

En 2019, 4 990 DJA ont été accordées, pour un montant moyen de 32 030 € (5 010 DJA pour un montant moyen de 31 340 € en 2018). Les montants de DJA sont attribués en fonction des zones d'installation et des critères de modulation, selon une grille définie dans chaque région.

Au total, 160 millions d'euros d'origine publique (État, Feader) ont été engagés au titre de la DJA. 33 % des installations aidées en 2019 correspondent à des installations hors cadre familial. La part des femmes dans les bénéficiaires de la DJA reste modeste, en légère hausse par rapport à 2018 : 23 % en 2019 contre 21 % en 2018. L'âge moyen des bénéficiaires de la DJA est de 29 ans. 66 % des installations aidées le sont pour des exploitations en forme sociétaire. 23 % des installations aidées s'effectuent en polyculture-élevage, 47 % en productions animales et 30 % en productions végétales.

Aide à l'installation des jeunes agriculteurs



	2000	2017	2018	2019
	nombre			
Dotations aux jeunes agriculteurs	**6 314**	**4 577**	**5 010**	**4 990**
Zone de montagne	*1 136*	*1 012*	*1 177*	*1 173*
Zone défavorisée hors montagne	*1 705*	*1 129*	*1 243*	*1 497*
Zone non défavorisée	*3 473*	*2 436*	*2 590*	*2 320*
	million d'euros			
Engagement pour la DJA	105	126	157	160
Engagement pour les prêts MTS-JA[1]	///	2	///	///

1. Les prêts bonifiés aux jeunes agriculteurs ont été supprimés en cours d'année en 2017 à des dates différentes suivant les régions.
Champ : France (hors Corse et Mayotte).
Sources : ASP, DGPE-BFE à partir des données Osiris

Répartition du nombre de DJA accordées

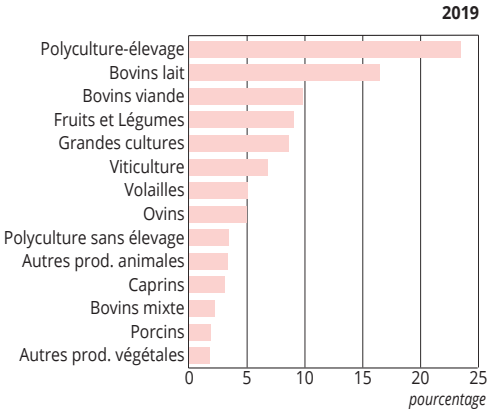
• Selon le type de bénéficiaire

	2010	2017	2018	2019
		%		
Part hors cadre familial[1]	28	32	31	33
Part de femmes	22	20	21	23
de 18 à 24 ans	...	15	15	27
de 25 à 29 ans	...	25	26	28
de 30 à 34 ans	...	29	29	24
de 35 à 40 ans	...	31	31	21

1. L'exploitation n'est pas transmise par des membres de la famille jusqu'au 3e degré. Le fait de s'installer hors cadre familial donne lieu à une majoration de la DJA.
Champ : France (hors Corse) y compris DOM (hors Mayotte).
Sources : ASP, DGPE-BFE à partir des données Osiris

• Selon le type d'exploitation créée

	2010	2017	2018	2019
			%	
Part en forme sociétaire	66,0	66,6	66,0	66,0



Équipement des exploitations

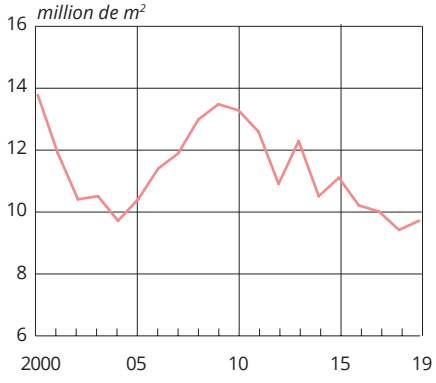
Posséder en propre un tracteur est une pratique généralisée chez les agriculteurs : en 2013, près de 9 exploitants agricoles sur 10 en détiennent au moins un. Ils sont de plus en plus puissants en raison de l'agrandissement des exploitations et des avancées technologiques : en 2013, 82 % des tracteurs en propriété ont une puissance supérieure à 55 chevaux contre 33 % en 1979. Le nombre d'immatriculations de tracteurs neufs enregistre un pic en 2019, dépassant le seuil historique de 2013. Parallèlement, le marché de l'occasion rebondit, après plusieurs années de baisse.

Les engins de récolte sont également devenus courants : un quart des exploitations de grandes cultures possèdent une moissonneuse-batteuse et un sixième des exploitations viticoles une machine à vendanger. Cependant, les agriculteurs peuvent aussi opter pour l'achat de matériel en copropriété, en particulier pour les récolteuses de betteraves (19 % des exploitations utilisatrices en 2013), de pommes de terre (14 %) ou les moissonneuses-batteuses (13 %). Les exploitants peuvent aussi utiliser du matériel via l'une des 11 740 coopératives d'utilisation du matériel agricole (Cuma) recensées en 2017. L'entraide est privilégiée chez les agriculteurs qui utilisent du matériel qui ne leur appartient pas : en 2013, 86 % de ces derniers y ont recours pour les tracteurs de faible puissance.

Depuis 2009, les surfaces de construction des bâtiments agricoles ou forestiers baissent. En 2019, les autorisations atteignent 9,7 millions de m², à peine plus qu'en 2018, niveau le plus bas enregistré au cours des 2 dernières décennies.

Constructions de locaux[1]

(surfaces de plancher autorisées par un permis de construire)

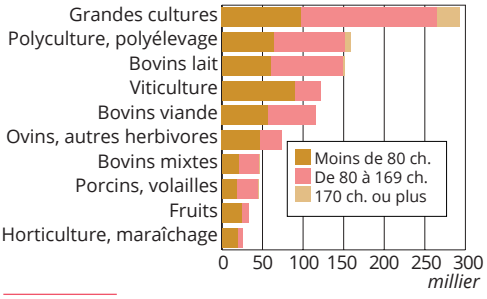


1. Locaux affectés à des exploitations agricoles ou forestières.
Source : MTES – SDES selon Sit@del2.

Matériel agricole en propriété en 2013

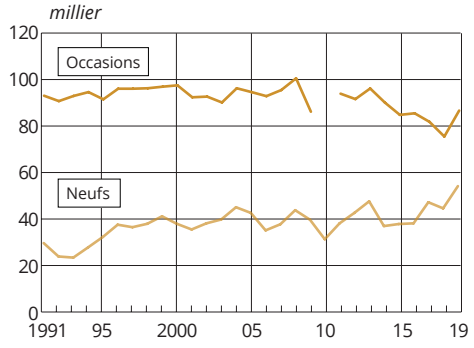
	Exploitations en ayant	Matériel agricole	SAU moyenne
	millier		*ha/exploitation en ayant*
Tracteurs	394	1 065	66
moins de 80 ch.	303	495	57
de 80 à 169 ch.	257	528	91
170 ch. ou plus	31	42	190
Moissonneuse-batteuse	58	59	139
Presse à balles	124	130	93
Chargeur automoteur	65	71	125
Ensileuse	5	5	122
Machine à vendanger	12	12	46
Récolteuse de pommes de terre	6	6	108
Récolteuse de maïs	3	3	141
Récolteuse de betteraves	2	2	167
Chargeur de canne	1	1	13

• **Tracteurs en propriété**



Source : Agreste - Enquête structure 2013

Immatriculation de tracteurs



Champ : France métropolitaine.
Source : MTES - SDES

Matériel agricole

	1988	2000	2013	2017
		millier		
Nombre de Cuma	11,9	13,3	11,3	11,7

Champ : France métropolitaine.
Source : FNCUMA

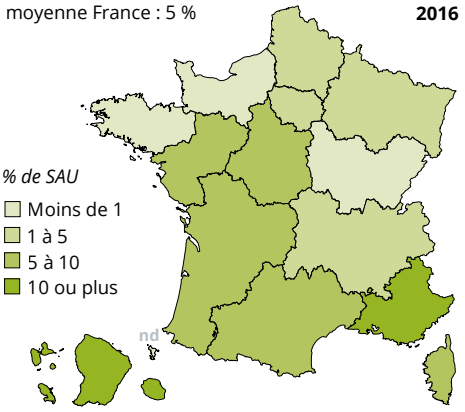
Pratiques culturales
irrigation

Une grande partie de la surface agricole utilisée (SAU) est occupée par des cultures dites pluviales qui ne nécessitent pas d'irrigation. En 2016, en France, 5 % des surfaces agricoles sont irriguées, soit près de 1,4 million d'hectares. Depuis 2010, la surface totale irriguée et sa part dans la SAU baissent.

Les conditions climatiques influent sur les besoins en irrigation. Moins de 1 % des surfaces sont irriguées dans les trois régions de Bourgogne-Franche-Comté, Normandie et Bretagne, alors que le taux d'irrigation avoisine les 14 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Des fortes disparités peuvent cependant exister au sein d'une même région selon les cultures, les modes d'irrigation et les équipements hydrauliques des exploitations agricoles.

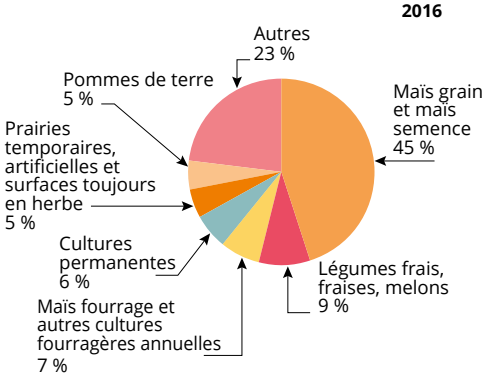
Les légumes, les vergers, le soja, le maïs et les pommes de terre sont les cultures qui demandent le plus d'eau. Près de 40 % des superficies de maïs, de pommes de terre et de soja sont irriguées, la moitié des surfaces de verger et 60 % des surfaces de légumes. Les assolements étant de tailles différentes, le maïs irrigué représente un peu moins de la moitié des surfaces irriguées.

Part irriguée de la SAU



Source : Agreste - Enquête structure 2016

Répartition des surfaces irriguées



Source : Agreste - Enquête structure 2016

Cultures irriguées

Cultures	2010	2013	2016	
	Part irriguée de la surface totale de la culture			Surface irriguée
	%			ha
Maïs grain et maïs semence	40,0	35,8	40,6	602 745
Blé	3,7	0,7	0,7	41 308
Légumes frais, fraises, melons	58,4	60,6	60,8	129 108
Cultures permanentes	51,0	49,6	46,8	87 328
Maïs fourrage et autres cultures fourragères annuelles	7,4	6,4	6,8	97 842
Autres céréales	3,3	1,5	1,4	36 125
Prairies temporaires et surfaces toujours en herbe	0,5	0,5	0,6	69 326
Pommes de terre	39,6	38,9	38,2	69 228
Betteraves industrielles	10,7	11,7	11,7	47 690
Vignes	3,6	4,3	7,3	55 943
Tournesol	3,8	4,5	5,7	29 796
Soja	51,0	32,8	40,6	52 247
Colza	0,8	1,7	0,8	11 860
Autres cultures	5,5	5,3	5,3	44 445
Total[1] France	5,7	5,2	5,0	1 374 991

1. Hors surfaces en jachère, jardins et vergers familiaux.
Lecture : en 2016, 40,6 % des surfaces cultivées de soja ont été irriguées contre 51,0 % en 2010.
Source : Agreste - Recensement agricole 2010, Enquêtes structures 2013 et 2016

Pratiques culturales

grandes cultures
traitements phytosanitaires

En 2017, le désherbage chimique concerne la quasi-totalité des surfaces en grandes cultures. Le nombre moyen de traitements herbicides est généralement inférieur à 4. Pour la betterave sucrière, traitée à très faibles doses, le nombre de traitements atteint près de 14 avec un indicateur de fréquence de traitement (IFT) herbicide limité à 2,6, comme pour la canne à sucre. L'IFT pour les herbicides peut baisser jusqu'à 1,1 pour la féverole.

Les traitements fongicides concernent la majorité des surfaces en grandes cultures excepté le maïs, la canne à sucre et le soja. L'IFT fongicide varie de 0,1 pour le tournesol à 11,7 pour la pomme de terre, sensible notamment au mildiou. Les fongicides sont appliqués en moyenne à 70 % de la dose de référence.

L'application d'insecticides concerne essentiellement le colza (92 % des surfaces traitées) et le lin fibre (87 %). Pour ces cultures, comme pour les pois protéagineux et la pomme de terre, l'IFT insecticide est supérieur à 1. Les autres cultures sont moins souvent traitées avec des insecticides, utilisés pratiquement à pleine dose pour chaque traitement.

Les semences de soja et féverole sont peu traitées (respectivement 10 % et 49 % de leur surface). Pour les autres cultures, une grande partie des semences ou plants utilisés est traitée.

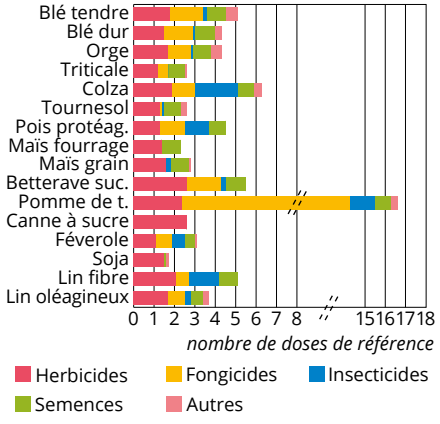
Surfaces traitées avec des produits phytopharmaceutiques

2017	Herbicides	Fongicides	Insecticides	Semences
Part de surface traitée			%	
Blé tendre	98	94	23	94
Blé dur	93	87	12	96
Orge	97	93	15	92
Triticale	81	59	4	76
Colza	99	94	92	80
Tournesol	93	8	14	85
Pois protéagineux	95	89	75	81
Maïs fourrage	98	0	4	92
Maïs grain	98	1	25	86
Betterave sucrière	100	96	19	97
Pomme de terre	99	100	57	75
Canne à sucre	98	0	2	///
Féverole	77	65	42	49
Soja	82	1	0	10
Lin fibre	100	85	87	93
Lin oléagineux	84	68	25	64

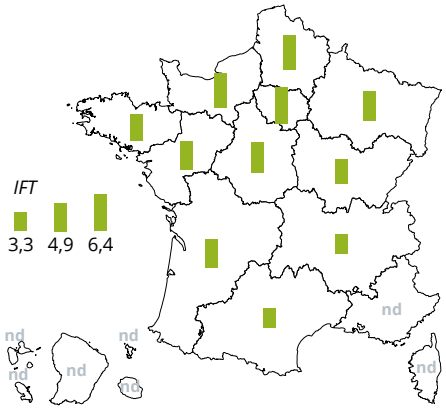
Source : Agreste - Pratiques culturales en grandes cultures 2017

Indicateur de fréquence de traitement (IFT) en 2017

• IFT moyen par culture

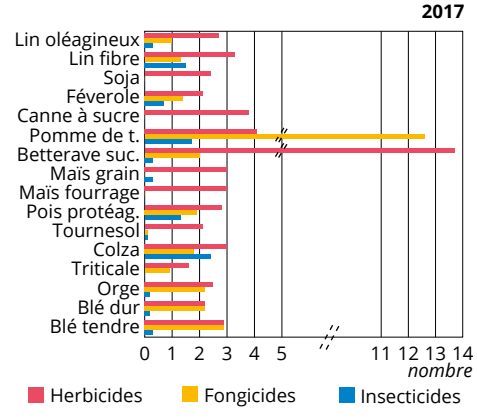


• IFT total pour le blé tendre



Note : voir glossaire « IFT ».
Champ : les parcelles non traitées sont incluses.
Source : Agreste - Pratiques culturales en grandes cultures 2017

Nombre moyen de traitements



Note : voir glossaire « traitement phytosanitaire ».
Champ : les parcelles non traitées sont incluses.
Source : Agreste - Pratiques culturales en grandes cultures 2017

Pratiques culturales

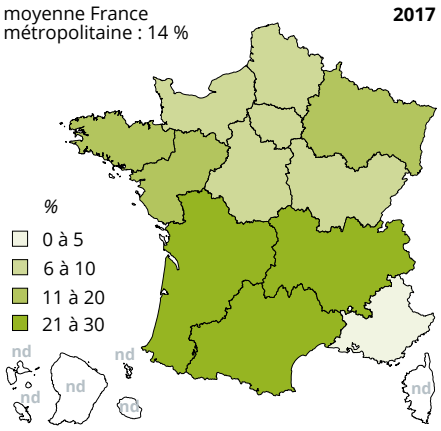
sols nus et labours en grandes cultures

Les surfaces totalement nues durant l'hiver favorisent l'érosion des sols et le lessivage des reliquats d'azote dans les eaux. En 2017, la part des surfaces de grandes cultures précédée d'un sol totalement nu pendant l'hiver est de 14 %, 3 points de moins qu'en 2014 et 6 points de moins qu'en 2011. Deux tiers des surfaces de soja et un peu plus de la moitié des surfaces de maïs grain restent nues en hiver.

64 % des sols de grandes cultures ont été semés en culture d'hiver et 22 % en culture de printemps précédée d'un couvert hivernal (culture de couverture destinée à être détruite), d'une culture dérobée, ou de repousses significatives du précédent cultural. Près de la moitié des couverts hivernaux sont constitués de crucifères, très efficaces pour fixer les reliquats azotés du précédent.

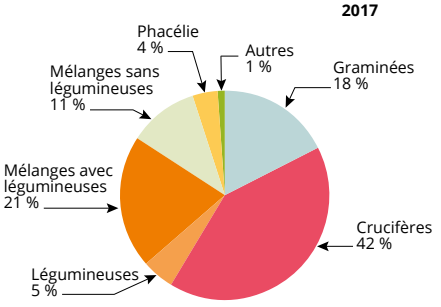
Le non-labour est une technique de conservation des sols limitant leur érosion et améliorant leur teneur en matières organiques. Elle concerne près de la moitié des superficies de grandes cultures. Les mélanges fourragers, le lin oléagineux, le colza et le blé sont les surfaces implantées le plus souvent sans labour préalable. Le semis direct (aucun travail du sol avant semis) est pratiqué sur 6 % des surfaces, alors qu'il concernait 3 % des surfaces en 2014.

Surfaces restant nues en hiver



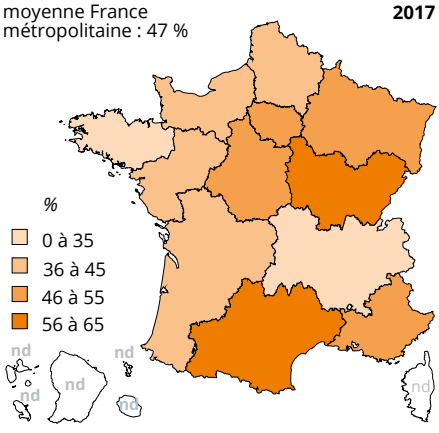
Champ : surfaces de grandes cultures en France métropolitaine.
Source : Agreste - Pratiques culturales en grandes cultures 2017

Nature des couverts hivernaux[1]



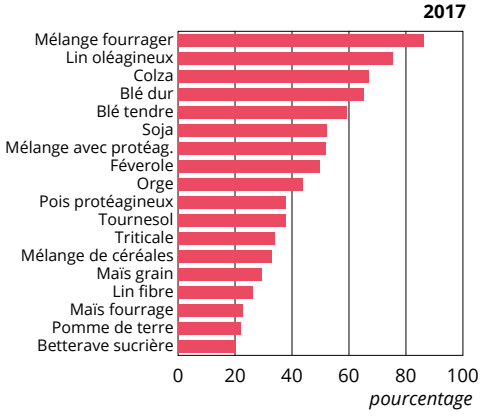
1 Hors cultures dérobées.
Champ : surfaces de grandes cultures en France métropolitaine.
Source : Agreste - Pratiques culturales en grandes cultures 2017

Surfaces sans labour



Champ : surfaces de grandes cultures en France métropolitaine.
Source : Agreste - Pratiques culturales en grandes cultures 2017

Surfaces implantées sans labour



Champ : surfaces de grandes cultures en France métropolitaine.
Source : Agreste - Pratiques culturales en grandes cultures 2017

Pratiques culturales

arboriculture
traitements phytosanitaires

En 2015, en métropole l'indicateur de fréquence de traitement (IFT) moyen en arboriculture s'échelonne de 8,3 pour la cerise à 33,4 pour la pomme. La majorité des traitements sont des fongicides et bactéricides : ils représentent les deux tiers de l'IFT pour la pomme et l'abricot, et plus de la moitié de l'IFT pour la pêche, la prune et la cerise. Plus des deux tiers des fongicides et bactéricides sont des traitements contre la tavelure dans les vergers de pommiers. Les traitements acaricides et insecticides suivent : ils représentent plus du tiers de l'IFT pour la cerise, la pêche et la prune. Les pucerons font partie des deux cibles principales visées par les traitements insecticides et acaricides pour toutes les cultures.

Dans les départements d'Outre-mer (DOM), l'IFT moyen de la banane est de 7,9. Les deux tiers de l'IFT sont dus aux fongicides et bactéricides, et un tiers aux herbicides.

Les disparités régionales peuvent être significatives, et s'expliquent par des pratiques d'exploitation différentes, des conditions pédoclimatiques et des pressions parasitaires spécifiques. Les IFT les plus élevés pour les vergers de pommiers sont principalement dans l'Ouest. Pour les vergers de pêchers, les IFT les plus faibles se situent dans les régions du Sud-Ouest et les plus importants dans la vallée du Rhône. Pour les pruniers et les abricotiers, les pratiques régionales sont plus homogènes. Pour les cerisiers, les IFT les moins élevés sont dans le Sud-Est.

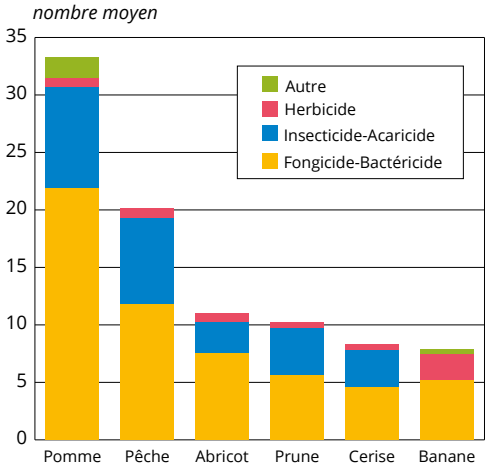
Cibles principales des traitements phytosanitaires

2015	Fongicides - Bactéricides	Insecticides - Acaricides
Pomme	- Tavelure - Oïdium	- Pucerons - Carpocapses
Pêche	- Cloque - Oïdium - Monilioses	- Tordeuses - Pucerons
Abricot	- Monilioses - Oïdium - Bactériose	- Anarsia - Pucerons
Prune	- Monilioses - Rouille - Tavelure	- Carpocapses - Pucerons
Cerise	- Monilioses - Bactériose	- Pucerons - Mouches
Banane	- Cercosporioses	- Nématodes - Charançons

Source : Agreste - Enquête sur les pratiques phytosanitaires en arboriculture 2015

Indicateur de fréquence de traitement en 2015

• Selon les espèces



• Selon les régions

2015	Pomme	Pêche	Abricot	Prune	Cerise	Banane
	nombre moyen					
Auvergne-Rhône-Alpes	27,9	24,1	12,1	9,2	9,1	-
Bourgogne-Franche-Comté	-	-	-	4,6	6,7	-
Bretagne	21,9	-	-	-	-	-
Centre-Val de Loire	38,6	-	-	-	12,8	-
Grand Est	27,0	-	-	8,7	7,9	-
Hauts-de-France	29,4	-	-	-	-	-
Île-de-France	20,4	-	-	-	-	-
Normandie	21,9	-	-	-	-	-
Nouvelle-Aquitaine	38,7	14,6	-	10,1	9,1	-
Occitanie	35,6	19,1	9,6	11,3	8,5	-
Pays de la Loire	40,1	-	-	-	-	-
Provence-Alpes-Côte d'Azur	26,3	19,8	10,5	9,0	7,1	-
Guadeloupe	-	-	-	-	-	7,7
Martinique	-	-	-	-	-	8,0
Ensemble	33,4	20,1	11,1	10,2	8,3	7,9

Note : du fait d'une révision méthodologique, ces résultats ne peuvent pas être comparés à ceux précédemment publiés portant sur l'enquête pratiques phytosanitaires en arboriculture 2012.
Source : Agreste - Enquête sur les pratiques phytosanitaires en arboriculture 2015

Pratiques culturales

viticulture
traitements phytosanitaires

En 2016, l'indicateur moyen de fréquence de traitement (IFT) des parcelles viticoles tous traitements confondus s'établit à 15,3, contre 14,7 en 2013 et 12,6 en 2010. De 2013 à 2016, l'IFT évolue différemment selon les bassins viticoles, en lien avec les conditions climatiques : la forte hausse de l'IFT en Alsace est à rapprocher des pluies anormalement abondantes au printemps 2016, avec des répercussions sanitaires importantes, notamment une pression de mildiou très élevée.

L'essentiel des traitements concerne la lutte contre les maladies cryptogamiques (82 % de l'IFT total), principalement représentées par le mildiou et l'oïdium (93 % de l'IFT fongicide). La lutte contre les insectes et acariens représente 12 % de l'IFT total et le désherbage chimique 5 %.

Toutes les surfaces viticoles font l'objet de traitements fongicides contre les maladies cryptogamiques. Les insecticides-acaricides sont utilisés sur près de quatre cinquièmes des surfaces viticoles, mais plus fréquemment dans les vignobles de l'ouest (jusqu'à 100 % des surfaces dans le Gers) que dans ceux de l'est (seulement 25 % en Champagne). Les herbicides sont appliqués en moyenne sur 80 % des surfaces viticoles.

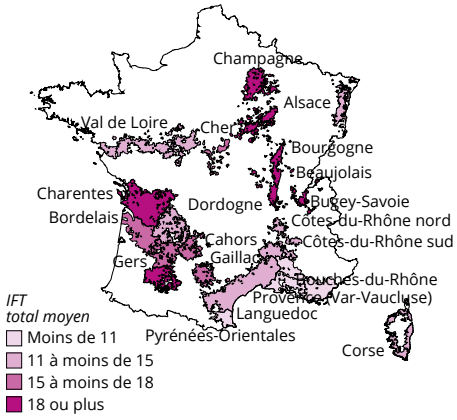
Surfaces traitées avec des produits phytopharmaceutiques

2016	Fongicides	Herbicides	Insecticides acaricides
		%	
Alsace	100	82	69
Beaujolais	100	95	58
Bordelais	100	78	96
Bouches-du-Rhône	100	57	62
Bourgogne	100	64	40
Bugey-Savoie	100	83	51
Cahors	100	81	98
Champagne	100	81	25
Charentes	100	96	97
Cher	100	67	46
Corse	100	68	82
Côtes-du-Rhône Nord	100	70	26
Côtes-du-Rhône Sud	100	74	50
Dordogne	100	84	95
Gaillac	100	90	99
Gers	100	92	100
Languedoc hors dép. 66	100	84	87
Lot-et-Garonne	100	91	98
Provence (Var et Vaucluse)	100	63	54
Pyrénées-Orientales	100	69	93
Val de Loire	100	87	74
Ensemble	100	80	78

Source : Agreste - Enquête sur les pratiques phytosanitaires en viticulture en 2016

Indicateur moyen de fréquence de traitement

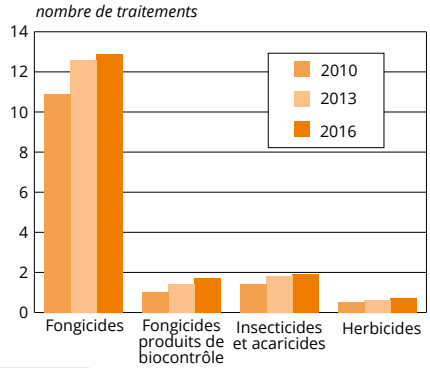
• Selon les bassins viticoles en 2016



• Selon les bassins viticoles en 2010, 2013 et 2016[1]

	2010	2013	2016	Évolution 2010-2016	Évolution 2013-2016
				%	%
Alsace	10	11	15	+ 43	+ 34
Beaujolais	16	19	19	+ 14	ns
Bordelais	14	17	17	+ 21	ns
Bouches-du-Rhône	9	9	9	ns	ns
Bourgogne	15	20	19	+ 27	ns
Champagne	18	22	24	+ 32	+ 9
Charentes	15	18	18	+ 18	ns
Dordogne	12	15	15	+ 22	ns
Gers	17	20	19	+ 10	ns
Languedoc hors dép. 66	12	13	14	+ 17	ns
Provence (Var et Vaucluse)	9	9	10	+ 17	+ 10
Pyrénées-Orientales	9	9	10	ns	ns
Val de Loire	11	14	15	+ 34	+ 10
Ensemble	13	15	16	+ 21	+ 3

• Selon la nature du traitement en 2010, 2013 et 2016[1]



1. Les résultats présentés à champ constant (exploitations ayant répondu aux 3 enquêtes 2010, 2013 et 2016) peuvent être différents de ceux à champ complet annuel.

Source : Agreste - Enquêtes sur les pratiques phytosanitaires (2010, 2016) et culturales (2013) en viticulture

Pratiques culturales

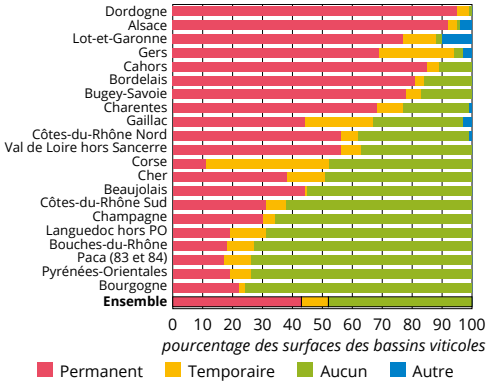
viticulture
enherbement

En 2016, l'enherbement sur l'inter-rang, partiel ou total, concerne 52 % de la surface du vignoble national. Cet enherbement est très hétérogène selon les bassins viticoles : de 24 % en Bourgogne à quasi l'intégralité du vignoble de Dordogne (99 %). En moyenne, 43 % du vignoble présente un enherbement permanent, 9 % un enherbement temporaire. Les pratiques de gestion de l'enherbement sont très variables entre les différents bassins viticoles. Les enherbements permanents des inter-rangs concernent pour la moitié d'entre eux un inter-rang sur deux et pour 45 % la totalité des inter-rangs. Un enherbement temporaire de type engrais vert est semé sur environ 1 % du vignoble.

Sous le rang, l'enherbement est présent sur 6 % du vignoble national en moyenne. Cette pratique concerne plus de 10 % des surfaces viticoles en Alsace ainsi que dans les vignobles méridionaux (Languedoc, Pyrénées-Orientales et Corse).

Pour maîtriser la pression liée aux mauvaises herbes, les viticulteurs recourent le plus souvent à un désherbage mixte : chimique et mécanique. Ce dernier concerne près de la moitié du vignoble français alors que le désherbage chimique exclusif est opéré sur près d'un tiers des surfaces, et le désherbage exclusivement mécanique sur près d'un cinquième. En 2016, les vignes ont reçu en moyenne 1,8 désherbage chimique et 2,4 désherbages mécaniques. Les traitements chimiques sont essentiellement effectués sous le rang.

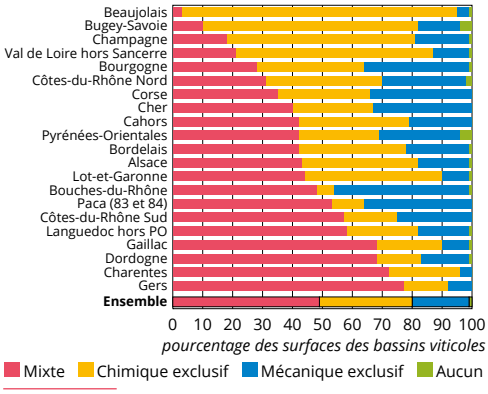
Enherbement inter-rang en 2016



Source : Agreste - Enquête sur les pratiques phytosanitaires en viticulture en 2016

Modes de désherbage

Répartition des surfaces selon le mode



Lecture : en 2016, le désherbage mixte (au moins un passage chimique et un passage mécanique ou thermique) s'effectue sur 43 % de la surface du vignoble alsacien.

Source : Agreste - Enquête sur les pratiques phytosanitaires en viticulture en 2016

Nombre moyen de traitements chimiques et de passages mécaniques

	Nombre de traitements chimiques		Nombre d'opérations mécaniques ou thermiques	
	Dans l'inter-rang	Sous le rang	Dans l'inter-rang	Sous le rang
Alsace	0,3	1,8	1,4	0,5
Beaujolais	1,5	2,3	0,1	0,2
Bordelais	0,2	1,8	1,9	0,8
Bourgogne	0,9	1,3	1,7	1,3
Champagne	1,3	1,6	0,6	1,0
Charentes	0,3	3,0	2,9	0,8
Languedoc hors PO	0,3	1,4	2,4	0,5
Pyrénées-Orientales	0,3	1,0	1,8	0,7
Paca (83 et 84)	0,1	1,1	3,0	1,3
Val de Loire hors Sancerre	0,8	2,0	0,9	0,4
Bouches-du-Rhône	0,1	0,7	3,5	1,8
Dordogne	0,1	1,7	2,5	0,4
Gers	0,1	2,4	2,6	0,2
Gaillac	0,3	1,8	2,0	0,5
Cahors	0,1	1,4	1,7	0,8
Lot-et-Garonne	0,1	1,7	1,4	0,2
Côtes-du-Rhône Nord	0,2	1,3	2,0	0,9
Côtes-du-Rhône Sud	0,1	1,4	3,1	1,2
Cher	0,5	1,3	1,0	1,8
Corse	0,2	0,8	2,2	1,0
Bugey-Savoie	0,5	2,0	0,5	0,5
Ensemble	0,4	1,7	2,1	0,8

Note : un traitement chimique (ou une opération mécanique, thermique) peut être à la fois effectué dans l'inter-rang et sous le rang.
Source : Agreste - Enquête sur les pratiques phytosanitaires en viticulture en 2016

Pratiques culturales
légumes

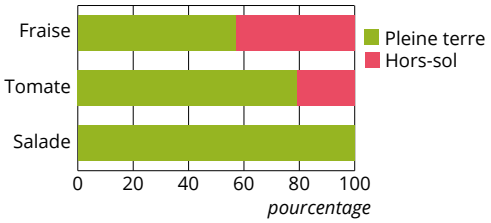
Les légumes peuvent être cultivés en pleine terre, en plein air ou sous abri, mais également sous abri en hors-sol. La fraise n'est cultivée en pleine terre qu'à 60 %, les tomates à 80 % alors que la salade l'est quasi exclusivement.

Au sein d'une même espèce, l'indicateur de fréquence de traitement (IFT) est variable selon le mode de conduite. En 2018, l'IFT moyen pour la fraise est de 9,0 en culture hors-sol et 6,6 en pleine terre. Pour la tomate, il est respectivement de 7,9 et 12. Le recours aux produits de biocontrôle diffère également entre espèces : ils représentent 10 % de l'IFT total pour la fraise (quel que soit le mode de conduite), contre 45 % pour la tomate hors-sol.

Quasi absente des cultures de pleine terre, la lutte alternative (lâchers d'auxiliaires, piégeage massif, préparations biologiques non homologuées) est très présente en culture hors-sol : 4 interventions sur 12 en moyenne pour la fraise et 20 sur 29 interventions pour la tomate.

Les conditions pédoclimatiques, les pressions parasitaires, la part d'agriculture biologique et la diversité des modes de conduite contribuent à la variabilité de l'IFT selon les régions. Ainsi, l'IFT total de la carotte est compris entre 4,2 dans le Centre et 12,6 en Basse-Normandie. Pour la salade, il varie de 2,6 en Pays de la Loire à 6,9 en Basse-Normandie. La spécialisation des Pays de la Loire dans la culture de la mâche, caractérisée par un faible IFT (2,4 en moyenne), explique en partie ces différences.

Mode de conduite par légume en 2018
Répartition des superficies développées



Source : Agreste - Enquête Pratiques phytosanitaires sur les légumes 2018

IFT moyen en 2018

	Carotte	Tous choux	Fraise	Melon	Poireau	Salade	Tomate
Herbicide							
pleine terre	2,4	0,7	0,5	0,3	0,9	0,5	1,2
hors-sol			ns				ns
Fongicide							
pleine terre	3,0	0,8	3,4	5,9	3,3	1,7	7,2
hors-sol			4,4				3,0
Insecticide							
pleine terre	1,5	1,2	2,3	0,8	3,8	1,4	2,7
hors-sol			3,9				3,9
Autre							
pleine terre	0,6	0,1	0,2	0,1	0,2	0,1	ns
hors-sol			ns				0,1
Semences ou plants							
pleine terre	0,6	0,8	0,3	0,7	0,6	0,8	0,8
hors-sol			0,7				0,9
Biocontrôle*							
pleine terre	0,4	0,0	0,7	1,1	ns	0,3	ns
hors-sol			0,9				3,6
Ensemble							
pleine terre	8,1	3,6	6,6	7,9	8,8	4,5	12,0
hors-sol			9,0				7,9

* Voir glossaire « produits de biocontrôle ».
Champ : France métropolitaine (uniquement les régions enquêtées).
Source : Agreste - Enquête Pratiques phytosanitaires sur les légumes 2018

Indicateur de fréquence de traitement (IFT) moyen par ancienne région en 2018

	Carotte	Tous choux	Fraise	Melon	Poireau	Salade	Tomate
Aquitaine	8,5	4,9	6,8	9,9	6,6	ns	12,1
Basse-Normandie	12,6	4,9			11,3	6,9	
Bretagne	9,0	2,7			5,8	5,4	4,9
Centre	4,2				9,0	4,8	
Champagne-Ardenne	7,3						
Île-de-France						4,0	
Languedoc-Roussillon				9,6		6,1	10,9
Midi-Pyrénées				8,9			
Nord-Pas-de-Calais	7,2	8,8			7,4		
Pays de la Loire	ns	4,1		8,2	6,4	2,6	8,1
Picardie	4,8						
Poitou-Charentes				6,1			
Provence-Alpes-Côte d'Azur		5,9	10,5	6,6		ns	12,7
Rhône-Alpes		6,8	7,2		ns	ns	11,8
Ensemble métropole*	**8,1**	**3,6**	**7,6**	**7,9**	**8,8**	**4,5**	**11,2**
Guadeloupe						1,4	6,2
Martinique						ns	6,1
La Réunion	4,9	ns				3,2	8,8

* Tous modes de conduite confondus (pleine terre, hors-sol).
Source : Agreste - Enquête Pratiques phytosanitaires sur les légumes 2018

Pratiques d'élevage
bovins

En 2015, les élevages de bovins disposent en moyenne de 2,5 bâtiments pour une surface totale de 1 350 m². Ces bâtiments ont été construits ou rénovés pour 44 % d'entre eux depuis 2000. En moyenne, les exploitations laitières ont des bâtiments plus grands et plus récents : 52 % des exploitations laitières disposent de stabulation libre pour les vaches, 41 % de box ou logettes et seulement 7 % de stabulation entravée. La traite se fait essentiellement à la main dans des salles fixes dédiées, mais la traite mobile ou à l'étable se pratique dans 7 % des cas. À l'opposé, 7 % des éleveurs ont déjà investi dans des robots de traite et jusqu'à 18 % dans les plus grands élevages.

Dans les exploitations de vaches allaitantes, le système des box ou logettes est plus rare (4 %). Les stabulations libres, mais aussi entravées, sont plus fréquentes (respectivement 77 % et 19 %).

Près des deux tiers des éleveurs de bovins disposent d'une infirmerie dédiée, et plus de la moitié pratiquent des vaccinations. Ces pratiques augmentent avec la taille des élevages.

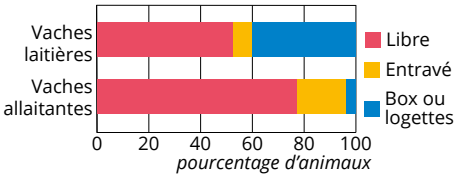
Sur les pâtures ou dans les bâtiments, les pratiques d'élevage mobilisent en moyenne 8 heures par jour dans les élevages de vaches allaitantes, et jusqu'à 14 heures par jour dans ceux de vaches laitières, dont 5 heures pour la traite.

Bâtiments d'élevages bovins en 2015

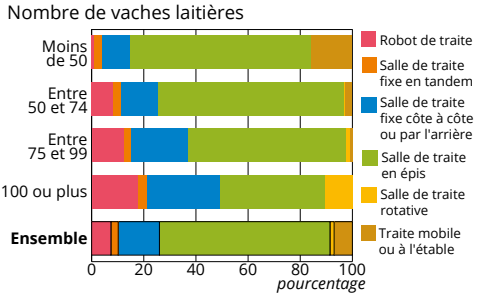
• Selon la surface et l'âge

Types d'élevages bovins	Nombre moyen de bâtiments*	Surface moyenne des bâtiments	Répartition des bâtiments selon la date des derniers travaux		
			Avant 1980[1]	Entre 1980 et 2000	Après 2000
	nombre	*m²*		*%*	
Allaitants spécialisés[2]	2,3	1 139	26	36	38
Laitiers spécialisés[2]	2,7	1 513	15	35	50
Tous types d'élevage[2]	2,5	1 349	21	35	44

• Selon le mode de stabulation (tous types d'élevage)

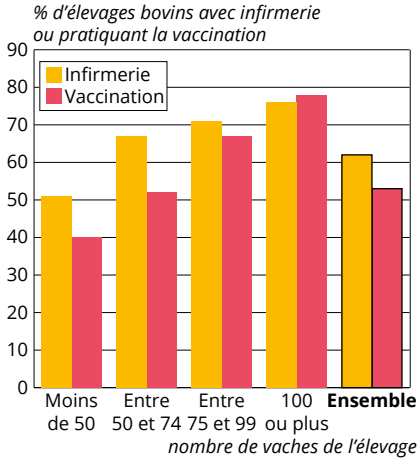


• Équipement en salle de traite des élevages laitiers spécialisés[2]



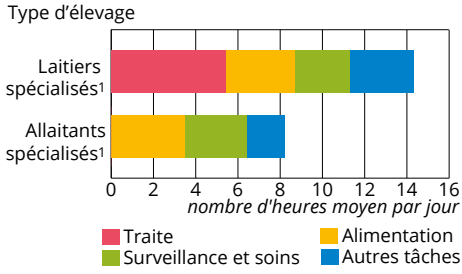
* Y compris les élevages de plein air intégral (sans bâtiment).
1. Ou inconnue.
2. Les élevages spécialisés sont 100 % allaitants ou laitiers, les élevages mixtes sont comptés dans la rubrique « tous types d'élevage ».
Champ : élevages de bovins d'au moins 10 vaches allaitantes ou 50 bovins dans les 10 régions représentant au moins 95 % des effectifs.
Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

Présence d'une infirmerie et pratique de vaccination



Champ : élevages de bovins d'au moins 10 vaches allaitantes ou 50 bovins dans les 10 régions représentant au moins 95 % des effectifs.
Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

Temps de travail consacré aux pratiques d'élevage



1. Les élevages spécialisés sont 100 % allaitants ou laitiers.
Champ : élevages de bovins d'au moins 10 vaches allaitantes ou 50 bovins dans les 10 régions représentant au moins 95 % des effectifs.
Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

Pratiques d'élevage

ovins

En 2015, les élevages d'ovins disposent en moyenne de 1,7 bâtiment d'une surface moyenne de 335 m². Les exploitations laitières ont un bâti un peu plus vaste : 1,8 bâtiment d'une surface moyenne de 404 m².

Environ un tiers des bâtiments ont été construits ou rénovés entre 1980 et 2000, et un tiers l'a été depuis 2000.

L'aération des bâtiments d'élevage est essentiellement naturelle (93 % d'entre eux). Seuls 20 % des bâtiments laitiers sont équipés d'une ventilation mécanique.

La pratique de l'élevage en plein air intégral concerne 5 % des élevages laitiers contre 18 % des élevages de brebis nourrices.

Un peu plus d'un tiers des élevages disposent d'une infirmerie dédiée aux soins. Près de six élevages sur dix vaccinent les animaux. Cette pratique est plus marquée dans les élevages laitiers (77 %) que dans les autres (49 %).

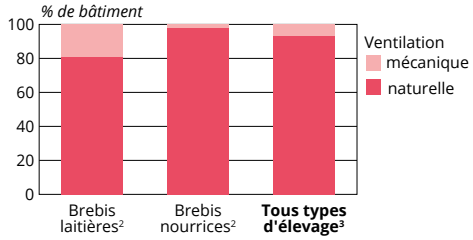
Le temps consacré aux pratiques d'élevage des animaux en bâtiment est en moyenne de 7 heures par jour pour les brebis laitières et de 5 heures par jour pour les brebis nourrices : la traite est l'activité la plus longue. En pâture, les temps consacrés aux animaux sont respectivement de 2 heures par jour pour les brebis laitières et de 3 heures par jour pour les autres.

Bâtiments d'élevages ovins en 2015

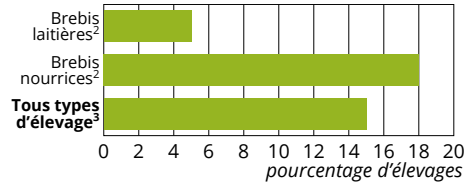
• Selon la surface et l'âge

Types d'élevages ovins	Nombre moyen de bâtiments*	Surface moyenne des bâtiments	Répartition des bâtiments selon la date des derniers travaux		
			Avant 1980[1]	Entre 1980 et 2000	Après 2000
	nombre	*m²*		*%*	
Brebis laitières[2]	1,8	404	26	37	37
Brebis nourrices[2]	1,7	308	37	31	32
Tous types d'élevage[3]	1,7	335	35	33	33

• Selon le type d'aération

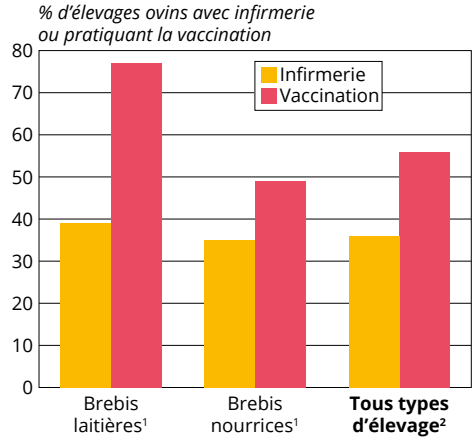


• Mise en plein air intégral



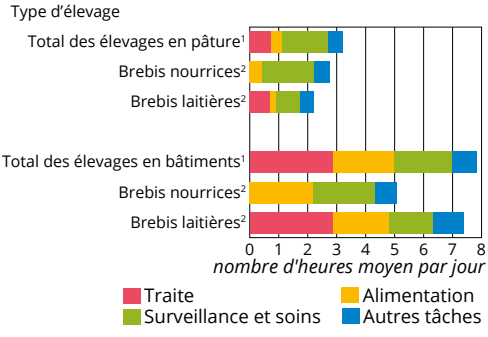
* Y compris les élevages de plein air intégral (sans bâtiment).
1. Ou inconnue.
2. Uniquement.
3. Y compris engraissement et mixtes.
Champ : élevages d'ovins d'au moins 25 brebis ou 100 ovins représentant au moins 95 % des effectifs.
Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

Présence d'une infirmerie et pratique de vaccination



1. Uniquement.
2. Y compris engraissement et mixtes.
Champ : élevages d'ovins d'au moins 25 brebis ou 100 ovins représentant au moins 95 % des effectifs.
Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

Temps de travail consacré aux pratiques d'élevage



1. Y compris engraissement et mixtes.
2. Uniquement.
Champ : élevages d'ovins d'au moins 25 brebis ou 100 ovins représentant au moins 95 % des effectifs.
Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

Pratiques d'élevage

caprins

En 2015, les élevages de caprins disposent en moyenne de 1,8 bâtiment d'une surface moyenne de 418 m². La moitié de ces bâtiments ont été construits ou rénovés depuis 2000. L'aération des bâtiments est essentiellement naturelle (91 % d'entre eux). Seuls 20 % des bâtiments des élevages de 300 chèvres ou plus disposent d'une ventilation mécanique.

Pour la traite, les chèvres sont majoritairement placées côte-à-côte (68 %) ou en épis (11 %). L'usage du rotolactor n'est répandu que dans les plus grands élevages : un quart des élevages de 300 chèvres ou plus y ont recours.

Un tiers des élevages disposent d'un local spécialement dédié aux soins. La pratique de la vaccination augmente avec la taille du troupeau. En moyenne, quatre élevages sur dix vaccinent leurs animaux.

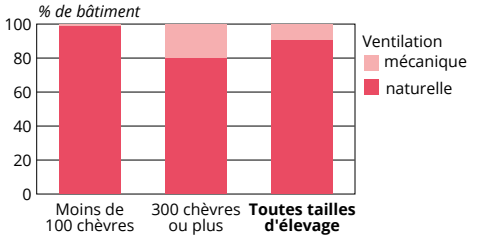
Le temps consacré aux pratiques d'élevage des animaux en bâtiment est de 7 heures par jour en moyenne, mais peut atteindre 10 heures par jour dans les élevages de 300 chèvres ou plus. La durée de la traite, proportionnelle à la taille du troupeau, peut durer de 2 à 4 heures. En revanche, le temps consacré aux animaux en pâture dépend moins de la taille du troupeau, et atteint 3 heures par jour en moyenne.

Bâtiments d'élevages caprins en 2015

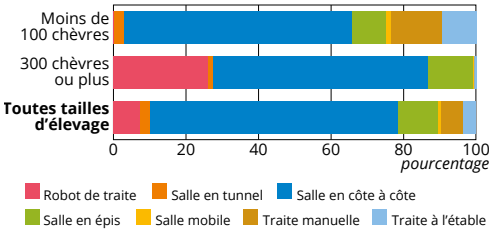
• Selon la surface et l'âge

Taille d'élevages caprins	Nombre moyen de bâtiments	Surface moyenne des bâtiments	Répartition des bâtiments selon la date des derniers travaux		
			Avant 1980[1]	Entre 1980 et 2000	Après 2000
	nombre	*m²*		*%*	
Moins de 100 chèvres	1,4	194	25	37	38
300 chèvres ou plus	2,2	778	10	24	66
Toutes tailles d'élevage	1,8	418	17	33	50

• Selon le type d'aération

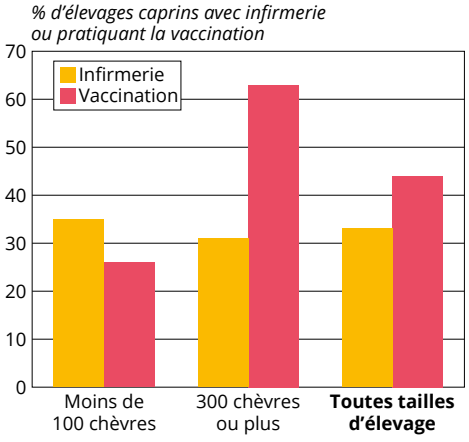


• Équipement des salles de traite par taille du cheptel



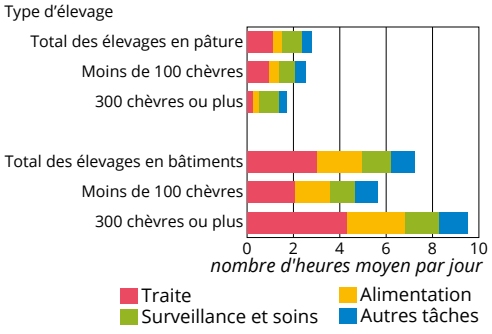
1. Ou inconnue.
Champ : élevages de caprins d'au moins 25 chèvres ou 100 caprins représentant au moins 94 % des effectifs.
Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

Présence d'une infirmerie et pratique de vaccination



Champ : élevages de caprins d'au moins 25 chèvres ou 100 caprins représentant au moins 94 % des effectifs.
Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

Temps de travail consacré aux pratiques d'élevage



Champ : élevages de caprins d'au moins 25 chèvres ou 100 caprins représentant au moins 94 % des effectifs.
Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

Pratiques d'élevage

porcins

En 2015, les élevages de porcins disposent en moyenne de 3,4 bâtiments d'élevage pour une surface moyenne de 566 m² : 60 % des bâtiments font moins de 500 m². Ces bâtiments ont été construits pour 56 % d'entre eux après 2000.

L'espace dédié aux animaux varie entre 3 et 5 m² par truie en fonction du cycle de gestation (maternité ou post-sevrage) ; il est de 0,5 m² par porcelet et de l'ordre de 1 m² pour les porcs à l'engrais. Lorsqu'ils sont chauffés (maternité et nurserie et post-sevrage), les bâtiments utilisent l'électricité dans 8 cas sur 10. Les litières sont composées de caillebotis intégral dans 9 élevages sur 10. Les bâtiments sont aérés mécaniquement dans 85 % des cas mais l'air ne fait jamais l'objet de traitement.

Près des deux tiers des éleveurs de porcins disposent d'une infirmerie dédiée. La quasi-totalité des naisseurs-engraisseurs pratiquent la vaccination. En revanche, la vaccination est moins pratiquée par les engraisseurs.

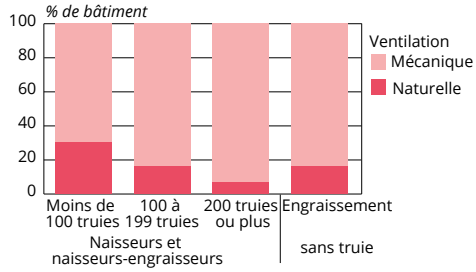
Le temps consacré aux pratiques d'élevages est en moyenne de 3 heures par jour pour les élevages d'engraissement et de 10 heures par jour dans les élevages naisseurs ou naisseurs-engraisseurs. Cependant, ce temps de travail varie fortement en fonction de la taille des élevages.

Bâtiments d'élevages porcins en 2015

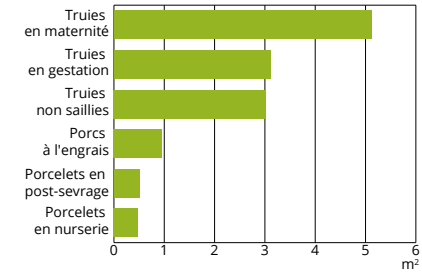
• Selon la surface et l'âge

Types d'élevages porcins	Nombre moyen de bâtiments	Surface moyenne des bâtiments	Répartition des bâtiments selon la date des derniers travaux		
			Avant 1980[1]	Entre 1980 et 2000	Après 2000
	nombre	*m²*		*%*	
Naisseurs et naisseurs engraisseurs	**4,3**	**590**	**3**	**39**	**59**
Moins de 100 truies	3,2	359	4	44	52
De 100 à 199 truies	4,0	488	3	40	58
200 truies ou plus	5,2	768	3	36	62
Engraissement sans truie	**2,1**	**484**	**3**	**49**	**47**
Tous types d'élevage	3,4	566	3	41	56

• Selon le type d'aération

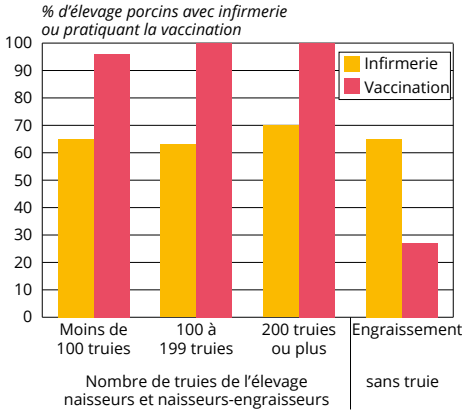


• Surface moyenne dédiée selon le type de porcins



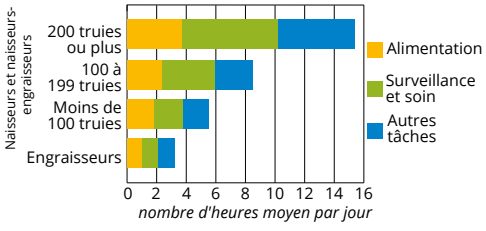
1. Ou inconnue.
Champ : élevages de porcins d'au moins 50 truies ou 300 porcins dans les 6 régions représentant au moins 95 % des effectifs.
Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

Présence d'une infirmerie et pratique de vaccination



Champ : élevages de porcins d'au moins 50 truies ou 300 porcins dans les 6 régions représentant au moins 95 % des effectifs.
Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

Temps de travail consacré aux pratiques d'élevage



Champ : élevages de porcins d'au moins 50 truies ou 300 porcins dans les 6 régions représentant au moins 95 % des effectifs.
Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

Pratiques d'élevage
volailles de chair

En 2015, les élevages de volailles de chair disposent en moyenne de 2,6 bâtiments d'une surface de 500 m². Les élevages de poulets sous signe de qualité (label, AOP ou bio) sont dans des bâtiments plus nombreux (3,4), mais plus petits (270 m² en moyenne). Plus de la moitié des bâtiments abritant des volailles de chair ont été construits ou rénovés depuis 2000, alors que 37 % l'ont été entre 1980 et 2000.

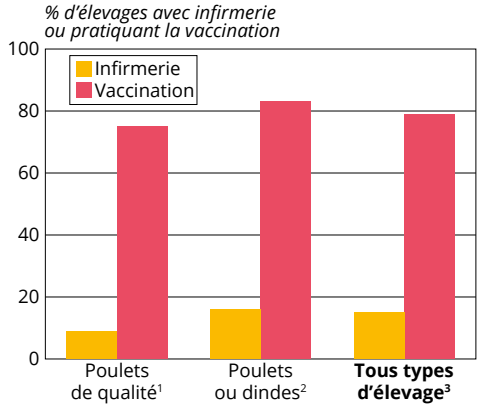
L'aération des bâtiments est naturelle dans neuf élevages de poulets sous signe de qualité sur dix. Près de la moitié des élevages de poulets standards ou de dindes disposent d'une ventilation mécanique. Quatre élevages avec signe de qualité sur dix bénéficient d'un éclairage naturel, contre un élevage sur dix de poulets standards, et quasiment aucun élevage de dindes.

Les poulets sous signe de qualité ont systématiquement accès à un parcours extérieur arboré. Seul un élevage de poulets standards sur dix laisse les animaux accéder à un parcours extérieur.

La présence d'un local dédié aux soins est moins courante (15 %) que dans les élevages de gros animaux. La pratique de la vaccination est plus fréquente dans les élevages de volailles standards que dans les élevages de poulets sous signe de qualité (83 % contre 75 %).

Le temps consacré aux pratiques d'élevage est de 4 heures par jour en moyenne dans les élevages avec signe de qualité ; il atteint 5 heures par jour en moyenne dans les élevages de poulets standards ou de dindes, nettement plus grands en moyenne.

Présence d'une infirmerie et pratique de vaccination



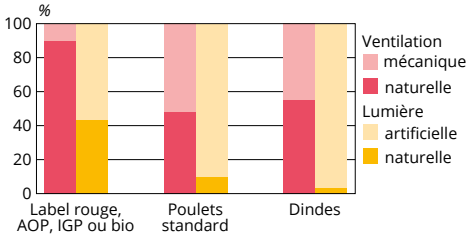
1. Exclusivement Label rouge, AOP, IGP ou bio.
2. Exclusivement standards.
3. Ayant des volailles de chair (y compris les élevages mixtes).
Champ : élevages de volailles d'une capacité supérieure à 4 000 capacités équivalent poulets représentant 97 % des poulets et 99 % des dindes.
Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

Bâtiments d'élevages de volailles de chair en 2015

• Selon la surface et l'âge

Types d'élevages avicoles	Nombre moyen de bâtiments	Surface moyenne des bâtiments	Répartition des bâtiments selon la date des derniers travaux		
			Avant 1980[1]	Entre 1980 et 2000	Après 2000
	nombre	*m²*		*%*	
Poulets de qualité[2]	3,4	267	2	39	59
Poulets ou dindes[3]	2,1	863	5	38	58
Tous types d'élevage[4]	2,6	503	4	37	60

• Selon le type d'aération et d'éclairage

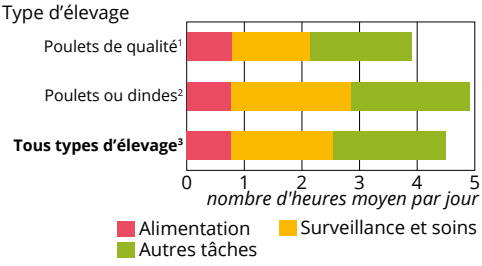


• Selon le type de parcours

Types d'élevages avicoles	Accès à un parcours	Aménagements sur le parcours			
		Aucun	Arbres	Abris artificiels	Autre
			%		
Poulets de qualité[2]	99	2	97	0	1
Poulets ou dindes[3]	9	10	88	2	0
Tous types d'élevage[4]	53	3	96	0	1

1. Ou inconnue.
2. Exclusivement Label rouge, AOP, IGP ou bio.
3. Exclusivement standards.
4. Ayant des volailles de chair (y compris les élevages mixtes).
Champ : élevages de volailles d'une capacité supérieure à 4 000 capacités équivalent poulets représentant 97 % des poulets et 99 % des dindes.
Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

Temps de travail consacré aux pratiques d'élevage



1. Exclusivement Label rouge, AOP, IGP ou bio.
2. Exclusivement standards.
3. Ayant des volailles de chair (y compris les élevages mixtes).
Champ : élevages de volailles d'une capacité supérieure à 4 000 capacités équivalent poulets représentant 97 % des poulets et 99 % des dindes.
Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

Engrais et produits de protection des cultures

En très forte hausse du début des années 60 au premier choc pétrolier, les évolutions des livraisons d'engrais sont ensuite différentes selon le type d'élément fertilisant. Les livraisons de phosphore baissent entre 1980 et 2010, suivies par celles de potasse à partir du début des années 90. Les livraisons d'azote continuent d'augmenter jusqu'au début des années 90 et depuis baissent régulièrement, même si cette baisse est moins franche que pour les deux autres types d'engrais.

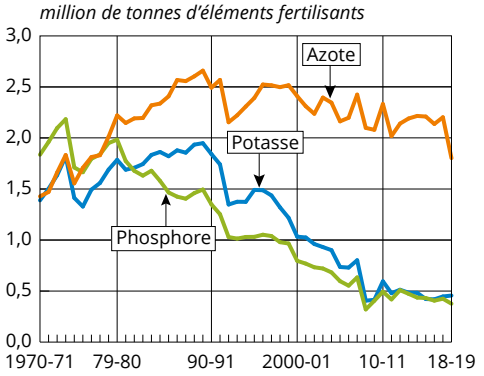
Les livraisons d'engrais minéraux à l'agriculture lors de la campagne 2018-2019, exprimées en quantité d'éléments fertilisants, diminuent par rapport à la campagne 2017-2018 (- 14,4 %), dans un contexte de prix en hausse. Cette baisse globale résulte de celle des achats de phosphore et d'azote (respectivement - 11,6 % et - 18,2 %) et d'une hausse des achats de potasse (+ 2,0 %).

Entre les campagnes 2017-2018 et 2018-2019, les prix d'achat de l'azote, du phosphore et de la potasse augmentent fortement. Lors de la campagne précédente, seul le prix de l'azote s'intensifiait.

De 2011 à 2014, les quantités vendues de produits phytosanitaires croissent, puis diminuent en 2015 et augmentent à nouveau en 2016 sans toutefois atteindre leur maximum de 2014. En 2017, les quantités diminuent par rapport à 2016. En 2018, les ventes sont en forte hausse. Tous les types de produit phytosanitaire sont concernés à l'exception des produits divers.

Peu volatil, le prix des produits phytosanitaires décroît, quant à lui, au cours de la campagne 2018-2019.

Livraison d'engrais à la culture



	1990-91	00-01	10-11	17-18	18-19
	millier de tonnes d'éléments fertilisants				
Azote	2 492,8	2 410,2	2 332,5	2 202,6	1 801,6
Phosphore	1 348,9	795,9	494,4	425,5	376,0
Potasse	1 841,9	1 032,7	596,5	446,7	455,6
Total	5 683,7	4 238,8	3 423,4	3 074,7	2 633,2

Note : les campagnes s'étendent du 1er mai année n au 30 avril année n + 1 pour le phosphore et la potasse. Elles s'étendent du 1er juillet année n au 30 juin année n + 1 pour les engrais azotés simples et composés NP-NK-NPK, depuis la campagne 1998-99.
Source : Unifa

Substances actives vendues par famille de produits phytopharmaceutiques

	2011	2016	2017	2018
	tonne			
Fongicides	24 505	31 994	29 806	39 112
Herbicides	29 252	30 156	30 253	34 392
Insecticides	2 220	3 660	3 806	5 795
Divers	5 324	6 299	6 634	5 763
Total	61 301	72 108	70 499	85 062

Sources : Banque nationale des données de vente des distributeurs, MTE, extractions du 30/08/2019 (2011 à 2017) et du 16/10/2019 (2018)

Prix d'achat des produits de protection des cultures

	06-07	10-11	17-18	18-19
	indice base 100 en 2015			
Produits de protection des cultures	94,3	99,7	99,1	96,7
dont insecticides	99,7	101,3	100,9	98,4
fongicides	96,6	103,7	98,6	96,2
herbicides	91,3	95,9	98,5	96,4

Note : les campagnes s'étendent d'octobre année n à septembre année n + 1.
Sources : Agreste, Insee - Ipampa

Prix d'achat des engrais

	06-07	10-11	17-18	18-19
	indice base 100 en 2015			
Engrais et amendements	72,4	94,5	86,2	94,2
dont engrais simples azotés	75,6	94,0	81,6	91,7
engrais composés	67,7	97,2	87,4	94,8

Note : pour harmoniser avec les séries des livraisons d'engrais, les campagnes s'étendent de juillet année n à juin année n + 1.
Sources : Agreste, Insee - Ipampa

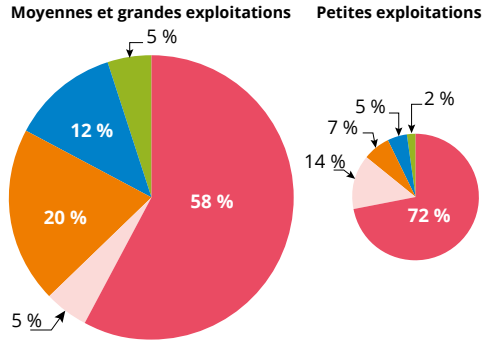
Emploi
composition

En 2016, 824 000 personnes travaillent de manière régulière dans les exploitations agricoles métropolitaines. Elles occupent dans sept cas sur dix des fonctions d'actifs dirigeants. La main-d'œuvre permanente assure 84 % de l'activité des exploitations agricoles, soit un peu moins qu'en 2010 (86 %). Les salariés saisonniers et les divers prestataires extérieurs à l'exploitation complètent le reste des heures travaillées. Leur contribution dans l'activité de l'exploitation est plus élevée dans les exploitations moyennes et grandes (17 %) que dans les petites (7 %).

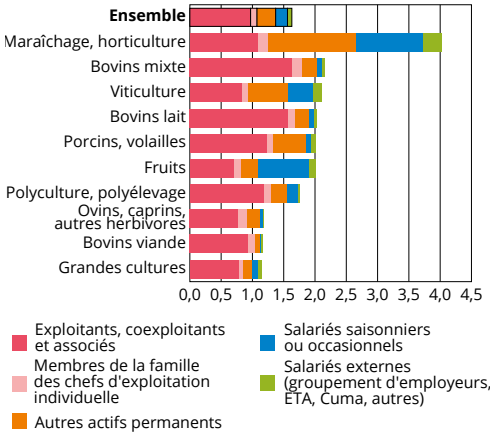
Une exploitation emploie en moyenne 1,6 équivalent-temps-plein (ETP) en 2016, soit 5 % de plus qu'en 2010. Ce besoin de main-d'œuvre varie selon les spécialisations. Les horticulteurs-maraîchers mobilisent le plus d'actifs (4 ETP). À l'opposé, les exploitations de grandes cultures et d'élevage de bovins-viande ou d'ovins caprins mobilisent en moyenne 1,2 ETP. La composition de la population employée varie aussi avec la spécialisation. Le travail des actifs dirigeants et familiaux prédomine le plus souvent. Il est quasi exclusif dans les élevages de bovins viande mais représente moins de la moitié du temps de travail chez les horticulteurs-maraîchers, les arboriculteurs et les viticulteurs.

Travail sur l'exploitation

% des ETP en France métropolitaine en 2016



Nombre moyen d'ETP par exploitation en 2016



Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Enquête sur la structure des exploitations agricoles 2016

Actifs agricoles et volume de travail annuel selon la nature des actifs

	2010			2016		
	Nombre de personnes actives	Volume de travail	ETP par exploitation	Nombre de personnes actives	Volume de travail	ETP par exploitation
	millier	*millier d'ETP*	*nombre*	*millier*	*millier d'ETP*	*nombre*
Exploitants, coexploitants et associés	*605*	*446*	*0,91*	*564*	*424*	*0,97*
Membres de la famille des chefs d'exploitation individuelle	*152*	*63*	*0,13*	*105*	*44*	*0,10*
Autres actifs permanents[1]	*192*	*143*	*0,29*	*156*	*131*	*0,30*
Ensemble de la main-d'œuvre permanente	**949**	**652**	**1,33**	**824**	**599**	**1,37**
Salariés saisonniers ou occasionnels	*///*	*84*	*0,17*	*///*	*83*	*0,19*
Salariés externes (groupement d'employeurs, ETA, Cuma, autres)	*///*	*22*	*0,04*	*///*	*30*	*0,07*
Ensemble de la main-d'œuvre occasionnelle ou externe	**///**	**106**	**0,22**	**///**	**113**	**0,26**
Total France métropolitaine	///	757	1,54	///	711	1,63

1. Un mode de comptage différent entre les 2 enquêtes a pu induire une moindre déclaration en 2016 de certains actifs permanents non salariés.
Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Recensement agricole 2010 et enquête sur la structure des exploitations agricoles 2016

Emploi

chefs d'exploitation

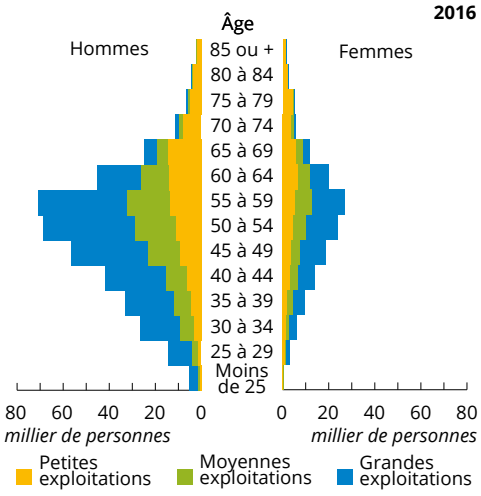
En France métropolitaine en 2016, l'âge moyen des chefs d'exploitation, coexploitants et associés est de 52 ans, soit 11 ans de plus que l'ensemble des actifs ayant un emploi en France (hors Mayotte).

Les femmes en charge d'une exploitation agricole sont plus âgées que les hommes en moyenne de trois ans. Tous sexes confondus, un agriculteur sur cinq a moins de 40 ans tandis qu'un sur quatre est proche de la retraite (60 ans ou plus).

Les dirigeants sont plus âgés dans les petites exploitations où un sur deux a au moins 60 ans. Ils sont 10 ans plus jeunes dans les moyennes et grandes exploitations. Toutefois, ces dernières sont également affectées par le vieillissement de leurs dirigeants. Entre 2010 et 2016, la part des agriculteurs âgés de 60 ans ou plus augmente de 7 points, passant de 10 à 17 %. Le plus gros contingent reste constitué des chefs d'exploitation âgés de 50 à 59 ans qui concentre plus du tiers des effectifs dirigeants (37 %, soit 3 points de plus qu'en 2010).

Les exploitants âgés de 55 ans ou plus détiennent un tiers de la SAU dans les moyennes et grandes exploitations, part variant de 29 % en Pays de Loire à 44 % en Martinique.

Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs

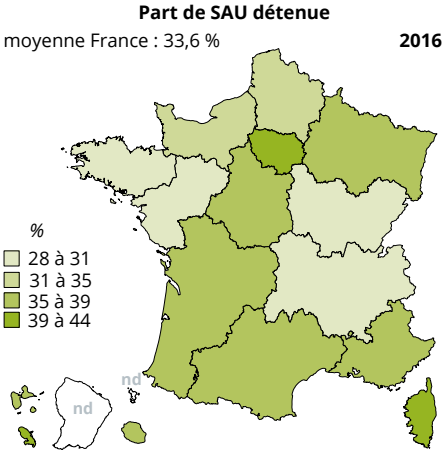


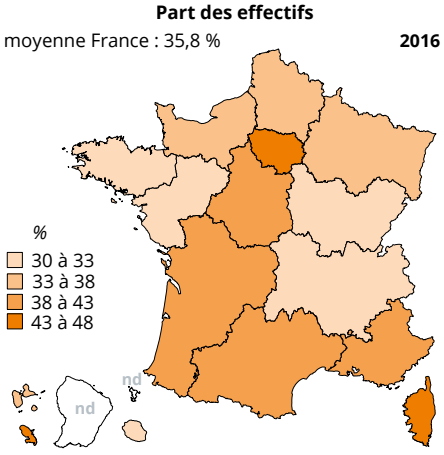
Champ : France métropolitaine.

Moyennes et grandes exploitations	2010	2016
	millier de personnes	
Moins de 40 ans	97,8	84,5
dont femmes	16,7	15,0
40 à 49 ans	138,6	108,9
dont femmes	31,7	26,0
50 à 59 ans	144,1	155,4
dont femmes	37,9	40,8
60 ans ou plus	42,4	71,5
dont femmes	16,8	23,6
Total France métropolitaine	422,8	420,3
dont femmes	103,1	105,4

Source : Agreste - Recensement agricole 2010 et enquête structure 2016

Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs de 55 ans ou plus en 2016 : SAU et effectif dans les moyennes et grandes exploitations





Source : Agreste - Enquête structure 2016

Emploi
temps de travail

En France métropolitaine en 2016, sept permanents sur dix travaillent sur l'exploitation au moins à mi-temps et plus d'un sur deux à temps complet (58 %). Les salariés permanents de l'exploitation et les actifs dirigeants travaillent plus souvent à temps plein (70 % et 62 % respectivement) que les actifs apparentés au chef d'une exploitation individuelle (19 %).

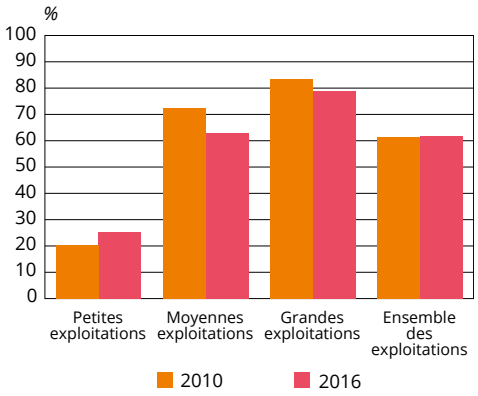
Pour les actifs dirigeants, l'activité à temps plein sur l'exploitation est plus fréquente dans les moyennes et grandes exploitations (74 %) que dans les petites (25 %) et plus particulièrement dans l'élevage où plus de 80 % des actifs dirigeants exercent à temps plein.

La main-d'œuvre fournie par les actifs apparentés aux chefs d'exploitation individuelle recule de 31 % entre 2010 et 2016. Elle est compensée par une hausse des autres types d'actifs.

Dans les petites exploitations, la part des actifs permanents travaillant au moins un mi-temps passe de 27 % à 37 % de 2010 à 2016. Dans les moyennes et grandes exploitations où plus de 80 % des actifs travaillaient déjà en 2010 au moins à mi-temps, cette augmentation n'a été que de 2 points et n'a pas concerné les actifs dirigeants.

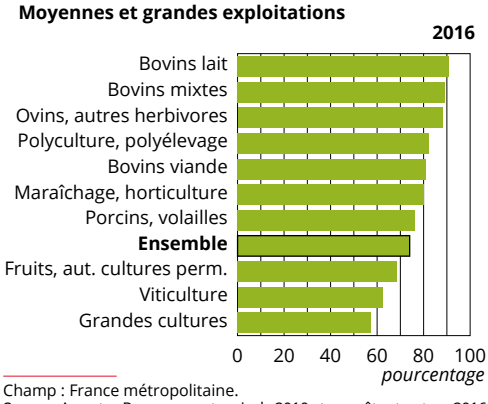
Part des chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs à temps plein

- **Selon la dimension économique de l'exploitation**



- **Selon l'Otex**

Moyennes et grandes exploitations



Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Recensement agricole 2010 et enquête structure 2016

Temps de travail des actifs permanents

	Moyennes et grandes exploitations		Ensemble des exploitations	
	2010	2016	2010	2016
	millier de personnes			
Chef d'exploitation, coexploitant ou associé actif				
Temps complet	334,1	311,3	371,5	347,6
1/2 temps à moins d'un temps complet	36,3	50,6	52,9	68,7
Moins d'un mi-temps	52,4	58,9	180,9	147,8
Actif apparenté au chef d'une exploitation individuelle[1]				
Temps complet	23,9	16,4	28,1	20,3
1/2 temps à moins d'un temps complet	14,7	12,9	19,9	18,3
Moins d'un mi-temps	53,3	35,4	104,3	66,0
Salarié permanent[2]				
Temps complet	99,4	96,2	103,0	100,8
1/2 temps à moins d'un temps complet	23,7	27,4	24,8	28,7
Moins d'un mi-temps	18,8	12,1	20,3	13,2
Ensemble des permanents de France métropolitaine[3]				
Temps complet	457,4	423,9	502,6	468,7
1/2 temps à moins d'un temps complet	74,6	90,9	97,7	115,7
Moins d'un mi-temps	124,6	106,3	305,4	227,0

1. Hors coexploitant et associé actif.
2. Non compris les actifs dirigeants salariés ou les actifs salariés apparentés au chef d'une exploitation individuelle.
3. Non compris les actifs non salariés qui ne sont ni dirigeants, ni membres de la famille d'un chef d'exploitation individuelle.
Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Recensement agricole 2010 et enquête structure 2016

Emploi

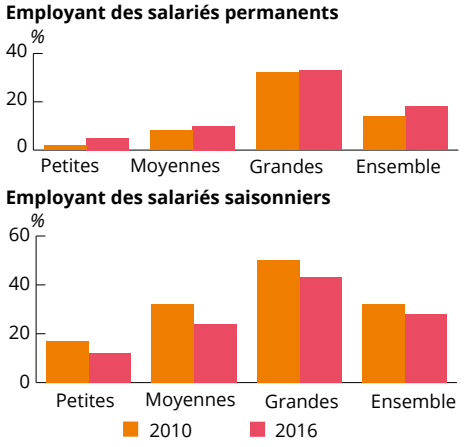
salariés agricoles

Avec l'agrandissement de la taille des exploitations et le développement des formes sociétaires, l'emploi salarié permanent se développe. Il est présent dans 18 % des exploitations en 2016 en France métropolitaine contre 14 % en 2010. En revanche, la part des exploitations ayant recours aux salariés saisonniers se réduit (28 % contre 32 %). Les dirigeants et membres de la famille du chef d'exploitation individuelle sont de plus en plus souvent salariés. Ils représentent, en 2016, 17 % de l'ensemble des permanents salariés.

Dans les exploitations moyennes et grandes, 72 400 exploitations emploient 159 500 salariés permanents, qui occupent 136 700 ETP (0,86 ETP par salarié). Ces salariés représentent 26 % des actifs permanents et 22 % du travail agricole de ces exploitations, respectivement 3 et 2 points de plus qu'en 2010. Les travailleurs saisonniers, également salariés, constituent 13 % de la force de travail.

Le recours au travail salarié est plus important dans les exploitations spécialisées en horticulture-maraîchage et en viticulture, où les salariés permanents assurent la plus grande part de la charge. Dans les exploitations fruitières, les saisonniers assurent près de la moitié du travail agricole.

Exploitations avec main-d'œuvre salariée



Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Recensement agricole 2010 et enquête structure 2016

Main-d'œuvre salariée permanente[1]

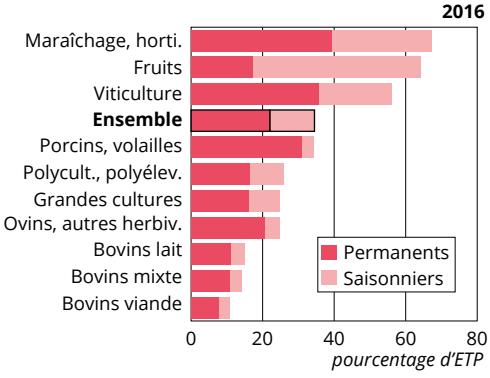
Moyennes et grandes exploitations

	2010	2016
Exploitations avec main-d'œuvre salariée permanente *(millier)*	64,2	72,4
Main-d'œuvre salariée permanente *(millier de personnes)*	147,1	159,5
Part de la main-d'œuvre salariée permanente parmi les actifs permanents *(%)*[2]	22,4	25,7
Part de la main-d'œuvre salariée permanente dans le travail agricole *(%)*	19,4	22,0
Part de la main-d'œuvre saisonnière dans le travail agricole *(%)*	11,5	12,5

1. Hors salariés des groupements d'employeurs.
2. Non compris dans les actifs permanents les actifs non salariés qui ne sont ni dirigeants, ni membres de la famille d'un chef d'exploitation individuelle.
Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Recensement agricole 2010 et enquête structure 2016

Part du travail fourni par la main-d'œuvre salariée

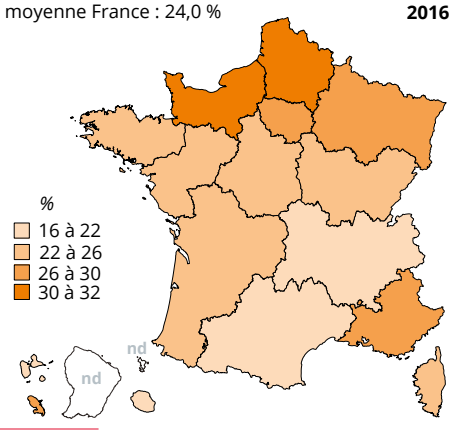
Moyennes et grandes exploitations



Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Enquête structure 2016

Exploitations avec main-d'œuvre salariée permanente

Moyennes et grandes exploitations



Source : Agreste - Enquête structure 2016

Les femmes en agriculture

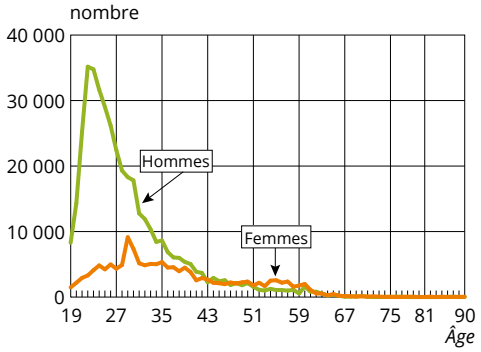
En France métropolitaine, les femmes représentent 30 % des actifs permanents agricoles en 2016 contre 31 % en 2010. Après avoir progressé durant la période 2000-2010, la féminisation de la main-d'œuvre agricole marque le pas. Cette tendance affecte plus fortement les membres de la famille des exploitants individuels où la part des femmes recule légèrement alors qu'elle est stable pour les actifs dirigeants et les salariés permanents.

En 2016 comme en 2010, 27 % des chefs d'exploitation, coexploitants ou associés agricoles sont des femmes. Elles sont relativement plus nombreuses dans les petites structures (32 %) que dans les moyennes et grandes exploitations (25 %). Au sein de ces dernières, la proportion de femmes exploitantes est la plus élevée dans les activités viticoles et d'élevages d'ovins ou de caprins.

Les exploitantes s'installent à tous les âges de la vie, contrairement aux hommes qui s'installent jeunes. La moitié des exploitantes s'établissent avant 35 ans et un quart après 45 ans, contre respectivement 80 % et 6 % pour les hommes. Dans les exploitations sociétaires, nombre d'agricultrices se sont déclarées avec le statut de coexploitantes après avoir travaillé en qualité d'aide familiale ou de conjoint-collaborateur. Dans les exploitations individuelles, les femmes reprennent souvent l'exploitation familiale lors du départ à la retraite de leur conjoint généralement plus âgé.

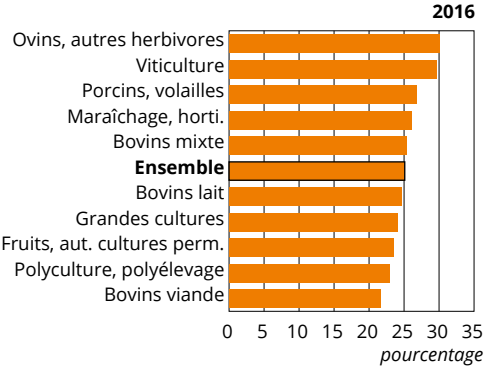
Les femmes dirigeantes travaillent moins souvent à temps complet sur l'exploitation : 52 % contre 65 % pour les hommes.

Âge de la première installation des exploitants en 2016



Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Enquête structure 2016

Part des exploitantes[1] dans les moyennes et grandes exploitations



1. Cheffes d'exploitation, coexploitantes et associées actives.
Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Enquête structure 2016

Statut des agricultrices et agriculteurs

	Femmes		Hommes	
	2010	2016	2010	2016
	millier de personnes			
Chef d'exploitation	110,4	94,3	381,0	345,2
Conjoint coexploitant ou associé actif	29,6	34,1	6,9	8,7
Autre coexploitant ou associé actif	21,6	23,1	55,8	58,7
Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs	161,6	151,5	443,7	412,6
dont à temps complet	79,3	78,3	292,2	269,3
Conjoint actif du chef d'une exploitation individuelle[1]	63,9	42,4	43,3	31,3
Autre parent actif du chef d'une exploitation individuelle[1]	12,3	7,8	32,8	23,1
Actifs apparentés au chef d'une exploitation individuelle[1]	76,2	50,2	76,1	54,4
Salarié permanent[2]	43,9	41,4	104,2	101,4
Total actifs permanents France métropolitaine	281,7	243,1	624,1	568,4

1. Hors coexploitant et associé actif.
2. Non compris les actifs dirigeants salariés ou les actifs apparentés au chef d'une exploitation individuelle salariés.
Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Recensement agricole 2010 et enquête structure 2016

Conditions de travail
salariés et exploitants agricoles

En 2018, les salariés des exploitations de cultures ou d'élevage relevant du régime agricole de la MSA ont été victimes de 13 245 accidents du travail ayant nécessité un arrêt, ce qui correspond à 27 pour 1 000 salariés. Ce taux est plus élevé dans les champignonnières (51 pour 1 000) et les élevages spécialisés gros animaux (44 pour 1 000). Toutes activités confondues, ce taux est de 32 pour 1 000 pour les chefs d'exploitation (14 138 accidents du travail avec arrêt). Les accidents du travail sont plus fréquents dans les élevages de bovins : 45 en bovins viande, 48 en bovins lait et 50 en bovins mixte. Les maladies professionnelles reconnues se traduisent dans neuf cas sur dix par des troubles musculo-squelettiques, principalement des affections péri-articulaires dues à des gestes ou postures, que ce soit pour les salariés ou les chefs d'exploitation. Elles sont plus fréquentes chez les actifs travaillant dans les élevages de petits animaux (volailles, lapins...).

En 2016, les conditions de travail des chefs d'exploitation et salariés agricoles se caractérisent principalement par des facteurs de pénibilité physique intense : la position debout, le déplacement de charges lourdes concernent plus de 70 % d'entre eux. Plus de la moitié des exploitants ou des salariés agricoles se déclarent exposés à un bruit intense ou à des fumées et poussières. Le contact avec des produits dangereux est également plus souvent constaté. Les contraintes horaires sont particulièrement importantes pour les agriculteurs exploitants : plus de 75 % d'entre eux ne disposent pas de 48 heures consécutives de repos par semaine et / ou travaillent le samedi. Ils sont deux fois plus nombreux que l'ensemble des non-salariés à déclarer travailler habituellement le dimanche.

Accidents du travail et maladies professionnelles

	2017	2018
	nombre	
Chefs d'exploitation[1]		
Accidents du travail avec ou sans arrêt	18 479	17 892
dont avec arrêt	*14 301*	*14 138*
Accidents de trajet	165	171
Maladies professionnelles avec et sans arrêt	1 565	1 428
Salariés agricoles des filières culture-élevage[2]		
Accidents du travail avec arrêt	13 698	13 245
Accidents de trajet avec arrêt	831	786
Maladies professionnelles	1 591	1 380
dont avec arrêt	*1 265*	*1 215*

1. Ensemble des affiliés MSA.
2. Affiliés MSA limité aux exploitations de culture et d'élevage, aux champignonnières, hors haras-dressage et pisciculture.
Champ : France métropolitaine hors départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle - Événements ayant donné lieu à un premier versement sur la période.
Source : MSA

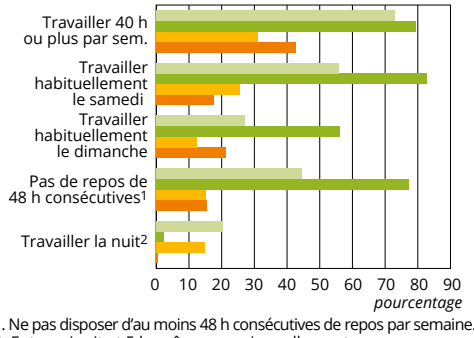
Conditions de travail en 2016

Proportion de personnes en emploi qui déclarent des contraintes

	Salariés		Non-salariés	
	Agri-culture	Ensem-ble	Agric. exploit.	Ensem-ble
		%		
Contraintes physiques intenses[1]	83	40	82	51
Rester longtemps debout	82	50	75	59
Rester longtemps dans une autre posture pénible ou fatigante à la longue	76	34	56	44
Effectuer des déplacements à pied longs ou fréquents	65	37	60	38
Porter ou déplacer des charges lourdes	71	40	78	52
Subir des secousses ou des vibrations	53	17	75	30
Exposition à des risques physiques				
Être exposé à un bruit intense[2]	73	18	68	16
Respirer des fumées ou des poussières	56	30	83	40
Être en contact avec des produits dangereux	60	29	73	32

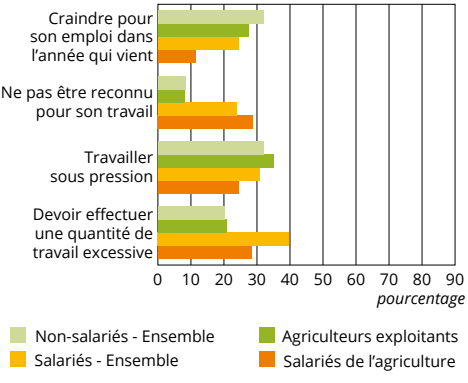
1. C'est-à-dire subir au moins trois contraintes physiques parmi les 5 citées.
2. Bruit qui gène pour entendre une personne située à 3 mètres.

• Contraintes horaires



1. Ne pas disposer d'au moins 48 h consécutives de repos par semaine.
2. Entre minuit et 5 h, même occasionnellement.

• Intensité du travail, insécurité



Champ : France, personnes en emploi.
Sources : Dares-Drees-DGAFP-Insee - Enquête Conditions de travail et Risques psychosociaux en 2016

Formation initiale

selon l'âge, le sexe, les aides à l'installation

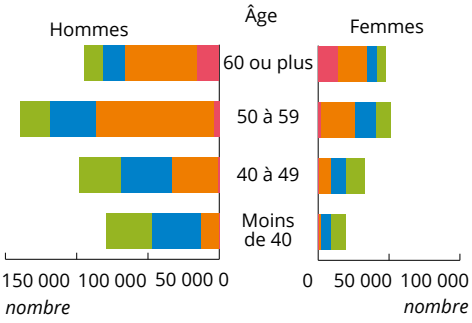
Le niveau de formation des exploitants agricoles a augmenté au fil des générations comme pour l'ensemble des actifs. En 2016, un exploitant sur deux a suivi une formation générale ou agricole de niveau bac ou plus. Parmi les exploitants de 60 ans ou plus, 20 % n'avaient pas suivi de formation générale ou agricole au-delà de l'école primaire tandis que la quasi-totalité des générations suivantes ont au moins une formation de second cycle court. Les moins de 40 ans disposent d'une formation particulièrement élevée : 85 % ont un niveau au moins égal au baccalauréat.

Comparées à leurs homologues masculins, les exploitantes ont un meilleur niveau de formation générale mais un niveau plus faible en matière de formation agricole.

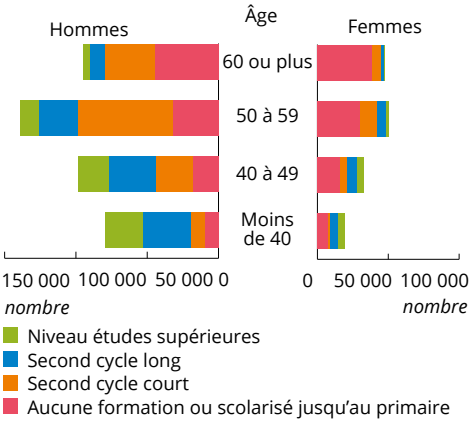
Les aides à l'installation, en particulier la dotation jeunes agriculteurs (DJA), sont conditionnées par la détention d'un niveau minimal de formation agricole, critère qui s'est élevé au fil du temps. En 2016, 65 % des exploitants ayant bénéficié de la DJA (41 % de l'ensemble) ont une formation générale ou agricole de niveau bac ou plus, contre 43 % pour les non-bénéficiaires. Cette proportion atteint 94 % pour les bénéficiaires de la DJA de moins de 40 ans.

Niveau de formation le plus élevé des exploitants[1] en 2016

• Formation générale ou agricole



• Formation agricole



1. Chefs d'exploitation, coexploitants ou associés actifs.
Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Enquête structure 2016

Niveau de formation des exploitants[1] en 2016 et dotation jeunes agriculteurs (DJA)

		Avec DJA		Sans DJA	
		Formation agricole	Formation générale ou agricole	Formation agricole	Formation générale ou agricole
		%			
Moins de 40 ans	Aucune formation ou scolarisé jusqu'au primaire	1,3	0,0	37,6	0,8
	Second cycle court	7,2	5,7	16,5	25,2
	Second cycle long	52,2	49,5	24,5	33,2
	Niveau études supérieures	39,3	44,8	21,5	40,8
	Tous niveaux de formation (en millier)	55,5		43,0	
40 ans ou plus	Aucune formation ou scolarisé jusqu'au primaire	4,1	0,8	59,8	11,9
	Second cycle court	45,9	43,8	23,8	49,6
	Second cycle long	33,2	34,3	9,7	19,0
	Niveau études supérieures	16,8	21,2	6,6	19,6
	Tous niveaux de formation (en millier)	176,3		287,2	
Tous âges	Aucune formation ou scolarisé jusqu'au primaire	3,4	0,6	56,9	10,4
	Second cycle court	36,6	34,6	22,9	46,4
	Second cycle long	37,8	38,0	11,6	20,8
	Niveau études supérieures	22,2	26,8	8,5	22,3
	Tous niveaux de formation (en millier)	231,8		330,3	

1. Chefs d'exploitation, coexploitants ou associés actifs.
Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Enquête structure 2016

Formation initiale
formation agricole

Le niveau de formation agricole des dirigeants d'exploitation progresse avec la dimension économique de l'exploitation. En particulier, pour les exploitants de moins de 40 ans, 43 % n'ont aucune formation agricole dans les petites exploitations agricoles contre seulement 11 % dans les grandes et 41 % ont le niveau baccalauréat ou plus contre 79 % dans les grandes.

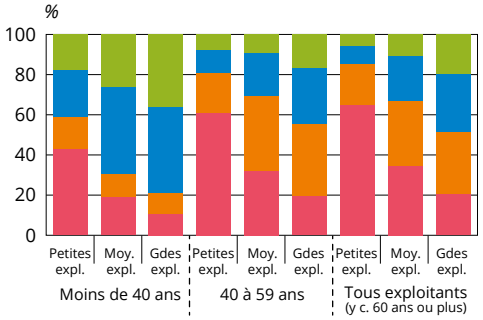
Davantage que pour les exploitations familiales, la gestion des exploitations sociétaires, généralement de moyenne ou grande dimensions, demande de disposer de solides connaissances en techniques agricoles et en gestion administrative ou comptable. Ainsi, 44 % des exploitants de moins de 60 ans ont une formation agricole de niveau baccalauréat ou plus dans les exploitations de forme sociétaire contre 28 % en exploitation individuelle.

Les niveaux de formation agricole varient selon les orientations productives. Dans les élevages laitiers et de porcins-volailles, avec davantage d'exploitations de grande dimension et des chefs plus jeunes, la proportion d'exploitants avec une formation agricole de niveau bac ou plus est plus élevée. Elle est plus faible pour la viticulture, l'élevage de bovins viande ou d'ovins caprins et les cultures fruitières.

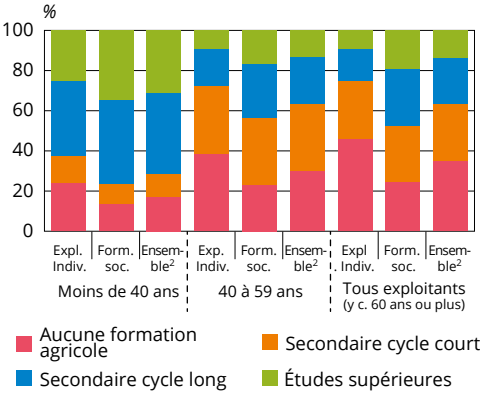
La France figure dans le peloton de tête des pays de l'Union européenne pour le niveau de formation agricole de ses chefs d'exploitation.

Niveau de formation agricole le plus élevé des exploitants[1] en 2016

• **Selon la dimension économique de l'exploitation**



• **Selon la nature juridique de l'exploitation**



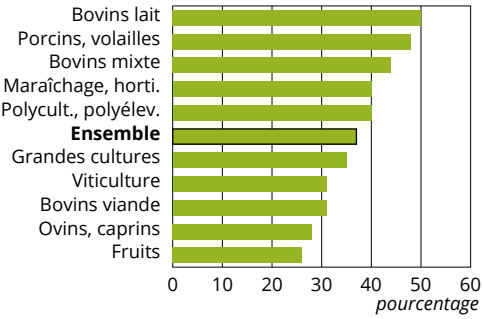
1. Chefs d'exploitation, coexploitants ou associés.
2. Exploitations individuelles, formes sociétaires et autres personnes morales.
Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Enquête structure 2016

Part de chefs d'exploitation ayant une formation agricole élémentaire ou complète

%	Pays de l'UE à 28
Plus de 75	Italie, Pays-Bas
Plus de 50 à 75	Allemagne, Luxembourg, France (63 %), République tchèque, Danemark, Finlande
Plus de 40 à 50	Slovénie, Irlande, Portugal, Belgique, Lettonie, Autriche, Suède, Pologne
Plus de 25 à 40	Estonie, Lituanie, Malte, Royaume-Uni, Chypre, UE (32 %)
Plus de 10 à 25	Slovaquie, Espagne, Hongrie, Croatie
De 4 à 10	Bulgarie, Grèce, Roumanie

Source : Eurostat - Enquêtes Structure 2016

Exploitants[1] ayant une formation agricole de niveau bac ou plus en 2016



1. Chefs d'exploitation, coexploitants ou associés actifs.
Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Enquête structure 2016

Enseignement technique agricole

voie scolaire

À la rentrée 2019, les établissements scolaires (hors Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française et Wallis et Futuna) de l'enseignement technique agricole ont accueilli 157 263 élèves et étudiants dont 53 % sont internes. Ils sont scolarisés dans des classes allant de la 4e jusqu'au Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA).

Un tiers des élèves suit des formations générales et technologiques. Les deux tiers restants suivent des formations professionnelles : Certificat d'aptitude professionnel (CAPA), Baccalauréat professionnel (Bac Pro), BTSA. Le secteur des services accueille 42 % des effectifs en formation professionnelle et devance celui de la production (35 %), longtemps à la première place. Le secteur de la transformation accueille seulement 4 % des effectifs.

L'origine socioprofessionnelle des élèves est aujourd'hui plus diversifiée. Alors qu'en 1990, près de quatre élèves sur dix (36 %) venaient du milieu agricole, ce n'est actuellement plus le cas que d'un élève sur dix (11 %). Ce sont les enfants d'employés et d'ouvriers (43 %) qui sont les plus nombreux à fréquenter les établissements de l'enseignement agricole.

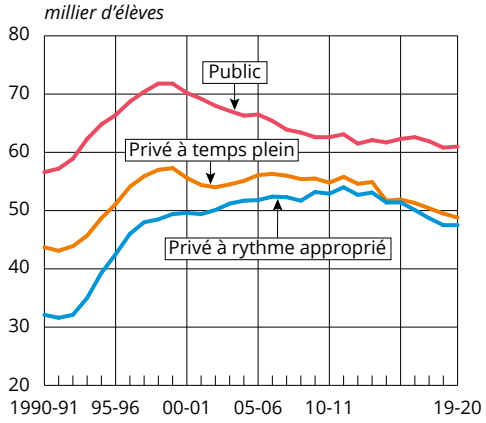
À la suite de la mise en œuvre de la réforme de la voie professionnelle, davantage d'élèves poursuivent jusqu'au Bac Pro voire jusqu'au BTSA. La capacité professionnelle agricole, qui est l'un des critères d'éligibilité aux aides à l'installation en agriculture, peut être attestée par la possession d'un diplôme de niveau égal ou supérieur au Bac Pro agricole « Conduite et gestion de l'entreprise agricole », complétée par un plan de professionnalisation personnalisé validé par le préfet.

Élèves et étudiants par voie de formation et par secteur professionnel

	2000-01	10-11	19-20	
	nombre			*% filles*
Formations générales et technologiques	45 667	57 273	51 887	41,9
Formations professionnelles	129 663	113 087	105 376	52,1
Aménagement	23 470	20 854	19 335	17,0
Production	54 928	38 523	37 301	39,1
Services	43 581	48 885	44 235	77,8
Transformation	7 684	4 825	4 505	57,2
Toutes formations	175 330	170 360	157 263	48,7

Champ : France métropolitaine et DOM (les collectivités d'Outre-mer ne sont plus prises en compte à partir de 2004). Les DIMA (Dispositif d'initiation aux métiers par alternance) n'existent plus à partir de 2019.
Source : MAA - DGER

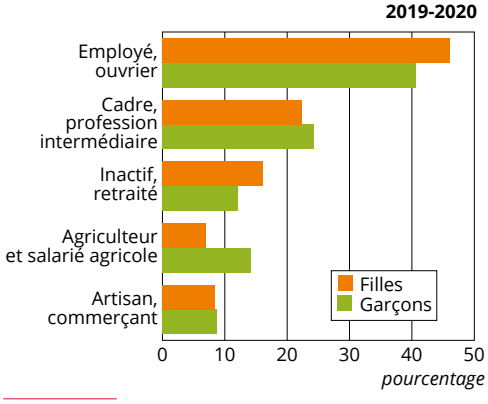
Élèves et étudiants par secteur et niveau de formation



	2000-01	10-11	19-20
		nombre	
Enseignement public	70 177	62 586	60 955
Niveaux V et VI[1]	23 223	16 188	14 606
Niveau IV	31 977	34 171	33 603
Niveau III	14 977	12 227	12 746
Enseignement privé	105 153	107 774	96 308
Niveaux V et VI	71 222	66 217	52 466
Niveau IV	26 403	34 675	36 332
Niveau III	7 528	6 882	7 510
Ensemble	175 330	170 360	157 263
Niveaux V et VI	94 445	82 405	67 072
Niveau IV	58 380	68 846	69 935
Niveau III	22 505	19 109	20 256

1. Voir glossaire « enseignement agricole ».
Champ : France métropolitaine et DOM (les collectivités d'Outre-mer ne sont plus prises en compte à partir de 2004). Les DIMA (Dispositif d'initiation aux métiers par alternance) n'existent plus à partir de 2019.
Source : MAA - DGER

Origine socioprofessionnelle des élèves et étudiants



Champ : France métropolitaine et DOM.
Source : MAA - DGER

Enseignement supérieur agricole long

En 2018, 14 485 étudiants ont préparé un diplôme d'ingénieur, de vétérinaire ou de paysagiste. Les formations mettent l'accent sur la mise en situation professionnelle et sur l'accompagnement du projet professionnel.

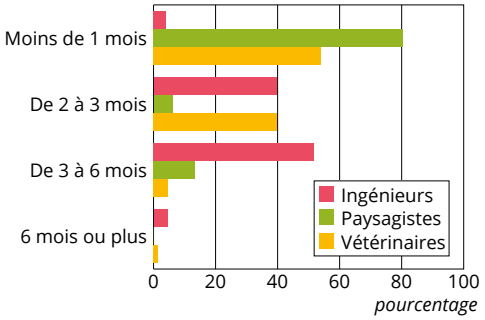
Les étudiants bénéficient d'une ouverture à l'international au travers de stages, de mobilités académiques ou par l'accueil d'étudiants étrangers.

Le taux net d'emploi des ingénieurs diplômés en 2017 atteint 93 % un an après la sortie de l'école. Les secteurs d'activité sont divers : industries, entreprises de services, organisations professionnelles agricoles, commerce et distribution, environnement et paysage...

94 % des vétérinaires ont un emploi après la sortie de l'école, la moitié comme vétérinaire pour animaux de compagnie. L'insertion des paysagistes (88 %) est caractérisée par un taux d'entrepreneuriat important (24 % d'indépendants).

En partenariat avec les organismes de recherche, les instituts techniques et les universités, les établissements de l'enseignement supérieur agricole mènent des travaux de recherche pour relever les grands défis actuels (gestion durable des ressources, changements climatiques, sécurité des aliments...). Ces travaux permettent de faire évoluer les enseignements au plus près de la réalité professionnelle.

Mobilité internationale des étudiants des cursus ingénieur, paysagiste et vétérinaire - Année scolaire 2018-2019



Source : MAA - DGER

Taux net d'emploi[1] des diplômés 2017 un an après la sortie de l'école

Taux net d'emploi	Femmes	Hommes	Ensemble
		%	
Ingénieurs	93	94	93
Vétérinaires	94	96	94
Paysagistes	89	88	88

1. Taux net d'emploi = Individus en activité professionnelle/ (Individus en activité professionnelle + Individus en recherche d'emploi).
Source : MAA - DGER (Écoles de l'enseignement supérieur agricole) - Enquête 2019

Étudiants dans les écoles de l'enseignement supérieur agricole en 2018

	Cursus ingénieur, vétérinaire et paysagiste	Autres formations	Total	Part de filles
		nombre		%
Établissements publics	8 183	1 874	10 057	66
Agrocampus Ouest	1 158	244	1 402	65
AgroParisTech	1 251	647	1 898	62
Agrosup Dijon	600	-	600	68
Bordeaux Sciences Agro	453	-	453	65
École nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole (ENSFEA)[1]		303	303	59
École nationale du génie de l'eau et de l'environnement (ENGEES)	338	35	373	43
École nationale supérieure du paysage (ENSP)	164	-	164	56
École nationale vétérinaire d'Alfort (ENVA)	737	38	775	75
École nationale vétérinaire de Toulouse (ENVT)	727	74	801	74
Montpellier SupAgro	694	505	1 199	59
ONIRIS	1 027	-	1 027	73
VetAgro Sup	1 034	28	1 062	73
Établissements privés sous contrat	6302	236	6 538	55
École d'ingénieurs de Purpan	1 009	-	1 009	59
École supérieure d'agricultures d'Angers (ESA)	953	163	1 116	49
École supérieure du bois (ESB)	285	-	285	25
Institut supérieur d'agriculture de Lille (ISA) - Yncrea	1 206	1	1 207	53
ISARA Lyon	921	41	962	64
Institut polytechnique UniLaSalle	1 928	31	1 959	56
Total	14 485	2 110	16 595	61

1. Effectif issu d'une enquête réalisée auprès de l'établissement.
Sources : MAA - DGER, MESRI - Sise (système d'information sur le suivi de l'étudiant)

Apprentissage

L'apprentissage s'adresse aux jeunes de 16 à 29 ans souhaitant préparer un diplôme ou un titre de l'enseignement professionnel dans le cadre d'un contrat de travail particulier, associant une formation en entreprise et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis (CFA).

En 2018, l'apprentissage dans l'enseignement agricole représentait 8 % des effectifs nationaux d'apprentis avec 36 726 apprentis dans les CFA agricoles. Les apprentis représentent 18,8 % des apprenants de l'enseignement agricole. Depuis 2010, le nombre d'apprentis a augmenté de 6,5 %.

À la suite de la réforme de la voie professionnelle, le niveau de diplôme préparé a fortement augmenté : deux tiers des apprentis préparent un diplôme de niveau égal ou supérieur au Bac.

Dans les formations du niveau CAPA au BTSA, le secteur de la production accueille 45 % des apprentis. 38 % des apprentis se préparent aux métiers de l'aménagement des espaces mais moins de 4 % se forment dans la filière agroalimentaire.

L'apprentissage est majoritairement suivi par les garçons même s'il se féminise lentement (24 % en 2018). Cette proportion varie selon le niveau de diplôme et le secteur. Bien que l'apprentissage ne concerne que 8,8 % des étudiants préparant un diplôme d'ingénieur ou de paysagiste, le nombre d'apprentis dans ces formations augmente chaque année depuis 2010.

Les apprentis sont d'origines socioprofessionnelles variées avec une prédominance pour les apprentis issus de familles d'ouvriers et d'employés (plus de 45 %).

Apprentis par niveau de formation

	2000-01	10-11	18-19	Part de filles
	nombre			*%*
Niveaux I et II	212	754	2 255	46
Niveau III	4 601	6 510	9 997	28
dont BTSA	4 207	5 736	8 727	26
Niveau IV	7 438	13 736	13 029	22
dont Bac Pro agricole	3 909	8 612	7 477	22
BP agricole	2 722	3 229	3 034	10
Niveau V	16 806	13 473	11 445	17
dont CAP agricole	10 743	8 874	7 998	14
Total	29 057	34 473	36 726	24

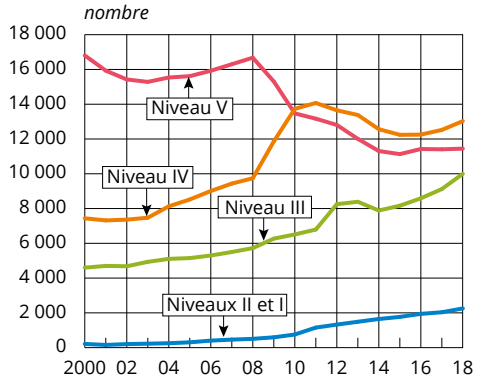
Champ : France.
Source : MEN - Sifa (Système d'information sur la formation des apprentis)

Apprentis par secteur de formation en 2018/2019

	Apprentis	Part de chaque secteur	Part des filles
	nombre	*%*	
Aménagement	12 928	38	5
Production	15 436	45	23
Services	2 029	6	60
Transformation	963	3	46
Autres secteurs (non agricoles)	3 115	9	56
Total	34 471	100	22

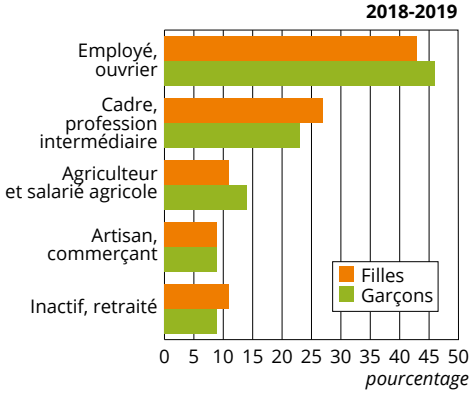
Champ : France. Niveaux I et II exclus.
Source : MEN - Sifa (Système d'information sur la formation des apprentis)

Évolution du nombre d'apprentis[1]



1. Voir glossaire : « Enseignement agricole ».
Champ : France.
Source : MEN - Sifa (Système d'information sur la formation des apprentis)

Origine socioprofessionnelle des apprentis[1]



1. L'information est disponible pour 92,8 % des apprentis.
Champ : France.
Source : MEN - Sifa (Système d'information sur la formation des apprentis).

Formation professionnelle continue

La formation professionnelle continue (FPC) s'adresse aux salariés, travailleurs indépendants ou demandeurs d'emploi qui souhaitent acquérir ou conforter leurs compétences professionnelles. Elle a pour but d'assurer l'accès, le maintien ou le retour dans l'emploi ainsi que de sécuriser ou diversifier les parcours professionnels.

En 2018, les établissements d'enseignement agricole ont délivré 14,3 millions d'heures stagiaires dans le cadre de la FPC dont 75 % ont été consacrées à des formations conduisant à l'acquisition d'un diplôme ou d'un titre. 20 % des stagiaires ont suivi ces formations d'une durée moyenne de 10,8 semaines. Le diplôme phare est le Brevet professionnel « Responsable d'exploitation agricole » (3 millions d'heures).

66 % des stagiaires ont suivi des formations certifiantes ou professionnalisantes d'une durée moyenne de 4,4 jours. 11 % des stagiaires ont bénéficié de prestations d'orientation ou d'accompagnement vers l'emploi, la reconversion ou la reconnaissance des acquis de l'expérience.

Les formations du secteur « Services à la personne et aux territoires » accueillent proportionnellement le plus de femmes (79 %). À l'inverse, seules 12 % de femmes sont dans le secteur « Aménagement des espaces » .

Les formations du secteur « Production agricole » délivrent plus de la moitié des heures stagiaires (hors prestation d'accompagnement) et accueillent 44 % des stagiaires.

Durée moyenne des formations en 2018

Secteur de formation professionnelle	Durée
	nombre de jours
Aménagement des espaces	19
Production agricole	19
Services aux personnes et aux territoires	24
Transformation alimentaire	7

Champ : France y compris départements et collectivités d'Outre-mer (DOM-COM) et Nouvelle-Calédonie. Seules les formations délivrées par les établissements de l'enseignement agricole sont comptabilisées à partir de 2016.
Source : MAA - DGER. Recensement des formations proposées par les établissements de l'enseignement agricole

Volumes-horaires délivrés et nombre de stagiaires en 2018

• Selon la finalité des formations

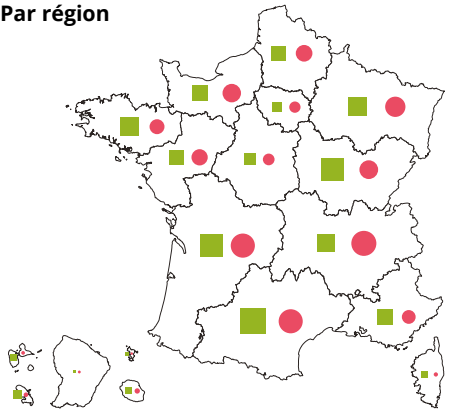
	Stagiaires		
	Heures		Nombre
	millier	*%*	*%*
Diplôme ou titre à finalité professionnelle	10 669	75	23
Certificat de qualification professionnelle (CQP)	200	1	1
Formation professionnalisante	2 357	16	66
Prestation d'orientation et d'accompagnement	1 062	7	11
Total	14 288	100	100

• Par secteur professionnel des formations[1]

	Stagiaires			Part de femmes
	Heures		Nombre	
	millier	*%*	*%*	*%*
Production agricole	6 767	51	44	29
Aménagement des espaces	2 654	20	18	12
Transformation alimentaire	519	4	10	49
Services à la personne et aux territoires	1 213	9	7	79
Autres secteurs (non agricoles)	2 073	16	22	53
Total	13 226	100	100	36

1. Hors prestations d'orientation et d'accompagnement.

• Par région



Champ : France y compris DOM-COM et Nouvelle-Calédonie. Seules les formations délivrées par les établissements de l'enseignement agricole sont comptabilisées à partir de 2016.
Source : MAA - DGER - Recensement des formations proposées par les établissements de l'enseignement agricole

Recherche

La dépense intérieure de recherche et développement expérimental (DIRD) française consacrée au domaine agricole est stable, à 2,4 milliards d'euros (Md€). La part des entreprises dans cet agrégat baisse légèrement : désormais, les dépenses de recherche agricoles se répartissent à parts égales entre les entreprises (50 %) et les organismes publics et établissements d'enseignement supérieur (50 %).

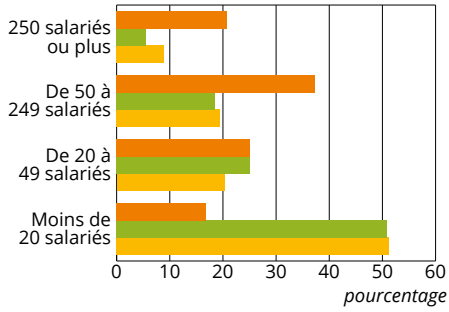
Les dépenses de R&D des organismes et établissements publics dans le domaine agricole atteignent 1,2 Md€ en 2018, soit 6,6 % de la DIRDA (DIRD des administrations[1]). L'INRA, principal organisme par le niveau de ses dépenses de R&D, investit 858 millions d'euros (M€), les écoles agricoles 105 M€, l'Ifremer 91 M€, l'IRSTEA 30 M€ et le CNRS 42 M€.

L'investissement en R&D agricole des entreprises atteint 1,2 Md€, stable en volume sur un an (- 0,2 %). La DIRD agricole des entreprises représente 3,5 % du montant global des dépenses intérieures de R&D des entreprises (DIRDE). Avec 644 M€ de DIRD, la part du secteur de l'industrie agroalimentaire (IAA) est stable par rapport à l'année précédente : elle constitue, en 2018 comme en 2017, 54 % du total des dépenses « privées » agricoles, contre 46 % pour le secteur « agriculture, sylviculture, pêche et aquaculture » (ASPA) qui cumule 553 M€ de dépenses.

Les entreprises de l'ASPA restent de petites structures : 64 salariés en moyenne, contre 209 pour le secteur des IAA et 198 pour l'ensemble des entreprises qui mènent des travaux de R&D, quel que soit leur domaine de recherche. En revanche, elles comptent en moyenne 5 chercheurs en ETP, contre 3 dans le secteur des IAA (9 pour l'ensemble des entreprises actives en R&D).

1. Voir glossaire « DIRDA ».

Répartition des entreprises par tranche d'effectifs en 2018sd*



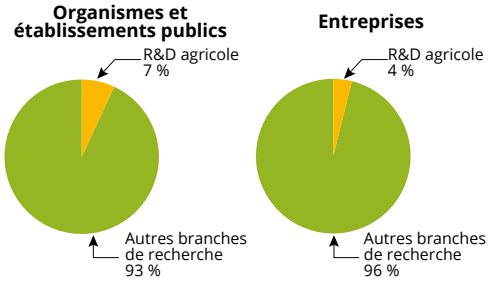
* Résultats semi-définitifs.
Source : MESRI-SIES

Évolution de la dépense intérieure de recherche et développement agricole entre 2017 et 2018

	2017*	2018*
	million d'euros	
Organismes et établissements publics :	1 122	1 186
dont INRA	817	858
Entreprises :	1 188	1 197
Secteurs agricoles		
industries agricoles et alimentaires	636	644
agriculture, sylviculture, pêche et aquaculture	552	553
Ensemble	2 310	2 383

* Résultats définitifs pour 2017, semi-définitifs pour 2018.
Note : les données sont élaborées à partir de l'enquête sur la répartition par objectifs socio-économiques des crédits budgétaires destinés à la recherche de la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (MIRES). Liste des établissements publics exécutant de la R&D agricole : IRSTEA, CNRS, INRA, Inria, IRD, Cirad, Cnes et Ifremer. Liste des écoles agricoles : Agro ParisTech, AgroCampus Ouest, AgroSup Dijon, ENFA Toulouse, ENGEES, ENITA Bordeaux, ENSP Versailles-Marseille, ENV Alfort, ENV Toulouse, Montpellier SupAgro, ONIRIS, VetAgro Sup.
Source : MESRI-SIES

Part de la recherche agricole dans la recherche nationale en 2018sd*



* Résultats semi-définitifs.
Source : MESRI-SIES

Caractéristiques des entreprises qui réalisent de la recherche dans le domaine agricole en 2018sd*

	Toutes branches de recherche****	Branches de recherche agricole	
En moyenne par entreprise	Ensemble des entreprises ayant une activité interne de R&D	Industries agricoles et alimentaires	Agriculture, sylviculture, pêche et aquaculture
Chiffre d'affaires (en K€)	89 394	87 761	52 264
Effectif salarié	198	209	64
DIRDE** (en K€)	1 671	707	1 601
Effectif de chercheurs (en ETP***)	9	3	5

* Résultats semi-définitifs.
** DIRDE : dépenses intérieures de recherche et développement des entreprises.
*** ETP : équivalent-temps-plein.
**** Une branche de recherche est une branche d'activité économique bénéficiaire des travaux de R&D.
Source : MESRI-SIES

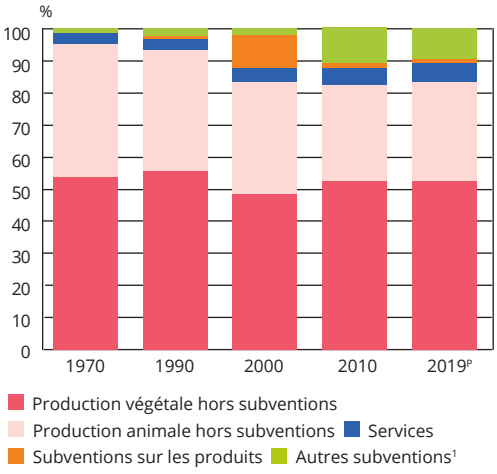
Comptes de la branche agricole

ressources et emplois

Les ressources de la branche agricole (exploitations agricoles, entreprises de travaux agricoles, coopératives viticoles...) sont constituées très majoritairement par la production agricole, qui s'élève en valeur à 77,3 milliards d'euros, dont 1,1 milliard d'euros de subventions sur les produits. Les subventions d'exploitation, composées principalement des paiements uniques depuis 2006 et des paiements découplés à partir de 2015 (paiement de base, paiement vert, paiement redistributif), reculent très légèrement de 0,1 % en 2019 pour atteindre 8,3 milliards d'euros. Au total, subventions sur les produits et subventions d'exploitation représentent 11,0 % des ressources.

Les consommations intermédiaires demeurent le principal poste des emplois de la branche agricole avec 45,4 milliards d'euros en 2019 (+ 1,2 %), soit 53,0 % des emplois. Les impôts sur la production s'élèvent à 1,6 milliard d'euros (1,9 % des emplois) tandis que la consommation de capital fixe constitue 12,6 % du total des emplois. Le solde des ressources et de ces emplois correspond au revenu dégagé pour rémunérer les facteurs de production (travail salarié et non salarié, foncier, capital). Il atteint 28 milliards d'euros en 2019.

Ressources de la branche agricole

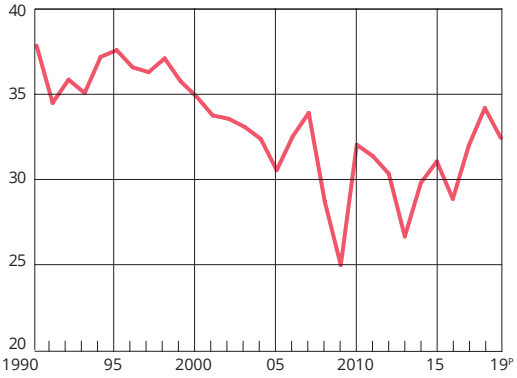


	1970	1990	2000	2010	2019P
	milliard d'euros				
Production végétale hors subventions	7,4	34,2	31,5	40,2	44,7
Production animale hors subventions	5,7	23,4	22,8	22,9	26,5
Services	0,5	2,0	3,0	4,1	5,0
Subventions sur les produits	0,0	0,6	6,6	1,2	1,1
Production totale[2]	13,6	60,2	63,9	68,4	77,3
Autres subventions[1]	0,2	1,7	1,6	8,5	8,3
Total des ressources	13,8	61,9	65,5	76,9	85,6

1. Subventions d'exploitation autres que les subventions sur les produits (ces dernières sont incluses dans la valeur au prix de base de la production).
2. Valeur au prix de base.
Sources : Agreste, Insee - Comptes de l'agriculture - Base 2014

Emplois de la branche agricole

Taux de valeur ajoutée (en %)



	1970	1990	2000	2010	2019P
	milliard d'euros				
Consommations intermédiaires[1]	5,4	30,0	33,3	40,5	45,4
Autres impôts à la production[2]	0,6	1,5	1,4	1,5	1,6
dont impôts fonciers	0,2	1,0	0,9	0,9	1,0
autres impôts	0,4	0,5	0,6	0,5	0,6
Consommation de capital fixe	1,1	6,8	7,8	10,3	10,8
Revenu des facteurs de la branche agricole (valeur ajoutée nette)[3]	6,7	23,5	22,9	24,6	27,8
Total des emplois	13,8	61,8	65,5	76,9	85,6
			%		
Taux de valeur ajoutée (%)	48,5	38,0	34,9	32,0	32,4

1. Hors TVA déductible.
2. Les autres impôts à la production, désignés ainsi pour les distinguer des impôts sur les produits payés par les consommateurs, comprennent tous les autres prélèvements obligatoires payés par les exploitations agricoles en raison de leur activité (taxe foncière, taxes sur les salaires versés...).
3. Voir glossaire « revenu des facteurs de la branche agricole » « valeur ajoutée ».
Sources : Agreste, Insee - Comptes de l'agriculture - Base 2014

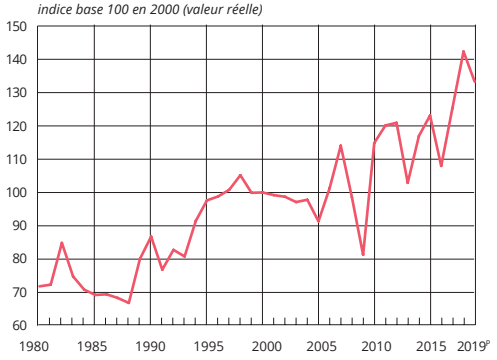
Comptes de la branche agricole

revenu net des facteurs

La valeur ajoutée en valeur au prix de base, augmentée des subventions d'exploitation et diminuée des impôts et des amortissements, constitue le revenu dégagé par l'activité agricole permettant de rémunérer les facteurs de production (travail salarié et non salarié, foncier, capital). Ce revenu des facteurs de la branche par actif augmente en termes réels depuis 1988 et la fin des années 90, avant de se stabiliser jusqu'au milieu des années 2000. Depuis, les variations annuelles sont d'amplitude très marquées. Après deux années de forte hausse (+ 16,0 % en 2017 et + 13,8 % en 2018), il baisse en 2019 (- 6,4 %).

Entre 2010 et 2019, le revenu des facteurs de l'Union européenne (28 pays), mesuré en termes réels, c'est-à-dire déflaté de la hausse des prix, augmenterait de 2,4 % par an en moyenne, en hausse dans une majorité de pays. En revanche, il baisserait dans quatre pays : les diminutions enregistrées à Malte et en Belgique sont les plus importantes (– 3,2 % et – 2,0 %). En France, le revenu des facteurs augmente de 1,1 % par an entre 2010 et 2019.

Revenu net des facteurs de la branche agricole par actif équivalent temps plein



	1990/80*	2000/90*	2010/00*	2019p/10*
	taux annuel moyen en %			
Revenu net des facteurs par actif[1]	8,2	4,5	1,4	4,4
Actifs agricoles	- 3,2	- 3,3	- 2,3	- 1,3
Prix du PIB	7,8	1,7	1,7	0,8
Revenu net des facteurs par actif en termes réels	0,4	2,7	- 0,4	3,5

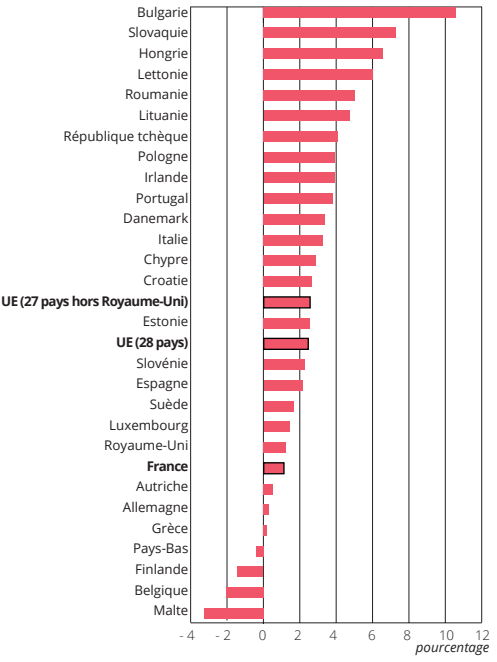
* Moyenne sur les trois dernières années.
1. Voir glossaire « revenu des facteurs de la branche agricole », « valeur ajoutée ».
Sources : Agreste, Insee - Comptes de l'agriculture - Base 2014

Revenu net des facteurs de la branche par actif agricole dans l'UE

Évolution en termes réels[1]

	2019p/10	2017/16	2018/17	2019p/18
	taux de variation annuel moyen en %			
UE (28 pays)	**2,4**	**12,1**	**- 3,7**	**2,8**
UE (27 pays hors Royaume-Uni)	**2,5**	**11,6**	**- 3,3**	**2,4**
Allemagne	0,3	33,7	- 26,9	24,6
Autriche	0,5	12,4	- 4,3	2,2
Belgique	- 2,0	8,0	- 17,5	12,9
Bulgarie	10,3	18,1	- 0,7	8,8
Chypre	2,8	- 0,2	1,3	2,7
Croatie	2,6	0,1	6,6	0,2
Danemark	3,3	58,1	- 25,1	68,2
Espagne	2,1	- 1,1	-2,1	- 8,6
Estonie	2,5	67,8	- 23,0	51,8
Finlande	- 1,4	3,7	1,4	9,7
France (juin 2020)	**1,1**	**16,5**	**9,6**	**- 7,4**
Grèce	0,2	9,3	-4,7	8,6
Hongrie	6,4	1,9	3,9	0,8
Irlande	3,8	24,4	- 14,2	5,6
Italie	3,2	0,4	4,2	- 2,9
Lettonie	5,9	23,5	- 4,4	18,6
Lituanie	4,6	24,3	- 23,8	40,8
Luxembourg	1,4	26,5	4,6	- 5,1
Malte	- 3,2	-8,7	27,0	- 7,7
Pays-Bas	- 0,4	11,2	- 17,0	2,1
Pologne	3,8	14,9	- 6,2	4,4
Portugal	3,7	4,2	0,1	5,5
Rép. tchèque	4,0	- 3,1	-4,7	- 0,6
Roumanie	4,9	13,4	1,9	10,2
Royaume-Uni	1,2	18,7	- 10,3	7,3
Slovaquie	7,1	18,6	- 2,0	- 8,1
Slovénie	2,2	- 6,9	35,9	- 9,7
Suède	1,6	18,9	- 23,2	29,8

Évolution 2019p/2010



1. Cet indicateur correspond à la valeur ajoutée nette au coût des facteurs par actif équivalent temps plein de la branche agricole, déduction faite de l'évolution du prix du PIB.
Source : Eurostat - Comptes de l'agriculture (les prévisions pour la France ont été révisées depuis)

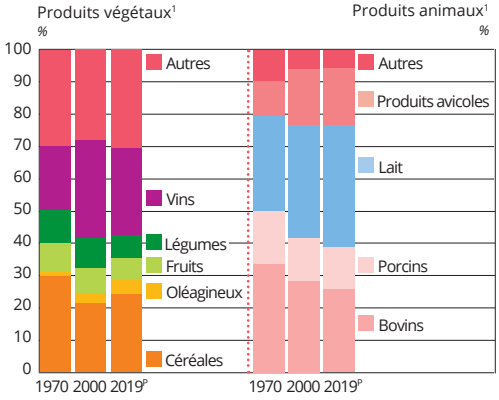
Comptes de la branche agricole

production et consommations intermédiaires

La production agricole en valeur, évaluée hors subventions, mesure la ressource potentielle liée à la récolte ou au croît des animaux. Elle est enregistrée au moment où elle a lieu (optique production) et non au moment de sa commercialisation (optique livraison). Sa structure évolue fortement depuis cinquante ans. Ainsi, les oléagineux, presque absents en 1970, représentent en 2019 4,3 % de la production végétale en valeur. La part des céréales dans la production végétale fluctue beaucoup. Elle atteint un point haut en 2010 (près de 30,0 %) et un point bas en 2016 (19,6 %). En 2019, elle s'établit à 24,1 %. Parmi les productions animales, la production bovine et celle des produits laitiers prédominent (63,2 % du total en 2019) malgré le recul progressif de la part des bovins depuis 1995.

Les consommations intermédiaires représentent la valeur des biens et services consommés au cours du processus de production. La part des aliments pour animaux s'érode progressivement depuis le milieu des années 60 mais reste prépondérante (33,4 % en 2019). Les charges liées à l'énergie et aux engrais représentent 16,1 % du total. La part relative à l'énergie diminue légèrement en 2019 du fait de la baisse des prix des produits pétroliers après deux années consécutives d'augmentation.

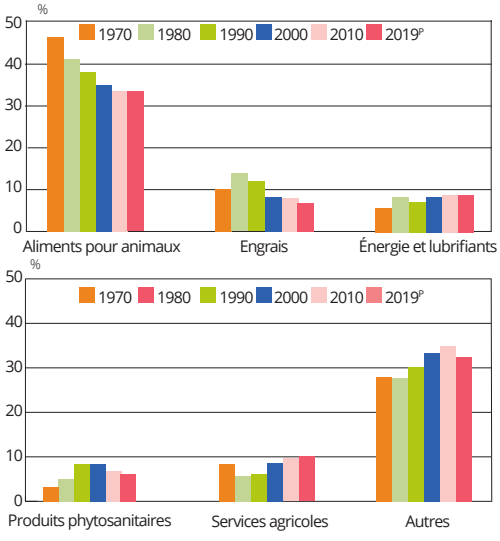
Production végétale et animale



	1970	1990	2000	2010	2019ᵖ
	milliard d'euros				
Production végétale¹	**7,2**	**34,2**	**31,5**	**40,2**	**44,7**
Céréales	2,1	9,1	6,7	11,7	10,8
Oléagineux	0,1	1,8	1,0	2,7	1,9
Fruits	0,6	2,4	2,4	2,8	3,1
Légumes	0,8	2,7	3,0	3,0	3,3
Vins	1,4	9,0	9,5	9,6	12,0
Autres	2,2	9,2	8,9	10,5	13,7
Production animale¹	**5,7**	**23,4**	**22,8**	**22,9**	**26,5**
Bovins	1,9	7,7	6,5	6,5	6,8
Porcins	0,9	2,9	3,0	2,8	3,5
Lait	1,7	7,9	8,0	8,1	10,0
Produits avicoles	0,6	3,4	4,0	4,1	4,7
Autres	0,5	1,5	1,4	1,3	1,5

1. Valeurs hors subventions.
Sources : Agreste, Insee - Comptes de l'agriculture - Base 2014

Consommations intermédiaires hors TVA
• Part dans l'ensemble des consommations intermédiaires



	1970	1990	2000	2010	2019ᵖ
	milliard d'euros				
Semences et plants	0,4	1,8	1,9	2,3	2,6
Engrais	0,5	3,6	2,7	3,3	3,2
Produits phytosanitaires	0,2	2,5	2,7	2,8	3,0
Dépenses vétérinaires	0,1	0,9	1,1	1,5	1,4
Aliments pour animaux	2,5	11,2	11,5	13,3	15,2
dont aliments transformés	*0,9*	*6,1*	*6,7*	*7,3*	*8,1*
Énergie et lubrifiants	0,3	2,1	2,6	3,4	4,1
Entretien du matériel	0,3	1,9	2,4	3,0	3,8
Entretien des bâtiments	0,1	0,3	0,4	0,3	0,3
Services de travaux agricoles	0,5	1,8	2,8	3,8	4,8
Autres consommations intermédiaires	0,6	4,0	5,1	6,8	7,1
Total consommations intermédiaires (hors TVA)	5,4	30,0	33,3	40,5	45,4
			%		
Consommations intermédiaires / production au prix de base (%)	40,5	50,4	58,2	60,3	59,6

Sources : Agreste, Insee - Comptes de l'agriculture - Base 2014

Comptes de la branche agricole

production et consommations intermédiaires

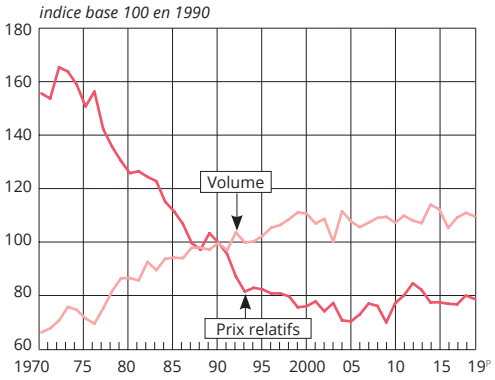
Après avoir progressé de 1,1 % par an entre 1990 et 2000, la production agricole varie peu depuis le milieu des années 2000. Les principales sources de fluctuation concernent les productions végétales, les volumes des productions animales baissant régulièrement depuis 2000 (- 0,3 % par an en moyenne).

Après un fort recul pendant une trentaine d'années, les prix relatifs de la production agricole augmentent du milieu des années 2000 (hors 2009) jusqu'en 2012, portés par la croissance des prix des céréales et des oléagineux. En baisse entre 2012 et 2014, ils varient peu depuis. En 2019, les prix des productions végétales diminuent de 4,2 % sur un an et ceux des productions animales augmentent de 2,5 %. Le volume des productions végétales et animales recule de 1,3 %.

Le volume des consommations intermédiaires augmente régulièrement entre 1990 et 2000 (+ 0,8 % par an en moyenne) et est stable depuis 2000 (- 0,1 % en moyenne annuelle entre 2000 et 2019). Les variations annuelles sont principalement liées aux variations des volumes d'engrais ou d'aliments pour animaux.

Les prix relatifs des consommations intermédiaires diminuent fortement entre 1975 et 2000. Stables au début des années 2000, en hausse de 2007 à 2013 sous l'effet notamment de la hausse des prix de l'énergie, ils baissent de 2014 à 2017 et augmentent à nouveau en 2018 (+ 2,6 %) et 2019 (+ 0,9 %).

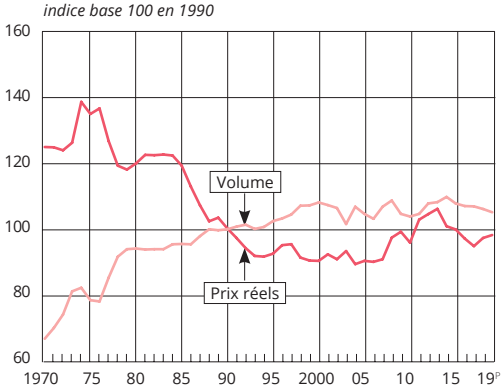
Production agricole hors subventions



	2000/90	2010/00	2018/17	2019p/18
	taux de variation annuel moyen en %			
Volumes				
Production totale[1]	**1,1**	**-0,3**	**1,7**	**- 1,2**
Production végétale	1,2	-0,4	2,1	- 1,3
Production animale	0,7	-0,5	0,9	- 1,3
Prix relatifs (rapportés au prix du PIB)				
Production totale[1]	**- 2,7**	**0,1**	**4,4**	**- 1,7**
Production végétale	- 3,3	1,1	8,8	- 4,2
Production animale	- 2,2	- 1,2	- 2,1	2,5

1. Production de la branche agriculture (services inclus).
Sources : Agreste, Insee - Comptes de l'agriculture - Base 2014

Consommations intermédiaires



	2000/90	2010/00	2018/17	2019p/18
	taux de variation annuel moyen en %			
Volumes				
Total consommations intermédiaires	**0,8**	**- 0,4**	**- 0,7**	**- 0,9**
dont aliments des animaux	2,3	- 0,5	- 3,3	- 0,7
engrais	- 2,7	- 2,7	2,8	- 16,3
produits de protection des cultures	0,5	- 0,9	1,0	0,0
Prix réels				
Total consommations intermédiaires	**- 1,0**	**0,6**	**2,6**	**0,9**
dont aliments des animaux	- 3,2	0,2	5,2	2,6
engrais	- 1,2	2,8	- 0,8	8,0
produits de protection des cultures	- 0,8	- 0,8	- 0,7	- 3,7

Sources : Agreste, Insee - Comptes de l'agriculture - Base 2014

Comptes de la branche agricole

productions régionales et départementales

Sur les treize régions métropolitaines, cinq assurent un peu plus de 56 % de la production agricole nationale en valeur en 2019. La Nouvelle-Aquitaine et la Bretagne concourent respectivement pour 15 % et 12 % à la production nationale, suivies par les régions Grand Est (11 %), Pays de la Loire (10 %) et Occitanie (9 %). À l'opposé, cinq régions (Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Île-de-France, Corse) ne contribuent qu'à environ 20 % de la production nationale agricole.

Les départements d'élevage de l'Ouest, ainsi que ceux de viticulture et de grandes cultures participent le plus à la valeur de la production agricole nationale. La Marne, la Gironde, les départements bretons, ceux des Pays-de-la-Loire ou des Hauts-de-France présentent les niveaux de production les plus élevés.

Sur les dix dernières années, en évolution annuelle moyenne, la production en valeur augmente dans la plupart des départements (jusque + 6,8 % en Seine-Maritime et + 5,7 % dans l'Aude) ; elle est quasi stable dans les départements du Val-d'Oise et du Lot (0 %) ainsi que de la Corse du Sud (+ 0,2 %), et baisse dans les départements de la Petite couronne (- 2,6 %), des Alpes-Maritimes (- 0,6 %) et des Pyrénées-Orientales (- 0,5 %).

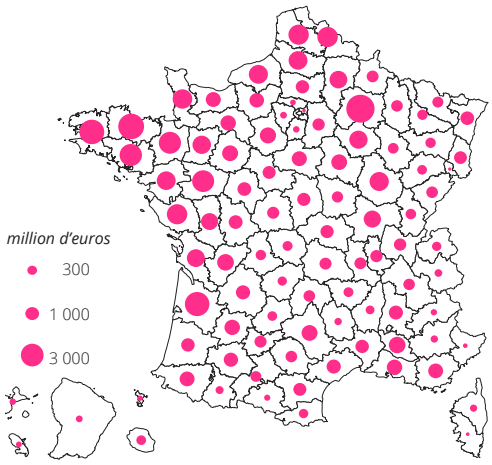
Évolution des volumes et des prix[1] de la production agricole

	2019*/16*		2019ᵖ/18	
	Volume	*Prix*	*Volume*	*Prix*
	%		%	
Auvergne-Rhône-Alpes	- 0,8	0,9	- 3,6	2,2
Bourgogne-Franche-Comté	1,4	0,4	- 10,6	- 0,3
Bretagne	0	2	1,3	4
Centre-Val de Loire	0	1,2	- 0,7	- 3,5
Corse	- 1,4	- 0,5	- 5,7	2,4
Grand Est	2	1,1	- 5,1	- 2
Hauts-de-France	2,3	2,2	1,6	0,1
Île-de-France	4,7	2,5	5,5	- 7,1
Normandie	0,4	2,1	5,9	- 3,2
Nouvelle-Aquitaine	- 1,4	0,5	- 5,1	- 2,6
Occitanie	0	0,5	0,5	0,7
Pays de la Loire	- 0,1	1,7	- 1,8	3,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	- 0,6	0,7	0,8	0,7
France métropolitaine	0,5	1,0	- 1,0	-0,5
Guadeloupe	- 1,9	0,7	0,6	6,7
Martinique	- 3,3	- 1,1	- 5,7	- 1,7
Guyane	- 0,7	- 0,9	2,4	3,9
La Réunion	0,1	0,1	11,7	-6,0
Mayotte	- 0,1	0,6	-0,1	7,6
Total DOM	- 0,9	0,0	4,3	-0,1

*Moyenne sur les 3 dernières années.
1. Prix hors subventions des biens agricoles (services exclus) en valeur courante.
Source : Agreste - Comptes de l'agriculture - Base 2014

Production agricole[1]

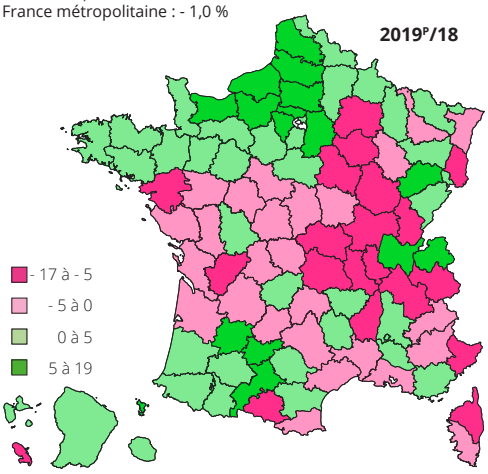
moyenne des années 2017 à 2019



1. Hors subventions.
Source : Agreste - Comptes de l'agriculture - Base 2014

Évolution du volume de la production agricole

moyenne
France : - 1,0 %
France métropolitaine : - 1,0 %



Source : Agreste - Comptes de l'agriculture - Base 2014

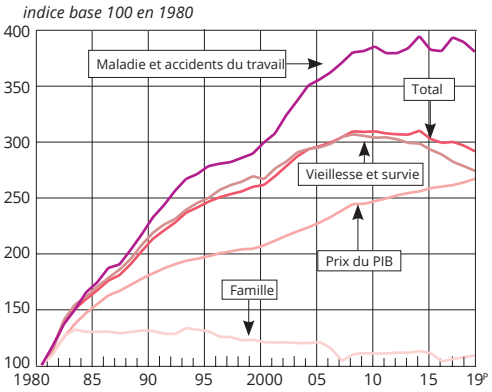
Cotisations et prestations sociales agricoles

Les comptes sociaux de l'agriculture retracent l'évolution des prestations et des cotisations sociales des agriculteurs exploitants et des salariés agricoles, actifs ou inactifs.

En 2019, le total des prestations versées, majoritairement liées aux retraites, baisse de 1,7 % sur un an et s'établit à 19,4 milliards d'euros. Environ 75 % de ces prestations bénéficient aux exploitants et 25 % aux salariés. L'ensemble des prestations perçues par les exploitants recule en 2019 (- 2,9 %) avec des baisses dans les deux branches les plus importantes (maladie et vieillesse) en raison de la diminution régulière du nombre de bénéficiaires. Les prestations destinées aux salariés agricoles augmentent (+ 2,0 %) sous l'effet d'une hausse des dépenses liées à l'assurance maladie (+ 2,3 %) et des pensions de retraites (+ 1,7 %).

Les ressources des comptes sociaux sont constituées des cotisations sociales directes, des taxes assises sur les produits, de subventions et de transferts provenant des autres régimes. Les recettes fiscales représentent la moitié du poste « taxes et subventions » et s'établissent à 4,8 Md€ en 2019 (4,7 Md€ en 2018). Les montants cotisés en 2019 diminuent (- 6,4 %) essentiellement en raison de l'affectation d'une part de la CSG acquittée par les exploitants à l'Unedic et à la Caisse nationale de solidarité active. Ces montants se retrouvent en contrepartie dans les transferts entre régimes sociaux.

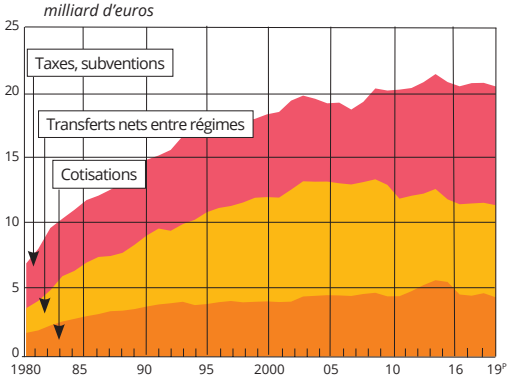
Prestations sociales agricoles (exploitants et salariés d'exploitation)



	1980	1990	2000	2010	2019p
			million d'euros		
Vieillesse et survie	3 601	7 883	9 622	10 965	9 888
Maladie et accidents du travail	2 286	5 315	6 855	8 825	8 718
Famille	765	1 007	928	846	834
Emploi	0	54	23	0	0
Ensemble des prestations	6 652	14 259	17 428	20 637	19 440
			indice base 100 en 1980		
Ensemble des prestations	100,0	214,3	262,0	310,2	292,2
Prix du PIB	100,0	182,5	207,9	247,8	267,9

Sources : MAA - SAFSL - Comptes sociaux de l'agriculture, Insee

Recettes du régime social agricole (exploitants et salariés d'exploitation)



	1980	1990	2000	2010	2019p
			million d'euros		
Cotisations sociales	1 768	3 762	4 148	4 529	4 464
Transferts nets entre régimes sociaux	1 858	5 338	7 853	8 392	6 927
Taxes affectées et subventions	3 372	5 701	6 217	7 092	8 935

Sources : MAA - SAFSL - Comptes sociaux de l'agriculture

Aides à l'agriculture
concours publics

Les concours publics à l'agriculture recouvrent les dépenses de l'État, de l'Union européenne ou d'autres organismes publics, destinées à soutenir l'agriculture. Les données présentées se limitent aux soutiens directs à la production agricole, y compris les allègements de nature fiscale et sociale. Sur ce périmètre, le total des concours publics en 2019 s'élève à 14,9 milliards d'euros, dont 12,2 milliards pour le soutien des marchés et des revenus agricoles, 2,5 milliards pour le développement rural et 148 millions pour la sécurité sanitaire des végétaux et des animaux.

Les aides directes de la PAC s'élèvent à un peu plus de 7,0 milliards d'euros, avec 6,0 Md€ pour les aides directes surfaciques et 1,15 Md€ pour les aides aux produits essentiellement couplées à la production animale.

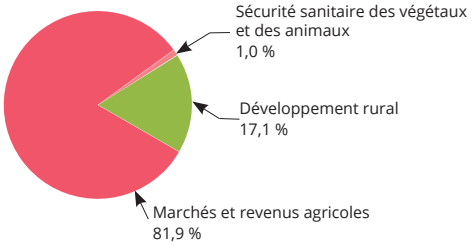
Les allègements de charges fiscales ou sociales représentent un peu plus de 4,1 milliards d'euros en 2019. Ils sont constitués principalement par des allègements des taxes sur l'énergie et le foncier, le crédit d'impôt compétitivité-emploi (pour la dernière année) et des exonérations de cotisations sociales.

Les montants alloués au développement rural augmentent en 2019, notamment en raison du rattrapage partiel du retard pour le paiement des aides agro-environnementales. Le montant consacré à l'indemnité compensatoire de handicaps naturels s'élève à 1,1 milliard d'euros en 2019, année de mise en place de la nouvelle délimitation des zones défavorisées.

Concours publics à l'agriculture et aux territoires ruraux

	2017	2018	2019
	million d'euros		
Marchés et revenus agricoles	11 252	12 683	12 181
dont aides de marché	766	752	657
régime de base et majorations	5 789	6 776	6 008
aides liées aux produits	1 147	1 334	1 144
aléas de production	136	271	280
allègements de charges	3 629	3 569	4 119
Développement rural	1 498	2 231	2 544
dont installation, modernisation et maîtrise des pollutions	358	537	573
compensation de handicaps naturels	893	1 217	1 129
mesures agro-environnementales	227	422	796
Sécurité sanitaire des végétaux et des animaux	239	149	148
Total agriculture et territoires ruraux	12 990	15 062	14 873

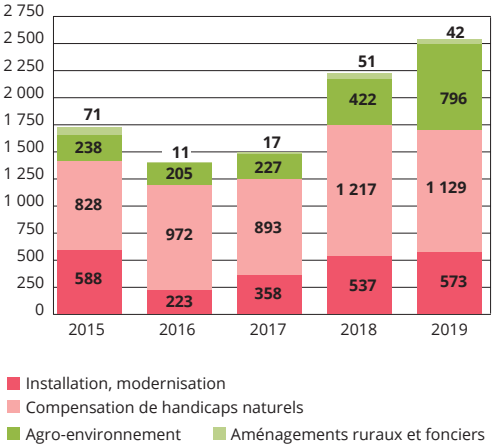
• Répartition en 2019



Source : Agreste

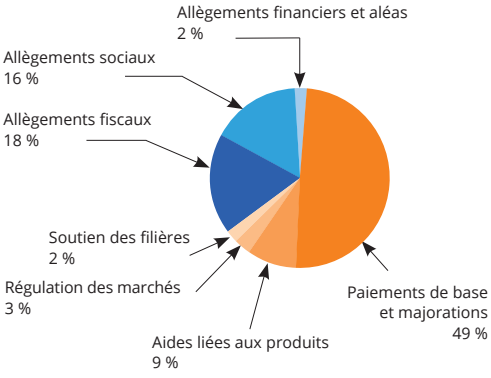
Principaux soutiens agricoles au titre du développement rural

million d'euros



Source : Agreste

Marchés et revenus agricoles : répartition des aides en 2019



Source : Agreste

Aides à l'agriculture
subventions aux exploitations

La PAC 2015-2020 conserve le principe d'aides directes découplées comme outil principal de soutien au revenu des agriculteurs et renforce les soutiens à l'environnement et au développement rural.

En 2019, un peu plus de 60 % de l'ensemble des subventions aux exploitations prennent la forme de paiements à l'hectare (paiement de base et paiement vert), découplés des cultures et des volumes de production. Une part de ces paiements est conditionnée au respect de pratiques favorables à l'environnement (paiement vert). La part des subventions liées aux produits est de 12 %, après avoir atteint plus de 80 % en 2000.

Les aides aux zones défavorisées (Indemnité compensatrice de handicap naturel) et les aides agro-environnementales augmentent fortement en 2019 et représentent 19 % du total des subventions d'exploitation.

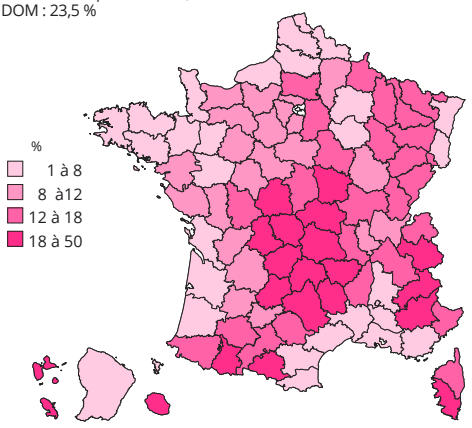
Les subventions aux exploitations incluent également des aides hors PAC, comme le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), d'un montant de 373 millions d'euros, ou des aides de crise nationales.

La part des subventions dans le chiffre d'affaires de l'agriculture (valeur de la production à laquelle s'ajoutent toutes les subventions) s'élève à un peu plus de 10 % en moyenne. Elle dépasse 20 % pour 15 départements, plutôt orientés vers les productions animales extensives, en montagne notamment. La part des aides dans le chiffre d'affaires est plus faible dans les territoires viticoles du Sud-Est et du Sud-Ouest (Occitanie, Gironde) ainsi qu'en Bretagne et Pays de la Loire où l'élevage est important.

Part des subventions dans le chiffre d'affaires de l'agriculture[1]

moyenne
France métropolitaine : 10,3 %
DOM : 23,5 %

2019



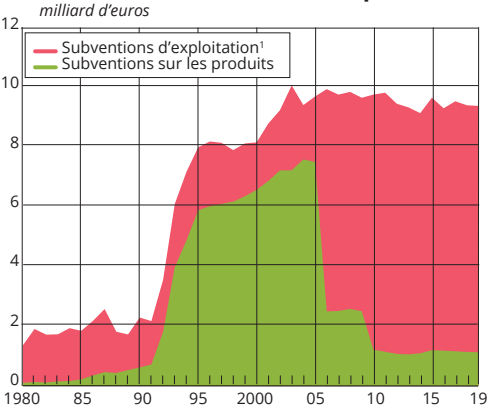
1. Valeur de la production + subventions totales.
Source : Agreste

Aides liées aux produits

	2010	2016	2019	
	million d'euros			*% de la production[1]*
Céréales	22	7	6	0,1
dont blé dur	8	6	6	2,2
blé tendre	2	0	0	0,0
Plantes industrielles[2]	158	139	136	3,7
dont protéagineux	74	41	57	26,1
Légumes	8	14	12	0,4
Pommes de terre	16	2	2	0,1
Fruits	172	147	148	4,6
Produits viti-vinicoles	0	0	0	0,0
Gros bovins	706	641	604	9,6
Ovins-Caprins	124	132	124	14,5
Volailles	2,1	5	6	0,2
Produits laitiers	2	93	87	0,9
Total	1 211	1 178	1 125	1,5

1. Part dans la valeur de la production (y compris subventions).
2. Lin, chanvre... y compris tabac.
Sources : Insee, Agreste, ASP - Comptes de l'agriculture - Base 2014

Subventions courantes aux exploitations agricoles



1. Hors bonifications d'intérêts.
Sources : Insee, Agreste, ASP - Comptes de l'agriculture - Base 2014

	1990	2000	2010	2019
	million d'euros			
Subventions sur les produits	**615**	**6 567**	**1 211**	**1 125**
Subventions d'exploitation[1]	**1 014**	**1 358**	**8 442**	**8 210**
aides calamités	244	72	118	165
aides aux zones défavorisées (ICHN)	284	374	528	1 103
prime herbagère (PHAE)	0	190	250	0
autres aides agri-environnementales	0	91	226	471
paiement unique à l'exploitation - paiement de base	0	0	6 922	2 924
paiement vert	0	0	0	2 039
autres subventions	486	631	398	1 136
CICE	0	0	0	373
Bonifications d'intérêts	**656**	**223**	**80**	**42**
		%		
Part des subventions dans les ressources	2,6	12,1	12,5	10,9

Aides à l'agriculture

aides directes du 1er pilier

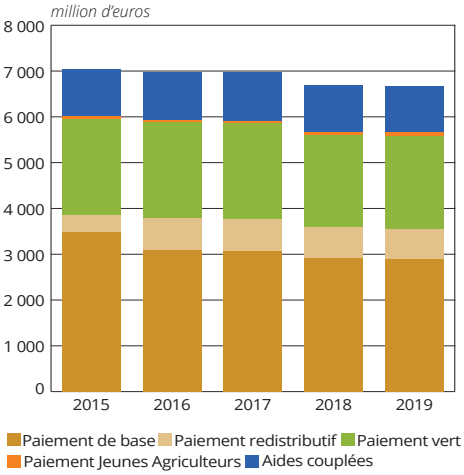
En 2019, la structure des aides directes du 1er pilier de la PAC reste proche de celle des années précédentes. Les montants d'aides sont proches de ceux de l'année 2018. La baisse de l'enveloppe en 2018 découlait du transfert de 4,2 % de l'enveloppe dédiée à ces aides du 1er pilier vers le second pour assurer le financement des mesures relatives au développement rural sur l'ensemble de la programmation.

La part des aides découplées est fixée à 85 % de l'enveloppe. Les principales aides sont le paiement de base et le paiement vert, conditionné au respect de pratiques favorables à l'environnement. Afin de résorber les différences entre les valeurs unitaires de ces paiements, héritées des valeurs historiques des paiements uniques par exploitation, une convergence progressive a été instaurée, permettant de réduire de 70 % les écarts entre 2015 et 2019. Ce mécanisme a opéré un ré-équilibrage progressif des aides découplées des régions du Nord-Ouest vers les régions du Sud-Est.

La part de l'enveloppe consacrée au paiement redistributif (majoration forfaitaire des aides pour les 52 premiers hectares) est de 10 % en 2019, comme depuis 2016. Le paiement aux jeunes agriculteurs augmente légèrement en 2019 (90,00 €/ha contre 88,15 €/ha en 2018 où il avait été largement revalorisé dans la limite de 34 ha par exploitation).

Le budget consacré aux aides couplées (15 % restants de l'enveloppe) s'élève à environ 1Md€ dont plus de 850 M€ pour les aides couplées animales.

Aides du 1er pilier entre 2015 et 2019



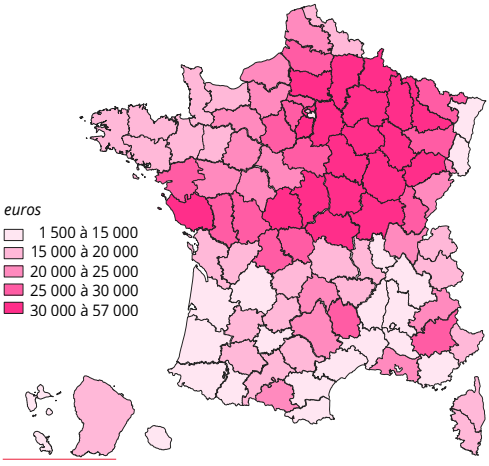
	2016	2017	2018	2019
		millier		
Nombre de dossiers PAC[1]				
déclaration de surfaces	360	350	343	339
Nombre de bénéficiaires				
aides couplées végétales	78	86	71	73
aides couplées animales	145	143	139	135
aide découplée	324	316	310	306
		million d'euros		
Montant des aides[2]				
aides couplées végétales	145	160	155	157
aides couplées animales	894	894	863	852
aide découplée	5 927	5 907	5 673	5 660
Total	6 966	6 961	6 691	6 669

1. Dossier de déclaration PAC pour bénéficier des aides découplées et des aides couplées.
2. Ces montants sont nets de la discipline financière.
Champ : France hors Mayotte.
Sources : ASP, traitements SSP

Montants annuels moyens, par exploitation, des aides du 1er pilier

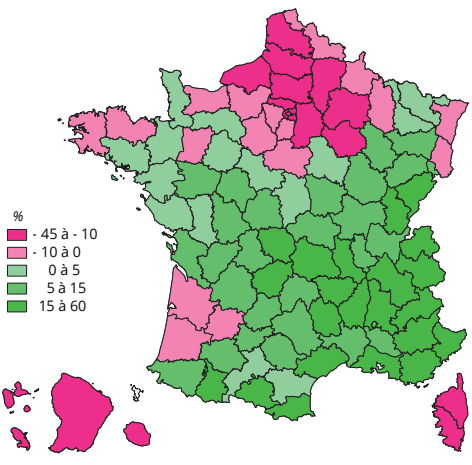
• Montants moyens 2019

moyenne France hors Mayotte : 21 532 euros



• Évolution des montants moyens entre 2015 et 2019

moyenne France hors Mayotte : + 3,5 %



Champ : France hors Mayotte.
Sources : ASP, traitements SSP

Aides à l'agriculture

aides aux productions animales

En 2019, les aides couplées animales s'élèvent à 855 M€, en très légère augmentation par rapport à 2018. La baisse observée en 2018 s'expliquait par le transfert supplémentaire de 4,2 % de l'enveloppe dédiée aux aides du 1er pilier vers le second pour assurer le financement des mesures relatives au développement rural sur l'ensemble de la programmation.

L'aide aux bovins allaitants représente toujours la plus grande part des aides couplées animales. Cette aide prime les vaches et les génisses (race à viande ou race mixte) de manière dégressive en fonction de la taille du cheptel. En 2019, l'ABA bénéficie à 75 000 éleveurs pour un budget total de 592 M€ (France Hexagone).

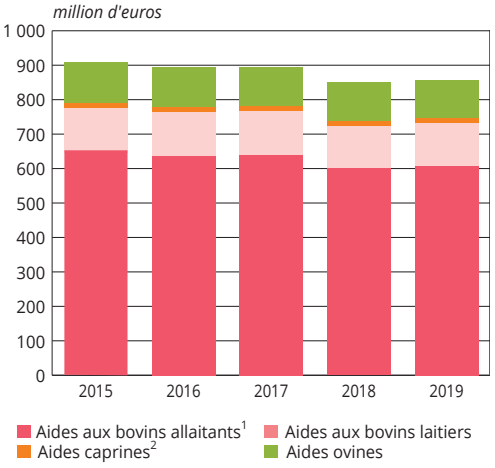
L'aide aux veaux sous la mère et veaux bio concerne 3 400 élevages et représente 5,2 M€ en 2019.

L'aide aux bovins laitiers concerne les exploitations de plaine comme les exploitations de montagne avec toutefois un montant d'aide différencié : en 2019, 38 000 exploitations en plaine ont bénéficié de 82 M€ et 13 000 exploitations de montagne ont perçu 41 M€ au titre de cette aide.

En 2019, les aides caprines s'élèvent à 13 M€ et bénéficient à 5 000 élevages, les aides ovines s'élèvent à 110 M€ et bénéficient à 18 000 élevages.

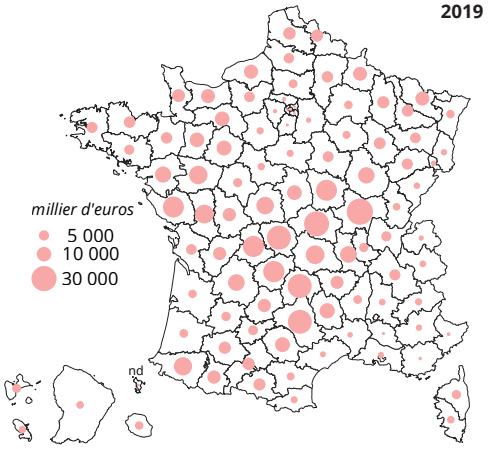
Plusieurs de ces aides comportent également des dispositions spécifiques en faveur des nouveaux producteurs.

Aides couplées animales de 2015 à 2019



1. Y compris les aides aux veaux sous la mère et bio, l'aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA) dans les DOM et la prime à l'abattage dans les DOM.
2. Y compris la prime aux petits ruminants dans les DOM.
Champ : France hors Mayotte.
Sources : ASP, traitements SSP

Aides aux bovins allaitants[1]



1. Y compris l'aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA) dans les DOM.
Sources : ASP, traitements SSP

Aides aux productions animales

	Aides caprines		Aides ovines		Aides aux bovins laitiers				Aides aux bovins allaitants	
					en montagne		en plaine			
	2015	2019	2015	2019	2015	2019	2015	2019	2015	2019
					millier					
Nombre de bénéficiaires	4,9	5,0	19,2	18,4	14,4	12,9	45,8	38,2	77,3	75,4
					millier de têtes					
Effectifs primés	813,3	846,7	4 822,6	4 649,8	538,5	536,4	2 216,0	2 168,4	3 817,7	3 837,3
					million d'euros					
Montants de l'aide	14,0	13,3	116,4	110,4	41,5	41,3	89,2	82,4	626,7	592,0

Champ : France métropolitaine.
Sources : ASP, traitements SSP

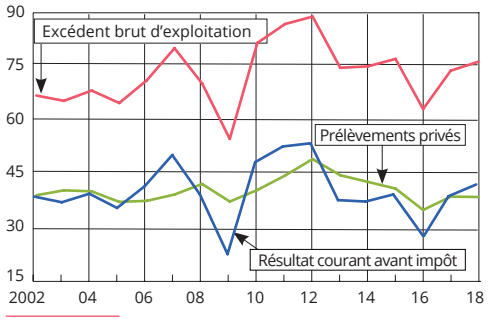
Résultats des exploitations
2018
évolution des résultats

En 2018, l'excédent brut d'exploitation (EBE) qui reflète la capacité de l'entreprise à générer des ressources du seul fait de son activité, s'établit à 76 200 € en augmentation de 3,3 % en termes réels par rapport à 2017, avec le retour d'une conjoncture plus favorable. Le résultat courant avant impôts se déduit de l'EBE après prise en compte des charges financières et des amortissements. Il s'élève à 42 000 € et progresse de 9,7 % entre 2017 et 2018. Les prélèvements privés sont stables par rapport à 2017, autour de 38 400 €.

La dispersion des résultats augmente en période de hausse des prix et se contracte en période de baisse des prix. La dispersion de l'excédent brut s'accroît beaucoup entre 2005 et 2007 puis entre 2009 et 2012. Depuis 2013, elle est stable.

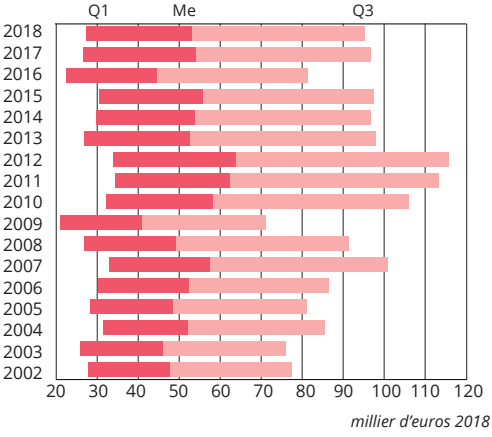
Avec un nombre moyen d'unités de travail non salarié (Utans) par exploitation de 1,4 en 2018, l'EBE par Utans s'élève à 54 500 €, toutes orientations de production confondues. Depuis 2002, il varie fortement pour les céréales et les oléoprotéagineux, en raison des fluctuations des prix sur les marchés mondiaux ou d'épisodes climatiques exceptionnels. En production animale, les fluctuations de l'EBE pour les élevages porcins sont également heurtées du fait des cours mondiaux de la viande porcine très volatils sur un marché peu régulé. Les résultats des filières bovines sont, quant à eux, plus stables.

Indicateurs d'évolution de la situation économique par actif non salarié



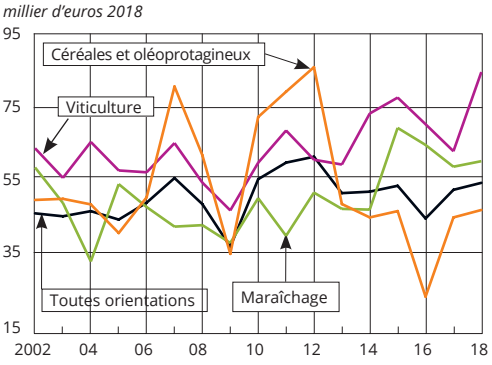
Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Rica

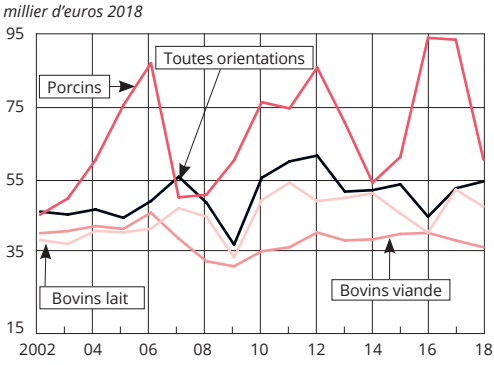
Dispersion de l'excédent brut d'exploitation réel entre 2002 et 2018



Lecture : en 2018, un quart des exploitations a un EBE inférieur à 27 390 € (Q1), la moitié à 53 230 € (Me), et trois quarts à 95 330 € (Q3). Ces valeurs, exprimées en € 2018, étaient respectivement de 27 860 €, 47 830 € et 35 740 € en 2002.
Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Rica

EBE par Utans par orientation entre 1990 et 2018





Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Rica

Résultats des exploitations
2018
dispersion des résultats

En 2018, l'excédent brut d'exploitation (EBE) médian par actif non salarié (Utans) est de 41 200 €. Tandis que l'EBE par Utans d'un quart des exploitations est supérieur à 67 600 €, il est de moins de 23 500 € pour un quart d'entre elles.

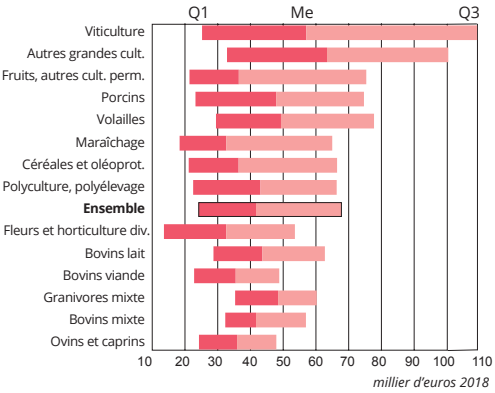
Les disparités de résultats sont importantes entre les orientations productives et au sein de chacune de ces orientations. En 2018, elles sont marquées en viticulture et en grandes cultures hors céréales et oléoprotéagineux, productions fruitières et dans les élevages de porcins. Alors que 25 % des exploitations viticoles dégagent un EBE par actif non salarié inférieur à 24 500 € (1er quartile), les 25 % avec les plus hauts résultats dégagent plus de 109 400 € (3e quartile), soit un rapport de 1 à 4,5 environ. Les résultats des éleveurs d'ovins-caprins sont les moins dispersés.

Il existe également d'importantes différences entre régions, mais aussi des disparités au sein des régions, du fait de l'orientation des productions selon les territoires. Par exemple, dans la région Hauts-de-France, un quart des exploitations a un EBE par Utans supérieur à 86 700 € tandis qu'un quart dégage moins de 28 500 €, soit un écart de 58 200 €.

Les différences de taille entre exploitations expliquent en partie les disparités observées, l'excédent brut d'exploitation par actif non salarié étant en moyenne plus élevé dans les plus grandes exploitations.

Dispersion de l'excédent brut d'exploitation par actif non salarié en 2018

• Selon les orientations



Note : les orientations sont classées par dispersion décroissante 2018 (mesurée par l'intervalle interquartile Q3-Q1).
Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Rica

• Selon les régions

	Moyenne	Q1	Me	Q3
	millier d'euros par actif non salarié			
Île-de-France	85,4	30,2	53,9	100,6
Centre-Val de Loire	61,5	24,8	47,7	82,8
Bourgogne-Franche-Comté	59,7	27,0	48,1	69,7
Normandie	57,0	24,8	41,1	69,8
Hauts-de-France	69,5	28,5	55,3	86,7
Grand Est	80,5	30,9	57,7	93,4
Pays de la loire	52,4	26,3	46,4	67,3
Bretagne	54,3	25,9	43,9	63,6
Nouvelle-Aquitaine	61,3	22,0	35,8	62,9
Occitanie	37,0	15,6	30,7	47,8
Auvergne-Rhône-Alpes	43,4	25,0	37,4	56,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	55,6	18,4	38,5	67,8
Corse	56,0	15,2	31,3	59,9

Lecture : en 2018, 25 % des exploitations de la région Hauts-de-France ont dégagé un EBE par Utans inférieur à 28 500 €, et 25 % dégage un EBE par Utans supérieur à 86 700 €.
Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Rica

EBE par actif non salarié en 2018 par orientation et taille économique

(en millier d'euros)

	Taille économique des exploitations en recettes totales[1]							
	"Micro"* (< à 82,8 k€)		Moyennes (82,8 - 300 k€)		Grandes (> à 300 k€)		Ensemble	
	% Exploit.	EBE/Utans	% Exploit.	EBE/Utans	% Exploit.	EBE/Utans	Nb exploit.	EBE/Utans
Grandes cultures	19,2	14,4	59,5	45,0	21,3	102,5	71 671	55,9
Maraîchage et horticulture	30,2	13,4	45,7	34,0	24,1	116,2	11 070	51,0
Viticulture	22,8	15,3	49,8	54,8	27,4	168,6	44 898	84,2
Fruits et autres cultures permanentes	25,0	15,4	47,3	41,7	27,6	96,7	7 607	57,6
Bovins lait	11,0	15,5	62,0	41,3	27,1	62,9	45 226	47,7
Bovins viande	33,8	19,4	60,9	39,8	5,3	70,9	28 832	36,6
Ovins, caprins et autres herbivores	28,2	19,1	62,7	36,9	9,1	72,1	16 095	38,3
Porcins, volailles et autres granivores	7,3	17,8	46,4	41,8	46,3	73,0	20 236	57,9
Polyculture, polyélevage, autres	18,8	11,2	54,5	41,7	26,6	76,7	36 249	50,5
Ensemble	19,8	15,6	56,4	43,2	23,8	92,0	293 281	54,5

1. Taille économique définie par la somme des recettes (production, subventions, produits financiers).
* « Micro » : recettes totales sous le seuil micro-BA de 82 800 €.
Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Rica

Résultats des exploitations

2018
subventions d'exploitation

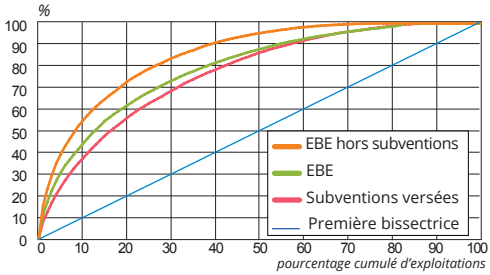
En 2018, 90 % des exploitations, réalisant plus de 95 % de la production agricole française (champ d'observation du Rica), bénéficient d'au moins une subvention d'exploitation. Ces exploitations perçoivent en moyenne 32 450 € d'aides. En 2018, 16 % des exploitations reçoivent 50 % des aides. Les subventions contribuent à réduire les disparités de résultats entre exploitations : la distribution de l'excédent brut d'exploitation (EBE) est, en effet, plus concentrée que celle de ce même indicateur de résultat hors subventions.

Les subventions d'exploitation versées en 2018 représentent en moyenne, pour les bénéficiaires, 15,5 % des produits courants et 42 % de l'EBE. Sans subvention, 21,1 % des exploitations auraient un EBE négatif, contre 3,3 % après prise en compte des subventions. La contribution des subventions à cet excédent brut représente 53,5 % pour les éleveurs de bovins viande et pour 44,8 % des élevages d'ovins–caprins, l'EBE aurait été négatif sans versement des subventions.

Les viticulteurs et les maraîchers-horticulteurs sont moins nombreux à bénéficier de ces aides : 59 % des exploitations spécialisées en viticulture et 47 % des maraîchers-horticulteurs en perçoivent. Ils sont les moins subventionnés. La contribution des aides au total de leurs produits courants est respectivement de 2,4 % et 2,8 %.

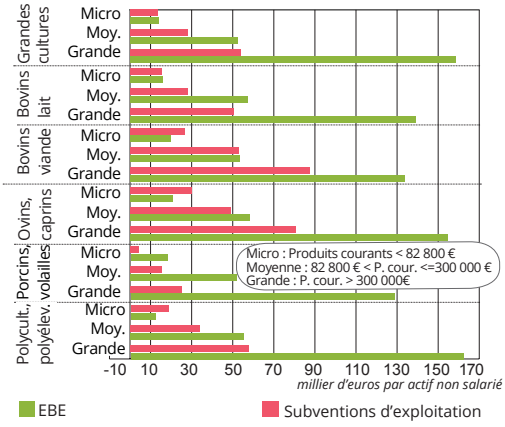
Dans l'ensemble, le niveau d'aides augmente avec la taille économique des exploitations. Les exploitations de grandes cultures les plus grandes en perçoivent plus du double par rapport au plus petites exploitations (35 000 € contre 15 000 €).

Concentration des subventions et de l'EBE en 2018



Lecture : 50 % des subventions se concentrent sur 16 % des exploitations
Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Rica

Résultat, subventions d'exploitation et dimension économique en 2018



Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Rica

Subventions d'exploitation en 2018

Orientations	Exploit. avec subventions d'exploitation	Montant moyen[1] de subventions	Exploit. ayant un EBE hors subvent. négatif	Exploit. ayant un EBE négatif	Montant moy. des paiements découplés[1,2]	Valeur moy. des paiements découplés[1,2] par ha
	%	*euro*	%	%	*euro*	*euro/ha*
Céréales et oléoprotéagineux	100	31 128	25,6	3,2	27 145	217
Autres grandes cultures	98	32 676	9,3	2,1	28 583	179
Maraîchage	60	17 057	8,8	8,8	5 370	222
Horticulture	37	5 632	5,3	5,0	6 088	282
Viticulture	59	7 895	6,3	4,9	6 950	227
Fruits, aut. cultures perm.	85	23 013	16,0	5,0	9 314	246
Bovins lait	100	33 588	11,6	0,8	21 739	235
Bovins viande	100	46 602	53,5	3,2	22 211	200
Bovins mixte	100	48 632	24,3	2,0	27 254	224
Ovins et caprins	99	46 720	44,8	1,8	18 936	191
Porcins	88	20 072	13,3	7,7	16 784	202
Volailles	80	17 604	4,2	2,1	12 573	236
Granivores mixtes	100	35 907	9,1	2,6	24 034	235
Polyculture, polyélevage	99	38 561	27,6	4,9	26 647	193
Total	90	32 453	21,1	3,3	22 521	209

1. Les moyennes sont calculées pour les exploitations ayant bénéficié de ces aides.
2. Les paiements découplés sont ici compris au sens large ; ils intègrent les paiements de base, le paiement vert, le paiement redistributif ainsi que le paiement additionnel aux jeunes agriculteurs.
Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Rica

Résultats des exploitations

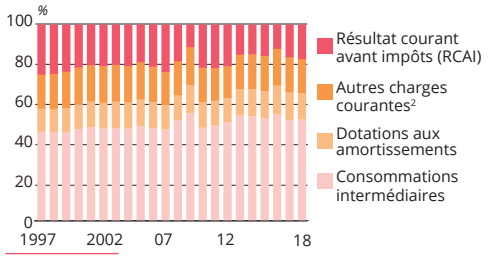
2018
charges

Les charges courantes comprennent les consommations intermédiaires (biens et services consommés par le processus de production), les charges liées à la rémunération des facteurs de production (charges salariales, fermages, charges financières) et l'estimation comptable de la dépréciation de l'actif immobilisé (dotations aux amortissements).

En 2018, les charges courantes des exploitations atteignent en moyenne 196 700 €, dont 62 % de consommations intermédiaires, ces dernières augmentant de 3,8 % par rapport à 2017. Tous les postes de charges concernés augmentent : carburants et lubrifiants (+17,5 %), achats de travaux et de services (+ 4,1 %), alimentation animale (+ 2 %), engrais et amendements (+3 %). La part des charges courantes dans les produits courants est de 82 % en moyenne en 2018 (- 1 point par rapport à 2017). Ces charges représentent 95 % des produits courants hors subventions.

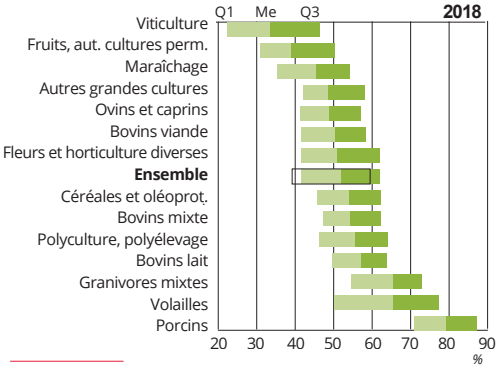
Les éleveurs de porcs ou de volailles font face à d'importantes dépenses en alimentation animale tandis que l'amortissement des bâtiments, des installations et du matériel pèse davantage pour les élevages d'herbivores ou les exploitations de céréales, oléagineux et protéagineux. Les structures viticoles, fruitières, maraîchères et horticoles se caractérisent par l'importance des charges salariales. La variabilité du poids des consommations intermédiaires dans les produits courants est plus importante en viticulture et en filière volailles.

Part des postes de charges et du RCAI dans les produits courants[1]



1. Somme de la production de l'exercice (nette des achats d'animaux), des subventions d'exploitations et des produits divers non exceptionnels.
2. Les autres charges courantes regroupent principalement les fermages, les assurances, les charges de personnel salarié, les impôts et taxes et les frais financiers. Voir glossaire « PBS » et indicateurs cités.
Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Rica

Dispersion des poids des consommations intermédiaires dans le produit courant



Lecture : le poids des consommations intermédiaires (CI) dans le produit courant est inférieur pour un quart des exploitations à 42 %, pour la moitié à 52 % et pour les trois quarts à 61 %.
Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Rica

Structure des charges courantes en 2018

Orientations	Charges spécifiques		Fournit., emballages et petits matériels	Énergie	Autres CI[3]	Personnel salarié	Fermages	Dotations aux amortissements	Autres charges courantes[4]	Charges courantes par exploitat.
	Cultures[1]	Animaux[2]								
					%					*en milliers k€*
Céréales et oléoprot.	40,1	1,3	2,0	6,9	11,0	1,8	10,0	18,2	8,8	149,7
Autres grandes cultures	36,4	1,5	5,2	6,0	11,1	7,9	9,1	15,9	6,9	260,7
Maraîchage	18,8	0,2	10,3	10,1	19,1	24,5	1,5	11,5	3,9	301,2
Horticulture	30,9	0,0	11,1	6,5	12,1	25,2	2,4	8,1	3,7	226,9
Viticulture	15,3	0,1	11,8	3,2	17,5	19,3	12,0	14,1	6,8	193,6
Fruits, aut. cultures perm.	16,7	0,2	8,7	4,9	19,9	26,8	3,9	13,3	5,7	216,7
Bovins lait	15,3	26,1	7,0	6,4	12,0	2,7	5,6	18,5	6,4	200,9
Bovins viande	11,9	21,4	7,0	7,2	12,6	1,7	8,1	21,8	8,2	111,5
Bovins mixte	14,5	25,0	8,0	7,0	11,6	1,7	6,5	19,0	6,7	195,9
Ovins et caprins	9,5	26,7	6,6	6,6	13,4	3,5	5,0	21,3	7,5	106,9
Porcins	6,1	58,7	3,8	4,5	6,7	4,7	1,8	9,4	4,2	542,3
Volailles	6,7	51,5	4,9	5,9	7,8	2,5	1,9	13,3	5,4	273,5
Granivores mixte	11,6	42,0	5,7	5,9	8,9	2,1	4,2	14,1	5,6	336,6
Polyculture, polyélevage	23,3	16,7	4,8	6,4	12,0	4,9	7,3	17,4	7,1	213,9
Ensemble	20,6	16,5	6,6	5,9	12,6	7,7	7,2	16,2	6,7	196,7

1. Cultures : engrais, amendements, semences et plants, produits de défense des végétaux, travaux et services pour cultures et irrigation.
2. Animaux : aliments pour animaux, produits vétérinaires, produits reproduction animale, travaux et services pour élevage, honoraires vétérinaires, locations animaux.
3. Autres consommations intermédiaires : entretien et réparation matériel et bâtiments, personnel extérieur à l'entreprise, services divers et divers frais de gestion.
4. Autres charges courantes : assurances, impôts et taxes et frais financiers.
Voir glossaire « consommations intermédiaires » ; « dotations aux amortissements ».
Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Rica

Résultats des exploitations

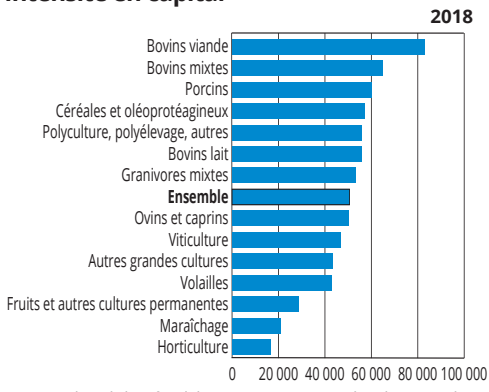
2018
valeur ajoutée et facteurs de production

Pour produire de la richesse, définie ici comme la valeur ajoutée (production moins consommations intermédiaires, fermages déduits) augmentée des subventions d'exploitation, différents facteurs de production sont combinés au sein d'une exploitation agricole : capital et travail, qu'il soit salarié ou non salarié. L'apport de chacun de ces facteurs dans la production d'une exploitation est évalué par son intensité.

L'intensité en capital (actif du bilan rapporté à la valeur ajoutée augmentée des subventions d'exploitation) mesure la valeur des moyens matériels et financiers à mettre en œuvre pour créer une unité de richesse. Les exploitations spécialisées en élevage doivent, proportionnellement à la richesse créée, apporter en moyenne davantage de capital que les exploitations spécialisées dans les productions maraîchères, horticoles ou fruitières. L'intensité en travail (nombre d'unités de travail mobilisées pour produire 10 000 € de richesse) est plus élevée dans ces dernières.

En un peu plus de 20 ans, l'actif du bilan des exploitations a augmenté en moyenne de plus de 50 % et l'intensité en capital a également crû (20 %). L'intensité en travail est restée stable.

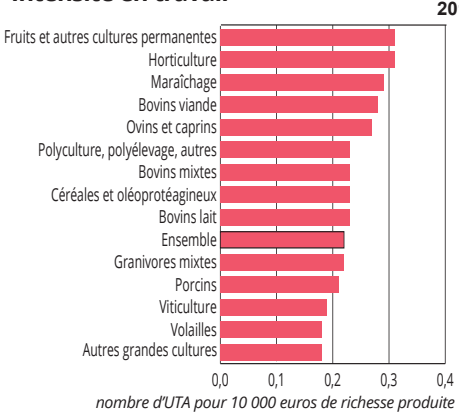
Intensité en capital



Valeur de l'actif au bilan pour 10 000 euros de richesse produite

Lecture : en 2018, pour produire 10 000 € de richesse (valeur ajoutée - hors fermages - et subventions d'exploitation), une exploitation mobilise 50 600 € d'actifs en moyenne.
Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Rica

Intensité en travail



nombre d'UTA pour 10 000 euros de richesse produite

Lecture : en 2018, pour produire 10 000 € de richesse (valeur ajoutée - hors fermages - et subventions d'exploitation), une exploitation mobilise 0,22 unité de travail annuel.
Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Rica

Valeur ajoutée, intensité en travail et en capital des exploitations agricoles

En moyenne par exploitation	1995	2000	2005	2010	2015	2018
Main-d'œuvre - salariés et non salariés - Nombre d'UTA	1,75	1,87	2,00	2,06	2,10	2,04
Superficie agricole utilisée (SAU) - Nombre d'ha	59,3	68,0	76,2	83,8	90,2	89,6
			millier d'euros 2017			
Valeur ajoutée (fermages non déduits)	56,3	60,8	56,8	74,4	75,8	75,7
Fermages	8,0	10,8	11,5	12,7	14,9	14,2
Subventions d'exploitation	22,1	25,5	31,6	32,8	31,3	29,3
Richesse produite : valeur ajoutée (hors fermages) et subventions d'exploitations	70,4	75,6	76,9	94,5	92,3	90,8
Total actif du bilan	299,2	352,4	361,5	410,9	468,4	459,5
Intensité en capital (total actif pour 10 000 € de richesse produite)	42 477	46 634	47 021	43 476	50 772	50 578
Intensité en travail (nombre d'UTA pour 10 000 € de richesse produite)	0,25	0,25	0,26	0,22	0,23	0,22
Total actif / main-d'œuvre (millier d'euros par UTA)	171,0	188,5	180,7	199,5	223,0	224,8

Lecture : en 2018, pour produire 10 000 € de richesse, une exploitation mobilise 0,22 unité de travail annuel et 50 600 € d'actifs. Elle mobilise 224 800 € de capital pour une unité de travail.
Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Rica

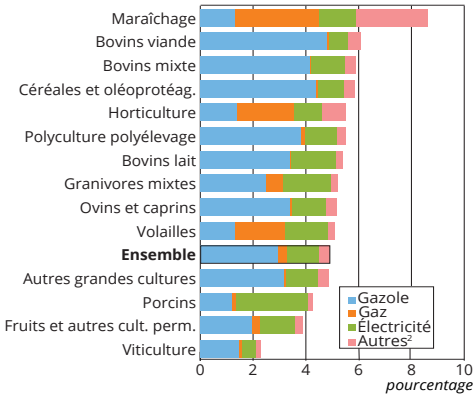
Résultats des exploitations
2018
consommation d'énergie

En 2018, la consommation énergétique des exploitations agricoles est estimée à 3,46 millions de tonnes-équivalent-pétrole (tep). Les charges directes en énergie s'élèvent en moyenne à 11 700 € par exploitation.

La consommation de gazole non routier représente 60 % de la facture énergétique des exploitations et l'électricité 25 %. Le mix énergétique dépend naturellement de l'orientation des exploitations. Le gazole représente plus des trois quarts de la facture énergétique des éleveurs de bovins viande. Le gaz, qui peut être utilisé pour le chauffage des serres et des bâtiments, constitue plus de 35 % des dépenses énergétiques des horticulteurs, des maraîchers et des aviculteurs. La facture énergétique des éleveurs porcins repose pour près de 65 % sur l'électricité.

En 2018, les dépenses en énergie augmentent de 12,8 % pour l'ensemble des exploitations agricoles, essentiellement du fait de la hausse des cours pétroliers. Les dépenses d'énergie augmentent de 16,7 % pour les éleveurs de bovins. *A contrario*, la facture des maraîchers ne croît que de 2,2 % en un an. Les charges en énergie pèsent pour 4,8 % dans les produits courants. Selon les orientations productives, ce poids se situe entre 2,3 % pour les viticulteurs et 8,6 % pour les maraîchers.

Part des dépenses directes en énergie dans les produits courants[1] en 2018



1. Somme de la production de l'exercice (nette des achats d'animaux), des subventions d'exploitations et des produits divers non exceptionnels.
2. Fioul domestique, essence, éthanol, divers.
Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Rica

Consommation énergétique des exploitations agricoles

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
	million de tep[1]					
Total	3 789	3 616	3 714	3 541	3 437	3 465
	%					
Combustibles	80,4	82,5	81,7	82,3	82,6	82,7
dont carburants	66,3	70,4	68,3	69,1	69,8	69,8
gaz	11,4	9,7	9,6	9,4	9,3	9,5
fioul domestique	1,1	0,8	1,2	1,2	1,0	1,1
Électricité	19,6	17,5	18,3	17,7	17,4	17,3

1. Les volumes de chacune des sources d'énergie ont été convertis en tonnes-équivalent-pétrole (tep).
Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Rica

Charges en énergie selon les orientations en 2018

	Charges totales en énergie (moyenne par exploitation)		Part de chaque énergie dans la charge totale[2]			
Orientations	2018	Évolution[1] 2018/17	Gazole[3]	Gaz	Électricité	Autres[4]
	millier d'euros	*%*			*%*	
Céréales et oléoprot.	10,4	15,1	74,8	1,3	16,8	7,2
Autres grandes cultures	15,7	14,7	65,3	1,1	25,1	8,4
Maraîchage	30,5	2,2	15,1	36,8	16,6	31,5
Horticulture	14,8	5,2	25,1	39,0	20,0	16,0
Viticulture	6,3	11,0	63,0	5,1	22,4	9,5
Fruits, aut. cultures perm.	10,5	7,9	50,0	7,8	34,0	8,1
Bovins lait	12,8	14,6	62,9	0,6	31,4	5,1
Bovins viande	8,1	16,7	78,8	0,7	12,0	8,5
Bovins mixte	13,6	16,6	70,6	0,5	22,3	6,6
Ovins et caprins	7,1	12,0	65,9	1,1	25,6	7,4
Porcins	24,2	10,7	28,2	3,0	64,8	4,0
Volailles	16,1	6,8	25,8	37,0	31,7	5,4
Granivores mixtes	19,7	13,6	47,8	12,3	34,7	5,2
Polyculture, polyélevage	13,8	14,5	69,0	3,1	21,7	6,3
Ensemble	11,7	12,8	60,5	6,4	25,0	8,1

1. Les évolutions sont calculées à partir d'un échantillon d'exploitations présentes les deux années. Les évolutions des valeurs monétaires sont exprimées en valeur réelle, c'est-à-dire déflatée par l'indice du prix du PIB.
2. La somme des quatre types d'énergie est égale à 100 %.
3. À partir de novembre 2011, le gazole non routier est devenu le carburant obligatoire pour les tracteurs et les autres engins mobiles utilisés en agriculture.
4. Fioul domestique, essence, éthanol, divers.
Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Rica

Résultats des exploitations

2018

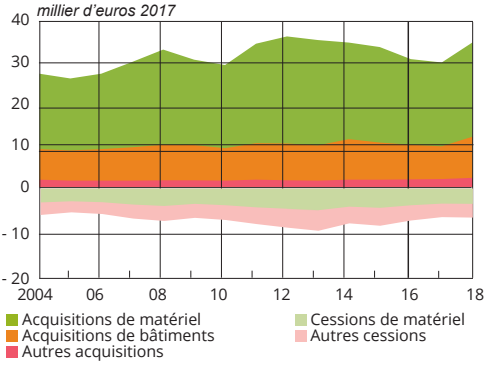
investissement

En 2018, le montant moyen des acquisitions de bâtiments d'exploitation, de matériel agricole et de cheptel ainsi que les réalisations de plantations est de 35 500 € par exploitation, tandis que les cessions s'élèvent à 6 500 €. L'investissement, défini comme la différence entre les acquisitions et les cessions de ces actifs, augmente de 10 % par rapport à 2017 pour atteindre 28 200 € en 2018.

Cette hausse résulte à la fois d'une augmentation des achats de matériels (+ 4 %) et des dépenses en bâtiment (+ 33 %). L'investissement augmente surtout chez les maraîchers (+ 54 %) et de façon moindre chez les céréaliers (+ 25 %) et les éleveurs de porcins (+ 22 %). À l'inverse, l'investissement baisse dans les élevages de granivores mixtes (- 19 %) et de volailles (- 6 %) ainsi que chez les producteurs de cultures industrielles (- 8 %). En 2018, l'investissement moyen est plus de trois fois plus élevé pour les éleveurs de porcins (60 900 €) que pour les exploitations horticoles (16 900 €).

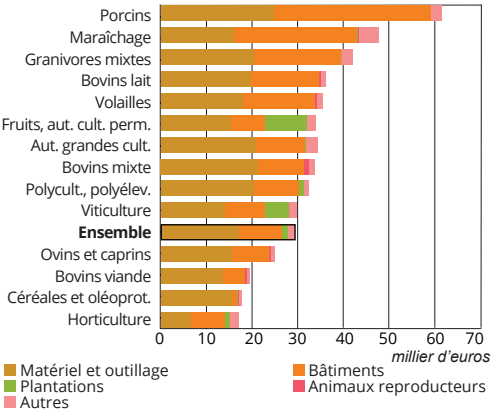
Toutes orientations confondues, la part des exploitations qui n'investissent pas ou dont les cessions sont supérieures aux acquisitions reste stable entre 2017 et 2018 (26 %). En revanche, la part de celles dont les investissements sont supérieurs à 50 000 € augmente de 15 % à 18 %. Ces dernières, qui réalisent 69 % de l'ensemble des acquisitions d'immobilisations, financent ces investissements grâce à leur capacité d'autofinancement élevée et au recours à l'emprunt.

Acquisitions et cessions moyennes par exploitation depuis 2004



Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Rica

Investissement[1] moyen en 2018



1. L'investissement corporel hors foncier est la différence entre les acquisitions et les cessions de bâtiments, d'installations spécialisées, de matériels et outillage, de plantations et d'autres immobilisations corporelles, augmentée de la variation de stocks des animaux reproducteurs.
Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Rica

Répartition des exploitations et principaux flux financiers selon la tranche d'investissement[1] en 2018

Tranche d'investissement	Moins de 0 €	0 €	0 à moins de 10 k€	10 à moins de 25 k€	25 à moins de 50 k€	50 k€ ou plus	Ensemble
	répartition en %						
Effectif d'exploitations	16	10	26	17	14	18	100
Acquisitions d'immobilisations	2	0	4	9	16	69	100
Cessions d'immobilisations	27	0	4	10	16	44	100
Montant moyen par exploitation	*millier d'euros*						
Production brute standard	127,7	104,4	128,1	162,9	188,1	265,9	164,1
Capacité d'autofinancement	45,5	41,0	54,5	72,5	84,2	140,8	74,1
Prélèvements privés	37,6	22,4	32,5	40,2	41,5	52,8	38,4
Autofinancements	7,9	18,6	22,0	32,3	42,7	88,0	35,7
Nouvelles dettes financières	11,3	3,9	10,1	23,0	35,7	117,6	34,4
Remboursements dettes financières	27,9	11,7	21,9	33,6	39,7	66,3	34,1
Acquisitions d'immobilisations	5,0	0,0	5,0	19,4	41,5	138,2	35,5
Cessions d'immobilisations	11,3	0,0	1,0	3,8	7,5	16,1	6,5

Lecture : 26 % des exploitations ont investi entre 0 et 10 000 €, avec un montant moyen d'acquisitions par exploitation de 5 000 € et de 1 000 € de cessions.
1. L'investissement corporel hors foncier est la différence entre les acquisitions et les cessions de bâtiments, d'installations spécialisées, de matériels et outillage, de plantations et d'autres immobilisations corporelles, augmentée de la variation de stocks des animaux reproducteurs.
Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Rica

Résultats des exploitations

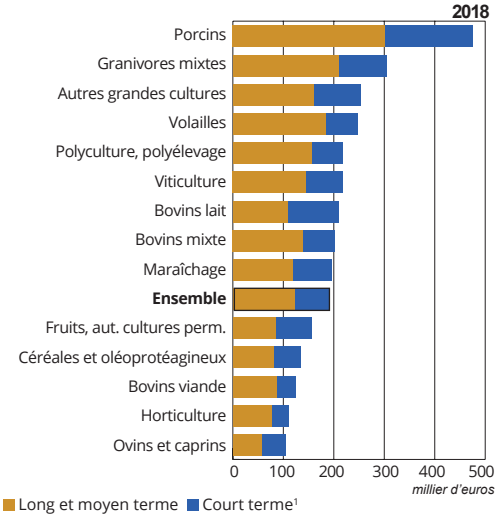
2018
endettement

En 2018, l'endettement des exploitations agricoles atteint en moyenne 192 400 €, montant quasi stable par rapport à 2017 (- 0,7 %). Les emprunts à long ou à moyen terme, destinés à financer les investissements et le fonds de roulement des exploitations, constituent en moyenne 64 % de l'endettement total (- 0,4 point par rapport à 2017).

Le niveau d'endettement des exploitations est très hétérogène : il est inférieur à 50 000 € pour 28,9 % des exploitations et dépasse 300 000 € pour 19,5 % d'entre elles. Le montant des dettes dépend de la taille des exploitations : les grandes exploitations (24 % de l'effectif couvert par le Rica) concentrent 56 % de l'endettement total. Compte tenu de la variabilité des tailles d'exploitation ou des coûts de structure, l'endettement moyen est plus ou moins important selon l'orientation productive. Il est plus de quatre fois plus élevé chez les éleveurs de porcs (475 200 €) que chez les éleveurs d'ovins-caprins (106 600 €).

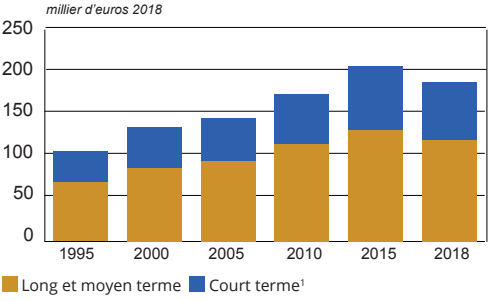
L'endettement dépend également du cycle de vie de l'exploitation. Une exploitation dont le chef est âgé de moins de 40 ans, recourant à l'emprunt pour financer les investissements nécessaires à son installation, est endettée à hauteur de 278 300 € en moyenne : c'est le double d'une exploitation dont le chef est âgé de plus de 60 ans, qui a amorti une partie importante de ses actifs.

Endettement moyen par exploitation



1. Y compris crédit fournisseur.
Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Rica

Endettement moyen à long terme et court terme



1. Y compris crédit fournisseur.
Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Rica

Endettement des exploitations selon la classe de dimension économique en 2018

	Répartition des exploitations[1]				Répartition de l'endettement			
Classe d'endettement	**«Micro»**	**Moyennes**	**Grandes**	**Ensemble**	**«Micro»**	**Moyennes**	**Grandes**	**Ensemble**
	%				%			
Moins de 50 000 €	14,3	14,3	0,3	28,9	1,3	2,0	0,0	3,3
50 000 à < 100 000 €	3,7	13,2	0,9	17,8	1,3	5,1	0,4	6,8
100 000 à < 150 000 €	1,1	9,9	1,8	12,9	0,7	6,4	1,2	8,3
150 000 à < 200 000 €	0,5	6,6	2,0	9,1	0,4	5,9	1,8	8,1
200 000 à < 250 000 €	0,1	4,6	2,3	7,0	0,1	5,3	2,7	8,1
250 000 à < 300 000 €	0,0	2,8	2,1	4,9	0,0	3,9	3,0	6,9
300 000 à < 350 000 €	0,0	1,8	2,0	3,8	0,0	3,0	3,3	6,3
350 000 à < 400 000 €	0,0	1,3	2,2	3,5	0,0	2,4	4,3	6,8
400 000 € ou plus	0,0	2,0	10,1	12,2	0,1	5,7	39,5	45,3
Total	**19,8**	**56,4**	**23,8**	**100,0**	**4,0**	**39,7**	**56,3**	**100,0**

1. «Micro» : Recettes totales inférieures à 82 800 € - Moyennes : 82 800 < R < 300 000 € - Grandes : R > 300 000 €
Lecture : les exploitations de taille « moyenne » dont l'endettement est compris entre 150 000 et 200 000 euros représentent 6,6 % de l'ensemble des exploitations et concentrent 5,9 % de l'endettement total.
Champ : France métropolitaine
Source : Agreste - Rica

Résultats des exploitations

2018
endettement

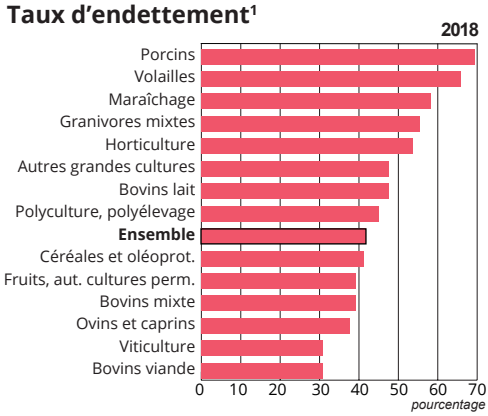
En 2018, le taux d'endettement (rapport des dettes sur le total de l'actif) des exploitations s'établit en moyenne à 42 % et baisse après plusieurs années consécutives de hausse. La structure de financement des exploitations varie selon les orientations productives : les exploitations en élevage de bovins viande ou en viticulture sont essentiellement financées sur fonds propres. Le taux d'endettement est nettement supérieur pour les élevages de porcins ou de volailles.

Avec la hausse des résultats en 2018 dans la plupart des productions, le poids de l'endettement (rapport de la somme du remboursement des emprunts à long ou moyen terme et des charges financières sur l'excédent brut d'exploitation) continue de se réduire pour atteindre 40 %. Depuis une quinzaine d'années, avec la baisse des taux d'intérêt, le poids des charges financières (paiements des intérêts) diminue tandis que celui des remboursements de capital augmente.

Un quart des élevages porcins ont un taux d'endettement supérieur à 80 %. Pour les élevages de bovins viande, le taux d'endettement reste faiblement dispersé.

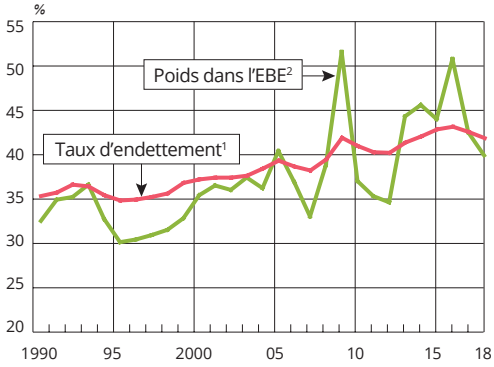
Après prise en compte des cotisations sociales de l'exploitant, le solde « disponible » pour l'autofinancement de l'investissement et la rémunération de l'exploitant est de 35 400 € en 2018, en hausse de 5,8 % en un an.

Taux d'endettement[1]



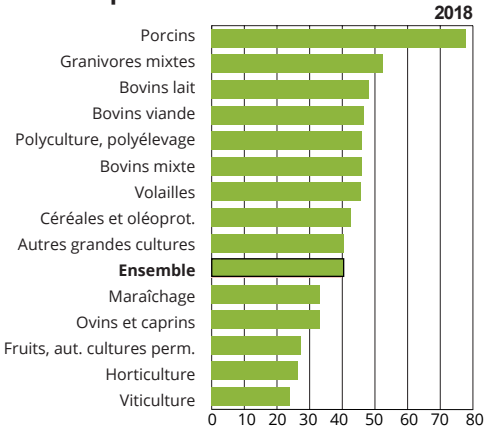
1. Ensemble des dettes rapportées au total de l'actif.
Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Rica

Évolution de l'endettement



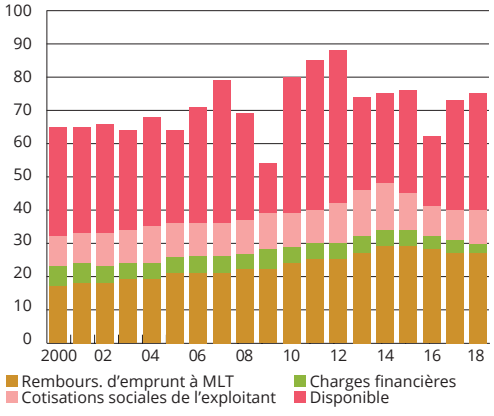
1. Ensemble des dettes rapportées au total de l'actif.
2. Frais financiers et remboursements des emprunts à long ou moyen terme rapportés à l'excédent brut d'exploitation.
Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Rica

Poids de l'endettement dans l'excédent brut d'exploitation[1]



1. Frais financiers et remboursements des emprunts à long ou moyen terme rapportés à l'excédent brut d'exploitation.
Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Rica

Évolution de l'endettement



1. MLT : moyen et long terme.
2. Disponible : EBE - remboursement d'emprunt MLT - charges financières - cotisations sociales de l'exploitant.
Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Rica

Résultats des exploitations

2018
capital

En 2018, l'actif du bilan d'une exploitation agricole française s'élève à 459 450 € en moyenne. Il est composé à 58 % d'immobilisations, à 23 % de stocks, lesquels comprennent notamment les animaux non reproducteurs et les vins en cours de vieillissement, et à 19 % de créances à court terme sur des tiers (principalement des clients) et de disponibilités (trésorerie). Ces actifs sont financés à hauteur de 58 % par des capitaux propres et à 31 % par des dettes financières.

Les immobilisations, de 266 600 € en moyenne, sont constituées principalement du matériel (27 %) et des bâtiments ou des installations (26 %). Depuis une vingtaine d'années, la part des terres comptabilisées dans l'actif immobilisé ne cesse de diminuer (17 % de la valeur comptable en 2018 contre 36 % en 1990). Ceci est dû à l'augmentation des terres en fermage et au développement des formes sociétaires (les terres étant alors le plus souvent louées par les exploitations auprès de leurs associés).

Les immobilisations sont d'environ 422 700 € en moyenne pour les exploitations porcines, contre 185 200 € en productions céréalières et oléoprotéagineuses.

En tenant compte de l'ensemble des terres utilisées (y compris les terres en fermage non comptabilisées dans le bilan d'une exploitation) évaluées à leur valeur vénale, le capital mobilisé par l'ensemble des exploitations agricoles est estimé à 344 milliards d'€ en 2018, dont 224 milliards d'€ de foncier (65 %).

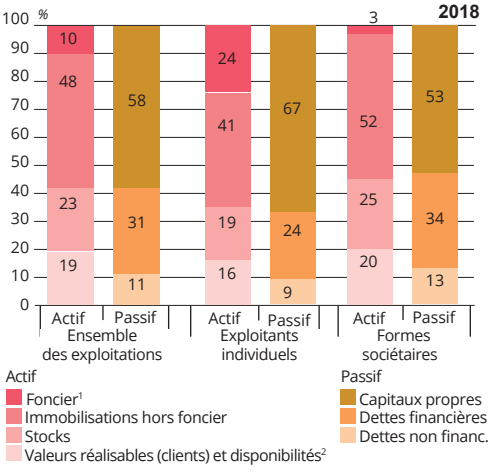
Le passif est constitué à plus de 87 % de ressources durables, capitaux propres (54 %) et emprunts à long ou moyen terme (33 %).

Bilan financier de l'agriculture

	2008	2018
	milliard d'euros 2017	
Bâtiments et installations	18,4	19,9
Matériel et outillage	21,1	21,3
Cheptel (animaux reproducteurs et circulants)	20,5	20,2
Immobilisations incorporelles et financières et autres immobilisations corporelles[1]	7,5	8,5
Stocks (non compris animaux circulants)	23,5	24,6
Valeurs réalisables et disponibles	18,6	25,0
Régularisation actif	0,5	0,5
Total actif (hors foncier)	**110,1**	**120,1**
Capitaux propres des exploitants (hors foncier)	61,8	64,8
Dettes financières (hors fonciers)	34,6	39,3
Dettes non financières	13,7	15,9
Régularisation passif	0,0	0,0
Total passif (hors foncier)	**110,1**	**120,1**
Valorisation de la SAU[2]	183,4	223,9
Ensemble des actifs	**293,5**	**344,0**

1. « Autres immobilisations corporelles » regroupe notamment les aménagements de terrains, les plantations et les améliorations de fonds.
2. Tous modes de faire-valoir confondus, à partir de la valeur vénale des terres libres à la vente.
Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Rica

Endettement moyen par exploitation

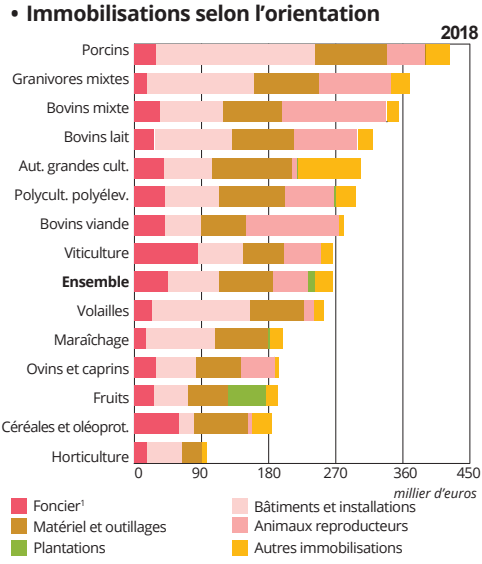


En 2018, en moyenne, l'actif de l'ensemble des exploitations est de 459 milliers d'€ , celui des exploitants individuels de 332 milliers d'€ et celui des formes sociétaires de 575 milliers d'€.
1. Foncier : terres agricoles en propriété (y.c. aménagements).
2. Valeurs réalisables (clients) et disponibilités.
Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Rica

• Immobilisations moyennes par exploitation

	1990		2018	
	millier d'euros 2018	%	*millier d'euros 2018*	%
Foncier[1]	69,3	36	45,8	17
Bâtiments et installations d'exploitation	30,8	16	68,0	26
Matériel et outillage	43,0	22	72,6	27
Plantations	7,0	4	9,8	4
Animaux reproducteurs	33,0	17	47,0	18
Autres immobilisations corporelles et incorporelles	10,7	6	23,4	9
Immobilisations totales	**193,8**	**100**	**266,6**	**100**

• Immobilisations selon l'orientation



1. Foncier : terres agricoles en propriété (y.c. aménagements).
Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Rica

Résultats des exploitations

2017

positionnement des exploitations françaises en Europe

L'exploitation agricole française moyenne, toutes orientations confondues, est de taille économique proche de celle de la ferme européenne moyenne.

En 2017, le total de ses recettes (aides incluses) s'élevait à 221 500 € pour une moyenne européenne à 227 000 €. La ferme française est 2,4 fois plus grande que la ferme espagnole et 2,4 fois plus petite que l'exploitation néerlandaise. Son capital d'exploitation est de 380 000 €, niveau proche de celui de la ferme type UE. Les fermes néerlandaises engagent pour leur part en moyenne plus de 900 000 € (hors foncier) avec le même nombre de non-salarié (1,4). En moyenne, les subventions publiques représentent entre 11 et 15 % des recettes des exploitations européennes : 3 % pour les fermes néerlandaises, 13 % en France, près de 20 % au Portugal, au Luxembourg, en Irlande et en Grèce.

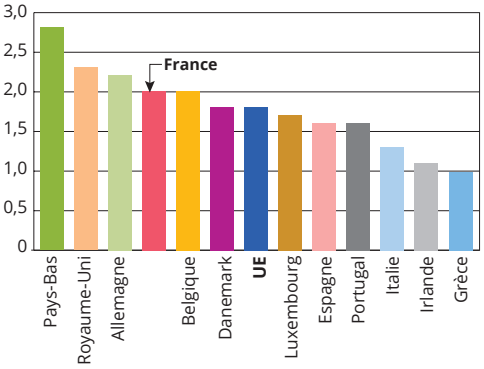
Les exploitations françaises emploient en moyenne 2 personnes en équivalent temps plein annuel dont 0,6 salarié, contre respectivement 1,8 et 0,6 pour la moyenne UE et 2,8 et 1,4 aux Pays-Bas. Le niveau des salaires versés par les exploitations françaises à leurs salariés (par ETP) est supérieur de 50 % à celui des fermes espagnoles mais inférieur de 30 % à celui des fermes aux Pays-Bas.

Le bénéfice brut moyen généré par les exploitations françaises est équivalent à celui de la moyenne des fermes européennes. En dépit de charges salariales supérieures, les exploitations allemandes dégagent un bénéfice brut supérieur de près de 28 %.

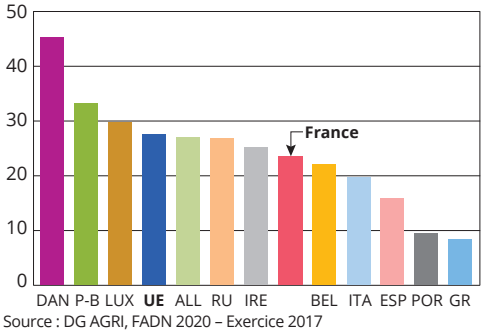
Le revenu brut par exploitant français se situe entre ceux des pays méditerranéens et ceux du nord de l'Europe : avec des tailles économiques moyennes tant en termes d'activité qu'en capital, les exploitations françaises procurent aux exploitants le revenu brut le plus élevé des pays méditerranéens mais inférieur à celui des voisins allemands, britanniques, et surtout néerlandais et danois.

Main-d'œuvre et salaires dans l'UE en 2017

• Main-d'œuvre *(nombre de personnes en ETP)*



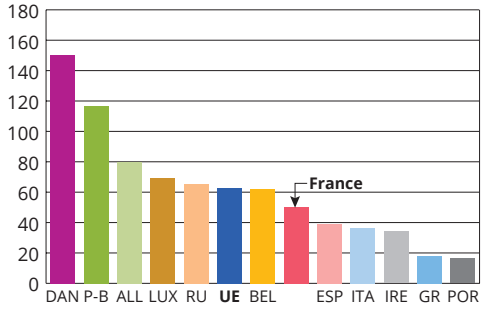
• Salaires/ETP salarié *(millier d'euros)*



Source : DG AGRI, FADN 2020 – Exercice 2017

Revenu brut par exploitant

• Revenu : RBE/Utans *(millier d'euros)*

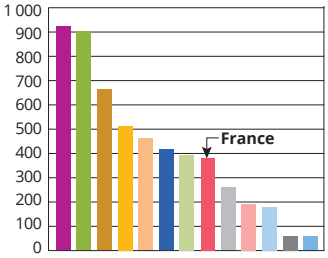


Source : DG AGRI, FADN 2020 - Exercice 2017

Taille économique et subventions des exploitations européennes en 2017

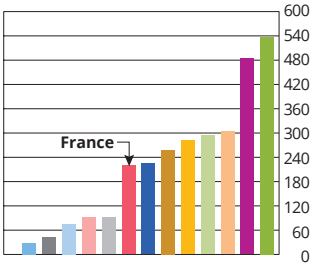
• Capital d'exploitation

millier d'euros



• Recettes

millier d'euros



Source : DG AGRI, FADN 2020 - Exercice 2017

• Soutien : aides/recettes

Pays	%
Pays-Bas	3,0
Belgique	7,4
Danemark	7,8
UE	**10,4**
Italie	11,3
Allemagne	12,3
Royaume-Uni	12,9
France	**13,0**
Espagne	13,8
Portugal	18,7
Irlande	19,0
Luxembourg	19,1
Grèce	21,9

Entreprises

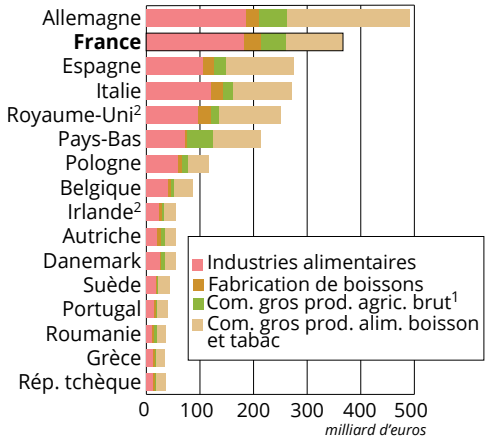
IAA, commerce de gros agroalimentaire et artisanat commercial

En 2018, le secteur agroalimentaire compte 77 100 entreprises. Ce secteur emploie 754 900 salariés en équivalent temps plein (ETP) hors intérim : 433 600 dans les industries agroalimentaires (IAA), 180 400 dans le commerce de gros de produits agroalimentaires et 140 900 dans l'artisanat commercial de charcuterie et de boulangerie-pâtisserie. Les entreprises agroalimentaires emploient 6,3 % des salariés en équivalent temps plein des entreprises non financières et non agricoles implantées en France, et réalisent 9,5 % du chiffre d'affaires, 10,1 % des exportations et 5,7 % de la valeur ajoutée.

La valeur ajoutée de la branche agroalimentaire recule depuis 2017, après avoir progressé nettement et de façon continue depuis 2013. Elle diminue de 3,5 % en 2018 et de 2,5 % en 2019.

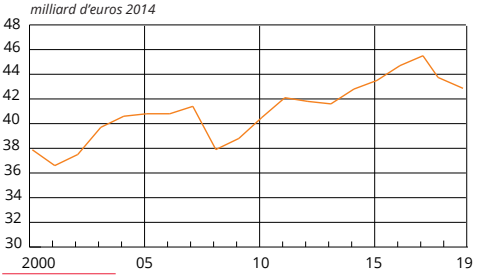
La France représente 18 % du chiffre d'affaires des industries agroalimentaires de l'Union européenne à 28. En termes de chiffre d'affaires, elle se situe au premier rang européen dans l'industrie de la fabrication des boissons. Elle occupe la troisième place derrière l'Allemagne et les Pays-Bas dans le commerce de produits agricoles bruts et d'animaux vivants et le cinquième rang derrière l'Allemagne, l'Espagne, le Royaume-Uni, l'Italie dans le commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac.

Chiffre d'affaires des pays de l'UE en 2018



Note : les 16 pays représentés dans le graphique représentent 97 % du chiffre d'affaires des entreprises agroalimentaires de l'UE à 28.
1. Y compris animaux vivants. 2. Les données de la fabrication des boissons sont indisponibles pour l'Irlande depuis 2014 et pour le Royaume-Uni depuis 2012. L'évolution des industries alimentaires a été appliquée pour estimer le chiffre d'affaires de ce secteur en 2017.
Source : Eurostat

Valeur ajoutée brute de la branche agroalimentaire[1]



1. La branche, fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac, regroupe l'ensemble des unités de production homogènes fabriquant les produits cités.
Source : Insee - Comptes nationaux - Base 2014

Chiffres clés des entreprises agroalimentaires en 2018[1]

Secteur d'activité (Naf rév. 2)	Entreprises[1]	Effectifs salariés en ETP[2]	Effectifs salariés au 31 décembre	Chiffre d'affaires HT total	Chiffre d'affaires HT à l'exportation	Valeur ajoutée[3]	Excédent brut d'exploitation	Résultat net comptable
	nombre			million d'euros				
Ensemble des entreprises agroalimentaires	77 070	754 930	866 872	364 979	73 904	61 896	16 808	10 540
Poids dans l'économie marchande non financière (%)	*2,7*	*6,3*	*5,9*	*9,5*	*10,1*	*5,7*	*6,4*	*6,2*
Industrie agroalimentaire	15 479	433 579	483 367	198 269	46 562	39 648	11 383	7 533
Poids dans l'industrie manufacturière (%)	*7,6*	*15,9*	*15,9*	*18,9*	*10,3*	*15,3*	*18,8*	*14,2*
Commerce de gros de produits agroalimentaires	22 620	180 436	210 605	152 907	27 275	15 803	4 282	2 428
Poids dans le commerce de gros (%)	*15,6*	*20,6*	*20,8*	*21,8*	*30,3*	*15,4*	*18,2*	*16,1*
Artisanat commercial	38 971	140 915	172 900	13 803	66	6 445	1 143	580
Charcuterie	3 037	10 393	12 092	1 394	5	471	29	-9
Cuisson de produits de boulangerie	2 253	6 235	7 498	692	5	254	24	-12
Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	29 352	113 277	140 012	10 679	46	5 219	989	559
Pâtisserie	4 329	11 009	13 298	1 038	11	501	101	41

1. Les entreprises sont constituées des unités légales et des unités « profilées ». Voir glossaire « Esane ».
2. En équivalent-temps-plein.
3. Y compris autres produits et autres charges.
Champ : entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, y compris artisanat commercial, tabac exclu, DOM inclus.
Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Entreprises

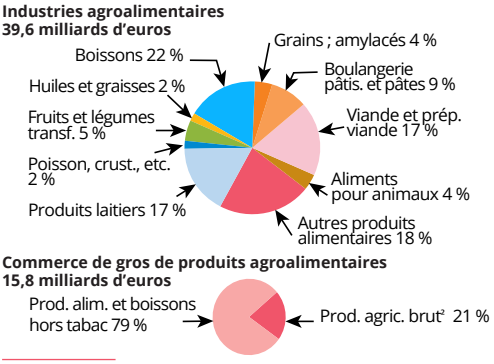
IAA et commerce de gros agroalimentaire

Les entreprises de transformation et de commerce de gros de produits agricoles et alimentaires comptent 38 100 entreprises et 614 000 salariés ETP en 2018. Plus de la moitié de ces entreprises relèvent du commerce de gros mais moins d'un tiers des salariés y sont employés. Les autres entreprises relèvent des industries agroalimentaires (IAA) ; les effectifs salariés (hors intérim) des IAA augmentent légèrement de fin 2017 à fin 2018 (+ 0,7 % dans les IAA contre + 0,3 % dans l'industrie manufacturière).

La fabrication de boissons génère 22 % de la valeur ajoutée du secteur des industries agroalimentaires, celle des autres produits alimentaires (sucre, chocolaterie, café, aliments diététiques, plats préparés) 18 % et la transformation des produits issus de l'élevage (viande et produits laitiers) 17 %.

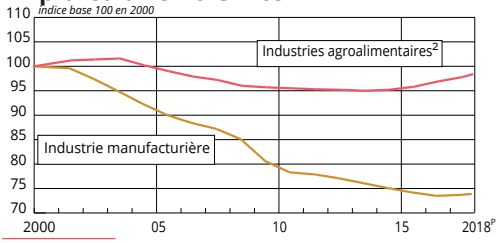
En 2018, les 22 600 entreprises du commerce de gros de produits agroalimentaires réalisent 15 % de la valeur ajoutée du commerce de gros. Près de 80 % de la valeur ajoutée de ce secteur provient du négoce des produits alimentaires et boissons hors tabac, le reste de celui des produits agricoles bruts et d'animaux vivants.

Valeur ajoutée[1] par secteur d'activité en 2018



1. Y compris autres produits et autres charges.
2. Y compris animaux vivants.
Champ : entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, tabac exclu, DOM inclus.
Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Emploi salarié hors intérim[1]



1. Les titulaires de contrats d'intérim sont recensés dans l'activité de travail temporaire. 2. Y compris artisanat commercial. La source ne permet pas de distinguer l'artisanat commercial au sein des industries alimentaires.
Champ : France métropolitaine, données brutes au lieu de travail.
Source : Insee - Estimations d'emploi localisées

Chiffres clés des industries et du commerce de gros de produits agroalimentaires en 2018[1]

Secteur d'activité (Naf rév. 2)	Entreprises[1]	Effectifs salariés		Chiffre d'affaires HT		Valeur ajoutée[3]	Excédent brut d'exploitation	Résultat net comptable
		en ETP[2]	au 31 décembre	total	à l'exportation			
	nombre			million d'euros				
Industrie et commerce de gros de produits agroalimentaires	38 099	614 016	693 972	351 176	73 838	55 451	15 664	9 961
Industries agroalimentaires	15 479	433 579	483 367	198 269	46 562	39 648	11 383	7 533
Transf. et conserv. viande et prép. viande	1 875	103 809	117 931	38 250	3 587	6 623	1 118	540
Transf. et conserv. poisson, crust., etc.	316	12 255	13 524	4 829	549	810	161	49
Transf. et conserv. de fruits et légumes	1 447	24 480	26 863	9 213	2 256	2 019	584	235
Fab. huile et graisse végétale et animale	237	8 773	9 743	9 314	3 384	913	183	89
Fab. de produits laitiers	1 193	80 041	87 886	39 756	9 450	6 870	1 501	624
Travail des grains ; fab. prod. amylacés	381	13 841	16 185	8 449	4 108	1 516	441	203
Fab. prod. boulangerie-pâtis. et pâtes	1 892	52 986	59 865	15 249	2 717	3 658	840	331
Fab. autres produits alimentaires	4 066	77 722	86 531	31 437	8 598	7 106	1 951	1 384
Fab. d'aliments pour animaux	317	12 806	13 975	8 931	2 101	1 596	610	544
Fab. de boissons	3 755	46 868	50 865	32 842	9 812	8 537	3 995	3 533
Commerce de gros de produits agroalimentaires	22 620	180 436	210 605	152 907	27 275	15 803	4 282	2 428
Com. gros prod. agric. brut et anim. viv.	4 680	40 539	45 322	48 343	8 258	3 284	859	158
Com. gros prod. alim. et boissons hors tabac	17 940	139 897	165 283	104 565	19 017	12 519	3 422	2 270

1. Les entreprises sont constituées des unités légales et des unités « profilées ». Voir glossaire « Esane ».
2. En équivalent-temps-plein.
3. Y compris autres produits et autres charges.
Champ : entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, tabac exclu, DOM inclus
Sources : Insee - Esane, traitements SSP

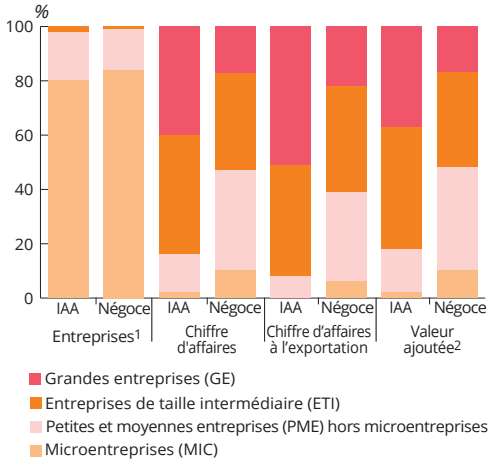
Entreprises

IAA et commerce de gros agroalimentaire par catégorie

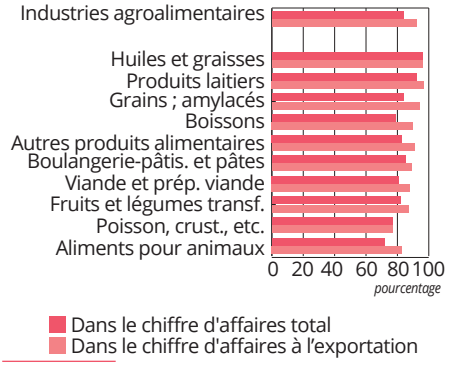
En 2018, les industries agroalimentaires sont essentiellement des microentreprises (80 %) ou des petites et moyennes entreprises (18 %). Cependant, les entreprises de taille intermédiaire et les grandes entreprises (ETI-GE), au nombre de 320, réalisent 84 % du chiffre d'affaires et 92 % à l'exportation. Les 21 GE génèrent la plus grande part du chiffre d'affaires (40 %), de la valeur ajoutée (37 %) et des exportations (51 %) du secteur. Elles emploient 32 % des salariés en ETP. Avec 21 % des salariés en ETP, 14 % du chiffre d'affaires, 16 % de la valeur ajoutée et 8 % des exportations du secteur, le poids des petites et moyennes entreprises (PME) est relativement plus faible que dans le reste de l'industrie manufacturière (27 % des salariés en ETP, 15 % du chiffre d'affaires, 19 % de la valeur ajoutée et 7 % des exportations).

En 2018, les entreprises du commerce de gros de produits agroalimentaires sont essentiellement des microentreprises (MIC) (84 %). Elles réalisent 10 % du chiffre d'affaires du secteur. Avec 15 % des unités, les petites et moyennes entreprises réalisent 37 % du chiffre d'affaires, 33 % des exportations et contribuent à 38 % de la valeur ajoutée du secteur. Les huit grandes entreprises de ce secteur concentrent 17 % du chiffre d'affaires.

Répartition par catégorie d'entreprise en 2018



Part des ETI-GE dans les IAA



Négoce : commerce de gros de produits agroalimentaires.
1. Les entreprises sont constituées d'unités légales et des unités « profilées ». Voir glossaire « Esane ».
2. Y compris autres produits et autres charges.
Champ : entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, tabac exclu, DOM inclus.
Sources : Insee – Esane, traitements SSP

Principaux résultats des entreprises agroalimentaires par catégorie en 2018

Catégorie d'entreprise[1]	Entreprises[1]	Effectifs salariés		Chiffre d'affaires HT		Valeur ajoutée[3]	Excédent brut d'exploitation	Résultat net comptable
		en ETP[2]	au 31 décembre	total	à l'exportation			
	nombre			*million d'euros*				
Industries agroalimentaires								
Microentreprises (MIC)	12 362	14 033	18 028	3 435	162	851	135	- 46
Petites et moyennes (PME) hors microentreprises	2 801	90 563	103 211	28 633	3 746	6 411	1 799	713
Taille intermédiaire (ETI)	295	190 285	211 200	86 475	18 996	17 904	5 389	2 982
Grandes entreprises (GE)	21	138 698	150 928	79 726	23 659	14 482	4 060	3 884
Commerce de gros de produits agroalimentaires								
Microentreprises (MIC)	19 032	20 575	26 600	14 852	1 677	1 579	352	146
Petites et moyennes (PME) hors microentreprises	3 378	69 312	81 086	56 061	8 969	5 998	1 824	1 188
Taille intermédiaire (ETI)	202	56 168	65 763	55 358	10 620	5 580	1 639	516
Grandes entreprises (GE)	8	34 382	37 155	26 636	6 010	2 646	467	577

1. Les entreprises sont constituées d'unités légales et des unités « profilées ». Voir glossaire « Esane ».
2. En équivalent-temps-plein.
3. Y compris autres produits et autres charges.
Champ : entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, tabac exclu, DOM inclus.
Sources : Insee – Esane, traitements SSP

Entreprises exportatrices

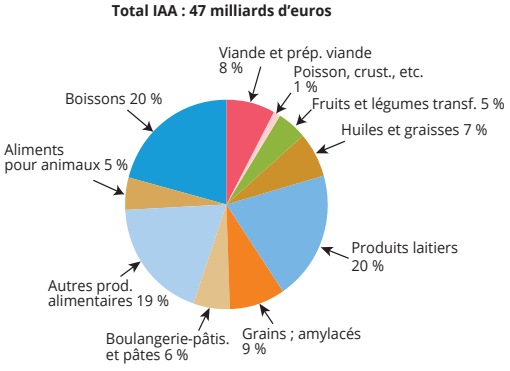
IAA et commerce de gros agroalimentaire

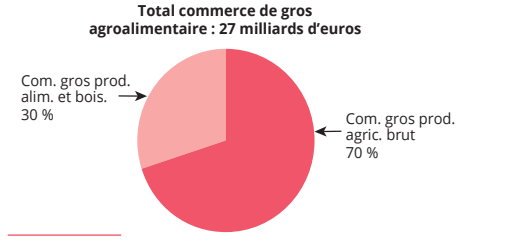
En 2018, 9 300 entreprises, soit 24 % de l'ensemble des entreprises de l'industrie et du commerce de gros de produits agroalimentaires, déclarent un chiffre d'affaires à l'exportation pour un montant de 74 milliards d'euros. Les IAA contribuent davantage aux exportations que le commerce de gros de produits agroalimentaires (47 milliards contre 27).

Parmi les entreprises exportatrices, les grandes entreprises, qui représentent 0,3 % de l'ensemble des entreprises exportatrices, réalisent 40 % des exportations. Leur taux d'exportation moyen est le plus élevé (28 %) devant celui des microentreprises (27 %).

Le taux d'exportation des IAA est de 26 %. Il est plus élevé dans le travail du grain (52 %), la fabrication des huiles (36 %), des boissons (35 %) et des autres produits alimentaires (30 %). Il est plus faible dans le secteur de la boulangerie-pâtisserie industrielle (19 %), de la transformation du poisson (13 %) et de la transformation de la viande (11 %), qui sont des industries de produits périssables. Le taux d'exportation est de 23 % dans le commerce de gros de produits agroalimentaires.

Chiffre d'affaires à l'exportation en 2018





1. Y compris animaux vivants.
Champ : entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, tabac exclu, DOM inclus.
Sources : Insee - Esane, traitements SSP

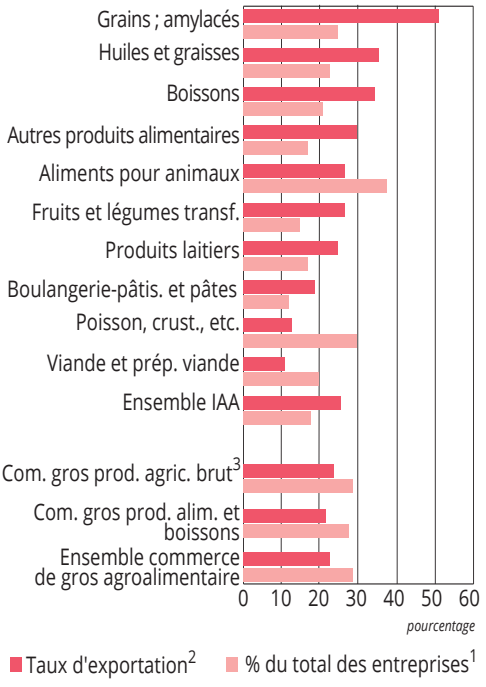
Entreprises exportatrices en 2018

• Selon la catégorie d'entreprise[1]

Catégorie d'entreprise	Entreprises exportatrices	Chiffre d'affaires à l'exportation	Taux d'exportation[2]
		%	
Microentreprises (MIC)	58	2	27
Petites et moyennes entreprises (PME) hors microentreprises	37	17	22
Entreprises de taille intermédiaire (ETI)	5	40	23
Grandes entreprises (GE)	0,3	40	28

Lecture : les microentreprises représentent 58 % de l'ensemble des entreprises exportatrices. Elles réalisent 2 % des exportations des IAA et du commerce de gros agroalimentaire. Leur taux d'exportation[2] est de 27 %.

• Selon le secteur d'activité



1. Les entreprises sont constituées des unités légales et des unités « profilées ». Voir glossaire «Esane».
2. Le taux d'exportation est calculé sur le champ des seules entreprises exportatrices.
3. Y compris animaux vivants.
Champ : entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, tabac exclu, DOM inclus.
Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Résultats économiques

taux de valeur ajoutée, taux de marge commerciale

En 2018, comme en 2017, la valeur ajoutée des IAA se situe autour de 20 % de leur chiffre d'affaires, contre 25 % dans l'industrie manufacturière. Ce taux de valeur ajoutée est plus élevé dans la fabrication de boissons (26 %), la boulangerie-pâtisserie et les pâtes (24 %), et les autres produits alimentaires (23 %) notamment le chocolat, le thé et le café, les condiments. En revanche, il est très faible pour les huiles et graisses (10 %). Dans ce secteur, la part des achats de matières premières et de marchandises dans le total des charges est la plus élevée (70 %). Dans l'industrie alimentaire, le taux de valeur ajoutée est plus élevé dans les microentreprises (27 %). Dans le secteur des boissons, il est au contraire plus élevé dans les grandes entreprises (35 %).

En 2018, dans le commerce de gros agroalimentaire, le taux de marge commerciale est de 26 % contre 27 % dans le commerce de gros en général. Il est deux fois plus élevé dans le commerce de gros de produits agroalimentaires transformés (31 %) que dans le commerce de gros de produits agricoles bruts (17 %) où le poids des achats de marchandises prédomine (79 %).

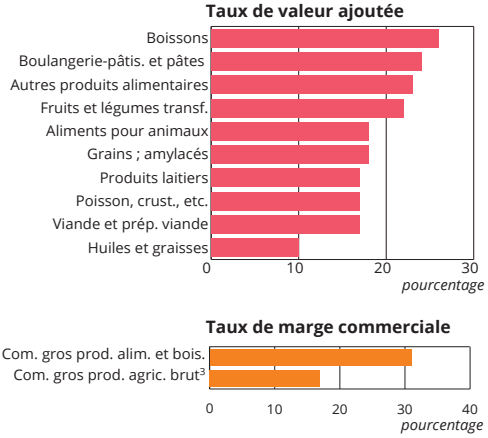
Part des charges d'exploitation et VACF[1] en 2018

Secteur d'activité (Naf rév. 2)	Achat matières pre-mières	Achats marchan-dises	Autres charges[2]	VACF[1]
		%		
Viande et prép. viande	48	16	20	16
Poisson, crust., etc.	46	18	21	16
Fruits et légumes transf.	46	11	23	20
Huiles et graisses	55	15	21	9
Produits laitiers	45	15	24	16
Grains ; amylacés	35	30	20	16
Boulangerie-pâtis. et pâtes	34	16	28	22
Autres produits alimentaires	37	14	28	21
Aliments pour animaux	42	21	20	17
Boissons	44	8	27	21
Com. gros prod. agric. brut[3]	6	79	9	6
Com. gros. prod. alim. et bois.	3	72	14	11

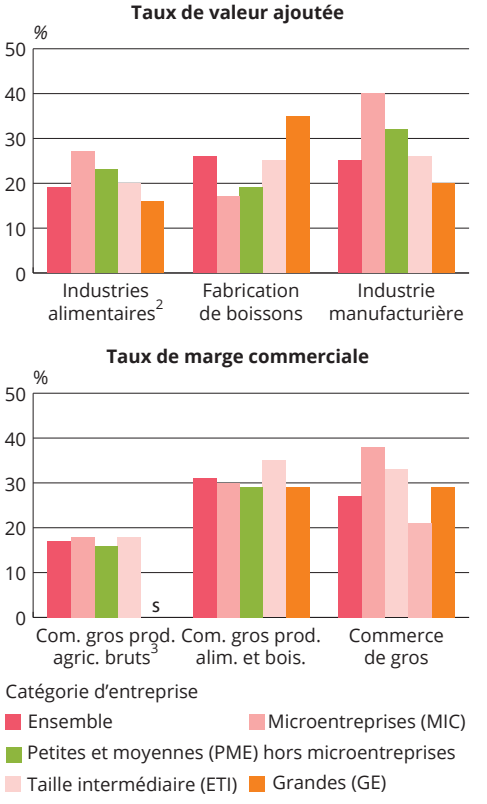
1. VACF : valeur ajoutée au coût des facteurs.
2. Autres achats, charges externes, impôts, taxes[2].
3. Y compris animaux vivants.
Champ : entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, tabac exclu, DOM inclus.
Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Taux de valeur ajoutée et taux de marge commerciale en 2018

• Selon le secteur d'activité



• Selon la catégorie d'entreprise[1]



1. Les entreprises sont constituées des unités légales et des unités « profilées ». Voir glossaire « Esane ».
2. Hors artisanat commercial.
3. Y compris animaux vivants.
Champ : entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, tabac exclu, DOM inclus.
Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Résultats économiques

taux de marge

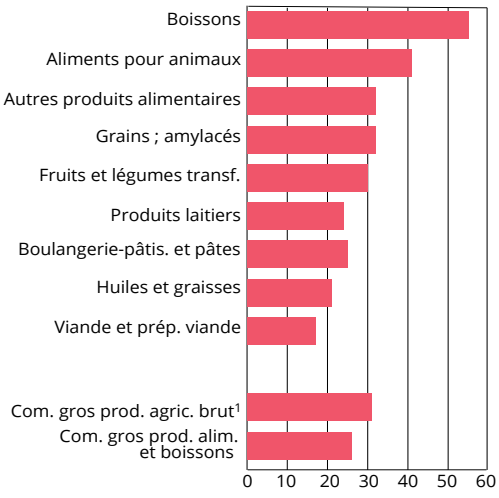
Le taux de marge rapporte l'excédent brut d'exploitation (EBE) - ce qui reste à disposition des entreprises après la rémunération des salariés - à la valeur ajoutée aux coûts des facteurs (VACF) - richesse totale produite par l'entreprise. L'EBE permet de financer le renouvellement des équipements usés ou obsolètes, de payer les impôts, et enfin de rémunérer les facteurs de productions engagés.

En moyenne sur la période 2017-2018, le taux de marge (EBE/VACF) des industries agroalimentaires est de 32 %, contre 26 % dans l'ensemble de l'industrie manufacturière. Il est plus faible dans la transformation de viande (17 %) et plus élevé dans la fabrication de boissons (55 %). Dans les industries alimentaires, les entreprises du secteur des aliments pour animaux (41 %) ont le taux de marge le plus élevé. Tous secteurs agroalimentaires confondus, les grandes entreprises (GE) et les entreprises de taille intermédiaire (ETI) dégagent le taux de marge le plus élevé (33 %).

Dans le commerce de gros agroalimentaire, le taux de marge est de 30 %, quasi identique à l'ensemble du commerce de gros (29 %). Il s'établit à 26 % dans le commerce de gros de produits agricoles bruts et à 31 % dans celui de produits agroalimentaires transformés.

Les petites et moyennes entreprises (PME) présentent le plus fort taux de marge (33 %) devant les entreprises de taille intermédiaire (31 %).

Taux de marge moyenne 2017-2018

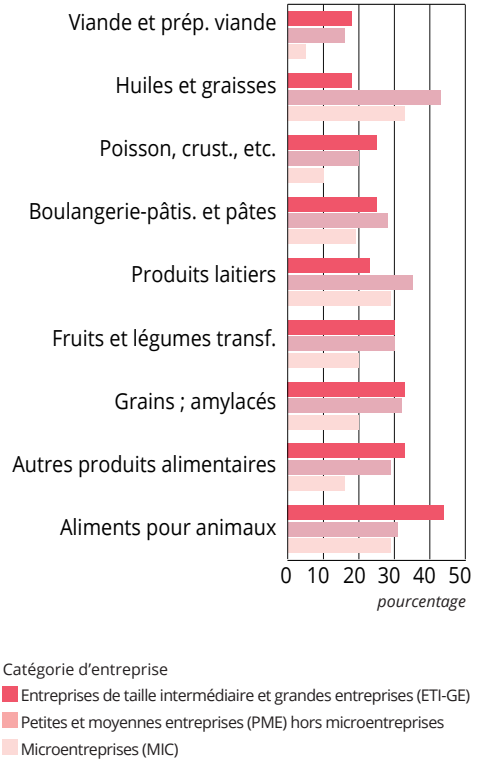


1. Y compris animaux vivants.
Champ : entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, tabac exclu, DOM inclus.
Sources : Insee – Esane, traitements SSP

Taux de marge selon la catégorie d'entreprise[1] moyenne 2017-2018

Secteur d'activité (Naf rév. 2)	Catégorie d'entreprise[1]				
	Ensemble	MIC	PME hors MIC	ETI	GE
	%				
Industries agroalimentaires	**32**	**20**	**30**	**33**	**33**
Industries alimentaires[2]	26	17	26	29	24
Fabrication de boissons	55	33	45	48	69
Industrie manufacturière	*26*	*20*	*20*	*27*	*28*
Commerce de gros agroalimentaire	**30**	**25**	**33**	**31**	**20**
Com. gros prod. agric. brut[3]	26	39	32	26	s
Com. gros prod. alim. et boissons	31	21	33	34	25
Commerce de gros	*29*	*20*	*26*	*30*	*35*

• **Dans les secteurs de l'industrie alimentaire[2]**



1. Les entreprises sont constituées des unités légales et des unités « profilées ». Voir glossaire « Esane ».
2. Hors artisanat commercial.
3. Y compris animaux vivants.
Champ : entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, tabac exclu, DOM inclus.
Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Résultats économiques
taux d'investissement

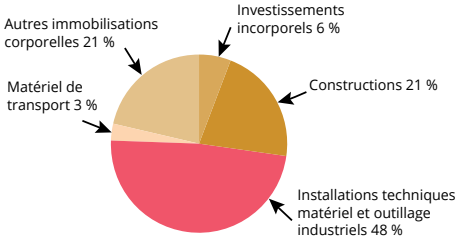
Le taux d'investissement mesure la part réservée aux investissements corporels dans la valeur ajoutée. Les investissements correspondent d'une part au financement du renouvellement des équipements usés ou obsolètes, mais aussi à celui de nouveaux équipements et de biens immatériels.

Sur la période 2017-2018, ce taux est en moyenne de 19 % dans les industries agroalimentaires contre 14 % dans l'industrie manufacturière. La part des investissements dans la valeur ajoutée est plus élevée pour les microentreprises (MIC), que ce soit dans l'industrie alimentaire (27 %) ou la fabrication de boisson (52 %). Presque la totalité des investissements réalisés par les IAA sont des investissements corporels (94 %).

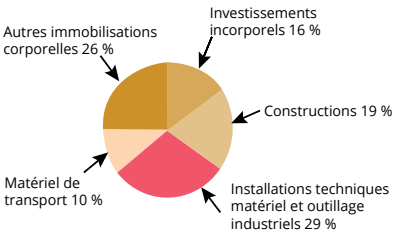
Sur la même période, le taux d'investissement des entreprises de commerce de gros agroalimentaire est de 12 % contre 8 % dans l'ensemble du commerce de gros. Dans le commerce de gros de produits agricoles bruts, il est de 22 % pour les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et de 21% pour les microentreprises. Dans le commerce de produits agricoles transformés, la taille de l'entreprise influe peu sur le taux d'investissement excepté dans les grandes entreprises où il est plus faible (7 %). 84 % des investissements réalisés par les entreprises de commerce de gros agroalimentaire sont des investissements corporels.

Type d'investissement moyenne 2017-2018

Industries agroalimentaires



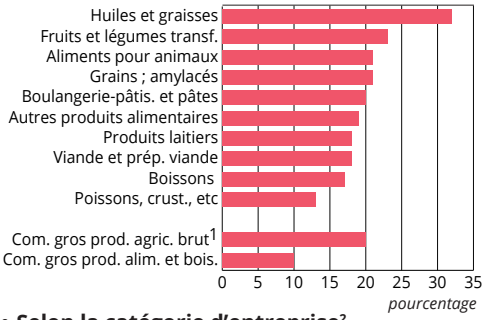
Commerce de gros agroalimentaire



Champ : entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, tabac exclu, DOM inclus.
Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Taux d'investissement moyenne 2017-2018

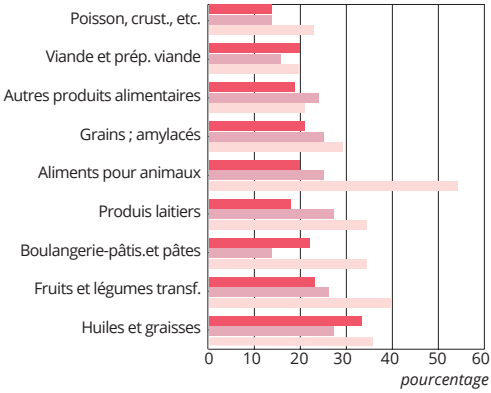
• Selon le secteur d'activité



• Selon la catégorie d'entreprise[2]

Secteur d'activité (Naf rév. 2)	Catégorie d'entreprise[2]				
	Ensemble	MIC	PME hors MIC	ETI	GE
			%		
Industries agroalimentaires	**19**	**32**	**21**	**20**	**16**
Industries alimentaires[3]	19	27	20	21	17
Fabrication de boissons	17	52	26	18	11
Industrie manufacturière	*14*	*13*	*12*	*16*	*14*
Commerce de gros agroalimentaire	**12**	**15**	**12**	**14**	**8**
Com. gros de prod. agric. brut[1]	20	21	16	22	s
Com. gros prod. alim. et bois.	10	13	11	11	7
Commerce de gros	*8*	*10*	*8*	*9*	*7*

• Dans les secteurs de l'industrie alimentaire[3]



1. Y compris animaux vivants. 2. Les entreprises sont constituées des unités légales et des unités « profilées ». Voir glossaire « Esane ».
3. Hors artisanat commercial.
Champ : entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, tabac exclu, DOM inclus.
Sources : Insee - Esane, traitements SSP

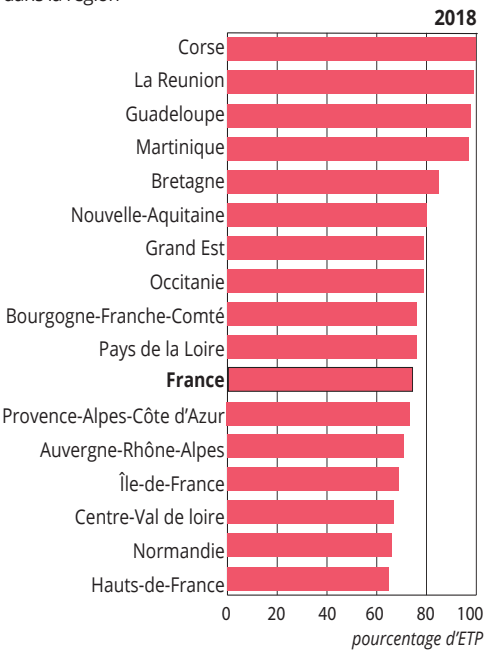
Emploi par région

En 2017, sur l'ensemble du territoire national, l'industrie alimentaire (hors artisanat commercial) et les boissons rassemblent 65 % des effectifs salariés ETP des établissements du secteur agro-alimentaire, commerce de gros compris. Les trois secteurs qui emploient le plus sont ceux de la transformation de la viande, des autres produits alimentaires (fabrication de sucre, transformation de thé et café…) et des produits laitiers. Quatre régions (Bretagne, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire, Auvergne-Rhône-Alpes) regroupent 44 % des effectifs salariés ETP des établissements dont l'activité principale relève des IAA (hors artisanat commercial) et du commerce de gros agroalimentaire.

Le degré d'implantation régionale d'une entreprise est déterminé par la localisation de ses salariés au sein de ses établissements. Ainsi, une entreprise peut être qualifiée de majoritairement régionale (plus de 50 % des effectifs salariés ou, à défaut, des établissements, dans la région), de quasi-monorégionale (plus de 80 % des effectifs salariés dans la région) ou de monorégionale. Si aucune région ne regroupe plus de 50 % des salariés de l'entreprise, elle est dite polyrégionale. En 2018, les trois quarts des effectifs salariés ETP des industries et du commerce de gros agroalimentaires sont localisés dans des entreprises monorégionales ou quasi-monorégionales. Cette part est inférieure à 70 % dans les Hauts-de-France, en Normandie, en Centre-Val de Loire et en Île-de-France, tandis qu'elle est supérieure à 90 % en Corse et dans les départements d'Outre-mer. La Normandie et les Hauts-de-France sont les régions qui comptent la plus grande part de salariés dans des entreprises polyrégionales.

Part des entreprises agroalimentaires monorégionales et quasi-monorégionales

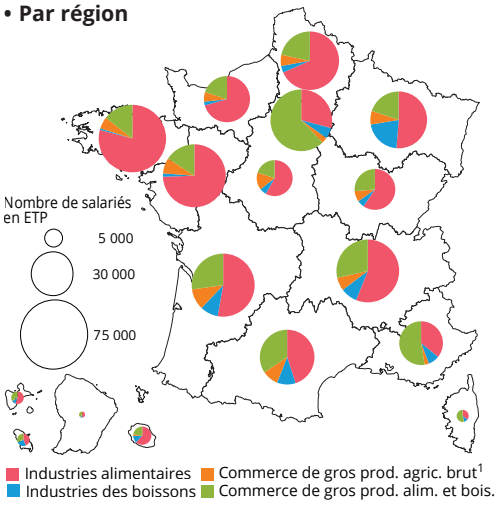
En pourcentage de l'emploi total du secteur agroalimentaire dans la région



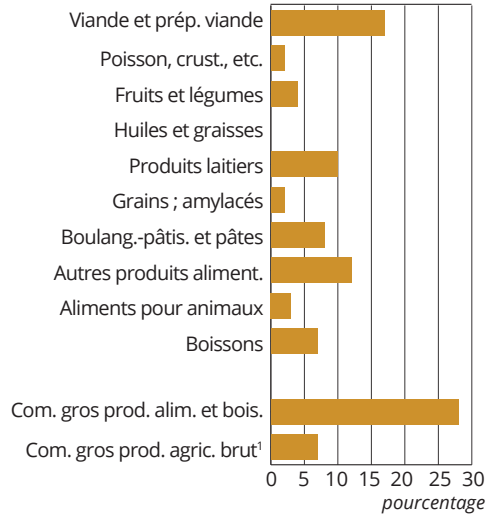
Lecture : en Bretagne, les entreprises monorégionales et quasi-monorégionales emploient 85 % des ETP du secteur agroalimentaire de la région, les autres relevant des entreprises majoritairement régionales et polyrégionales.
Champ : entreprises de l'industrie et du commerce de gros agroalimentaires, tabac exclu, DOM inclus.
Sources : Insee - Flores 2017, Esane 2018, traitements SSP

Établissements agroalimentaires : emploi salarié ETP en 2017

• Par région



• Par secteur d'activité



1. Y compris animaux vivants.
Champ : établissements ayant pour secteur d'activité l'industrie et le commerce de gros agroalimentaires, hors artisanat commercial et hors tabac, DOM inclus (hors Mayotte).
Sources : Insee - Flores 2017, traitements SSP

Conditions de travail
salariés des IAA

En 2016, les conditions de travail des salariés des industries agroalimentaires (IAA, y compris tabac) sont principalement caractérisées par des contraintes de rythme de travail (cadences, dépendance immédiate avec les collègues, contrôles ou surveillance par la hiérarchie...) et par des facteurs de pénibilité physique. Plus des trois quarts d'entre eux déclarent rester longtemps debout et plus de la moitié effectuer des déplacements à pied longs ou fréquents ou porter des charges lourdes. En revanche, ils sont moins nombreux que d'autres salariés de l'industrie à être exposés à des produits dangereux ou des poussières. Plus de la moitié des salariés des IAA déclarent devoir toujours ou souvent se dépêcher. Ils sont cependant moins nombreux que d'autres salariés de l'industrie à mentionner un rythme de travail imposé par un contrôle ou un suivi informatisé.

En 2018, les salariés des industries alimentaires et des boissons ont été victimes de 21 240 accidents du travail ayant nécessité un arrêt et ont déclaré 3 630 maladies professionnelles. Avec 43 accidents du travail pour 1 000 salariés, les industries alimentaires sont plus exposées, en moyenne que l'ensemble des activités couvertes par le régime général (35 pour 1 000). En revanche, le secteur de la fabrication de boissons l'est moins (28 pour 1 000).

Accidents du travail et maladies professionnelles

	2017[2]	2018[2]	2017[2]	2018[2]
	nombre		*indice de fréquence pour 1 000 salariés*	
Industries alimentaires				
Accidents du travail	19 559	20 359	41,2	42,8
Maladies professionnelles	3 562	3 567	7,5	7,5
Fabrication de boisson				
Accidents du travail	864	885	28,3	27,9
Maladies professionnelles	59	59	1,9	1,9
Ensemble des activités[1]				
Accidents du travail	632 918	651 103	33,4	34,5
Maladies professionnelles	48 522	49 538	2,5	2,6

1. Activités couvertes par la Cnam, hors agriculture et régimes spéciaux.
2. Les règles de décompte des salariés ont été modifiées depuis 2017 sur le champ du secteur privé et à partir de 2018 sur le champ du secteur public, entraînant une rupture de série du nombre de salariés et de l'indice de fréquence qui en résulte.
Champ : accidents et maladies professionnelles des salariés ayant donné lieu à un premier versement sur la période considérée et ayant entraîné un arrêt de travail d'au moins 24 heures, une incapacité permanente ou/et un décès. Ces statistiques n'incluent pas celles des bureaux et sièges sociaux pour les accidents du travail.
Source : Cnam

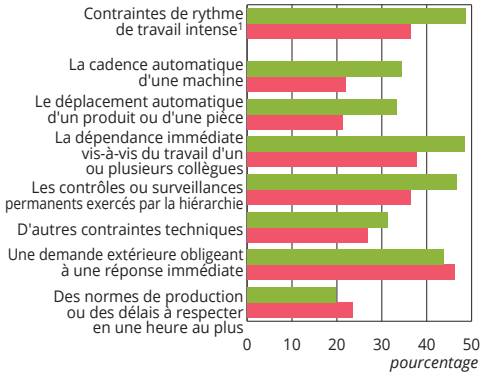
Conditions de travail en 2016
Proportion de salariés qui déclarent des contraintes

• Contraintes et exposition à des risques physiques

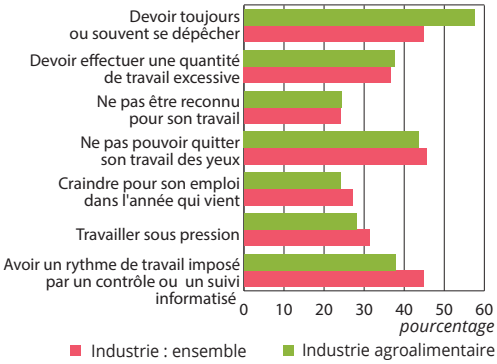
	Industrie agroalimentaire	Industrie ensemble
	%	
Contraintes physiques intenses[1]	56,6	40,3
Rester longtemps debout	76,3	50,3
Rester longtemps dans une autre posture pénible ou fatigante à la longue	37,1	32,9
Effectuer des déplacements à pied longs ou fréquents	52,8	39,9
Porter ou déplacer des charges lourdes	55,2	37,7
Subir des secousses ou des vibrations	12,1	20,7
Exposition à des risques physiques		
Être exposé à un bruit intense[2]	59,0	65,2
Respirer des fumées ou des poussières	42,5	48,7
Être en contact avec des produits dangereux	28,7	42,0

1. C'est-à-dire subir au moins trois contraintes physiques parmi les 5 citées.
2. Bruit qui gène pour entendre une personne située à 3 mètres.

• Contraintes de rythme de travail



• Intensité du travail, contrainte de vigilance, insécurité socio-économique



1. C'est-à-dire subir au moins trois contraintes de rythme parmi les 7 citées.
Champ : France, salariés de l'industrie.
Sources : Dares, Drees, DGAFP, Insee – Enquête Conditions de travail et Risques psychosociaux 2016

Innovation

entreprises de 10 salariés ou plus

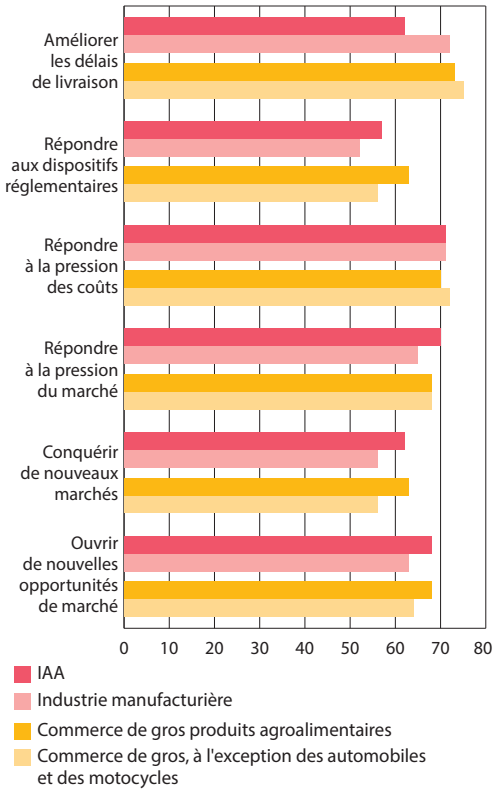
De 2014 à 2016, 65 % des entreprises de 10 salariés ou plus de l'industrie agroalimentaire (IAA) et 50 % de celles du commerce de gros de produits agroalimentaires ont innové.

L'innovation est plus fréquente dans les industries agroalimentaires que dans l'ensemble des industries manufacturières (65 % contre 60 %). Sur cette période, les secteurs les plus innovants sont ceux de la transformation et conservation de fruits et légumes, de la fabrication d'autres produits alimentaires (thé, café, chocolat, cacao, condiments…) et de la boulangerie-pâtisserie. Les IAA se distinguent de l'industrie manufacturière dans son ensemble par un taux d'innovation élevé dans le marketing (37 % contre 27 %).

Pour les industries agroalimentaires, répondre à la pression des coûts et du marché constitue les deux principales raisons d'innover en logistique (respectivement 71 % et 70 %). Dans l'industrie manufacturière, c'est l'amélioration des délais de livraison et la pression des coûts qui incitent les entreprises à innover en logistique (respectivement 72 % et 71 %). Dans le commerce de gros agroalimentaire et le commerce de gros dans son ensemble, les entreprises ont innové principalement pour améliorer les délais de livraison (respectivement 73 % et 75 %) et pour répondre à la pression des coûts (respectivement 70 % et 72 %).

Les raisons de l'innovation en logistique entre 2014 et 2016

en % du nombre d'entreprises ayant innové en logistique



Champ : entreprises de 10 salariés ou plus implantées en France.
Sources : Insee - CIS 2016, traitements SSP

Proportions d'entreprises innovantes entre 2014 et 2016 par type d'innovation

Secteur d'activité (Naf rév. 2)	Innovations technologiques					Innovations non technologiques		
	Tous types	Ensemble	Produits		Procédés[1]	Ensemble	Organisation[1]	Marketing[1]
			Total[1]	Dont produits nouveaux				
	%							
Industries agroalimentaires	65	51	33	23	35	51	38	37
Trans. et conserv. viande et prép. viande	50	36	17	14	22	37	28	23
Trans. et conserv. poisson, crust., etc.	61	44	25	17	33	54	46	33
Trans. et conserv. de fruits et légumes	96	74	48	35	42	73	60	57
Fab. huile et graisse végétale et animale	64	55	32	28	15	53	38	35
Fab. de produits laitiers	58	43	30	19	27	49	32	38
Travail des grains ; fab. prod. amylacés	64	59	35	32	35	44	24	37
Fab. prod. boulangerie-pâtis. et pâtes	73	63	42	26	46	58	45	40
Fab. autres produits alimentaires	81	68	52	40	49	65	48	48
Fab. d'aliments pour animaux	57	47	34	25	43	34	26	18
Fabrication de boissons	64	44	24	10	31	55	37	48
Industrie manufacturière	60	48	31	22	35	46	39	27
Ensemble com. gros agroalim. hors tabac	50	28	13	8	21	45	37	31
Com. gros prod. agric. brut et anim. viv.	40	27	20	11	8	33	30	13
Com. gros prod. alim. et boisson hors tabac	52	29	12	7	23	48	38	34
Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	53	33	18	13	22	46	37	32

Lecture : entre 2014 et 2016, 33 % des entreprises des industries agroalimentaires ont innové en produits.
1. Pour chacun des termes voir glossaire « innovation (IAA) ».
Champ : entreprises de 10 salariés ou plus implantées en France.
Sources : Insee - CIS 2016, traitements SSP

Technologie de l'information et de la communication

Début 2019, près de deux tiers des entreprises de transformation (IAA) et de commerce de gros de produits agroalimentaires de 10 personnes ou plus disposent d'un site *web* en propre ou partagé.

Cette part augmente par rapport à 2017, dans les industries agroalimentaires (73 %, soit + 3 points) comme dans l'industrie manufacturière (76 %, + 6 points). Dans le commerce de gros de produits agroalimentaires, elle est de 54 %, en deçà du taux constaté dans l'ensemble du commerce de gros (76 %).

Les IAA ont davantage recours aux médias sociaux que l'ensemble de l'industrie manufacturière (respectivement 52 % et 45 %). En deux ans, la part des IAA utilisant un progiciel de gestion intégré (PGI) progresse de 14 points, passant de 57 % à 71 %. En 2019, plus d'un quart des IAA utilisent une application pour la gestion de la relation client (GRC), en léger recul par rapport à 2017 (- 2 points). Par ailleurs, la quasi totalité des IAA utilisent, en 2019, au moins une mesure de sécurité des systèmes d'information et 8 % ont recours à des logiciels et/ou des équipements intégrant des technologies d'intelligence artificielle.

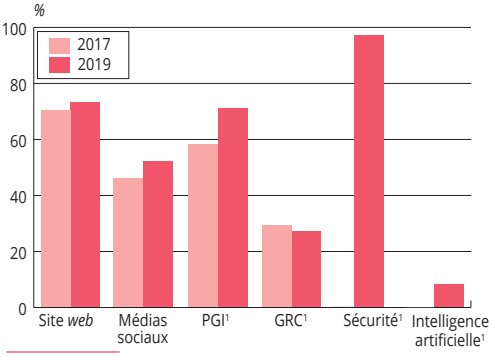
En 2018, la moitié des IAA pratiquent la vente *via* un site *web* ou par des messages de type « Échange de données informatisées » (EDI), contre seulement 22 % dans l'industrie manufacturière.

Taux d'utilisation des TIC

• Type d'équipement en 2019

	Site *web*	Médias sociaux[1]	PGI[1]	GRC[1]	Sécurité[1]	IA[1]
			%			
Industrie et commerce de gros de produits agroalimentaires	**65**	**48**	**63**	**26**	**94**	**10**
Industries agroalimentaires	**73**	**52**	**71**	**27**	**97**	**8**
Industrie manufacturière (y compris IAA)	*76*	*45*	*62*	*26*	*93*	*9*
Commerce de gros de produits agroalimentaires	**54**	**44**	**53**	**25**	**91**	**11**
Commerce de gros	*76*	*53*	*69*	*41*	*97*	*10*

• Taux d'utilisation des TIC dans les industries agroalimentaires en 2017 et 2019



1. Pour chacun des termes, voir glossaire « type d'équipements des TIC ».
Champ : entreprises de 10 personnes occupées ou plus, implantées en France, des secteurs marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance.
Sources : Insee - TIC 2019, traitements SSP

Part des entreprises ayant effectué des ventes par commerce électronique en 2018

	IAA	Industrie manufacturière (y compris IAA)	Commerce de gros agroalimentaire	Commerce de gros
			%	
Ventes				
Via un site *web* ou *via* des messages de type EDI[1]	*50*	*22*	*33*	*31*
Via *un site web*	*22*	*10*	*15*	*20*
Via *des messages de type EDI*[1]	*38*	*15*	*25*	*18*
Part[2] du chiffre d'affaires (*web* ou EDI[1])	53	43	40	44
Part[2] du chiffre d'affaires des ventes par message de type EDI[1]	55	45	40	43
Part[2] du chiffre d'affaires des ventes sur site *web*	8	12	11	17
Parmi les ventes générées *via* le *web* :				
commerce d'entreprise au consommateur	*21*	*23*	*41*	*11*
commerce inter-entreprises[3]	*79*	*77*	*59*	*89*

1. EDI : Échange de données informatisées.
2. Calculée sur le champ des entreprises utilisant le site *web* ou des messages de type EDI pour leurs activités de ventes.
3. Autres entreprises ou autorités publiques.
Champ : entreprises de 10 personnes occupées ou plus, implantées en France, des secteurs marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance.
Sources : Insee - TIC 2019, traitements SSP

Production et prix

production en volume des IAA en France

Par rapport à 2018, la production en volume des industries agroalimentaires (hors tabac) décroît de 0,6 % en 2019. Les fabrications de produits alimentaires baissent de façon similaire (- 0,5 %). Celles des boissons, auparavant dynamiques, reculent (- 1,1 %).

Les fabrications d'autres produits alimentaires (sucre, confiserie, chocolaterie, plats préparés...) se redressent (+ 1,9 %), grâce à un rebond marqué de la fabrication du cacao (+ 6,7 %) et des aliments homogénéisés et diététiques (+ 6,2 %), alors que celle du sucre baisse fortement (- 8,8 %). La production d'aliments pour animaux continue d'augmenter (+ 0,8 %), portée par les aliments pour animaux de compagnie. Les fabrications de produits de boulangerie-pâtisserie et pâtes et celles de produits laitiers augmentent faiblement (respectivement + 0,5 % et + 0,2 %).

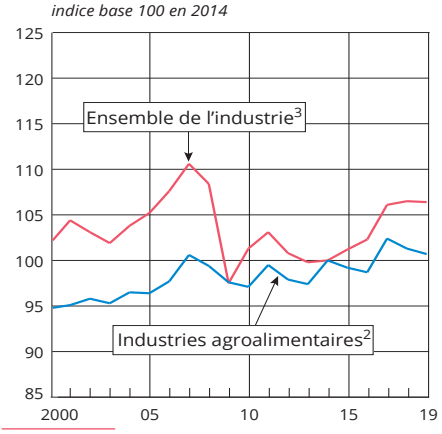
À l'opposé, les fabrications d'huiles et graisses végétales chutent (- 11,7 %). Après une embellie en 2018, la transformation et la conservation de poissons, ainsi que la production de viandes diminuent (respectivement - 2,2 % et - 1,4 %). Les fabrications du travail des grains déclinent de nouveau (- 2,1 %). La production de produits transformés de fruits et légumes baisse (- 1,2 %), pénalisée par un repli des cultures d'été dû à des conditions climatiques défavorables, manque de luminosité au printemps et fortes chaleurs estivales.

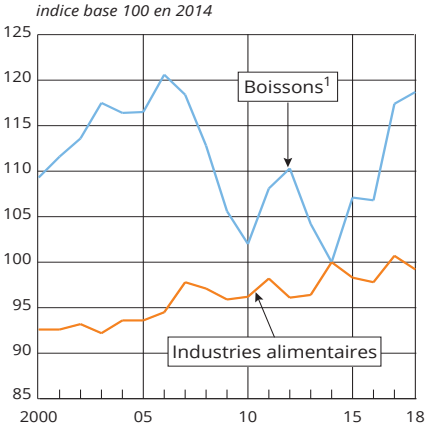
Évolution de la production des IAA

Secteur d'activité (Naf. Rév. 2)	2018/2017	2019/2018
	%	
Viandes	1,5	- 1,4
de boucherie	*1,0*	*- 1,1*
de volailles	*4,4*	*- 1,7*
à base de viande	*0,4*	*- 1,6*
Poisson	1,4	- 2,2
Fruits et légumes	- 3,8	- 1,2
Préparations à base de pomme de terre	5,6	- 0,2
Jus de fruits et légumes	- 5,3	- 3,1
Autres préparations à base de fruits et légumes	- 4,4	- 1,1
Huiles et graisses	- 0,9	- 11,7
Produits laitiers	- 2,0	0,2
Grains ; amylacés	- 2,0	- 2,1
Boulangerie-pâtis. et pâtes	- 0,8	0,5
Autres produits alimentaires	- 2,9	1,9
Sucre	0,0	- 8,8
Cacao, chocolat et produits de confiserie	- 10,6	6,7
Plats préparés	- 0,0	0,5
Aliments homogénéisés et diététiques	0,1	6,2
Aliments pour animaux	0,6	0,8
de ferme	*1,6*	*- 0,1*
de compagnie	*- 2,5*	*3,5*
Boissons[1]	0,5	- 1,1
Alcoolisées distillées	3,6	2,7
Bières	2,1	- 5,5
Boissons rafraîchissantes et eaux minérales	- 0,3	- 2,4
Ensemble des produits des industries agroalimentaires[2]	- 0,7	- 0,6

1. Non compris les vins.
2. Non compris le tabac.
Sources : Agreste – Indice de la production industrielle, Insee

Évolution de la production industrielle des IAA à partir de 2000





1. Non compris les vins.
2. Y compris le tabac et l'artisanat commercial.
3. Sauf bâtiment et génie civil.
Source : Insee - Comptes nationaux - base 2014

Production et prix

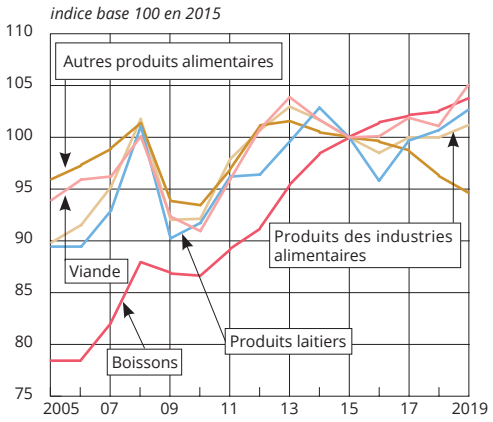
production commercialisée et prix des IAA en France

En 2019, les ventes des industriels de l'agroalimentaire s'élèvent à 126,7 milliards d'euros. Les viandes et les boissons totalisent à elles seules 41 % de la valeur des productions agroalimentaires françaises commercialisées. Les produits laitiers y contribuent pour 17 % et les « autres produits alimentaires » (sucre, confiserie, chocolaterie, plats préparés, aliments pour enfants…) pour 14 %.

En 2019, les ventes se redressent légèrement (+ 1,0 %), après un recul en 2018 (- 0,5 %). Pour la deuxième année consécutive, la production commercialisée de boissons baisse (- 4,0 %) alors que ce secteur était jusque-là le principal moteur de la croissance des ventes de l'industrie agroalimentaire. *À contrario*, la production des industries alimentaires se redresse (+ 2,4 %). Les ventes des trois principaux secteurs augmentent : viande (+ 3,2 %), produits laitiers (+ 2,0 %), « autres produits alimentaires » (+ 0,8 %).

Après être restés stables en 2018, les prix des produits alimentaires augmentent à nouveau en 2019 (+ 1,2 %). Ils croissent pour la viande (+ 4,0 %), les aliments pour animaux (+ 3,7 %), les huiles et graisses (+ 2,8 %), les produits laitiers (+ 2,0 %) et les produits amylacés (+ 1,8 %). À l'opposé, les prix diminuent pour les « autres produits alimentaires » (- 1,8 %), les fruits et légumes transformés (- 1,7 %). Celui des boissons continue de croître (+ 1,3 %).

Prix à la production des industries alimentaires et boissons

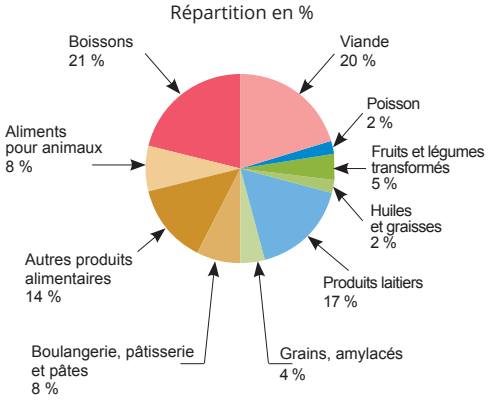


Nomenclature CPF rev.2[1]	2005	2017	2018	2019
	indice base 100 en 2015			
10.1 - Viande	93,9	101,9	101,1	105,1
10.2 - Poisson[2]	nd	110,7	108,5	107,4
10.3 - Fruits et légumes transformés	90,0	97,5	99,0	97,3
10.4 - Huiles et graisses	76,0	100,8	98,6	101,4
10.5 - Produits laitiers	89,4	99,7	100,7	102,7
10.6 - Grains ; amylacés	80,9	99,0	99,3	101,1
10.7 - Boulang-pâtis. et pâtes	89,5	100,5	102,5	101,3
10.8 - Autres produits alim.	95,9	98,7	96,3	94,6
10.9 - Alim. pour animaux	70,0	96,3	97,6	101,2
10 - Produits des industries alimentaires	89,8	100,0	100,0	101,2
11.0 - Boissons	78,4	102,1	102,5	103,8

1. Voir glossaire « classification des produits ».
2. Indice disponible pour le marché français uniquement.
Source : Insee - Indice des prix à la production pour l'ensemble des marchés - prix de base

Valeur des productions agroalimentaires commercialisées

- **Productions agroalimentaires commercialisées en 2019 : 126,7 milliards d'euros**



Nomenclature CPF rev.2[1]		Ventes en valeur	Prix à la production
		Évolution 2019/2018	
		%	
00	Produits des industries alim. et boissons	1,0	1,2
10	Produits des industries alimentaires	2,4	1,2
10.1	Viande	3,2	4,0
10.2	Poisson[2]	1,0	- 1,0
10.3	Fruits et légumes transformés	0,5	- 1,7
10.4	Huiles et graisses	- 2,6	2,8
10.5	Produits laitiers	2,0	2,0
10.6	Grains ; amylacés	- 0,1	1,8
10.7	Boulang.– pâtis. et pâtes	3,8	- 1,2
10.8	Autres produits alim.	0,8	- 1,8
10.9	Aliments pour animaux	6,7	3,7
11.0	Boissons	- 4,0	1,3

1.Voir glossaire « classification des produits ».
2. Indice disponible pour le marché français uniquement.
Sources : Agreste - Prodcom, Insee - Indice des prix à la production pour l'ensemble des marchés – Prix de base - Base 2015

Production et prix

production commercialisée des IAA dans l'Union européenne

En 2018, 14 % des 870 milliards d'euros de produits alimentaires et boissons commercialisés par les industriels de l'agroalimentaire européen proviennent des industries françaises. À l'échelle européenne, les viandes (22 % des ventes agroalimentaires) occupent la première place. Viennent ensuite les boissons, les « autres produits alimentaires » (sucre, confiserie, chocolaterie, plats préparés…), puis les produits laitiers (respectivement 16 %, 15 % et 13 %).

Depuis 6 ans, le volume global de production des industries agroalimentaires européennes augmente. La hausse est plus soutenue en 2019 qu'en 2018 (+ 1,4 % contre + 1 %). Alors que le volume des grains et amylacés décroît de nouveau (- 1,8 %) et que celui de la transformation et conservation de poisson se tasse (- 0,3 %), pour tous les autres secteurs il progresse. Les volumes des produits transformés de fruits et légumes et des autres produits alimentaires enregistrent les plus fortes augmentations (+ 2,2 % chacun), suivis de près par ceux des produits laitiers (+ 2,1 %).

Après un léger coup d'arrêt en 2018, le prix à la production des produits alimentaires et des boissons augmente à nouveau : + 1,6 % en 2019. Dans presque tous les secteurs, les prix augmentent. Les viandes et les grains et amylacés enregistrent les plus fortes hausses (respectivement + 4 % et + 3,7 %). Seul le prix des huiles continue de baisser (- 2,2 %).

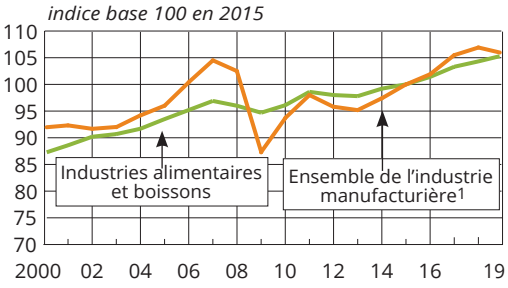
Productions commercialisées des industries agroalimentaires en 2018

Produit commercialisé	Union européenne à 28		Contribution de la France
	milliard d'euros	*%*	*%*
Total alimentaire	732,7	84	13
Viandes et produits à base de viandes	193,0	22	13
viande de boucherie	*89,4*	*10*	*14*
viande de volaille	*34,0*	*4*	*13*
charcuterie indust., foie gras, conserves de viande	*69,6*	*8*	*11*
Préparations et conserves à base de poisson et de produits de la pêche	23,3	3	12
Fruits et légumes transformés	56,7	7	10
Huiles et graisses animales et végétales	37,8	4	7
Produits laitiers	110,1	13	19
dont beurre	*11,1*	*1*	*21*
fromages	*42,0*	*5*	*20*
glaces et sorbets	*5,8*	*1*	*19*
Travail des grains, fabrication de produits amylacés	35,5	4	15
dont produits amylacés	*9,2*	*1*	*23*
Produits de boulangerie-pâtisserie et pâtes alim.	83,9	10	11
dont pain, pâtisserie et viennoiserie fraîches	*55,5*	*6*	*11*
pâtes alimentaires	*5,0*	*1*	*10*
Autres produits aliment.	128,0	15	13
dont sucre	*8,7*	*1*	*23*
chocolaterie, confiserie	*34,2*	*4*	*11*
plats préparés	*20,2*	*2*	*27*
Aliments pour animaux	64,4	7	14
de ferme	*52,6*	*6*	*13*
de compagnie	*11,8*	*1*	*22*
Total boisson	137,4	16	20
spiritueux	*16,8*	*2*	*29*
vins	*29,3*	*3*	*40*
bière	*37,4*	*4*	*7*
boissons non alcoolisées	*47,6*	*5*	*15*
Ensemble alimentaire et boisson	870,1	100	14

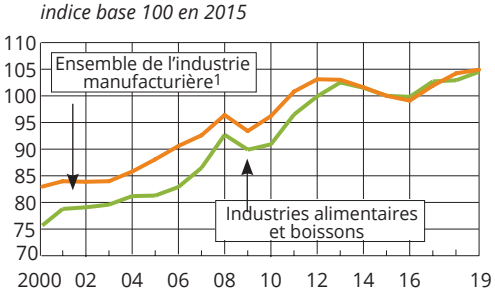
Source : Eurostat - Statistiques sur la production de marchandises manufacturées 2018

Production et prix de l'industrie européenne

• Volume de la production



• Prix à la production



1. Définition voir glossaire.
Champ : Union européenne à 28.
Source : Eurostat-statistiques conjoncturelles sur les entreprises

Consommation d'énergie dans les IAA

En 2018, les établissements agroalimentaires (hors tabac) consomment 5,3 milliards de tonnes-équivalent-pétrole (tep) en énergie, soit 1,3 % de plus qu'en 2017. Le secteur agroalimentaire concentre 14 % de la consommation énergétique de l'industrie, derrière les secteurs très énergivores de la chimie-pharmacie et de la métallurgie.

Les établissements agroalimentaires privilégient le gaz naturel pour leurs besoins énergétiques. Celui-ci représente 47 % de la consommation totale de l'industrie agroalimentaire, devant l'électricité (35 %), la houille et le lignite (7 %) et la vapeur (4 %).

La facture énergétique du secteur agroalimentaire, un peu plus de 2,5 milliards d'euros, s'alourdit en 2018 (+ 6,4 %) en lien avec une hausse généralisée du prix des différentes énergies. Les prix du gaz et de l'électricité, énergies les plus utilisées, augmentent respectivement de 5,2 % et 1,4 %. Le prix moyen de la houille et du lignite ainsi que celui de la vapeur croissent de 16 % et 10 %. Les prix des produits pétroliers suivent la hausse du cours du pétrole : fioul domestique (+ 23 %), butane et propane (+ 13 %).

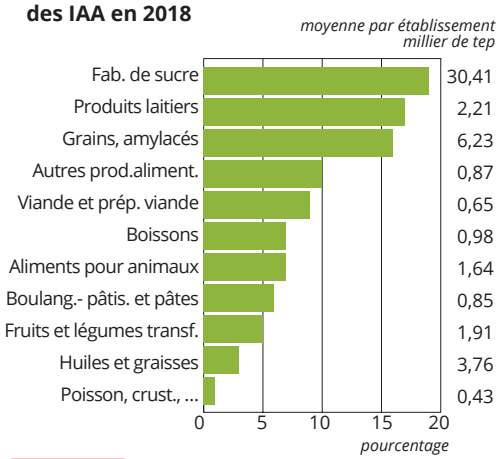
Trois industries, celles du sucre, du lait et de la meunerie et produits amylacés concentrent plus de la moitié de la consommation totale d'énergie des IAA.

Les industries de la viande et du poisson consomment peu d'énergie par établissement. À l'opposé, ces industries utilisent des processus de fabrication très énergivores.

Consommation d'énergie

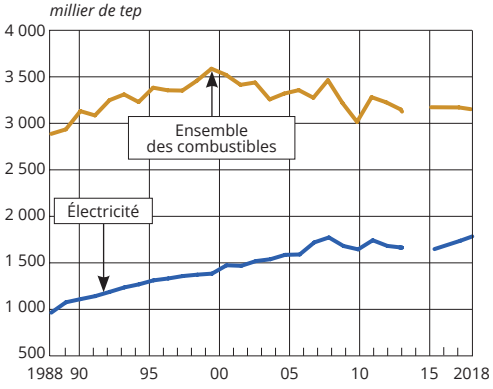
	2000	2010	2017	2018
	millier de tep			
Électricité	1 474	1 743	1 784	1 851
Combustibles	3 521	3 281	3 152	3 173
dont gaz naturel	2 367	2 488	2 407	2 461
fioul lourd	610	261	85	42
fioul domestique	84	47	27	39
butane, propane	155	108	73	80
houille et lignite	250	305	287	350
Vapeur	129	270	249	229
Toutes énergies	5 124	5294	5 184	5 254

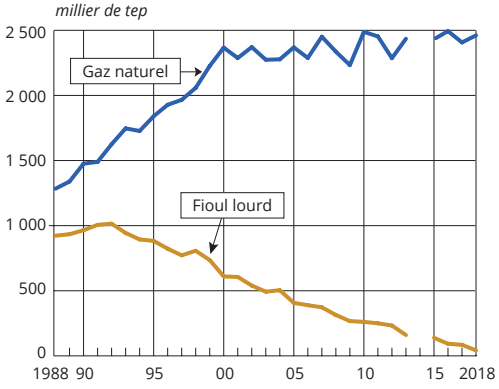
• Par établissement selon le secteur d'activité des IAA en 2018



Note : à partir de 2012, le champ de l'enquête s'élargit aux DOM qui représentaient en 2012 moins de 2 % de la consommation d'énergie totale, et se limite aux établissements de 20 salariés ou plus (la consommation des établissements de 10 à 19 salariés représentait moins de 2 % de la consommation d'énergie totale en 2011). Il n'y a pas de données pour 2014.
Champ : établissements IAA (hors tabac) de 20 salariés ou plus à partir de 2012.
Sources : Insee – Enquêtes annuelles sur les consommations d'énergie dans l'industrie, traitements SSP

Évolution de la consommation des différents types d'énergie





Note : à partir de 2012, le champ de l'enquête s'élargit aux DOM qui représentaient en 2012 moins de 2 % de la consommation d'énergie totale, et se limite aux établissements de 20 salariés ou plus (la consommation des établissements de 10 à 19 salariés représentait moins de 2 % de la consommation d'énergie totale en 2011). Il n'y a pas de données pour 2014.
Champ : établissements IAA (hors tabac) de 20 salariés ou plus à partir de 2012.
Sources : Insee – Enquêtes annuelles sur les consommations d'énergie dans l'industrie, traitements SSP

Pêche maritime
capture et débarquement

En 2018, avec 561 000 tonnes de produits de la mer pêchés, la France se situe à la quatrième place de l'Union européenne (UE). Les bateaux français réalisent 11 % des captures de l'Union européenne et 0,7 % des captures mondiales, loin derrière la Chine (15 %).

En 2019, les navires français ont pêché 527 000 tonnes de produits de la mer pour en débarquer 494 000 tonnes. La différence s'explique par la préparation réalisée sur le bateau (éviscération, étêtage, filetage…).

Les captures de 2019 sont à un niveau équivalent à celles de 2017 (532 000 t) et 2016 (525 000 t) et baissent de 6 % par rapport à 2018. En 2018, elles sont particulièrement hautes (561 000 t) avec des captures plus importantes en mer du Nord (hareng, merlu) et dans l'Océan Indien (thons).

Les navires français pêchent en Atlantique Nord-Est (73 %), dans l'océan Indien Est (14 %), en Atlantique Centre et Sud-Est (9 %) et en Méditerranée (3 %). Ils débarquent en France (60 %), dans le reste de l'UE (18 %), aux Seychelles (12 %) et dans le reste de l'Afrique (8 %).

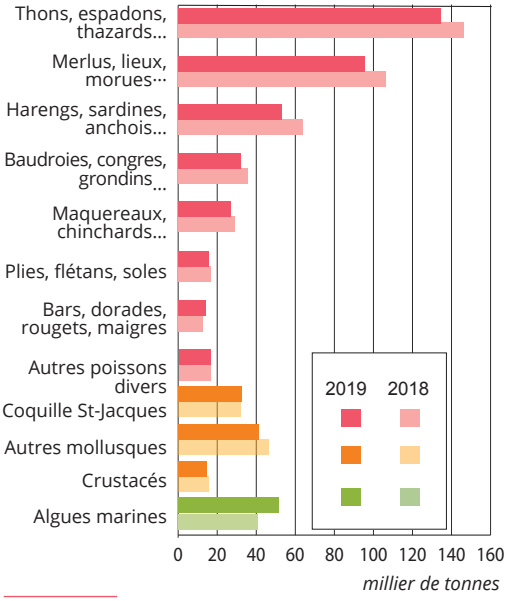
Plus de 420 espèces différentes sont pêchées mais les 10 principales représentent 60 % des captures totales : thon listao et albacore, laminaire digitée (algue brune), merlu européen, coquille Saint-Jacques, sardine, hareng de l'Atlantique, baudroie, maquereau et merlan bleu.

Pêche maritime (captures) dans le monde[1]

	Pêche maritime		
	2010	2017	2018
	millier de tonnes équivalent-poids-vif[2]		
Monde	77 353	82 334	85 362
dont Chine	13 099	13 390	12 867
Indonésie	5 046	6 353	6 752
USA	4 293	5 024	4 735
Inde	3 272	3 961	3 643
Vietnam	2 067	3 154	3 191
Norvège	2 838	2 543	2 658
Chili	3 048	2 334	2 369
Islande	1 081	1 198	1 278
UE à 28	4 999	5 316	5 265
dont Danemark	828	904	789
Espagne	742	902	880
Royaume-Uni	605	723	697
France	440	528	561
Pays-Bas	376	362	412

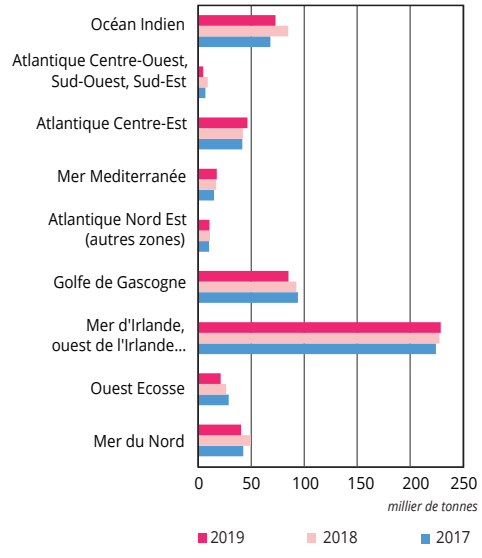
1. Toutes les zones de pêche, hors eaux continentales.
2. Y compris les algues.
Sources : Eurostat, FAO

Espèces dominantes captées par les navires français



Source : Agreste - DPMA

Principales captures des navires français par zone



Source : Agreste - DPMA

Pêche maritime

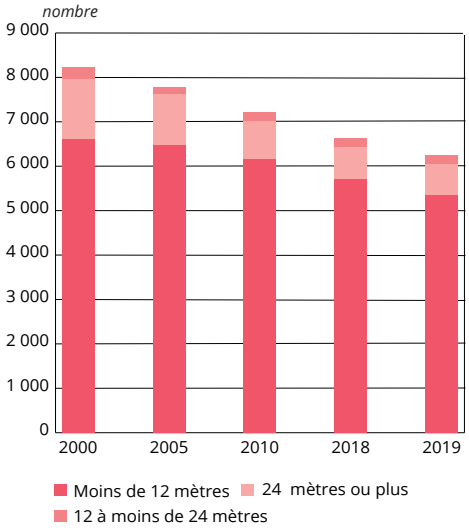
flotte et emplois marins

Depuis la politique commune de la pêche en 1983, l'Union européenne (UE) a adopté des politiques pour contenir la capacité de sa flottille de pêche, dans un objectif de gestion durable des ressources halieutiques. La France n'a cessé de réduire sa flotte. Depuis 2000, la flotte française a diminué de 24 %, pour atteindre 6 251 navires en 2019.

La flotte française représente 8 % de la flotte de l'UE hors Royaume-Uni et 18 % de sa puissance. Avec 965 000 kW, elle est la plus puissante de l'UE devant l'Italie et l'Espagne. La flotte française est composée majoritairement de bateaux de moins de 12 mètres (5 350 soit 86 %).

La pêche française recourt à l'équivalent de 13 270 emplois de marins à temps plein en 2018 (en baisse de 9 % par rapport à 2011, de 19 % dans les DOM). La métropole emploie 73 % des marins. Presque la moitié d'entre eux travaillent dans la zone de l'Atlantique Nord-Est et 15 % en Méditerranée. La Guadeloupe, la Martinique et la Réunion-Mayotte représentent chacune entre 8 % et 9 % de la totalité de l'emploi marin.

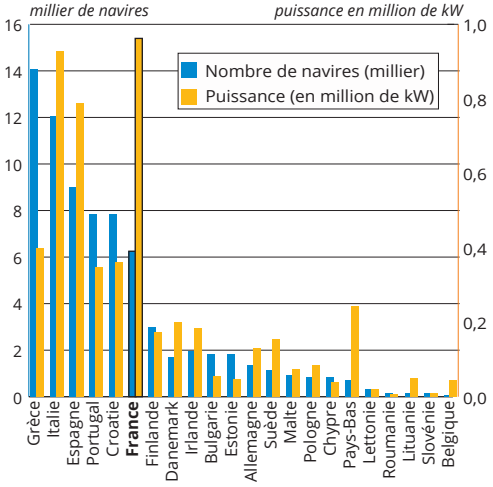
Flotte française de pêche maritime



	2000	2005	2010	2019
	nombre			
Total navires	8 231	7 906	7 219	6 251
Moins de 12 mètres	6 613	6 470	6 166	5 348
12 à moins de 24 mètres	1 341	1 160	840	705
24 à moins de 40 mètres	214	223	167	157
40 mètres ou plus	63	53	46	41
	millier de kW			
Puissance totale	1 115	1 077	991	965

Source : MTES - DAM

Flotte européenne en 2019



Note : UE hors Royaume-Uni.
Source : Agreste - Data Collection Framework

Emplois[1] de marins pêcheurs

	2011	2018
	nombre	
Zone maritime		
Golfe de Gascogne, Mers ibériques	3 250	3 016
Mers celtiques, Ouest Écosse, Islande	2 807	2 739
Mer du Nord, Manche Est	2 044	1 915
Méditerranée	2 068	1 974
Total métropole	10 169	9 644
Guadeloupe	1 559	1 036
Martinique	1 748	1 060
Guyane	358	371
La Réunion - Mayotte	805	1 156
Total DOM	4 470	3 623
Total France	14 640	13 267

1. Effectif annuel moyen embarqué sur les navires français.
Source : Agreste - Data Collection Framework

Pêche maritime

résultats économiques

En 2018, les performances économiques de la flotte française baissent par rapport à 2017 et 2016 tout en restant à un niveau élevé. Ces résultats élevés sont dus principalement aux montants des débarquements et à une baisse significative des prix des carburants.

Le chiffre d'affaires, estimé à 1,3 milliard d'euros, se compose principalement de valeurs débarquées (98 %) et d'autres recettes (1,7 %). Les subventions directes au revenu s'élèvent à 4,3 millions d'euros, ce qui représente 0,3 % des recettes totales. En termes de chiffre d'affaires, la France se situe au deuxième rang européen derrière l'Espagne et devant l'Italie.

Le total des coûts opérationnels représente 83 % du revenu total (hors subventions directes). Les salaires restent le premier poste de coût et représentent 41 % de l'ensemble des charges. Les coûts du carburant ne représentent que 13 % du chiffre d'affaires en 2018, contre 18 % en 2014 et 20 % en 2012. Ils sont stables depuis 2015.

La valeur ajoutée brute, la marge brute et le bénéfice net en 2018 ont été estimés respectivement à 707 millions d'euros, 215 millions d'euros et 122 millions d'euros. Ils sont inférieurs aux montants des deux années précédentes.

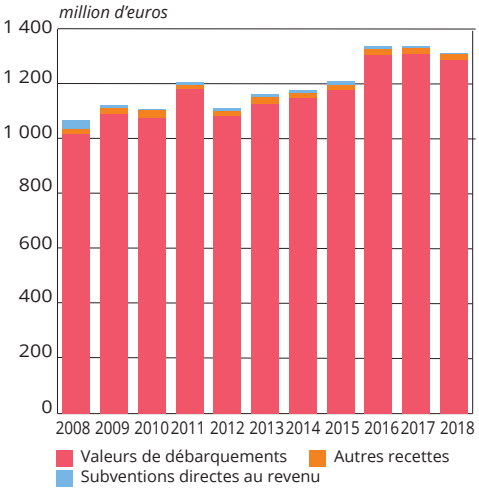
Union européenne : chiffre d'affaires des principaux producteurs

	2017	2018
	million d'euros	
Espagne	2 067	1 896
France	1 337	1 314
Italie	967	983
Danemark	481	498
Grèce[1]	223	450
Pays-Bas	448	450
Portugal	398	403
Irlande	311	323
Allemange	159	176
Suède	139	119

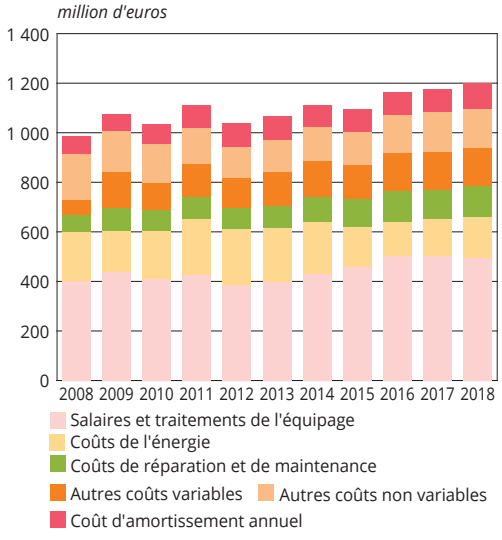
1. Données manquantes pour la Grèce en 2017.
Source : Agreste - Data Collection Framework

Résultats de la pêche maritime française

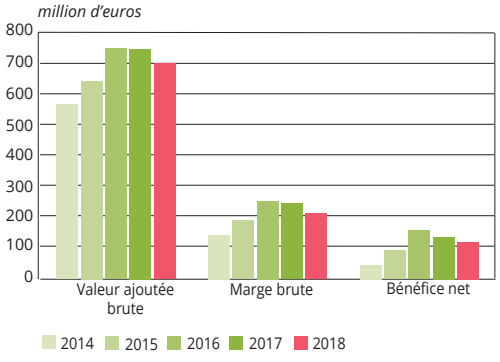
• Chiffre d'affaires



• Répartition des coûts opérationnels



• Valeur ajoutée, marge, bénéfice



Source : Agreste - Data Collection Framework

Aquaculture
conchyliculture

En 2018, la France produit 145 000 tonnes de mollusques et crustacés, principalement des huîtres (93 000 tonnes) et des moules (49 000 tonnes). Le chiffre d'affaires de ces activités, hors écloserie-nurserie, est de 498 millions d'euros.

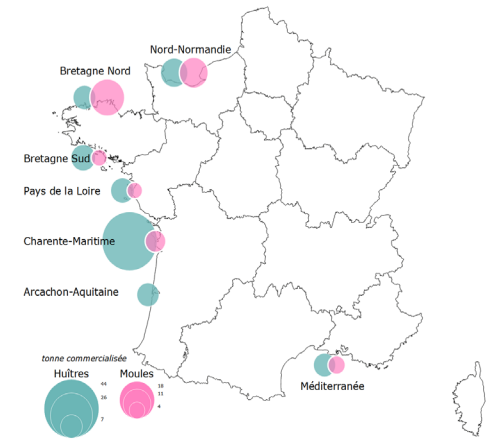
Dans l'Union européenne, la France réalise 46 % du chiffre d'affaires et 22 % du volume de production. Elle est leader européen de la production d'huîtres avec 85 % de la production totale. Pour les moules, elle se situe au deuxième rang en chiffre d'affaires grâce à un prix unitaire élevé (2,10 €/kg) mais au troisième rang en volume, loin derrière l'Espagne (284 000 tonnes à 0,50 €/kg).

La part de l'Union européenne dans la production mondiale (2 %) est très faible par rapport aux pays asiatiques, et en particulier à la Chine qui en produit les trois quarts.

Après trois années consécutives de hausse, la production d'huîtres dépasse le niveau de 2010 (92 300 tonnes) mais reste loin des productions record de 2004-2005 (119 000 t) ou 1995-1996 (129 000 t). La production de moules baisse par rapport à 2017 (- 5 %) et atteint son niveau le plus faible sur les trente dernières années. Ces baisses de production sont essentiellement dues à des mortalités.

En 2018, les 2 540 entreprises conchylicoles emploient 16 900 personnes pour 9 000 équivalents-temps-plein. Première région ostréicole française, la Charente-Maritime emploie 5 380 personnes pour 2 580 équivalents-temps-plein.

Ostréiculture et mytiliculture en 2018[1]



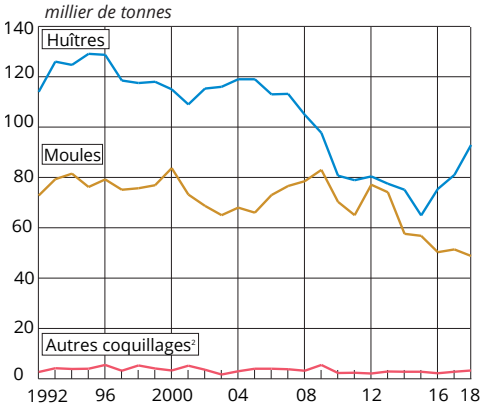
1. Hors écloserie/nurserie.
Source : Agreste – Enquête aquaculture

Production conchylicole et d'élevage de crustacés dans le monde[1]

	2010	2018	2018
	millier de tonnes équivalent-poids-vif		*million d'euros*
Monde	19 207	26 897	92 039
dont Chine	14 090	19 776	59 605
Vietnam	454	1 119	9 054
Indonésie	391	996	4 098
Inde	152	705	3 204
Thaïlande	863	478	1 837
Corée du Sud	363	422	937
Équateur	223	510	2 350
Chili	234	378	2 767
Japon	422	352	813
USA	228	256	553
UE à 28	597	649	1 079
dont Espagne	193	287	167
France	153	145	498
Italie	99	93	215

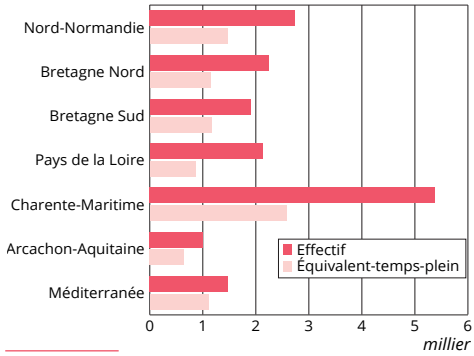
1. Hors écloserie/nurserie.
Sources : Eurostat, FAO

Production conchylicole[1] française de 1992 à 2018[1]



1. Hors écloserie/nurserie.
2. Coques et palourdes essentiellement.
Champ : France métropolitaine.
Sources : DPMA (1992-2013), MTES (2014-2015), Agreste - Enquêtes aquaculture (2016-2018)

Emploi en conchyliculture et élevage de crustacés en 2018



Source : Agreste – Enquête aquaculture

Aquaculture
pisciculture

En 2018, la France produit 43 000 tonnes de poissons, majoritairement des salmonidés (35 000 tonnes), dont la truite arc-en-ciel, mais également des esturgeons, des poissons marins et des poissons d'étang. Le chiffre d'affaires de ces activités, hors œufs pour la reproduction et la consommation, atteint 184 millions d'euros.

En 2018, 157 tonnes d'œufs de poissons pour la consommation, dont 40 tonnes de caviar, sont produites pour un chiffre d'affaires du caviar de 23,5 millions d'euros.

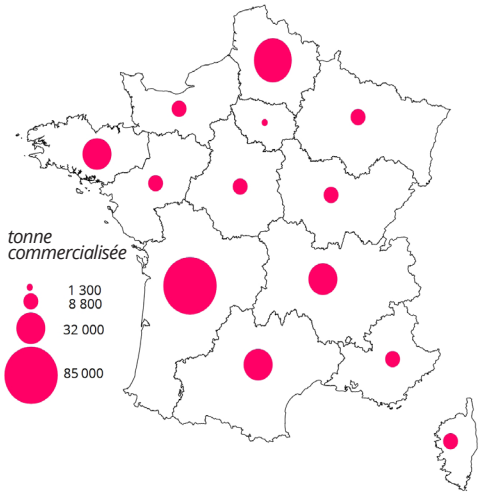
La France se situe au cinquième rang de l'Union européenne pour la pisciculture, en ce qui concerne la production (6,4 % de la production totale) et au sixième rang pour le chiffre d'affaires. Elle est au deuxième rang pour la production des salmonidés et du caviar, mais seulement au huitième pour la pisciculture marine.

La part de l'Union européenne dans la production mondiale (1,2 %) est très faible par rapport aux pays asiatiques et, en particulier, à la Chine qui assure la moitié de la production piscicole.

La production en salmoniculture atteint son plus haut niveau depuis 2010. En pisciculture marine, la production se redresse en 2018 (+ 14 %) après le point bas enregistré en 2017. Mais, la production de poissons marins reste inférieure d'un tiers par rapport à 2008.

Les 587 entreprises piscicoles (dont 212 en étangs) emploient 3 200 personnes pour 2 200 équivalents-temps-plein. Première région piscicole française, la Nouvelle-Aquitaine emploie 820 personnes, pour 680 équivalents-temps-plein (hors étangs).

Pisciculture en 2018[1]



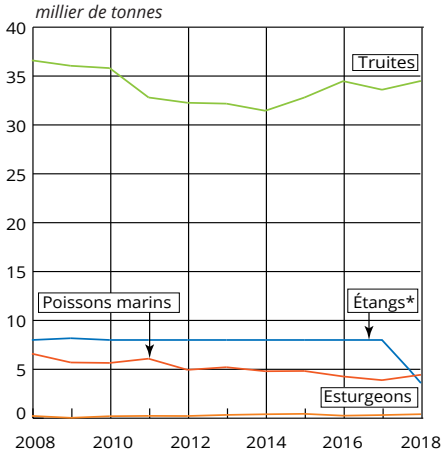
1. Hors écloserie/nurserie et pisciculture en étangs.
Source : Agreste – Enquête aquaculture

Production piscicole dans le monde[1]

	2010	2018	2018
	millier de tonnes équivalent-poids-vif		*million d'euros*
Monde	37 745	54 279	123 228
dont Chine	20 697	26 938	62 970
Inde	3 634	6 361	8 434
Indonésie	1 913	4 431	6 485
Vietnam	2 226	3 009	3 709
Norvège	1 018	1 353	7 354
Turquie	167	311	991
UE à 28	673	670	3 424
dont Royaume-Uni	170	169	1 052
Grèce	104	110	527
Espagne	61	64	422
Italie	54	50	224
France	50	43	184
Pologne	37	37	105
Malte	7	19	243

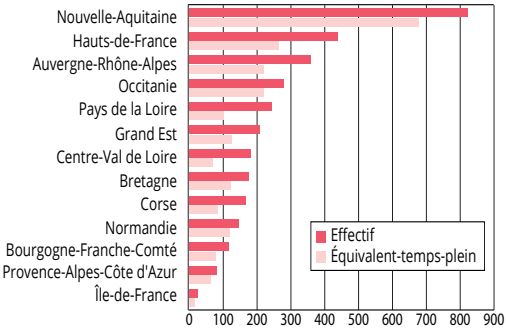
1. Hors ventes d'œufs pour la reproduction ou la consommation.
Sources : Eurostat, FAO

Production piscicole française de 2008 à 2018[1]



* Rupture de série : la production piscicole en étang a été réévaluée pour la première fois depuis 2010 dans le cadre du recensement de la pisciculture de 2018.
1. Hors écloserie/nurserie.
Champ : France métropolitaine.
Sources : DPMA (1991-2013), MTES (2014-2015), Agreste - Enquêtes aquaculture (2016-2018)

Emploi en pisciculture en 2018[1]



1. Hors pisciculture en étangs.
Source : Agreste – Enquête aquaculture

Aquaculture

culture d'algues et de cyanobactéries

En 2018, la France a produit 377 tonnes d'algues et cyanobactéries en équivalent poids vif (EPV). Les deux tiers de cette production sont de la spiruline (252 tonnes EPV correspondant à 63 tonnes en poids sec). Le chiffre d'affaires de ces activités atteint 8,9 millions d'euros dont 7,6 pour la spiruline qui se vend à un prix unitaire moyen de 120 €/kg.

La France est le premier producteur d'algues et de cyanobactéries de l'Union européenne, assurant 68 % de la production et 79 % du chiffre d'affaires. Mais la quasi-totalité de la production mondiale est réalisée par les pays asiatiques, en premier lieu par la Chine (57 %) et l'Indonésie (29 %). La part de l'Union européenne est proche de zéro (0.002 %).

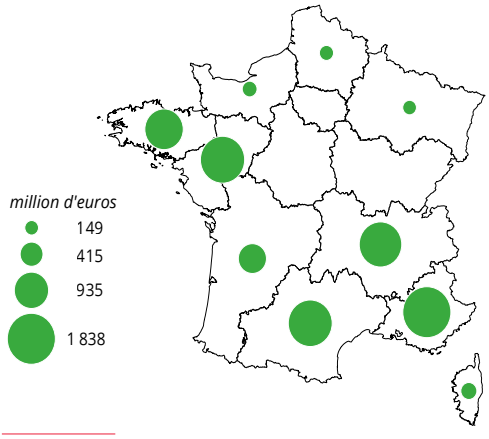
Les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes génèrent 54 % du chiffre d'affaires, avec essentiellement des microentreprises de production de spiruline. Bretagne et Pays de la Loire (31% du chiffre d'affaires) produisent la grande majorité des macro-algues, mais également de la spiruline.

Deux tiers des macro-algues sont utilisées pour l'alimentation humaine et animale, contrairement aux micro-algues dont les trois quarts sont exploitées pour la cosmétique et la pharmacie.

La spiruline est destinée quasi exclusivement à l'alimentation humaine. Trois quarts des ventes de spiruline sont réalisées en circuit court.

En 2018, les 160 entreprises de culture d'algues et de cyanobactéries (dont 147 en culture de spiruline) emploient 400 personnes pour 285 équivalents-temps-plein.

Culture d'algues et de cyanobactéries en 2018



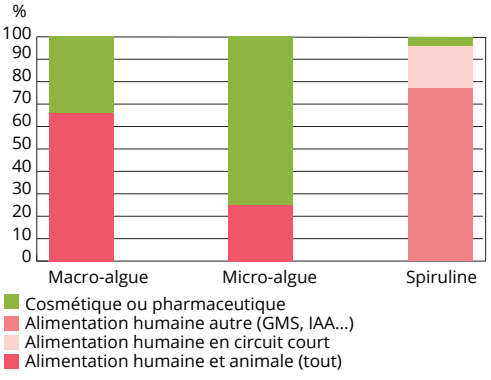
Source : Agreste - Enquête Aquaculture

Production d'algues et cyanobactéries dans le monde

	2010	2018	2018
	millier de tonnes équivalent-poids-vif		*million d'euros*
Monde	20 174	32 386,00	11 721,21
dont Chine	12 273	18 575,00	8 378,35
Indonésie	3 915	9 320,00	1 220,52
Corée du Sud	902	1 711,00	717,78
Philippines	1 801	1 478,00	182,94
Corée du Nord	445	553,00	73,34
Japon	433	390,00	1 070,20
Malaisie	208	174,00	11,42
Vietnam	18	19,00	4,67
Inde	4	5,00	0,37
Norvège	nd	0,17	0,08
UE à 28[1]	nd	0,56	11,34
dont **France**	**nd**	**0,38**	**8,94**
Grèce	nd	0,09	1,04
Irlande	nd	0,04	0,04
Portugal[1]	nd	0,04	1,08
Espagne[1]	nd	0,01	0,23

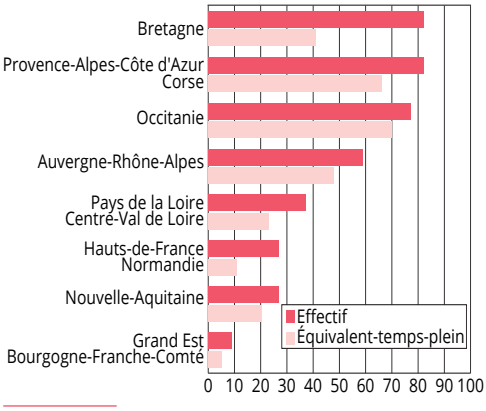
1. Estimation.
Sources : Eurostat, FAO

Destination de la production d'algues et de cyanobactéries en 2018



Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Enquête Aquaculture

Emploi en culture d'algues et de cyanobactéries en 2018



Source : Agreste – Enquête aquaculture

Commerce extérieur de la France

En France, la production de produits halieutiques ne couvre que partiellement la consommation. Le déficit du commerce extérieur français de la pêche et de l'aquaculture se détériore légèrement en 2019 mais reste proche du niveau des trois dernières années (- 4,4 milliards d'euros).

La valeur des importations de produits halieutiques est stable sur un an. Parmi ceux-ci, les achats de poissons frais ou congelés (entiers et filetés) augmentent de 1 % alors que les importations de préparations et conserves de poissons diminuent de 2 %. En 2019, la France importe principalement des filets de poissons (1,4 milliard d'euros), des poissons frais (1,4 milliard d'euros) et des crustacés frais ou congelés (près de 1 milliard d'euros).

Tous produits confondus, les exportations reculent de 2 % en valeur avec notamment les ventes de poisson frais ou congelés mais aussi celles de poissons fumés qui diminuent sensiblement (respectivement - 8 % et - 20 %).

Les saumons, les crevettes, la morue et les thons pèsent fortement sur le déficit commercial. Au premier rang des espèces dont la balance extérieure est excédentaire, les huîtres proviennent en totalité des élevages.

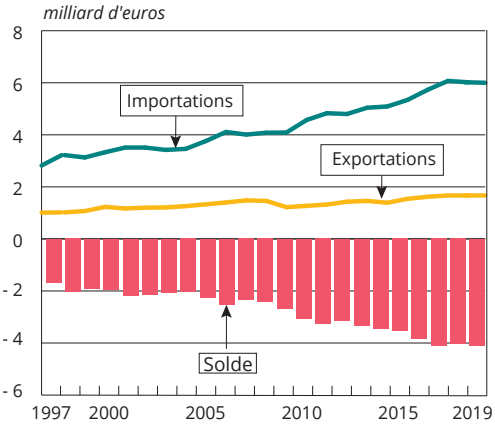
Les principaux fournisseurs de la France sont la Norvège, le Royaume-Uni et l'Espagne. À l'exportation, les principaux clients sont l'Espagne, l'Italie et la Belgique.

Principaux produits dans le commerce extérieur

	2000	2010	2019
	million d'euros		
Importations			
Saumons	688	865	1 325
Crevettes	642	632	767
Morues (cabillaud)	279	299	497
Thons	404	407	434
Coquilles Saint-Jacques, pétoncles, vanneaux	164	264	198
Exportations			
Saumons	49	116	195
Thons	368	110	185
Crevettes	139	105	132
Produits avec balance excédentaire			
Huîtres	12	23	75
Anguilles, civelles	30	21	14

Source : Douanes

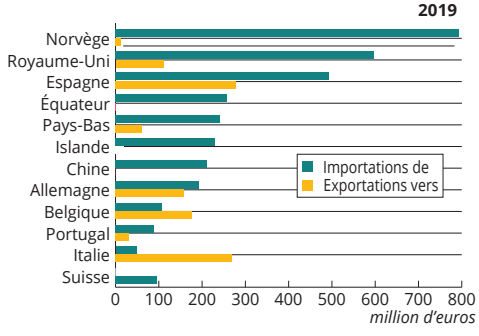
Commerce extérieur des produits de la pêche et de l'aquaculture



	2010		2019	
	Importations	Exportations	Importations	Exportations
	million d'euros			
Poissons, crustacés, mollusques et autres	**3 578**	**981**	**4 758**	**1 215**
Poissons vivants	*25*	*65*	*37*	*82*
Poissons frais	*950*	*271*	*1 405*	*264*
Poissons congelés	*179*	*159*	*200*	*157*
Filets et autres chairs de poisson	*1 020*	*108*	*1 414*	*195*
Poissons séchés, fumés, salés	*141*	*63*	*273*	*61*
Crustacés	*812*	*129*	*959*	*166*
Mollusques	*451*	*186*	*465*	*286*
Autres invertébrés aquatiques	*0*	*0*	*4*	*3*
Préparations et conserves de poissons, crustacés et mollusques	**882**	**189**	**1 118**	**292**
Poissons, caviar	*651*	*131*	*865*	*210*
Crustacés, mollusques	*232*	*58*	*253*	*82*
Farines et solubles de poissons non comestibles	**38**	**38**	**43**	**60**
Graisses et huiles	**38**	**25**	**59**	**45**
Algues et dérivés	**37**	**42**	**48**	**41**
Total	4 573	1 274	6 025	1 653

Source : Douanes

Principaux partenaires de la France



Source : Douanes

Récolte de bois

Après quatre années consécutives de hausse, la récolte de bois commercialisé recule en 2019 à 38,2 millions de m³ (- 1,9 %). La part du bois d'œuvre reste majoritaire à 51 %, celle du bois d'industrie progresse à 28 % et celle du bois énergie baisse à 21 %.

En 2019, le volume des bois accidentels et sanitaires commercialisés triple par rapport à 2018 approchant les 2,1 Mm³. Il représente 5,5 % de la récolte totale (contre 1,5 % en 2018). La récolte de bois est touchée par les scolytes, insectes xylophages s'attaquant principalement aux épicéas. Les coupes sanitaires visant à retirer les arbres atteints s'élèvent à 0,9 Mm³, soit plus du quart de la récolte nationale d'épicéas. Les récoltes sanitaires atteignent 8 % des sapins, 7 % des feuillus précieux (dont le frêne) et 6 % des hêtres.

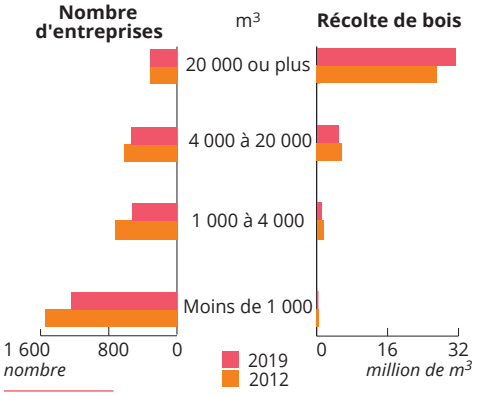
La récolte de bois d'œuvre baisse dans l'ensemble mais augmente pour certaines essences : châtaignier (+ 15,8 %), feuillus précieux (+ 9,1 %) et douglas (+ 1,6 %). Celle du hêtre chute de 10,0 % revenant à son niveau de 1955.

La Nouvelle-Aquitaine fournit 27 % de la récolte totale de bois (10,1 Mm³). La région Grand Est produit 20 % de la récolte nationale (7,5 Mm³), dont près d'un quart de la production française de grumes de feuillus.

Au niveau régional, la plus forte augmentation de la récolte se situe en Bourgogne-Franche-Comté (+ 2,5 %), portée par le sapin-épicéa (+ 17 %). En Bretagne et dans les Pays de la Loire la récolte croît. La récolte de bois baisse de 0,3 Mm³ en Auvergne Rhône-Alpes.

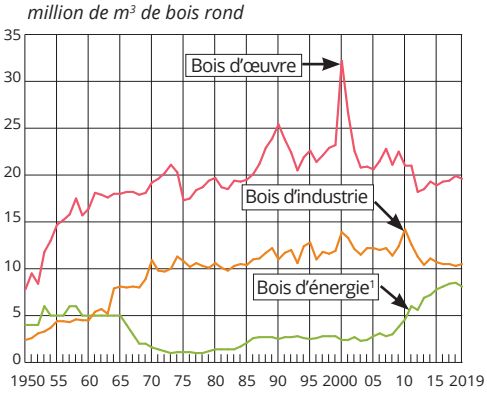
Les entreprises qui exploitent plus de 20 000 m³ par an (12 % des effectifs) représentent 83 % des volumes récoltés. À l'opposé, les unités de moins de 1 000 m³ par an (48 % des effectifs) ne récoltent que 1 % des bois commercialisées en France métropolitaine en 2019.

Répartition des entreprises selon le volume récolté

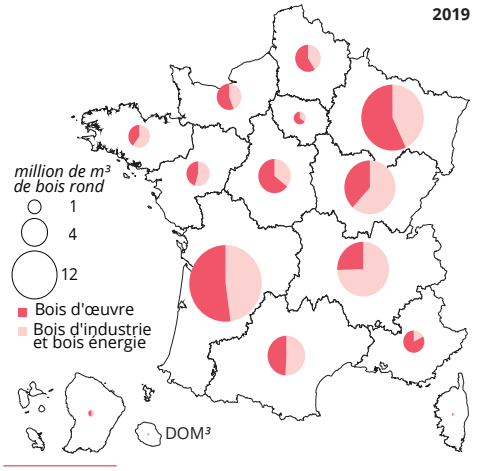


Champ : France métropolitaine - Entreprises avec leur siège social domicilié en France, ayant à la fois une activité de récolte et de commercialisation de bois, en activité principale ou non.
Source : Agreste - Enquête annuelle de branche sur les exploitations forestières

Récolte commercialisée de bois



	2017	2018	2019
	million de m³ de bois rond		
Récolte totale de bois²	38,3	38,9	38,2
dont bois accidentel	*0,32*	*0,58*	*2,09*
Bois d'œuvre	**19,4**	**20,0**	**19,6**
Grumes de feuillus	5,3	5,4	5,3
Chêne et hêtre	*3,3*	*3,4*	*3,3*
Peuplier	*1,4*	*1,5*	*1,4*
Autres feuillus	*0,6*	*0,5*	*0,6*
Grumes de conifères	14,1	14,6	14,2
Sapin et épicéa	*6,5*	*6,7*	*6,8*
Pin maritime	*3,6*	*3,6*	*3,2*
Douglas	*2,7*	*2,9*	*3,0*
Autres conifères	*1,3*	*1,4*	*1,2*
Bois d'industrie	**10,5**	**10,3**	**10,5**
Feuillus	*4,6*	*4,6*	*4,4*
Conifères	*6,0*	*5,7*	*6,1*
Bois énergie¹	**8,4**	**8,5**	**8,1**



1. Autoconsommation non comprise.
2. Bois récolté uniquement par les exploitants forestiers.
Champ : entreprises ayant à la fois une activité de récolte et de commercialisation de bois, en activité principale ou non.
3. Pour les DOM, seule la donnée pour l'ensemble de la récolte de bois est disponible.
Sources : Agreste - Enquête annuelle de branche sur les exploitations forestières, ONF pour les DOM

Production de sciages

En 2019, la production de sciages, de bois sous rails et de merrains passe à nouveau sous la barre des 8 millions de m³. Elle baisse de 4,4 % par rapport à 2018 et se rapproche du minimum historique de 2015. Les sciages de conifères (- 4,1 %) dominent largement (6,5 millions de m³, soit 81 %). Ils sont composés majoritairement de sapin et d'épicéa (55 %). Pour la première fois, la production de douglas (20 %) est supérieure à celle du pin maritime (17 %). Seuls les sciages de douglas augmentent (+ 8,3 %).

La production de sciages de feuillus tempérés baisse de 95 000 m³. Les sciages de châtaignier (2 % des sciages de feuillus) baissent fortement (- 39,0 %). Pour la deuxième année consécutive, les sciages de chêne reculent (- 8,6 %) mais représente toujours près de la moitié des sciages de feuillus (46 %), devant le hêtre (28 %) et le peuplier (18 %).

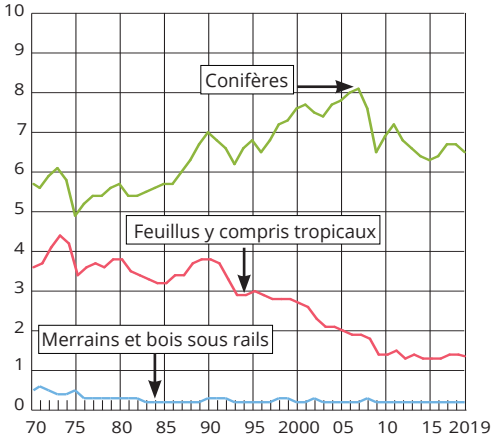
Le volume de bois destinés à la fabrication de tonneaux (merrains) est stable à 81 000 m³.

La fabrication de sciages est concentrée sur quatre grandes régions forestières : Auvergne-Rhône-Alpes (24 %, première fois en tête), Nouvelle-Aquitaine (23 %), Bourgogne-Franche-Comté (19 %) et Grand Est (17 %).

L'activité des scieries continue de se concentrer. Les entreprises qui scient plus de 20 000 m³ par an (6 % des effectifs) augmentent leur part de marché de 48 % à 57 % entre 2011 et 2019. À l'opposé, les unités sciant moins de 2 000 m³ par an (57 % des effectifs) ne produisent que 5 % des sciages de France métropolitaine en 2019.

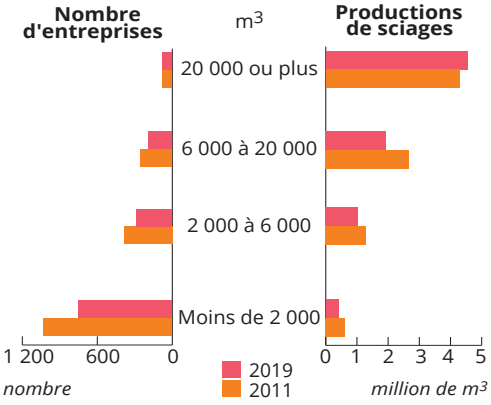
Productions de sciages

million de m³ de sciages

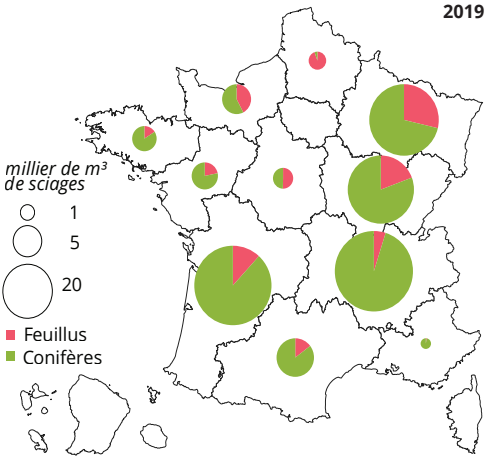


	2016	2017	2018	2019
	millier de m³ de sciages			
Total des sciages	7 971	8 252	8 300	7 931
Feuillus tempérés	**1 312**	**1 333**	**1 348**	**1 253**
Chêne	*608*	*635*	*631*	*577*
Hêtre	*364*	*362*	*357*	*345*
Peuplier	*248*	*249*	*246*	*229*
Autres	*92*	*87*	*113*	*102*
Conifères	**6 398**	**6 653**	**6 728**	**6 455**
Sapin et épicéa	*3 554*	*3 629*	*3 699*	*3 553*
Pin maritime	*1 254*	*1 257*	*1 246*	*1 112*
Pin sylvestre	*401*	*396*	*369*	*315*
Douglas	*949*	*1 117*	*1 181*	*1 279*
Autres	*240*	*253*	*233*	*196*
Feuillus tropicaux	**31**	**20**	**18**	**16**
Bois sous rails	**152**	**138**	**126**	**126**
Merrains	**77**	**nd**	**81**	**81**

Répartition des entreprises selon le volume scié



Champ : France métropolitaine - Entreprises ayant une activité de sciage, en activité principale ou non.
Source : Agreste - Enquête annuelle de branche sur les scieries



Champ : France métropolitaine - Entreprises ayant une activité de sciage, en activité principale ou non.
Source : Agreste - Enquête annuelle de branche sur les scieries

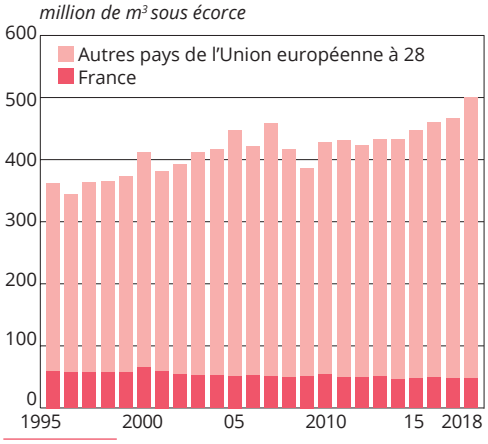
Récolte de bois et production de sciages dans l'Union européenne

En 2018, la récolte de bois des 28 pays de l'Union européenne s'élève à 501 millions de m³ sous écorce et augmente de 7 % sur un an. La Suède arrive en tête avec 15 % des bois récoltés, suivie par l'Allemagne et la Finlande (14 %). La France est en 4e position, juste avant la Pologne, mais sa part dans la récolte de bois communautaire est passée de 20 % en 1992 à 10 % en 2018.

La récolte de bois comprend à la fois le bois d'œuvre destiné au sciage, le bois d'industrie utilisé pour la fabrication de pâte à papier et de panneaux de bois, et le bois de chauffage. Ce dernier est plus difficile à appréhender car il échappe en grande partie aux circuits commerciaux. Les conifères représentent 68 % de la récolte communautaire, dont 19 % proviennent de Suède, 16 % de Finlande et 15 % d'Allemagne. Les feuillus sont principalement récoltés en France (18 %), en Allemagne (13 %) et en Finlande (9 %).

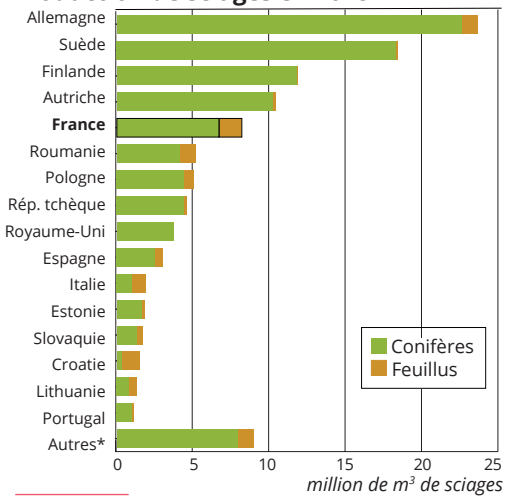
En 2018, la production de sciages dans l'Union européenne est de 112 millions de m³ (+ 2 % par rapport à 2017). Les principaux producteurs restent l'Allemagne (24 %), la Suède (18 %), la Finlande (12 %), l'Autriche (10 %) et la France (8 %). Les conifères dominent très largement le secteur avec 91 % des sciages. Ils proviennent principalement d'Allemagne, de Suède et de Finlande. Les feuillus sont surtout sciés en France (15 %), en Croatie (12 %) et en Allemagne (11 %).

Récolte de bois sous écorce



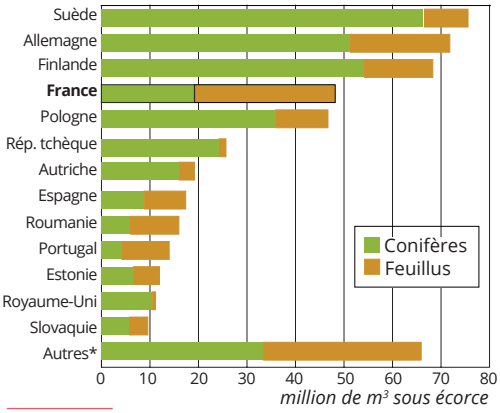
Source : Eurostat

Production de sciages en 2018

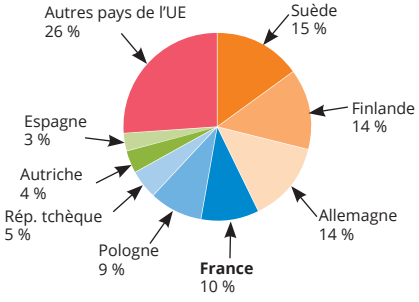


* Les données de la Belgique, Danemark, Grèce, Islande, Lettonie et Malte ont été estimées.
Source : Eurostat

Récolte totale de bois sous écorce en 2018



* Les données de la Belgique, Danemark, Grèce, Islande, Lettonie et Malte ont été estimées.
Source : Eurostat



Prix des bois ronds

Après six années d'augmentation régulière, le prix des grumes de chêne baisse fortement en 2019 (- 8 % au 2nd semestre 2019 par rapport au 2nd semestre 2018). La demande de la Chine porte sur d'autres essences feuillues et la demande nationale a faibli. Les prix des grumes de hêtre reculent également, mais plus modérément (- 2 %). Les prix du peuplier augmentent de nouveau en 2019 (+ 3 %).

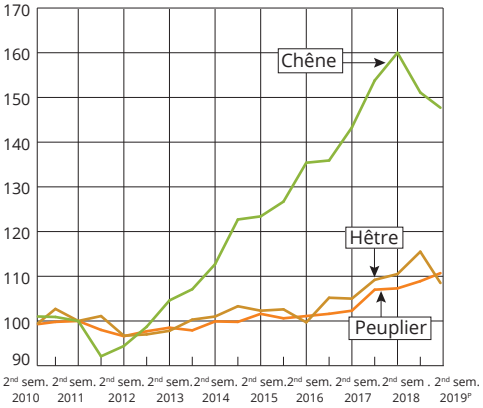
Dans la catégorie des grumes de conifères, seuls les prix de pin maritime et de douglas augmentent en 2019. Les prix du sapin-épicéa continuent de baisser (- 9 % sur un an), en lien avec les coupes sanitaires consécutives aux attaques de scolytes depuis l'automne 2018 dans les régions du nord et du nord-est.

Les prix des bois de trituration augmentent de 0,8 % au 4e trimestre 2019 par rapport au 4e trimestre 2018. Cette hausse est due aux résineux rouges (pin maritime, pin sylvestre) et aux feuillus dont les prix croissent respectivement de 1,6 % et 2,6 %, tandis que ceux des résineux blancs (sapin-épicéa) fléchissent de 5,4 %.

En 2019, les prix du bois énergie diminuent (- 3,4 % entre fin 2018 et fin 2019) pour toutes les catégories de produits, avec de fortes variations d'un trimestre à l'autre, particulièrement pour les plaquettes forestières.

Prix des grumes de feuillus

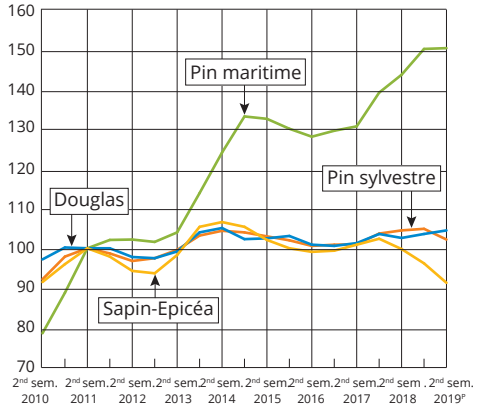
indice base 100 au 2nd semestre 2011



Source : Agreste - Indice de prix du bois

Prix des grumes de conifères

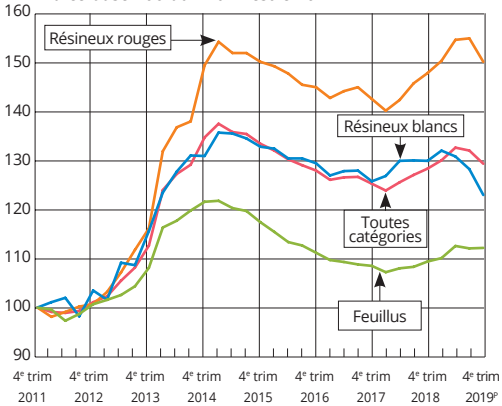
indice base 100 au 4e semestre 2011



Source : Agreste - Indice de prix du bois

Prix du bois de trituration

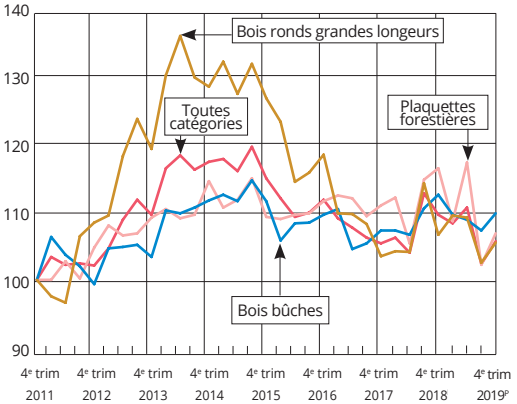
indice base 100 au 4e trimestre 2011



Sources : Agreste, CEEB - Indice de prix du bois

Prix du bois énergie sylvicole

indice base 100 au 4e trimestre 2011



Sources : Agreste, CEEB - Indice de prix du bois

Commerce extérieur

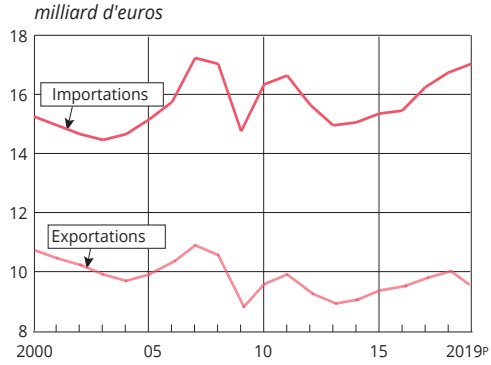
En 2019, le déficit commercial de la filière bois s'établit à 7,4 milliards d'euros. Il augmente fortement par rapport à 2018 (+ 8 %) car les importations (16,9 milliards d'euros) croissent de 1 % et les exportations (9,5 milliards d'euros) baissent de 3 %.

Le déficit du secteur des pâtes de bois, des papiers et des cartons (2,8 milliards d'euros) continue de se creuser (+ 7 %), notamment pour les papiers et cartons (+ 22 %). Celui du secteur des meubles et sièges en bois s'accroît de 7 % et s'établit à 2,9 milliards d'euros avec des échanges en hausse. Dans le domaine des panneaux, des placages et des contreplaqués, après une baisse en 2018, le déficit (0,3 milliard d'euros) se creuse de nouveau à la suite d'une diminution des exportations.

Augmentant fortement depuis 2016, le solde déficitaire des sciages (- 0,5 milliard d'euros) s'accentue de 2 %. Il est dépendant des importations de sciages de conifères qui baissent de 2 %. Le solde des sciages de feuillus se dégrade de 20 % mais est positif (+ 85 millions d'euros).

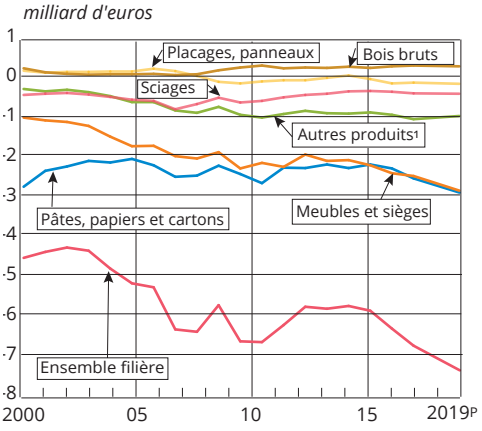
Les échanges des bois bruts sont excédentaires. Le solde commercial (0,2 milliard d'euros) se réduit cependant de 11 %, avec une baisse de 7 % des exportations.

Commerce extérieur de la filière bois



Champ : France.
Sources : Douanes, Agreste

Solde des échanges de la filière bois



1. Regroupe d'autres produits d'exploitation forestière (liège, piquets, manches d'outils...) et d'autres produits du travail mécanique du bois (ouvrages de menuiserie, tonnellerie...).
Sources : Douanes, Agreste

Commerce extérieur des bois bruts

	2016	2017	2018	2019P
Valeur	*million d'euros*			
Importations totales	133	133	138	136
dont feuillus tempérés*	21	20	22	21
conifères*	65	73	73	71
tropicaux*	25	18	19	18
Exportations totales	287	322	347	323
dont feuillus tempérés*	159	197	221	210
conifères*	101	89	87	74
tropicaux*	1	1	1	1
Solde bois ronds	154	189	209	187

* non compris les bois traités à la créosote et le bois de feu.
Sources : Douanes, Agreste

Commerce extérieur des sciages

	2016	2017	2018	2019P
Valeur	*million d'euros*			
Importations totales	757	792	845	844
dont feuillus tempérés	89	96	99	103
conifères	575	620	664	649
tropicaux	94	76	82	92
Exportations totales	325	347	351	341
dont feuillus tempérés	187	209	204	188
conifères	134	133	144	149
tropicaux	4	5	3	4
Solde sciages	- 432	- 446	- 494	- 503

Sources : Douanes, Agreste

Occupation des sols

Les sols naturels couvrent 39 % du territoire métropolitain en 2018. Ni agricoles, ni artificialisés, ils sont constitués à 85 % de sols boisés, c'est-à-dire de forêts, de bosquets, de haies et d'alignements arborés. Ces espaces sont les plus répandus dans les départements situés à l'est et au sud du pays. Dans les départements d'Outre-mer (DOM), la Guyane se distingue par 99 % de sols naturels composés principalement de forêt mais aussi de zones humides.

Les sols artificialisés occupent 9 % du territoire métropolitain en 2018. Les départements de l'Île-de-France sont les plus artificialisés, suivis par ceux où sont implantées les principales métropoles (Rhône, Nord, Bouches-du-Rhône, Haute-Garonne). Dans les DOM, la Guadeloupe, La Réunion et la Martinique sont plus artificialisés que la moyenne nationale avec des taux variant de 13 à 15 % du territoire.

Les espaces les plus vulnérables ou remarquables bénéficient de mesures de protection. C'est le cas des parcs nationaux et parcs naturels, des réserves naturelles et des zones couvertes par des arrêtés de protection de biotope.

Au niveau international, la France est signataire de la convention de Ramsar qui protège les zones humides. L'Union européenne a créé le réseau Natura 2000 destiné à préserver la biodiversité. En France, la partie terrestre des sites Natura 2000 est de 7,085 millions d'hectares en 2019, soit 12,9 % du territoire.

Espaces protégés

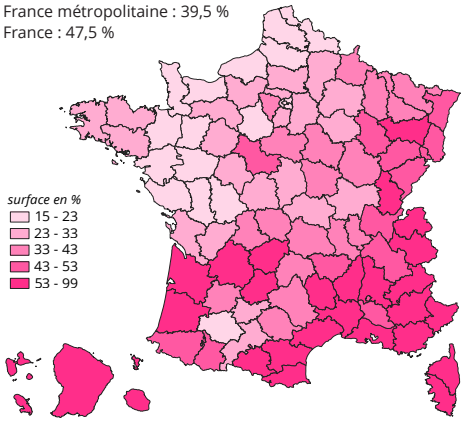
2019	Nombre		Superficie	
	F. métro.	DOM	F. métro.	DOM
			millier d'hectares	
Zones humides au titre de la Convention de Ramsar	37	6	855	275
Réserves de biosphère	**12**	**1**	**4 037**	**235**
dont les zones centrales	12	1	279	22
les zones tampon	12	1	1 078	27
les aires de coopération	12	1	2 681	186
Sites Natura 2000	**1 779**	**nc**	**19 182**	**nc**
Zone de protection spéciale (ZPS) - directive « Oiseaux »	402	nc	15 270	nc
Site d'intérêt communautaire (Sic) / Zones Spéciales de Conservation (ZSC), directive « Habitats »	1 377	nc	14 624	nc
Parcs nationaux	**7**	**3**	**1 212**	**3 776**
dont les réserves intégrales de parcs	2	0	1	0
les cœurs de parcs	7	3	410	2 151
les aires d'adhésion (optimales ou effectives)	7	3	803	1 625
Réserves naturelles nationales	159	13	180	307
Réserves naturelles de Corse	7	nc	87	nc
Réserves naturelles régionales	171	2	38	3
Arrêtés préfectoraux de protection de biotope	888	37	168	49
Réserves nationales de chasse et de faune sauvage	10	0	38	0
Réserves biologiques	254	13	48	87
Domaine d'intervention du Conservatoire du littoral	590	169	131	67
Site des Conservatoires d'espaces naturels	**3 089**	**13**	**198**	**1**
site avec maîtrise foncière totale	892	0	27	0
site avec maîtrise foncière partielle ou sites totalement gérés	2 197	13	171	1
Parc naturel marin	6	2	2 244	11 721
Parcs naturels régionaux (PNR)	51	2	8 434	697
Bien naturel ou mixte du Patrimoine Mondial de l'Unesco	4	1	127	118
Zones marines protégées de la Convention OSPAR	39	nc	2 206	nc
Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne	6	nc	4 771	nc
Zones protégées de la Convention de Carthagène	nc	4	nc	13 951

Notes :
- les surfaces indiquées sont produites par calcul SIG à partir des seuls contours des espaces disponibles ;
- cœurs de parcs : des écarts peuvent être constatés pour les cœurs de parcs nationaux entre les valeurs calculées à partir de la base « espaces protégés » de référence et les valeurs figurant dans les annexes I et II de l'arrêté du 5 avril 2007 relatif à la superficie du cœur des parcs nationaux :
- validité des données au 31/03/2019 sauf ZPS et SIC/ZSC (10/2018) et sauf les sites des Conservatoires d'espaces naturels (01/01/2017) ;
- nc = non concerné.

Sources : MTES/CGDD/SDES - MNHN/INPN, UMS PatriNat (base « Espaces protégés » et base « Natura 2000 ») – Réseau des CEN – AAMP

Sols naturels

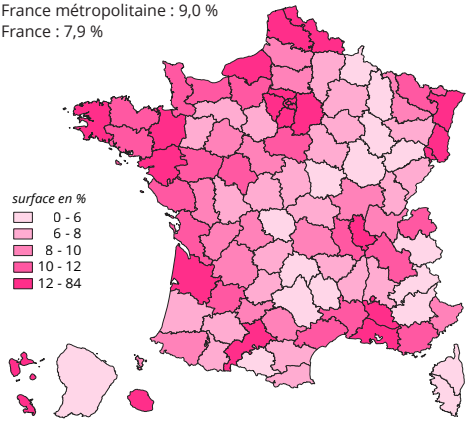
(sols boisés, landes, sols nus, zones sous les eaux)
moyenne 2017-2018-2019
France métropolitaine : 39,5 %
France : 47,5 %



Champ : France.
Source : Agreste – Teruti

Sols artificialisés

(sols bâtis, revêtus, stabilisés, parcs et jardins)
moyenne 2017-2018-2019
France métropolitaine : 9,0 %
France : 7,9 %



Champ : France.
Source : Agreste – Teruti

Forêt et environnement

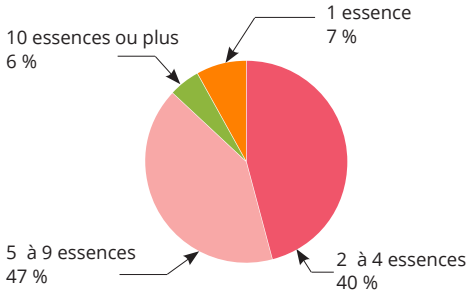
La biodiversité forestière est caractérisée en partie par la richesse locale moyenne en essences forestières présentes dans les peuplements. Sur la campagne 2013-2017, 3,4 essences différentes sont recensées en moyenne par placette de 20 ares pour les résineux, 5,3 pour les feuillus et 5,8 pour les peuplements mixtes. La richesse locale en essences forestières tend à augmenter quel que soit le type de peuplement. Sur ces placettes, plus de la moitié (53 %) de la surface des forêts contient au moins 5 essences distinctes et seuls 7 %, dont une partie des pins maritimes des Landes de Gascogne, sont mono spécifiques. La richesse en essences est la plus forte dans la région écologique IGN du « Grand Est semi continental ».

La gestion durable des forêts est assurée par la mise en œuvre de plans et de règlements spécifiques. Elle peut aussi faire l'objet d'une démarche volontaire d'adhésion aux systèmes de certification. En 2019, la surface certifiée PEFC augmente faiblement (1 %) et la surface certifiée FSC gagne 14 % par rapport à 2018. Elles concernent respectivement 8,0 et 0,06 millions d'hectares.

Le stockage du carbone atmosphérique contribue à réduire les gaz à effet de serre et à lutter contre le changement climatique. En moyenne, 1 182 millions de tonnes de carbone sont stockées dans les arbres sur la période 2013-2017. Cette croissance a permis d'éliminer de l'atmosphère 17 millions de tonnes de carbone par an de 2010 à 2015.

Richesse en essence

Campagnes 2013-2017



Nombre d'essences recensées présentes dans le peuplement	Type de peuplements			
	Feuillus	Résineux	Mixtes	Total
	millier d'hectares			
1 essence	407	602	-	1 009
2 à 4 essences	3 638	1 710	622	5 970
5 à 9 essences	5 216	751	971	6 940
10 essences ou plus	625	ns	181	825
Total	9 886	3 088	1 774	14 744
Nombre moyen d'essences recensées	5,3	3,4	5,8	5,0

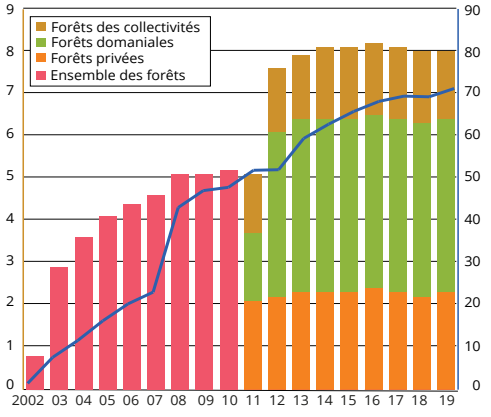
Champ :
- forêts disponibles pour la production de bois. Ce sont les forêts dans lesquelles des restrictions juridiques ou économiques, ou des restrictions écologiques particulières n'ont pas d'incidence notable sur la production de bois (définition FAO) ;
- peuplements recensés : ne comprennent que les arbres dont le diamètre mesuré à 1,30 m du sol est supérieur à 7,5 cm.

Source : IGN - Inventaire forestier national

Certification PEFC

Surfaces certifiées — *million d'hectares*

Nombre de propriétaires — *millier*



Champ : surfaces forestières certifiées et nombre de propriétaires adhérents au système PEFC en France y compris la forêt domaniale de la Guyane à partir de 2012 (2,4 millions d'ha).

Source : PEFC-France

Stockage de carbone

Campagnes	2013-2017		2010-2015
Lieu de stockage	Stock de carbone*		Puits de carbone*
	million de tonnes	*tonne par hectare*	*million de tonnes de carbone par an*
Biomasse aérienne des arbres	920	59	13
Biomasse souterraine des arbres	262	17	4
Total biomasse des arbres	**1 182**	**76**	**17**
Biomasse hors arbres	nd	nd	nd
Bois mort au sol et litière	114	7	0

* Voir glossaire : « puits de carbone » et « stock de carbone ».

Source : IGN - Inventaire forestier national - Citepa, ONF (Renefor), Gis Sol, calculs IGN

Aides aux zones défavorisées

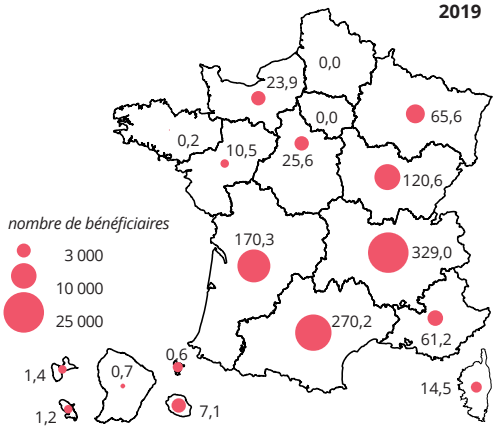
Afin de maintenir l'activité agricole dans les zones défavorisées, en particulier l'élevage, une indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du 2nd pilier de la PAC (développement rural), est attribuée aux agriculteurs. Cette aide est destinée à compenser les coûts supplémentaires ainsi que les pertes de revenu liés aux handicaps (altitude, pente, sol, climat et handicaps spécifiques). Le montant de l'aide est différencié selon quatre grands types de zones (haute-montagne, montagne, piémont et zone défavorisée simple) et dépend du taux de chargement de l'exploitation, c'est-à-dire le nombre d'unités bétail par hectare.

En 2019, les 90 000 bénéficiaires de l'ICHN en France métropolitaine (hors Corse) ont perçu 1 077 M€, soit une aide moyenne de 12 000 € par exploitant. Ce montant moyen par bénéficiaire varie fortement selon le type de zone, de 21 500 € par bénéficiaire en haute-montagne à 8 800 € en zone défavorisée simple. Les exploitations dont le siège est situé en montagne perçoivent en moyenne 14 500 € et bénéficient de près de 60 % de l'enveloppe dédiée à l'ICHN.

À partir de 2019, le zonage des communes dont les exploitations peuvent prétendre à l'ICHN - en vigueur depuis 2007 - a été revu. Les exploitations dont le siège est sorti du zonage en 2019 bénéficient d'une aide dégressive qui s'élève à 80 % des montants de la zone sortante en 2019 et 40 % en 2020.

Indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN)

Montants en million d'euros et nombre de bénéficiaires

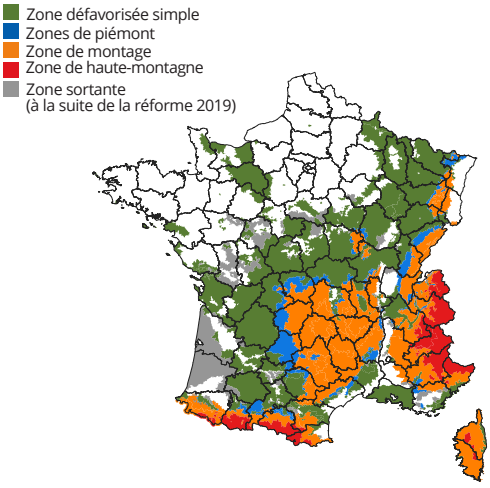


Lecture : la région Occitanie a 19 653 exploitations bénéficiaires de l'ICHN et le montant total de l'aide est de 270 millions d'euros.
Champ : France.

	2016	2017	2018	2019
Nombre de bénéficiaires	84 140	83 035	82 005	89 815
		million d'euros		
Montant de l'aide	974	985	1 006	1 077
		millier d'hectares		
Surfaces primées	5 609	5 647	5 651	6 310
		euro		
Montant moyen de l'aide par bénéficiaire	11 579	11 862	12 268	11 992

Champ : France métropolitaine (hors Corse).
Sources : ASP (les montants sont relatifs aux campagnes et non aux années civiles), traitements SSP

Zones défavorisées en 2019



Note : Zonage ICHN des DOM non représenté.
Source : MAA - DGPE

ICHN et zones défavorisées

2019	Haute-montagne	Montagne	Piémont	Zone défavorisée simple	Zone non défavorisée[1]
Nombre de bénéficiaires	2 690	43 287	7 562	33 147	3 129
		million d'euros			
Montant de l'aide	57,7	628,0	79,8	291,3	20,2
		millier d'hectares			
Surfaces primées	195	2 769	584	2 560	202
		euro par bénéficiaire			
Montant moyen	21 447	14 508	10 553	8 788	6 467
		euro par hectare primé			
Montant moyen	296	227	137	114	100

1. Siège sortant de l'ancien zonage.

Champ : France métropolitaine (hors Corse).
Sources : ASP (les données sont rapportées à la localisation du siège de l'exploitation), traitements SSP

Aides agro-environnementales

MAEC et agriculture biologique

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale.

Depuis 2015, les MAEC sont de trois types : celles attachées aux « systèmes » d'exploitation, celles répondant à des enjeux localisés et celles répondant à l'objectif de préservation des ressources génétiques (dispositifs pour les races menacées animales et végétales, et dispositif apiculture).

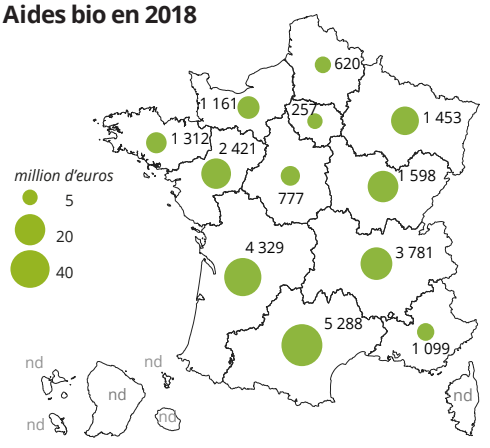
Le montant total des MAEC et des aides pour l'agriculture biologique augmente depuis 2013 et s'élève à plus de 450 M€ en 2018 (dont 230 M€ pour les MAEC) ; elles bénéficient à plus de 56 000 exploitations qui perçoivent en moyenne près de 8 000 euros.

La transition vers la nouvelle programmation en 2015 a entraîné une baisse temporaire du nombre de bénéficiaires en raison de la nécessité de renouvellement des engagements pour toutes les exploitations.

Ces aides sont inégalement réparties selon l'orientation et la région de l'exploitation. Ainsi, en 2018, quatre régions se répartissent la moitié des MAEC. De même, plus des trois quarts des aides bio sont concentrées sur la moitié des 12 régions de l'Hexagone.

Les élevages bovins bénéficient principalement des MAEC et perçoivent près de la moitié du montant total de ces aides. Les aides à l'agriculture biologique sont surtout orientées vers les exploitations de grandes cultures et les autres exploitations de cultures (maraîchage, fruits).

Aides bio en 2018



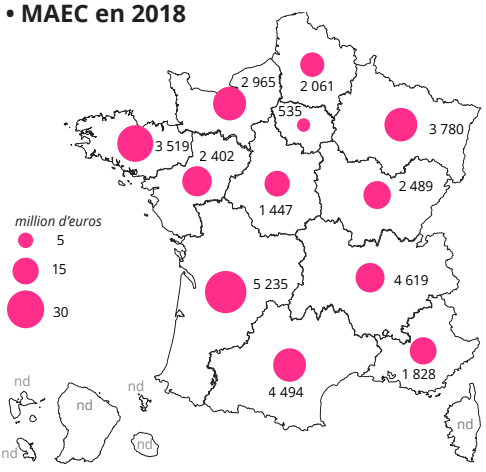
Lecture : la région Occitanie a 5 288 agriculteurs bénéficiaires d'aides bio pour un montant total de 44,1 millions d'euros.
Champ : France métropolitaine hors Corse.
Sources : données ASP, traitements SSP

MAEC et aides pour l'agriculture biologique
nombre de bénéficiaires et montant

	2015	2016	2017	2018
		nombre		
Nombre de bénéficiaires	38 264	46 446	52 243	56 660
		million d'euros		
MAEC systemes[1]	77,9	101,7	108,7	110,8
MAEC protection	9,0	10,0	11,0	12,0
MAEC localisées	62,9	81,3	98,3	111,7
Conversion à l'agriculture biologique	76,9	104,5	124,1	157,7
Maintien de l'agriculture biologique	56,9	56,9	60,2	59,4
Ensemble	283,6	354,4	402,2	451,6

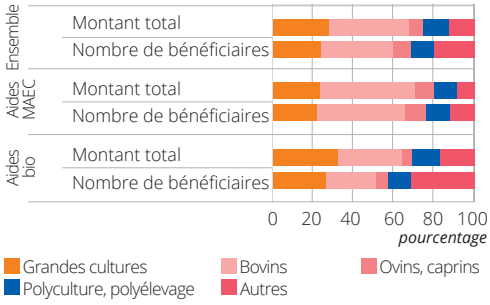
1. Les MAEC systèmes ont été définies en 2015. Cependant, la MAEC système SPE (système de polyculture élevage à dominante herbivore) intègre l'aide SFEI (système fourrager à faible niveau d'intrants) sur les années antérieures.

• MAEC en 2018



Lecture : la région Occitanie a 4 494 agriculteurs bénéficiaires d'aides MAEC pour un montant total de 23,3 millions d'euros.
Champ : France métropolitaine hors Corse.
Sources : données ASP, traitements SSP

• Aides MAEC et bio en 2018 selon l'orientation des exploitations



Champ : France métropolitaine hors Corse.
Sources : données ASP, traitements SSP

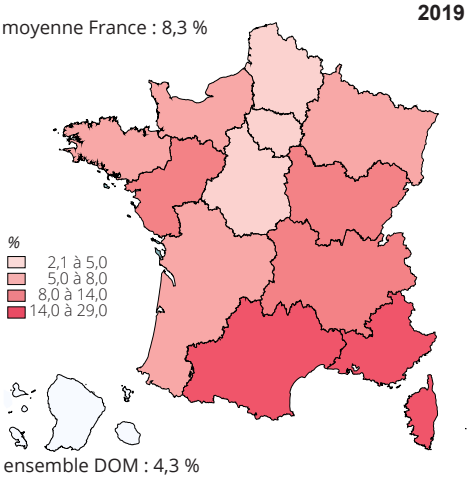
Agriculture biologique
en France

L'essor de l'agriculture biologique se poursuit en 2019 en réponse au développement du marché alimentaire bio (+ 13,5 % en valeur entre 2018 et 2019). Un peu plus de 47 000 exploitations agricoles sont engagées dans le bio (en conversion ou certifiées), soit 13 % de plus qu'en 2018. Les surfaces associées, conduites selon le mode biologique, progressent au même rythme et s'étendent désormais sur 2,2 millions d'hectares, soit 8,3 % de la SAU française. L'essor des surfaces bio concerne toutes les régions mais plus particulièrement les DOM (+ 27 %), l'Île-de-France (+ 25 %), les Hauts-de-France et le Grand Est (+ 19 % chacun). Les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie et Corse demeurent les plus engagées avec respectivement 29 %, 17 % et 15 % de leurs surfaces agricoles menées en bio.

Avec plus d'un quart des surfaces menées en bio, les cultures fruitières sont les productions végétales les plus couramment cultivées selon le mode biologique (26 %). Les productions de légumes (y. c. pommes de terre) sont moins bien représentées en bio (8 %), mais leur conversion en bio sont dynamiques (+ 18 % de surfaces entre 2018 et 2019). Le vignoble, conduit en bio sur 14 % de sa superficie, poursuit sa conversion (+ 23 %). Les grandes cultures (céréales, oléoprotéagineux et cultures industrielles) sont menées en bio sur moins de 5 % de leurs surfaces.

Concernant l'élevage, l'apiculture et la production d'œufs sont les secteurs les plus fréquemment conduits en bio tandis que les productions de porc et de poulet de chair bio restent marginales.

Poids de l'agriculture biologique
Part de la SAU bio (y compris en conversion)



Productions végétales et animales en agriculture biologique en 2019

Ensemble[1]
- **47 196 exploitations**
- **2 241 milliers d'ha**
- **8,3 % de la SAU totale**

• Productions végétales

	Exploitations	Surface bio[2]	
	nombre	*millier d'hectares*	*part %*
Surfaces fourragères	29 945	1 372	10,9
Céréales, oléagineux, protéagineux et cultures industrielles	17 833	576	4,7
Vigne	8 038	112	14,1
Fruits	11 433	51	25,6
Légumes frais (y. c. pommes de terre)	11 378	36	8,1
Plantes à parfum, aromatiques et médicinales	3 181	10	17,8

• Productions animales

	Exploitations	Animaux bio[2]	
	nombre	*millier de têtes*	*part %*
Vaches	9 645	455	6,1
Brebis	2 773	377	8,0
Chèvres	1 241	88	9,7
Truies reproductrices	653	17	1,7
Poulets de chair	1 050	14 165	1,8
Poules pondeuses	2 276	7 733	16,8
Apiculture[3]	898	148	15,7

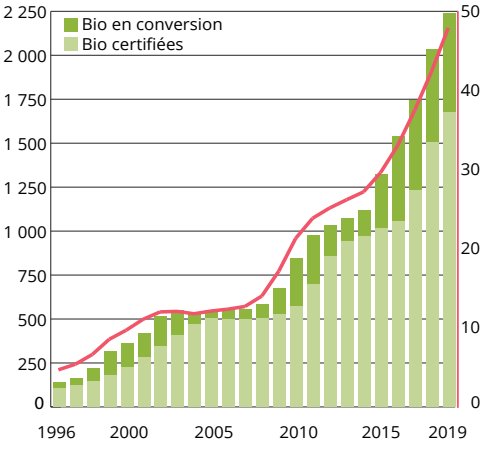
• Lait collecté

	Lait bio[2]	
	millier de litres	*part %*
Lait de vache	1 005 977	4,2
Lait de brebis	29 394	10,2
Lait de chèvre	13 880	2,9

1. Une exploitation certifiée biologique peut produire des cultures différentes et/ou avoir des cheptels d'animaux différents.
2. Certification bio et en conversion.
3. Nombre d'apiculteurs et de ruches.

Sources : Agence Bio, Agreste - Statistique agricole annuelle et enquête annuelle laitière

Évolution de l'agriculture biologique



Source : Agence Bio

Agriculture biologique
dans le monde

À l'échelle mondiale, en 2018, 71,5 millions d'hectares de surface agricole ont été cultivés selon un mode biologique certifié (y. c. conversion), soit 1,5 % de la SAU. L'utilisation agricole, renseignée pour 93 % de ces surfaces, se répartit en prairies permanentes pour 48,2 millions d'hectares (1,5 % du total mondial des prairies permanentes), en terres arables pour 13,3 millions d'hectares (0,9 % du total des terres arables) et en cultures pérennes pour 4,7 millions d'hectares (2,8 % du total des cultures pérennes). D'un continent à l'autre, l'agriculture biologique certifiée (y. c. conversion) occupe une place variable dans le territoire agricole. Ainsi, la part dédiée au bio est de 8,6 % en Océanie ou de 3,1 % en Europe alors qu'elle est de 0,2 % sur le continent africain.

Dans l'Union européenne, en 2018, l'agriculture bio occupe 13,4 millions d'hectares, soit 7,5 % de la SAU (7 % en France). Les prairies permanentes conduites en bio, situées pour un tiers en Espagne et en France, s'étendent sur 10 % des prairies permanentes. Les terres arables bio, cultivées pour plus d'un tiers en France et en Italie, représentent 6 % des terres arables européennes. Les cultures permanentes bio, concentrées à 72 % en Espagne et Italie, recouvrent 12 % des surfaces en cultures pérennes. Les ovins bio, présents pour 43 % en Grèce et en France, représentent 7 % du total des ovins. Cette part est presque aussi élevée pour le cheptel bovin bio (5 % du cheptel bovin européen) qui est localisé pour un tiers en Allemagne et en France. Le nombre de porcins bio, lui, représente moins de 1 % des effectifs porcins européens.

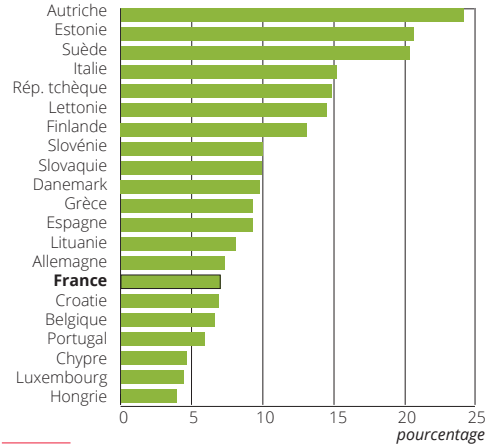
Agriculture biologique dans le monde en 2018

	Surface bio[1]	Répartition	Part dans la surf. agricole
	million d'hectares	*%*	*%*
Océanie	36,0	50,3	8,6
Europe	15,6	21,9	3,1
dont UE à 28	13,4	18,7	7,5
Amérique Latine	8,0	11,2	1,1
Asie	6,5	9,1	0,4
Amérique du Nord	3,3	4,7	0,8
Afrique	2,0	2,8	0,2
Ensemble Monde	71,5	100,0	1,5

1. Y compris en conversion.
Sources : FIBL & IFOAM – rapport 2020 « The world of organic agriculture », Eurostat

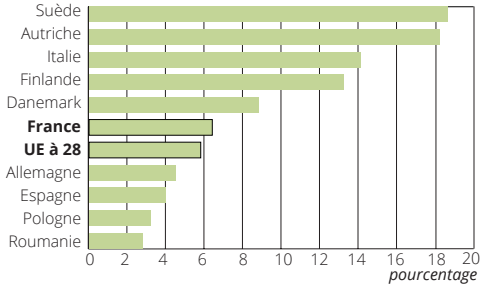
Agriculture biologique dans l'Union européenne en 2018

• Part[1] de la SAU bio (y compris en conversion)



1. Pays de l'UE avec une part de SAU bio supérieure à 3,5 %.

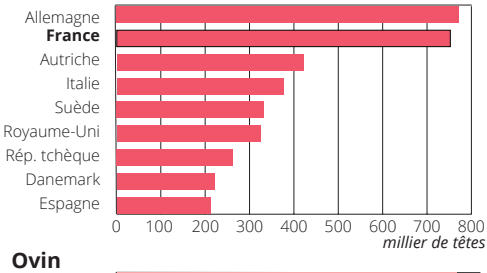
• Part du bio (y compris en conversion) sur les terres arables



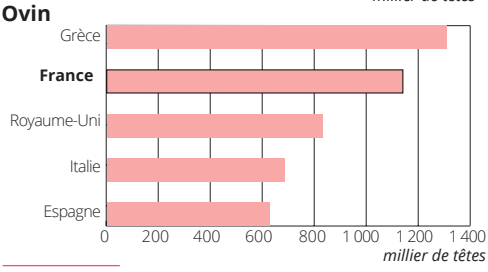
Note : ces pays représentent 81 % des terres arables bio de l'UE.

• Cheptels bio

Bovin



Ovin



Note : les pays représentés ont les plus grands cheptels bio bovin et ovin de l'UE, ils représentent 80 % de chacun des deux cheptels bio.
Champ : UE à 28.
Source : Eurostat

Bilans azote et phosphore
en France

L'azote et le phosphore sont des éléments indispensables à la nutrition des plantes. Mais si leurs apports sont supérieurs aux besoins des végétaux, les surplus risquent de contribuer à la pollution des cours d'eau et des nappes phréatiques.

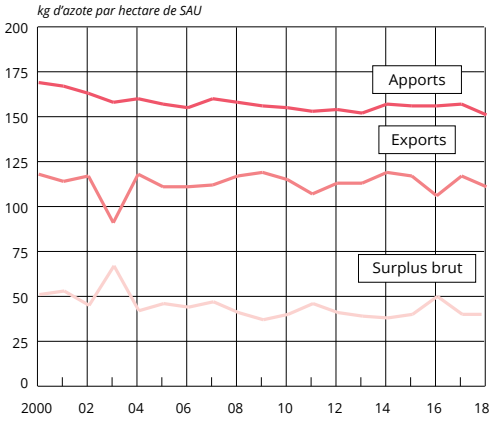
Entre 2000 et 2009, les surplus bruts d'azote se sont régulièrement réduits, passant de 50 kg/ha à 40 kg/ha, en lien avec une baisse des apports (fertilisants et déjections animales) et une stabilité des exportations par les végétaux. Depuis 2009, ces surplus fluctuent légèrement autour de 40 kg/ha, en fonction des rendements annuels des cultures, mais les apports d'azote sont désormais relativement stables.

En 2018, le surplus brut est égal à celui de la moyenne quinquennale 2013-2017 et près de 12 kg/ha en dessous de la moyenne 2000-2004.

Une part du surplus étant émise dans l'atmosphère, par volatilisation sous formes chimiques diverses, le surplus net réellement apporté aux sols est de 21 kg/ha en 2018.

Entre 2000 et 2009, le surplus de phosphore baisse plus nettement, passant de 8 kg/ha à près de 1 kg/ha, en lien essentiellement avec la diminution des apports de fertilisants minéraux. Depuis 2009, le bilan est proche de l'équilibre.

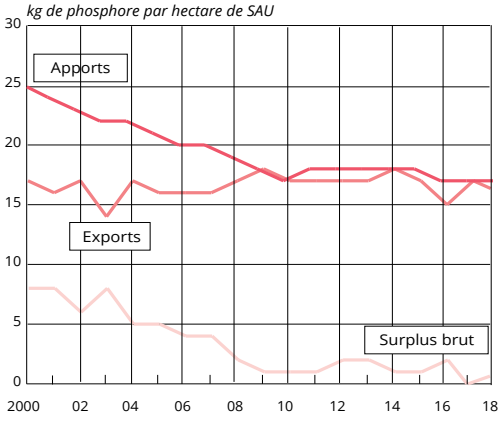
Azote : bilan[1]



	Moyenne 2000-2004	Moyenne 2013-2017	2018
	kg d'azote par ha de SAU		
Apports	**162**	**153**	**151**
Fertilisants minéraux, boues et composts	81	77	75
Déjections des herbivores (bovins, ovins, caprins)	54	50	48
Déjections des porcins, volailles et autres animaux d'élevage	11	11	11
Fixation par les légumineuses	12	11	11
Déposition atmosphérique	4	5	5
Exports	**110**	**113**	**111**
Cultures récoltées[2]	46	51	48
Production fourragère	64	63	63
Surplus brut	**52**	**40**	**40**
Emissions atmosphériques	21	21	18
Surplus net	31	20	21

1. Bilan provisoire. Voir glossaire « bilans azote et phosphore ».
2. Nettes des semences y.c. paille.
Champ : France métropolitaine.
Sources : Agreste, Citepa, Unifa, Comifer

Phosphore : bilan[1]



	Moyenne 2000-2004	Moyenne 2013-2017	2018
	kg de phosphore par ha de SAU		
Apports	**23,1**	**17,7**	**17,2**
Fertilisants minéraux, boues et composts	12,2	7,5	6,1
Déjections des herbivores (bovins, ovins, caprins)	8,3	7,8	7,6
Déjections des porcins, volailles et autres animaux d'élevage	2,6	2,4	3,5
Exports	**16,1**	**16,6**	**16,2**
Cultures récoltées[2]	8,9	9,7	9,2
Production fourragère	7,2	6,9	7,0
Surplus	7,0	1,1	1,0

1. Bilan provisoire. Voir glossaire « bilans azote et phosphore ».
2. Nettes des semences y.c. paille.
Champ : France métropolitaine.
Sources : Agreste, Citepa, Unifa, Comifer

Maîtrise des pollutions d'origine agricole

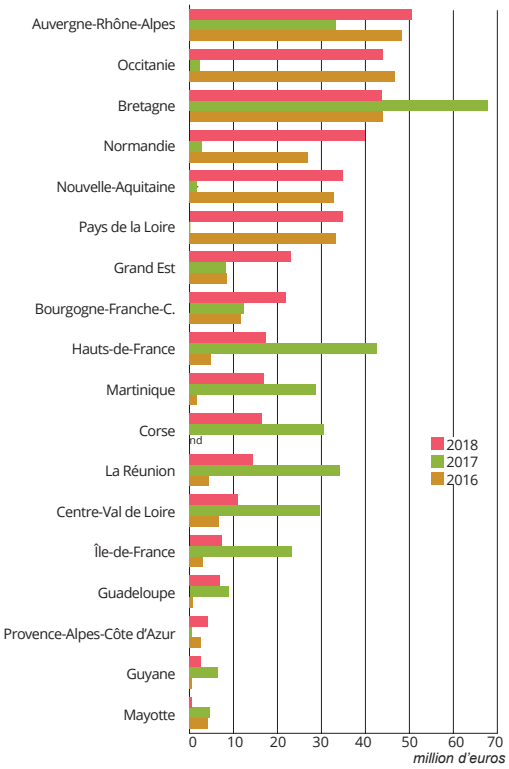
Le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE), instauré en 2014, a pour but de favoriser quatre types d'investissement dans les exploitations : productifs (e.g. pour la modernisation de l'élevage), de transformation et commercialisation, non productifs (e.g. pour l'environnement) et de diversification. En 2018, 391 millions d'euros ont été engagés au titre de ce plan (338 millions d'euros en 2017 et 281 en 2016).

Le plan Ecophyto 2 cherche à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires en agriculture tout en maintenant une agriculture économiquement performante. Il dispose d'un budget total de 41 millions d'euros par an, constitué par la redevance pour pollution diffuse (RPD). Il permet notamment le financement du vaste réseau de fermes pilotes DEPHY, qui mutualise les bonnes pratiques pour réduire l'usage de pesticides.

Enfin, la dégradation de la qualité des eaux au sein de l'Union européenne a conduit à définir des « zones vulnérables ». Celles-ci ont été redéfinies en 2015 et désignent toutes les zones qui alimentent les eaux touchées par la pollution par les nitrates. Dans ces zones, les agriculteurs sont soumis à des exigences environnementales plus fortes, comme par exemple le respect des périodes d'interdiction d'épandage.

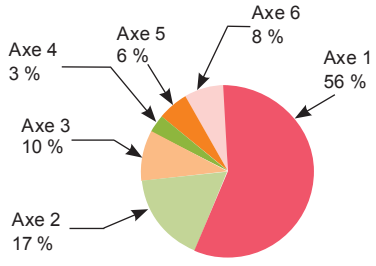
Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles

Dépense publique engagée[1] annuelle



1. Sont comptabilisés les aides aux investissements productifs des exploitations agricoles (mesure 401), à la transformation et à la commercialisation (mesure 402 hors IAA) et aux investissements non productifs (mesure 404).
Source : MAA - Requête OSIRIS

Plan Ecophyto 2
• Montants engagés - moyenne 2016-2018

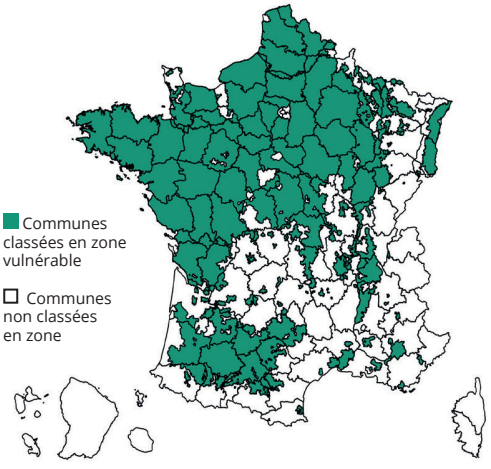


Axe 1 : Incitations aux changements de pratiques (dont CEPP, DEPHY, 30000)
Axe 2 : Recherche et innovation
Axe 3 : Évaluer et maîtriser les risques et impacts sur la santé et l'environnement
Axe 4 : Jardins, espaces végétalisés et infrastructures
Axe 5 : Politiques publiques, territoires et filières (dont déclinaison régionale, projets collectifs, AB, etc).
Axe 6 : Communication et simplification de la gouvernance

Source : Agence française de la biodiversité

Zones vulnérables aux nitrates

2015



Source : EauFrance - Sandre

Maîtrise des pollutions dans les IAA

En 2018, 41 % des établissements agroalimentaires réalisent des investissements ou des études pour protéger l'environnement. Ils y consacrent 217 millions d'euros, soit 32 millions de plus qu'en 2017. Les établissements de boulangerie-pâtisserie, qui possèdent le moins d'installations susceptibles de présenter un danger pour l'environnement, sont les moins nombreux à s'engager.

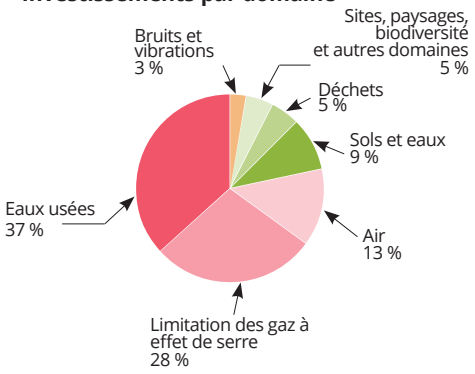
Grande consommatrice d'eau pour le lavage et le traitement industriel des matières premières ou pour le nettoyage des équipements de production, l'industrie agroalimentaire investit toujours dans le domaine des eaux usées (37 % des investissements en 2018). Mais la lutte contre le réchauffement climatique (28 %) devient le deuxième poste d'investissement, devant la protection de la qualité de l'air (13 %).

En 2016, les dépenses courantes des IAA pour protéger l'environnement ont atteint 553 millions d'euros, en baisse de 8 % par rapport à 2013. Plus de deux tiers de ces dépenses sert à payer les redevances et taxes, essentiellement liées aux déchets et à l'eau et environ un quart est dédié au fonctionnement des équipements antipollution. Le reste des dépenses est consacré au management environnemental (certification aux normes ISO, formation…) ou à diverses fins (primes d'assurance…).

Investissements et études pour protéger l'environnement en 2018

Secteur d'activité (Naf rév.2)	Investissements	Études	Total invest. et études	Part des établissements ayant investi[1]
	million d'euros			%
Viande et préparation viande	25,8	5,1	30,8	33
Poisson, crust., etc.	5,6	0,4	6,0	33
Fruits et légumes transformés	19,1	1,5	20,6	53
Huiles et graisses	2,5	0,4	3,0	56
Produits laitiers	27,4	3,8	31,2	55
Grains ; amylacés	11,2	1,7	12,9	49
Boulangerie, pâtisserie et pâtes	10,3	3,2	13,5	25
Autres productions alimentaires	47,6	8,6	56,2	47
Aliments pour animaux	7,7	0,7	8,4	43
Boissons	30,6	3,9	34,4	57
Ensemble IAA	187,8	29,3	217,2	41

• **Investissements par domaine**



1. Ou réalisé des études.
Champ : France, établissements pour 20 salariés ou plus des IAA, tabac exclu, artisanat commercial inclus.
Sources : Insee - Enquête sur les investissements pour protéger l'environnement en 2018, traitements SSP

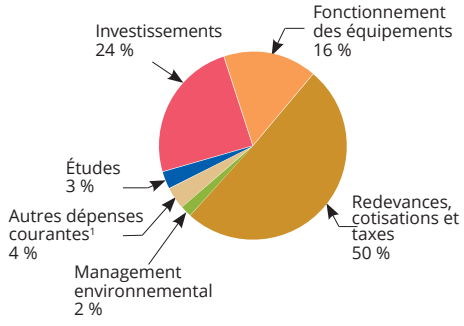
Dépenses des IAA pour protéger l'environnement en 2016

• **Dépenses courantes[1]**

	million d'euros
Redevances, cotisations et taxes	**377**
dont liées à l'eau	74
dont liées aux déchets	152
Fonctionnement des équipements dédiés à la protection de l'environnement	**125**
coûts internes	72
achats de service	53
Management environnemental	**18**
Autres dépenses courantes	**33**
Total dépenses courantes	553

1. Les dépenses courantes, volet particulier de l'enquête, ne sont demandées aux établissements que tous les 3 ans. Les résultats 2016 sont les derniers disponibles.
Champ : France, établissements pour 20 salariés ou plus des IAA, tabac exclu, artisanat commercial inclus.
Sources : Insee - Enquête sur les investissements pour protéger l'environnement en 2016, traitements SSP

• **Dépenses totales**



Maîtrise des pollutions dans les IAA

En 2016, les établissements agroalimentaires ont produit 3,8 millions de tonnes de déchets non dangereux (hors boues et déchets minéraux) contre 4,3 millions en 2012. Alors que les autres industries manufacturières génèrent essentiellement des déchets banals, les industries agroalimentaires produisent principalement des déchets organiques dont plus de la moitié provient de deux activités : les viandes et la transformation de fruits et légumes.

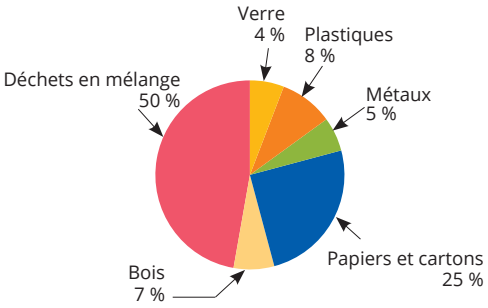
Les déchets organiques que constituent les fanes, épluchures, coques, peaux, arêtes, plumes et autres matières organiques sont pour la plupart valorisés. Deux tiers d'entre eux sont utilisés comme matière première dans un autre cycle de production, le plus souvent pour la fabrication d'aliments pour animaux mais aussi pour d'autres industries, alimentaires ou non. Un autre moyen de valoriser les déchets organiques est de les épandre sur les sols, soit en l'état, soit après compostage (11 % des déchets organiques) ou de les utiliser pour la méthanisation (11%). Le reste de déchets organiques est soit incinéré, soit mis en décharge.

Les établissements agroalimentaires ont aussi produit 1,1 million de tonnes de déchets banals de papiers-cartons, plastiques, bois, métaux ou verre. La moitié sont triés, ce qui facilite leur réutilisation. Près d'un quart des déchets banals sont envoyés dans des centres de tri pour être valorisés ultérieurement ou détruits.

Production de déchets par les IAA en 2016 (hors boues et déchets minéraux)

Industries agroalimentaires par secteur (Naf rév. 2)	Déchets organiques	Déchets banals[1]	Déchets ponctuels[2]
		tonne	
Viandes	717 531	154 046	969
Poisson	32 011	24 316	s
Fruits et légumes transformés	716 984	71 644	207
Huiles et graisses	10 737	5 368	s
Produits laitiers	256 579	127 513	666
Grains ; amylacés	75 142	45 076	232
Boulang.-pâtis. et pâtes	359 129	212 379	1 032
Autres prod. aliment[3]	264 036	356 512	1 219
Aliments pour animaux	40 443	38 281	436
Boissons	142 442	110 261	513
Ensemble IAA	2 615 034	1 145 395	5 386

• Production de déchets banals[1] selon la nature du déchet

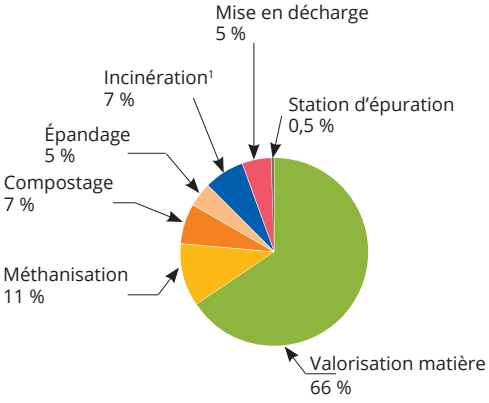


1. Déchets constitués de verre, papier, carton, plastique, métal, bois, textile, cuir, caoutchouc ou déchets en mélange.
2. Déchets ponctuels : véhicules et équipements hors d'usage, déchets de cantine. Non compris les déchets minéraux.
3. Y compris sucreries.
Champ : établissements agroalimentaires de 10 salariés ou plus (hors tabac).

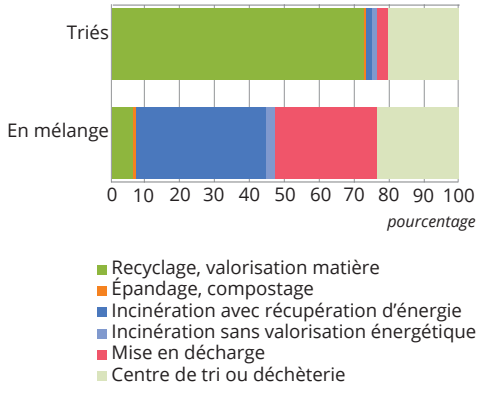
Source : Insee - Enquête sur la production de déchets non dangereux dans l'industrie en 2016

Mode de traitement des déchets organiques et des déchets banals en 2016

• Pour les déchets organiques



• Pour les déchets banals



1. Avec et sans valorisation énergétique.
Champ : établissements agroalimentaires de 10 salariés ou plus (hors tabac).
Source : Insee - Enquête sur la production de déchets non dangereux dans l'industrie en 2016

Prix à la consommation et à la production

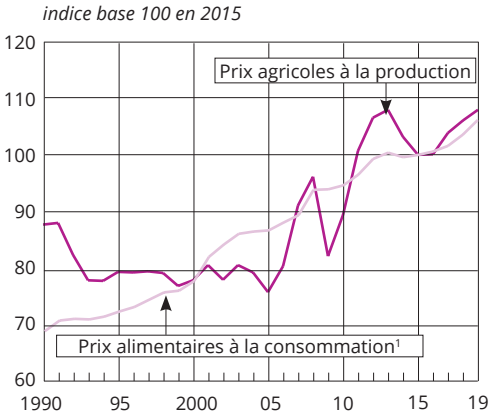
En 2019, les prix agricoles à la production augmentent (+ 1,8 %) pour la troisième année consécutive, sous l'effet principalement de la hausse des cours des pommes de terre et des porcins. En revanche, les cours des céréales, des fruits frais, du vin, des bovins, des ovins et des œufs se réduisent. L'abondance de la récolte 2019 pèse sur les cours des céréales, malgré un redressement en fin d'année lié à la fermeté de la demande internationale et à une meilleure compétitivité de l'origine France. La baisse des récoltes de colza, en France et dans l'Union européenne, ainsi que la demande en biocarburants et pour la trituration, soutiennent les prix des graines oléagineuses malgré des stocks mondiaux importants. Les cours des pommes de terre bénéficient de la faiblesse des récoltes 2018 et d'une demande active de la part de l'industrie.

La hausse des récoltes de fruits s'accompagne d'un repli des prix tandis que de moindres productions légumières, pénalisées par les intempéries, renchérissent. En lien avec la hausse des disponibilités et des exportations moins soutenues vers la Chine et les États-Unis, les prix des vins reculent.

Les prix des bovins et ovins vivants diminuent : marché européen encombré et demande insuffisante pour les premiers, importations de viande britannique à bas prix pour les seconds. Le redressement des cours des porcins est porté par la demande chinoise.

Depuis 2015, la hausse des prix à la consommation des produits alimentaires et boissons non alcoolisées s'accentue (+ 2,4 % en 2019).

Prix alimentaires, prix agricoles

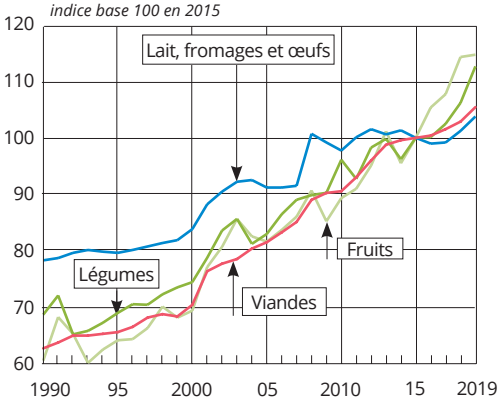


1. Produits alimentaires et boissons non alcoolisées.

	2005	2017	2018	2019
	indice base 100 en 2015			
Prix agricoles à la production (y c. fruits et légumes)	75,6	103,9	106,1	108,0
Prix à la consommation Ensemble des produits	87,9	101,2	103,1	104,2
Ensemble hors tabac	88,3	101,2	102,8	103,8
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	86,6	101,6	103,6	106,2
Boissons alcoolisées	82,0	101,5	102,6	105,3

Sources : Agreste - Indice des prix à la production des fruits et légumes frais, Insee - Indice des prix à la consommation

Prix à la consommation de quelques produits alimentaires



Source : Insee - Indice des prix à la consommation

	2005	2017	2018	2019
	indice base 100 en 2015			
Ensemble des produits alimentaires et boissons non alcoolisées	86,6	101,6	103,6	106,2
Produits d'origine animale				
Viande	82,0	101,5	102,8	105,3
Lait, fromage et œufs	91,4	99,2	101,2	103,7
Poissons et crustacés	84,7	108,3	110,6	113,8
Produits d'origine végétale				
Pains et céréales	88,6	100,3	101,4	103,0
Légumes	83,4	102,4	106,0	112,3
Fruits	82,1	107,5	113,9	114,3
Boissons non alcoolisées	86,8	100,0	101,1	103,1
Vins	80,8	102,8	105,1	107,1

Revenus et dépenses des ménages

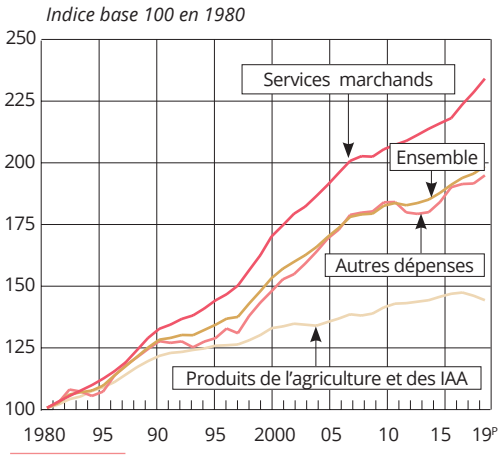
structure de la consommation

Le revenu disponible brut des ménages a plus que doublé en valeur courante entre 1990 et 2019. Dans le même temps, les prix ont également augmenté mais moins rapidement (+ 47 %). Le pouvoir d'achat des ménages a ainsi progressé en moyenne de 1,5 % par an sur la période. Le taux d'épargne a évolué entre 12,6 % et 16,0 % sur la période.

Depuis 2010, le pouvoir d'achat augmente modérément (+ 0,8 % par an) et le taux d'épargne se maintient à un niveau relativement élevé. Contrairement aux décennies précédentes, la part de la consommation consacrée aux produits de l'agriculture et des IAA ne diminue plus.

En effet, la part de ces produits (produits alimentaires bruts et transformés, boissons, plantes et fleurs, produits de la sylviculture, produits pour animaux, tabac) dans la dépense totale de consommation avait fortement diminué, passant de 42 % en 1950 à 19 % à la fin des années 1980. Entre 2010 et 2019, cette part a cessé de baisser (de 17,6 % en 2010 à 17,8 % en 2019). Depuis 2010, les dépenses de consommation de produits de l'agriculture et des industries agricoles et alimentaires évoluent en moyenne de 1,9 %, un rythme très proche de celui des dépenses de consommation de services marchands (+ 2 % par an). L'évolution de la consommation en volume (hors effet prix) est, en revanche, plus contrastée : + 1,5 % par an pour les services marchands et + 0,2 % par an pour les produits agricoles.

Consommation des ménages en volume



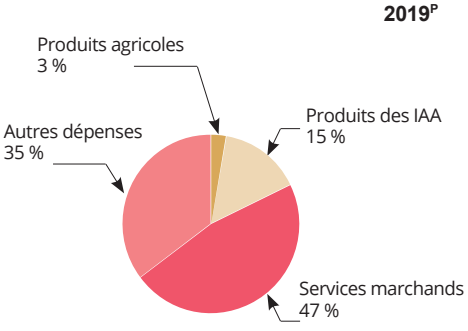
Source : Insee - Comptes nationaux - Base 2014

Revenu disponible et dépenses de consommation des ménages

	1990	2000	2010	2018	2019P
			milliard d'euros		
Revenu disponible brut	649	890	1 267	1 430	1 474
Dépenses de consommation	567	769	1 065	1 223	1 253
produits de l'agriculture et des IAA	*109*	*141*	*188*	*219*	*224*
services marchands	*231*	*338*	*489*	*572*	*588*
autres	*227*	*291*	*388*	*432*	*441*
Épargne brute	82	120	202	206	220
			%		
Taux d'épargne	12,6	13,5	16,0	14,4	15,0

Source : Insee - Comptes nationaux - Base 2014

Structure de la dépense de consommation des ménages par produit



Source : Insee - Comptes nationaux - Base 2014

	1990	2000	2010	2018	2019P
			%		
Produits agricoles	3,4	2,9	2,8	2,9	3,0
Produits des IAA	15,8	15,4	14,8	15,0	14,8
Services marchands	40,7	43,9	46,0	46,7	47,0
Autres dépenses	40,1	37,8	36,4	35,4	35,2
Total des dépenses de consommation	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee - Comptes nationaux - Base 2014

Revenus et dépenses des ménages

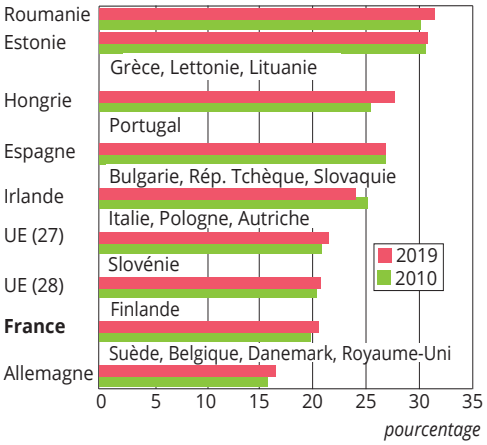
principales dépenses alimentaires

Les dépenses d'alimentation se composent des achats de produits alimentaires et boissons avec ou sans alcool et des dépenses de restauration en cantine, en restaurant ou autres lieux de restauration. La part des dépenses consacrées à l'alimentation pour l'ensemble des ménages en France était d'un tiers au début des années 1960 puis n'a cessé de décroitre jusqu'en 2008 (20 %). Depuis 2009, elle augmente légèrement et atteint 21 % en 2019. Principale composante, la part des achats de produits alimentaires dans la consommation s'établit à 12 % en 2019, soit deux fois moins qu'en 1960.

L'importance des dépenses entre les différents types de produits alimentaires s'est modifiée. En particulier, celle accordée par les ménages au lait, fromage et œufs (y compris yaourts, produits lactés...) et aux produits sucrés augmente. Celle de la viande diminue, tendance qui se poursuit continûment aussi de 2015 à 2019, tout en restant la dépense la plus importante. La répartition des dépenses entre les différentes viandes évolue vers plus de préparations à base de viande et de viande de volaille et surtout de charcuterie ; celle des fruits et légumes vers plus de transformés au détriment des légumes frais, à cosse ou secs.

La part des dépenses des ménages dédiée à l'alimentation est supérieure en 2018 à celle de 2010 pour la plupart des pays de l'UE. En 2018, celle de la France, très proche de celle de l'UE, est supérieure de 4 points à celle de l'Allemagne et inférieure de 6 points à celle de l'Espagne.

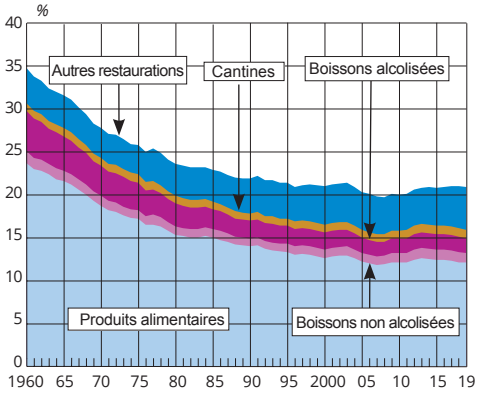
UE : part de budget consacrée à l'alimentation



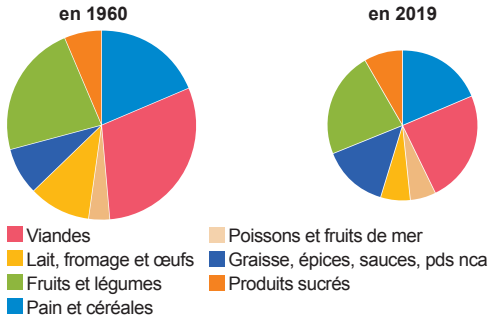
Lecture : en 2018, la part de budget consacrée à l'alimentation de la Finlande est comprise entre celle de la France et celle de l'UE à 28.
Source : Eurostat - Comptes nationaux harmonisés au niveau européen

Part de l'alimentation dans les dépenses de consommation

• **Évolution 1960 - 2019**

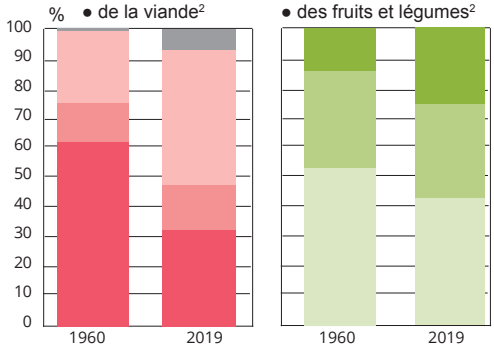


• **Produits alimentaires[1] : répartition des dépenses selon les types d'aliments**



1. La part des dépenses en produits alimentaires est 12 % en 2019 contre 24 % en 1960.

• **Répartition des dépenses entre les différents produits**



2. La part des dépenses en viande est de 2,9 % en 2019, contre 7,1 % en 1960, celle des fruits et légumes 2,8 % contre 5,4 %.
Source : Insee - Comptes nationaux - Base 2014

Consommation alimentaire

vin, fruits, légumes

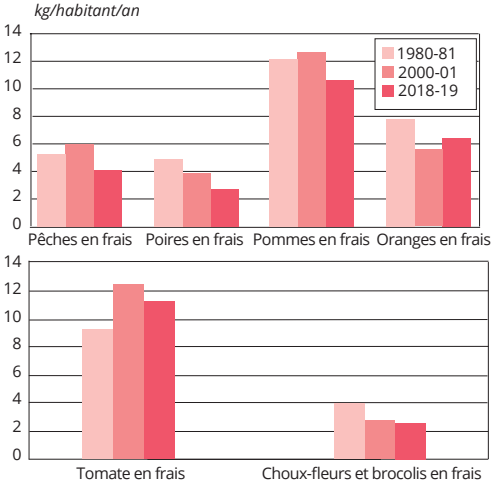
Avec près de 33 kg/an/hab, l'orange est le fruit le plus consommé en 2018-2019. 80 % sont consommés sous forme transformée. Néanmoins, la consommation d'oranges transformées baisse par rapport à celle des années 2000. Celle de pommes reste stable sur la même période et varie entre 21 et 26 kg/an/hab, avec un pic en 2016. Toutefois, la consommation de pommes transformées se développe au détriment de celle en frais. La pêche est principalement consommée à l'état frais ; sa consommation diminue de 6 kg/an/hab en 2000-2001 à 4 kg en 2018-2019. Celle de poire recule aussi sur la même période, ce recul s'accentuant depuis 2010.

La tomate est le légume le plus consommé. En frais, la consommation progresse entre 2000 et 2006, de 12 kg/an/hab à 14 kg puis diminue par la suite. En 2018-2019, elle est inférieure au niveau du début des années 2000 (11 kg/an/hab contre 12 kg/an/hab en 2000-2001). Sous forme transformée, la consommation augmente de façon continue jusqu'en 2009-2010 pour atteindre 19 kg/an/hab. Depuis cette date, la consommation est stable entre 14 et 16 kg/an/hab.

La consommation de choux-fleurs et brocolis, stable depuis 2012-2013, diminue sensiblement en 2018 du fait des produits frais.

La consommation de vin baisse continûment en France, d'un peu plus de 92 l/an/hab en 1980 à 40 l en 2018-2019.

Consommation française de vin, fruits et légumes

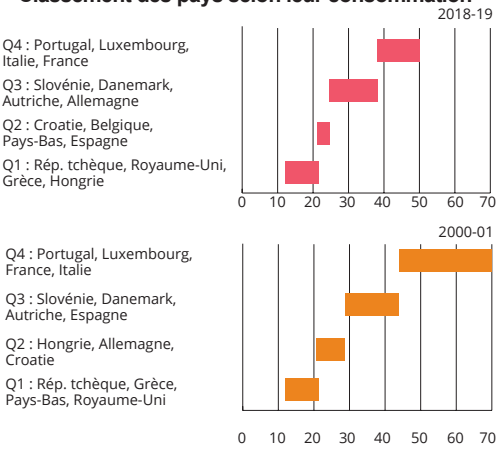


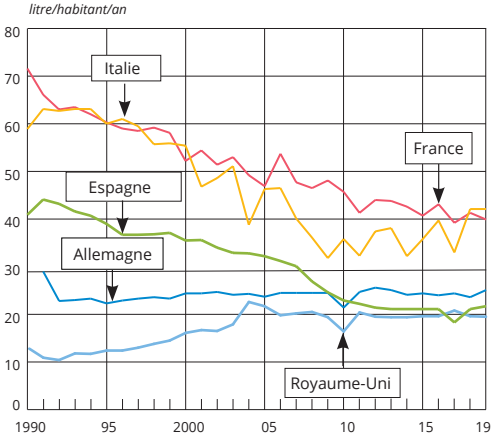
	2000-01	2010-11	2018-19
	kg ou l / habitant / an		
Vin	53,1	41,3	39,9
Oranges			
frais	5,6	5,5	6,4
transformé	40,4	37,2	26,3
Pommes de table			
frais	13,3	11,7	10,7
transformé	7,8	10,3	13,8
Pêches			
frais	6,0	5,2	4,1
transformé	0,5	0,9	0,6
Poires			
frais	3,9	4,0	2,7
transformé	0,9	0,9	0,0
Tomates			
frais	12,4	12,3	11,2
transformé	15,4	14,0	14,5
Choux-fleurs et brocolis			
frais	2,8	3,2	2,6
transformé	1,3	1,1	0,5

Champ : France y compris DOM à partir de la campagne 1998-99.
Source : Agreste - Bilans d'approvisionnement (voir glossaire)

Consommation de vin dans l'Union européenne

• Classement des pays selon leur consommation





Lecture : en 2018-2019, parmi les pays consommateurs de vin représentés, les 25 % les moins consommateurs (Q1) boivent entre 12,8 et 21,4 litres par habitant (entre 12,3 et 21,3 litres en 2000-2001), les 25 % les plus consommateurs (Q4) boivent entre 38,6 et 50,0 litres (entre 45,2 et 69,9 litres en 2000-2001).
Note : 12 pays ne sont pas représentés (données indisponibles ou non comparables).
Sources : Commission européenne, Eurostat-Bilans d'approvisionnement

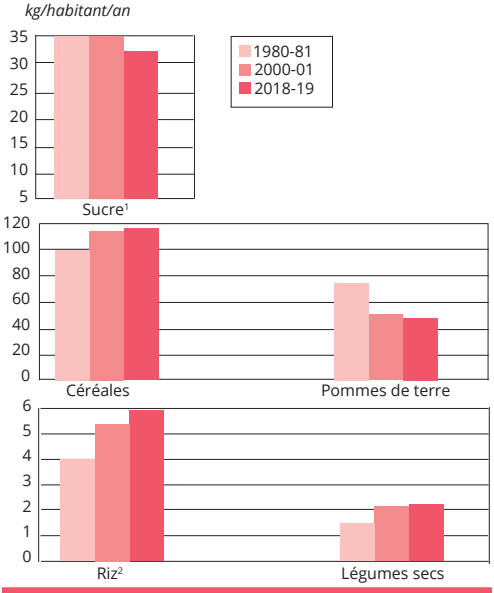
Consommation alimentaire
féculents, sucre, huiles

En 2018-2019, la consommation directe de céréales en France s'établit à un peu plus de 117 kg par habitant, essentiellement sous forme de blé. En volume total, les quantités de céréales destinées à l'alimentation animale représentent presque le triple des quantités pour l'alimentation humaine (20,3 Mt contre 7,8 Mt). La consommation de riz avoisine 6 kg par habitant en 2018-2019 et est composée essentiellement de riz usiné et très peu de riz complet. La production française ne couvre que 14 % de la consommation. La consommation de légumes secs, aliments de la tradition culinaire française, diminuait, mais depuis quelques années, cette dernière augmente à nouveau et dépasse 2 kg par habitant et par an en 2018-2019. En frais comme en transformé, la consommation de pommes de terre reste stable sur la décennie, soit près de 48 kg par habitant.

La consommation de sucre (saccharose) s'élève à 31 kg par habitant en 2018-2019. Il s'agit de sucre de bouche (en morceaux ou en poudre), ainsi que de sucre incorporé aux produits sucrés, qui représente aujourd'hui 80 % du total consommé.

La consommation des huiles végétales dépasse 11 kg par habitant en 2018. L'huile de tournesol est, de loin, la plus consommée.

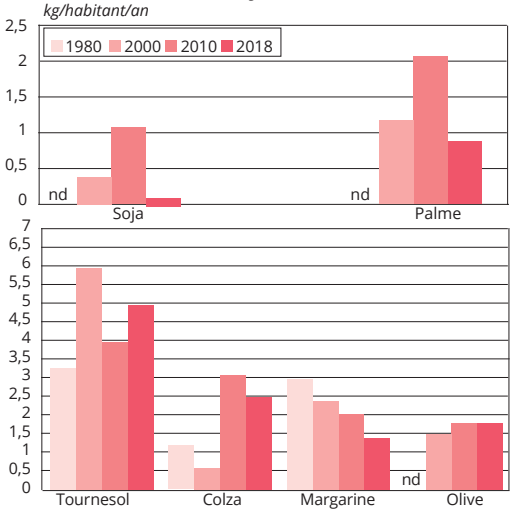
Consommation française de sucre et féculents



	1980-81	2000-01	2010-11	2018-19
	kg / habitant / an			
Sucre[1]	34,5	34,5	32,6	31,0
dont transformé	...	25,7	26,1	24,8
Miel	0,3	0,6	0,6	0,7
Pommes de terre	74,0	50,3	49,3	47,6
dont transformées	8,0	26,6	27,8	26,6
Céréales	99,3	113,5	113,5	117,2
dont blé tendre	86,4	94,0	92,9	90,3
blé dur	9,8	15,1	15,2	13,7
Riz[2]	4,0	5,4	5,6	5,8
Légumes secs	1,4	2,2	1,7	2,3

1. Saccharose issu de la filière betterave et canne. À côté se développe une autre production de sucre, le sirop de glucose et de fructose. Le glucose est issu de la filière céréales et le fructose est présent dans les fruits. Le fructose peut également être produit de manière industrielle et ajouté à certains aliments. Il est peu utilisé en France.
2. En équivalent riz usiné.
Champ : France y compris DOM à partir de 2000.
Sources : Agreste, Douanes, Eurostat - Bilans d'approvisionnement

Consommation française d'huiles et de matières grasses végétales



	1980	2000	2010	2018
	kg / habitant / an			
Huiles végétales	13,5	11,7	14,9	11,6
dont colza	1,2	0,6	3,1	2,5
tournesol	3,3	5,9	3,9	4,9
olive	...	1,5	1,8	1,8
maïs	...	0,7	0,9	0,7
palme	...	1,2	2,1	0,9
soja	...	0,4	1,1	0,1
Graisses préparées	3,7	2,8	2,6	2,4
dont margarine	3,0	2,4	2,0	1,4

Champ : France y compris DOM à partir de 2000.
Sources : Agreste, Douanes, Eurostat - Bilans d'approvisionnement

Consommation alimentaire

viandes, produits laitiers, œufs

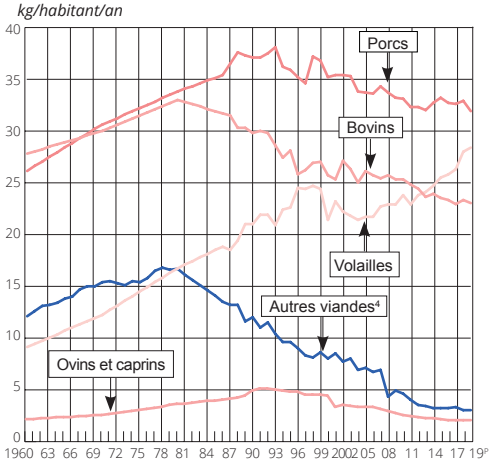
En 2019, la consommation française de viande par habitant, mesurée par bilan, recule légèrement, sous l'effet d'une baisse de la consommation de viande porcine. Elle atteint 88,8 kg équivalent-carcasse, y compris graisse de découpe.

En 2019, la viande la plus consommée par les Français reste la viande de porc, 31,9 kg par habitant, en recul de 3 % sur un an. En revanche, la consommation de volaille, qui se classe au 2e rang, continue de croître et atteint 28,4 kg par habitant en 2019, grâce au succès de la viande de poulet. Quant à la consommation de viande bovine, elle baisse (- 0,8 %) avec 23,0 kg consommés par habitant en 2019. La consommation de viandes ovine et caprine est stable.

Depuis 1990, la consommation de viande par habitant et par an diminue de 17 kg, notamment de 7 kg pour la viande bovine, de 3 kg pour la viande ovine et de 5 kg pour la viande porcine. À l'inverse, la consommation de volaille progresse de 7 kg, portée par celle de poulet.

Après avoir augmenté entre 1980 et 2000, la consommation française de produits laitiers et d'œufs par habitant recule depuis 2000 : 23,7 kg pour le lait, 2,7 kg pour les œufs, 0,6 kg pour le beurre. En revanche, la consommation des « autres produits laitiers frais » (yaourts, fromages frais) et de fromage augmente respectivement de 3,2 kg et 1,1 kg sur la même période.

Consommation française de viande[1]



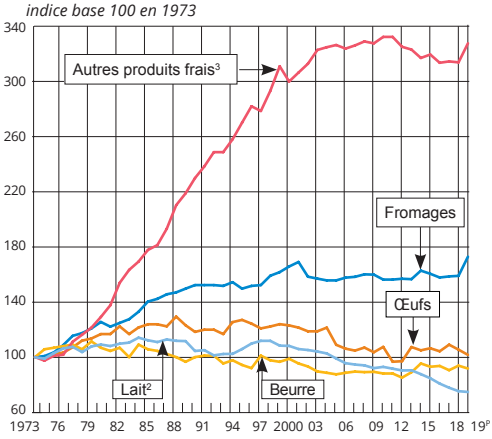
	1990	2000	2010	2018	2019p
Viandes[1-2-3]	kg/habitant/an				
Bovine	29,8	25,7	25,3	23,3	23,0
Porcine	37,1	35,2	33,1	32,9	31,9
Ovine et caprine	5,4	4,9	3,0	2,5	2,5
Volaille	21,0	21,4	23,8	28,0	28,4
dont poulet	11,0	10,3	14,4	19,2	19,8
dinde	5,5	6,5	5,0	4,4	4,4
canard	1,8	2,8	3,1	3,1	3,1
Autres viandes[4]	12,0	8,0	4,6	3,0	3,0
Total viandes	106,2	95,2	89,9	89,7	88,8

1. En équivalent carcasse, y compris graisses de découpe.
2. La consommation correspond à la consommation humaine.
3. Dans le calcul de la consommation humaine, seuls sont comptabilisés depuis 2000 les abattages dans les abattoirs controlés.
4. Viandes d'équidés, de lapin, de gibier, ainsi que les abats destinés à la consommation humaine. En 2008, une modification dans la prise en compte des abattages conduit à une rupture de série.

Champ : France, y compris DOM à partir de 1996.
Source : Agreste - Bilans d'approvisionnement

Consommation française de produits laitiers et d'œufs

	1990	2000	2010	2018	2019p
Produits[1]	kg/habitant/an				
Lait de consommation[2]	73,9	76,5	65,7	53,2	52,8
Autres produits frais[3]	26,9	35,1	38,9	36,7	38,3
Beurre	8,8	8,7	7,8	8,3	8,1
Fromage	22,7	24,7	23,3	23,7	25,8
Œufs	14,9	15,5	13,5	13,3	12,8



1. La consommation correspond à la consommation humaine.
2. Lait de consommation, yaourt nature, lait autoconsommé ou vendu à la ferme.
3. Yaourts aromatisés, DOM à partir de 1996 pour les œufs et 1997 pour le lait et les produits laitiers.

Source : Agreste - Bilans d'approvisionnement

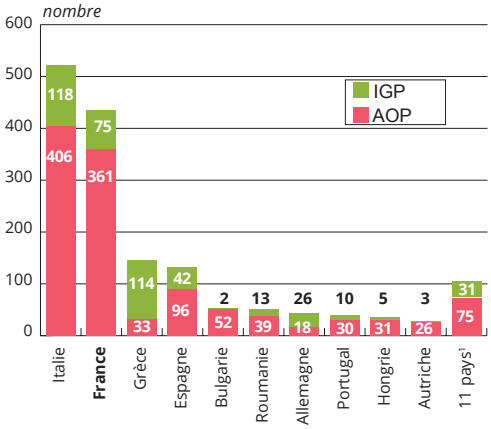
Signes de qualité
dans l'Union européenne

Différents règlements européens précisent les systèmes de qualité liés à l'origine ou à la tradition adoptés par l'Union européenne (UE). Ce sont l'appellation d'origine protégée (AOP) et l'indication géographique protégée (IGP) pour les vins et les produits agricoles et agroalimentaires, l'indication géographique (IG) pour les boissons spiritueuses et les produits vinicoles aromatisés et la spécialité traditionnelle garantie (STG) pour les produits agricoles et agroalimentaires. La mention « produit de montagne » est établie en tant que mention de qualité facultative.

Fin 2019, 1 439 produits agroalimentaires AOP/IGP/STG hors vins et spiritueux sont enregistrés par 26 pays de l'UE auprès de la Commission européenne. L'Italie (300 produits) et la France (249 produits) sont concernés par 38 % du nombre total d'enregistrements de l'UE. Le signe de qualité IGP reste dynamique avec vingt-huit nouveaux enregistrements en 2019 au niveau européen. Pour la France, un nouvel AOP relevant des viandes et un IGP de la pêche ont été enregistrés en 2019.

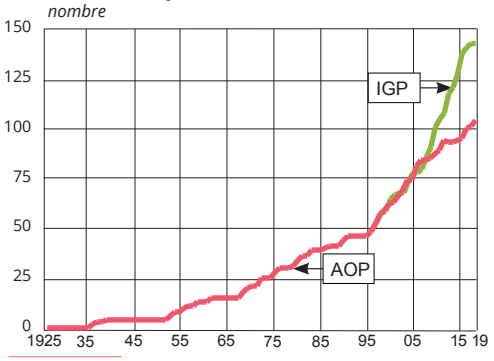
1 606 vins AOP/IGP sont enregistrés par vingt et un pays européens auprès de la Commission européenne. L'Italie est le premier pays pour le nombre de vins répertoriés en AOP/IGP (524) devant la France (436), ces deux pays représentant 60 % du nombre total enregistré dans l'Union européenne.

Nombre de vins AOP et IGP enregistrés dans l'Union européenne



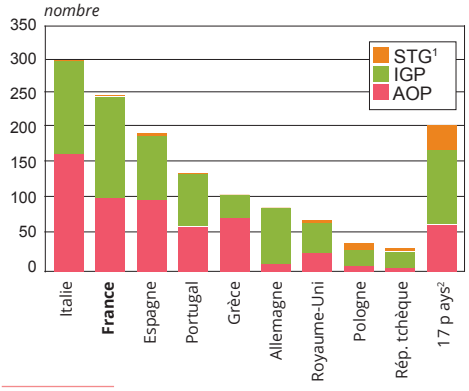
1. Les 11 pays sont : la Slovaquie, la Slovénie, la Croatie, la République tchèque, les Pays-Bas, Chypre, la Belgique, le Danemark, Malte, le Royaume-Uni, le Luxembourg.
Source : Commission européenne – Base Ambrosia (27/11/2020)

Nombre d'AOP et d'IGP en France (hors vins et spiritueux)



Source : Commission européenne - Base Ambrosia

Nombre d'AOP/IGP/STG alimentaires enregistrés au 31/12/2019 dans l'Union européenne



Type de produits alimentaires	Nombre total	
	UE	France
Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés	381	56
Fromages³	247	54
Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)	197	20
Viande (et abats) frais³	167	76
Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)	138	10
Produits de la boulangerie, pâtisserie, confiserie ou biscuiterie	94	3
Autres produits alimentaires³ (épice, cidre, gommes, pâtes alimentaires, etc.)	79	14
Autres produits d'origine animale (œufs, miel, produits laitiers, etc.)	53	9
Poissons, mollusques, crustacés frais et produits dérivés	50	6
Bières	27	0

1. 4 STG sont communs à la République tchèque et à la Slovaquie.
2. Les 17 pays sont : la Slovénie, la Croatie, la Slovaquie, la Belgique, l'Autriche, les Pays-Bas, la Hongrie, la Finlande, la Suède, la Lituanie, l'Irlande, le Danemark, la Bulgarie, la Lettonie, Chypre, la Roumanie, le Luxembourg.
3. La France est en première position parmi les pays de l'UE.
Champ : produits alimentaires hors vins et spiritueux.
Source : Source : Commission européenne - Base Ambrosia - extraction au 27/11/2020

Signes de qualité

en France
produits animaux (hors bio)

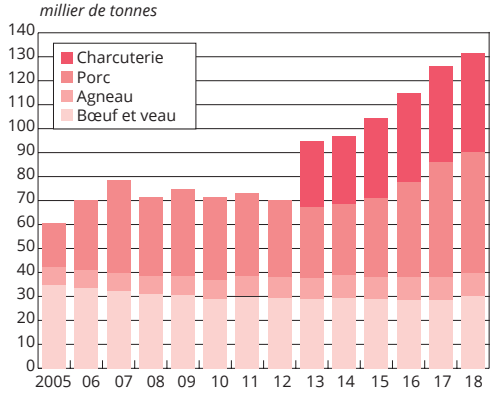
En 2018, le volume commercialisé des viandes de boucherie, bovin, ovin et porcin, sous signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) – appellation d'origine protégée/contrôlée (AOP/ AOC), indication géographique protégée (IGP), label rouge (LR) – représentent respectivement 3 %, 11 % et 3 % de la filière nationale. Le volume des viandes sous SIQO hors volailles augmente de 5 % sur un an, en raison du dynamisme de la viande bovine (+ 5,4 % sur un an) et de la viande porcine (+ 5 % sur un an) tandis que le volume de viande ovine est quasiment stable (+ 1 % sur un an). En charcuterie-salaisons, la croissance se poursuit mais à un rythme plus faible (+ 4 % en 2018, + 8 % en 2017, + 11 % en 2016).

La production de volailles sous SIQO (majoritairement LR et IGP) représente 10 % de la filière en 2018. Elle croît de 5 % sur un an après l'épisode de l'influenza aviaire de 2017. En 2018, le nombre d'œufs label rouge commercialisés augmente pour atteindre 490 millions d'œufs label rouge, produits conjointement ou non aux IGP.

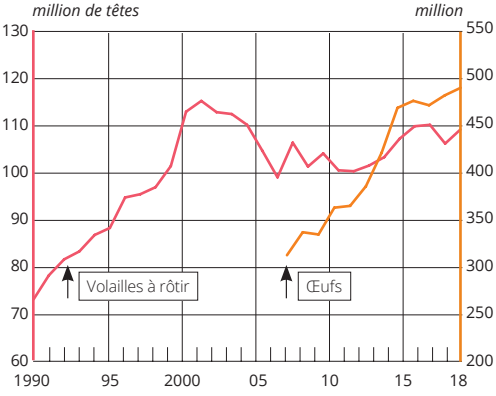
Le volume commercialisé, principalement AOP ou IGP (98 % du volume), des trois catégories de produits laitiers – crème, beurre et fromage – augmente en 2018 pour atteindre au total 269 milliers de tonnes tous SIQO hors BIO. Les productions de « nouveaux fromages » sous IGP, notamment le « Brillat-Savarin » (pâte molle) et la « Raclette de Savoie » (pâte pressée non cuite) continuent de croître et de soutenir les productions de fromage sous SIQO. La part des fromages sous SIQO est la plus élevée pour la catégorie des pâtes persillées (52 %).

Viande, volaille et œuf commercialisés sous SIQO[1]

• Viande et charcuterie commercialisée LR, AOC/AOP et IGP

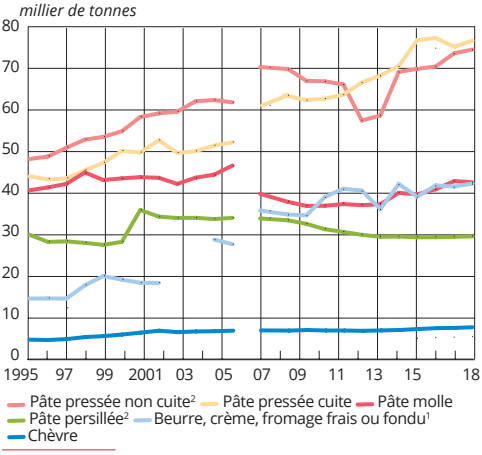


• Production avicole sous label rouge



1. SIQO : AOC/AOP, IGP, LR.
Sources : Inao, ODG, Synalaf, Sylaporc, Filrouge

Produits laitiers commercialisés AOP, IGP et LR



2018

Type de produits laitiers[2]	Quantité SIQO	Part dans l'ensemble des fromages SIQO	Part du total des fabrications[3]
	millier de tonnes	*%*	
Pâtes pressées non cuites	73,7	27	28
Pâtes pressées cuites	75,9	28	23
Pâtes persillées	29,0	11	52
Pâtes molles (croûte fleurie et lavée)	41,9	16	0
Chèvre	7,1	3	7
Autres fromages	0,4	0	so
Crème	7,7	3	2
Beurre	33,4	12	9
Ensemble	269,0	100	so

1. Les donnés IGP et LR ne sont incluses qu'à partir de 2007, introduisant une rupture de série principalement pour les fromages à pâte pressée cuite et non cuite et de crème. Les données du beurre en 2003 et 2004 ne sont pas disponibles.
2. Les PPNC, les pâtes persillées, et les pâtes molles regroupent les fromages au lait de vache et de brebis (pas de SIQO en pâte molle).
3. Les pourcentages sont calculés pour chaque type de produit laitier ; ceux de l'ensemble et des « autres fromages » sont sans objet.
Sources : Inao, Cnaol, ODG, Agreste - Enquête annuelle laitière

Signes de qualité

en France
produits végétaux (hors bio)

Un nombre croissant de produits végétaux tels que les fruits frais et légumes frais ou secs ont un signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) : appellation d'origine protégée/contrôlée (AOP/AOC), indication géographique protégée (IGP) ou label rouge (LR). En 2018, le volume total de cette filière (hors produits oléicoles) est de 136 000 tonnes, en augmentation de 6 % par rapport à 2017.

La production de pruneau d'Agen IGP (26 310 tonnes) croît fortement en 2018.

Les produits oléicoles sous SIQO représentent plus de 40 % de la production française en olives et un quart en huile d'olive. La production d'huile d'olive diminue pour s'établir à 1 439 tonnes après la forte hausse de 2017. Celle de l'olive AOP continue d'augmenter pour atteindre 519 tonnes après une mauvaise récolte en 2016.

La production de noix AOP diminue en 2018 et s'élève à 10 410 tonnes : baisse liée à une diminution de la production de « noix de Grenoble », celle de la « noix du Périgord » étant stable. Les volumes d'oignons AOP commercialisés (4 700 tonnes) diminuent : la légère hausse de la production de l'« oignon de Roscoff » (AOP depuis 2013) ne compense pas la baisse de l' « oignon doux des Cévennes » (AOP depuis 2008). Ceux de l'ail IGP (1 100 tonnes) augmentent du fait de la hausse de production de « l'ail rose de Lautrec ».

Les farines sous SIQO (blé noir, épeautre, froment, châtaigne) concernent 5 LR, 2 IGP et 1 AOP. Le volume commercialisé (138 000 tonnes) augmente, nettement porté par la farine pour « pain de tradition française ».

La consommation de vin AOP augmente jusqu'au milieu des années 2000, alors que la consommation de vin diminue dès le début des années 80. En 2018, la baisse des volumes commercialisés en grande distribution (- 4 % sur un an), lieu majeur d'achat des ménages pour le domicile en France, confirme cette baisse des cinq dernières années. La part de la consommation de vin sous SIQO en France est de 79 % avec une prédominance d'AOP (57 %).

Consommation de vin AOP et IGP en France

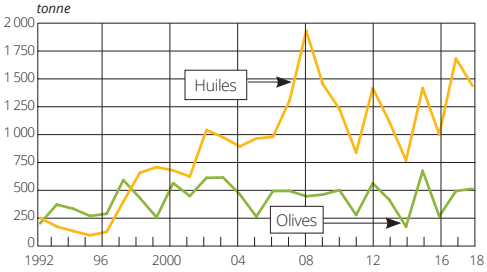
	2012/13	2015/16	2017/18	2018/19
			%	
Vin AOP	58	60	61	57
Vin IGP	20	19	20	22
Sans signe de qualité	22	21	19	21
Total	**100**	**100**	**100**	**100**

Source : Douanes - Quantités de vins soumises au droit de circulation

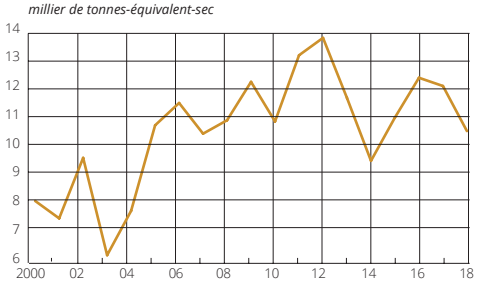
• Pruneaux d'Agen (IGP)



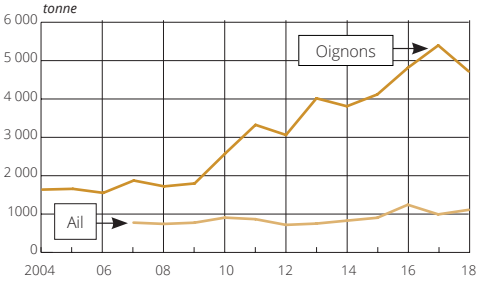
• Produits oléicoles (AOP/AOC)



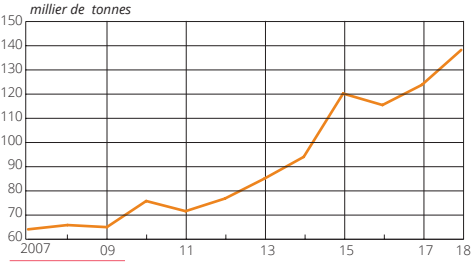
• Noix (AOP)



• Oignons (AOP), Ail (IGP)



• Farines (AOP, IGP, LR)



Sources : Inao, ODG

Signes de qualité
produits biologiques

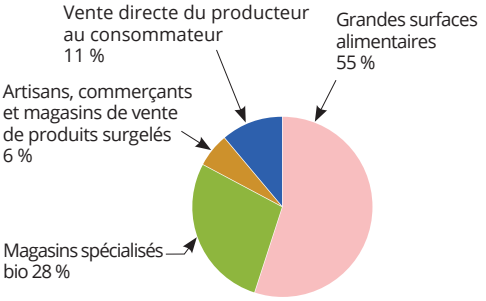
En 2019, la valeur des achats des produits alimentaires biologiques des ménages français est estimée à 11,3 milliards d'euros (+ 13 % en un an). 6,1 % de la consommation alimentaire totale pour le domicile sont ainsi consacrés aux produits biologiques. Le développement massif des linéaires et des gammes de produits bio en grandes surfaces favorise leur vente dans ce type de distribution : 55 % de l'ensemble des ventes bio en 2019 (49 % en 2018) pour 28 % en magasins spécialisés (34 % en 2018). Tous circuits de distribution confondus, les produits frais totalisent la moitié (57 %) des ventes bio.

67 % des ventes en valeur des produits bio consommés par les ménages sont produits en France. Cette proportion varie de 99 % pour les vins à 26 % pour la filière de poisson. Le sucre bio essentiellement issu de la canne est majoritairement importé de pays tiers. Il en est de même pour la banane, premier fruit bio consommé.

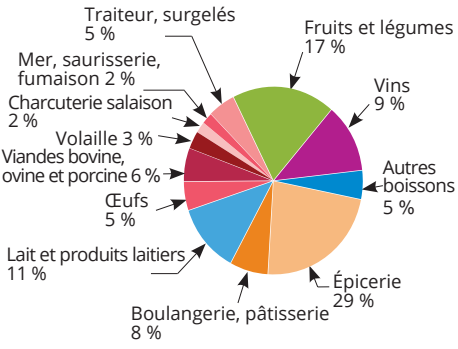
En 2019, 98 % des ventes pour la consommation à domicile du lait et des produits laitiers bio sont d'origine française. La part des fabrications bio augmente pour toutes les grandes catégories de produits laitiers. En 2019, elles s'établissent à 11 % pour les laits liquides conditionnés, à 5 % pour le beurre et pour les yaourts et laits fermentés, à 2 % pour le fromage de chèvre et 8 % pour le fromage de brebis. En fromage de vache, secteur où les fabrications sous signe de qualité AOP ou IGP sont fortement représentées, la part du bio reste faible (2 %).

Vente en valeur de produits biologiques en 2019

• Selon les circuits de distribution[1]



• Selon les produits[1]



1. Hors restauration collective.
Note : en 2020, l'évaluation de la consommation alimentaire des ménages a fait l'objet d'une révision des séries de chiffres depuis 2010 ; cette révision corrige l'estimation du marché dans son ensemble ainsi que la répartition entre les circuits de distribution et entre les familles de produits.
Source : Agence Bio

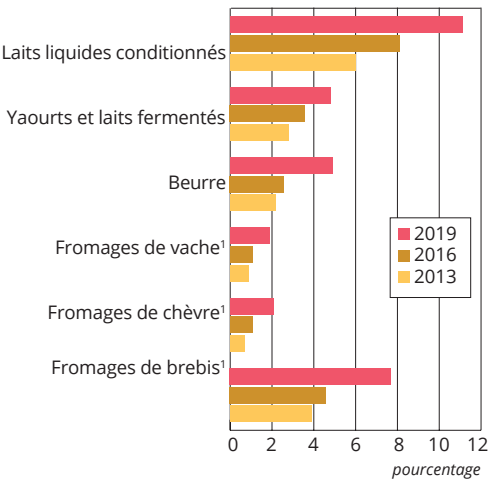
Fabrication de produits laitiers biologiques

• 2019

Type de produits laitiers	Établ. fabricants	Production	Part du bio
	nombre	*tonne*	*%*
Laits liquides conditionnés (1000 litres)	29	351 678	11
Crème conditionnée	28	10 450	2
Yaourts et laits fermentés	39	67 028	5
Desserts lactés frais	22	15 612	2
Beurre	26	17 205	5
Ensemble des fromages	**155**	**41 292**	**2**
Fromages de vache[1]	122	33 925	2
frais	*41*	*18 333*	*3*
destinés à être affinés	*95*	*15 592*	*1*
Fromages de chèvre[1]	20	2 131	2
frais	*11*	*910*	*s*
destinés à être affinés	*16*	*1 221*	*s*
Fromages de brebis[1]	29	4 931	8
frais	*8*	*2770*	*78*
destinés à être affinés	*24*	*2 161*	*4*
Total des établissements de fabrications	**222**	*///*	*///*

1. Hors fondus.
Note : certains établissements fabriquent plusieurs produits.
Source : Agreste - Enquête annuelle laitière

• Évolution de la part du bio entre 2013 et 2019



Commerce international

Depuis 2000, les échanges agroalimentaires mondiaux croissent de 8 % par an en moyenne avec une rupture en 2015 (- 9 %), après celle de 2009 (- 11 %).

En 2018, les États-Unis demeurent les premiers exportateurs de produits agroalimentaires, devant les Pays-Bas, l'Allemagne à égalité avec le Brésil et la Chine. La France, au deuxième rang au début des années 2000, est désormais le sixième exportateur mondial. En 2018, les exportations mondiales accélèrent parallèlement à la hausse de la demande en Asie et plus particulièrement en Chine.

En 2018, les États-Unis sont aussi les premiers importateurs de produits agroalimentaires. Les importations chinoises augmentent fortement depuis dix ans malgré deux baisses consécutives en 2015 et 2016. La Chine est depuis 2012 le second importateur mondial de produits agroalimentaires. Les importations allemandes, dynamiques avant 2008, augmentent plus modérément depuis, avec des fluctuations marquées. Néanmoins, l'Allemagne reste le troisième importateur mondial. La France se situe au septième rang, proche du Royaume-Uni.

En 2018, le Brésil reste de loin le pays avec l'excédent le plus important (70 milliards de dollars).

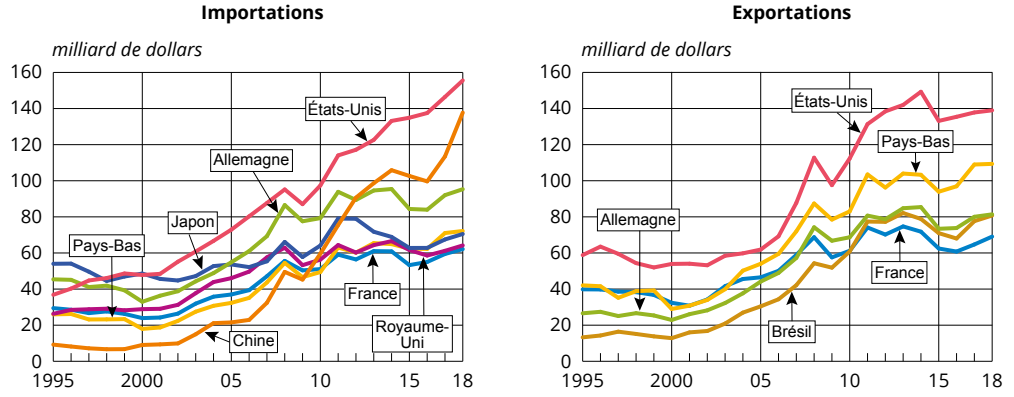
Importations et exportations agroalimentaires en valeur

Principaux pays importateurs	2000	2010	2017	2018
	milliard de dollars courants			
États-Unis	47,8	97,4	146,4	155,6
Chine[2]	9,0	59,6	113,5	137,8
Japon	48,6	64,1	67,5	70,5
Canada	12,0	28,0	35,4	36,5
Corée du Sud	7,7	19,2	28,3	31,2
Hong Kong	9,2	18,0	28,0	29,3
Fédération de Russie	8,4	34,6	27,7	27,7
UE à 28[1]	**191,0**	**462,7**	**556,0**	**585,5**
dont Allemagne	33,0	79,3	92,0	95,3
Royaume-Uni	28,9	56,3	61,2	64,2
Pays-Bas	18,0	49,4	71,0	72,2
France	23,9	51,1	59,4	62,2
Italie	20,2	44,3	47,5	49,0
Monde	**454,3**	**1 154,9**	**1 498,1**	**1 580,6**

Principaux pays exportateurs	2000	2010	2017	2018
	milliard de dollars courants			
États-Unis	53,9	112,4	137,8	139,0
Brésil	12,8	60,8	77,6	80,7
Chine[2]	13,6	44,2	69,0	73,9
Canada	17,7	37,2	49,0	50,4
Indonésie	5,5	25,6	39,1	36,9
Argentine	11,5	33,8	34,9	32,9
Inde	5,4	18,2	34,4	33,9
Australie	12,6	22,5	32,4	29,9
UE à 28[1]	**182,0**	**455,8**	**570,0**	**595,7**
dont Pays-Bas	29,0	83,0	109,0	109,3
Allemagne	22,9	68,7	80,0	81,4
France	32,4	61,2	64,7	69,1
Espagne	15,4	37,1	51,8	54,3
Italie	14,6	35,0	44,7	47,2
Monde	**425,6**	**1 136,3**	**1 510,1**	**1 565,4**

1. Somme des échanges des pays de l'Union européenne (y compris commerce intra UE).
2. Non compris Hong Kong et Taïwan.
Source : UNCTADSTAT - Nomenclature CTCI Rév. 4. Les nomenclatures d'UNCTADSTAT et d'Eurostat (nomenclature NC) n'étant pas identiques, le champ des produits délimitant le secteur agroalimentaire ne coïncide pas totalement entre les deux sources, introduisant un biais.

Importations et exportations agroalimentaires en valeur de la France et des plus gros importateurs et exportateurs



Source : UNCTADSTAT - Nomenclature CTCI Rév. 4. Les nomenclatures d'UNCTADSTAT et d'Eurostat (nomenclature NC) n'étant pas identiques, le champ des produits délimitant le secteur agroalimentaire ne coïncide pas totalement entre les deux sources, introduisant un biais.

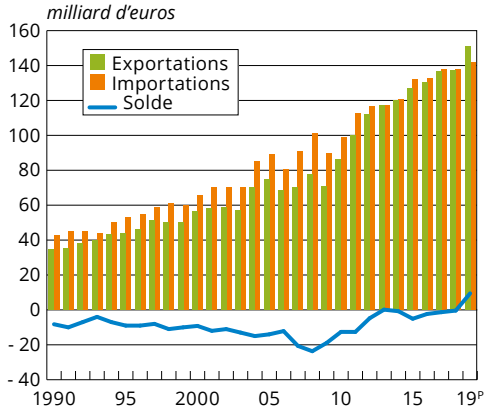
Échanges agroalimentaires de l'Union européenne

Alors que le déficit des échanges agroalimentaires de l'Union européenne (UE) avec le reste du monde se creusait depuis le début des années quatre-vingt-dix, il se réduit fortement à partir de 2009. En 2013, le solde des échanges atteint 0,1 milliard avant de redevenir déficitaire les années suivantes. Cependant, ce déficit ne cesse de se réduire depuis. En 2019, le solde commercial affiche un excédent record de 9,5 milliards d'euros.

Depuis 2009, les échanges agroalimentaires de l'UE ne cessent de progresser. En 2019, le rythme de croissance augmente : les exportations (151 milliards d'euros) augmentent de 13,7 milliards par rapport à 2018 et les importations (141,5 milliards d'euros) croissent de 3,8 milliards d'euros. Les boissons, vins et alcools sont les premiers produits exportés par l'UE et les ventes restent dynamiques depuis 2014. De même, les exportations de céréales et de produits laitiers (notamment de poudre de lait) augmentent en 2019 parallèlement à la forte demande mondiale ; mais ce sont les ventes de viande qui contribuent le plus à la hausse des exportations et ce, à travers la demande chinoise en viande porcine. En ce qui concerne les importations, elles sont portées en premier lieu par la croissance des achats d'oléagineux et de poissons en 2019.

Les exportations européennes augmentent vers les principaux pays clients, et notamment vers la Chine et les États-Unis.

Échanges agroalimentaires de l'UE



Note : système harmonisé. Voir glossaire « classification des produits », « classification douanière de produits ».
Champ : UE (contour évolutif, UE à 15 en 2000, à 27 en 2010 et à 28 à partir de 2013).
Source : Eurostat

Principales exportations de l'UE

Nomenclature combinée*	2000	2010	2018	2019P
		million d'euros		
Total produits agroalimentaires	56 195	85 947	137 314	151 008
dont boissons, vins et alcools	12 010	18 448	30 956	33 351
préparations à base de céréales	3 242	5 655	12 512	13 461
lait et produits laitiers	5 086	7 486	10 905	12 362
viandes et abats	3 943	5 828	9 703	12 930
préparations alimentations diverses	3 183	5 490	8 859	9 552
préparations à base de fruits et légumes	2 108	3 345	5 681	6 143
céréales	3 039	5 096	5 683	7 819
tabacs et succédanés de tabacs	2 716	4 155	5 618	6 014
huiles et graisses	2 704	3 169	5 568	5 297
résidus alimentaires, aliments pour animaux	1 893	2 942	5 323	5 612

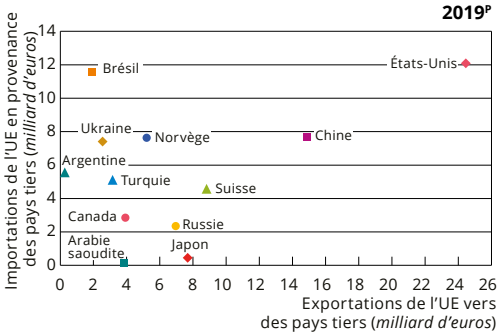
* Système harmonisé. Voir glossaire « classification des produits », « classification douanière de produits ».
Champ : UE (contour évolutif, UE à 15 en 2000, à 27 en 2010 et à 28 à partir de 2013).
Source : Eurostat

Principales importations de l'UE

Nomenclature combinée*	2000	2010	2018	2019P
		million d'euros		
Total produits agroalimentaires	65 377	98 549	137 707	141 539
dont poissons et crustacés	9 488	14 013	21 049	21 639
fruits	8 104	12 859	21 042	21 580
graines et fruits oléag.	5 513	7 398	10 544	11 152
aliments pour animaux	5 427	8 533	10 089	10 128
café, thé et épices	5 395	7 944	9 975	9 813
huiles et graisses	2 362	6 991	9 806	9 832
cacao et ses préparations	1 887	5 326	6 665	7 132
céréales	1 673	2 631	6 463	6 917
boissons, vins et alcools	3 118	4 773	6 403	6 645
préparations de viandes et de poissons	2 801	4 651	5 855	5 858
préparations à base de légumes et fruits	3 379	4 153	5 481	5 461

* Système harmonisé. Voir glossaire « classification des produits », « classification douanière de produits ».
Champ : UE (contour évolutif, UE à 15 en 2000, à 27 en 2010 et à 28 à partir de 2013).
Source : Eurostat

Principaux partenaires de l'UE



Champ : UE à 28.
Source : Eurostat

Échanges agroalimentaires de la France

balance commerciale de la France

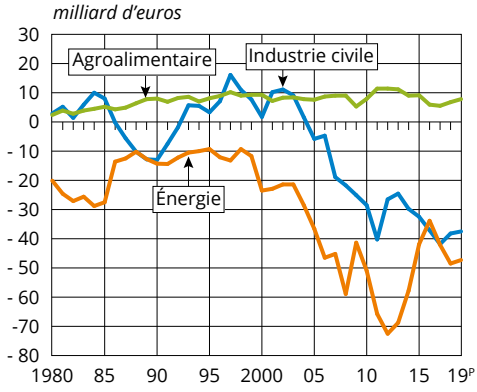
Depuis 2000, le déficit total de la balance commerciale de la France a été multiplié par plus de cinq tandis que l'excédent agroalimentaire s'est maintenu autour de 8 milliards d'euros. Cependant, après 2010, l'excédent commercial agroalimentaire fluctue fortement. Dépassant les 11 milliards d'euros entre 2011 et 2013, il se maintient autour de 9 milliards d'euros en 2014 et 2015 avant de diminuer les deux années suivantes. Après avoir atteint son plus bas niveau depuis huit ans en 2017, l'excédent agroalimentaire augmente ensuite pour s'établir à 7,8 milliards d'euros en 2019, soit le troisième de la France, derrière le matériel de transport (15,3 milliards d'euros) et les produits chimiques, parfums et cosmétiques (15 milliards d'euros).

Avec 1,2 milliard d'euros, le solde des échanges de produits agricoles bruts s'améliore pour la deuxième année consécutive en 2019 (+ 0,3 milliard d'euros par rapport à 2018) en lien avec la croissance des exportations de céréales et l'augmentation du prix moyen des pommes de terre expédiées.

L'excédent commercial en produits transformés (6,6 milliards d'euros) progresse davantage (+ 0,7 milliard d'euros), du fait du dynamisme des exportations de vins et spiritueux tout comme celles de poudres de lait et de viandes porcines.

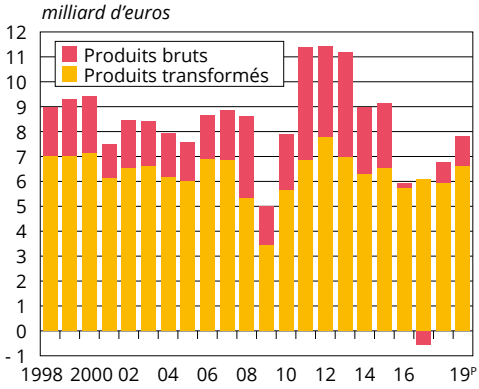
Si les échanges avec l'Union européenne représentent les deux tiers des échanges agricoles et agroalimentaires totaux, leur contribution à l'excédent commercial recule nettement depuis 2009 et devient négative pour la première fois en 2019.

Soldes commerciaux par grands secteurs



Solde CAF-FAB - Nomenclature agrégée NA 2008, niveau A38.
Champ : France métropolitaine avant 1997.
Source : Douanes

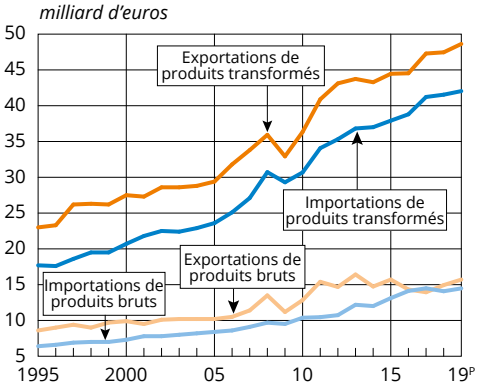
Balance commerciale agroalimentaire



Solde CAF-FAB - Nomenclature agrégée NA 2008, niveau A38.
Champ : France.
Source : Douanes

Échanges agroalimentaires

Nomenclature CPF*		2000	2010	2018P	2019P
		milliard d'euros			
Exportations	Prod. bruts	9,9	12,8	14,9	15,7
	Prod. transf.	27,4	36,3	47,5	48,6
	Total	37,3	49,2	62,4	64,3
	vers UE	*26,4*	*33,6*	*39,3*	*39,6*
	vers pays tiers	*10,9*	*15,6*	*23,1*	*24,8*
Importations	Prod. bruts	7,3	10,4	14,1	14,5
	Prod. transf.	20,7	30,7	41,5	42,0
	Total	28,0	41,1	55,6	56,5
	de l'UE	*19,7*	29,1	*39,0*	*39,7*
	des pays tiers	*8,3*	11,9	*16,6*	*16,8*
Solde**	Prod. bruts	2,6	2,5	0,9	1,2
	Prod. transf.	6,7	5,7	5,9	6,6
	Total	9,3	8,1	6,8	7,8
	avec UE	*6,7*	*4,4*	*0,3*	*- 0,1*
	avec pays tiers	*2,6*	*3,7*	*6,5*	*7,9*



* Classification des produits française 2015 rév. 2. Le champ qui délimite les produits agroalimentaires est différent de celui défini par la nomenclature douanière combinée (NC), introduisant des différences dans les résultats. Voir glossaire « classification des produits », « classification douanière de produits ».
** Le solde est calculé CAF-FAB. Champ : France métropolitaine avant 1997 ; UE à contour évolutif.
Source : Douanes

Échanges agroalimentaires de la France

échanges avec l'Union européenne et les pays tiers

Structurellement excédentaires, les échanges agroalimentaires de la France avec l'Union européenne (UE) tels, que mesurés à partir de la nomenclature combinée, n'ont cessé de diminuer depuis 2012 au point d'afficher un solde négatif pour la première fois en 2019 (- 0,4 milliard d'euros contre 38 millions en 2018). La hausse des importations (+ 1,8 %) est supérieure à celle des exportations (+ 0,8 %). En 2019, l'Allemagne reste le premier client européen de la France devant la Belgique, suivie par l'Italie. Les boissons, les produits laitiers et les céréales sont les principaux produits exportés vers l'UE. Les principaux fournisseurs européens de la France sont l'Espagne, la Belgique et les Pays-Bas.

Les pays tiers contribuent de manière croissante à l'excédent agroalimentaire de la France. En 2019, ce dernier s'accentue exclusivement grâce aux échanges avec les pays tiers. Avec 8 milliards d'euros, l'excédent de la France avec les pays tiers croît de 21 % par rapport à 2018 et a été multiplié par plus de trois depuis 2000. Les principaux clients de la France sont les États-Unis, la Chine et la Suisse. Les exportations vers l'Afrique du Nord augmentent en lien avec la progression des expéditions de céréales. Les ventes vers l'Amérique du Nord et l'Asie sont dynamiques, portées d'une part par la demande des États-Unis en vins et spiritueux et d'autre part par la demande chinoise en poudre de lait, en viande de porc et en céréales.

Échanges de la France

• Avec l'UE

Nomenclature combinée*	Exportations		Importations	
	2000	2019p	2000	2019p
	million d'euros			
Boissons, vins et alcools	4 827	6 822	1 468	3 373
Lait et produits laitiers	2 885	4 233	2 020	3 817
Céréales	3 169	3 820	275	530
Viandes et abats	2 462	2 287	2 554	4 118
Prép. à base de céréales	1 163	2 847	1 421	3 285
Sucres et sucreries	1 387	1 411	461	689
Aliments pour animaux	1 047	1 922	599	1 665
Animaux vivants	1 417	1 828	337	213
Légumes	1 098	1 956	1 065	2 159
Autres	7 386	12 162	9 842	19 801
Total	26 841	39 289	20 043	39 651

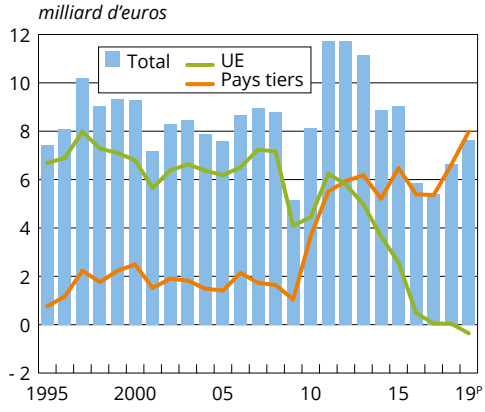
• Avec les pays tiers

Nomenclature combinée*	Exportations		Importations	
	2000	2019p	2000	2019p
	million d'euros			
Boissons, vins et alcools	4 079	10 442	221	767
Céréales	1 086	2 794	157	366
Lait et produits laitiers	1 107	2 087	137	190
Prép. aliment. diverses	458	1 208	136	405
Viandes et abats	681	929	322	286
Prép. à base de céréales	289	1 618	107	298
Aliments pour animaux	173	889	960	1 143
Produits de la minoterie	421	391	7	37
Sucres et sucreries	461	286	105	162
Autres	1 743	3 863	5 851	12 869
Total	10 498	24 507	8 004	16 523

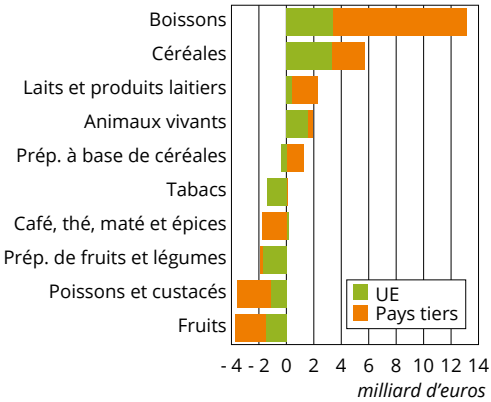
* Le champ qui délimite les produits agroalimentaires est différent de celui défini par la classification des produits française, introduisant des différences dans les résultats. Voir glossaire « classification des produits », « classification douanière de produits ».
Champ : UE à contour évolutif.
Source : Douanes - 24 premiers chapitres de la NC

Solde de la balance commerciale agroalimentaire française avec l'UE et les pays tiers

• De 1995 à 2019p



• Pour quelques produits représentatifs en 2019p



Champ : France métropolitaine avant 1997, UE à contour évolutif.
Source : Douanes - 24 premiers chapitres de la NC

Échanges agroalimentaires de la France

exportations

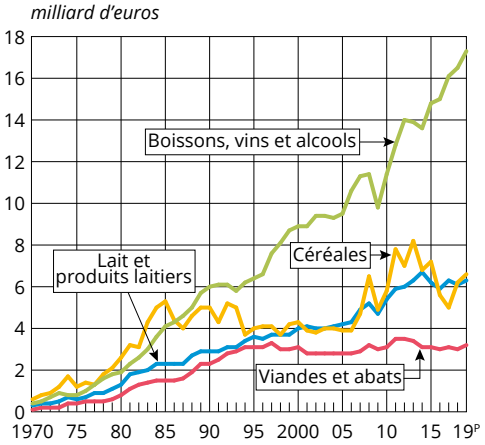
En 2019, les exportations de produits agroalimentaires s'élèvent à 63,8 milliards d'euros. Elles ont augmenté de 40 % depuis 2007 même si leur évolution a été beaucoup plus erratique entre 2013 et 2017.

Les boissons, vins et alcools sont les produits les plus exportés par la France. En 2019, les exportations progressent de nouveau, approchant les 17,3 milliards d'euros, en lien avec des ventes de vins et de Champagne dynamiques sous l'effet d'une meilleure valorisation des produits français.

En 2019, les exportations de céréales bénéficient non seulement de l'augmentation des volumes disponibles due à l'abondance de la récolte 2019 de céréales à paille mais aussi, au 1er semestre, d'une meilleure valorisation liée à la hausse des cours sur un an. La valeur des exportations de céréales, autour des 4 milliards d'euros entre 1995 et 2006, avait par la suite fortement progressé pour atteindre 8,2 milliards d'euros en 2013. Depuis, la baisse des volumes vendus pesait sur les exportations avant le rebond observé ces deux dernières années.

Les exportations de produits laitiers ont progressé de façon continue entre 2000 et 2014 (excepté en 2009) puis de façon plus irrégulière ces dernières années. Après la baisse en 2018, la valeur des exportations de produits laitiers augmente en 2019 en lien avec le dynamisme de la demande mondiale pour les poudres de lait.

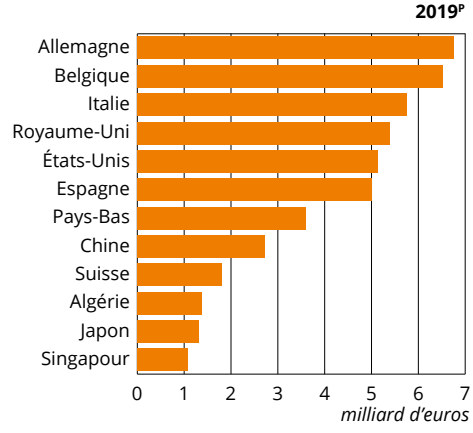
Principales exportations françaises



Nomenclature combinée*	2000	2010	2018	2019P
		million d'euros		
Total	37 328	49 186	61 784	63 796
dont boissons, vins et alcools	8 905	11 404	16 455	17 264
céréales	4 255	5 801	6 170	6 614
lait et prod. laitiers	3 992	5 417	6 146	6 320
préparations à base de céréales	1 450	2 670	4 262	4 465
viandes et abats	3 142	3 130	3 008	3 216
résidus et aliments pour animaux	1 217	2 079	2 748	2 811
préparations alim. diverses	1 342	2 150	2 907	2 996
sucres et sucreries	1 849	1 857	2 026	1 697

* Le champ qui délimite les produits agroalimentaires est différent de celui défini par la classification des produits française, introduisant des différences dans les résultats. Voir glossaire « classification des produits », « classification douanière de produits ».
Champ : France y compris DOM à partir de 1997.
Source : Douanes - 24 premiers chapitres de la NC

Principaux clients de la France



Source : Douanes - 24 premiers chapitres de la NC

Solde de la balance commerciale des produits excédentaires

Nomenclature combinée*	2000	2010	2018	2019P
		million d'euros		
Boissons, vins et alcools	7 216	8 717	12 360	13 124
Céréales	3 824	5 108	5 352	5 718
Lait et produits laitiers	1 836	2 741	2 086	2 313
Animaux vivants	1 160	1 504	1 831	1 893
Sucres et sucreries	1 283	1 089	1 178	846
Prép. à base de céréales	- 77	347	827	882
Produits de la minoterie	585	648	505	439

* Voir glossaire « classification des produits », « classification douanière de produits ».
Champ : France y compris DOM à partir de 1997.
Source : Douanes - 24 premiers chapitres de la NC

Échanges agroalimentaires de la France

importations

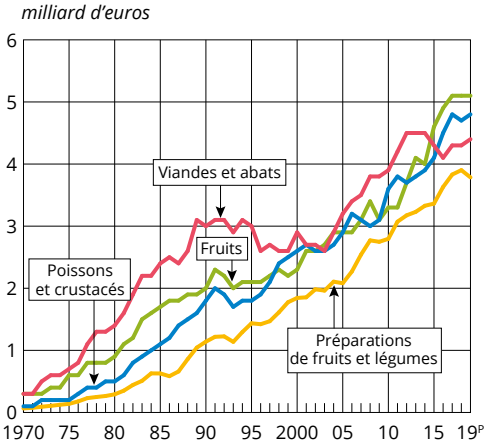
En 2019, les importations de produits agroalimentaires atteignent 56 milliards d'euros. Elles augmentent d'un milliard d'euros par rapport à 2018 du fait essentiellement de la hausse des importations d'oléagineux, d'aliments pour animaux et de légumes.

En 2019, les principaux produits importés par la France sont les fruits (5,1 milliards d'euros), puis les poissons, les viandes et les abats. Après la baisse enregistrée en 2018, les importations de fruits augmentent de nouveau en 2019 (+ 44 millions d'euros) du fait de la hausse du prix moyen à l'importation des fruits dits « exotiques » (dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues). Cependant, les hausses les plus significatives concernent surtout les oléagineux et plus particulièrement les graines de colza, en raison de la faiblesse des disponibilités issues de la production française 2019, mais aussi les résidus des industries alimentaires et aliments pour animaux.

Depuis 2012, l'Espagne est le premier fournisseur de la France, suivi de la Belgique, des Pays-Bas et de l'Allemagne.

Le café, le thé ou le tabac, produits de grande consommation peu produits en France, présentent structurellement un déficit commercial. C'est également le cas du poisson et de ses préparations, des fruits et des préparations associées.

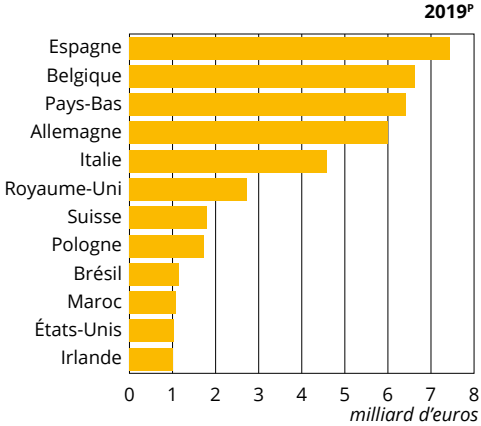
Principales importations françaises



Nomenclature combinée*	2000	2010	2018	2019P
		million d'euros		
Total	28 033	41 056	55 140	56 174
dont viandes et abats	2 875	3 937	4 349	4 404
fruits	2 331	3 346	5 106	5 150
poissons et crustacés	2 592	3 578	4 729	4 758
lait et produits laitiers	2 156	2 676	4 061	4 007
préparations à base de légumes et de fruits	1 844	2 796	3 902	3 785
boissons, vins et alcools	1 689	2 688	4 095	4 140
préparations à base de céréales	1 425	2 324	3 435	3 583
résidus et aliments pour animaux	1 554	2 158	2 604	2 807

* Le champ qui délimite les produits agroalimentaires est différent de celui défini par la classification des produits françaises, introduisant des différences dans les résultats. Voir glossaire « classification des produits », « classification douanière de produits ».
Champ : France y compris DOM à partir de 1997.
Source : Douanes - 24 premiers chapitres de la NC

Principaux fournisseurs de la France



Source : Douanes - 24 premiers chapitres de la NC

Solde de la balance commerciale des produits déficitaires

Nomenclature combinée*	2000	2010	2018	2019P
		million d'euros		
Poissons et crustacés	- 1 702	- 2 597	- 3 467	- 3 543
Fruits	- 986	- 1 874	- 3 593	- 3 727
Préparations à base de légumes et de fruits	- 865	- 1 389	- 2 152	- 1 966
Café, thé, épices	- 704	- 1 178	- 1 739	- 1 617
Viandes et abats	271	- 807	- 1 341	- 1 189
Tabacs	- 1 155	- 1 109	- 1 227	- 1 286
Préparations de viandes et de poissons	- 72	- 671	- 1 035	- 1 052
Floriculture	- 765	- 999	- 943	- 976

* Voir glossaire « classification des produits », « classification douanière de produits ».
Champ : France y compris DOM à partir de 1997.
Source : Douanes - 24 premiers chapitres de la NC

Échanges agroalimentaires de la France

soldes commerciaux des produits bruts et produits transformés

Le solde commercial des produits transformés est structurellement excédentaire (6,6 milliards d'euros en 2019) alors que celui des produits bruts (+ 1,2 milliard) fluctue fortement depuis 2008.

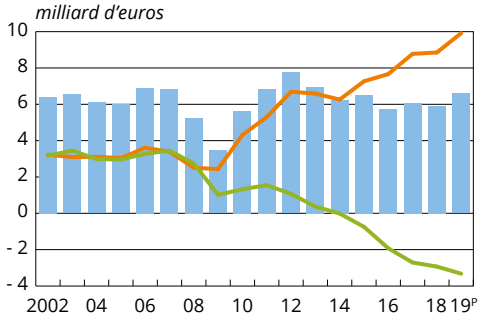
Les profils des échanges commerciaux des produits transformés sont très variables selon les filières. Les boissons (et plus particulièrement, les vins et spiritueux), les produits laitiers, les aliments pour animaux, les produits issus de céréales présentent des excédents commerciaux ainsi que les produits élaborés tels les plats préparés, aliments diététiques, sucreries... Le secteur des viandes, excédentaire jusqu'au milieu des années 2000, présente un déficit commercial depuis. Ceux des fruits et légumes transformés, des produits à base de poissons ainsi que des huiles et graisses sont structurellement déficitaires avec une dégradation marquée du déficit en fruits et légumes transformés depuis 2000.

En ce qui concerne les produits bruts, les échanges de céréales et animaux sont excédentaires et à un degré moindre, les produits sylvicoles ; ceux des autres produits sont déficitaires.

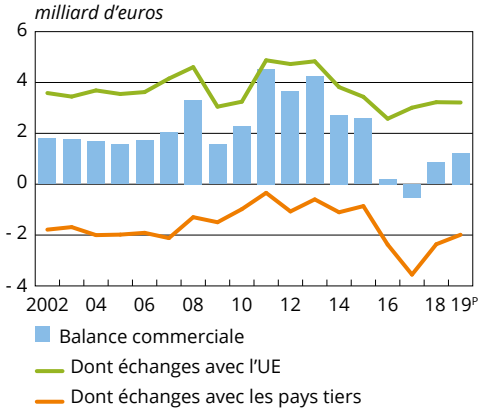
Avec l'Union européenne (UE), les échanges de produits transformés se dégradent fortement depuis le milieu des années 2000 devenant déficitaires à partir de 2015. Excédentaires avec l'UE mais déficitaires avec les pays tiers, les échanges de produits bruts s'améliorent uniquement avec les pays tiers en 2019.

Solde commercial par zones d'échange

• Produits transformés[1]



• Produits bruts[1]



1. Classification des produits française 2015 rév. 2. Le champ qui délimite les produits agroalimentaires est différent de celui défini par la nomenclature douanière combinée (NC), introduisant des différences dans les résultats. Voir glossaire « classification des produits », « classification douanière des produits ».
Source : Douanes

Solde commercial par produit

• Produits bruts

Nomenclature CPF[1]	2000	2010	2018	2019P
	million d'euros			
Céréales, oléoprot.	3 094	4 854	4 933	5 369
Fruits et légumes	- 1 475	- 3 407	- 4 867	- 4 962
Produits de l'élevage	983	1 508	1 738	1 803
Produits sylvicoles	96	140	212	202
Pêche et aquaculture	- 543	- 832	- 1 151	- 1 186
Total	2 156	2 263	865	1 225

• Produits transformés

Nomenclature CPF[1]	2000	2010	2018	2019P
	million d'euros			
Viande et prép. viande	780	- 558	- 1 266	- 1 238
Poisson, crust., etc.	- 1 574	- 2 496	- 3 233	- 3 235
Fruits et légumes	- 1 097	- 1 971	- 2 920	- 2 742
Huiles et graisses	- 1 496	- 2 094	- 2 177	- 2 314
Produits laitiers	1 947	2 889	2 459	2 693
Grains ; amylacés	677	917	835	622
Boulang.-pâtis. et pâtes	- 262	- 341	- 261	- 268
Autres prod. aliment.	1 285	828	317	46
Aliments pour animaux	654	1 032	1 131	1 188
Boissons	7 337	8 606	12 325	13 200
Prod. à base de tabac	- 1 112	- 1 172	- 1 291	- 1 361
Total	7 139	5 640	5 919	6 589

1. Classification des produits française 2015 rév. 2. Le champ qui délimite les produits agroalimentaires est différent de celui défini par la nomenclature douanière combinée (NC), introduisant des différences dans les résultats. Voir glossaire « classification des produits », « classification douanière de produits ».
Source : Douanes

Céréales

commerce mondial

Le maïs, le riz et le blé sont les trois principales céréales cultivées dans le monde. Ces trois céréales représentent 90 % de la production mondiale de céréales. Les principaux pays producteurs de céréales sont la Chine, les États-Unis, l'Union européenne, l'Inde, les pays de la mer Noire (Russie, Ukraine), le Canada et certains pays d'Amérique du Sud (Brésil, Argentine). En 2019, la Chine reste le premier producteur mondial de céréales (20 % du total), devant les États-Unis (15 %). La Chine et l'Inde concentrent 48 % de la production mondiale de riz. La production de céréales s'est nettement accrue en Chine, aux États-Unis ainsi que dans la zone de la Mer Noire depuis le début des années 2000.

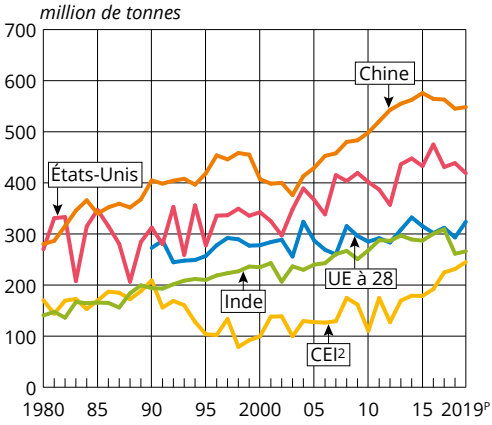
La demande vient principalement d'Asie. La Chine et le Japon sont les deux premiers importateurs mondiaux, cumulant 51,0 Mt d'importations. L'Égypte est aussi un importateur majeur de céréales, et notamment le premier importateur mondial de blé. Le blé domine le commerce mondial de céréales, devant le maïs. Le riz, à l'inverse, est surtout consommé dans les zones de production. Les États-Unis sont les premiers exportateurs de céréales, avec 18 % du volume total en 2019. En 2019-2020, les échanges mondiaux de céréales devraient augmenter de 3 %, pour la septième campagne consécutive.

Commerce international de céréales

	2000-01	2010-11	2018-19	2019-20P
	million de tonnes			
Commerce mondial[1]	235	282	411	424
Principaux pays importateurs				
Chine	9	12	26	26
Japon	27	25	25	25
Mexique	15	15	24	24
Égypte	11	16	23	23
UE à 28	...	14	30	27
UE à 15	7	...	...	...
Corée	12	14	14	15
Principaux pays exportateurs				
États-Unis	85	90	96	78
UE à 28[2]	...	29	30	46
UE à 15	25	,,,	...	...
Argentine	24	27	41	50
Australie	22	23	16	12
Canada	21	20	30	26

1. Ensemble des exportations (ou des importations) mondiales.
Campagne : 1er juillet - 30 juin.
2. Commerce avec les pays tiers.
Source : FAO - Perspectives de l'alimentation

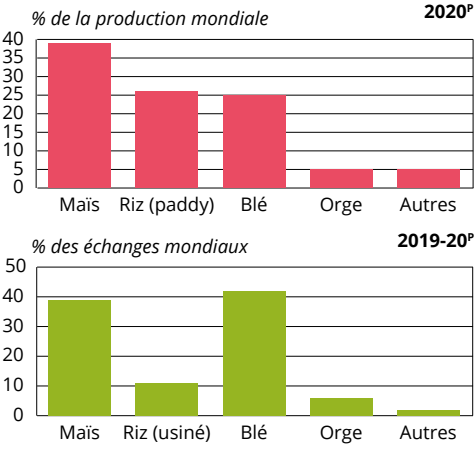
Production mondiale de céréales[1]



	2000	2010	2018	2019P
	million de tonnes			
Monde	2 058	2 476	2 651	2 711
dont Chine	407	498	545	548
États-Unis	343	402	439	419
Canada	51	46	58	61
Inde	235	268	261	266
CEI	100	110	231	245
dont Russie	64	60	110	118
Ukraine	24	39	69	75
UE à 28	...	280	293	324
UE à 15	217	...		
France	66	66	63	71
Allemagne	45	44	38	44
Espagne	25	20	23	19
Royaume-Uni	24	21	21	26
Riz paddy (riz non usiné)		*million de tonnes*		
Monde	597	703	765	765
dont Chine	190	197	221	218
Inde	127	144	148	151

1. Y compris riz paddy.
2. URSS jusqu'en 1991.
Sources : FAO, Eurostat, Agreste

Importance des différentes céréales



Source : FAO - Perspectives de l'alimentation

Céréales

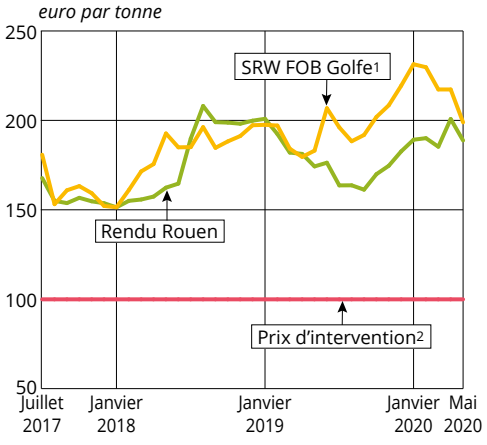
production mondiale et prix

Le maïs est la première céréale cultivée dans le monde. Les États-Unis et la Chine sont les deux premiers producteurs. Les producteurs majeurs de l'Union européenne (UE) sont la Roumanie, la France et la Hongrie. La production mondiale a fortement augmenté depuis le début des années 2000. Elle atteindrait 1 143 millions de tonnes (Mt) en 2019.

La production mondiale de blé (y compris blé dur) augmenterait de 32 Mt à 762 Mt en 2019. L'UE en produit 19 % et la France 5 %. Les productions de blé de la Chine et de l'Inde (respectivement 18 % et 14 % de la production mondiale) sont destinées principalement à leur marché intérieur. L'Amérique du Nord est un producteur et un exportateur majeur, les États-Unis et le Canada récoltant 11 % de la production mondiale. La Russie est devenue en quelques années le premier exportateur mondial de blé.

Les cours du blé sont sensibles à l'équilibre entre les ressources disponibles en blé et la consommation qui progresse légèrement d'une année à l'autre (+ 0,6 % en 2019-2020). Depuis la réforme de la PAC de 1993, les prix français suivent les cours mondiaux. Ils ont augmenté fortement en 2007-2008 puis en 2010-2011 et durant l'été 2012, sous l'effet de faibles récoltes dans plusieurs pays. La forte demande mondiale a entraîné une hausse des prix de septembre 2019 jusqu'en janvier 2020. Depuis cette date, les cours mondiaux tendent plutôt à baisser sous l'effet de perspectives de bonnes récoltes en 2020, en Russie notamment et des incertitudes sur la demande, liées à la crise du Coronavirus.

Prix du blé sur le marché mondial



Campagne : 1er juillet - 30 juin.
1. SRW : Soft red winter.
2. Prix de référence, base juillet.
Sources : La Dépêche, FranceAgriMer

Production mondiale de maïs

	2000*	2010*	2018	2019p
	million de tonnes			
Monde	592,0	853,1	1 114,9	1 142,6
Alena	280,0	351,9	380,2	387,0
États-Unis	252,0	320,9	366,3	347,0
Mexique	18,0	20,4	13,9	27,0
Chine	106,0	178,2	257,5	260,9
UE à 28	...	63,6	69,0	63,6
UE à 15	39,0	38,0	30,6	33,1
Roumanie	8,3	9,6	18,8	17,1
France	15,7	15,2	12,7	13,1
Hongrie	6,7	7,5	8,0	8,3
Italie	10,3	8,7	6,2	6,3
Brésil	42,0	53,9	80,7	100,0
Argentine	15,0	19,9	43,5	57,0
Ukraine	3,1	15,1	35,8	35,9
Inde	12,3	20,1	27,8	29,0

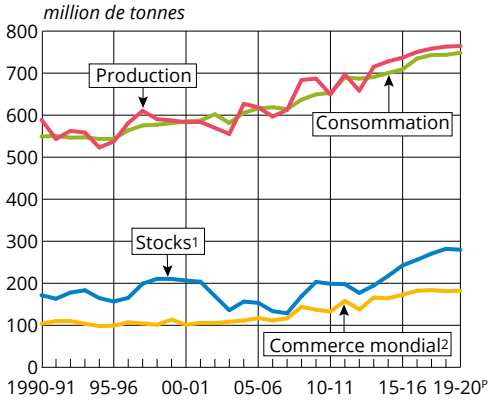
* Moyenne triennale centrée sur l'année indiquée.
Sources : FAO, Eurostat, Agreste

Production mondiale de blé

	2000*	2010*	2018	2019p
	million de tonnes			
Monde	582,0	678,5	730,2	762,2
UE à 28	...	129,5	137,5	148,2
dont UE 15	98,3	96,1	87,2	101,4
dont France	35,3	35,2	34,0	39,6
Allemagne	21,7	23,8	20,1	22,9
Chine	100,0	115,9	131,4	133,6
CEI	63,0	85,3	110,6	114,3
dont Russie	34,0	53,1	72,1	74,5
Ukraine	10,0	20,0	24,6	28,3
Inde	76,0	82,8	99,7	103,6
Alena	88,0	87,1	86,0	87,9
dont États-Unis	61,0	58,3	51,3	52,3
Canada	27,0	25,1	31,8	32,3

* Moyenne triennale centrée sur l'année indiquée.
CEI : URSS jusqu'en 1991.
Sources : FAO, Eurostat, Agreste

Bilan mondial du blé



Campagne : 1er juillet - 30 juin.
1. Stocks fin de campagne.
2. Ensemble des exportations mondiales.
Source : USDA

Céréales

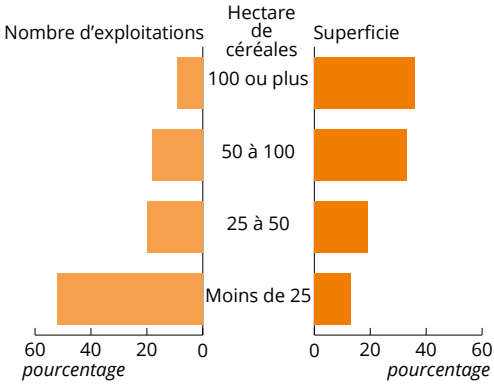
France

Les céréales couvrent en France 35 % de la superficie agricole utilisée avec 9,6 millions d'hectares (données 2016). 69 % de la sole céréalière sont cultivés par 27 % des exploitations céréalières. Celles-ci ont une superficie céréalière moyenne de 97 ha. À l'inverse, 13 % des surfaces sont réparties dans 52 % des exploitations : plus de la moitié des exploitations cultivant des céréales ont une sole de céréales inférieure à 25 ha, égale en moyenne à 9,7 ha.

Le blé tendre est la principale céréale cultivée en France, avec 53 % du total des surfaces, devant l'orge (20 %) et le maïs grain (16 %). Le blé tendre est localisé dans les plaines de climat océanique du Centre, du Bassin aquitain, de l'Ouest et surtout dans celles du grand Bassin parisien. L'orge est essentiellement semée dans le quart nord-est du territoire. Le maïs grain, cultivé majoritairement dans le Sud-Ouest, sert principalement à nourrir les animaux. Les rendements des céréales augmentent fortement durant les années 1990. Depuis la fin des années 1990, ils se stabilisent.

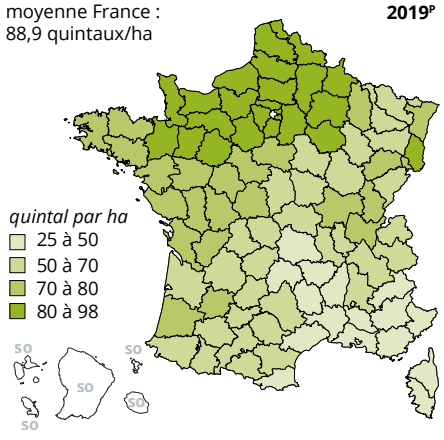
La France est le principal producteur européen de céréales. En 2019, elle concentre 27 % de la production européenne de blé tendre et 22 % de celle d'orge, devant l'Allemagne (15 % et 18 %). En maïs, la production française représente 19 % du total européen derrière la Roumanie (25 %). La Hongrie et l'Italie sont les autres gros producteurs de l'Union européenne.

Structure des exploitations céréalières en 2016



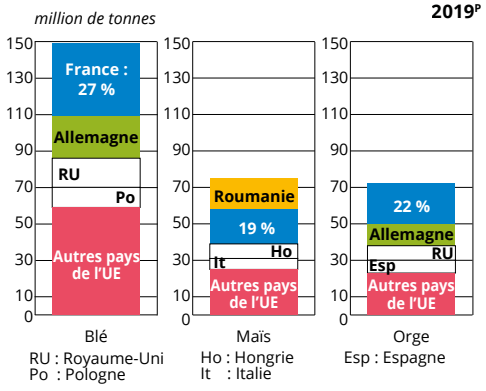
Source : Agreste - Enquête structure 2016

Rendement du blé tendre



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

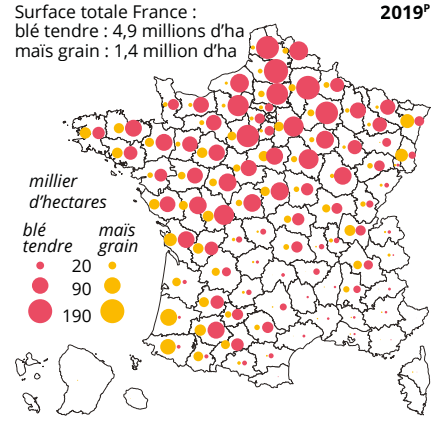
Les trois premières productions européennes de céréales



Sources : Eurostat, Agreste (2019 provisoire)

Surfaces de blé tendre et maïs grain

(y compris semences)



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

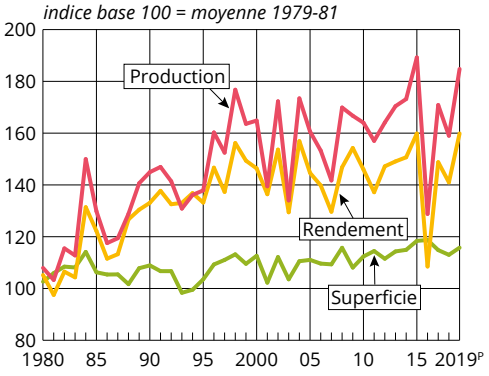
Céréales

blé tendre

En 2019, la production française de blé tendre s'élève à 39,6 millions de tonnes, en hausse de 16,2 % par rapport à 2018. La progression atteint 12 % par rapport à la moyenne quinquennale 2014-2018. Le rendement s'établit à 79,1 q/ha en hausse de 9,3 q/ha par rapport à 2018, sous l'effet de conditions de culture particulièrement favorables malgré des vagues de chaleur fin juin. Dans l'Union européenne, la production augmente de 15,5 % en 2019 par rapport à 2018. La France demeure le premier producteur avec 26,7 % du total de la production devant l'Allemagne et le Royaume-Uni.

Pour la campagne de commercialisation 2019-2020, 44 % de la récolte française est destinée au marché intérieur : alimentation animale, consommation humaine et usages industriels. Les exportations augmentent nettement, de 20,1 % en 2019-2020, et représentent 53,2 % de la récolte contre 51,3 % un an plus tôt. Elles se répartissent à 37 % vers l'Union européenne et 63 % vers les pays tiers.

Production française de blé tendre



	2000	2010	2018	2019p
		millier d'hectares		
Superficie	4 910	4 899	4 880	4 999
		quintal/ha		
Rendement	72,6	72,4	69,8	79,1
		million de tonnes		
Production	35,7	35,5	34,1	39,6

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

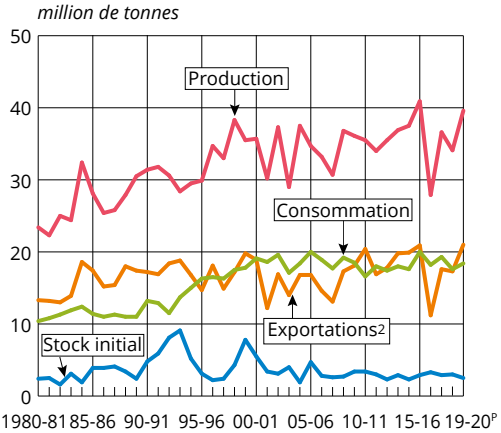
Production européenne de blé tendre

	2000	2010	2018	2019p
		million de tonnes		
Total UE à 28	...	127,6	128,3	148,2
dont UE à 15	95,5	96,1	87,2	101,4
France	35,7	35,5	34,1	39,6
Allemagne	21,6	23,9	20,1	22,9
Royaume-Uni	16,7	14,9	14,1	16,2
Pologne	8,5	9,5	8,3	10,9
Roumanie	4,4	5,7	10,2	10,0

Sources : Eurostat, Agreste

Bilan français du blé tendre

	2000-01	2010-11	2018-19	2019-20p
		millier de tonnes		
Stock initial	5 523	3 424	2 966	2 492
Production	35 668	35 487	34 078	39 567
Collecte	*31 775*	*33 009*	*31 380*	*36 055*
Auto-consommation[1]	*3 893*	*2 478*	*2 698*	*3 512*
Importations	264	1 038	315	260
Ressources	41 455	39 949	37 359	42 319
Stock final	3 392	2 969	2 492	2 864
Consommation intérieure	19 190	16 605	17 359	18 423
dont alimentation animale	12 032	7 038	7 248	8 665
alimentation humaine et usages industriels	7 158	9 567	8 690	8 510
Exportations[2]	18 873	20 375	17 508	21 032
dont vers UE à 28	...	6 869	7 713	7 748
UE à 15	11 164	6 781	...	...



Campagne : 1er juillet - 30 juin. 1. Et variation du stock à la ferme. 2. Y compris farine en équivalent-grain.
Champ : France y compris DOM à partir de 1996-1997.
Sources : Agreste, FranceAgriMer

Céréales

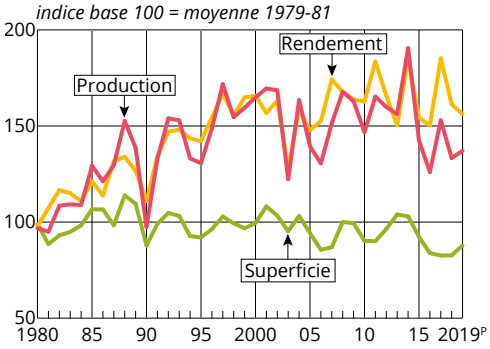
maïs

En 2019, la production française de maïs récolté en grains (y compris semences et maïs grain humide) atteint 13,1 millions de tonnes. Elle augmente de 2,8 % par rapport à 2018 mais diminue de 8,2 % par rapport à la moyenne 2014-2018. Le rendement atteint 86,4 q/ha contre 89,2 q/ha en 2018. Les surfaces augmentent de 89 milliers d'hectares pour s'établir à 1,5 million d'hectares.

La Nouvelle-Aquitaine est la première région française productrice de maïs avec 30 % de la récolte nationale. Environ 31 % de la production française est exportée, principalement vers l'Union européenne. Sur le marché intérieur français, 63 % du maïs consommé est destiné à l'alimentation animale. Le stock de fin de campagne 2019/2020 s'établirait à 2,2 millions de tonnes (campagne s'achevant au 30 juin 2020) stable par rapport à l'an passé.

La production de l'Union européenne de maïs (63,6 millions de tonnes) baisse de 6 % sur un an. La France représente 20,6 % du total de la production européenne (18,8 % en 2018). La Roumanie, malgré une diminution de sa production de près de 2 millions de tonnes en un an, reste le premier producteur européen avec une récolte de 17,1 Mt. À elle seule, la Roumanie produit 27 % du maïs européen en 2019.

Production française de maïs grain et semence



	2000	2010	2018	2019p
		millier d'hectares		
Superficie	1 765	1 600	1 426	1 515
		quintal/ha		
Rendement	89,9	88,3	89,2	86,4
		million de tonnes		
Production	15,9	14,1	12,7	13,1

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

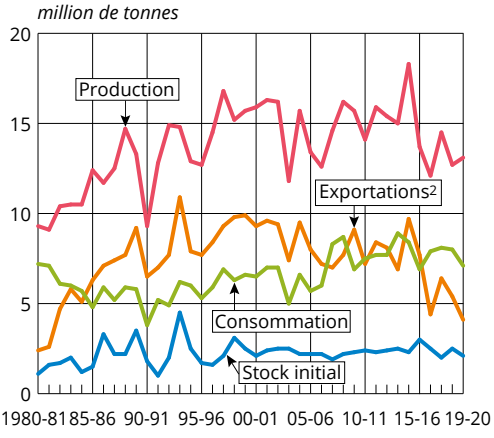
Production européenne de maïs

	2000	2010	2018	2019p
		million de tonnes		
Total UE à 28	...	59,9	67,7	63,6
dont UE à 15	38,3	35,0	33,1	33,1
dont Roumanie	4,9	9,2	19,0	17,1
France	15,9	14,1	12,7	13,1
Hongrie	5,0	7,0	7,7	8,3
Italie	10,1	8,6	6,2	6,3
Allemagne	3,3	4,2	3,3	3,7

Sources : Eurostat, Agreste

Bilan français du maïs

	2000-01	2010-11	2017-18	2018-19p
		millier de tonnes		
Stock initial	2 063	2 365	2 549	2 090
Production	15 878	14 135	12 746	13 082
Collecte	*13 886*	*12 357*	*10 978*	*10 293*
Auto-consommation[1]	*1 992*	*1 778*	*1 768*	*1 779*
Importations	296	469	900	570
Ressources	18 237	16 969	16 195	14 732
Stock final	2 493	2 282	2 206	2 207
Consommation intérieure	6 483	7 517	7 961	7 054
dont alimentation animale	5 596	5 948	5 068	4 429
alimentation humaine et usages industriels	785	1 353	2 790	2 625
Exportations[2]	9 261	7 170	5 432	4 078
dont vers UE à 28	...	5 734	5 023	3 828
UE à 15	9 006	...	...	...



Campagne 1er juillet - 30 juin. 1. Et variation du stock à la ferme. 2. Y compris produits de l'amidonnerie et de la semoulerie en équivalent-grain.
Champ : France y compris DOM à partir de 1996-1997.
Sources : Agreste, FranceAgriMer

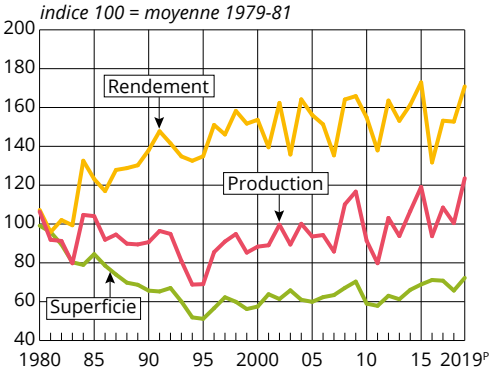
Céréales

orge

En 2019, la récolte française d'orge augmente de 21,7 % sur un an à 13,7 millions de tonnes. Elle augmente de 17,4 % par rapport à la moyenne 2014-2018. Le rendement moyen de l'orge progresse nettement à 70,7 q/ha contre 63,2 q/ ha en 2018. En 2019, la hausse de la production s'explique par une augmentation de la sole de 176 milliers d'hectares pour s'établir à 1 944 milliers d'hectares. Les orges de printemps contribuent pour 88 % à cette hausse des surfaces. De 1980 à la fin des années 1990, le rendement de l'orge a fortement augmenté. À partir des années 2000, le niveau moyen se stabilise mais fluctue d'une année à l'autre de manière importante en fonction des aléas climatiques. La part de l'orge de printemps dans la production totale d'orge progresse de 27 % en 2018 à 33 % en 2019.

La récolte dans l'Union européenne augmente de 11,1 % entre 2018 et 2019 en raison de la forte hausse des récoltes dans les principaux pays producteurs : France (+ 21,7 %), Allemagne (+ 20,6 %) et Royaume-Uni (+ 21,9 %) et ce malgré la baisse de la production espagnole (- 19,8 %). En 2019, la France, l'Allemagne, l'Espagne et le Royaume-Uni totalisent 64 % de la production européenne. En France, la récolte est majoritairement exportée (64 %). Sur le marché intérieur, l'orge est principalement destinée à l'alimentation animale.

Production française d'orge



	2000	2010	2018	2019p
		millier d'hectares		
Superficie	1 535	1 575	1 768	1 944
		quintal/ha		
Rendement	63,3	63,8	63,2	70,7
		million de tonnes		
Production	9,7	10,0	11,2	13,7

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Production européenne d'orge

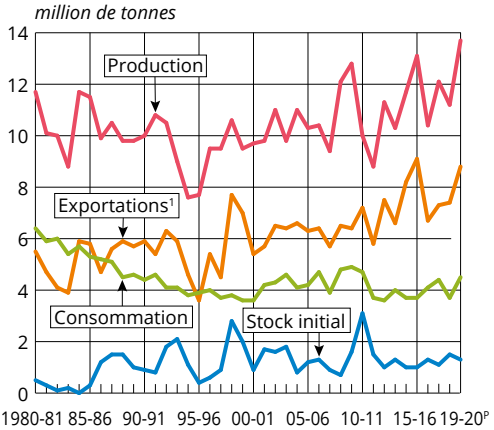
	2000	2010	2018	2019p
		million de tonnes		
Total UE à 28	60,3	53,1	57,3	63,6
dont UE à 15	51,3	43,3	46,3	52,3
France	9,7	10,0	11,3	13,7
Allemagne	12,1	10,3	9,6	11,6
Royaume-Uni	6,5	5,3	6,6	8,0
Espagne	11,1	8,2	9,2	7,4

Sources : Eurostat, Agreste

Bilan français de l'orge

	2000-01	2010-11	2018-19	2019-20p
		millier de tonnes		
Stock initial	891	3 137	1 514	1 326
Production	9 716	10 046	11 186	13 746
Collecte	*7 577*	*8 339*	*9 396*	*11 526*
Auto-consommation	*2 139*	*1 707*	*1 789*	*2 220*
Importations	112	135	90	65
Ressources	10 719	13 318	12 790	15 137
Stock final	1 665	1 486	1 326	1 854
Consommation intérieure	3 637	4 664	3 689	4 468
dont alimentation animale	3 195	4 290	3 369	4 193
alimentation humaine et usages industriels	197	150	320	275
Exportations[1]	5 417	7 168	7 474	8 815
dont UE à 28	...	5 274	4 429	4 488
UE à 15	3 152	5 179	...	...

Campagne : 1er juillet - 30 juin
1. Y compris malt en équivalent-grain.
Sources : Agreste, FranceAgriMer



Meunerie, amidonnerie

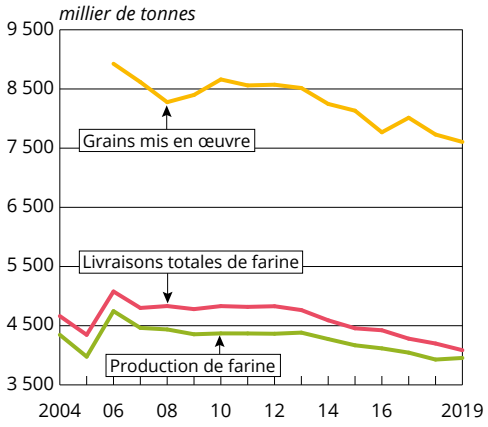
blé tendre

Après une année de recul, le volume de blé tendre mis en œuvre par la meunerie et l'amidonnerie (5,0 millions de tonnes pour la meunerie et 2,6 millions de tonnes pour l'amidonnerie) baisse de 1,6 % en 2019, prolongeant la tendance observée depuis 2006. La diminution en 2019 s'explique par le recul du volume de blé tendre mis en œuvre par l'amidonnerie, celui mis en œuvre par la meunerie étant stable. En conséquence, la production de farine de blé est étale et s'élève à un peu moins de 4 millions de tonnes. Les ventes de farine en volume baissent (- 2,7 %), en raison du recul des exportations et de la baisse des ventes destinées au marché intérieur. En 2019, les livraisons vers la boulangerie, principal débouché des farines de blé tendre en France, reculent, tout comme le marché des farines en sachets. À l'inverse, le marché des farines destinées aux industries alimentaires progresse.

Les exportations de farine se réduisent sensiblement (- 22 % en 2019), comme c'est le cas depuis 2014. Les exportations vers l'Afrique augmentent (+ 30 %), contrairement aux années précédentes. En revanche, les ventes vers l'Union européenne, principal débouché des exportations, diminuent (- 35 %). Les ventes progressent sensiblement en direction de l'Angola et reculent fortement vers le Royaume-Uni.

Les importations augmentent légèrement (+ 1 %). Le principal fournisseur reste l'Allemagne.

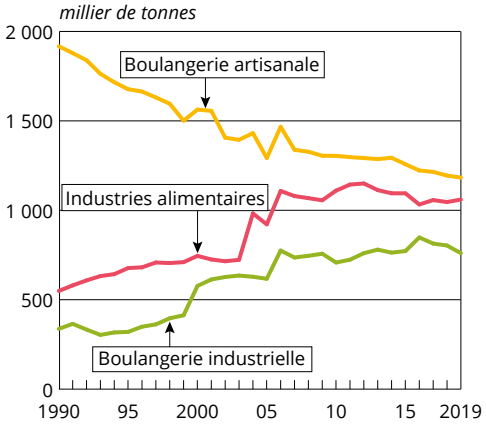
Activité de la meunerie et de l'amidonnerie



	2004	2010	2018	2019
	millier de tonnes			
Grains mis en œuvre	...	8 661	7 730	7 605
pour la meunerie	*5 598*	*5 575*	*4 995*	*5 013*
pour l'amidonnerie	...	*3 086*	*2 735*	*2 592*
Production de farine	4 346	4 370	3 928	3 955
dont pour l'amidonnerie	*3,0*	*0,4*	*35*	*29*
Importation de farine	151	183	247	250
Livraisons de farine	4 663	4 831	4 199	4 086
pour le marché intérieur	*4 011*	*4 225*	*3 985*	*3 919*
pour l'exportation	*653*	*606*	*214*	*167*

Sources : Association nationale de la meunerie française (ANMF), FranceAgrimer, Douanes

Destination des farines de blé tendre sur le marché intérieur



	2004	2010	2018	2019
	millier de tonnes			
Boulangerie	2 298	2 243	2 201	2 144
artisanale	*1 431*	*1 304*	*1 194*	*1 183*
industrielle	*628*	*708*	*803*	*760*
grandes surfaces[1]	*239*	*231*	*204*	*201*
Industries alimentaires (biscotterie, biscuiterie...)	982	1 110	1 046	1 060
Alimentation animale	86	57	64	65
Autres	644	815	674	650
dont farines en sachets	210	266	207	168
dont amidon, gluten	3	0	35	29
Total	4 011	4 225	3 985	3 919

1. Y compris fabrication de pâtes et pains surgelés.
Source : FranceAgriMer

Produits divers issus des céréales

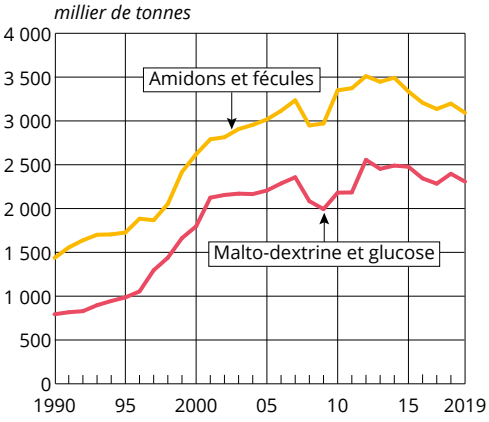
Après un rebond en 2018, la production d'amidons et de ses produits dérivés baisse à nouveau (- 3,3 %) et s'établit à 3,1 millions de tonnes en 2019. Celle relative à la malto-dextrine et glucose diminue également (- 3,8 %). Bien qu'en repli, les quantités exportées pour l'ensemble des produits amylacés sont largement supérieures aux tonnages importés (2,4 millions de tonnes contre 0,9).

Concentrée dans le quart nord-est de la France, la production de malt d'orge de brasserie croît à nouveau en 2019 (+ 3,8 %). La majorité est destinée à l'exportation, notamment vers les voisins belges, néerlandais et allemands.

En 2019, la production commercialisée de pain industriel augmente (+ 1,2 %). Les volumes vendus de pâtes alimentaires se redressent (+ 2,5 %) après quatre années successives de baisse et atteignent 247 000 tonnes. Toutefois, ce sont les importations (345 000 tonnes en 2019) qui permettent de répondre à la demande intérieure. Les quantités commercialisées de couscous reculent pour la troisième année consécutive (- 4,3 %) et le solde commercial devient déficitaire pour la première fois depuis 15 ans.

Les ventes de la biscotterie baissent en 2019 (- 1,3 %) après une forte chute l'an dernier. La fabrication de biscuits et pâtisseries augmente (+ 6,3 %).

Production de produits amylacés



Sources : Agreste, Usipa

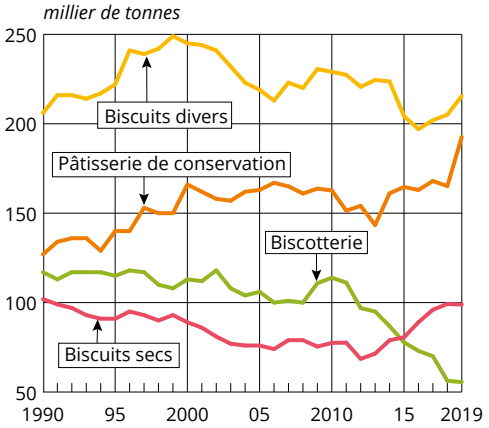
Production de produits divers issus du travail des grains

	2000	2010	2018	2019
	millier de tonnes			
Semoule de blé dur	493	495	458	467
Pâtes alimentaires[1]	249	274	241	247
Couscous (non garni)[1]	///	115	138	132
Pain industriel[1]	931	1 236	1 270	1 285
Malt d'orge de brasserie	1 285	1 323	1 385	1 438
Produits amylacés				
Amidons et fécules	2 620	3 349	3 198	3 092
Malto-dextrine, glucose	1 797	2 181	2 397	2 307
Amidons et fécules transformés divers	441	s	s	s

1. Production commercialisée.
Sources : Agreste - Prodcom, SIFPAF, FranceAgriMer, AMF, Usipa, Adepale

Production de la biscuiterie, biscotterie

	2000	2010	2018	2019
	millier de tonnes			
Biscuiterie-pâtisserie	535	478	576	612
dont biscuits secs	89	77	99	99
biscuits divers	245	229	205	215
pâtisserie de conservation, pain d'épices	166	163	165	193
Biscotterie	113	114	56	56
Total	648	592	632	668



Sources : Agreste - Prodcom, L'Alliance 7

Oléagineux et protéagineux

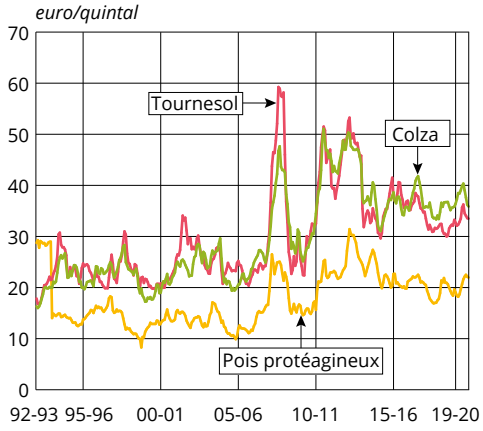
production mondiale et prix

Le soja est la graine oléagineuse la plus cultivée dans le monde (335 Mt). Les plus grands producteurs sont les États-Unis, le Brésil et l'Argentine. La Chine importe un quart de la production mondiale. Le soja est principalement destiné à l'alimentation animale sous forme de farine et de tourteaux.

Dans l'Union européenne (UE), comme en France, le colza est l'oléagineux le plus produit, devant le tournesol. En 2019, l'UE a produit 25 % de la récolte mondiale. L'Allemagne, la France, la Pologne et le Royaume-Uni sont les principaux producteurs européens. En 2019, la France produit 3,5 Mt de colza sur les 5,2 Mt de graines oléagineuses. La part du colza se réduit depuis 2018. Elle était de 43 % en 1990, de 63 % en 2000, de 74 % en 2018 et retombe à 67 % en 2019.

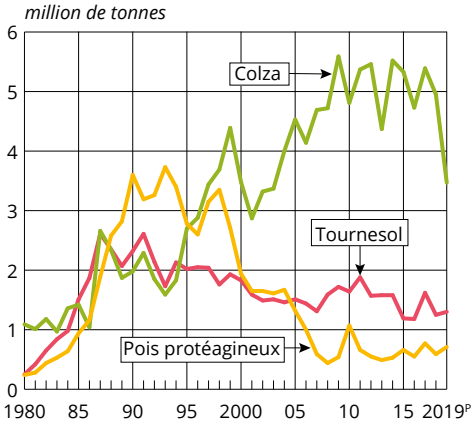
Les cours français des graines oléagineuses sont liés aux cours mondiaux du soja et de l'huile de palme, ainsi qu'à l'équilibre entre offre et demande de chaque espèce. Sur la campagne 2019/2020, les cours des oléagineux sont relativement instables à la Bourse de Chicago, très dépendants de l'activité de trituration, mais aussi de la baisse de l'utilisation en biocarburants fortement concurrencés lors de la crise sanitaire par la baisse des prix du pétrole.

Prix des graines oléagineuses et protéagineuses



Campagne : 1er juillet – 30 juin.
Sources : Agreste, La Dépêche

Production française de graines oléagineuses et protéagineuses



France	2000	2010	2018	2019p
Superficie		*millier d'hectares*		
Colza	1 186	1 464	1 617	1 107
Tournesol	729	692	552	604
Pois protéagineux	429	240	167	176
Rendement		*quintal/ha*		
Colza	29,3	32,9	30,8	31,3
Tournesol	25,1	23,6	22,4	21,5
Pois protéagineux	45,1	44,6	35,3	40,5
Production		*millier de tonnes*		
Colza	3 476	4 811	4 981	3 465
Tournesol	1 833	1 636	1 239	1 299
Soja	201	137	398	430
Pois protéagineux	1 936	1 069	590	710
Fèves et féveroles	101	483	143	177
Lupin	34	16	7	7

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Production mondiale de graines oléagineuses

	2000	2010	2018	2019p
		million de tonnes		
Monde				
Soja	161,4	265,2	364,0	335,4
Colza	39,5	60,8	73,1	68,2
Tournesol	26,5	33,1	53,5	55,0
Arachides	34,9	36,9	40,4	46,1
Graines de coton	52,9	43,7	43,1	45,0
UE à 28				
Colza	11,3	20,6	20,0	17,0
Tournesol	5,4	6,9	10,0	10,0
Soja	1,3	1,1	2,8	2,7

Sources : FAO, Commission européenne

Oléagineux et protéagineux

surfaces cultivées
France

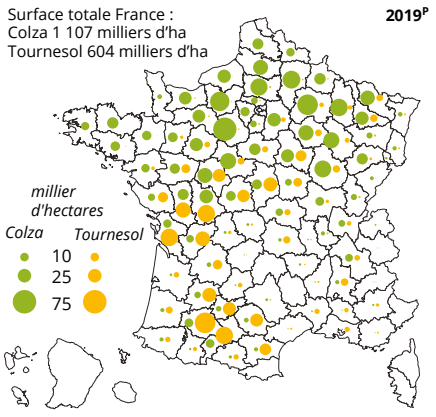
En 2019, la superficie française d'oléagineux s'établit à 1,9 million d'hectares, dont 58 % de colza. La sole de colza (1 107 milliers d'hectares) baisse de 31,5 % sur un an et de 22,9 % par rapport à la moyenne 2014-2018. Les régions Centre-Val de Loire, Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté concentrent la moitié de la sole de colza.

En 2019, 62 % de la culture du tournesol est localisée en Occitanie et en Nouvelle-Aquitaine. Les surfaces de tournesol (604 milliers d'hectares) augmentent de 9,2 % par rapport à 2018. De 1990 à 2007, la sole de tournesol baisse. Puis, elle se redresse avant de se contracter à nouveau à partir de 2014, et semble depuis cette date regagner du terrain.

En 2019, les surfaces de soja (164 milliers d'hectares) croissent de 6,5 % sur un an et quadruplent depuis 2012. Elles représentent 8,6 % des oléagineux en 2019 contre 1,6 % en 2012.

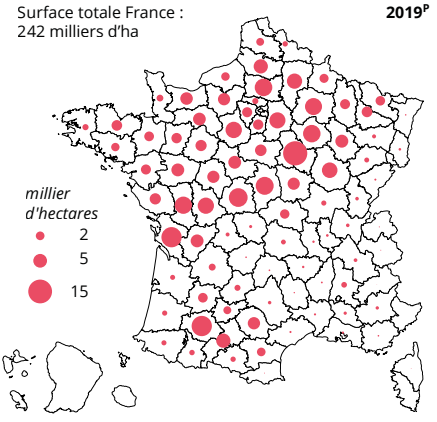
La sole des protéagineux, variant en fonction des aides allouées à ces cultures, a diminué fortement entre 2005 et 2018, en lien pour partie avec la baisse des soutiens financiers. En 2019, elle s'établit à 242 milliers d'hectares. Elle augmente de 6,6 % en un an après avoir baissé de 24 % l'année précédente. Les surfaces consacrées aux protéagineux sont constituées à 73 % de pois protéagineux et à 26 % de féveroles.

Oléagineux



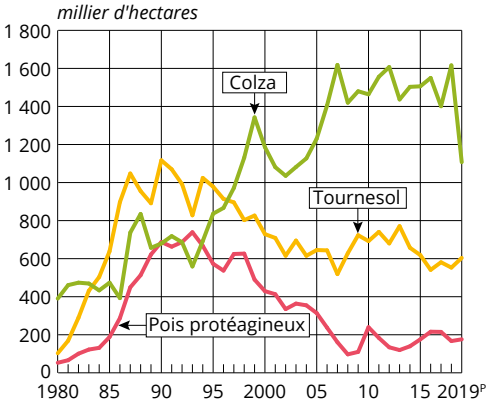
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Protéagineux



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Oléagineux et protéagineux



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

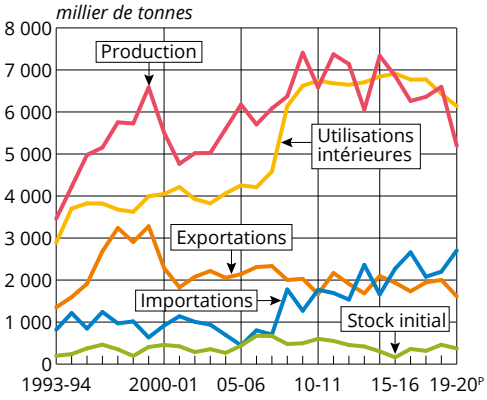
	2000	2010	2018	2019P
	millier d'hectares			
Oléagineux	2 010	2 233	2 357	1 907
dont colza	1 186	1 464	1 616	1 107
tournesol	729	692	553	604
soja	78	50	154	164
Protéagineux	467	397	227	242
Pois protéagineux	*429*	*240*	*167*	*176*
Féveroles et fèves	*27*	*151*	*57*	*63*
Lupin doux	*11*	*6*	*3*	*3*

Oléagineux et protéagineux
bilans français

La production française de graines oléagineuses atteint 5,2 millions de tonnes (Mt) en 2019, en net recul sur les 6,6 millions de tonnes de 2018. Le colza est le principal oléagineux cultivé en France avec 3,5 Mt suivi du tournesol avec 1,2 Mt. Sur le marché intérieur, l'industrie de la trituration utiliserait 73 % des ressources du bilan français lors de la campagne 2019-2020. L'activité de trituration double par rapport au début des années 2000, accompagnant le développement de la filière biodiesel. La majeure partie du soja utilisé en France provient des importations, la France en produisant peu. En 2019-2020, les importations de tournesol baissent de 11,1 % et les exportations progressent de 12,2 %. Pour le colza, les importations augmentent de 62 %, les exportations reculant de près de 30 % en raison d'une production en net recul. Les exportations de graines oléagineuses sont principalement destinées au marché européen.

La production française de tourteaux atteint 3,29 Mt en 2018-2019. Elle baisserait de 16 % sur un an. Le recul touche particulièrement les tourteaux de tournesol avec une baisse de 37,9 % et dans une moindre mesure les tourteaux de soja (- 6,7 %) et les tourteaux de colza (- 1,6 %). Les importations représentent 56 % des ressources en tourteaux en 2018-2019. Elles sont majoritairement composées de tourteaux de soja en provenance d'Amérique du Sud. Les exportations françaises de tourteaux sont faibles. Elles sont principalement composées de tourteaux de colza.

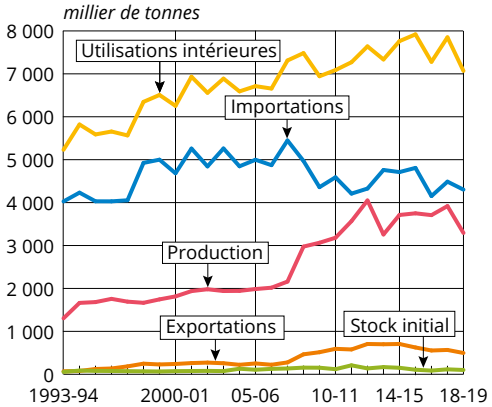
Bilan français des graines de colza, tournesol et soja



	2000-01	10-11	18-19	19-20p
	millier de tonnes			
Stock initial	457	603	461	372
Production	5 511	6 583	6 598	5 194
Collecte	5 251	6 360	6 234	4 869
Importations	917	1 768	2 200	2 705
colza	*30*	*943*	*1 050*	*1 700*
tournesol	*178*	*270*	*450*	*400*
soja	*709*	*555*	*700*	*605*
dont UE à 28		670	650	440
UE à 15	138	...	...	...
Ressources	**6 885**	**8 731**	**8 895**	**7 946**
Stock final	550	552	460	196
Utilisations intérieures	4 048	6 745	7 851	6 138
trituration	*3 102*	*6 364*	*6 070*	*5 810*
incorporation[1]	*424*	*192*	*120*	*103*
Exportations	2 287	1 667	2 003	1 613
colza	*1 829*	*1 211*	*1 503*	*1 058*
tournesol	*452*	*425*	*370*	*415*
soja	*6*	*31*	*130*	*140*
dont UE à 28		1 644	1 970	1 575
UE à 15	1 937	...	...	...

1. Incorporation en alimentation animale des graines entières.
Sources : Agreste, FranceAgriMer

Bilan français des tourteaux de colza, tournesol et soja



Source : Agreste - Bilans d'approvisionnement

	2000-01	10-11	17-18	18-19
	millier de tonnes			
Stock initial	73	119	115	100
Production	1 814	3 181	3 919	3 292
Importations	4 683	4 589	4 488	4 302
colza	*293*	*511*	*355*	*347*
tournesol	*278*	*382*	*914*	*909*
soja	*4 112*	*3 696*	*2 927*	*3 046*
dont UE à 28	...	1 287	1 513	1 246
UE à 15	800	...		
Ressources	**6 570**	**7 889**	**8 523**	**7 694**
Stock final	76	209	100	129
Utilisations intérieures	6 254	7 087	7 851	7 068
Exportations	240	593	567	496
colza	...	*323*	*349*	*376*
tournesol	*187*	*165*	*114*	*51*
soja	*57*	*105*	*93*	*69*
dont UE à 28	114	480	457	409
UE à 15	69	...	...	...

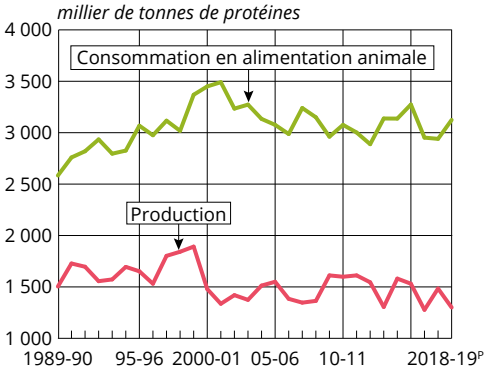
Oléagineux et protéagineux

bilans français

La production de matières riches en protéines issues d'oléagineux et de protéagineux atteint 1,3 million de tonnes (Mt) pour la campagne 2018-2019. Malgré la progression des tourteaux de colza à la suite du développement de la production de biodiesel, la production totale demeure déficitaire de 1,8 Mt par rapport aux utilisations. La production française de protéines végétales, constituée de tourteaux de colza et tournesol, pois protéagineux et fourrages déshydratés, ne couvre que 41,6 % de la demande nationale en 2018-2019. Celle-ci est principalement liée à l'alimentation animale. Le complément est majoritairement assuré par l'importation de tourteaux de soja américains.

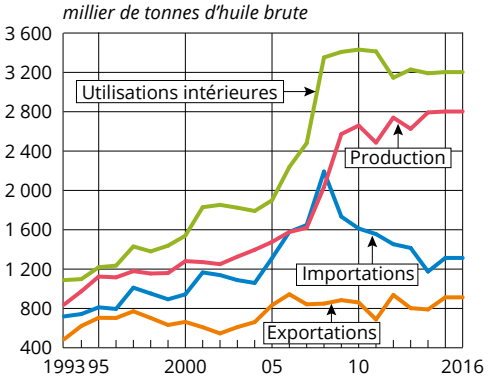
Depuis 2000, l'activité de trituration a doublé, portée par le développement de la valorisation des huiles sous forme de diester. Après un rebond en 2018 (+ 6 %), le volume de graines triturées chute en 2019 (- 11,6 %), quels que soient leurs types. La production des huiles diminue fortement, qu'il s'agisse des huiles brutes (- 13 %) ou des huiles raffinées (- 8,5 %). La production de tournesol se rééquilibre légèrement des huiles brutes (- 17,2 %) vers les huiles raffinées (+ 3,3 %). Celle de toutes les autres huiles baisse, notamment celle de colza (- 12 % en brut comme en raffiné).

Bilan français des matières riches en protéines issues d'oléagineux et de protéagineux



Source : Terres Univia (oléagineux et protéagineux)

Bilan français des huiles végétales brutes

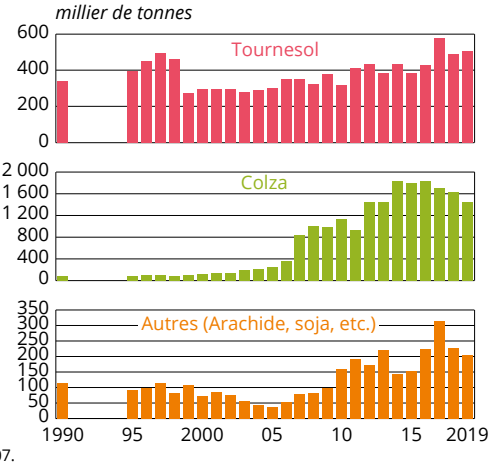


Source : Agreste - Bilans d'approvisionnement

Production d'huiles végétales[1]

	2000	2010	2018	2019
Triturations		*millier de tonnes*		
Graines triturées	3 048	5 599	6 384	5 642
dont colza	1 306	3 806	4 298	3 813
tournesol	1 373	1 238	1 381	1 169
Production				
Huiles brutes	1 225	2 320	2 610	2 270
dont colza	548	1 662	1 859	1 636
tournesol	609	554	618	512
Huiles raffinées[1]	498	1 603	2 354	2 153
dont colza	128	1 124	1 638	1 443
tournesol	297	319	490	506

• **Huiles raffinées[1]**



1. Y compris les huiles à destination du non-alimentaire à partir de 2007.
Champ : production des entreprises adhérentes aux Huileries et margarineries de France.
Sources : Agreste, Huileries et margarineries de France

Sucre

Avec ses cultures de betteraves industrielles et de canne, la France est le premier producteur européen de sucre. Pour 2018-2019, la forte baisse des prix du sucre observée depuis début 2018 n'a pas découragé les planteurs de betteraves. Ainsi, les surfaces se maintiennent à un niveau élevé proche de celui enregistré en 2017. Cependant, les conditions météorologiques difficiles durant le développement des cultures ont fortement impacté les rendements. Dans ces conditions, la production française de sucre de betterave atteint 5,1 millions de tonnes (y compris les sirops de sucre pour l'éthanol puisque le suivi des marchés post-quotas ne permet plus de distinguer les utilisations industrielles). De même, la production de sucre de canne des départements d'Outre-mer (DOM) a reculé, les effets du passage du cyclone Maria en septembre 2017 continuant de se faire sentir sur les champs de canne à sucre.

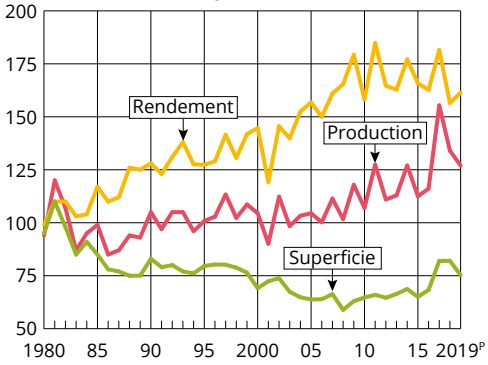
En 2018-2019, les livraisons de sucre sur le marché intérieur reculent de 13 % sur un an, en lien avec la diminution des disponibilités. La baisse des exportations est plus importante encore (- 21 %), surtout vers les pays tiers (- 57 %) en dépit de ventes qui ne sont plus limitées vers ces destinations.

Pour la campagne 2019-2020, la production de betteraves en France diminue du fait de la baisse des surfaces. La production française de sucre en 2019 est inférieure à celle de 2018.

Betteraves industrielles[1] et canne à sucre

• Betteraves industrielles

Indice base 100 = moyenne 1979/1981



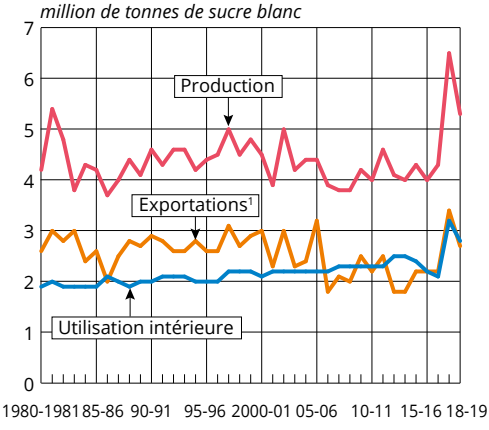
• Superficie et rendement

	2000	2010	2018	2019p
France (y compris DOM)				
Superficie *(millier d'ha)*				
Betteraves	410	383	486	447
Canne	40	41	38	38
Rendement *(tonne/ha)*				
Betteraves				
racines (à 16 % de sucre)	76,0	83,1	82,2	84,7
sucre	11,7	12,4	12,1	12,4
Canne	70,1	71,6	60,3	66,1
UE à 27 puis 28 (betteraves pour sucre)				
Superficie *(millier d'ha)*	...	1 521	1 623	1 534
Rendement sucre *(t/ha)*	...	10,0	10,9	11,3
UE à 15 (betteraves pour sucre)				
Superficie *(millier d'ha)*	1 823	...	...	...
Rendement sucre (t/ha)	9,2	...	...	...

1. Betteraves pour le sucre et l'éthanol (y compris l'éthanol carburant).
Sources : Agreste - Statistique agricole annuelle, Commission européenne, FranceAgriMer

Bilan sucrier français

million de tonnes de sucre blanc



	2000-01	10-11	17-18	18-19
	millier de tonnes de sucre blanc			
Production[5]	4 494	3 955	6 480	5 285
Betteraves	4 233	3 697	6 237	5 092
Canne	261	258	244	193
Utilisations intérieures[5]	2 077	2 258	3 232	2 824
Exportations[1]	3 051	2 179	3 412	2 703
vers UE				
à 27 puis à 28[2/6]	...	1 872	2 075	2 133
à 15[2]	723			
vers pays tiers				
hors UE à 27 puis à 28[3]	...	292	1 337	570
dont hors quota	...	283	315	...
hors UE à 15[3]	2 328			
dont hors quota	1 419			
Prix (cotation Londres marché à terme)[4]	...	517	293	297

Campagne : 1er octobre au 30 septembre (la production de betteraves de la campagne sucrière n/n +1 correspond à la récolte de l'année n).
1. Exportations de sucre en l'état (produits transformés exclus). 2. Hors Belgique pour réexportation. 3. Y compris Belgique pour réexportation. 4. Voir glossaire « cotations ». 5. À partir de 2006-2007 les bilans de FranceAgriMer sont retraités sur les postes production et utilisation en excluant le sirop de sucre destiné à l'éthanol puis à partir de 2017-2018 (première campagne post-quotas), ces bilans incluent ce dernier (les utilisations industrielles ne sont plus distinguées). 6. UE à 25 pour la campagne 2006-2007.
Source : FranceAgriMer

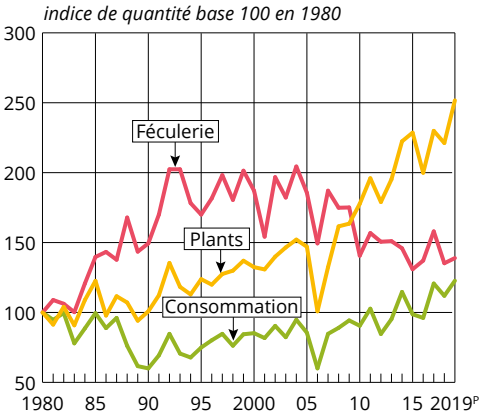
Pommes de terre

La production française de pommes de terre est destinée à la consommation humaine pour plus des trois quarts, le reste servant aux plants et à la féculerie. Les surfaces de pommes de terre pour la consommation fluctuent régulièrement, en réponse aux fortes variations de prix. Cependant, compte tenu des besoins de l'industrie et de l'augmentation des capacités de transformation des pays du nord-ouest de l'Europe, les surfaces de pommes de terre augmentent depuis 2013 excepté une baisse en 2015. La production française de pommes de terre augmente ainsi de 9 % en 2019 par rapport à la récolte de 2018, les vagues de canicule et la sécheresse en juin et juillet n'ayant affecté que les variétés précoces et hâtives et les surfaces non irriguées.

En 2019, le commerce extérieur de pommes de terre en frais reste excédentaire (+ 590 millions d'euros). En revanche, il continue d'être déficitaire pour les produits transformés (- 319 millions d'euros en 2019).

Les livraisons de pommes de terre aux usines françaises varient de 1,0 à 1,3 million de tonnes de pommes de terre selon les années. 64 % des pommes de terre entrées en usine sont transformées en produits surgelés, 17 % en pommes de terre déshydratées, 13 % en chips et 6 % en autres produits.

Production de pommes de terre



	2000	2010	2018	2019P
Superficie		*millier d'hectares*		
Total	163	157	200	207
Plants	*14*	*18*	*22*	*23*
Féculerie	*29*	*20*	*24*	*22*
Consommation[1]	*119*	*119*	*154*	*162*
Rendement		*tonne/ha*		
Total	40	42	39	41
Plants	*25*	*27*	*28*	*30*
Féculerie	*45*	*50*	*40*	*44*
Consommation[1]	*40*	*42*	*40*	*42*
Production		*millier de tonnes*		
Total	6 430	6 620	7 860	8 591
Plants	*363*	*487*	*606*	*690*
Dessus de plants	*36*	*109*	*78*	*95*
Féculerie	*1 324*	*995*	*957*	*983*
Consommation[1]	*4 707*	*5 028*	*6 219*	*6 823*

1. Consommation = primeurs et demi-saison + conservation.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Commerce extérieur de pommes de terre

	2000	2010	2018	2019P
Quantité[1]		*millier de tonnes*		
Importations totales	1 112	1 873	2 062	2 069
Pommes de terre en frais	321	415	381	414
dont consommation[2]	262	385	344	368
Produits transformés[3]	790	1 457	1 635	1 613
Exportations totales	1 517	2 993	3 134	3 151
Pommes de terre en frais	1 137	2 336	2 327	2 323
dont consommation[2]	1 033	2 189	2 036	2 008
Produits transformés[3]	380	657	804	822
Valeur		*million d'euros*		
Importations totales	337	580	839	926
Pommes de terre en frais	69	82	94	141
dont consommation[2]	46	68	77	117
Produits transformés[3]	268	498	729	768
Exportations totales	347	736	957	1 181
Pommes de terre en frais	206	470	549	731
dont consommation[2]	177	415	443	599
Produits transformés[3]	141	265	407	449

1. Quantité en millier de tonnes d'équivalent pommes de terre.
2. Consommation = primeurs et demi-saison + conservation.
3. Non compris la fécule.
Champ : France y compris DOM à partir de 1997.
Sources : Douanes, Agreste

Transformation de la pomme de terre de consommation

	05-06	10-11	17-18	18-19P
		millier de tonnes		
Pommes de terre livrées en usine	1 097	1 116	1 229	1 262
pour la production de pommes de terre non surgelées	*407*	*435*	*430*	*454*
pour la production de pommes de terre surgelées	*689*	*681*	*799*	*808*
		millier de tonnes		
Production de produits transformés	533	559	615	627
pommes de terre non surgelées	*146*	*s*	*s*	*s*
pommes de terre surgelées	*387*	*s*	*s*	*s*

Campagne : 1er juillet - 30 juin.
Sources : Agreste, Gipt

Légumes

production en frais

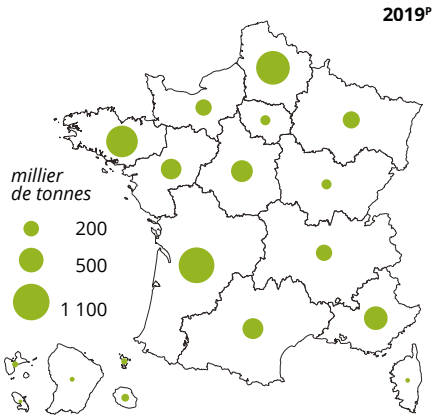
En France, en 2019, la production de légumes frais s'élève à 5,4 millions de tonnes (non compris fraise, pomme de terre et racine d'endive), en baisse par rapport à la moyenne 2014-2018 (- 4,4 %).

La production des légumes d'été est perturbée par un déficit de luminosité au printemps suivi d'épisodes de forte chaleur estivale. Le stress hydrique induit déstabilise le bon développement des cultures et la qualité des légumes en est parfois affectée. La récolte de tomates chute de 5 % et celle du melon fléchit de 3 % par rapport à la campagne précédente.

La production des légumes d'hiver fait également face, outre les baisses de surfaces, aux aléas climatiques. Après les canicules de l'été, les récoltes pâtissent des excès de précipitations et des intempéries à l'automne. La production de salades (laitues, chicorées et autres salades) recule par rapport à 2018 (- 2 %), à l'instar de celle du chou-fleur (- 3 %).

En 2018, les récoltes européennes baissent de 4 % sur un an. L'Espagne, concernée également par un recul de la production, se situe toujours en tête avec 14,9 millions de tonnes de légumes frais produits, suivie par l'Italie, dont les récoltes progressent, et atteignent 12,3 millions de tonnes. Avec 5,7 millions de tonnes, la France se place au troisième rang des producteurs de légumes frais, dépassant la Pologne et ses 5,5 millions de tonnes.

Production française de légumes frais



	2000	2010	2018	2019p
	millier de tonnes			
Tomate	840	846	710	671
Carotte[1]	678	624	518	534
Maïs doux	454	312	456	445
Salade[1 - 2]	509	442	378	371
Haricot vert[3]	464	331	384	342
Oignon	464	329	510	518
Chou-fleur[1]	388	356	264	256
Melon	287	290	255	248
Chou (n.c. chou-fleur)	243	219	188	186
Endive (chicon)[1]	245	209	151	146
Petit pois	245	209	244	280
Autres légumes frais	1 351	1 406	1 836	1 356
Ensemble[4]	6 165	5 573	5 894	5 422

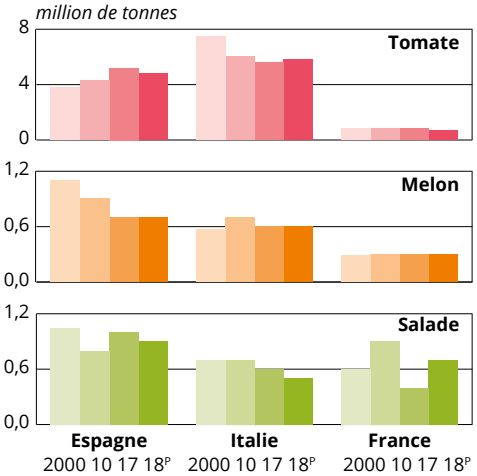
1. Ces chiffres concernent la campagne et non l'année civile.
2. Chicorée, cresson, mâche, laitue et autres salades.
3. Y compris haricots beurre.
4. Non compris fraise, pomme de terre et racine d'endive, y compris DOM sauf pour l'année 2000.

Champ : production des exploitations agricoles hors jardins familiaux.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Production européenne de légumes frais

	2000	2010	2017	2018p
	million de tonnes			
UE à 28	**65,7**	**55,5**	**66,3**	**63,5**
UE à 27	**63,9**	**52,9**	**63,5**	**61,0**
UE à 25	**61,8**	**52,7**	**63,0**	**60,1**
dont UE à 15	52,9	47,8	54,6	52,3
Italie	16,2	13,9	12,0	12,3
Espagne	12,5	11,1	15,4	14,9
Pologne	5,5	4,3	5,9	5,5
France	6,2	5,6	5,6	5,9
Pays-Bas	3,8	4,7	5,4	4,7
Grèce	4,2	3,2	2,9	2,7
Allemagne	3,0	3,3	4,1	3,6
Royaume-Uni	1,8	2,6e	2,7	2,6
Portugal	1,5	1,7e	2,6	2,1
Tomate	17,6	16,1	17,4	16,7
Carotte	5,1	5,2	5,8	5,3
Oignon	5,5	5,5	6,7	5,9
Chou (n.c. chou-fleur)	7,3	6,7	7,1	6,6
Melon, pastèque	5,1	4,7	5,0	5,0
Salade	3,2	2,7	2,9	3,0
Chou-fleur	2,7	2,1	2,4	2,4

Sources : Eurostat, estimations Agreste



Légumes

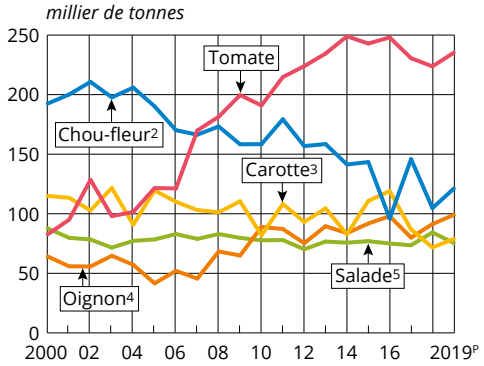
commerce extérieur en frais

En 2019, le déficit commercial des légumes frais se réduit en valeur mais se creuse en volume par rapport à 2018. Il atteint 1,34 milliard d'euros pour 1,21 million de tonnes. Les importations atteignent 2,49 milliards d'euros en 2019 (+ 4 % sur un an) pour un volume de 2,31 millions de tonnes (stable par rapport à 2018). Les exportations sont de 1,14 milliard d'euros en 2019, en hausse de 7 % par rapport à 2018 et progressent également en volume, à 1,10 million de tonnes (+ 3 %).

La tomate reste le légume le plus échangé et représente 25 % des volumes de légumes frais importés et plus de 20 % des volumes exportés. Le déficit du commerce extérieur en salade se rétracte en 2019, pour atteindre 41 millions d'euros. L'excédent en chou-fleur (et brocolis) augmente de plus de 30 % par rapport à 2018, à 71 milliers de tonnes en 2019 et de plus de 20 % en valeur, à 39 millions d'euros. Le déficit en carottes recule de 14 % en valeur par rapport à 2018 pour atteindre 44 millions d'euros et de 11 % en volume, à 76 milliers de tonnes.

L'Union européenne représente 83 % des marchés à l'exportation. Les principaux partenaires sont la Belgique, l'Allemagne, l'Espagne, les Pays-Bas et l'Italie. L'Espagne fournit 67 % des melons importés et le Maroc 61 % des tomates.

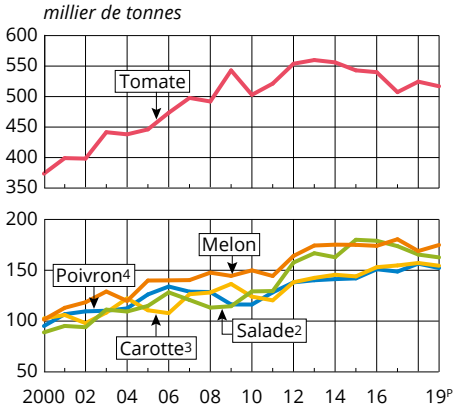
Exportations françaises de légumes frais



	2000	2010	2018	2019P
Quantité		*millier de tonnes*		
Total[1]	863	984	1 070	1 102
dont tomate	83	191	224	235
chou-fleur[2]	193	158	105	121
carotte[3]	115	82	72	79
oignon[4]	64	89	91	99
salade[5]	88	78	84	75
Valeur		*million d'euros*		
Total[1]	690	1 012	1 070	1 145
dont tomate	88	270	311	341
chou-fleur[2]	86	123	77	93
carotte[3]	30	21	25	27
oignon[4]	13	40	41	47
salade[5]	140	157	145	151

1. Non compris fraise et pomme de terre, y compris melon.
2. Y compris brocolis.
3. Y compris navet.
4. Non compris les plants.
5 Laitues, chicorées et autres salades (mâche, cresson…), non compris endives.
Source : Douanes

Importations françaises de légumes frais



	2000	2010	2018	2019P
Quantité		*millier de tonnes*		
Total[1]	1 484	1 949	2 318	2 312
dont tomate	374	503	524	517
melon	101	150	169	175
salade[2]	89	129	165	163
carotte[3]	103	124	157	154
poivron[4]	95	116	156	152
Valeur		*million d'euros*		
Total[1]	1 173	1 868	2 387	2 486
dont tomate	318	465	594	630
melon	92	128	167	167
salade[2]	62	137	192	192
carotte[3]	32	50	76	71
poivron[4]	109	163	228	212

1. Non compris fraise et pomme de terre, y compris melon. 2. Laitues, chicorées et autres salades (mâche, cresson…), non compris endives.
3. Y compris navet. 4. Y compris piment doux.
Source : Douanes

Légumes

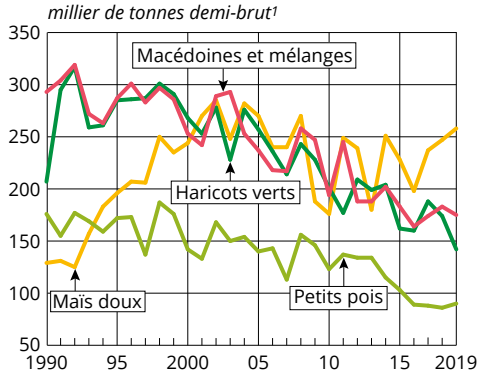
prix en frais, production en transformé

En 2019, le prix des légumes frais progresse de 7 % sur un an. Au cours des premiers mois, l'offre disponible reste réduite, notamment celle de tomate, tandis que la consommation est stimulée par des températures douces pour la saison, maintenant des prix fermes. Au printemps 2019, le climat en demi-teinte décourage la demande mais les prix augmentent pour certains légumes d'hiver comme le poireau, ainsi que pour des légumes primeurs, conséquence du manque d'eau qui pénalise la production. Les cours des légumes d'été se raffermissent avec des récoltes fragilisées par la canicule, à l'exception du melon.

La fermeté des cours du melon en début de période permet à ceux-ci d'augmenter en moyenne sur l'année 2019 par rapport à la campagne précédente, bien qu'ils se soient contractés par la suite, les fortes chaleurs ayant provoqué un engorgement du marché. Les prix de la tomate restent fermes en 2019, en raison d'un amoindrissement de l'offre lié entre autres aux difficultés climatiques. Après une année 2018 de baisse, les cours du poireau progressent sur un an du fait de la fermeté des primeurs. Les baisses de surfaces contribuent également au recul quasi généralisé des productions des légumes d'hiver 2019-2020 tandis que les cours pâtissent d'une demande fluctuante qui manque de dynamisme.

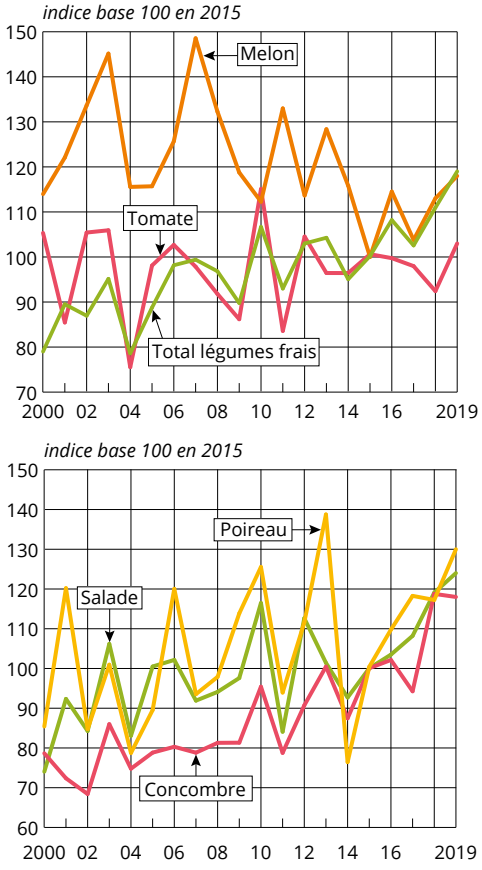
La France est le premier pays producteur de légumes en conserve de l'Union européenne. Les fabrications de conserves de légumes diminuent en 2019 (- 5 %). Celle du maïs doux augmente (+ 5 %) et conforte sa première place parmi les fabrications de légumes appertisés. Celles des mélanges (pois et carottes, macédoines) et des haricots verts, qui constituent l'essentiel des autres volumes produits, baissent (respectivement - 4 % et - 18 %).

Production de conserves de légumes



1. Quantité en « Demi-brut » c'est-à-dire poids du produit + jus d'accompagnement + conditionnement.
Source : Adepale

Prix à la production de légumes frais



Source : Agreste - Ippap

Production de légumes transformés

	2000	2010	2018	2019
	millier de tonnes demi-brut[1]			
Légumes en conserve non cuisinés				
Maïs doux	244	176	247	258
Haricots verts (y c. haricots beurre et mange-tout)	268	201	174	142
Macédoines et mélanges	253	194	183	175
Petits pois	142	123	86	90
Flageolets	58	51	33	33
Autres légumes (hors champignons de couche)	187	150	166	150
Total	1 152	895	888	848
	millier de tonnes net[2]			
Légumes en conserve cuisinés, sans garniture (lentilles, haricots, ratatouille…)	**57**	**50**	**66**	**59**
Tomates transformées[3]				
Tomates entières ou en morceaux, pelées ou non, appertisées ou congelées	//	12	s	s
Concentré de tomate	47	33	19	20
Coulis et purée de tomates	4	12	26	27

1. Quantité en « Demi-brut » c'est-à-dire poids du produit + jus d'accompagnement + conditionnement.
2. Quantité en « Net » c'est-à-dire poids du produit + jus d'accompagnement (sans conditionnement).
3. Production commercialisée.
Sources : Agreste - Prodcom, Adepale

Fruits

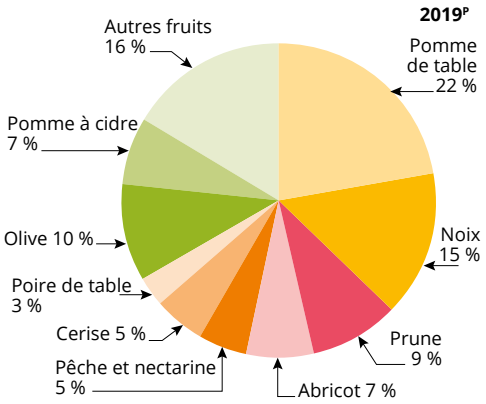
vergers

Avec 171 400 hectares en 2019, les surfaces de l'ensemble du verger français sont inférieures de 1,6 % à celles de 2010. Le pommier est l'espèce fruitière dominante (22 % des surfaces) devant le noyer (15 %), le prunier (9 %) et l'abricotier (7 %). La surface du verger de noyers a augmenté de 41 % depuis 2010, alors que celle d'autres espèces fruitières a nettement baissé : pêchers et nectariniers (- 32 %), pruniers (- 19 %), pommiers pour pommes de table (- 10 %).

Près de la moitié du verger français (43 %) est concentrée dans le bassin Rhône-Méditerranée, près d'un quart dans le bassin Sud-Ouest et 6 % dans le Val de Loire.

Le verger français est relativement concentré : 5 % des arboriculteurs détiennent les exploitations les plus importantes, soit 30 % de l'ensemble des surfaces du verger. À l'opposé, 30 % des arboriculteurs ne détiennent que 4 % des surfaces de verger.

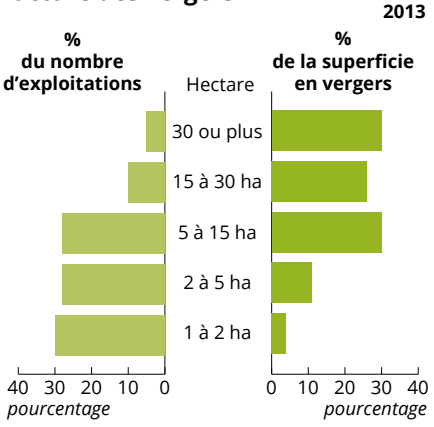
Surface des vergers



	2000	2010	2018	2019p
	millier d'hectares			
Total verger[1]	**195,1**	**174,1**	**166,4**	**171,4**
pommier[2]	*53,0*	*41,7*	*37,5*	*37,7*
noyer	*14,6*	*18,4*	*22,2*	*25,9*
prunier	*19,1*	*18,2*	*15,0*	*14,8*
abricotier	*15,0*	*14,0*	*12,3*	*12,3*
pêcher et nectarinier	*22,1*	*13,3*	*9,1*	*9,1*
cerisier	*12,1*	*9,6*	*8,1*	*8,0*
poirier[2]	*11,0*	*6,0*	*5,2*	*5,3*
autres arbres fruitiers	*48,3*	*53,1*	*57,1*	*58,4*
olivier	15,6	16,9	17,4	17,7
pommier à cidre	9,9	13,1	13,1	12,8
châtaignier	7,1	7,0	8,5	8,6
noisetier	2,3	4,2	6,7	7,8
kiwi	4,1	4,0	3,8	3,8
cassissier et myrtillier	2,5	2,6	2,4	2,4
clémentinier	2,3	1,9	2,0	2,1
amandier	1,6	1,3	1,2	1,2
framboisier	1,5	0,7	0,7	0,7
autres	1,4	1,4	1,3	1,3
Raisin de table[1]	**9,1**	**5,9**	**5,2**	**5,3**
Fraise	**4,0**	**3,2**	**3,3**	**3,3**
Banane*	**15,1**	**10,1**	**7,5**	**7,5**
Ananas*	**0,9**	**1,1**	**2,0**	**2,0**

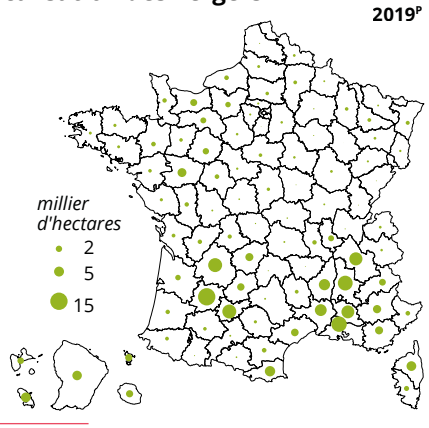
* Y compris Mayotte à partir de 2016.
1. Cultures pures et associées, en production uniquement, hors jardins familiaux. Non compris cognassiers, orangers.
2. Pommes et poires de table, à l'exclusion des fruits à cidre et à poiré.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Structure des vergers



Champ : les exploitations au-delà de 1 ha pour chacun des 7 fruits (abricot, pêche, prune, pomme de table, agrume, kiwi, noix) et au-delà de 0,5 ha pour chacun des 2 fruits (poire de table, cerise) en France métropolitaine.
Source : Agreste - Inventaire des vergers 2013

Localisation des vergers[1]



1. Y compris banane et ananas.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Fruits

production en frais

En 2019, la production métropolitaine de fruits de table s'élève à 2,5 millions de tonnes.

Avec plus de 60 % des volumes de fruits, les pommes de table occupent toujours la première place devant les pêches et nectarines (8 %) et les prunes (7 %). La production de fruits de table augmente de 6 % en un an, la hausse concernant essentiellement les productions de fruits à noyau : abricot (+ 19 %), pêche et nectarine (+ 10 %), cerise (+ 7 %), pomme (+ 5 %) et prune (+ 3 %). La floraison a été abondante et s'est déroulée dans des conditions favorables.

La banane et l'ananas sont les deux fruits les plus produits dans les départements d'Outre-mer. En 2019, en France, la banane est cultivée pour 93 % aux Antilles et l'ananas pour moitié à La Réunion.

En 2018, l'Espagne était en tête des pays européens producteurs de fruits (30 % de la production de l'Union européenne), devant l'Italie. La France est en cinquième position après la Grèce et la Pologne.

Production métropolitaine des vergers de fruits

	2000	2010	2018	2019P
	millier de tonnes			
Pomme de table	2 130	1 788	1 441	1 519
Pêche et nectarine	463	310	184	203
pêche	*277*	*153*	*102*	*111*
nectarine (y c. brugnon)	*187*	*158*	*82*	*92*
Prune	200	247	174	180
Abricot	131	145	113	135
Poire de table	243	149	129	120
Raisin de table	69	47	34	45
Fraise	60	50	53	60
Cerise	67	45	33	35
Autres fruits de table	171	166	178	175
kiwi	*81*	*71*	*52*	*62*
noix	*26*	*32*	*38*	*35*
clémentine	*23*	*20*	*38*	*26*
châtaigne	*9*	*9*	*9*	*7*
autres fruits	*32*	*34*	*41*	*45*
Total fruits de table[1]	3 533	2 948	2 339	2 472

1. Non compris pommes à cidre, poires à poiré, olives, coings, oranges.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Production de banane et d'ananas dans les DOM

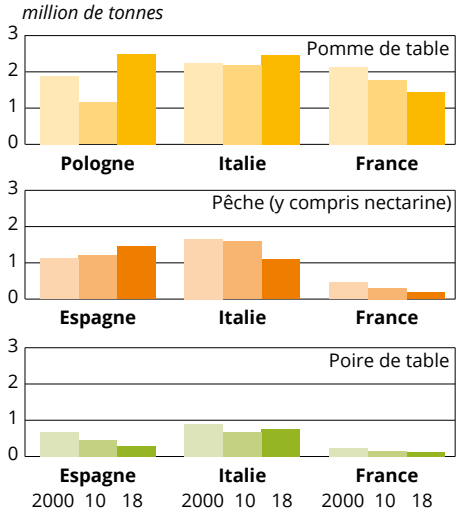
	2000	2010	2018	2019P
		millier de tonnes		
Banane[1]				
Total DOM*	...	279,9	190,7	191,8
dont Antilles	438,0	262,8	178,1	178,1
Guadeloupe	*121,8*	*61,3*	*34,9*	*34,9*
Martinique	*316,2*	*201,5*	*143,1*	*143,1*
Ananas				
Total DOM*	...	29,8	28,3	28,3
dont La Réunion	15,8	14,3	14,3	14,3

* À partir de 2016, les statistiques Total DOM comprennent Mayotte.
1. Production tous types de banane dessert confondus.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Production européenne de fruits

	2000	2010	2017	2018
	million de tonnes			
UE à 28[1]	...	39,0	35,2	38,2
dont UE à 15[1]	32,8	34,3	30,3	31,4
dont Espagne	10,2	12,3	11,2	11,4
Italie	11,0	12,5	9,1	9,4
Grèce	3,3	2,8	3,7	3,7
Pologne	2,3	2,0	2,3	3,5
France	3,7	2,9	2,5	2,3
Roumanie	...	...	1,0	1,9
dont pomme de table	10,8	8,9	8,5	10,7
orange	5,8	7,9	6,2	6,5
pêche[2]	4,6	4,0	4,3	3,8
poire de table	2,7	2,3	2,3	2,5
clémentine	...	2,3	2,1	1,9

1. Fruits de table (non compris pomme à cidre, poire à poiré et olive à huile).
2. Y compris nectarine et brugnon.
Source : Eurostat



Fruits

commerce extérieur en frais

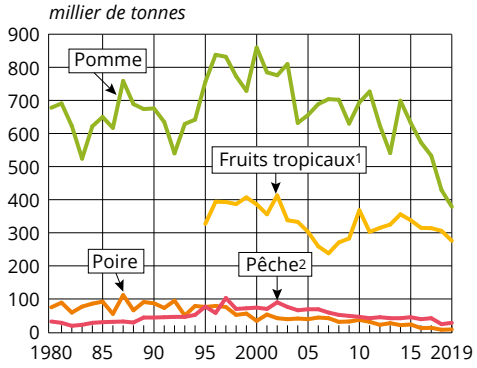
En 2019, le déficit en volume du commerce extérieur français des fruits (- 2,4 millions de tonnes) s'accroît légèrement (+ 1 % par rapport à 2018). Les importations sont stables mais les exportations reculent de 79 000 tonnes (- 8 %).

Les agrumes et les fruits tropicaux constituent les deux tiers des quantités de fruits importés en France. L'Espagne reste le premier fournisseur en fruits de la France (1/3 des importations françaises), loin devant la Côte-d'Ivoire (9 %), l'Italie (6 %), le Maroc et la Belgique (3 % chacun).

Les exportations de pommes diminuent de nouveau (- 12 %), conséquence de la saturation du marché européen en pommes en 2019 et du ralentissement de la consommation au Moyen-Orient. Elles constituent 40 % du total des exportations, devant les fruits tropicaux (30 %). Parmi les fruits tropicaux exportés, la part des bananes fraîches atteint 74 %. L'Espagne, premier acheteur de fruits français (22 % du total), devant le Royaume-Uni, s'approvisionne d'abord en fruits tropicaux (54 % de ses importations de fruits français).

Le déficit en valeur des échanges de fruits, qui s'élève à 3,5 milliards d'euros en 2019, augmente de 123 millions d'euros par rapport à 2018. C'est le résultat d'une baisse de la valeur des exportations de fruits de 91 millions d'euros, conséquence de la baisse des prix et des volumes des exportations de pommes.

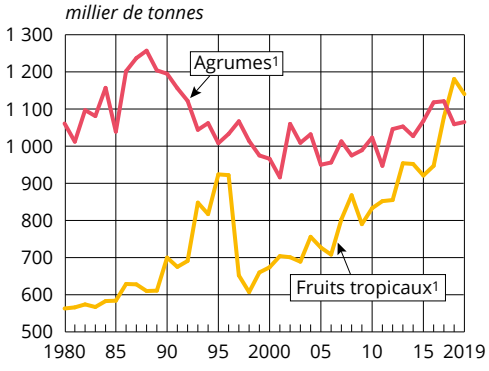
Exportations françaises de fruits



	2000	2010	2018	2019p
		millier de tonnes		
Quantité totale	1 671	1 472	1 042	962
dont pomme	862	696	431	381
fruits tropicaux[1]	386	370	308	278
agrumes	86	103	99	95
pêche[2]	76	48	26	30
poire	36	39	9	10
dont Espagne	257	236	239	211
Royaume-Uni	340	209	123	100
Allemagne	277	182	96	82
Italie	95	124	100	93
Belgique	131	103	60	57
Pays-Bas	188	131	70	70
		million d'euros		
Valeur totale	1 281	1 410	1 433	1 342
dont pomme	469	483	482	387
fruits tropicaux[1]	272	256	274	302
agrumes	55	92	110	103
pêche[2]	85	73	42	41
poire	22	31	9	9

1. Essentiellement banane.
2. Y compris nectarine et brugnon.
Champ : France y compris DOM à partir de 1997.
Source : Douanes

Importations françaises de fruits



	2000	2010	2018	2019p
		millier de tonnes		
Quantité totale	2 492	2 993	3 463	3 415
dont agrumes[1]	966	1 023	1 059	1 065
fruits tropicaux[1]	674	833	1 181	1 140
pomme	88	157	177	160
raisins[1]	185	171	156	144
pêche	77	117	157	156
dont Espagne	922	1 105	1 106	1 141
Italie	205	209	225	218
Côte d'Ivoire	308	160	266	318
Cameroun	107	150	117	65
Belgique	76	138	93	103
Maroc	105	108	110	110
Pays-Bas	59	108	60	61
Rép. Dominicaine	4	85	74	86
		million d'euros		
Valeur totale	2 206	3 155	4 809	4 841
dont agrumes[1]	593	836	1 047	996
fruits tropicaux[1]	515	666	1 240	1 355
raisins[1]	173	196	237	223
pêche	76	141	186	161
pomme	51	94	125	90

1. Frais ou secs.
Champ : France y compris DOM à partir de 1997.
Source : Douanes

Fruits

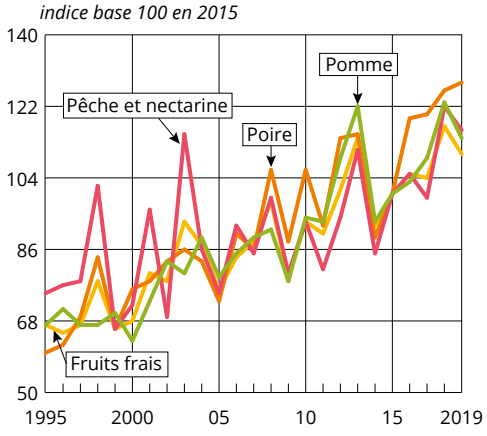
prix en frais, production en transformé

En 2019, les prix à la production des fruits frais reculent de 6 % sur un an. Ils sont néanmoins supérieurs à la moyenne 2014-2018 (+ 3 %). La baisse des cours des fruits d'été est la conséquence d'une offre française en expansion, notamment en fruits à noyaux. Les cours de la pêche reculent de 5 % et ceux de la pomme de 8 %.

Après avoir atteint un record de production en 2018, les fabrications de compotes et purées de fruits diminuent en 2019 (- 8 %). La production des purées de fruits se maintient mais celle des compotes de pommes continue de régresser, comme ces dernières années. Après un rebond en 2018, les productions de conserves de fruits décroissent elles aussi (- 8 %). Les fruits aux sirops y sont largement majoritaires face aux fruits au naturel. La production de confitures, dominée par le traditionnel duo fraises et abricots, se stabilise en 2019 (+ 1 %).

Pour l'ensemble des fruits frais, les producteurs privilégient les organisations de producteurs pour la première mise en marché, et cela davantage pour la prune, la pomme et la pêche que pour l'abricot, la cerise ou la poire.

Prix à la production des fruits frais



Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Ippap

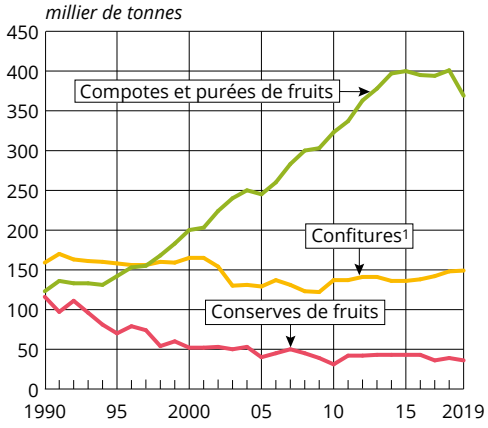
Principaux modes de commercialisation des fruits frais

• Première mise en marché

2013	Organisations de producteurs	Grossistes	Expéditeurs	Vente directe[1]	Distribution[2]
	pourcentage des quantités				
Pomme	60	19	6	6	4
Pêche et nectarine	50	18	12	6	10
Prune	80	7	8	1	1
Abricot	36	26	28	3	5
Cerise	37	28	17	8	3
Poire	37	33	11	7	5

Champ : France métropolitaine.
1. Au consommateur et restaurant.
2. Centrale d'achat ou direct.
Source : Agreste - Enquête inventaire des vergers 2013

Production de conserves de fruits et confitures



	2000	2010	2018	2019
	millier de tonnes			
Compotes et purées de fruits	200	323	401	369
dont compotes de pommes	95	114	97	77
compotes de pommes en mélange avec autres fruits	58	128	111	75
purées de fruits	//	72	157	155
Confitures[1]	165	137	148	149
dont de fraises	42	35	36	36
d'abricots	39	24	21	22
Conserves de fruits	52	31	39	36
dont de poires	14	7	11	10
de pêches	5	2	3	4
mélanges	18	11	14	10
Total compotes, conserves de fruits et confitures[1]	417	492	588	554

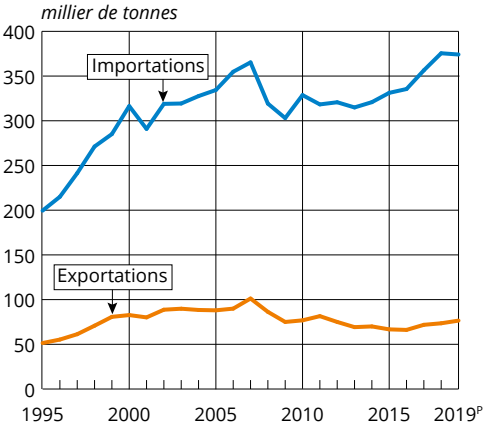
1. Rupture de série en 2003 : les coulis et nappages ne sont plus compris.
Sources : Agreste, Adepale

Fleurs et pépinères

Le solde commercial des fleurs et plantes reste largement déficitaire en 2019. La France importe en valeur 7 fois plus qu'elle n'exporte. Les importations françaises de fleurs et de plantes s'élèvent, en 2019, à 1,1 milliard d'euros. Les volumes importés sont stables par rapport à 2018 ; cependant, leur valeur augmente de 3 %. Les principaux fournisseurs de la France restent les Pays-Bas et la Belgique avec respectivement 61 % et 12 % des importations. Les exportations augmentent de 4 % en volume mais diminuent de 2 % en valeur. En 2019, les principaux clients de la France en valeur sont les Pays-Bas, l'Italie, le Royaume-Uni, la Suisse et l'Espagne.

En 2019, les surfaces consacrées à l'horticulture ornementale s'établissent à 8,8 milliers d'hectares. Elles sont stables après la baisse enregistrée en 2018 (- 2 %). La région Provence-Alpes-Côte d'Azur concentre à elle seule 37 % des surfaces dédiées aux fleurs et feuillages coupés. Les surfaces des plantes en pot fleuries, des plantes vertes, des plantes à massif et des plantes vivaces sont mieux réparties sur le territoire, avec cependant près de 19 % des surfaces en Pays de la Loire. La région Nouvelle-Aquitaine est la principale région productrice de bulbes avec 63 % des surfaces. Enfin, près de 32 % des pépinières florales sont localisées en Bretagne.

Commerce extérieur des fleurs et plantes vivantes



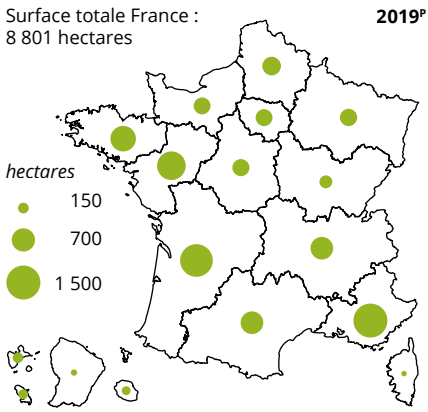
	2000	2010	2018	2019p
Quantité		*millier de tonnes*		
Importations	316,4	328,7	375,5	374,1
Exportations	82,7	76,8	73,5	76,5
Solde	- 233,7	- 251,9	- 302,1	- 297,7
Valeur		*million d'euros*		
Importations	969,4	1 149,4	1 109,0	1 137,8
dont UE à 28	...	1 095,1	1 042,4	1 061,6
UE à 15	919,5	1 093,3	1 037,0	1 057,3
dont Pays-Bas	647,5	735,9	686,8	693,7
Belgique	123,2	137,5	129,0	131,1
Exportations	202,0	149,9	165,5	161,9
dont UE à 28	...	118,4	118,6	117,3
UE à 15	160,5	106,9	104,8	106,5
Solde	- 767,5	- 999,6	- 943,5	- 976,0
dont UE à 28	...	- 976,6	- 923,8	- 944,4
UE à 15	- 759,0	- 986,4	- 932,3	- 950,7

Champ : France y compris DOM à partir de 1997.
Source : Douanes

Superficies des fleurs et plantes ornementales

	2000	2010	2018	2019p
	hectare			
Fleurs et feuillages coupés	2 722	2 841	2 548	2 546
Plantes en pot fleuries et plantes vertes	1 842	2 203	2 101	2 106
Plantes à massif en arrachis ou en mottes	1 464	1 865	1 748	1 745
Bulbes	1 322	1 099	1 111	1 112
Pépinières florales	630	980	1 291	1 292
Total	7 980	8 988	8 799	8 801

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle



Tabac

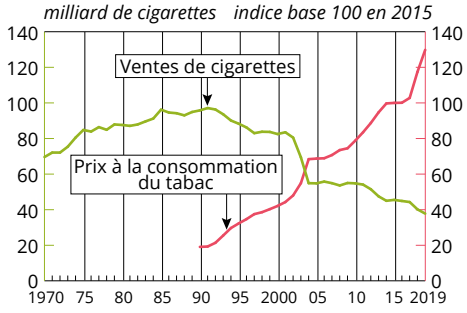
En 2019, les ventes de cigarettes, qui représentent environ 80 % du marché officiel, diminuent de nouveau après un léger rebond en 2015, prolongeant la baisse amorcée au début des années 90. Ce repli intervient alors qu'en 2019 le prix des cigarettes augmente en mars et en novembre.

Les ventes de cigarettes atteignent 37,8 milliards d'unités, soit 5,9 % de moins qu'en 2018. Après avoir déjà fortement diminué en 2018, les ventes de tabac à rouler reculent de nouveau très nettement en 2019 (7 144 tonnes soit - 6,2 % de moins qu'en 2018). Ceci peut s'expliquer par les hausses de prix intervenues en 2019. Les trois années de baisse consécutive des ventes entraînent une diminution de la part de marché de cette catégorie de tabac (15,2 % en 2019 contre 15,3 % en 2018 et 15,5 % en 2017).

Depuis les années 80, les Français préfèrent les cigarettes blondes aux cigarettes brunes. La production française s'est orientée exclusivement vers les tabacs blonds, mais n'est pas suffisante pour satisfaire la demande intérieure. En 2019, les importations de cigarettes augmentent (+ 2,3 %). La production de tabac continue de baisser (- 13,4 %).

Depuis les années 70, la culture du tabac recule, passant de 22 000 ha en 1977 à 2 200 ha en 2019.

Ventes de cigarettes et prix du tabac



Sources : Altadis, OFDT (ventes de cigarettes)

Ventes de cigarettes

	2000[1]	2010	2018	2019
		milliard de cigarettes		
Ventes totales	83,2	54,8	40,2	37,8
		tonne		
Ventes de tabac à rouler et à pipe	7 280	7 598	7 620	7 144

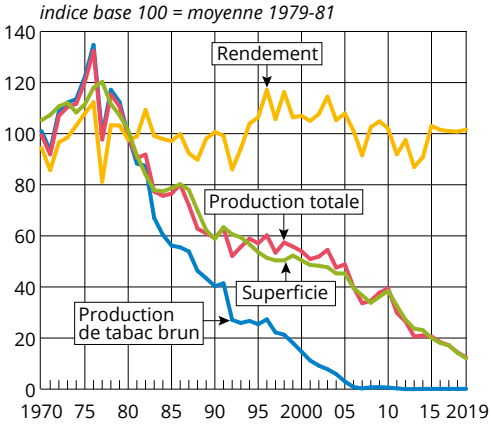
1. Moyenne triennale centrée sur l'année indiquée.
Source : OFDT

Prix du tabac

	2000	2010	2018	2019
		indice base 100 en 2015		
Indice du prix à la consommation du tabac	44,3	78,8	117,4	129,8

Source : Insee - Indice des prix à la consommation

Production de tabac



	2000[1]	2010	2018	2019[p]
		millier d'hectares		
Superficie	9,3	7,1	2,6	2,2
		quintal/hectare		
Rendement	27,2	26,0	25,7	25,9
		millier de tonnes		
Production	25,2	18,4	6,7	5,8
dont tabac brun	6,8	0,3	0,0	0,0
tabac blond	18,5	18,1	6,7	5,8

1. Moyenne triennale centrée sur l'année indiquée.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Commerce extérieur de tabac

(tabacs bruts et fabriqués)

	2000	2010	2018	2019
Quantité				
		milliard d'unités		
Importations de cigarettes et cigares	51,2	47,7	47,1	48,2
		millier de tonnes		
Importations d'autres produits	131,8	115,3	115,1	104,8
		milliard d'unités		
Exportations de cigarettes et cigares	16,3	14,3	0,3	0,2
		millier de tonnes		
Exportations d'autres produits	81,9	89,4	64,9	61,2
Valeur		*million d'euros*		
Importations totales	1 555,7	1 684,1	1 593,0	1 631,6
dont cigarettes	*1 351,2*	*1 369,2*	*1 187,5*	*1 298,2*
Exportations totales	401,0	574,6	366,2	345,9
Solde	-1 154,8	-1 109,5	-1 227,0	-1 286,0

Source : Douanes

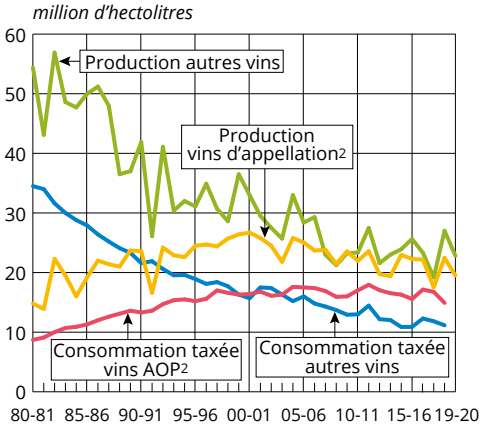
Vin

production et prix

La production mondiale 2019 de vins (hors jus et moûts) se situe autour de 260 millions d'hectolitres et recule fortement après celle exceptionnellement élevée de 2018, mais renoue avec des niveaux habituels. La production de l'Union européenne, qui représente 60 % de la production mondiale, reculerait de 14 % par rapport à 2018, en raison de conditions climatiques défavorables dans les principaux pays producteurs : gel, canicule et sécheresse. La production française (incluant jus et moûts), évaluée à 42,3 millions d'hectolitres pour 2019, diminue de 14 % par rapport à la forte récolte de 2018, et de 7 % comparée à la moyenne des cinq dernières années, ceci en raison du gel printanier, coulure après floraison, canicule et sécheresse estivales. Les récoltes chutent de 25 % en Espagne et de 13 % en Italie. La France occupe la deuxième place des pays producteurs européens, derrière l'Italie.

En 2019, la consommation mondiale de vins serait stable, elle diminue très faiblement en France (- 0,6 %). De 2018 à 2019, les prix à la production baissent dans tous les segments de vins : vins de pays ou IGP (- 6 %), sans indication géographique (- 1 %) et vins AOP hors Champagne (- 9 %).

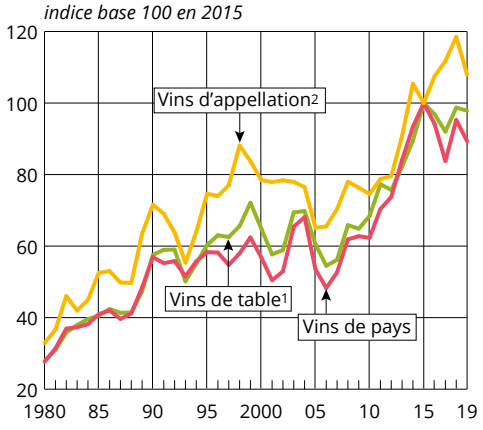
Production et consommation de vin en France



	2000-01	10-11	18-19	2019-20p
	million d'hectolitres			
Production[1]				
Tous vins	59,7	45,3	49,5	42,3
Vins AOP[2] hors eaux-de-vie	26,7	22,0	23,9	20,1
Autres vins	33,0	23,4	25,5	22,2
dont vins IGP[3]	16,2	12,5	13,0	12,7
vins sans IG	8,9	3,1	2,7	1,7
vins pour eaux-de-vie	7,9	7,8	9,9	7,9
Consommation taxée				
Tous vins	32,1	29,9	26,1	...
Vins AOP[2]	16,4	17,0	14,9	...
Autres vins	15,7	13,0	11,2	...

Campagne 1er août - 31 juillet à compter de 2000-2001.
1. Y compris moûts et jus.
2. Vins AOP = vins bénéficiant d'une Appellation d'Origine Protégée.
3. Vins IGP = vins bénéficiant d'une Indication Géographique Protégée.
Sources : Agreste, Douanes

Prix du vin à la production en France



1. Sans indication d'origine.
2. Hors champagne.
Sources : Insee, Agreste - Ippap

Production mondiale de vin (hors moûts et jus)

	1998*	2008*	2018p	2019Prév.
	million d'hectolitres			
Monde	268,0	269,2	294,0	260,0
UE à 28	...	159,5	183,0	156,2
dont UE à 15	168,0	142,7		
dont France[1]	56,0	42,8	49,5	42,3
Italie	54,0	47,0	54,8	47,5
Espagne	34,0	35,9	44,9	33,5
Allemagne	10,0	10,0	10,3	9,0
États-Unis	21,0	19,3	24,8	24,3
Argentine	13,0	14,7	14,5	13,0
Australie	7,0	12,4	12,7	12,0
Afrique du sud	8,0	10,2	9,4	9,7

1. Production de vins, y compris moûts et jus.
* Moyenne quinquennale centrée sur l'année indiquée.
Source : OIV - Note conjoncturelle d'avril 2020

Vin

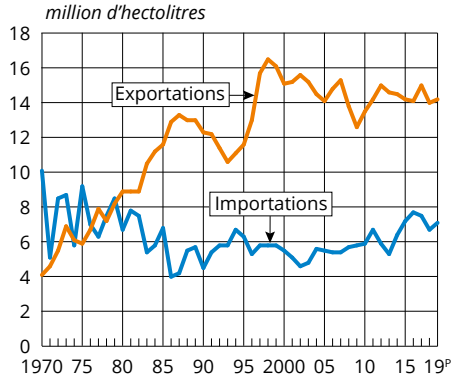
commerce extérieur

Structurellement excédentaire, la balance du commerce extérieur français de vins (hors spiritueux) (+ 8,9 milliards d'euros) augmente en 2019 pour la troisième année consécutive. La hausse (+ 6,0 %) s'explique par une meilleure valorisation des vins, l'excédent s'étant réduit en volume (- 2,6 %).

Les exportations de vins, hors spiritueux, augmentent à nouveau en volume (+ 1,4 % sur un an), sans toutefois retrouver le niveau élevé de 2017. L'Union européenne (à 28 ou 27) est la seule contributrice à la reprise, avec ou sans le Royaume-Uni (- 0,8 %), les volumes exportés vers les pays tiers étant stables ou reculant. L'Allemagne conforte sa place de 1er client en volume des vins français devant les États-Unis et le Royaume-Uni. Les ventes vers les États-Unis restent dynamiques malgré l'entrée en vigueur le 18 octobre de droits additionnels de 25 % sur les vins tranquilles en bouteille. Anticipant le Brexit, le Royaume-Uni accroît ses importations de vins en volume en fin d'année 2019. Enfin, la Chine réduit ses achats dans un contexte de ralentissement économique. Toutes destinations confondues, les volumes de vins tranquilles d'appellation (AOP) sont stables, voire reculent (sauf les blancs) tandis que ceux sans IG progressent plus que les IGP. Les exportations de Champagne sont particulièrement dynamiques en valeur.

Après deux années de baisse, les volumes de vins importés, essentiellement des vins en vrac en provenance d'Espagne, augmentent à nouveau, portant le ratio « Importations sur exportations » à 50 %.

Commerce extérieur de vin

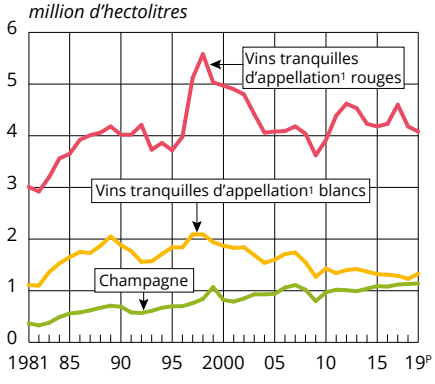


Les données des années 2017, 2018 et 2019 sont provisoires.

	2000	2010	2018p	2019p
Quantité		*million d'hectolitres*		
Importations	5,5	5,9	6,7	7,1
Exportations	15,1	13,5	14,0	14,2
UE à 27	**8,4**	**6,8**	**6,3**	**6,4**
Allemagne	3,1	2,5	2,2	2,3
Belgique	1,8	1,6	1,2	1,2
Royaume-Uni	2,9	2,2	1,7	1,7
UE à 28	**11,3**	**9,0**	**7,9**	**8,2**
Chine	0,0	0,8	1,4	1,3
États-Unis	1,1	1,0	1,7	1,8
Japon	0,6	0,6	0,6	0,6
Solde total quantité	9,6	7,6	7,3	7,1
Valeur		*million d'euros*		
Importations	470	534	930	851
Exportations	5 507	6 351	9 353	9 781
Solde total valeur	5 037	5 817	8 424	8 930

Champ : France y compris DOM à partir de 1997.
Source : Douanes

Exportations de vins ayant une indication géographique



Les données des années 2017 et 2018 sont provisoires.

	2000	2010	2018p	2019p
Quantité		*million d'hectolitres*		
Vins tranquilles AOP	6,9	5,4	5,4	5,4
blancs	*1,9*	*1,4*	*1,2*	*1,3*
rouges et rosés	*5,0*	*3,9*	*4,2*	*4,1*
Champagne	0,8	1,0	1,1	1,1
Vins tranquilles IGP2	...	4,3	3,7	3,7
Valeur		*million d'euros*		
Vins tranquilles d'appellation1	2 921	3 112	4 655	4 827
blancs	*783*	*756*	*959*	*1 039*
rouges et rosés	*2 138*	*2 357*	*3 696*	*3 788*
Champagne	1 568	1 951	2 883	3 101
Vins tranquilles IGP2	...	751	889	911

1. Vins d'appellation = AOP à partir de 2009 [avant 2009 : vins d'appellation = VQPRD (vins de qualité produits dans une région déterminée) = AOC (appellation d'origine contrôlée) + VDQS (vins de qualité supérieure)].
2. Vins IGP = vins à indication géographique protégée - données disponibles à partir de 2010. Vin tranquille : vin ni mousseux, ni pétillant.
Champ : France y compris DOM à partir de 1997. Source : Douanes

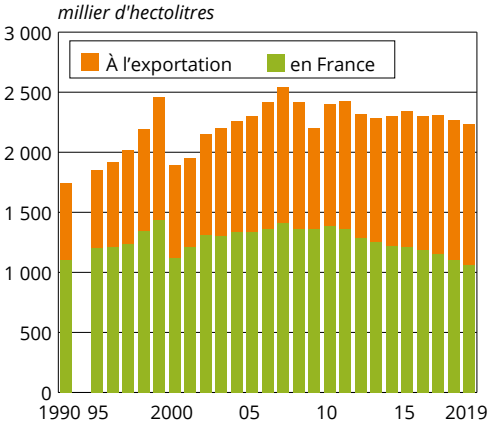
Autres boissons

champagne, armagnac, cognac

Avec 297 millions de bouteilles écoulées en 2019, les ventes de champagne reculent pour la deuxième année consécutive (- 1,6 %). Les expéditions en France, soumises à l'encadrement des promotions dans la grande distribution (loi Egalim), diminuent de nouveau (- 4,1 %). Elles représentent néanmoins près de la moitié du total des expéditions (142 millions de bouteilles). Les ventes vers l'Union européenne (76 millions de bouteilles) et les pays tiers (79 millions de bouteilles) augmentent (respectivement + 0,9 % et + 0,7 %). Des envois de précaution ont été observés à destination du Royaume-Uni (en raison du Brexit) et des États-Unis (avec les menaces de taxation).

Depuis cinq ans, les ventes de cognac progressent et battent des records : 650 milliers d'hectolitres d'alcool pur vendus en 2019 (+ 5,7 %). Ce produit de terroir est presque totalement exporté. Il reste très en vogue aux États-Unis, de loin son premier débouché. La demande nord-américaine demeure très dynamique (+ 16,6 %). En revanche, les ventes en Extrême-Orient, notamment à destination du marché chinois, où le produit est également apprécié, reculent (- 0,9 %) et les exportations à destination des pays européens continuent de baisser (- 4,1 %).

Expéditions de vin de champagne



	2000	2010	2018	2019
	millier d'hectolitres			
Ventes	1 890	2 396	2 267	2 231
En France	1 118	1 388	1 107	1 061
À l'exportation	773	1 008	1 160	1 170

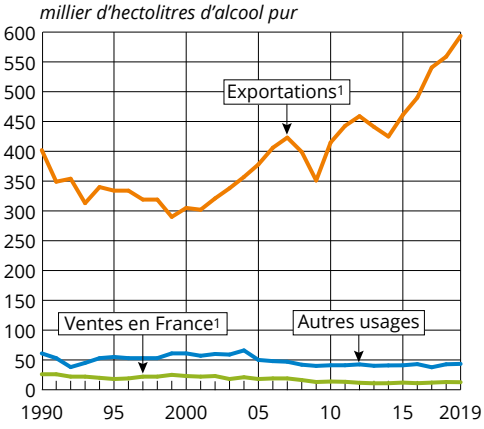
Source : CIVC

Expéditions d'armagnac

	2000	2010	2018	2019
	millier d'hectolitres d'alcool pur			
Ventes				
En France[1]	///	5,3	3,9	nd
À l'exportation[1]	///	5,1	4,3	nd
Pour autres utilisations (liqueurs, brandy...)	///	3,8	7,9	nd
Total des expéditions d'armagnac	15,0	14,2	16,1	nd

1. Armagnac destiné à être bu en l'état.
Source : BNIA

Expéditions de cognac



	2000	2010	2018	2019
	millier d'hectolitres d'alcool pur			
Ventes				
En France[1]	23	14	13	13
À l'exportation[1]	305	415	559	594
Pour la fabrication de pineau et liqueurs	61	41	43	43
Total des expéditions de cognac	389	470	615	650

1. Cognac destiné à être bu en l'état.
Source : BNIC

Autres boissons

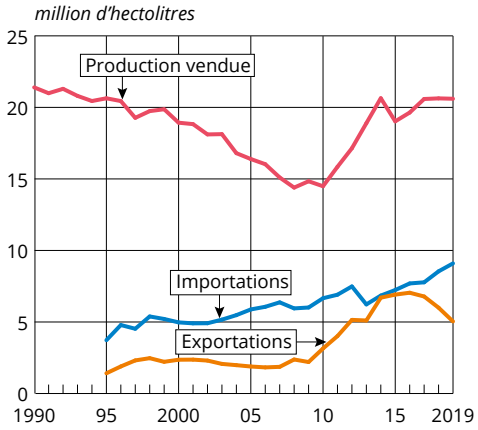
bière et boissons sans alcool

En 2019, les ventes de bières brassées en France se maintiennent à un niveau élevé avec 20,6 millions d'hectolitres écoulés. Ce marché dynamique est notamment porté par les segments des bières sans alcool et des bières premium, spéciales et spécialités. Les exportations diminuent pour la troisième année consécutive (- 16 %) tandis que les importations continuent de croître (+ 6 %).

Les ventes d'eaux de table (minérales et de source) produites et commercialisées par les industriels français sont stables (- 0,1 %). Elles atteignent 124 millions d'hectolitres en 2019.

La fabrication de jus de fruits et de légumes diminue (- 3,5 %), à l'instar du jus d'orange qui reste dominant. Les productions de sirops et de boissons aux fruits gazéifiées se réduisent également (respectivement - 2,2 % et - 10 %). Seule la fabrication de nectars, plus sucrés que les jus de fruits, augmente légèrement en 2019 (+ 0,9 %). Malgré des conditions climatiques marquées par des vagues de chaleur normalement plutôt favorables à leur consommation, la production de boissons « rafraîchissantes », limonades, colas, thés glacés, sirops… continue de baisser (- 2,5 %).

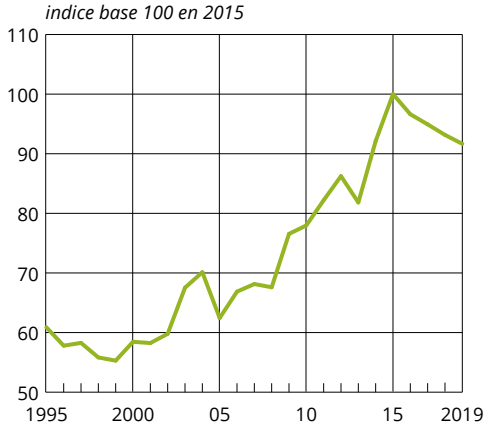
Production et échanges de bière (y compris panachés et bières sans alcool)



	2000	2010	2015	2018	2019
	million d'hectolitres				
Production	18,9	14,5	19,0	20,6	20,6
Exportation	2,4	3,1	6,9	6,0	5,0
Importation	5,0	6,7	7,2	8,5	9,1

Sources : Agreste, ABF, Douanes

Production de boissons rafraîchissantes



Sources : Insee, Agreste - Indice de la production industrielle

Ventes et production de boissons non alcoolisées

	2000	2010	2018	2019
	million d'hectolitres			
Ventes d'eaux minérales naturelles non sucrées	60,4	60,0	73,1	68,7
Ventes d'eaux de source non sucrées	41,0	43,9	50,9	55,3
Production de boissons gazéifiées[2] (limonades, colas, sodas…)	//	30,6	27,3	26,7
Production de boissons aux fruits non gazéifiées[1]	//	4,0	3,0	2,7
Production de nectars[1]	2,2	2,6	2,2	2,2
Production de sirops[1]	1,6	1,8	1,9	1,8
Production de jus de fruits et de légumes[1]	6,4	9,8	10,4	10,0
dont jus d'orange	3,7	5,2	5,0	4,7
jus multifruits	//	1,5	1,9	1,7
jus de pomme	0,8	1,2	1,7	1,9
jus de pamplemousse	0,5	0,4	0,2	0,2

1. Avant 2012 : ventes, à partir de 2012 : production.
2. Boissons aux fruits gazéifiées exclues.
Sources : Agreste - Prodcom et IPI, UNIJUS, SFS

Aliments composés pour animaux

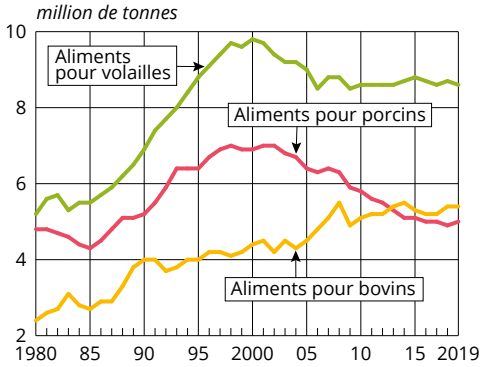
En 2019, la production annuelle d'aliments composés pour animaux s'établit à 20,9 millions de tonnes, quasi stable par rapport à 2018 (+ 0,2 %).

La production d'aliments pour la filière bovine se stabilise (+ 0,3 % après + 2,9 %). Les volumes d'aliments destinés aux vaches laitières diminuent légèrement (- 0,5 %). La situation plus favorable du marché du porc en 2019 permet d'atténuer la baisse des volumes d'aliments pour la filière porcine (+ 1,0 %). L'activité des aliments de la filière des volailles décroît à nouveau faiblement (- 0,6 %), en particulier celle des palmipèdes gras (- 2,4 %).

Les industriels fabriquant les aliments composés pour animaux de ferme utilisent principalement des matières premières d'origine végétale. Les céréales représentent 48,2 % des matières premières incorporées. Les tourteaux, plus riches en protéines, sont les autres ingrédients utilisés pour les aliments composés (29,6 %). Les tourteaux de soja dominent mais leur utilisation faiblit au profit des tourteaux de tournesol.

En 2019, l'activité de la filière des aliments pour animaux de compagnie augmente (+ 7,5 %). Les volumes produits sont essentiellement destinés aux chiens et aux chats, qui représentent plus de 99 % des débouchés.

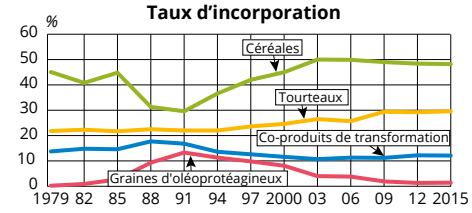
Production d'aliments composés pour animaux

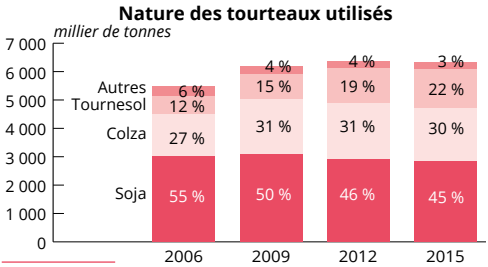


	2000	2017	2018	2019
Aliments	*millier de tonnes*			
Volailles	9 758	8 556	8 693	8 644
dont poulets de chair	3 333	3 488	3 482	3 469
palmipèdes	1 326	1 115	1 272	1 241
Porcins	6 872	4 996	4 917	4 964
Bovins	4 379	5 248	5 400	5 417
dont vaches laitières	3 123	2 757	2 836	2 822
mash	///	1 255	1 316	1 358
Allaitement	519	329	321	323
Ovins-caprins	517	697	714	730
Lapins	582	312	287	272
Autres animaux[1]	482	503	493	525
Total aliments composés pour animaux de ferme	23 109	20 641	20 824	20 874
Aliments pour chiens et chats	2 000	1 802	1 752	1 883

1. Chevaux, gibier, poissons et autres animaux.
Sources : Agreste - IPI, SNIA, La Coopération agricole nutrition animale, Facco

Matières premières incorporées dans les aliments composés pour animaux





	2006	2009	2012	2015
Matières premières[1]	*millier de tonnes*			
Céréales	10 624	10 272	10 560	10 257
dont blé tendre	6 019	4 920	4 931	4 619
maïs	2 453	3 029	3 586	3 706
Tourteaux	5 477	6 171	6 373	6 306
dont tourteaux de soja	3 027	3 097	2 902	2 833
tourteaux de colza	1 464	1 916	1 980	1 881
Co-produits de transformation	2 400	2 353	2 656	2 582
dont sons et issues de céréales	1 619	1 271	1 243	1 163
Graines d'oléoprotéagineux	806	393	294	306
dont pois	505	106	81	40
Autres (minéraux, farines animales...)	1 989	1 793	1 926	1 818

Lecture : en 2015, 6 306 milliers de tonnes de tourteaux ont été utilisées, soit 30 % du total des matières premières incorporées. Parmi ces tourteaux, 30 % (1 881 milliers de t) sont de colza.
1. Aliments d'allaitement exclus.
Source : Agreste - Enquêtes sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme

Bovins

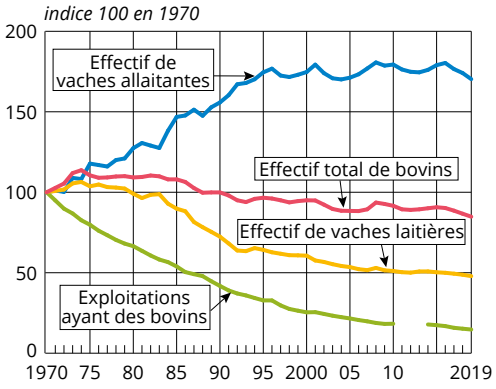
cheptel

En 2019, avec un peu plus de 18,1 millions de têtes, l'effectif du cheptel bovin diminue de 2,1 % sur un an (- 7 % par rapport à 2010), et ce pour la quatrième année consécutive. Les effectifs de vaches laitières et de vaches allaitantes (41 % du cheptel) baissent, respectivement de - 1,8 % et - 2,1 % par rapport à 2018.

Le nombre d'exploitations françaises détenant des bovins continue de décroître. En 2019, avec environ 155 000 unités en France métropolitaine, il recule de 3 % par rapport à 2018 (- 20 % par rapport à 2010). Ce phénomène s'accompagne d'un accroissement de la taille des cheptels. En 2019, un élevage bovin compte 117 animaux en moyenne, contre 101 en 2010. Les exploitations de plus de 40 vaches représentent 55 % des exploitations bovines et élèvent 86 % des vaches.

En 2019, les régions Bretagne, Pays de la Loire et Normandie concentrent 52 % des effectifs de vaches laitières. L'élevage bovin allaitant reste, quant à lui, localisé dans les régions herbagères du centre de la France. Avec plus de 160 000 têtes chacun, les cinq départements Cantal, Aveyron, Creuse, Allier et Saône-et-Loire regroupent près d'un cinquième des effectifs de vaches allaitantes.

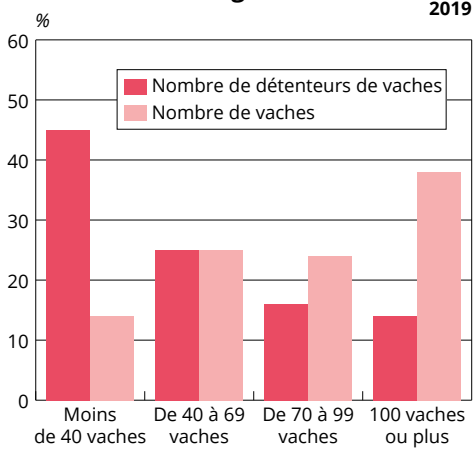
Élevages et effectifs bovins



	1983[1]	2000	2010	2018	2019[p]
Cheptel	*million de têtes*				
Total bovins	23 ,5	20 ,3	19,5	18,5	18,2
Vaches laitières	7,2	4,2	3,7	3,6	3,5
Vaches allaitantes	2,9	4 ,3	4,1	4,1	4,0
Exploitations avec cheptel[2]	*millier*				
Total bovins	612	282	193	160	155
Vaches laitières	427	128	82	80	77
Vaches allaitantes	224	167	121	127	113
Cheptel moyen par exploitation[2]	*nombre moyen de têtes par exploitation*				
Total bovins	38	72	101	116	117
Vaches laitières	17	33	45	44	45
Vaches allaitantes	13	26	34	32	36

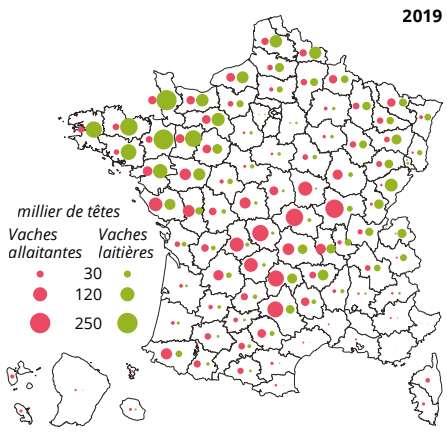
1. Année précédant l'instauration des quotas laitiers.
2. Cheptel moyen par exploitation en France métropolitaine.
Voir glossaire « exploitations agricoles », « BDNI ».
Sources : Agreste - Enquêtes cheptel 1983 et 1990 - Recensements agricoles 2000 et 2010, BDNI bovine à partir de 2008 pour le cheptel (y compris DOM) et à partir de 2014 pour le nombre de détenteurs de bovins

Structure des élevages bovins



Effectifs au 31 décembre 2019 en France métropolitaine.
Sources : Agreste – BDNI bovine

Localisation des vaches



Sources : BDNI bovine, traitements SSP

Bovins

production et échanges extérieurs

En 2019, après une hausse en 2018, la production française de viande bovine recule de 2 % sur un an, à la suite du repli des productions de bovins mâles et de veaux de boucherie. Les productions de vaches et de génisses, en augmentation, ne compensent que partiellement ce recul.

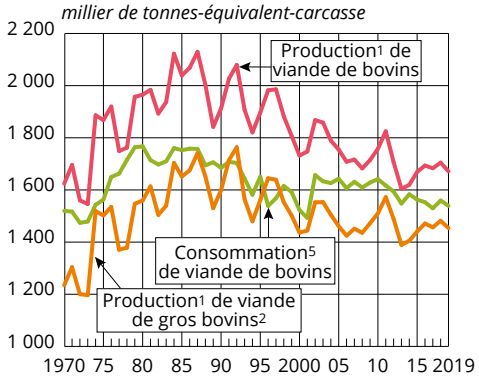
En 2019, les exportations totales de bovins vivants dépassent de 2,7 % les niveaux atteints en 2018. Les ventes de bovins maigres sont en hausse de 1,2 % par rapport à 2018. Les exportations vers l'Italie, principale destination, progressent de 1 %, alors que celles vers l'Espagne baissent de 11 %, affectant fortement les ventes de broutards légers. Les ventes vers les pays tiers restent modestes. Elles concernent essentiellement l'Algérie qui, sur l'année, a doublé ses achats de broutards français.

En 2019, alors que les exportations de viande bovine reculent de 5 % en poids et de 4 % en valeur, les importations de viande augmentent en poids (+ 2 %) et en valeur (+ 3 %). Ces échanges se font majoritairement au sein de l'Union européenne.

Après une hausse en 2018, la consommation de viande bovine calculée par bilan recule sur un an.

En Europe, la France reste le premier pays producteur de viande bovine, suivi par l'Allemagne et le Royaume-Uni. De 2018 à 2019, les abattages de bovins baissent. La production des principaux pays européens décroît, à l'exception de celle de l'Allemagne et de l'Espagne.

Production, échanges, consommation de viande bovine



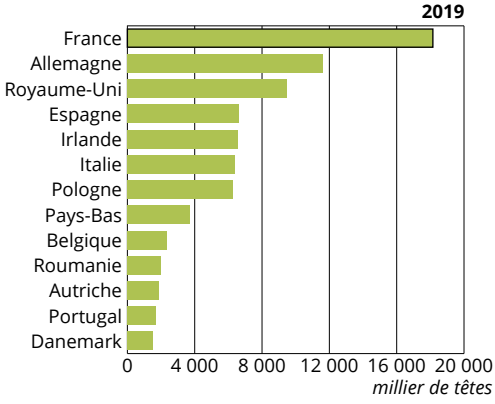
	1990	2000	2018	2019[p]
	millier de tonnes-équivalent-carcasse			
Production[1]	1 912	1 768	1 705	1 671
gros bovins[2]	1 599	1 462	1 482	1 453
veaux[3]	313	307	223	218
Importations[4]	433	347	340	348
Exportations[4]	618	555	485	480
Consommation[5]	1 685	1 561	1 559	1 539
Variation des stocks	42,0	- 56,7	0,0	0,0
	kg-équivalent-carcasse			
Consommation par habitant[4]	29,8	25,7	23,3	23,0
	%			
Taux d'auto-approvisionnement[6]	113,5	113,3	109,3	108,6

1. Production indigène brute. À compter de 1999, les abattages hors abattoirs ne sont plus estimés.
2. Animaux vivants de plus de 220 kg jusqu'en 1992, de plus de 300 kg depuis 1993.
3. Veaux de boucherie et bovins maigres (ou broutards).
4. Animaux vivants et viande.
5. Consommation indigène brute.
6. Production/consommation.

Champ : France y compris DOM à partir de 1997.
Sources : Agreste, Douanes, FranceAgriMer

Cheptels et abattages de bovins dans l'Union européenne

• Cheptels[1]



• Abattages[2]

	2000	2017	2018	2019
		millier de tonnes		
UE à 28 pays	-	7 803	7 932	7 844
France	**1 519**	**1 442**	**1 460**	**1 428**
Allemagne	1 187	1 124	1 102	1 127
Royaume-Uni	924	905	923	914
Italie	1 075	756	809	780
Espagne	607	644	669	696
Irlande	559	617	623	620
Pologne	386	559	565	560
Pays-Bas	389	439	459	424
Belgique	263	282	277	264
Autriche	225	226	233	230

1. Les 13 pays présentés représentent 90 % du cheptel de l'UE à 28 en 2019.
2. Les 10 pays présentés représentent 90 % des abattages totaux de l'UE à 28 en 2019.

Source : Eurostat

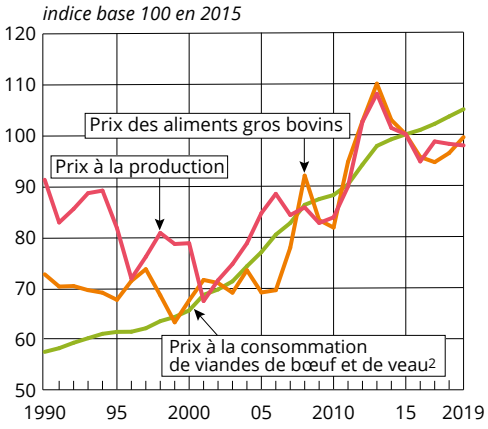
Bovins

prix

Depuis 1990, l'augmentation quasi continue des prix à la consommation de viandes de bœuf et de veau contraste avec la fluctuation des prix à la production, marquée notamment par les deux crises bovines en 1996 et en 2000. Après le pic atteint en 2013, les prix à la production des gros bovins reculent jusqu'en 2016, augmentent en 2017 et 2018, puis baissent à nouveau en 2019 (- 0,3 % sur un an). Les prix des aliments pour gros bovins diminuent de 2013 à 2017 pour augmenter à compter de 2018. En 2019, ils dépassent de 3,2 % le niveau de 2018. Les prix à la consommation de viandes de bœuf et de veau croissent, quant à eux, de 1,4 % sur un an.

Depuis 1990, les prix à la production des veaux de boucherie augmentent, tout comme le prix des aliments pour veaux. Mais la forte croissance des prix des aliments de 2009 à 2013 ne s'accompagne pas d'une hausse aussi importante des prix à la production. En 2019, les prix des aliments s'accroissent de 5,4 % sur un an. Dans le même temps, les prix à la production reculent, quant à eux, de 4,7 %, après une relative stabilité entre 2015 et 2018.

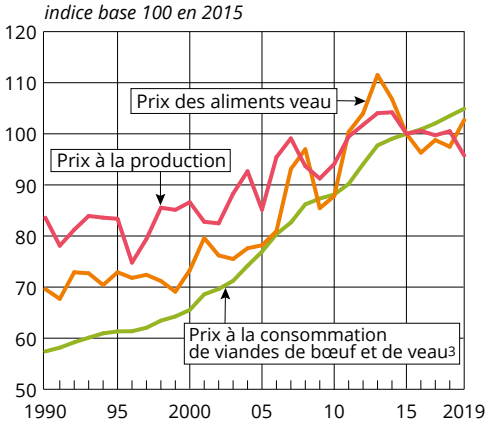
Prix dans le secteur gros bovin



	2005	2016	2018	2019
	indice base 100 en 2015			
Prix à la production des gros bovins	84,6	94,7	98,1	97,8
Prix des aliments pour gros bovins	69,0	95,6	96,3	99,5
	€/ kg carcasse			
Prix des vaches de type « O3 »[1]	2,69	3,04	3,19	3,16
Prix des jeunes bovins de type « R3 »[1]	3,04	3,64	3,78	3,80

1. Cotation moyenne entrée-abattoir en €/kg carcasse.
2. À compter de 2016, l'indice des prix à la consommation calculé par l'Insee regroupe la viande de bœuf et la viande de veau. Les valeurs de ce nouvel indice ont été rétropolées jusqu'en 1990.
Sources : Insee - Ippap, Ipampa, IPC, FranceAgriMer

Prix dans le secteur du veau de boucherie



	2005	2016	2018	2019
	indice base 100 en 2015			
Prix à la production des veaux de boucherie	84,4	100,6	100,5	95,76
Prix des aliments pour veaux de boucherie	78,2	96,3	97,5	102,7
	€ par tête			
Prix du veau de 8 jours[1]	-	91,88	95,32	72,46
	€ par kg net			
Prix du veau de boucherie[2]	5,13	5,74	5,69	5,36

1. Veau de 8 jours, conformation standard, race laitière, mâle, de 45 à 50 kg. Prix disponible à partir de mai 2012. Le prix moyen 2012 est calculé sur 8 mois. À partir de 2013, le prix moyen est calculé sur l'année entière.
2. Valeur 1990 rétropolée. La série de cotation du veau de boucherie est passée d'une cotation par kg vif à une cotation par kg net (carcasse).
3. À compter de 2016, l'indice des prix à la consommation calculé par l'Insee regroupe la viande de bœuf et la viande de veau. Les valeurs de ce nouvel indice ont été rétropolées jusqu'en 1990.
Sources : Insee - Ippap, Ipampa, IPC, FranceAgriMer

Lait de vache

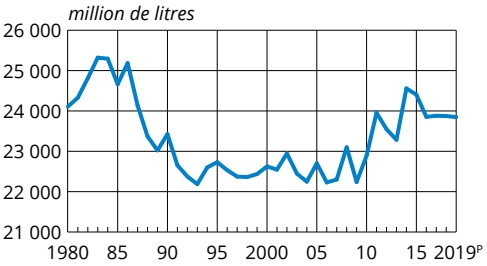
collecte

En 2019, la collecte de lait française se stabilise pour la troisième année consécutive à 23,8 milliards de litres. Début 2019, la production laitière recule par rapport à 2018. À la fin du printemps et durant tout l'été, les conditions climatiques défavorables (sécheresse) affectent encore la production laitière. Elle se redresse ensuite, progressivement soutenue par les prix du lait.

En 2019, le prix du lait standard s'établit en moyenne à 351 € pour 1 000 litres, soit une nette augmentation par rapport à 2018 (+ 3,8 % après + 1,2 % l'année précédente). La collecte de lait de vache AB progresse de nouveau et représente désormais 4,1 % de la collecte totale contre 3,5 % en 2018. La part de lait collecté AOP/IGP se stabilise à 16,3 % tout comme en 2018.

Les livraisons à l'industrie laitière se concentrent dans l'Ouest de la France : les régions Bretagne, Pays de la Loire et Normandie représentent, à elles trois, plus de la moitié des livraisons françaises. En 2019, 51 600 producteurs livrent du lait de vache à l'industrie laitière. Ce nombre diminue de 4,3 % en un an, dans la continuité de la tendance observée depuis 2014, dernière année des quotas laitiers. Cette baisse reste plus accentuée dans les régions de Nouvelle-Aquitaine (- 7,7 %), d'Auvergne, de Rhône-Alpes (- 5,7 %) et d'Occitanie (- 4,1 %).

Collecte de lait de vache[1]



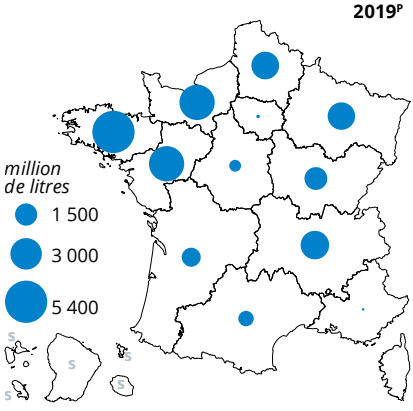
1. Collecte livrée à l'industrie.
Champ : France y compris DOM à partir de 2010.
Source : Agreste - Enquête annuelle laitière

Producteurs livrant du lait de vache à l'industrie laitière

	2010	2014[1]	2018	2019[p]
	millier de producteurs			
Bretagne	14,2	12,5	10,7	10,3
Auvergne-Rhône-Alpes	12,6	10,1	8,7	8,2
Normandie	10,5	8,9	7,4	7,1
Pays de la Loire	10,0	8,7	7,4	7,1
Hauts-de-France	6,7	5,5	4,7	4,5
Grand Est	6,3	5,3	4,5	4,3
Bourgogne-Franche-C.	5,4	4,7	4,4	4,3
Nouvelle-Aquitaine	4,7	3,4	2,6	2,4
Occitanie	3,9	3,0	2,4	2,3
Centre-Val de Loire	1,1	0,9	0,8	0,8
Autres régions	0,4	0,3	0,3	0,3
France	75,8	63,5	53,9	51,6

1. Dernière année des quotas laitiers instaurés en 1983.
Champ : France y compris DOM à partir de 2010.
Source : Agreste - Enquête annuelle laitière

Livraisons de lait de vache à l'industrie laitière[1]



	2010	2014[2]	2018	2019[p]
	million de litres			
Bretagne	4 909	5 427	5 393	5 444
Pays de la Loire	3 418	3 852	3 748	3 771
Normandie	3 453	3 741	3 756	3 830
Auvergne-Rhône-Alpes	2 474	2 577	2 462	2 416
Hauts-de-France	2 146	2 330	2 337	2 353
Grand Est	2 137	2 324	2 273	2 238
Bourgogne-Franche-C.	1 481	1 592	1 592	1 583
Nouvelle-Aquitaine	1 442	1 319	1 086	1 038
Occitanie	903	855	717	682
Centre-Val de Loire	440	459	432	419
Autres régions	68	83	77	74
France	22 871	24 558	23 873	23 848

1. Livraisons selon la région de localisation des producteurs. 2. Dernière année des quotas laitiers instaurés en 1983.
Champ : France y compris DOM à partir de 2010.
Source : Agreste - Enquête annuelle laitière

Lait de vache et produits laitiers dans l'Union européenne

La collecte de lait de vache en Europe (UE à 28) atteint 158,2 millions de tonnes en 2019. Elle ralentit légèrement (+ 0,6 % après + 0,8 % en 2018) ; la progression moyenne annuelle depuis 2014, dernière année du régime des quotas laitiers, s'élève à 1,3 %. Des conditions météorologiques défavorables ont réduit le niveau de la collecte en 2019 dans des pays producteurs importants : Allemagne et France (- 0,1 %) et surtout Pays-Bas (- 0,7 %) et Italie (- 0,9 %). En revanche, l'augmentation de la collecte de lait est significative au Royaume-Uni (+ 1,6 %), en Pologne (+ 1,9 %) et plus conséquente encore en Irlande (+ 5,3 %). Dans ce dernier pays, la progression moyenne de la collecte depuis 2014 atteint 7,2 %.

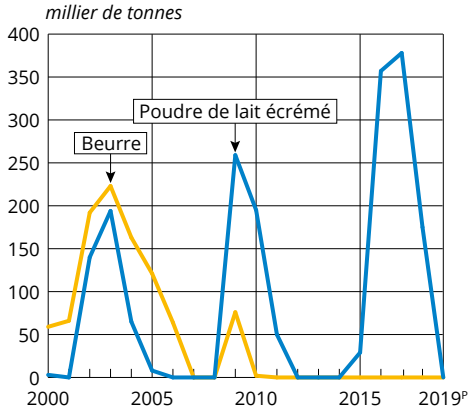
En 2019, seule la France accroît ses fabrications de poudre de lait (+ 8 %). Face à la demande croissante du marché mondial, les stocks publics de poudre disponibles fin 2018 ont été totalement écoulés par la Commission européenne. Tous les principaux fabricants européens de beurre ont développé leur production. L'Allemagne a conforté sa place de leader européen avec une augmentation de 2,7 % de ses fabrications. Celles de fromage augmentent légèrement en Allemagne et dans les Pays-Bas, mais sont stables en France ; elles reculent en Italie (- 5 %). Les fabrications de lait de consommation continuent de baisser dans l'ensemble des principaux pays producteurs, à l'exception de la Pologne (+ 6,5 %).

Collecte européenne de lait de vache

	2010	2014[1]	2018	2019[p]
	million de tonnes			
Allemagne	28,6	31,4	32,5	32,4
France	23,4	25,3	24,5	24,5
Royaume-Uni	13,6	14,8	15,2	15,4
Pays-Bas	11,6	12,5	13,9	13,8
Pologne	9,0	10,6	11,9	12,2
Italie	10,4	11,0	12,1	12,0
Irlande	5,3	5,8	7,8	8,2
Espagne	5,8	6,6	7,1	7,3
Danemark	4,8	5,1	5,6	5,6
UEBL	3,3	3,9	4,6	4,7
Autriche	2,8	3,0	3,2	3,1
République tchèque	2,3	2,4	3,0	3,1
Suède	2,8	2,9	2,8	2,7
Finlande	2,2	2,3	2,4	2,3
Portugal	1,8	1,8	1,9	1,9

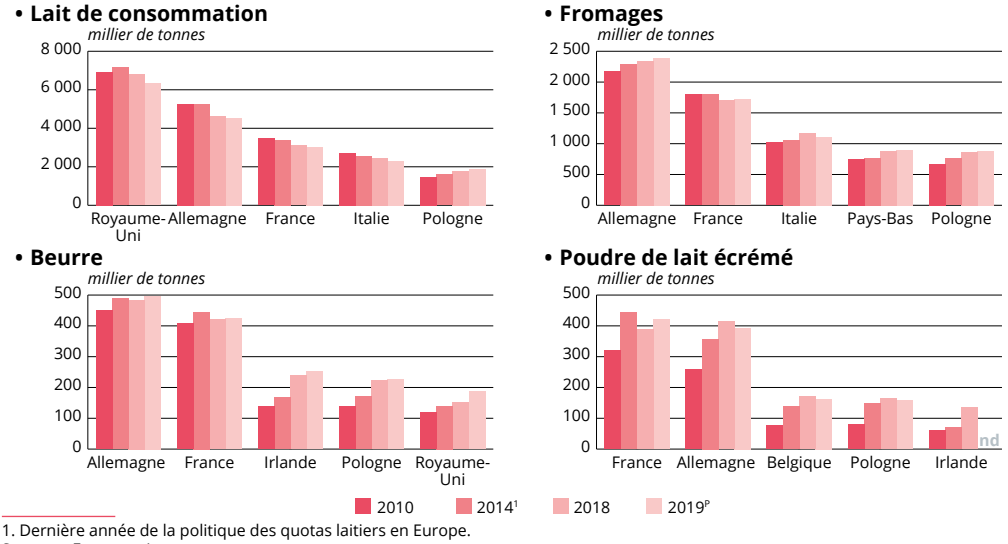
1. Dernière année de la politique des quotas laitiers en Europe.
Source : Eurostat

Stocks publics communautaires[1]



1. Stocks au 31 décembre et UE à contour évolutif.
Source : Eurostat

Fabrication de produits laitiers en Europe



1. Dernière année de la politique des quotas laitiers en Europe.
Sources : Eurostat, Agreste

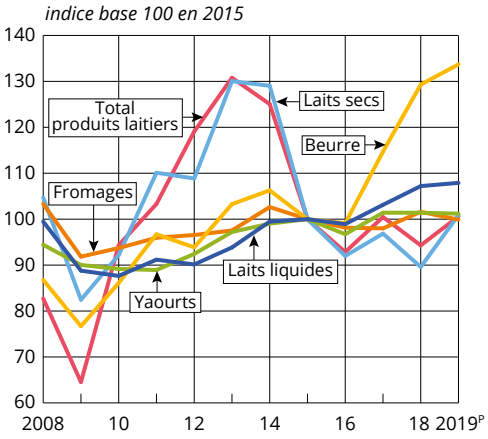
Lait et produits laitiers

prix à la production

En 2019, les prix à la production de l'ensemble des produits laitiers transformés en France continuent d'augmenter (+ 4,4 % par rapport à 2018, après + 5,5 % l'année précédente). Le prix de la poudre de lait écrémé est en forte hausse (+ 12,6 % après - 7,5 % en 2018), en lien avec l'écoulement des stocks de poudre et en raison d'une demande dynamique. Le prix du beurre augmente de nouveau de 3,4 % après les fortes hausses de 2017 et 2018 (+ 12,7 % en 2018). Le prix des poudres de lactosérum, sous-produit de la fabrication des fromages, croît à nouveau en 2019 (+ 6,7 % sur un an contre - 6,1 % l'année précédente) du fait d'un regain de la demande. Les prix des yaourts de plus grande valeur marchande sont quasi stables (- 0,2 %) tandis que ceux des fromages baissent (- 1,7 %).

En lien avec la hausse du prix des produits laitiers, celui du lait payé aux producteurs augmente en 2019 (+ 3,8 %) dans un contexte d'offre laitière quasi stable et de demande dynamique. Dans le même temps, le prix des moyens de production du lait s'accroît légèrement (+ 1,3 %), le prix des aliments augmente faiblement en 2019 (+ 0,6 %) après une hausse de 3,7 % en 2018.

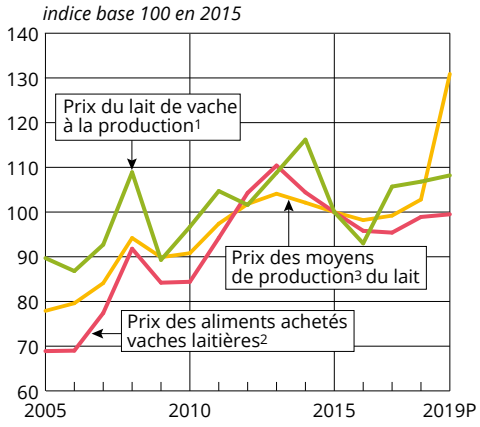
Prix moyens des produits laitiers commercialisés



	2015	2018	2019P
	indice base 100 en 2015		
Lait demi-écrémé et entier conditionné	100,0	107,2	107,9
Yaourts natures même sucrés	100,0	101,4	101,2
Beurre	100,0	129,3	133,7
Fromages (hors frais, hors fondus)	100,0	101,6	99,9
Lait en poudre écrémé	100,0	89,6	100,9
Poudre de lactosérum	100,0	94,3	100,6
Total produits laitiers	100,0	110,6	115,5

Source : Agreste - Enquête Prodcom

Prix du lait de vache et des moyens de production du lait



	2005	2017	2018	2019P
	indice base 100 en 2015			
Prix du lait de vache à la production, à qualités constantes (Ippap lait)	89,7	105,7	106,8	108,2
Prix des aliments achetés pour vaches laitières	68,9	95,4	98,9	99,5
Prix des moyens de production du lait (Ipampa lait de vache)	77,9	99,2	102,8	103,9
	euro par 1 000 litres			
Prix du lait de vache à teneurs standard 38/32	283	334	337	350
Prix du lait de vache à teneurs réelles	303	353	358	374

1. Ippap lait.
2. Aliments achetés - Ipampa lait de vache.
3. Ipampa lait de vache.
Sources : Insee, Agreste, Institut de l'élevage (Idele)

Lait et produits laitiers

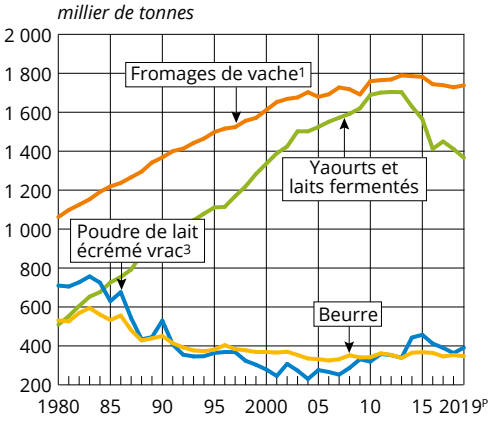
fabrication et commerce extérieur

En 2019, dans un contexte de production laitière stable, les fabrications françaises de produits laitiers baissent pour la plupart excepté pour quelques produits spécifiques. Elles sont constituées de produits finis de grande consommation tels que les laits conditionnés, les fromages, les yaourts et laits fermentés et de produits intermédiaires destinés à l'industrie comme les poudres de lait.

La baisse régulière des fabrications de lait conditionné (essentiellement du lait UHT), de yaourts et desserts se poursuit depuis plusieurs années, sous l'effet d'une consommation intérieure morose. L'évolution des volumes de fromages (hors fromages fondus) est quasi stable en 2019/2018 mais avec des différences selon les catégories : hausse du Comté, baisse du Camembert. Les fabrications de beurre ont été affectées par la baisse du prix du beurre et par une moindre demande. En revanche, parmi les produits industriels, les fabrications de poudres de lait écrémé progressent encouragées par des prix attractifs dans un contexte de forte demande et de réduction complète des stocks européens. Celles de poudre de lactosérum diminuent du fait de l'expansion de la fièvre porcine qui a pénalisé le marché asiatique.

En 2019, l'excédent commercial français des produits laitiers atteint 3,3 milliards d'euros. Il s'améliore de 13 % par rapport à 2018 après plusieurs années de baisse en raison de la progression des exportations et d'un recul des importations.

Fabrication de produits laitiers

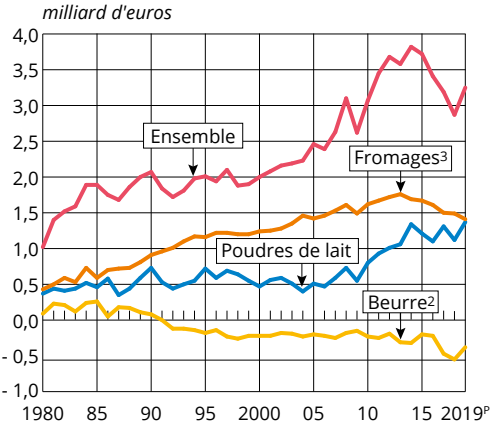


	2000	2010	2018	2019p
	millier de tonnes			
Laits conditionnés[2]	3 894	3 729	3 165	3 064
dont UHT[2]	3 441	3 551	2 912	2 848
Yaourts et laits fermentés	1 336	1 689	1 411	1 366
Desserts lactés frais	519	637	645	628
Beurre	369	342	353	347
Fromages tous laits				
Ensemble sauf fondus	1 726	1 914	1 907	1 918
dont fromages frais	577	672	637	630
Fromages fondus	140	127	135	136
Poudre de lait écrémé vrac[3]	279	320	363	391
Produits dérivés				
Poudre de lactosérum	606	638	544	526
Caséinates et caséines	52	38	49	49

1. Fromages fondus exclus.
2. En million de litres.
3. Y compris réengraissé.
Source : Agreste - Enquête annuelle laitière

Commerce extérieur des produits laitiers français

• Solde du commerce extérieur



	2010		2019p	
	Export.	Import.	Export.	Import.
Quantité	millier de tonnes			
Laits liquides[1]	941	413	774	207
Yaourts et laits fermentés	234	46	155	50
Desserts lactés frais	194	59	153	41
Beurre[2]	54	133	70	183
Fromages tous laits[3]	639	278	680	380
dont fromages frais	193	52	227	111
Poudre de lait conditionnée	114	26	190	60
Poudre de lait vrac	259	45	335	62
Valeur	million d'euros			
Laits liquides[1]	387	221	388	216
Yaourts et laits fermentés	275	51	220	66
Desserts lactés frais	220	55	201	48
Beurre[2]	196	429	392	776
Fromages tous laits[3]	2 677	1 061	3 139	1 729
dont fromages frais	412	177	519	420
Poudre de lait conditionnée	406	93	967	211
Poudre de lait vrac	590	101	747	137

1. Conditionnés et vrac (y compris aromatisé).
2. Y compris beurre anhydre de crème (MGLA) converti en équivalent beurre. 3. Y compris fondus.
Champ : France y compris DOM à partir de 1997. Source : Douanes

Ovins et caprins

En 2019, le cheptel ovin français s'établit à 7,1 millions de têtes. Il se situe à la cinquième place au niveau européen, loin derrière le Royaume-Uni, premier cheptel européen d'ovins. Il recule de 11 % par rapport à 2010 et de 25 % par rapport à 2000. Si l'effectif de brebis laitières se maintient, celui de brebis nourrices continue de décliner et perd 17 % par rapport à 2010. À la différence du cheptel laitier, concentré dans trois bassins, le cheptel allaitant est présent dans toutes les régions du sud de la France.

Le nombre total d'exploitations ovines baisse. En 2019, il s'établit à près de 40 000 unités, soit 31 % de moins qu'en 2010 et 59 % de moins qu'en 2000.

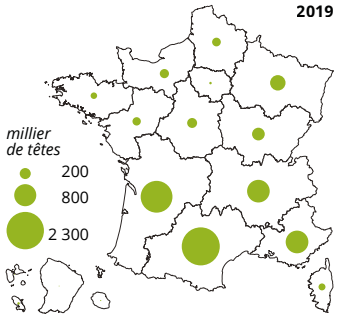
La production ovine augmente légèrement en 2019 sur un an (+ 0,7 %). En baisse continue depuis 2015, les importations de viande fléchissent légèrement en 2019 (- 0,8 %). La France reste très dépendante des importations : 57 % de la viande ovine consommée est importée, contre 65 % en 2010.

En 2019, les cours de l'agneau reculent, confrontés à la concurrence de viande importée du Royaume-Uni à bas prix.

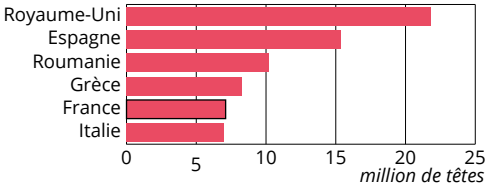
En 2019, le cheptel caprin français s'établit à 1,2 million de têtes et moins de 11 000 exploitations détiennent des caprins. Le nombre d'exploitations diminue de 60 % depuis 2000 alors que le cheptel s'accroît légèrement (+ 3 % ; + 1 % pour les chèvres), signe d'un agrandissement moyen par exploitation (44 caprins en 2000, 115 caprins en 2019). Avec 6,3 milliers de tec, la production de viande caprine progresse de 0,7 % sur un an mais reste inférieure de 6 % à celle de 2000.

Effectifs ovins

	2000	2010	2018	2019[p]
	millier d'exploitations			
Exploitations ayant des ovins	95,7	56,5	41,1	39,2
	millier de têtes			
Total ovins	9 416	7 955	7 166	7 105
dont brebis	6 580	5 305	4 689	4 654
brebis nourrices	*5 200*	*3 976*	*3 383*	*3 298*
brebis laitières	*1 380*	*1 329*	*1 306*	*1 356*



• **Dans les principaux pays de l'UE en 2019**



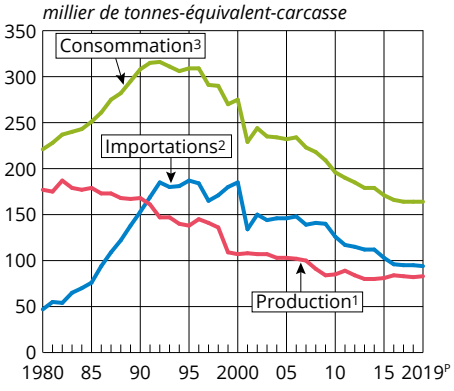
Sources : Agreste - Recensements agricoles - Enquête cheptel 2019, Eurostat

Effectifs caprins

	1979	2000	2018	2019[p]
	millier d'exploitations			
Exploitations ayant des caprins	123,3	27,3	11,3	10,8
	millier de têtes			
Total caprins	1 197	1 202	1 252	1 242
dont chèvres	950	841	851	850

Source : Agreste - Recensements agricoles, enquêtes cheptel

Production, échanges, consommation, prix de viande ovine



	2000	2010	2018	2019[p]
	millier de tonnes-équivalent-carcasse			
Production[1]	106,6	85,1	82,4	83,0
Importations[2]	185,2	126,4	94,5	93,7
Exportations[2]	16,4	16,0	13,1	13,2
Consommation[3]	275,4	195,6	163,8	163,6
	kg-équivalent-carcasse			
Consommation par habitant	4,9	3,0	2,4	2,4
	%			
Taux d'auto-approvisionnement	32,8	35,4	42,4	42,7
	€ par kg			
Prix à la production des agneaux	4,2	5,8	6,3	6,6

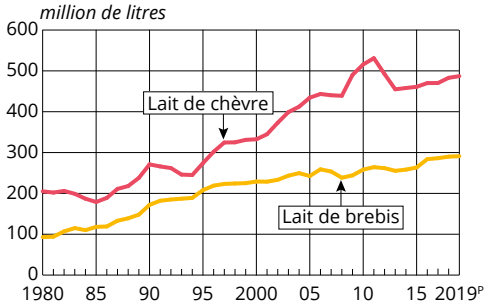
1. Production indigène brute. 2. Animaux vivants et viande. 3. Consommation indigène brute. Champ : France y compris DOM à partir de 1995.
Sources : Agreste, Douanes, FranceAgriMer

Lait de chèvre et brebis

En 2019, les entreprises laitières françaises collectent 487 millions de litres de lait de chèvre. La hausse de la collecte de lait est plus faible en 2019 (+ 0,8 %) qu'en 2018 (+ 2,7 %) après s'être stabilisée en 2017. En 2018, elle représente 30 % de la collecte européenne de lait de chèvre. Cette production est essentiellement destinée à l'industrie laitière (76 % de la production finale). La région Nouvelle-Aquitaine est la principale région productrice de lait de chèvre avec 35 % du cheptel, 37 % de la production totale et 45 % de la collecte pour l'industrie. Elle fabrique les trois quarts des fromages industriels de chèvre.

Avec 291 millions de litres, la collecte de lait de brebis ralentit de 0,4 % en 2019 après 1,3 % en 2018. Depuis 2009, elle a crû de 19 % alors que le nombre de producteurs a baissé de 18 %. En 2018, elle représente 14 % de la collecte européenne de lait de brebis, essentiellement réalisée par la Grèce, l'Espagne et l'Italie. L'industrie absorbe la quasi-totalité de la production laitière pour la fabrication de fromages, notamment le Roquefort en Occitanie et l'Ossau-Iraty en Nouvelle-Aquitaine, les deux principales régions productrices.

Collecte de lait de chèvre et de brebis[1]



	2010	2016	2017	2018	2019p
			million de litres		
Lait de chèvre	515,7	470,1	470,3	483,0	487,1
Lait de brebis	258,2	283,9	286,2	290,0	291,1

1. Collecte livrée à l'industrie.
Source : Agreste - Enquête annuelle laitière

Producteurs livrant du lait de chèvre et de brebis à l'industrie laitière

• Lait de chèvre

	2010	2017	2018	2019p
		nombre de producteurs		
France	3 155	2 484	2 495	2 504
dont				
Nouvelle-Aquitaine	1 317	996	985	963
Centre-Val de Loire	441	325	340	340
Pays de la Loire	358	319	318	340
Occitanie	381	319	322	330
Auvergne-Rhône-Alpes	476	336	331	323

• Lait de brebis

	2010	2017	2018	2019p
		nombre de producteurs		
France	4 047	3 300	3 266	3 264
dont				
Occitanie	2 250	1 936	1 891	1 865
Nouvelle-Aquitaine	1 505	1 119	1 137	1 116

Source : Agreste - Enquête annuelle laitière

Principaux pays producteurs européens

• Lait de chèvre

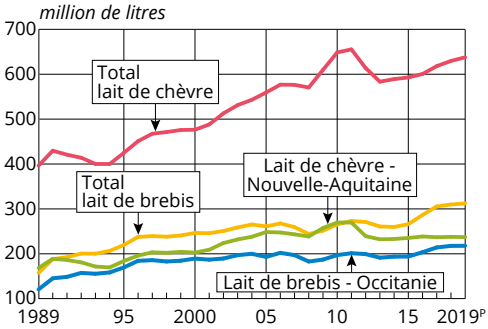
	2010	2017	2018
		%	
France	41	29	30
Espagne	26	30	27
Pays-Bas	14	19	20
Grèce	12	9	9
Autres pays	7	13	14
Union européenne (28 pays)	100	100	100

• Lait de brebis

	2010	2017	2018
		%	
Grèce	31	32	32
Espagne	21	25	26
Italie	25	21	22
France	15	15	14
Autres pays	8	7	6
Union européenne (28 pays)	100	100	100

Source : Eurostat

Production finale[1] de lait de chèvre et de brebis



1. La production finale correspond à la production totale traite à laquelle on retranche les pertes et le lait trait utilisé pour l'alimentation des jeunes animaux.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Équidés

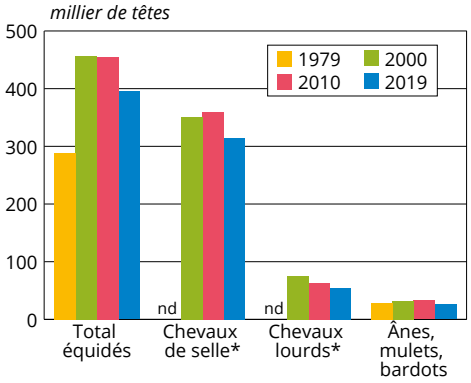
En 2019, le nombre d'équidés présents dans les exploitations agricoles avoisine 395 000 têtes et baisse de 0,7 % par rapport à 2018 et de 13 % par rapport à 2010.

Avec près de 80 % des effectifs, le nombre de chevaux de selle, sport, loisir et course se maintient en 2019 par rapport à 2018 mais recule de 12,5 % par rapport à 2010. Leur implantation couvre tout le territoire national. Quatre régions regroupent 58 % du cheptel : Normandie, Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire. La région Normandie concentre près de 23 % des effectifs.

Avec près de 55 000 têtes en 2019, l'effectif de chevaux lourds recule de 1 % sur un an et de 13 % par rapport à 2010. Ils sont présents majoritairement en zone de moyenne montagne. La région Auvergne-Rhône-Alpes rassemble 22 % des effectifs. Avec près de 26 000 têtes, la population asine recule de 21 % par rapport à 2010.

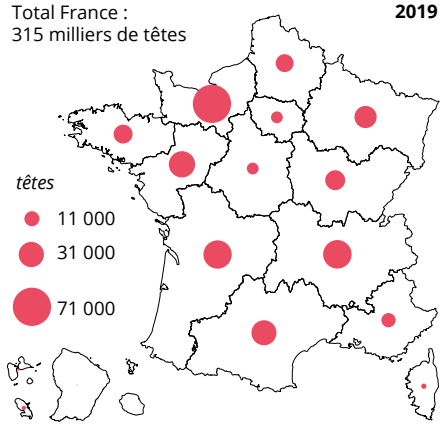
La production de viande d'équidés recule en 2019 de 3,6 % par rapport à 2018 et baisse de près de 55 % par rapport à 2010. Les importations diminuent de 14 % sur un an et les exportations de 3 %. Depuis 2010, elles reculent nettement : - 59 % pour les importations et - 29 % pour les exportations. En 2019, la consommation apparente de viande d'équidés continue de baisser : - 16 % par rapport à 2018 et - 62 % par rapport à 2010.

Effectifs[1] des équidés



* Total y compris juments et ponettes poulinières.
1. Dans les exploitations agricoles.
Source : Agreste - Recensements agricoles, statistique agricole annuelle

Effectifs[1] de chevaux de selle, sport, loisir et course



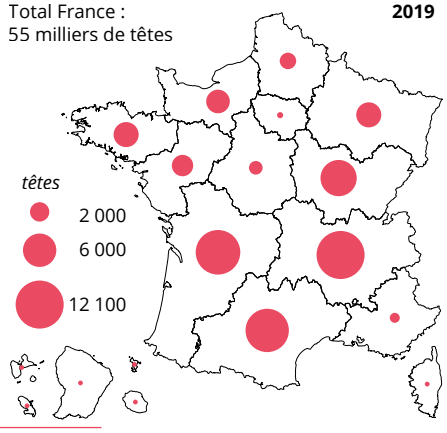
1. Dans les exploitations agricoles.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Production, échanges, consommation de viande de cheval

	1990	2000	2010	2018	2019p
	millier de tonnes-équivalent-carcasse				
Production[1]	10,2	11,7	11,4	5,5	5,3
Importations[2]	51,4	31,5	23,0	10,9	9,4
Exportations[2]	3,9	10,4	10,1	7,4	7,2
Consommation[3]	57,7	32,8	19,8	9,0	7,6
	kg-équivalent-carcasse				
Consommation par habitant	1,0	0,5	0,3	0,1	0,1
			%		
Taux d'auto-approvisionnement	17,7	35,7	57,6	61,1	69,7

1. Production indigène brute.
2. Animaux vivants et viandes.
3. Consommation indigène brute.
Champ : France y compris DOM à partir de 1997.
Sources : Agreste, Douanes

Effectifs[1] de chevaux lourds



1. Dans les exploitations agricoles.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Porcins

cheptel

Fin 2019, le cheptel porcin français s'élève à 13,5 millions de têtes, dont près d'un million de truies. C'est le troisième troupeau de l'Union européenne, loin derrière l'Espagne et l'Allemagne, et suivi de près par le Danemark, les Pays-Bas et la Pologne. Il recule de 3,3 % entre 2011 et 2019.

La taille moyenne des élevages porcins français a fortement augmenté : 844 animaux en 2019 contre 602 en 2011 et 220 en 2000. En 2019, les élevages de plus de 2 000 porcs représentent 14,4 % des exploitations porcines (contre 8,6 % en 2011 et 2,3 % en 2000) et regroupent 65,0 % du cheptel (contre 50,0 % en 2011 et 32,9 % en 2000). À l'inverse, les petits élevages (moins de 20 porcs) représentent 46,3 % des exploitations porcines, mais seulement 0,3 % du cheptel.

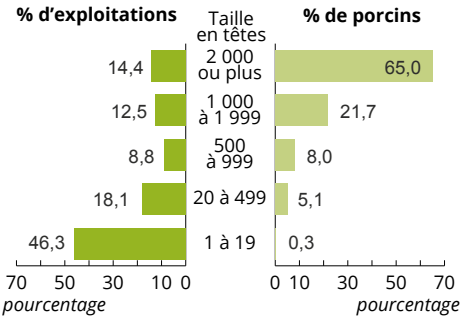
Le grand Ouest, principale zone d'élevage porcin en France, regroupe plus de 3/4 du cheptel. La Bretagne domine largement avec 59 % des porcins français devant les Pays de la Loire (11 %) et la Nouvelle-Aquitaine (6 %).

La taille du cheptel porcin européen est quasi stable entre 2018 et 2019 (- 0,2 %), après avoir baissé de 1,4 % entre 2017 et 2018. La taille du cheptel espagnol continue de croître (+ 4,3 % sur 2 ans, contre + 1,2 % pour la France) tandis que celle du cheptel allemand diminue (- 6 % entre 2017 et 2019). La peste porcine africaine (PPA) se propage en Europe, notamment en Pologne depuis l'été 2018 et menace l'Allemagne en mars 2020. Apparue en septembre 2018 au sein de l'avifaune des Ardennes belges, la PPA fait l'objet d'une surveillance active. La France est indemne, au 31/08/2020.

Structure des élevages porcins

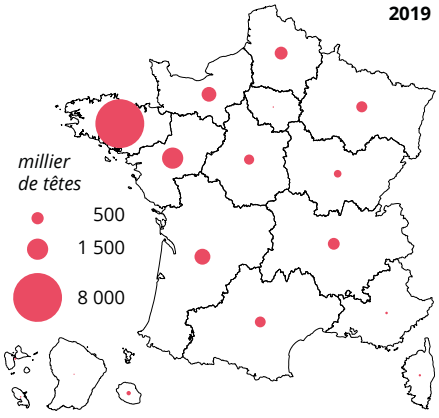
	2011		2019	
Nombre de porcins	*millier d'expl.*	*millier de têtes*	*millier d'expl.*	*millier de têtes*
1 à 19	10,7	39	7,4	37
20 à 499	5,2	1 148	2,9	684
500 à 999	2,4	1 772	1,4	1 078
1 000 à 1 999	2,8	3 993	2,0	2 925
2 000 ou plus	2,0	7 016	2,3	8 786
Total	23,2	13 967	16,0	13 510
dont truies				
1 à 4	2,2	8	1,5	7
5 à 49	1,1	58	0,6	46
50 à 99	1,1	97	0,5	48
100 à 199	2,3	329	1,3	197
200 ou plus	1,6	611	1,7	685
Total	8,4	1 103	5,7	984

2019



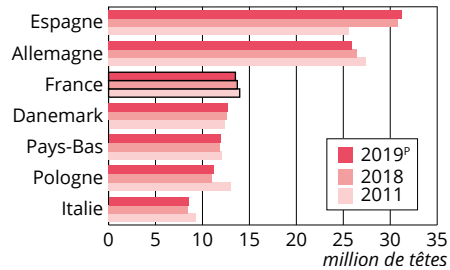
Champ : toutes exploitations, France y compris DOM.
Source : Agreste - Enquêtes cheptel 2011 (échantillon RA 2010) et 2019

Effectifs de porcins



	2019	
	millier de têtes	*part (%)*
France	13 510	
dont Bretagne	7 932	58,7
Pays de la Loire	1 491	11,0
Nouvelle-Aquitaine	835	6,2
Normandie	691	5,1
Hauts-de-France	604	4,5
Auvergne-Rhône-Alpes	450	3,3

• Principaux cheptels porcins européens



Sources : Eurostat, Agreste - Enquête cheptel 2019

Porcins

prix et production

En 2019, le cours moyen du porc charcutier (classe E+S entrée abattoirs) est élevé, supérieur de 14 % à la moyenne quinquennale 2014-2018. Alors qu'en 2018 les cours étaient bas et ce, même pendant l'été, en 2019 les niveaux sont très élevés, en hausse de 21 % sur un an. La peste porcine africaine (PPA), apparue en Chine en août 2018, se propage en Asie au premier trimestre 2019. Face à la pénurie porcine de l'Asie, premier continent producteur et consommateur, la demande en viande augmente fortement et les cours s'envolent. En France, dès mars, les cours croissent fortement puis se stabilisent à des niveaux inédits en fin d'année.

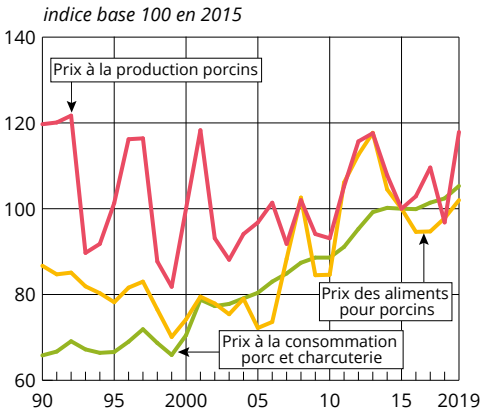
En parallèle, les aliments pour porcins renchérissent de 4 % sur un an, créant des ciseaux de prix favorables à la rentabilité de la production porcine. Le prix à la consommation de la viande de porc se redresse de 3 %.

Les exportations de viande porcine progressent de 10 % en volume, sous l'effet de la demande chinoise qui double, tandis que les importations reculent de 5 %, notamment en provenance d'Espagne. En valeur, les exportations et les importations croissent respectivement de 24 % et de 6 %, sous l'effet de l'augmentation mondiale des cours.

La production porcine française se redresse légèrement en 2019 (+ 1,1 % en tec, + 0,5 % en têtes), tandis que la consommation de viande de porc baisse de 3 % et s'établit à 33 kec par habitant, soit un kec de moins en un an.

La production est supérieure de près de 6 % aux besoins de la consommation française. En 2019, les débouchés extérieurs permettent d'absorber cet excédent.

Prix dans le secteur porcin

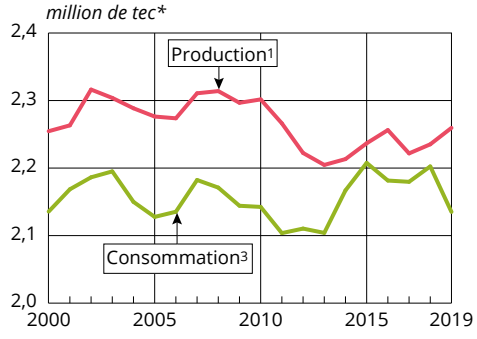


	2005	2015	2018	2019[p]
	euro par kg carcasse			
Prix du porc classe E+S[1]	1,35	1,40	1,37	1,65
	indice base 100 en 2015			
Prix à la production porcins	96,8	100,0	96,8	117,9
Prix des alim. pour porcins	72,2	100,0	97,8	102,0
Prix à la cons. viande de porc	80,4	100,0	102,4	105,3

1. Le 01/01/2014, la réglementation européenne définissant la classe des porcs charcutiers a été modifiée.
Jusqu'en décembre 2013, la classe E correspondait aux porcs charcutiers dont la teneur en viande maigre (TMP) était supérieure ou égale à 55 %. Depuis janvier 2014, la réglementation restreint la classe E aux animaux dont la TMP va de 55 % à moins de 60 %, les porcs charcutiers de TMP ≥ 60 % étant dorénavant classés en S.
Le périmètre observé, porcs charcutiers de TMP ≥ 55 %, correspond selon la nouvelle réglementation aux porcs des classes E et S réunies.
Sources : Agreste et Insee pour Ippap et Ipampa, Insee pour IPC

Production, échanges, consommation de viande porcine

	2000	2010	2018	2019[p]
	*millier de tec**			
Production[1]	2 255	2 302	2 235	2 260
Importations[2]	530	602	594	564
Exportations[2]	655	761	627	689
Consommation[3]	2 136	2 142	2 202	2 135
	kg-équivalent-carcasse			
Consommation par habitant	35,2	33,1	32,9	31,9
	%			
Taux d'auto-approvisionnement[4]	105,6	107,4	101,5	105,8



Note : à partir de 2006, le tonnage du commerce extérieur d'animaux vivants est estimé.
* Tonne-équivalent-carcasse.
1. Production indigène contrôlée CVJA. 2. Animaux vivants et viande.
3. Consommation indigène contrôlée CVJA. 4. Production/consommation.
Sources : Agreste, Douanes

Aviculture

élevages

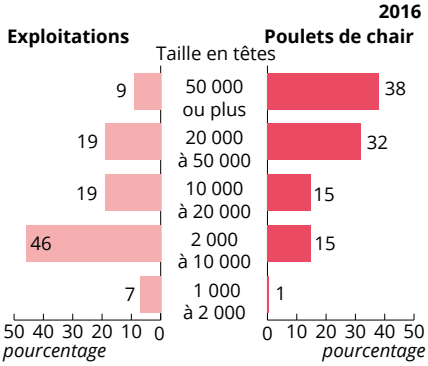
En 2016, près de 9 100 exploitations de poulets de chair élèvent plus de 1 000 têtes. Le cheptel moyen est d'environ 18 200 poulets dans ces exploitations. 70 % du cheptel est détenu par les exploitations élevant plus de 20 000 têtes.

En 2016, près de 1 800 élevages de poules pondeuses d'œufs de consommation détiennent plus de 1 000 têtes. Le cheptel moyen de ces exploitations est d'environ 21 000 poules pondeuses. Les élevages sont très concentrés : 70 % des poules pondeuses se trouvent dans 12 % des exploitations qui élèvent plus de 50 000 têtes.

En 2019, les effectifs de poulets de chair totalisent environ 155 millions d'animaux, en recul de 1 % sur un an. Les régions Bretagne et Pays de la Loire regroupent plus de la moitié des effectifs.

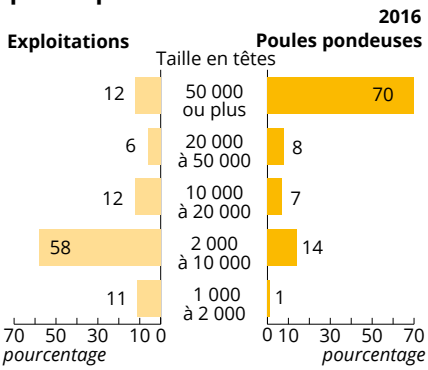
En 2019, dans la filière ponte, les effectifs de poules diminuent de 4 % sur un an. Ils s'établissent à près de 46 millions de têtes, dont 41 % élevés en Bretagne. Plus de 52 % sont issues d'élevages alternatifs (18 % en agriculture biologique, 18 % en plein air, près de 12 % en sol et 5 % en Label Rouge) contre 25 % en 2010, signe d'une forte accélération de la conversion des systèmes d'élevage en cages vers des modes de production alternatifs à compter de 2017.

Structure des élevages de poulets de chair



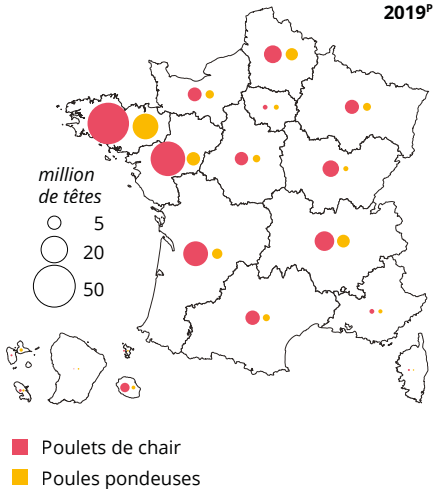
Champ : élevages d'au moins 1 000 têtes.
Source : Agreste - Enquête structure 2016

Structure des élevages de poules pondeuses



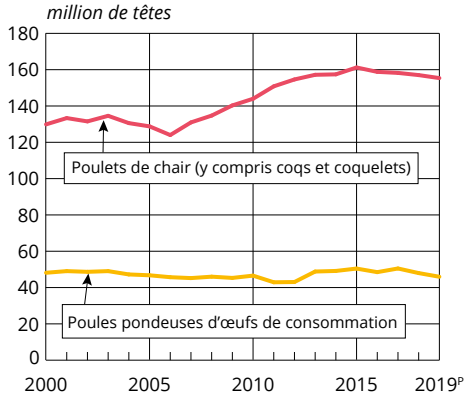
Champ : élevages d'au moins 1 000 têtes.
Source : Agreste - Enquête structure 2016

Localisation des poulets de chair et des poules pondeuses



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Effectif dans les exploitations



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Aviculture

œufs

En 2019, la production intensive d'œufs de consommation s'établit à 13,1 milliards d'unités, en baisse de 5 % par rapport à 2018, et inférieure de 6 % à la moyenne soutenue de 2014-2018.

En 2017, la détection de Fipronil dans les œufs issus de certains pays européens avait fortement accru la demande auprès des pays indemnes comme la France entraînant une hausse des prix. En 2019, le prix à la production de l'œuf baisse sur un an (- 6,4 %). Toutefois, il reste bien plus élevé que celui qui prévalait avant la crise du Fipronil. Le prix des aliments pour les poules est légèrement supérieur à la moyenne sur cinq ans (+ 1,4 %) et en hausse de 3,8 % sur un an.

En 2019, le déficit des échanges commerciaux des œufs de consommation continue de s'accroître : - 48 000 tonnes-équivalent-œuf-coquille (- 48 K teoc) dont - 43 K teoc pour les seuls œufs en coquille. Le déficit commercial continue de se creuser avec l'Espagne (- 47,5 K teoc), principal fournisseur (56 % des œufs coquille et 30 % des ovoproduits alimentaires importés). Les importations augmentent de 7,3 %, notamment en provenance de la Belgique et de l'Espagne. Les exportations françaises reculent de 4 %, à la fois vers les pays tiers et vers l'Union européenne. Les œufs coquille représentent 44 % des importations d'œufs de consommation contre 20 % à l'exportation.

En 2019, le prix de l'œuf à la consommation croît de 2,5 % sur un an. Les Français consomment l'équivalent de près de 13 kg d'œufs par an par personne.

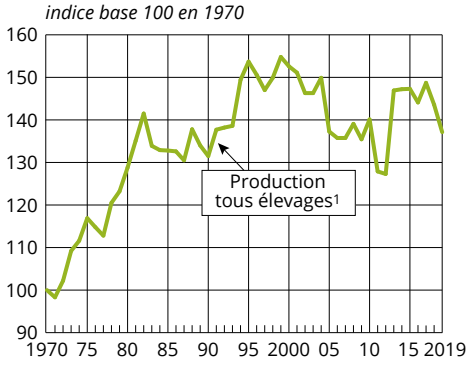
Production, échanges, consommation d'œufs

	2005	2010	2018	2019P
	millier de tonnes-équivalent-œuf-coquille			
Production[1]	910	928	952	905
Importations	134	151	131	140
Exportations	106	123	103	99
Utilisation totale	938	956	980	946
dont consommation alimentaire	863	876	892	858
	kilo équivalent-œuf-coquille par habitant			
Consommation alim. par habitant	13,7	13,5	13,3	12,8

	2005	2010	2018	2019P
Indices des prix (base 100 en 2015)				
Prix à la production	61,2	76,8	124,2	116,3
Prix à la consommation	87,8	99,6	103,2	105,8
Prix des aliments des pondeuses en cage	69,3	89,5	95,7	99,3

1. Œufs de consommation selon le modèle de prévision de production (V1) et œufs à couver.
Champ : France y compris DOM à partir de 1996.
Sources : Agreste, Insee, Douanes

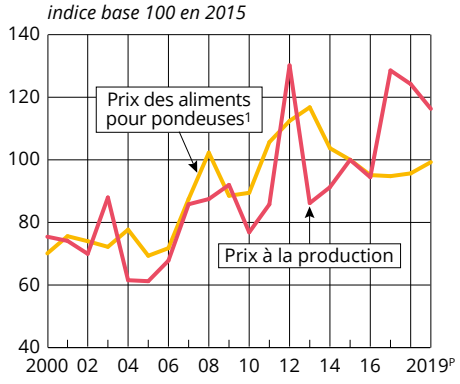
Production d'œufs



	2005	2010	2018	2019P
Production d'œufs	*milliard d'œufs*			
Tous élevages[1]	13,9	14,5	15,1	14,4
Production intensive d'œufs de consommation	12,7	13,1	13,7	13,1
systèmes cages	*10,6*	*10,7*	*9,1*	*8,6*
systèmes alternatifs[2]	*2,1*	*2,5*	*4,7*	*4,5*
Production issue des reproductrices (œufs à couver)	1,2	1,4	1,3	1,3
Effectifs de poules	*million de têtes*			
Élevages intensifs	44,8	44,9	44,6	nd
cages	*36,5*	*35,6*	*28,0*	*nd*
systèmes alternatifs[2]	*8,4*	*9,3*	*16,6*	*nd*
Productivité	*œuf par poule*			
Élevages intensifs	284	292	308	nd
cages	*291*	*299*	*325*	*nd*
systèmes alternatifs[2]	*254*	*265*	*281*	*nd*

1. Œufs de consommation selon le modèle de prévision de production (V1) et œufs à couver.
2. Bio, plein air, au sol.
Champ : France y compris DOM à partir de 1996.
Sources : Agreste, Itavi, CNPO

Prix des œufs et de l'aliment des pondeuses



1. En cage.
Sources : Agreste, Insee - Ippap - Ipampa

Aviculture

volaille de chair

En 2019, la production de volailles de chair diminue sur un an de 2 % en volume, après une hausse de 4 % entre 2017 et 2018. Celle de poulet recule de 1 %, après avoir augmenté en 2018 (+ 3 %), tandis que celle de dinde baisse à nouveau (- 4 %), après être restée stable. Après la hausse d'activité en 2018 qui a suivi les épizooties, influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) de 2016 et 2017, la production de canards recule de 2 % en 2019. Le marché de la viande de canard à rôtir peine à absorber la hausse des volumes de viandes de canard gras depuis 2018. Pour sortir de cette crise, la production de canards à rôtir est fortement réduite depuis le 2nd semestre 2019.

Le recul des exportations de viandes de volaille s'accentue en 2019 (- 9 % sur un an, après une diminution de près de 5 % en 2018). Celles de poulet reculent de 2 %. La baisse constante des ventes vers le Moyen-Orient est compensée par de nouveaux débouchés au sein de l'Union européenne (Belgique, Allemagne et Royaume-Uni). Les exportations de dinde reculent de 12 %, pénalisées par une chute des ventes de 37 % vers l'Allemagne.

Les importations de viandes de volaille augmentent de façon continue depuis deux décennies. En 2019, 35 % de la viande de volaille consommée est importée. La viande de poulet représente près de 90 % de ces importations.

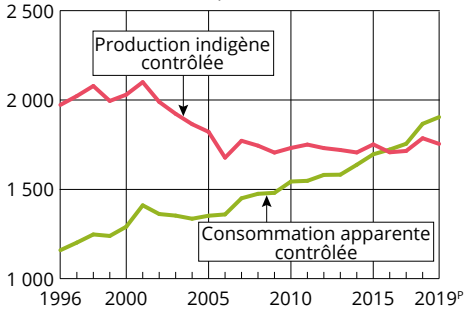
Par conséquent, le déficit du commerce extérieur de viandes et préparations de volailles continue de se creuser en 2019 (- 203 400 tec, - 381 M€).

La consommation de viandes de volaille calculée par bilan continue de progresser (+ 2 % en 2019, après + 6 % en 2018), représentant 28,4 kgec en moyenne par habitant (2 kgec de plus qu'en 2017).

Production, échanges, consommation de volailles de chair

(Toutes espèces)

millier de tonnes-équivalent-carcasse (tec)



	2000	2010	2018	2019P
	millier de tonnes-équivalent-carcasse			
Production[1]	2 029	1 731	1 786	1 754
Importations[2]	188	466	658	671
dont de l'UE à 28	153	395	588	615
Exportations[2]	910	622	514	467
dont vers l'UE à 28	393	239	254	235
Consommation[3]	1 290	1 543	1 866	1 904
	kg-équivalent-carcasse			
Consom. par habitant[3]	21,3	23,8	27,9	28,4
		%		
Taux d'auto approvis.[4]	157,3	112,2	95,7	92,1

Prix

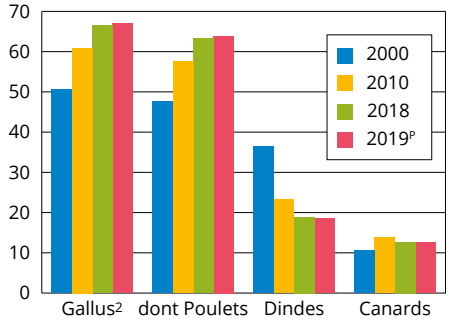
	2005	2015	2018	2019P
	indice base 100 en 2015			
Prix à la production (ensemble volailles)	75,4	100,0	98,0	100,6
Prix à la consommation (ensemble volailles)	73,7	100,0	101,2	103,5
Prix des aliments (ensemble volailles)	74,7	100,0	96,7	98,9

1. Production indigène contrôlée de volailles de chair.
2. Importations et exportations de viandes de volaille.
3. Consommation apparente contrôlée de viandes de volaille (hors variation de stocks en 2018).
4. Rapport entre la production contrôlée et la consommation apparente contrôlée.

Champ : France y compris DOM à partir de 1996.
Sources : Agreste, Douanes, Insee

Production de volailles de chair par espèce

% de la production en tonnes-équivalent-carcasse1



	2000	2010	2018	2019P
	millier de tonnes-équivalent-carcasse			
Gallus[2]	1 028	1 055	1 187	1 173
dont poulets et coqs	*967*	*996*	*1 130*	*1 121*
Dindes	740	401	338	326
Canards	213	239	226	222
Pintades	46	35	33	32
Oies	3	2	1	1
Total	2 029	1 731	1 786	1 754

1. Voir glossaire « tec ». 2. Composition des abattages de Gallus en 2019 : 95 % de poulets de chair/coqs, 4 % poules de réforme, 1 % chapons.
Source : Agreste

Aviculture
foie gras

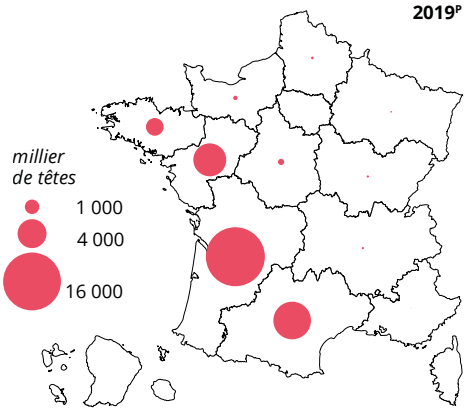
En 2019, la production française de foie gras s'établit à 16 800 tonnes. La filière se remet difficilement des épisodes H5N1 et H5N8 de 2016 et 2017, hautement pathogènes pour les palmipèdes : après s'être redressée de 43 % en 2018, la production de foie gras est stable sur un an (+ 1 %), inférieure de 13 % à celle de 2015. La production d'oies grasses demeure faible (1 % du foie gras produit).

En 2019, les échanges commerciaux de foie gras diminuent : - 9 % sur un an pour les exportations françaises et - 22 % pour les importations. Par rapport à 2015, les ventes reculent de 25 %, notamment vers l'Asie du Nord, la Belgique et pour des volumes moindres, vers l'Espagne (premier client avec 35 % des exportations françaises en 2019). Les importations de foies gras, dont 91 % proviennent de Bulgarie et de Hongrie, reculent de 14 % entre 2015 et 2019.

Le solde commercial du foie gras en volume est très légèrement excédentaire : + 365 t en 2019 (- 227 t en 2018). En valeur, le solde excédentaire augmente : 39 millions d'euros en 2019 contre 18 M€ en 2018 (57 M€ en 2015).

En 2019, la consommation française apparente de foie gras, calculée par bilan, s'établit à près de 15 000 tonnes, représentant 223 grammes par habitant. Comme avant les crises sanitaires, 22 % du foie gras consommé est importé, contre 34 % en 2016, durant la première année de crise aviaire et de pénurie de foie gras.

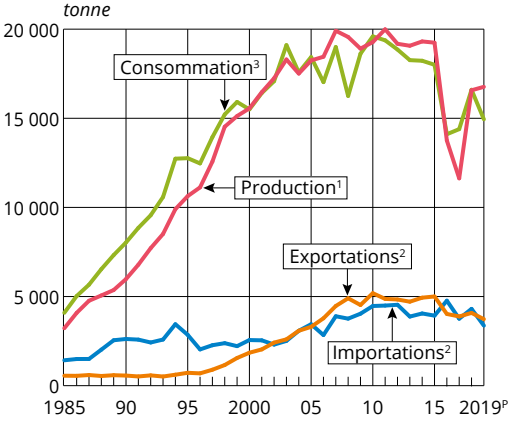
Production de volailles grasses



	2000	2015	2018	2019
	millier de têtes			
France	27 605	36 415	30 307	30 781
canards	*26 981*	*35 875*	*30 051*	*30 498*
oies	*624*	*540*	*256*	*283*
Principales régions				
Nouvelle-Aquitaine	14 009	20 451	15 761	16 640
Occitanie	7 053	7 985	7 057	6 768
Pays de la Loire	5 123	5 885	5 212	5 186
Bretagne	640	1 323	1 304	1 498

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Bilan du foie gras de canard et d'oie



	2000	2015	2018	2019P
	millier de tonnes			
Production[1]	15,6	19,2	16,6	16,8
Importations[2]	2,6	3,9	4,3	3,4
Exportations[2]	1,8	5,0	4,1	3,7
Variation de stocks	0,7	0,2	0,2	1,5
Consommation[3]	15,7	18,0	16,6	14,9
	gramme			
Consommation par habitant[3]	259	271	248	223

1. Production indigène brute.
2. Foies gras crus, préparations et conserves.
3. Consommation indigène brute calculée par bilan.

Sources : Agreste - Statistique agricole annuelle, Douanes, FranceAgriMer

Cuniculture

En 2019, la production française de lapins s'établit à 29,3 millions de têtes. Les régions Pays de la Loire, Bretagne et Nouvelle-Aquitaine concentrent les deux tiers du cheptel français.

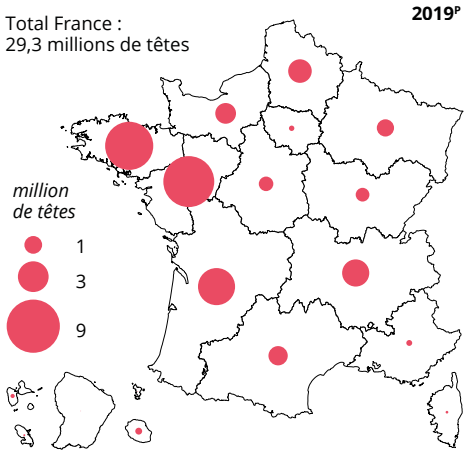
Depuis la résurgence en 2016 du virus de la maladie hémorragique virale du lapin (VHD) apparu en France en 2010, la diminution des abattages en têtes est plus forte (- 5,7 % en évolution moyenne depuis 2015). En 2019, ils reculent de 5,4 % sur un an, s'établissant à 34 300 tec (soit 25 millions de têtes).

Les exportations de viande et préparations de lapin augmentent à nouveau en 2019 (+ 4 %) après un fort recul en 2018. Les débouchés sont majoritairement européens, dont le tiers destiné à l'Italie. En parallèle, les importations sont réduites d'un tiers depuis 2015 (- 6 % en 2019 par rapport à 2018). La Belgique fournit 70 % de la viande de lapin importée.

Le prix de l'aliment pour lapins augmente de 6 % en 2019. Le prix à la production du lapin croît de nouveau (+ 4 % après une hausse de 5,6 % en 2018).

La consommation de viande de lapin recule de 7 % sur un an. Les Français en consomment deux fois moins qu'il y a vingt ans, soit moins de 500 g par personne en 2019.

Production annuelle totale de lapin[1]



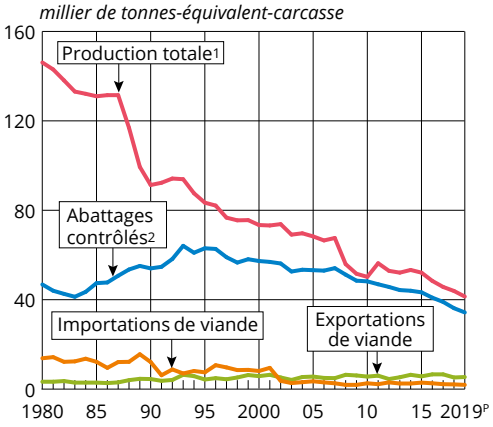
1. Cette production comptabilise sur l'ensemble de l'année les lapins produits dans les exploitations agricoles (élevages dits professionnels ou non professionnels).
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Prix dans le secteur cunicole

	2010	2015	2018	2019
	indice base 100 en 2015			
Prix à la production (Ippap)	92,7	100,0	104,6	108,8
Prix des aliments (Ipampa)	82,4	100,0	95,9	101,6

Sources : Agreste, Insee

Production et commerce extérieur de lapins



	2000	2010	2018	2019p
	millier de tonnes-équivalent-carcasse			
Production[1]	73,4	50,2	43,9	41,4
Abattages contrôlés[2]	57,3	48,2	36,2	34,3
Importations viande	5,3	2,6	2,1	1,9
Exportations viande	3,8	5,6	5,2	5,4
	kg-équivalent-carcasse			
Consommation par habitant[3]	0,968	0,698	0,495	0,460

1. Dans les exploitations agricoles (élevages dits professionnels ou non professionnels).
2. Les abattages contrôlés comptabilisent les abattages des élevages dits professionnels. La production des élevages professionnels ne recouvre qu'une partie de celle de l'ensemble des exploitations agricoles.
3. Consommation apparente contrôlée de viandes de lapin (hors variation de stocks).
Champ : France y compris DOM à partir de 1996.
Sources : Agreste - Statistique agricole annuelle, Douanes

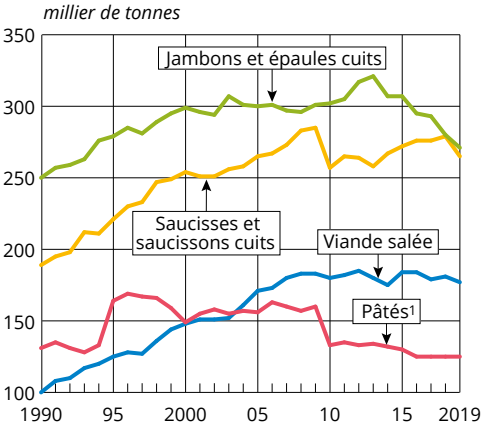
Charcuterie, conserves

En 2019, les tonnages de charcuterie fabriqués par les industriels français baissent (- 2,9 %) et s'établissent à 1 009 000 tonnes. Certaines productions sont quasi stables à l'instar des pâtés, des saucissons cuits ou à cuire et andouilles, et des préparations diverses de viandes. Mais pour les autres catégories, qui pèsent davantage dans le secteur, les quantités commercialisées diminuent : jambons, épaules et autres viandes de porcs cuites (- 3,2 %), saucisses, boudins et andouillettes (- 5,7 %), viande salée, en saumure, séchée, fumée (- 2,3 %), saucissons secs (- 3,2 %).

La production de plats cuisinés appertisés augmente en 2019 (+ 8,8 %) et atteint 300 000 tonnes. Ce dynamisme est essentiellement dû au redressement des pâtes cuisinées (raviolis, lasagnes, etc.) et à la hausse continue des produits tels que le cassoulet, la choucroute garnie, les saucisses et petits salés aux lentilles ou les autres produits à base de porc.

Après un rebond en 2018, la production de conserves de poissons se rétracte en 2019 (- 3,1 %) et représente 45 000 tonnes. Le thon est l'espèce la plus consommée, suivi de près par le maquereau et enfin la sardine.

Production de charcuterie et préparations de viandes

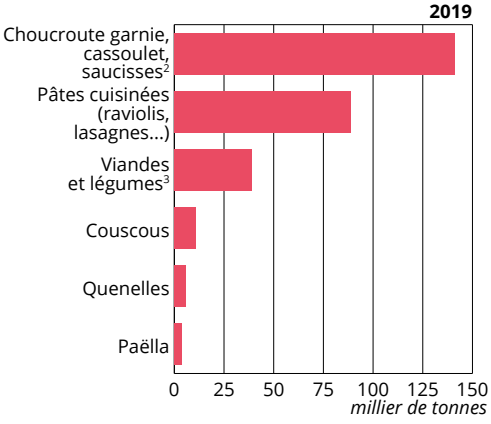


	2000	2010	2018	2019
	millier de tonnes			
Jambons, épaules et autres viandes de porc cuites	299	302	280	271
Saucisses, boudins, andouillettes	196	216	237	223
Viande salée, en saumure, séchée, fumée	148	180	181	177
Pâtés[1]	149	133	125	125
Saucissons secs	104	102	118	114
Saucissons cuits ou à cuire, andouilles	58	41	43	42
Préparations diverses de viandes[1]	134	38	55	56
Total	1 088	1 011	1 039	1 009

1. Comparaisons temporelles affectées par l'entrée en vigueur de la Naf rév. 2 en 2008.
Sources : Agreste, Fict, Adepale

Production de plats cuisinés appertisés et de poissons

Plats cuisinés appertisés



	2000	2010	2018	2019
	millier de tonnes			
Conserves de plats cuisinés appertisés[1]	314	300	276	300
dont pâtes cuisinées (raviolis, lasagnes...)	100	93	78	89
choucroute garnie, cassoulet, saucisses[2]	91	83	134	141
viandes et légumes[3]	nd	nd	36	39
couscous garni	18	16	9	11
quenelles	11	10	7	6
paëlla	10	7	4	4
Conserves de poissons	76	48	47	45
dont thon	44	23	17	18
maquereau	20	16	17	16
sardine	10	8	10	9

1. Comparaisons temporelles affectées par l'entrée en vigueur de la Naf rév. 2 en 2008.
2. Petits salés aux lentilles, autres plats cuisinés à base de porc.
3. Bœuf/veau et légumes, porcs et légumes, volailles et légumes...
Sources : Agreste, Fict, Adepale

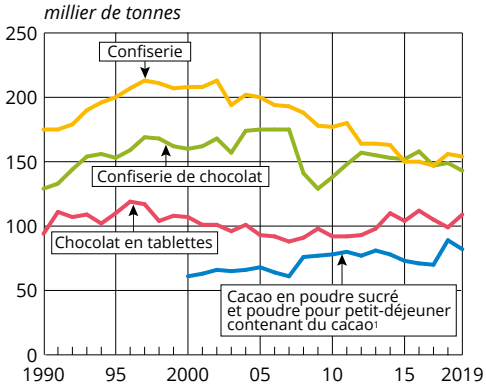
Chocolat, confiserie

En 2019, la production des industries chocolatières demeure stable (+ 0,2 %). La confection de produits semi-finis, destinés aux professionnels, diminue légèrement au profit des produits finis (confiserie de chocolat, chocolat en tablettes, cacao et poudre sucrée, etc.), destinés à la vente au détail. La fabrication de chocolat en tablettes augmente à nouveau, alors que celles de confiserie de chocolat (barres chocolatées, bonbons au chocolat…) et de cacao en poudre et de poudres cacaotées pour petit-déjeuner baissent.

Après avoir atteint un niveau historiquement bas en 2017, puis rebondi en 2018, la production de confiserie de sucre (bonbons, chewing-gum, caramels et autres sucreries) décroît en 2019 (- 1,3 %). Seuls les volumes de confiseries gélifiées, bonbons les plus produits, augmentent (+ 3,7 %). Ceux de confiseries de sucre cuit (berlingot, sucre d'orge, sucettes…) diminuent (- 1,7 %). Les quantités produites de chewing-gum se réduisent comme chaque année.

La balance commerciale des produits de chocolaterie et confiserie, structurellement déficitaire, continue de se dégrader en 2019, sous l'effet conjugué d'une baisse des exportations et d'une hausse des importations. L'essentiel des échanges est réalisé avec l'Union européenne, plus particulièrement la Belgique et l'Allemagne, ainsi qu'avec le Royaume-Uni.

Production de chocolat, confiserie

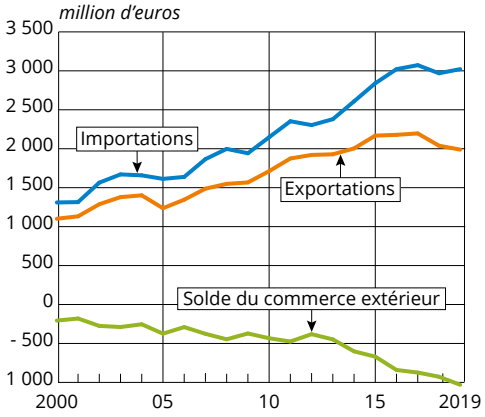


1. Résultats indisponibles de 1990 à 1999.

	2000	2015	2018	2019
	millier de tonnes			
Production de chocolat	629	706	730	732
produits semi-finis	*260*	*270*	*292*	*284*
produits finis	*369*	*436*	*438*	*447*
dont confiserie de chocolat (barres chocolatées, bonbons au chocolat…)	160	152	149	143
chocolat en tablettes	107	104	99	109
cacao en poudre sucré et poudres cacaotées pour petit-déjeuner	61	73	89	82
Production de confiserie	208	150	156	154
dont confiserie gélifiée	//	52	58	60
chewing-gum	//	16	11	9
confiserie de sucre cuit (berlingot, sucre d'orge, sucettes…)	//	17	18	17
Total chocolaterie-confiserie	837	856	886	886

Sources : Alliance 7 - Prodcom

Commerce extérieur du cacao, chocolat et produits de confiserie



Source : Douanes

	2000	2015	2018	2019
	millier de tonnes			
Quantité				
Exportations	403	534	525	498
Importations	551	751	792	791
Solde du commerce extérieur	- 148	- 218	- 267	- 293
	million d'euros			
Valeur				
Exportations	1 099	2 165	2 036	1 986
Importations	1 307	2 838	2 966	3 019
Solde du commerce extérieur	- 209	- 672	- 930	- 1 033

Utilisation du territoire

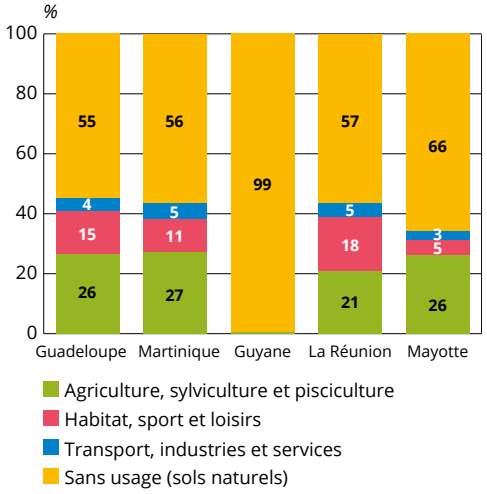
occupation des sols

Les sols naturels (forêts, landes, cours d'eau, lacs, marais, mangroves) occupent presque 60 % du territoire en Guadeloupe et en Martinique, les deux-tiers à La Réunion et à Mayotte et la quasi-totalité en Guyane. Ce département sud-américain, aussi vaste que la région Nouvelle-Aquitaine, est recouvert à 92 % par la forêt amazonienne et à 8 % par des zones humides et surfaces en eaux.

Les terres agricoles (sols cultivés et surface toujours en herbe) occupent un quart du territoire aux Antilles et à Mayotte et un cinquième à La Réunion. Elles recouvrent environ 30 000 hectares en Guyane, soit 0,4 % du département. Au-delà des terres agricoles, l'agriculture peut également utiliser une partie des sols pour les chemins, les aires de stockage et les bâtiments d'exploitation.

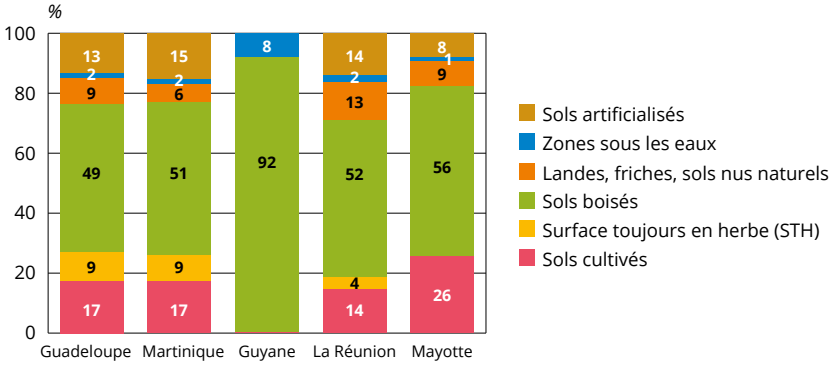
Les sols artificialisés, constitués des sols bâtis, des sols revêtus ou stabilisés, mais aussi des surfaces enherbées qui y sont associées (pelouses, jardins d'agrément, parcs publics) s'étendent sur 8 % du territoire à Mayotte, 13 % en Guadeloupe, 14 % à La Réunion et 15 % en Martinique. Ils couvrent près de 20 000 ha en Guyane (0,2 % du département).

Usage socio-économique
moyenne 2017-2018-2019



Note : l'enquête Teruti a été rénovée en 2017. Les résultats présentés ici ne sont pas directement comparables à ceux de la précédente série Teruti-Lucas 2006-2015.
Champ : départements d'Outre-mer.
Source : Agreste - Teruti

Occupation du sol
moyenne 2017-2018-2019



	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Mayotte
			hectare		
Sols cultivés, surfaces toujours en herbe	43 681	28 249	32 216	46 451	9 411
Sols naturels	97 704	63 916	8 314 452	168 529	24 237
Sols artificialisés	21 965	16 577	19 296	35 299	2 978
Ensemble	163 350	108 742	8 365 964	250 279	36 626

Note : l'enquête Teruti a été rénovée en 2017. Les résultats présentés ici ne sont pas directement comparables à ceux de la précédente série Teruti-Lucas 2006-2015.
Champ : départements d'Outre-mer.
Source : Agreste - Teruti

Utilisation du territoire

superficie agricole utilisée

La superficie totale des DOM est de 8,9 millions d'hectares. Elle représente 14 % de la superficie totale de la France. La surface agricole utilisée (SAU) des DOM est estimée à 181 480 hectares (1 % de la SAU française).

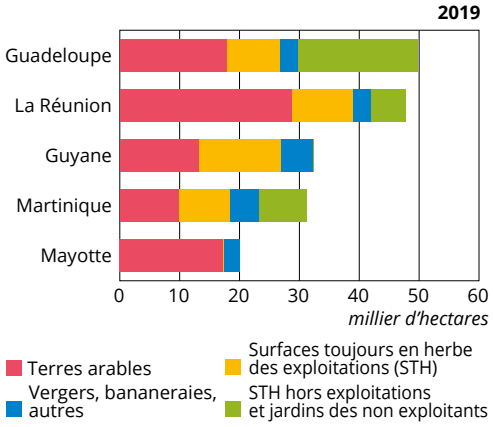
En France métropolitaine, la part de la SAU couvre, en moyenne, la moitié de la surface totale. En Guyane, où la forêt équatoriale couvre 90 % du territoire, la SAU représente 0,4 % de la surface totale. Elle occupe 53 % de la surface totale à Mayotte, 31 % à la Guadeloupe, 28 % à la Martinique et 20 % à La Réunion.

En Guadeloupe et à La Réunion, les cultures industrielles couvrent 75 % et 81 % des terres arables, portées notamment par la culture de la canne, et seulement 42 % en Martinique. La Guyane et Mayotte sont essentiellement orientées vers les productions de légumes frais et tubercules avec respectivement 61 % et 34 % des terres arables ; les cultures industrielles (canne à sucre, vanille, ylang ylang) y restent marginales (1 % des terres arables).

La place des cultures fruitières est importante en Guyane et en Martinique : les vergers (bananeraies incluses) représentent respectivement 17 % et 15 % de la SAU. Cette part atteint 14 % à Mayotte.

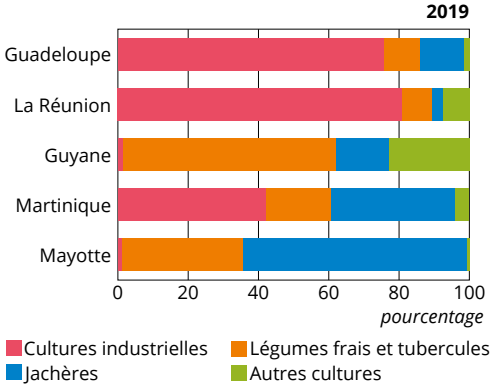
Les surfaces toujours en herbe, y compris celles hors exploitations et les jardins familiaux, représentent la moitié de la SAU en Guadeloupe et Martinique.

Surface agricole utilisée du département



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Répartition des terres arables



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Répartition de la SAU et des terres arables en 2019

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Mayotte
			hectare		
Terres arables	17 805	9 789	13 134	28 670	17 251
dont cultures industrielles (canne à sucre, vanille et PPAM*)	13 440	4 106	159	23 171	192
légumes frais et tubercules	1 865	1 829	7 980	2 377	5 912
jachères	2 193	3 440	2 000	902	11 041
Surface toujours en herbe des exploitations (STH)	8 961	8 581	13 700	10 321	21
Vergers, bananeraies	2 842	4 769	5 500	2 876	2 727
Surface agricole utilisée des exploitations agricoles	29 613	23 150	32 374	41 940	20 000
STH hors exploitations et jardins familiaux	20 100	8 153	150	6 000	0*
Surface agricole utilisée du département	49 713	31 303	32 524	47 940	20 000
Surface totale du département	162 961	109 999	8 353 400	252 000	37 394

* PPAM : Plantes à parfum, aromatiques et médicinales.
1. Hors jardins mahorais à Mayotte.
Le « jardin mahorais » correspond à l'association culturale de plus de 16 espèces par hectare. Il est essentiellement destiné à la subsistance du ménage. Le surplus vendu est estimé à 20 % en général.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Exploitations

nombre et superficie

En 2013, le nombre des exploitations agricoles s'établit à 7 700 à La Réunion, 7 000 en Guadeloupe, près de 6 000 en Guyane et 3 000 en Martinique. Ce nombre s'est stabilisé à La Réunion. Il a diminué de 10 % aux Antilles entre 2010 et 2013. Cette diminution touche les exploitations de moins de 5 hectares qui cependant restent très nombreuses, soit les trois quarts des exploitations en Guadeloupe et les deux tiers en Martinique. La surface agricole utilisée (SAU) moyenne par exploitation progresse lentement en Guadeloupe, elle dépasse 4 hectares (ha). À La Réunion, elle s'est stabilisée à près de 6 ha. En Martinique, elle a doublé depuis 2000 pour atteindre 8 ha en 2013. En 2010, elle est de 4 ha en Guyane.

Le nombre des exploitations individuelles diminue et celui des formes sociétaires progresse légèrement entre 2010 et 2013 avec cependant une stabilisation à La Réunion. Les formes sociétaires ne représentent que 4 % des exploitations en Guadeloupe et à La Réunion et 13 % en Martinique mais elles exploitent un quart des surfaces en canne à sucre et les deux tiers des surfaces en bananeraie de l'ensemble des trois DOM. Les formes sociétaires ont en moyenne une SAU 6 fois plus élevée que celle des exploitations individuelles et 5 % d'entre elles ont une SAU largement supérieure à 100 hectares.

Plus des deux tiers des exploitants agricoles antillais et la moitié des exploitants réunionnais sont propriétaires de la totalité de leurs terres.

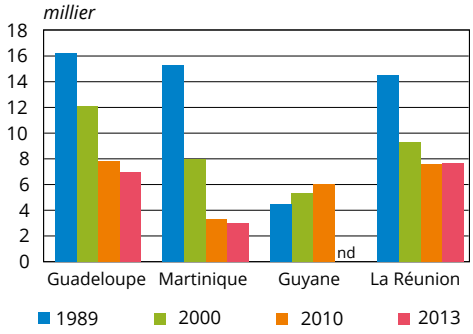
SAU selon le mode de faire-valoir en 2013

	Guade-loupe	Marti-nique	Guyane*	La Réunion
			%	
SAU				
Faire-valoir direct	61,3	50,2	89,4	52,1
Terres prises en location auprès :				
de tiers	33,9	42,0	5,5	46,2
des associés	1,9	3,7	0,0	1,2
Autres locations	2,9	4,1	5,1	0,5
SAU	100,0	100,0	100,0	100,0
			%	
Exploitant locataire ou/et propriétaire de ses terres agricoles				
Locataire	20,0	35,5	3,3	35,1
Propriétaire	72,9	58,1	96,7	50,0
Locataire et propriétaire	7,1	6,4	0,0	14,9
Nombre d'exploitations ayant de la SAU	100,0	100,0	100,0	100,0

* Guyane : données 2010.
Note : la fragilité des chiffres relatifs à certaines orientations productives aux Antilles dans l'enquête structure 2016 conduisent à privilégier les résultats de l'enquête structure 2013.
Source : Agreste - Enquête structure 2013

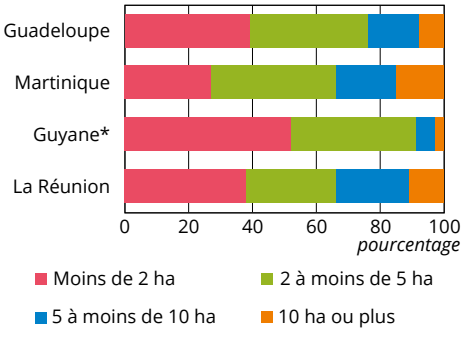
Exploitations agricoles

• Évolution du nombre d'exploitations entre 1989 et 2013



	1989	2000	2010	2013
		millier		
Guadeloupe	16,2	12,1	7,8	7,0
Martinique	15,3	8,0	3,3	3,0
Guyane	4,5	5,3	6,0	...
La Réunion	14,5	9,3	7,6	7,7
DOM	50,4	34,7	24,7	...

• Répartition selon la SAU des exploitations en ayant en 2013



• Nombre d'exploitations selon leur statut en 2013

	Guade-loupe	Marti-nique	Guyane*	La Réunion
		millier		
Exploitations individuelles[1]	6,7	2,6	5,9	7,3
Formes sociétaires	0,3	0,4	0,1	0,3
Ensemble	7,0	3,0	6,0	7,7

* Guyane : données 2010.
1. Y compris EIRL et autres personnes physiques.
Note : la fragilité des chiffres relatifs à certaines orientations productives aux Antilles dans l'enquête structure 2016 conduisent à privilégier les résultats de l'enquête structure 2013.
Source : Agreste - Enquête structure 2013 et Recensements agricoles 1989, 2000, 2010

Produits agricoles

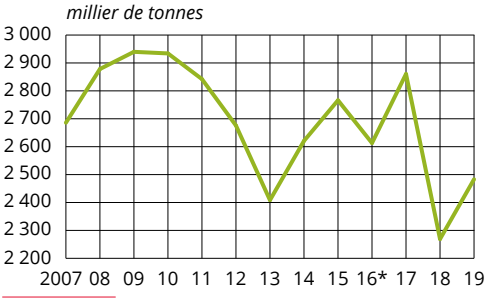
En 2019, la production de canne à sucre est de 2,5 millions de tonnes dans l'ensemble des DOM, après la plus faible production décennale de 2018. La Réunion pèse pour 69 % de la production de canne et la Guadeloupe pour 28 %. À La Réunion, le rendement moyen est en hausse par rapport à 2018 à la suite du cyclone Fakir qui avait détruit une partie de la production, pour s'établir à 741 qtx/ha mais reste en deçà de la moyenne décennale. En Guadeloupe, il est à son plus faible niveau (501 qtx/ha) après 2013 (492 qtx/ha). La teneur en sucre recule légèrement à La Réunion (13,1 %) par rapport à la moyenne décennale. Au contraire, à la Guadeloupe, il affiche son plus haut niveau avec 10,7 % de richesse en sucre.

La production de banane (hors plantain) s'élève à 206 milliers de tonnes en 2019, dont 69 % sont produits à la Martinique et 24 % à la Guadeloupe. À la Guadeloupe, cette production se relève après deux années difficiles à la suite des tempêtes tropicales de 2016 et 2017 pour s'établir à 49,5 milliers de tonnes. En nette hausse par rapport à 2018 (+ 42 %), la production reste néanmoins inférieure à la moyenne décennale qui s'élève à 64,8 milliers de tonnes.

Les DOM ont également produit, comme en 2017 et 2018, 28 milliers de tonnes d'ananas, dont 50 % proviennent de La Réunion et 26 % de la Guyane.

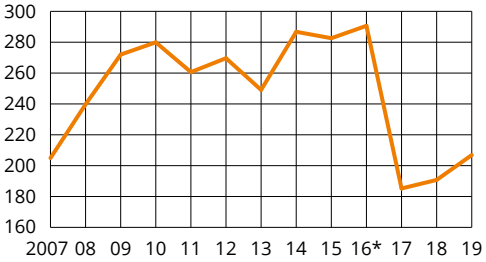
Les productions de viande proviennent essentiellement de La Réunion (75 % des viandes toutes confondues). Depuis 2017, les productions de viande bovine, porcine et de volailles diminuent légèrement alors que celles des ovins et caprins baissent drastiquement.

Production de canne à sucre



* À partir de 2016, les données de Mayotte sont disponibles ; la production de canne à sucre est nulle à Mayotte.
Lecture : en 2007, le cyclone Gamède a détruit une partie de la production cannière à La Réunion.
Champ : ensemble DOM.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Production de banane fruit[1]



1. En raison de la crise sanitaire, les statistiques de production n'ont pu être établies avec la même précision que les années précédentes. Le chiffre 2019 est provisoire et repose sur un niveau de production en Martinique estimé stable (ce qui semble être une estimation prudente). Ce chiffre devrait faire l'objet d'une révision courant 2021.
* À partir de 2016, les données de Mayotte sont disponibles.
Lecture : en 2017, l'ouragan Maria balaie les Antilles françaises.
Champ : ensemble DOM.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Principales productions agricoles

	Guadeloupe		Martinique		Guyane		La Réunion		Mayotte	
	2010	2019	2010	2019	2010	2019	2010	2019	2010	2019
Production végétale					*tonne*					
Céréales	0	0	0	176	5 971	1 150	305	264	nd	17
Cultures industrielles	738 100	633 201	202 129	160 613	40 705	8 100	1 953 228	1 681 182	nd	12
dont canne à sucre	*738 100*	*633 201*	*202 129*	*160 613*	*40 705*	*8 100*	*1 953 207*	*1 681 155*	*nd*	*0*
Légumes frais et tubercules	34 670	32 997	15 707	16 555	48 948	55 822	52 904	53 635	nd	48 573
dont légumes frais	*26 515*	*28 907*	*13 877*	*12 371*	*19 604*	*20 222*	*49 568*	*50 661*	*nd*	*29 531*
tubercules et pommes de terre	*8 155*	*4 091*	*1 830*	*4 184*	*29 345*	*35 600*	*3 336*	*2 974*	*nd*	*19 042*
Fruits	73 251	53 949	206 159	146 135	23 859	45 880	40 687	35 106	nd	9 701
dont fruits tropicaux	*67 470*	*52 509*	*204 136*	*145 351*	*21 140*	*27 650*	*31 603*	*25 996*	*nd*	*8 547*
bananes	*61 325*	*49 512*	*201 474*	*143 134*	*7 589*	*8 500*	*9 540*	*5 148*	*nd*	*575*
ananas	*5 420*	*2 363*	*791*	*930*	*7 838*	*7 500*	*15 779*	*14 280*	*nd*	*3 750*
dont agrumes	*5 781*	*1 440*	*1 916*	*670*	*2 610*	*17 270*	*8 387*	*8 413*	*nd*	*1 153*
Production animale					*tonne-équivalent-carcasse*					
Bovins	2 272	1 607	1 125	832	366	624	1 863	1 636	nd	575
Porcins	1 879	1 871	1 145	1 374	838	446	12 033	11 749	nd	0
Ovins - caprins	182	48	74	33	9	12	506	146	nd	64
Volailles et lapins	1 115	1 290	3 016	1 510	454	70	14 840	18 943	nd	225
					hectolitre					
Production finale de lait de vache	0	0	5 264	2 215	250	580	204 570	179 535	nd	23 300

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Emploi

actifs permanents

En 2013, plus de 40 000 personnes travaillent de manière régulière dans les exploitations agricoles des Antilles, de La Réunion et de Guyane. C'est 6 % de moins qu'en 2010. La baisse atteint même 12 % dans les moyennes et grandes exploitations. Les actifs dirigeants (chef d'exploitation, coexploitant ou associé) représentent 57 % du total des actifs permanents, contre 68 % en France métropolitaine. Les parts des actifs familiaux des exploitations individuelles des départements d'Outre-mer (27 %), et celle des salariés permanents (16 %) reculent légèrement au profit des actifs dirigeants.

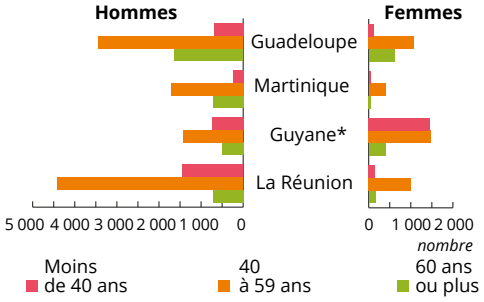
Au moins deux exploitants sur dix ont moins de 40 ans en Guyane et à La Réunion, contre un sur dix seulement aux Antilles. La tranche d'âge 40 à 59 ans comprend entre six et sept exploitants sur dix dans tous les départements d'Outre-mer. La part des 60 ans ou plus progresse en Guadeloupe mais recule dans les autres départements.

Outre-mer, 22 % des exploitants sont des femmes, contre 27 % en France métropolitaine. La proportion atteint 54 % en Guyane, mais moins de 20 % en Martinique et à La Réunion.

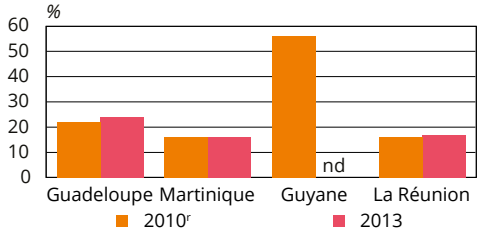
Un quart des exploitants ultramarins seulement ont reçu une formation agricole. La situation varie sensiblement selon le département : 10 % en Guyane contre 38 % à La Réunion. Les bénéficiaires d'une formation agricole ont majoritairement un niveau de formation inférieur au baccalauréat.

Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs

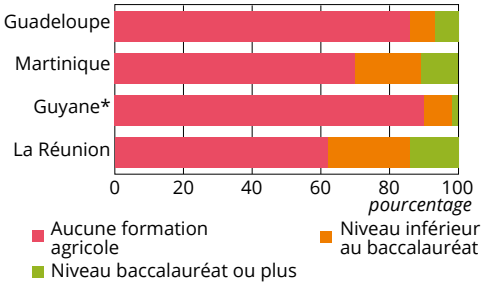
• Selon l'âge en 2013



• Proportion de femmes en 2010 et 2013



• Selon le niveau de formation agricole en 2013



* Guyane : données 2010.
Note : la fragilité des chiffres relatifs à certaines orientations productives aux Antilles dans l'enquête structure 2016 conduisent à privilégier les résultats de l'enquête structure 2013.
Source : Agreste - Enquête structure 2013

Statut des actifs permanents agricoles

	Guadeloupe		Martinique		Guyane		La Réunion	
	2010r	2013	2010r	2013	2010r	2013	2010r	2013
	nombre							
Chef d'exploitation, coexploitant[1]	7 890	7 592	3 400	3 181	5 994	...	7 872	7 878
de moins de 40 ans	*1 210*	*823*	*363*	*289*	*2 197*	...	*1 759*	*1 589*
de 40 à 59 ans	*4 903*	*4 518*	*2 186*	*2 116*	*2 897*	...	*5 162*	*5 408*
de 60 ans ou plus	*1 777*	*2 251*	*851*	*777*	*900*	...	*951*	*880*
Actif apparenté au chef d'une exploitation individuelle[2]	3 125	2 459	1 232	772	2 469	...	6 060	5 638
Salarié permanent[3]	1 888	1 630	4 132	3 621	182	...	1 825	1 471
Total actifs permanents[4]	12 903	11 681	8 764	7 575	8 645	...	15 757	14 987
petites exploitations	*8 914*	*8 327*	*3 035*	*2 122*	*6 798*	...	*6 689*	*7 153*
moyennes et grandes exploitations	*3 989*	*3 354*	*5 729*	*5 453*	*1 847*	...	*9 068*	*7 834*

1. Ou associé actif. 2. Exploitation individuelle hors coexploitant et associé actif.
3. Non compris le personnel d'un groupement d'employeurs ou d'un autre prestataire.
4. Non compris les actifs non salariés qui ne sont ni dirigeants, ni membres de la famille d'un chef d'exploitation individuelle.
Note : la fragilité des chiffres relatifs à certaines orientations productives aux Antilles dans l'enquête structure 2016 conduisent à privilégier les résultats de l'enquête structure 2013.
Source : Agreste - Recensement agricole 2010 et enquête structure 2013

Emploi

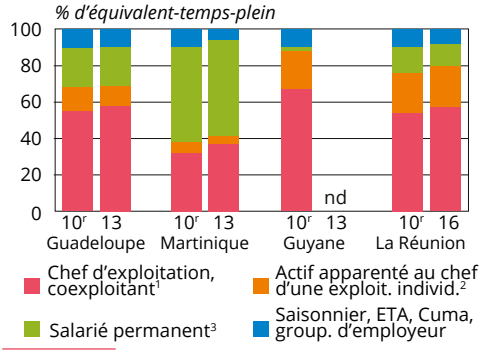
volume de travail

En 2013, le volume de travail agricole dans les exploitations domiennes s'établit à plus de 32 000 équivalents-temps-plein (ETP), soit 5 % de moins qu'en 2010. La main-d'œuvre occasionnelle ou extérieure à l'exploitation apporte 8 % de la force de travail. Parmi les actifs permanents, les chefs d'exploitation, coexploitants ou associés fournissent 56 % de l'ensemble du travail agricole, les actifs apparentés au chef d'exploitation individuelle 16 % et les salariés permanents 20 %. Entre 2010 et 2013, la part du travail fourni par les actifs dirigeants progresse de 4 points, aux dépens des salariés permanents et de la main-d'œuvre occasionnelle ou extérieure à l'exploitation (recul de 2 points environ pour chaque catégorie).

Le temps de travail agricole des actifs dirigeants est très variable selon le département. À La Réunion, près de sept actifs dirigeants sur dix travaillent à temps complet sur l'exploitation, mais ils ne sont qu'un peu plus de deux sur dix en Guadeloupe.

Avec 0,81 ETP par actif permanent en 2013, l'implication au travail agricole des permanents est maximale en Martinique. Elle est la plus faible en Guadeloupe et pour La Réunion, ce ratio est quasiment identique à celui de la France métropolitaine (0,70). La Martinique enregistre par ailleurs le nombre d'ETP par exploitation le plus élevé (2,18), soit plus du double de celui de la Guadeloupe (contre 1,51 pour La Réunion et la France métropolitaine).

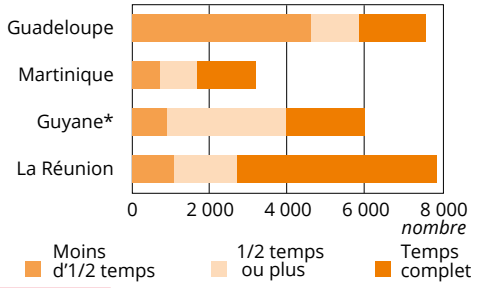
Travail agricole selon le type d'actif agricole



1. Ou associé actif.
2. Exploitation individuelle hors coexploitant et associé actif.
3. Non compris le personnel d'un groupement d'employeurs ou d'un autre prestataire.
Note : la fragilité des chiffres relatifs à certaines orientations productives aux Antilles dans l'enquête structure 2016 conduisent à privilégier les résultats de l'enquête structure 2013.
Source : Agreste - Recensement agricole 2010 et enquête structure 2013

Chefs d'exploitation, coexploitants[1]

Effectif selon le temps de travail agricole en 2013



* Guyane : données 2010. 1. Ou associé actif.
Note : la fragilité des chiffres relatifs à certaines orientations productives aux Antilles dans l'enquête structure 2016 conduisent à privilégier les résultats de l'enquête structure 2013.
Source : Agreste - Enquête structure 2013

Volume de travail annuel

	Guadeloupe		Martinique		Guyane		La Réunion	
	2010r	2013	2010r	2013	2010r	2013	2010r	2013
	nombre d'ETP							
Chef d'exploitation, coexploitant[1]	4 233	3 957	2 523	2 407	4 604	...	6 397	6 659
Actif apparenté au chef d'une exploitation individuelle[2]	1 027	720	477	258	1 453	...	2 618	2 629
Salarié permanent[3]	1 752	1 470	4 011	3 495	147	...	1 596	1 335
Total actifs permanents[4]	7 012	6 146	7 011	6 160	6 204	...	10 611	10 623
ETP moyen par actif permament	0,54	0,53	0,80	0,81	0,72	...	0,67	0,71
Actifs non permaments (saisonniers, ETA, Cuma, groupements d'employeurs)	793	708	770	377	678	...	1 117	899
Ensemble volume de travail (ETP)	7 805	6 855	7 780	6 537	6 883	...	11 728	11 522
Nombre moyen d'ETP par exploitation	1,00	0,98	2,35	2,18	1,15	...	1,54	1,51
Part des ETP des exploitations moyennes et grandes (%)	45	43	76	81	21	...	63	57

1. Ou associé actif. 2. Exploitation individuelle hors coexploitant et associé actif. 3. Non compris le personnel d'un groupement d'employeurs ou d'un autre prestataire. 4. Non compris les actifs non salariés qui ne sont ni dirigeants, ni membres de la famille d'un chef d'exploitation individuelle.
ETA : entreprises de travaux agricoles. Cuma : coopératives d'utilisation de matériel agricole.
Note : la fragilité des chiffres relatifs à certaines orientations productives aux Antilles dans l'enquête structure 2016 conduisent à privilégier les résultats de l'enquête structure 2013.
Source : Agreste - Recensement agricole 2010 et enquête structure 2013

Résultats économiques de l'agriculture

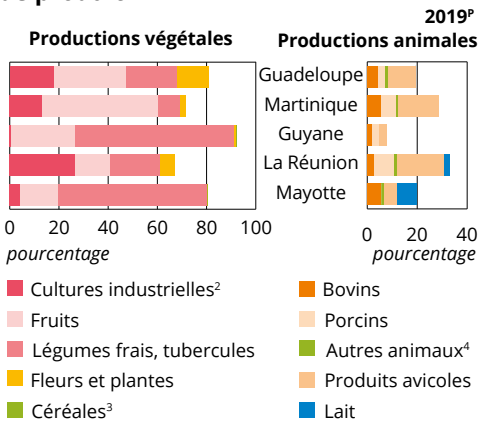
production

En 2019, la production agricole des départements d'Outre-mer (DOM), en valeur hors subventions, est constituée à 76 % par des productions végétales et à 24 % par des productions animales, avec des spécialisations marquées selon les DOM.

La production légumière et la production fruitière représentent respectivement 42 % et 31 % de la production végétale dans l'ensemble des DOM. En Guyane et à Mayotte, la part des légumes et tubercules atteint respectivement 70 % et 76 %. En Martinique, celle des fruits dépasse 65 %. Les cultures industrielles, essentiellement la canne à sucre, constituent la troisième production végétale principale (20 %) dans l'ensemble des DOM, la première à La Réunion (39 %). La production animale représente 33 % de la production agricole à La Réunion et 28 % à la Martinique. Cette part s'élève à 20 % à Mayotte, 19 % en Guadeloupe et 8 % en Guyane.

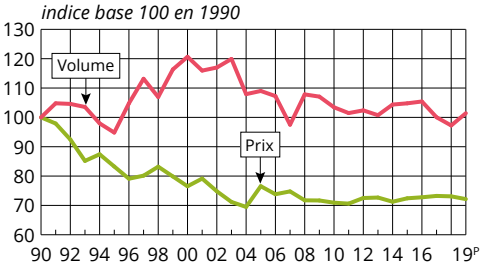
Les subventions aux produits concernent essentiellement la canne à sucre et la banane. De ce fait, la part de la production végétale subventions comprises, dans la valeur totale de la production est sensiblement plus importante que celle hors subventions en Guadeloupe (81 % contre 78 %) et plus encore en Martinique (82 % contre 70 %).

Structure de la production[1] par type de produit



Note : l'ensemble « production végétales et productions animales » est égal à 100 %.
1. Hors subventions.
2. Y compris canne.
3. Y compris riz et autres productions végétales.
4. Y compris autres produits animaux.
Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture - Base 2014

Prix et volume de la production hors subventions



Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture - Base 2014

Productions végétales et animales hors subventions

	Guadeloupe		Martinique		Guyane		La Réunion		Mayotte	
	2010	2019P	2010	2019P	2010	2019P	2010	2019P	2010	2019P
	million d'euros									
Total produits végétaux	151,7	127,8	128,2	87,3	116,7	166,9	232,3	247,8	94,2	91,5
Céréales	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*3,0*	*0,3*	*0,5*	*0,5*	*0,0*	*0,0*
Cultures industrielles	*28,9*	*27,7*	*12,3*	*14,9*	*0,6*	*0,4*	*97,3*	*96,1*	*1,4*	*4,8*
Légumes frais et tubercules	*35,8*	*33,0*	*23,9*	*11,4*	*78,8*	*116,7*	*59,8*	*74,0*	*80,3*	*69,3*
Fleurs et plantes y c. plantations	*33,7*	*20,2*	*2,4*	*2,6*	*1,8*	*2,0*	*22,8*	*22,8*	*0,0*	*0,0*
Fruits	*52,8*	*46,5*	*88,5*	*57,4*	*32,0*	*47,0*	*50,3*	*52,9*	*12,4*	*17,4*
Autres produits végétaux	*0,6*	*0,5*	*1,0*	*1,0*	*0,5*	*0,5*	*1,7*	*1,6*	*0,0*	*0,0*
Total produits animaux	28,1	30,5	33,3	34,8	10,1	14,2	106,0	121,4	10,5	22,5
Bovins	*10,2*	*6,4*	*6,9*	*6,7*	*2,0*	*3,5*	*9,9*	*9,2*	*4,0*	*6,3*
Porcins	*5,8*	*4,9*	*5,5*	*7,1*	*3,5*	*4,5*	*31,4*	*31,0*	*0,0*	*0,0*
Autres animaux	*2,1*	*0,5*	*0,9*	*0,5*	*0,1*	*0,3*	*2,1*	*1,8*	*0,6*	*1,0*
Produits avicoles	*9,1*	*17,9*	*18,6*	*19,6*	*4,3*	*5,7*	*49,3*	*68,0*	*2,8*	*6,3*
Lait et produits laitiers	*0,0*	*0,0*	*0,3*	*0,2*	*0,0*	*0,0*	*9,5*	*8,9*	*3,0*	*8,9*
Autres produits animaux	*1,0*	*0,9*	*1,1*	*0,7*	*0,2*	*0,2*	*3,9*	*2,5*	*0,0*	*0,0*

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture - Base 2014

Résultats économiques de l'agriculture

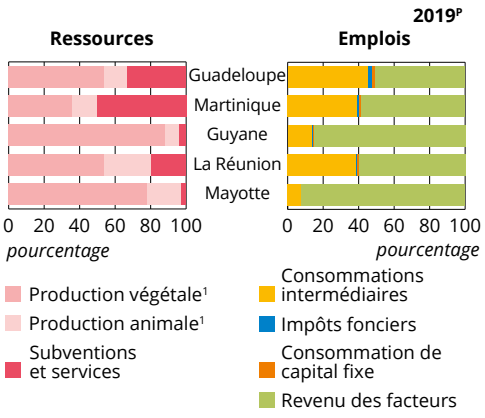
résultat net

En 2019, les productions végétales et animales constituent respectivement 57,6 % et 17,8 % des ressources du compte de l'agriculture pour l'ensemble des DOM. Elles sont complétées par les subventions sur les produits et les autres subventions à hauteur de 23,5 % (contre 11,1 % France), avec d'importantes différences entre DOM. Elles sont faibles en Guyane et à Mayotte, mais représentent plus de 49 % des ressources en Martinique.

Le poids des consommations intermédiaires est également très variable entre DOM : elles représentent un peu plus de 45 % des emplois du compte de l'agriculture en Guadeloupe, environ 39 % en Martinique et à La Réunion, mais seulement 13 % en Guyane et un peu plus de 5 % à Mayotte.

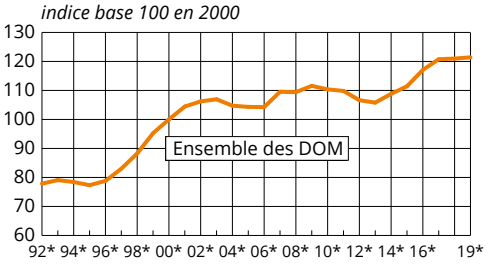
Le revenu des facteurs de la branche s'obtient après avoir déduit les consommations intermédiaires et les impôts. Il sert à rémunérer le travail (salarié et non salarié), les capitaux financiers et la terre. Calculé en moyenne triennale (pour lisser l'effet de la volatilité des prix agricoles), le revenu des facteurs par actif en termes réels progresse de façon soutenue et régulière du début des années 90 au début des années 2000. Depuis, ses variations sont plus heurtées autour d'une tendance en hausse ces dernières années. En 2019, il progresse légèrement.

Structure des ressources et des emplois



1. Hors subventions.
Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture - Base 2014

Revenu des facteurs de la branche par actif (ETP) en termes réels



* Moyenne sur les trois dernières années.
Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture - Base 2014

Comptes de l'agriculture : résultats

	Guadeloupe		Martinique		Guyane		La Réunion		Mayotte	
	2010	2019P	2010	2019P	2010	2019P	2010	2019P	2010	2019P
	million d'euros									
Production végétale hors subventions	151,7	127,8	128,2	87,3	116,7	166,9	232,4	247,9	56,6	91,5
Production animale hors subventions	28,1	30,5	33,3	34,8	10,1	14,2	106,0	121,4	10,5	22,5
Services	5,7	5,7	2,8	2,8	0,1	0,2	4,0	4,0	0,1	0,1
Subventions sur les produits agricoles	61,7	66,5	107,6	107,7	8,7	7,7	61,0	70,2	0,6	1,0
Production totale	247,1	230,5	271,8	232,6	135,5	188,9	403,4	443,5	67,8	115,1
Autres subventions1	3,9	7,8	7,4	12,6	0,3	0,3	7,2	18,2	0,4	2,6
Total des ressources ou emplois	251,0	238,3	279,2	245,1	135,7	189,2	410,6	461,7	68,2	117,6
Consommations intermédiaires	102,6	107,3	78,4	95,7	17,2	25,4	174,0	178,2	2,4	6,0
Impôts fonciers	6,5	6,6	1,8	1,8	1,2	1,2	1,7	1,8	0,0	0,0
Impôts sur la production	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,9	0,0	0,0	0,0
Consommation de capital fixe	3,7	3,9	3,2	3,4	1,4	1,5	5,4	5,7	0,0	0,0
Revenu des facteurs	138,3	120,6	196,0	144,3	116,0	161,2	228,7	276,1	65,9	111,6

1. Subventions d'exploitation.
Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture - Base 2014

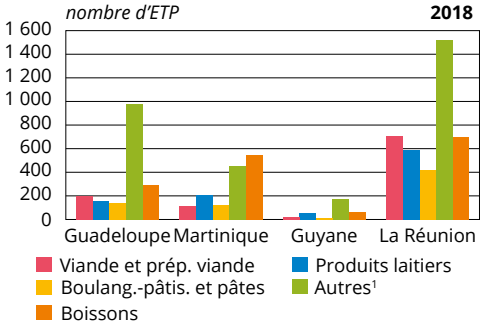
Entreprises
industries agroalimentaires

En 2018, les entreprises (unités légales) de transformation de produits agroalimentaires, hors artisanat commercial et tabac, de l'ensemble des départements d'Outre-mer (DOM, hors Mayotte) emploient près de 7 500 salariés en équivalent-temps-plein (ETP) et dégagent un chiffre d'affaires de 2 milliards d'euros, dont 7 % à l'exportation. Les filières de la canne à sucre (sucre et rhum) et de la viande ainsi que le secteur des boissons emploient ensemble 61 % des effectifs salariés en ETP des DOM.

Entre 2017 et 2018, l'emploi salarié dans les industries agroalimentaires (y compris artisanat commercial et industries du tabac) augmente de 4,1 % contre 2,9 % dans l'industrie manufacturière. Les effectifs salariés (hors intérim) des industries agroalimentaires (y compris artisanat commercial et industries du tabac) augmentent dans les DOM depuis 2009, à l'exception de 2013, et cette croissance s'accélère en 2018. C'est aussi le cas dans l'ensemble de l'industrie manufacturière, mais après une longue période de stagnation ou de baisse depuis 2009.

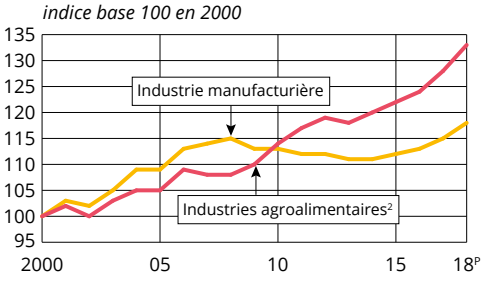
La Réunion concentre plus de la moitié des effectifs salariés ETP des industries agroalimentaires des DOM, notamment dans les filières de la canne à sucre (sucre et rhum), de la viande et de la fabrication de boissons. La Guadeloupe et la Martinique se partagent l'essentiel de l'autre partie, la Guyane n'en comptant qu'une petite fraction (4 %).

Effectifs salariés en ETP



1. Autres : huiles et graisses, poissons, fruits et légumes, grains, aliments pour animaux, autres produits alimentaires (sucres, plats préparés...).
Champ : entreprises (unités légales) monorégionales et quasi-monorégionales des industries agroalimentaires hors artisanat commercial et hors tabac.
Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Emploi salarié hors intérim[1] dans les IAA



1. Les titulaires de contrats d'intérim sont recensés dans l'activité de travail temporaire.
2. Y compris l'artisanat commercial et l'industrie du tabac. La source ne permet pas de les distinguer au sein des industries alimentaires.
Champ : DOM au lieu de travail, données brutes.
Source : Insee - Estimations d'emploi localisées

Chiffres clés des industries agroalimentaires de l'ensemble des DOM en 2018

Secteur d'activité (NAF rév. 2)	Effectifs salariés		Chiffre d'affaires HT		Valeur ajoutée[2]	Excédent brut d'exploitation	Résultat net comptable
	en ETP[1]	au 31 décembre	total	à l'exportation			
	nombre		*million d'euros*				
Industries agroalimentaires	7 465	8 366	2 029	138	451	154	102
Transf. et conserv. viande et prép. viande	1 041	1 184	360	s	24	s	- 5
Transf. et conserv. poisson, crust., etc.	254	286	66	s	8	2	s
Transf. et conserv. de fruits et légumes	454	534	95	s	21	s	s
Fab. huile et graisse végétale et animale	s	s	s	s	s	s	s
Fab. de produits laitiers	1 007	1 118	236	0	54	14	9
Travail des grains ; fab. prod. amylacés	s	s	s	s	13	5	s
Fab. prod. boulangerie-pâtis. et pâtes	697	809	112	0	34	12	11
Fab. autres produits alimentaires	1 948	2 220	272	s	59	9	8
Fab. d'aliments pour animaux	294	326	180	s	27	s	s
Fab. de boissons	1 600	1 694	616	60	208	94	67

1. En équivalent-temps-plein.
2. Y compris autres produits et autres charges.
Champ : entreprises (unités légales) monorégionales et quasi-monorégionales des industries agroalimentaires hors artisanat commercial et hors tabac.
Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Commerce extérieur

Le marché local des départements d'Outre-mer (DOM) est fortement alimenté par les importations dont une grande partie provient de l'Union européenne (UE), et pour une part prépondérante de la métropole.

Selon les DOM, les niveaux de couverture des besoins d'approvisionnement par la production locale sont très variables. Ainsi, pour le sucre, le rhum ou la banane, les DOM (en particulier les Antilles et La Réunion) sont largement excédentaires dans la mesure où ces produits sont surtout destinés à l'exportation. À l'inverse, les DOM sont fortement dépendants des importations pour les viandes et le lait.

Plus généralement, les échanges agroalimentaires des DOM sont structurellement déficitaires avec une tendance, depuis le début des années 2000, à une dégradation de la balance commerciale agroalimentaire. En 2019, le déficit (- 2,1 milliards d'euros) se creuse pour la troisième année consécutive.

En 2019, les importations agroalimentaires en provenance de l'UE (2,1 milliards d'euros dont 1,7 milliard en provenance de la métropole) représentent 84 % des achats des DOM (même pourcentage en 2000). Les DOM exportent 0,4 milliard d'euros, 77 % à destination de l'UE et 64 % à destination de la métropole (contre respectivement 83 % et 74 % en 2000).

Taux d'approvisionnement[1]

	2010	2015	2018	2019[p]
		%		
La Réunion				
Légumes	80	75	78	77
Fruits (y c. bananes)	76	78	75	76
Sucre	845	4 652	10 210	691
Rhum	322	302	377	351
Viandes	38	36	33	35
Lait livré aux laiteries	81	77	65	71
Guyane				
Légumes	90	87	86	86
Fruits (y c. bananes)	93	91	89	89
Sucre	0	0	0	0
Rhum	43	55	67	69
Viandes	9	5	4	4
Lait livré aux laiteries	0	0	0	0
Antilles				
Légumes	62	57	56	54
Fruits (y c. bananes)	148	144	120	129
Sucre	276	234	413	296
Rhum	198	463	393	441
Viandes	16	14	14	14
Lait livré aux laiteries	4	3	2	1

1. Taux d'approvisionnement = Production/Consommation apparente avec Consommation apparente = Production + Importations – Exportations.
Sources : Agreste - Statistique agricole annuelle et Comptes régionaux de l'agriculture, Douanes, FranceAgriMer

Exportations

2019[p]

	Antilles	Guyane	La Réunion	Total DOM*
		million d'euros		
Boissons, vins et alcools	104,7	0,4	31,2	136,7
Fruits	98,5	0,0	13,1	111,7
Sucres et sucreries	15,4	0,0	52,6	68,0
Poissons et crustacés	0,8	9,3	10,1	20,2
Tabacs	9,0	0,0	8,8	19,6
Aliments préparés pour animaux	1,5	0,0	10,9	12,4
Préparat. alimentaires diverses	10,6	0,2	1,2	12,0
Préparat. à base de légumes ou de fruits	2,5	0,0	1,4	3,9
Préparat. à base de céréales	2,9	0,0	0,5	3,5
Autres	8,2	0,0	6,0	14,4
Total	254,2	9,9	135,8	402,4

* Y compris Mayotte.
Source : Douanes - 24 premiers chapitres de la NC

Importations

2019[p]

	Antilles	Guyane	La Réunion	Total DOM*
		million d'euros		
Boissons, vins et alcools	155,6	61,3	117,2	360,5
Viandes et abats	124,8	43,9	124,3	333,2
Lait et produits laitiers	103,3	25,4	116,4	257,9
Préparat. à base de céréales	88,2	29,1	100,1	230,7
Préparat. de viandes et de poissons	75,9	20,9	80,7	183,8
Poissons et crustacés	77,9	7,5	72,4	161,1
Préparat. aliment. diverses	57,3	13,8	69,1	149,7
Préparat. à base de légumes ou de fruits	63,6	14,2	62,5	148,5
Céréales	36,9	4,7	78,2	139,6
Autres	217,7	50,5	224,2	517,6
Total	1 001,1	271,3	1 045,1	2 482,6

* Y compris Mayotte.
Source : Douanes - 24 premiers chapitres de la NC

Fournisseurs et clients des DOM

	2000	2010	2018	2019[p]
		million d'euros		
Importations	1 291,9	1 782,7	2 413,4	2 482,6
dont de l'UE (y c. France métro.)	1 082,0	1 454,6	2 028,1	2 083,7
de la France métro.	913,1	1 236,5	1 674,9	1 698,9
Exportations	480,6	420,6	392,3	402,4
dont vers l'UE (y c. France métro.)	400,5	301,5	294,0	309,0
vers la France métro.	355,0	234,7	235,2	255,7
		%		
Taux de couverture[1]	37	24	16	16

1. Le taux de couverture du commerce extérieur est le rapport entre la valeur des exportations et celle des importations entre deux pays (ou deux zones).
Source : Douanes - 24 premiers chapitres de la NC

ANNEXES

Organismes cités p. 187
Unités p. 189
Glossaire p. 190
Index thématique p. 208

AAMP : Agence des aires marines protégées.

AAPPMA : Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques.

ABF : Association des brasseurs de France.

Adepale : Association des entreprises de produits alimentaires élaborés.

Adepale-fiac : Fédération des industries des aliments conservés.

Adepale-synafap : Syndicat des fabricants de produits traiteurs frais.

Agence Bio : Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique.

Agreste : Ensemble des données collectées et publiées par les services de statistique publique agricole du ministère en charge de l'agriculture, à l'échelon national (SSP) et à l'échelon régional (SRISE).

Alliance 7 : Alliance des syndicats des industries de la biscotterie, de la biscuiterie, des céréales prêtes à consommer ou à préparer, de la chocolaterie, de la confiserie, des aliments de l'enfance et de la diététique, des préparations pour entremets.

AMF : Association des malteurs de France.

ANICC : Association nationale interprofessionnelle du champignon de couche.

ANMF : Association nationale de la meunerie française.

ASP : Agence de services et de paiement. L'ASP est un établissement public administratif placé sous la double tutelle du ministre chargé de l'emploi et du ministre chargé de l'agriculture.

BIP : Bureau interprofessionnel du pruneau.

BNIA : Bureau national interprofessionnel de l'armagnac.

BNIC : Bureau national interprofessionnel du cognac.

CDOA : Commission départementale d'orientation agricole.

CEEB : Centre d'études de l'économie du bois.

CELRL : Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

CIC : Conseil international des céréales.

CIHEAM : Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes.

Citepa : Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique.

CIVC : Comité interprofessionnel du vin de Champagne.

Cnam : Caisse nationale de l'assurance maladie.

Cnaol : Conseil national des appellations d'origine laitière.

CNC : Comité national de la conchyliculture.

CNCA : Caisse nationale du Crédit Agricole.

CNPO : Comité national pour la promotion de l'œuf.

Coceral : Comité du commerce des céréales, aliments du bétail, oléagineux, huile d'olive, huiles et graisses et agrofournitures.

Comifer : Comité français d'études et de développement de la fertilisation raisonnée.

Corpen : Comité d'orientation pour la réduction de la pollution des eaux par les nitrates et les phosphates provenant des activités agricoles.

Dares : Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques. Cette direction est rattachée au ministère du travail.

DGAFP : Direction générale de l'administration et de la fonction publique.

DGAL : Direction générale de l'alimentation du MAA.

DGER : Direction générale de l'enseignement et de la recherche du MAA.
(*www.chlorofil.fr* puis rubrique Statistiques).

DGFIP : Direction générale des Finances publiques du ministère de l'Économie et des Finances.

DGPE : Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises du MAA. Le bureau financement des entreprises (BFE) lui est rattaché.

Douanes : Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) du ministère de l'Action et des Comptes Publics.

DPFM : Direction de la protection de la forêt méditerranéenne.

DPMA : Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture.

Draaf : Direction régionale de l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt.

Drees : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques. Cette direction est rattachée au ministère des Solidarités et de la Santé.

ENF : Espaces naturels de France.

ENGREF : École nationale du génie rural, des eaux et des forêts.

Eurostat : Office statistique des Communautés européennes. Eurostat offre une gamme complète de publications papier et électronique, des bases de données et une cartographie interactive qui couvrent tous les domaines des statistiques européennes, en particulier ceux de l'agriculture et de l'agroalimentaire.
(https://ec.europa.eu/eurostat puis rubriques données ou publications).

Facco : Chambre syndicale des fabricants d'aliments pour chiens, chats, oiseaux et autres animaux familiers.

FAFSEA : Fonds d'assurance formation des salariés d'exploitations agricoles.

FAO : *Food and agriculture organisation* (Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation). La FAO diffuse des informations au niveau mondial, en particulier dans les domaines agricole et forestier.
(www.fao.org puis rubriques Statistiques ou Publications).

FEDHUIL : Fédération nationale des huileries métropolitaines et industries dérivées.

FIBL : Institut de recherche de l'agriculture biologique.

Fict : Fédération française des industriels charcutiers, traiteurs, transformateurs de viande.

FNB : Fédération nationale des boissons.

FNCUMA : Fédération nationale des coopératives d'utilisation de matériel agricole.

FNPE : Fédération nationale des producteurs d'endives.

FNSAFER : Fédération nationale des SAFER.

FranceAgriMer : Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer qui exerce ses missions pour le compte de l'État en lien avec le MAA.

Gipt : Groupement interprofessionnel de la pomme de terre industrielle et des industries de transformation.

Gis Sol : Groupement d'intérêt spécifique Sol.

IAMM : Institut agronomique méditerranéen de Montpellier.

Idele : Institut de l'élevage.

Ifoam : Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique.

IGN : Institut national de l'information géographique et forestière (IGN).

Inao : Institut national de l'origine et de la qualité.

INRAE : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement.

Insee : Institut national de la statistique et des études économiques.
(*www.insee.fr* et *www.epsilon.insee.fr*, entrepôt de publications numériques de la Statistique publique auquel contribue le SSP pour les publications Agreste).

IRSTEA : Institut de recherche pour l'ingénierie en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture.

Itavi : Institut technique de l'aviculture.

LCA nutrition animale : La Coopération agricole nutrition animale.

MAA : ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

MEN : ministère de l'Éducation nationale.

MESRI : ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.
(www.enseignementsup- recherche.gouv.fr/reperes).

MNHN : Muséum national d'histoire naturelle.

MSA : Mutualité sociale agricole.

MTES : ministère de la Transition Écologique et Solidaire.
(www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/).

ODEADOM : Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer.

ODG : Organismes de défense et de gestion des produits.

OIV : Organisation internationale de la vigne et du vin.

ONF : Office national des forêts.

PEFC - France : Programme de reconnaissance des certifications forestières.

RNF : Réserves naturelles de France (association).

Safer : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural.

SCAFR : Société centrale d'aménagement foncier et rural.

SDeS : Service de la donnée et des Études statistiques du MTES.

SFS : Syndicat français des sirops.

SGFHT : Syndicat général des fabricants d'huiles et de tourteaux de France.

SHOM : Service hydrographique et océanographique de la marine.

SIES : Service de l'information et des études statistiques. Ce service est rattaché au MEN.

Sifpaf : Syndicat des industriels fabricants de pâtes alimentaires de France.

SNBR : Syndicat national des boissons rafraîchissantes.

SNIA : Syndicat national des industriels de la nutrition animale.

Sonito : Société nationale interprofessionnelle de la tomate.

SPSSI : Service des politiques supports et des systèmes d'information du MTES.

Srise : Service régional de l'information statistique et économique des Draaf du MAA.

SSP : Service de la statistique et de la prospective du MAA.

Sygma : Syndicat général des constructeurs de tracteurs et machines agricoles.

SYNAFAP : Syndicat national des fabricants de plats préparés.

Synalaf : Syndicat national des labels avicoles de France.

SYNCOPAC : Fédération des coopératives de production et d'alimentation animales.

UIPP : Union des industries de la protection des plantes.

UNCTADSTAT : Entrepôt statistique de la CNUCED (conférence des nations unies sur le commerce et le développement).

Unifa : Union des industries de la fertilisation.

Unijus : Union nationale interprofessionnelle des jus de fruits.

Unip : Union nationale interprofessionnelle des plantes riches en protéines.

USDA : *United States Department of Agriculture* (ministère de l'Agriculture des États-Unis d'Amérique).

Usipa : Union des syndicats des industries des produits amylacés et de leurs dérivés.

Vivea : Fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant.

UNITÉS

ch	cheval
ETP	équivalent-temps-plein
ha	hectare
hl	hectolitre
kg	kilogramme
kW	kilowatt
l	litre
M	million
Md	milliard
m^2	mètre carré
m^3	mètre cube
mm	millimètre
%	pourcentage
PBS	production brute standard
q	quintal
t	tonne
tec	tonne-équivalent-carcasse
teoc	tonne-équivalent-œuf-coquille
tep	tonne-équivalent-pétrole
UGB	unité-gros-bétail
UTA	unité de travail annuel

Se référer également aux « clés de lecture », aux « organismes cités » et aux « unités »

agriculture biologique : l'agriculture biologique recourt à des pratiques culturales et d'élevage soucieuses du respect des équilibres naturels. Elle gère la production en favorisant l'agrosystème mais aussi la biodiversité, les activités biologiques des sols et les cycles biologiques. L'agriculture biologique se définit par l'utilisation de pratiques spécifiques de production (emploi d'engrais verts, lutte naturelle contre les parasites), l'utilisation d'une liste limitée de produits de fertilisation, de traitement, de stockage et de conservation. En élevage, à l'alimentation biologique s'ajoutent les conditions de confort des animaux (limites de chargement notamment) et des traitements, en cas de maladie, à base de phytothérapie, homéopathie et aromathérapie. Ainsi, le passage d'une agriculture conventionnelle à biologique nécessite une période de conversion pour les terres de deux ou trois ans et pour les animaux variable selon les espèces. La conformité des productions agricoles biologiques à un cahier des charges permet l'obtention du certificat pour commercialiser des produits avec la mention « agriculture biologique ». *cf.* « signes de qualité et d'origine des produits ».

aides PAC 2015-2020 : *cf.* « PAC » .

année civile/campagne : selon les cas, les statistiques sont établies par année (du 1er janvier au 31 décembre) ou par campagne de production ou de commercialisation. Les campagnes diffèrent selon les produits : elles vont du 1er juillet au 30 juin pour les céréales, du 1er avril au 31 mars pour le lait, etc.

AOC/AOP : appellation d'origine contrôlée/protégée. *cf.* « signes de qualité et d'origine des produits ».

apprentissage : un apprenti est lié à un employeur par un contrat de travail de type particulier (le contrat d'apprentissage). La durée du contrat d'apprentissage est en principe de 2 ans pour l'acquisition d'un diplôme de l'enseignement secondaire, 3 ans pour l'acquisition d'un diplôme de l'enseignement supérieur long ou titre d'ingénieur. L'apprenti perçoit un salaire correspondant à un pourcentage du SMIC variant selon son âge et son ancienneté dans le contrat. *cf.* « enseignement agricole ».

APPB : les arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB) sont des espaces réglementés présentant un patrimoine naturel d'intérêt et notamment des espèces protégées. Ils ont pour objectif de favoriser la conservation de biotopes (dunes, landes, pelouses, mares, prairies humides…) nécessaires à l'alimentation, la reproduction, le repos ou la survie d'espèces protégées sur le territoire français, qu'il s'agisse de faune ou de flore.

artisanat commercial : champ qui rassemble les activités de charcuterie et de boulangerie-pâtisserie artisanales. Ces activités font partie, au sens de la NAF rév. 2 (*cf.* ce terme), des « industries alimentaires ».

autofinancement (Rica) : calculé par différence entre la valeur de la capacité d'autofinancement et celle des prélèvements privés (*cf.* ces termes).

BDNI : la base de données nationale d'identification est la base de référence pour les informations relatives à l'identification et à la traçabilité des bovins en France. Elle s'élargit progressivement aux ovins, caprins et porcins. Au sens de la BDNI, une exploitation correspond à toute construction ou tout lieu situé sur le territoire national dans lesquels des animaux d'élevage sont détenus, élevés ou entretenus. Le numéro d'exploitation est attribué à un lieu géographique de détention et non à un cheptel ou à un détenteur. Ce dernier correspond à toute personne physique ou morale responsable des animaux à titre permanent ou temporaire, y compris durant le transport ou sur un marché. Un détenteur BDNI peut donc avoir plusieurs exploitations au sens de la BDNI. À compter de 2014, le nombre d'exploitations détenant des bovins correspond au nombre de détenteurs au sens de la BDNI. Cette définition de l'exploitation diffère de celle de l'exploitation agricole. *cf.* « exploitation ».

bilans azote et phosphore : ils estiment les apports par les fertilisants et les déjections animales et les exports par les végétaux, et mesurent le surplus des apports par rapport aux exports. La méthodologie du calcul des bilans est établie par Eurostat. Elle harmonise les calculs des bilans dans les États membres en cohérence avec d'autres rapports internationaux relatifs à

l'azote, comme ceux concernant les émissions de gaz à effet de serre (GES). Le calcul du bilan 2018 est provisoire : les différents coefficients du bilan 2017 ont été appliqués aux effectifs animaux et productions végétales récoltées en 2018. Ce calcul provisoire est diffusé sur la base de données d'Eurostat. Le bilan 2018 définitif sera transmis à Eurostat en juin 2021.

bilans d'approvisionnement : le bilan, pour un produit donné, exprime l'équilibre entre les ressources et les emplois. L'origine des ressources disponibles pour chaque produit est identifiée : stocks de début, production utilisable, importations. Les emplois de ces ressources sont les exportations, les utilisations intérieures et les stocks finals. Les emplois en utilisations intérieures sont eux-mêmes, suivant les bilans, ventilés en différents postes dont la consommation humaine. Les concepts ont été, à l'origine, élaborés par les États membres de l'UE au sein d'Eurostat.

bois bûche : morceau de bois débité en quartier ou en rondin.

bois d'œuvre : bois destiné au sciage, au tranchage, au déroulage ou à la fabrication de merrains ou des bois sous rails.

bois d'industrie : comprend le bois de trituration (*cf.* ce terme) et d'autres bois regroupés dans une rubrique autres bois d'industrie. Ces derniers comprennent les bois destinés à la fabrication de bois de mine, de poteaux de lignes électriques ou téléphoniques, de piquets, pieux, échalas, etc.

bois énergie : ou encore bois de feu ou bois de chauffage est un bois destiné à la combustion ou à la carbonisation.

bois ronds : bois exploités et façonnés avant toute transformation.

bois de trituration : bois destiné à être déchiqueté ou dissous pour la fabrication de pâte à papier ou de panneaux de particules ou de fibres.

bois sous rails : bois utilisés pour la fixation des rails de chemin de fer. Ce groupe comprend les traverses et les appareils de voie.

branche agriculture : regroupement de l'ensemble des unités dont l'activité est réputée agricole au sens de la NAF (*cf.* ce terme) : cultures de végétaux (y compris maraîchage et horticulture), élevages d'animaux, travaux agricoles à façon, chasse et activités annexes. Ces activités sont réalisées notamment par les exploitations agricoles, les entreprises de travaux agricoles, les coopératives d'utilisation du matériel agricole, les coopératives viticoles et oléicoles d'huiles d'olives et les centres d'insémination artificielle.

CAF (coût, assurances, fret) : comptabilisation des importations de marchandises y compris services d'assurance et de transport jusqu'à la frontière de l'importateur.

campagne : *cf.* « année civile ».

capacité d'autofinancement (Rica) : cet indicateur est obtenu à partir du résultat de l'exercice augmenté des dotations aux amortissements et diminué des produits sur cession d'actifs (net de la valeur comptable des éléments d'actifs cédés) et de la quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat.

carbone : *cf.* « puits de carbone et stock de carbone ».

catégorie d'entreprises : *cf.* « Esane ».

Cdex : classe de dimension économique des exploitations. *cf.* « PBS ».

charges d'approvisionnement : regroupement de charges d'une exploitation agricole. Elles comportent les engrais, amendements, semences et plants, produits de défense des végétaux, aliments des animaux, produits vétérinaires, produits de reproduction animale, emballages, combustibles, carburants et lubrifiants, produits d'entretien, fournitures d'atelier, fournitures de bureau, denrées pour le personnel, matériaux divers, autres fournitures consommables et matières premières.

chef d'exploitation ou premier coexploitant : personne physique qui assure la gestion courante et quotidienne de l'exploitation, c'est-à-dire la personne qui prend les décisions au jour le jour.

chiffre d'affaires : ventes de marchandises augmentées de la production vendue de biens et de services (hors taxes).

classe de dimension économique : *cf.* « PBS ».

classification des produits : cette opération aboutit à des nomenclatures de produits utilisées dans le système statistique français

(CPF : classification des produits française), européen (CPA : classification statistique de produits associés par activité) ou de l'ONU (CPC : classification centrale des produits) mais aussi dans le système statistique douanier de l'UE (NC : nomenclature combinée) ou mondial (SH : système harmonisé). Le lien entre les nomenclatures CPF et NC ou SH n'est pas direct mais des tables de correspondance entre les nomenclatures CPF et NC, gérées par les Douanes, existent et permettent une cohérence statistique. En particulier, au sein de la classification des produits agroalimentaires, une distinction, utile en production, est faite entre les produits bruts et les produits transformés. *cf.* « CPF rév. 2 et classification douanière de produits ».

classification douanière de produits (NC, SH) : deux nomenclatures douanières de produits, en vigueur depuis 1988, sont actives : la NC, européenne, est greffée sur la SH, internationale établie par le Conseil de Coopération douanière. La NC constitue le niveau le plus fin d'analyse (codes produits à 8 chiffres) et est révisée chaque année. Les 24 premiers chapitres de la SH, de structure pyramidale, sont consacrés aux échanges agroalimentaires. *cf.* « classification des produits ».

classification type pour le commerce international (CTCI) : la CTCI est une nomenclature de classification de produits proposée par la commission statistique de l'ONU et qui est utilisée pour les statistiques du commerce extérieur. Elle permet des comparaisons internationales des produits de base et des produits manufacturés. Les principales catégories sont les suivantes : les produits alimentaires, boissons et tabac (sections 0 et 1, y compris les animaux vivants), les matières premières (sections 2 et 4), les produits énergétiques (section 3), les produits chimiques (section 5), les machines et matériel de transport (section 7), les autres articles manufacturés (section 6 et 8).

CPF rév. 2 : classification des produits française révision 2 est la nomenclature statistique de produits et de services active en vigueur depuis le 1er janvier 2008, révisée en 2015 et gérée par l'Insee. Elle est identique à la nomenclature européenne de produits CPA et est dérivée de la nomenclature CPC de l'ONU. *cf.* « classification des produits ».

commerce de gros de produits agroalimentaires : le commerce de gros consiste à acheter, entreposer et vendre des marchandises généralement à des détaillants, des utilisateurs professionnels (industriels ou commerciaux) ou des collectivités, voire à d'autres grossistes ou intermédiaires, et ce quelles que soient les quantités vendues. Dans le cas de l'agroalimentaire, le commerce de gros rassemble l'ensemble des entreprises dont l'activité principale au sens de la NAF rév. 2 (*cf.* ce terme) est celle du « commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants » et du « commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac (à l'exclusion du commerce de gros du tabac manufacturé) » *cf.* « entreprise agroalimentaire ».

comptes de l'agriculture : les comptes de l'agriculture sont une opération de comptabilité nationale (ou macroéconomique) qui a pour but de chiffrer de manière très globale les éléments concernant la valeur de la production, des charges et des subventions des unités appartenant à la branche agriculture (*cf.* ce terme). Ils sont établis au niveau national (France métropolitaine et DOM) par l'Insee et au niveau régional par le Service de la statistique et de la prospective du ministère en charge de l'agriculture.

conditions de travail : les enquêtes Conditions de travail sont conduites depuis 1978 par la Dares, service statistique du ministère du Travail. Elles ont été renouvelées en 1984, 1991, 1998, 2005, 2013 et 2016. Les principaux thèmes abordés sont : les horaires et l'organisation du temps de travail, l'organisation et les rythmes de travail, les pénibilités, les risques et leur prévention, les contraintes psychosociales, les relations avec le public, la violence au travail. Pour chacun des thèmes, plusieurs critères sont définis. L'enquête 2016 a été conduite auprès d'un échantillon d'environ 27 000 personnes représentatives de l'ensemble des actifs occupés, salariés et non salariés.
Pour plus de précisions, se reporter au site de la Dares : https://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/

consommation indigène brute (CIB) : la consommation indigène brute de viande dans le pays est obtenue par calcul à partir des abattages, augmentés des importations et diminués des exportations totales de viandes (y compris produits à base de viandes, charcuteries, graisses). Pour certaines espèces (bovins essentiellement), sont prises en compte également des variations des stocks d'intervention. La CIB s'exprime en tonnes-équivalent-carcasse uniquement. C'est une consommation apparente mesurée par bilan.

consommation intermédiaire (CI) : valeur des biens et des services consommés au cours

de la période dans le processus courant de production.

coopératives agroalimentaires : ensemble des entreprises agroalimentaires dont la catégorie juridique définie par l'Insee est de nature coopérative. On distingue trois grandes catégories juridiques : les sociétés coopératives agricoles, les sociétés d'intérêt collectif agricole et les unions de coopératives agricoles.

cotation du sucre sur le marché à terme de Londres : désigne la moyenne (calculée sur la campagne) du cours mondial en dollars du sucre blanc échangé sur le Marché de Londres, suivant le contrat de référence n° 5. Ce contrat fait l'objet de cotations différentes suivant les dates de liquidation – ou termes – des positions (acheteurs ou vendeurs), et s'échelonne sur cinq termes. On suit la moyenne mensuelle de l'échéance la plus proche du contrat, ou premier terme. La conversion euro contre dollar utilisée est le taux de référence de la Banque Centrale Européenne.

cultures intermédiaires pièges à nitrate (CIPAN) : cultures implantées au cours de la période de l'interculture (de la récolte du précédent au semis de la culture suivante) sans perspective de récolte. La couverture du sol entre deux cultures principales est spécifiquement recherchée pour le protéger de l'érosion, améliorer sa structure et capter des nitrates pour éviter leur lessivage.

cultures intermédiaires dérobées : cultures implantées au cours de la période de l'interculture (de la récolte du précédent au semis de la culture suivante) en vue d'en retirer une récolte. Par ailleurs, la couverture du sol entre deux cultures principales est également recherchée pour le protéger de l'érosion, améliorer sa structure et capter des nitrates pour éviter leur lessivage.

Cuma : coopérative d'utilisation du matériel agricole.

DCE : directive-cadre sur l'eau du 23 octobre 2000 adoptée par le Conseil et le Parlement européen. Ses objectifs sont la préservation et la restauration des eaux avec une gestion par bassin hydrographique afin d'atteindre un bon état général des eaux souterraines et superficielles.

dettes financières : elles comprennent principalement les emprunts auprès des établissements de crédit, les concours bancaires courants ainsi que les découverts bancaires.

dettes non financières : elles comprennent d'une part les avances et acomptes reçus des clients, et d'autre part les dettes envers les fournisseurs ainsi que les dettes sociales et fiscales.

dimension économique des exploitations agricoles : *cf.* « PBS ».

DIRDA : DIRD des administrations. Les administrations comprennent trois secteurs au sens du manuel de Frascati : le secteur de l'État, le secteur de l'enseignement supérieur et le secteur des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM, appelé aussi « secteur du privé sans but lucratif »).

DJA : *cf.* « PAC ».

dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) : la dépense intérieure de recherche et développement correspond à la somme des moyens financiers (nationaux et étrangers) mobilisés pour l'exécution des travaux de R & D sur le territoire national (métropole et départements d'Outre-mer) par le secteur des administrations françaises et par le secteur des entreprises.

dose homologuée/dose de référence : pour un produit phytosanitaire, la dose homologuée est la dose maximale autorisée par traitement pour un bio-agresseur sur une culture donnée. Pour un même couple « culture x produit phytosanitaire », la dose de référence est la plus petite des doses homologuées correspondant à des bio-agresseurs différents.

dotations aux amortissements : elles représentent une évaluation comptable de la dépréciation des actifs immobilisés.

DPB : *cf.* « PAC ».

EARL : exploitation agricole à responsabilité limitée. Forme de société civile spécifique à l'agriculture, régie par le code rural. La société unipersonnelle ou entre époux est admise, la participation de tous les associés aux travaux n'est pas obligatoire. En revanche, les associés ne bénéficient pas de la transparence juridique. La responsabilité financière des associés est limitée.

EBE : *cf.* « excédent brut d'exploitation ».

EDI : échange de données informatisées. Échange de messages portant sur des commandes, factures, opérations de paiement, description de

marchandises… *via* Internet ou d'autres réseaux informatiques, dans un format reconnu qui permet son traitement automatique.

effectif des poulets : deux manières de compter existent :
- la taille de l'exploitation ou de l'élevage se mesure par le nombre des poulets comptés à l'instant (en instantané) ;
- la production tient compte du cycle court de l'élevage à la production de viande et le nombre de têtes produites peut très sensiblement différer du nombre de places en instantané.

En agriculture biologique, les effectifs sont des milliers de têtes certifiées produites dans l'année.

enquête annuelle aquaculture : l'objectif de l'enquête est de dénombrer les entreprises d'aquaculture en eau douce et eau salée, d'estimer les productions annuelles vendues en quantités et en valeur et d'évaluer l'emploi concerné en nombre et en équivalent-temps-plein. L'enquête annuelle porte sur les entreprises en conchyliculture, en pisciculture marine, en pisciculture en eau douce (bassins ou étangs) pratiquant les éclosions et/ou l'élevage d'animaux aquatiques pour la vente vers différentes destinations : entre professionnels, repeuplement, parcours de pêche de loisir, pour la consommation. La production d'œufs non embryonnés pour la consommation humaine (notamment caviar d'esturgeon) et la production d'algues (macro et micro) sont ajoutées.
Outre l'enquête aquaculture, un recensement de la pisciculture, l'algoculture et la culture de cyanobactéries a eu lieu en 2019. Il s'agit de la déclinaison d'une même opération annuelle sur deux champs distincts, le recensement se substituant à l'enquête annuelle sur le champ concerné en 2019. Le recensement 2019 couvre la pisciculture professionnelle en étang et de l'algoculture.

enquête annuelle de branche : la branche est l'ensemble des « fractions d'entreprise » correspondant à une même activité définie par la nomenclature d'activités française (NAF - *cf.* ce terme). Une même entreprise relève d'autant de branches qu'elle exerce d'activités. Les informations par branche sont les plus intéressantes pour mesurer les productions en volume. *cf.* « branche agriculture », « enquête Prodcom ».

enquête cheptels ovins, caprins et porcins : les enquêtes « Cheptels » s'inscrivent depuis 1993 dans le cadre de règlements européens. Pour chaque espèce (ovine, caprine et porcine), il s'agit de déterminer les effectifs présents à une date donnée, par catégorie, par type d'élevage (lait ou viande), par destination des animaux (renouvellement ou boucherie). L'enquête concerne les exploitations agricoles, de France métropolitaine et des DOM. La collecte a lieu une fois par an pour les ovins et caprins (novembre) et deux fois par an pour les porcins (mai et novembre).

enquête pratiques culturales : les enquêtes pratiques culturales décrivent les interventions des exploitants agricoles sur leurs parcelles entre une récolte et la suivante : travail du sol, semences utilisées, engrais épandus et traitements phytosanitaires. Des enquêtes ont eu lieu en 1994, 2001, 2006, 2011, 2015 et 2017 pour les grandes cultures, en 2006, 2010, 2013 et 2016 pour la viticulture, 2012 et 2015 pour les vergers de fruits, 2013 et 2018 pour les légumes. Elles permettent d'éclairer l'impact des pratiques agricoles sur l'environnement. Elles sont réalisées par le ministère en charge de l'Agriculture, avec la collaboration du ministère en charge de l'Écologie. Les résultats sont utilisés dans le cadre de la directive « nitrates » et du plan Ecophyto 2018.

enquête pratiques d'élevage : les enquêtes pratiques d'élevage en 2015 ont permis d'enrichir les connaissances sur le secteur de l'élevage bovin (lait et viande), ovin (lait et viande), caprin, porcin et avicole (volaille de chair et volaille de ponte). L'enquête effectuée en 2008 portait principalement sur les bâtiments d'élevage. L'enquête en 2015 aborde de nouveaux domaines : la gestion des effluents, l'alimentation des animaux, les pratiques sanitaires, les soins aux animaux et la main-d'œuvre.

enquête Prodcom : l'enquête annuelle Prodcom mise en place dans le cadre du règlement européen PRODCOM (PRODuction COMmunautaire) – règlement n° 3924 du 19 décembre 1991 – permet de disposer de données annuelles sur les quantités et les valeurs de la production commercialisée des industries agricoles et alimentaires pour l'ensemble des pays de l'Union européenne. Les produits retenus sont définis depuis 2008 par la NAF rév. 2 (*cf.* ce terme) et les entreprises produisant ces produits sont interrogées (exhaustif pour les 20 salariés ou plus) jusqu'à atteindre une couverture de 90 % sur l'ensemble de chaque classe à 4 chiffres de la nomenclature NACE (*cf.* « NAF »), commune à tous les pays européens.

enquête structure des exploitations agricoles (ESEA) : cette enquête actualise entre deux recensements agricoles des données sur les structures des exploitations agricoles. La dernière

enquête a eu lieu en 2016. 72 000 exploitations ont été interrogées dont près de 5 000 dans les départements d'Outre-mer (DOM).

enquête sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) : l'enquête annuelle réalisée auprès des ménages permet de collecter des informations sur l'équipement et les usages des ménages dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (informatique, internet, téléphonie). L'enquête TIC aborde également la fréquence d'utilisation du e-commerce et le recours à l'administration en ligne. Elle est réalisée annuellement par téléphone auprès d'un échantillon d'environ 7 000 ménages de France métropolitaine et des départements d'Outre-mer (DOM).

enseignement agricole : les diplômes de l'enseignement agricole sont classés en cinq niveaux de qualification. Le niveau V correspond à la préparation d'un CAP agricole (Certificat d'aptitude professionnelle agricole) ou d'un BPA (Brevet professionnel agricole) ; le niveau IV à la préparation d'un Baccalauréat ou d'un BP (Brevet professionnel) ; le niveau III à la préparation d'un BTSA (Brevet de technicien supérieur agricole) ; les niveaux II et I correspondent aux diplômes de l'enseignement supérieur agricole long (titres d'ingénieur, de paysagiste, de vétérinaire, licence professionnelle, master, doctorat…). Pour plus d'informations, consulter le site www.chlorofil.fr.

enquête sur l'utilisation du territoire : *cf.* « Teruti ».

entreprise agroalimentaire : ensemble des entreprises dont l'activité principale au sens de la NAF rév. 2 concerne les « industries alimentaires », la « fabrication de boissons », le « commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants », le « commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac (à l'exclusion du commerce de gros de tabac manufacturé) ». Ce champ n'exclut pas les activités d'artisanat commercial. L'entreprise est prise au sens économique et non seulement dans son acception « unité légale ».
Cf. « NAF rév. 2 », « artisanat commercial », « entreprise au sens économique », « unité légale ».

entreprise au sens « économique » : dite également entreprise au sens de la Loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008 « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes ».

Esane : Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises. C'est un dispositif multisources élaboré par l'Insee sur les unités productives qui utilise des sources administratives comme les BIC (bénéfices industriels et commerciaux), les BNC (bénéfices non commerciaux), les BA (bénéfices agricoles) et la DSN (Déclaration sociale nominative qui remplace, depuis 2016, les DADS (Déclarations annuelles de données sociales)) et des enquêtes comme Esa (enquête sectorielle annuelle). Les unités sont constituées des unités légales indépendantes (sociétés, entreprises individuelles, parties d'administrations publiques et certaines associations) mais aussi des unités « profilées » regroupant des unités légales si elles constituent, ensemble, une entreprise au sens « économique ».
En 2015, 4 très grandes entreprises des IAA étaient profilées manuellement. Le profilage est ensuite étendu aux groupes de taille moyenne avec un algorithme automatique. En 2017, 1 744 entreprises profilées regroupent 7 593 unités légales sur le champ des IAA et 1 917 entreprises profilées regroupent 6 393 unités légales sur le champ « Commerce de gros de produits agroalimentaires ».
À partir de la taille de l'entreprise, du chiffre d'affaires et du total de bilan, les unités sont classées par catégorie d'entreprise :
- les microentreprises (MIC) emploient moins de 10 salariés et totalisent un chiffre d'affaires ou un total de bilan de moins de 2 millions d'euros par an ;
- les petites et moyennes entreprises (PME) hors microentreprises emploient de 10 à 249 salariés et totalisent un chiffre d'affaires de moins de 50 millions d'euros ou un total de bilan de moins de 43 millions d'euros ;
- les entreprises de taille intermédiaire (ETI) emploient de 250 à 5 000 salariés et totalisent un chiffre d'affaires de moins de 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan de moins de 2 milliards d'euros ;
- les grandes entreprises (GE) représentent les entreprises restantes.

cf. « unité légale », « unité profilée », « entreprise au sens économique ».

établissement : c'est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin d'une coopérative… Il constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie. Il est identifié par son numéro Siret à 14 chiffres.

ETP : équivalent-temps-plein. Un ETP correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière. Le travail fourni sur une exploitation agricole provient, d'une part de l'activité des personnes de la famille (chef compris), d'autre part de l'activité de la main-d'œuvre salariée (permanents, saisonniers, salariés des entreprises de travaux agricoles, des coopératives d'utilisation du matériel agricole et des groupements d'employeurs). Pour les entreprises agroalimentaires, il s'agit en général des ETP salariés.

E.U.R.O.P : la grille E.U.R.O.P est une grille communautaire permettant de classer les carcasses des animaux abattus. Elle est utilisée pour les bovins, ovins et porcins. La conformation (développement musculaire) est déterminée par l'observation de trois zones de la carcasse : la cuisse, le dos et l'épaule. Elle est fixée sur la grille par : E : excellente, U : Très bonne, R : Bonne, O : assez bonne, P : médiocre. L'état d'engraissement résulte de l'observation des faces externe et interne de la carcasse. Pour chaque qualité de conformation, la grille compte 5 niveaux d'état d'engraissement de la carcasse : de 1 (très faible) à 5 (très fort).

excédent brut d'exploitation (EBE) : il correspond au flux de ressources généré, au cours de l'exercice, par la gestion courante de l'exploitation (ou de l'entreprise) sans tenir compte de sa politique d'investissements (amortissements) et de sa gestion financière (frais financiers). L'EBE est calculé par différence entre la valeur de la production de l'exercice, augmentée des subventions d'exploitation et des indemnités d'assurance, et celle des consommations intermédiaires, des fermages, des primes d'assurances, des impôts et taxes, et des charges de personnel. Dans la définition de l'EBE retenue par le Rica (et par les comptes de l'agriculture), les charges sociales de l'exploitant ne sont pas prises en compte pour le calcul de ce solde intermédiaire de gestion.

exploitation agricole : l'exploitation agricole est, au sens de la statistique agricole (recensement, enquête structure…), une unité économique et de production qui répond à certains critères :

- elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales et reçoit à ce titre des aides découplées de l'outil de production (DPB), soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande d'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) ;
- elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères…) ;
- sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

La définition de l'exploitation au sens de la base de données nationale d'identification (BDNI) est différente. *cf.* « BDNI ».

FAB : franco à bord (en anglais : *FOB*) ; comptabilisation des exportations de marchandises y compris services d'assurance et de transport jusqu'à la frontière de l'exportateur.

Faire-valoir (direct) : *cf.* « mode de faire-valoir ».

FEADER : fonds européen agricole pour le développement rural. *cf.* « PAC ».

FEAGA : fonds européen agricole de garantie. *cf.* « PAC ».

fermage : *cf.* « mode de faire-valoir ».

Flores : fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié. C'est un ensemble de fichiers de micro-données qui décrivent l'emploi salarié et les rémunérations au niveau des établissements. L'objectif principal est de servir de base à des études nationales, ou le plus souvent, locales, pour décrire le tissu économique d'un territoire donné jusqu'au niveau de la commune. Flores couvre l'ensemble de l'emploi salarié, quels que soient le secteur d'activité et le type d'employeur (public ou privé, y compris les particuliers employeurs). Par rapport aux autres sources disponibles sur l'emploi salarié au niveau local, il constitue un produit intermédiaire entre les Estimations d'emploi d'une part, qui sont des statistiques agrégées au niveau des régions, départements et zone d'emploi, et d'autre part les fichiers de micro-données de niveau « postes de travail », qui sont très détaillés mais d'une utilisation plus complexe et destinés en premier lieu à l'étude des salaires au niveau individuel. Flores est construit pour l'essentiel à partir du fichier « Tous salariés » (anciennement appelé « DADS Grand format »).
L'exercice 2017 correspond à la première réalisation de Flores, qui succède au processus de « Connaissance locale de l'appareil productif (Clap) ». Par rapport à Clap, le principal ajout

de Flores est la présentation de deux années simultanément dans le même fichier (N-1 et N), ce qui permet de calculer des évolutions annuelles.

Gaec : groupement agricole d'exploitation en commun. Forme de société spécifique à l'agriculture, régie par le code rural, le Gaec se caractérise principalement par la participation de tous les associés aux travaux, une responsabilité financière limitée et le principe de transparence : les associés conservent sur le plan économique, social et fiscal leur statut de chef d'exploitation.

gaz à effet de serre : les gaz à effet de serre sont les constituants gazeux de l'atmosphère, tant naturels qu'anthropiques, qui absorbent et renvoient les rayonnements infrarouges.

gel des terres : *cf.* « jachère ».

gestion durable des forêts : « gestion et utilisation des forêts d'une manière et à une intensité telles qu'elles maintiennent leur biodiversité, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur potentiel à satisfaire, maintenant et dans le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes, aux niveaux local, national et global, et sans causer de dommages à d'autres écosystèmes » (déclaration H1 d'Helsinki).

grume : tronc d'un arbre abattu et ébranché, en général apte au sciage, au déroulage ou au tranchage.

IAA : *cf.* « industries agroalimentaires ».

ICHN : *cf.* « PAC ».

IFT : indicateur de fréquence des traitements. Pour un traitement phytosanitaire (*cf.* ce terme), l'IFT est le ratio entre la dose employée et la dose de référence (*cf.* ce terme) du produit phytosanitaire utilisé pour une culture donnée. Au niveau d'une parcelle ou d'un territoire, les IFT traitements sont additionnés et peuvent être assimilés à un nombre de doses de référence employées. La part de la surface traitée est prise en compte lorsque les traitements sont localisés (cas des herbicides). La nature des produits utilisés permet de décliner les IFT en 4 catégories : herbicide, fongicide, insecticide-acaricide et autres. Sont comptabilisés les produits phytosanitaires appliqués au champ, c'est-à-dire hors traitement des semences et produits après récolte.

IGP : indication géographique protégée. *cf.* « signes de qualité et d'origine des produits ».

îlot forestier : ensemble boisé d'un seul tenant.

immobilisations : ensemble des actifs corporels, incorporels et financiers inscrits au bilan, utilisés de manière durable. Les animaux reproducteurs sont inclus dans les actifs corporels.

industries agroalimentaires ou industries agricoles et alimentaires : en termes d'entreprises (secteur), c'est l'ensemble des entreprises dont l'activité principale, au sens de la NAF rév. 2 (*cf.* ce terme), fait partie des « Industries alimentaires » et de la « Fabrication de boissons » à l'exclusion de l'artisanat commercial (*cf.* ce terme). En termes d'activités (branche), c'est l'ensemble des activités de fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac.

industrie manufacturière : les industries manufacturières sont des industries de transformation des biens, c'est-à-dire principalement des industries de fabrication pour compte propre mais elles concernent aussi la réparation et l'installation d'équipements industriels ainsi que des opérations en sous-traitance pour un tiers donneur d'ordres. Cette activité correspond à la section C de la NAF rév. 2 (*cf.* ce terme). Elle intègre les industries agroalimentaires.

innovation (IAA) : concepts décrits dans le manuel d'Oslo de l'OCDE. L'innovation de produit correspond à l'introduction sur le marché d'un produit, bien ou service, nouveau ou amélioré de manière significative quant à ses fonctionnalités. Elle se traduit par une utilité accrue pour le client. L'innovation de procédé se définit par la mise en œuvre de procédés de production, de méthodes de distribution, de méthodes logistiques, nouveaux ou significativement améliorés. L'innovation de marketing correspond à la mise en œuvre de concepts ou de méthodes de ventes nouvelles ou modifiées significativement afin de faciliter l'accès des produits au marché (exemple : les changements de design ou de packaging). L'innovation d'organisation suppose des nouveautés ou des modifications significatives d'organisation du travail, de gestion des connaissances et des relations avec les partenaires extérieurs.

intensité capitalistique : c'est le rapport des immobilisations corporelles sur les effectifs salariés. C'est un indicateur du volume de capital nécessaire à la production. Les industries à forte intensité capitalistique sont appelées industries lourdes.

intrastat : règlement communautaire qui définit les conditions d'enregistrement des échanges de marchandises entre partenaires européens. Les entreprises doivent établir mensuellement une déclaration d'échanges de biens avec les autres États membres de l'Union européenne. Les renseignements à fournir sont modulés selon le montant d'échanges intracommunautaires que les entreprises réalisent durant l'année. En France, l'envoi de cette déclaration aux Douanes s'effectue simultanément à la déclaration de la TVA au centre des Impôts, ce qui permet d'éventuels recoupements.

inventaire forestier national : l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) est chargé par le décret n° 2011-1 371 du 27 octobre 2011 de mettre à jour l'inventaire permanent des ressources forestières nationales prévu par l'article L.151-1 du code forestier (surface, volume, production biologique, prélèvement, exploitabilité, relevés phytoécologiques, etc.). Ses données de surface boisée peuvent naturellement être comparées à celles de l'enquête Teruti (*cf.* ce terme). L'harmonisation des définitions laisse cependant apparaître des différences du fait que les données de l'IGN et du SSP sont issues d'enquêtes par sondage : écarts dus à la précision des résultats, à des différences dans la méthodologie de collecte des informations et dans l'interprétation des définitions.
La méthode d'inventaire forestier a évolué. Jusqu'en 2004, l'inventaire des forêts était réalisé département par département, avec une périodicité de 10 à 15 ans. À partir de 2005, une méthode de sondage systématique appliquée sur l'ensemble du territoire national remplace celle des inventaires départementaux tournants. Le cumul des données des campagnes annuelles successives permet à l'IGN de publier des résultats plus précis.

investissements : différence entre acquisitions et cessions d'immobilisations, les cessions étant évaluées à leur valeur effective.

investissements corporels hors foncier (Rica) : ils sont mesurés par la différence entre les acquisitions et les cessions de bâtiments, d'installations spécialisées, de matériels et outillage, de plantations et d'autres immobilisations corporelles, augmentée de la variation de stocks des animaux reproducteurs.

Ipampa : indice des prix d'achat des moyens de production agricole (calculé par l'Insee avec le concours du SSP).

IPC : indice des prix à la consommation (calculé par l'Insee).

IPP : indice des prix à la production (calculé par l'Insee).

Ippap : indice des prix des produits agricoles à la production (calculé par l'Insee avec le concours du SSP).

jachère : pour la SAA (*cf.* ce terme), une jachère désigne une terre labourable ne donnant pas de récolte. Historiquement et étymologiquement, la jachère désigne une terre labourable qu'on laisse temporairement reposer en ne lui faisant pas porter de récolte (jachère dite « traditionnelle » ou « agronomique »). La « jachère aidée », (jachère dite « institutionnelle » ou gel), liée à la réforme de la PAC de 1992 et supprimée en 2009, donnait droit à des aides. Une jachère pouvait être « aidée » et recevoir des cultures destinées exclusivement à des fins non alimentaires (jachère dite « industrielle » ou « non alimentaire »).

Label Rouge : *cf.* « signes de qualité et d'origine des produits ».

mash : mélange de matières premières pour l'alimentation animale apparaissant telles quelles ou aplaties, n'ayant pas fait l'objet d'un broyage ou d'une granulation, et incorporant éventuellement un noyau.

MAEC : *cf.* « PAC ».

ménage (définition Insee) : ensemble des personnes partageant le même logement. Les personnes seules constituent un ménage.

merrain : planche obtenue en débitant un billot de bois, principalement de chêne, par fendage, et servant à confectionner les douves des tonneaux.

métayage : *cf.* « mode de faire-valoir ».

MGLA : matière grasse laitière anhydre ou beurre anhydre de crème. Produit de première transformation obtenu directement à partir de crème.

mode de faire-valoir : type de relations existant entre le propriétaire des terres agricoles et l'exploitant. Lorsque le propriétaire exploite lui-même ses terres, on parle de faire-valoir direct. Lorsque l'exploitant prend la terre en location auprès de tiers moyennant un loyer d'un montant fixe, on parle de fermage. Dans le cas du métayage, devenu très marginal, l'exploitant cède un pourcentage de sa production au propriétaire.

NAF : nomenclature d'activités française. La NAF est dérivée de la nomenclature d'activités européenne de la Communauté (NACE), elle-même dérivée de la nomenclature de l'ONU (CITI).

NAF rév. 2 : nomenclature d'activités française révisée 2 en vigueur depuis le 1er janvier 2008. Cette révision a entraîné quelques modifications du périmètre des industries agricoles et alimentaires et de la coopération agricole (IAA). Pour connaître le détail des activités introduites ou redéfinies dans l'enquête Prodcom (*cf.* ce terme), consulter sur le site Agreste la publication « Chiffres et données » (n° 173 – avril 2011). Pour l'ensemble de la NAF rév. 2, consulter le site de l'Insee www.insee.fr.

Natura 2000 : l'Union européenne s'est lancée, depuis 1992, dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques appelé Natura 2000, avec pour double objectif de préserver la diversité biologique et de valoriser les territoires. Le maillage de sites s'étend sur toute l'Europe afin de rendre cohérente cette initiative de préservation des espèces et des habitats naturels. Deux types de sites interviennent dans le réseau Natura 2000 : les zones de protection spéciales (ZPS) pour la protection des oiseaux et de leurs zones de migration et les zones spéciales de conservation (ZSC) pour conserver la faune, la flore et l'habitat particulier à cette zone naturelle. Pour les terres agricoles incluses dans les sites, des contrats sont signés entre l'État et les agriculteurs qui souscrivent des mesures agroenvironnementales territorialisées, cofinancées par le ministère en charge de l'agriculture et l'Union européenne dans le cadre du programme de développement rural hexagonal (*cf.* « PAC »).

NC : *cf.* « Classification douanière de produits ».

OCM : organisations communes de marché. Elles ont été créées dès 1962 pour soutenir et organiser les marchés dans le cadre de la politique agricole commune. *cf.* « PAC ».

Otex : orientation technico-économique des exploitations agricoles. *cf.* « PBS ».

PAC : politique agricole commune. Elle est pilotée par l'Union européenne avec une certaine flexibilité au niveau des États membres. Mise en œuvre à partir de 1962 pour soutenir la production agricole, elle est régulièrement réformée. La PAC en vigueur depuis 2015 observe le principe des deux piliers, des aides couplées et découplées, et renforce la règle de conditionnalité au respect de l'environnement. Parmi les évolutions importantes, trois aides sont introduites : les paiements verts, les paiements redistributifs et les mesures agroenvironnementales et climatiques.

• **le premier pilier**, financé par le FEAGA, concerne essentiellement les paiements directs aux agriculteurs et les mesures régissant ou soutenant les marchés agricoles. Pour les exploitations agricoles, il s'agit d'aides découplées et d'aides couplées. Les mesures liées au marché telles les mesures d'intervention, les restitutions à l'exportation bénéficient surtout aux industries agroalimentaires ;

- **aides découplées** : déconnectées des types et des niveaux de productions agricoles annuels, ces aides directes se répartissent entre :
 - les droits au paiement de base (DPB) ;
 - le paiement vert, pour soutenir les actions spécifiques en faveur de l'environnement ;
 - le paiement redistributif pour valoriser les productions à forte valeur ajoutée ou génératrice d'emplois ;
 - le paiement additionnel aux jeunes agriculteurs en complément des DPB.
- **aides couplées** : ces aides directes visent à maintenir et à soutenir des productions spécifiques.

Pour la France les mesures sont les suivantes :

- pour les aides animales : aide bovin allaitant (ABA), aide bovin laitier (ABL), aide veau sous la mère (sous label) et veaux AB (issus de l'agriculture biologique), aide ovin, aide caprin ;
- pour les plantes riches en protéines végétales : légumineuses fourragères (jusqu'en 2017), soja, pois, féverole, lupin, légumineuses fourragères destinées à la déshydratation, semences de légumineuses fourragères, riz ;
- pour les fruits transformés : prunes d'Ente (pruneaux), cerises bigarreau, pêches pavie, poires williams, tomates pour l'industrie ;
- pour les autres produits végétaux : blé dur de qualité supérieure, pommes de terre féculières, houblon, chanvre, semences de graminées.

• **le second pilier**, financé par les contributions du FEADER et des fonds nationaux, couvre l'ensemble des programmes de développement rural régionaux (PDRR) gérés au niveau des régions. Un cadre national fixe les mesures obligatoirement mobilisées dans les PDRR hexagonaux, mesures qui peuvent aussi être mobilisées et complétées dans les autres PDDR :

- indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) ;

- mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), elles concernent les trois systèmes grandes cultures, polyculture-élevage et herbagers et pastoraux ;
- aides à la conversion et au maintien en agriculture biologique ;
- dotation aux jeunes agriculteurs (DJA) et prêts bonifiés : ce sont des aides à l'installation ;
- mise en œuvre du réseau Natura 2000 ;
- protection contre la prédation pour les régions concernées ;
- le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAEA) pour aider les investissements.

Le second pilier comporte également deux programmes nationaux :
- le programme national de gestion des risques et d'assistance technique (PNGRAT). Ce programme concerne les aides à l'assurance agricole et aux fonds de mutualisation sanitaires et environnementales ;
- le programme dédié à la mise en œuvre du réseau rural national (PSRRN).

Pacage collectif : *cf.* « structure collective ».

PBS : production brute standard. Elle décrit un potentiel de production des exploitations. Les surfaces de culture et les cheptels de chaque exploitation sont valorisés selon des coefficients. Ces coefficients de PBS ne constituent pas des résultats économiques observés. Ils doivent être considérés comme des ordres de grandeur définissant un potentiel de production de l'exploitation par hectare ou par tête d'animaux présents hors toute aide. Pour la facilité de l'interprétation, la PBS est exprimée en euros, mais il s'agit surtout d'une unité commune qui permet de hiérarchiser les productions entre elles. La variation annuelle de la PBS d'une exploitation ne traduit donc que l'évolution de ses structures de production (par exemple agrandissement ou choix de production à plus fort potentiel) et non une variation de son chiffre d'affaires.
La contribution de chaque culture et cheptel permet de classer l'exploitation agricole dans une orientation technico-économique (Otex) selon sa production principale. La nomenclature Otex française de diffusion détaillée comporte 15 orientations.
À partir du total des PBS de toutes ses productions végétales et animales, une exploitation agricole est classée dans une classe de dimension économique des exploitations (Cdex). La Cdex comporte 14 classes avec fréquemment les regroupements suivants :
- petites exploitations : 0 à 25 000 euros de PBS ;
- moyennes exploitations : 25 000 à 100 000 euros de PBS ;
- grandes exploitations : plus de 100 000 euros de PBS.

Il arrive que l'on distingue les « très grandes exploitations » (PBS supérieure à 250 000 euros).
La PBS « 2007 » calculée à partir de coefficients issus de valeurs moyennes calculées sur la période 2005 à 2009, est utilisée pour présenter les résultats de l'enquête Rica 2018. La PBS 2013, calculée à partir des prix et rendements moyens de la période 2011-2015, est utilisée pour présenter les résultats de l'enquête structure 2016.
cf. « Rica », « enquête structure des exploitations ».

PCAEA : *cf.* « PAC ».

PCS : nomenclature des professions et des catégories socioprofessionnelles utilisées par l'Insee depuis le recensement de la population de 1982.

PIB : produit intérieur brut. Cet agrégat de comptabilité nationale permet de mesurer de manière synthétique l'activité productrice réalisée dans l'économie nationale. Pour plus de précisions, se reporter au site de l'Insee : www.insee.fr.

Plaquette forestière : fragment de bois de petite taille (3 à 7 cm) issu du déchiquetage du bois.

PNGRAT : *cf.* « PAC ».

population active : ensemble de personnes déclarant exercer ou rechercher une activité professionnelle à une date donnée dans les différents secteurs d'activité économique.

population active agricole : 1° au sens du SSP : toutes les personnes qui travaillent, à temps plein ou partiel, sur une exploitation agricole. Cette population est analysée selon ses composantes :
- la main-d'œuvre permanente qui effectue un travail régulier tout au long de l'année quelle que soit sa durée. Elle s'évalue en nombre de personnes et en ETP (*cf.* ce terme) et comprend :
 - les chefs d'exploitation, coexploitants (réputés fournir au minimum un travail de gestion équivalent à au moins un 1/8e d'ETP) et les associés des sociétés (qui déclarent participer au travail de l'exploitation) ;
 - les membres actifs de la famille du chef d'exploitation pour les exploitations individuelles ;

- les autres actifs permanents : salariés et aidants non salariés (par exemple membre de la famille des coexploitants ou associés des exploitations non individuelles).

- la main-d'œuvre non permanente ou employée par un tiers. Elle ne s'évalue qu'en ETP (*cf.* ce terme) et comprend :
 - les salariés saisonniers ou occasionnels ;
 - les salariés employés par l'intermédiaire de groupement d'employeurs ;
 - le travail fourni par les prestataires de services (ETA, Cuma, autres).

2° au sens de l'Insee : toutes les personnes qui déclarent exercer une profession principale agricole, c'est-à-dire exploitant, aide familial ou salarié. La population active occupée n'inclut pas les personnes à la recherche d'un emploi. Les notions du SSP et de l'Insee ne se recouvrent pas exactement.

prairies artificielles (définition SAA) : elles sont ensemencées exclusivement en légumineuses fourragères vivaces (pures ou en mélanges). Il s'agit le plus souvent de cultures de luzerne, de trèfle violet ou de sainfoin. Ces surfaces sont généralement fauchées et occupent le sol plus d'un an, mais leur durée peut théoriquement aller jusqu'à 10 ans. Les légumineuses pures, même semées depuis plus de 5 ans sont toujours considérées comme des prairies artificielles. Elles sont toujours composées de plus de 80 % de légumineuses semées.

prairies temporaires (définition SAA) : il s'agit de superficies à base de graminées fourragères. Elles peuvent être semées en culture pure (ray-grass anglais, dactyle, etc.), en mélanges de graminées fourragères ou bien de graminées fourragères mélangées à des légumineuses fourragères. Elles sont exploitables en fauche et/ou pâture. Leur flore est composée d'au moins 20 % de graminées semées. Ces prairies sont dites temporaires jusqu'à ce qu'elles aient donné lieu à six récoltes, c'est-à-dire jusqu'à leur sixième année d'exploitation. À partir de leur septième récolte (ou année d'exploitation) elles sont assimilées à des surfaces toujours en herbe.

prélèvements privés (Rica) : solde des versements et des prélèvements, en espèces ou en nature, effectués par l'exploitant au cours de l'exercice. Les cotisations sociales de l'exploitant ne sont pas prises en compte pour le calcul de ce solde.

prix constants : en comptabilité nationale, évaluation des opérations sur biens et services en utilisant les prix d'une année de base fixe ou de l'année précédente. La mesure à prix constants permet d'évaluer les variations du volume des opérations sur biens et services.

prix courants : en comptabilité nationale, évaluation des opérations sur biens et services (production, consommation intermédiaire, formation brute de capital fixe, consommation finale…) en utilisant les prix de la période considérée.

prix de base : montant que le producteur reçoit de l'acheteur par unité de bien ou de service produite, diminué des impôts sur les produits et augmenté des subventions sur les produits. Le prix de base exclut les frais de transport facturés séparément.

prix d'intervention : aussi appelé « prix de soutien » ou « prix plancher », il s'agit d'un prix minimum garanti pour un produit donné. Si les prix de marché tombent sous ce seuil, les pouvoirs publics achètent la production au prix d'intervention.

prix du porc charcutier classe E : moyennes mensuelles des cotations hebdomadaires régionales du porc charcutier dont le taux de viande maigre est de 55 % et plus.

prix réel : le prix réel ou « déflaté » se calcule en faisant le rapport entre le prix courant et un indice général de prix (par exemple le prix du PIB). Il est utilisé pour examiner les évolutions de prix en « gommant » l'effet de l'inflation.

production (comptes de l'agriculture) : cette notion représente la valeur des productions vendues, stockées ou immobilisées au cours de la période, augmentée de l'autoconsommation et de l'intraconsommation d'alimentation animale sur l'exploitation. La production est valorisée au prix de base, c'est-à-dire y compris les subventions sur les produits.

production brute standard : *cf.* « PBS ».

production commercialisée (IAA) : *cf.* « enquête Prodcom ».

production de l'exercice (Rica) : agrégation de la production vendue, des variations de stocks, de la production immobilisée, de la production autoconsommée et des produits divers provenant d'activités secondaires non séparables, diminuée des achats d'animaux. La production de l'exercice n'inclut pas les subventions.

production indigène brute (PIB) : la production indigène brute d'animaux vivants d'un pays est calculée à partir des abattages augmentés des exportations et des importations totales d'animaux vivants. Elle s'exprime en têtes ou en tonnes-équivalents-carcasse. Elle diffère de la PIC (Production indigène contrôlée) par l'exclusion dans les données du commerce extérieur, des exportations et importations des animaux reproducteurs de race pure.

productivité (apparente) du travail : ratio valeur ajoutée/effectif. Ce ratio mesure la quantité de richesse produite par unité de travail. La productivité du travail peut être mesurée soit par tête, l'effectif est alors le nombre de salariés, soit en nombre d'équivalents temps plein. Dans le dispositif Esane (*cf.* ce terme), la valeur ajoutée hors taxes est rapportée aux effectifs salariés (hors intérimaires).

produit courant : somme de la production de l'exercice (nette des achats d'animaux), des subventions d'exploitation, des indemnités d'assurance, des remboursements forfaitaires de TVA, des rabais, remises et ristournes obtenus, des autres produits de gestion courante, des produits financiers et des transferts de charges.

produits de bio contrôle : ensemble des méthodes de protection des végétaux qui reposent sur l'utilisation de mécanismes naturels. L'objectif est de protéger les plantes par le recours aux mécanismes et interactions qui régissent les relations entre espèces dans le milieu naturel. Ainsi, le principe du bio contrôle est fondé sur la gestion des équilibres des populations d'agresseurs plutôt que sur leur éradication.

produits de substitution aux céréales : déchets de l'industrie agroalimentaire ou produits amylacés, parmi lesquels on trouve le manioc et le *corn gluten feed*, qui entrent dans la composition des aliments du bétail.

produit phytopharmaceutique : produit commercial livré à l'utilisateur et constitué d'une ou plusieurs substances actives.

programme de développement rural : *cf.* « PAC ».

puits de carbone : les puits sont des processus, des activités ou des mécanismes, naturels ou artificiels, qui éliminent de l'atmosphère un gaz à effet de serre, un aérosol ou un précurseur de gaz à effet de serre.

Ramsar : convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (du nom de la ville d'Iran où cette convention a été signée).

RCAI : *cf.* « résultat courant avant impôts ».

recensement agricole : enquête exhaustive auprès des exploitations agricoles réalisées en 1970, 1979, 1988, 2000, 2010 et 2020.

recensement de la population : le dernier recensement exhaustif de la population a été réalisé en 1999. Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France fait l'objet d'enquêtes annuelles. Pour plus de précisions, se reporter au site : www.insee.fr.

restitution à l'exportation : subvention à l'exportation pour favoriser la vente de produits agricoles communautaires sur le marché mondial.

résultat courant avant impôts (RCAI) : solde intermédiaire de gestion standardisé. Il est égal aux produits d'exploitation augmentés des quotes-parts de résultats sur opérations faites en commun et des produits financiers et diminués des charges d'exploitation, des quotes-parts de résultats sur opérations en commun et des charges financières. C'est la somme du résultat d'exploitation et du résultat financier que l'entreprise ou l'exploitation agricole ont dégagé sur l'exercice comptable.
Les produits d'exploitation comprennent les subventions d'exploitation. Dans la définition du RCAI retenue par le Rica (*cf.* ce terme) et par les comptes de l'agriculture, les charges sociales et les rémunérations de l'exploitant et de ses associés ne sont pas prises en compte dans les charges d'exploitation.

résultat net comptable (Esane) : il mesure les ressources nettes de l'entreprise à l'issue de l'exercice (bénéfice ou perte). Il correspond, au sens comptable, à la différence entre les produits et les charges de l'exercice. Le résultat net comptable se calcule à partir du résultat courant avant impôt augmenté du résultat exceptionnel et diminué de l'impôt sur les bénéfices et de la participation des salariés aux fruits de l'expansion.

revenu des facteurs de la branche agricole : revenu dégagé par l'activité agricole pour rémunérer les facteurs de production : le travail salarié et non salarié, le foncier et le capital. Il correspond à la « valeur ajoutée nette au coût des facteurs » qui se calcule à partir de la

valeur ajoutée nette augmentée des subventions d'exploitation et diminuée des autres impôts sur la production (dont les impôts fonciers).

Rica : réseau d'information comptable agricole. Mis en œuvre en France depuis 1968, le Rica est une enquête réalisée dans les États membres de l'Union européenne selon des règles et des principes communs. Le Rica recueille des informations comptables et techniques auprès d'un échantillon d'exploitations, représentatif des unités moyennes et grandes selon la classification par la production brute standard (PBS) pour la France métropolitaine. L'échantillon est construit selon une méthode proche des quotas qui prend en compte un croisement Région – Orientation technico-économique de l'exploitation (Otex) – Classe de la dimension économique des exploitations (Cdex). *cf.* « PBS ».

robot : appareil comportant un système de commande automatique pour effectuer une tâche précise. Les « robots de service » sont utilisés pour la construction, le nettoyage, le transport, la surveillance, la sécurité, etc. « Les robots industriels » sont utilisés pour le soudage, la découpe laser, la peinture à la bombe, etc.

SAA : statistique agricole annuelle (*cf.* ce terme).

SAU : superficie agricole utilisée. Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe (STH) et les cultures permanentes.

SCEA : société civile d'exploitation agricole, régie par les dispositions du Code civil et ayant pour objet d'exercer une activité agricole. La responsabilité financière des associés n'est pas limitée.

scierie : les scieries comprennent les entreprises qui ont pour activité le sciage, le rabotage et le façonnage du bois.

secteur d'activité : l'activité principale exercée (APE) par une entreprise est déterminée à partir de la ventilation de ses ventes et de ses effectifs selon la nomenclature d'activités française (NAF – *cf.* ce terme). Une entreprise appartient en totalité à un unique secteur d'activité lequel regroupe toutes les entreprises ayant la même activité principale. Le secteur d'activité constitue le cadre d'analyse le mieux adapté pour l'étude des données comptables. En effet, le compte de résultat n'est disponible que pour l'ensemble de l'entreprise.

Sifim (comptes nationaux) : services d'intermédiation financière indirectement mesurés. Ils représentent la part des services rendus par les intermédiaires financiers non facturés à la clientèle. Les intermédiaires financiers se rémunèrent par une marge de taux d'intérêt sur les dépôts et sur les prêts.

signes de qualité et d'origine des produits :
- AOP-AOC : l'appellation d'origine protégée (AOP), signe européen, désigne un produit dont les principales étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. L'appellation d'origine contrôlée (AOC), signe national constitue une étape vers l'AOP. La notion de terroir, système d'interactions entre un milieu physique et biologique et un ensemble de facteurs humains fonde le concept des appellations d'origine.
- IGP : l'indication géographique protégée (IGP), signe européen, distingue un produit dont toutes les phases d'élaboration ne sont pas nécessairement issues de la zone géographique éponyme mais qui bénéficie d'un lien à un territoire et d'une notoriété.
- AB : le label Agriculture biologique (AB) atteste que le produit agroalimentaire est issu d'un système de production agricole spécifique qui exclut en particulier l'usage d'engrais, de pesticides de synthèse et d'organismes génétiquement modifiés.
 cf. « agriculture biologique ».
- LR : le Label Rouge, signe national, atteste qu'un produit possède un ensemble de caractéristiques établissant un niveau de qualité supérieur le distinguant des produits similaires.
- STG : l'appellation spécialité traditionnelle garantie (STG), signe européen, ne fait pas référence à une origine mais a pour objet de mettre en valeur la composition traditionnelle du produit ou un mode de production traditionnel.

Pour plus de précisions, se reporter au site : www.inao.gouv.fr.

Siren, Siret : *cf.* « unité légale », « établissement ».

Sitadel : système d'information et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux.

site mobile : site web adapté à un affichage sur appareil portable (smartphone, tablette, etc.).

Smic : salaire minimum interprofessionnel de croissance.

sols agricoles (Teruti) : ils comprennent les sols cultivés : cultures annuelles et maraîchères (grandes cultures, cultures fourragères, légumes, fruits hors vergers), cultures permanentes (vergers, vignes, plantes aromatiques), jachères et prairies temporaires (prairies semées) et les surfaces toujours en herbe tels les alpages et les prairies permanentes. Les serres et abris hauts, les chemins à usage agricole et les autres sols agricoles (cours de ferme, aires de stockage, surfaces annexes non bâties) leur sont rattachés.

sols artificialisés (Teruti) : sols bâtis, sols revêtus, autres sols artificialisés. Les sols bâtis comprennent les immeubles et maisons d'habitation, les immeubles de bureaux ou commerciaux, les usines et les bâtiments agricoles, et les espaces couverts seulement comme les halles de marchés, les quais de gare ou les hangars agricoles. Les sols revêtus comprennent les routes, autoroutes, places, ronds-points, parcs de stationnement. Les autres sols artificialisés comprennent les sols enherbés artificialisés : jardins, pelouses, parcs et espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs et les sols stabilisés : voies ferrées, chemins forestiers, sols compactés par le passage fréquent d'engins, mines, carrières, décharges, chantiers, terrains vagues.

sols naturels (Teruti) : sols boisés, landes et friches, sols nus naturels, les zones humides et sous les eaux et des surfaces en herbe à usage ni agricole, ni artificiel. Les sols boisés sont caractérisés à la fois par la présence d'arbres d'essences forestières et par l'absence d'autre utilisation prédominante du sol. Les arbres atteignent une hauteur minimale de 5 mètres et le taux de couvert (projection des houppiers sur le sol) est supérieur ou égal à 10 %. Ils comprennent les forêts (sols boisés de surface unitaire supérieure ou égale à 0,50 hectare – définition FAO), les peupleraies (espaces boisés couverts de peupliers cultivés plantés à intervalles réguliers comprenant 3 rangs ou plus), les bosquets (sols boisés de surface unitaire inférieure à 0,50 hectare et comportant 4 arbres ou plus). Les haies et alignements d'arbres (sols boisés de forme linéaire dont la largeur moyenne – projection des houppiers sur le sol – est comprise entre 3 et 20 mètres et la longueur supérieure à 25 mètres) et, dans les départements d'Outre-mer, les mangroves leur sont rattachés. Les landes et friches, appelées selon les régions landes, friches, maquis, garrigues ou savanes, sont caractérisées par la présence d'arbustes et de végétaux ligneux ou semi-ligneux bas (moins de 5 mètres) sur plus de 10 % de la superficie. Il peut aussi y avoir des arbres épars (de plus de 5 mètres) qui couvrent moins de 10 % de la superficie. Les sols nus naturels sont les zones où le couvert végétal occupe moins de 25 % de la surface. Ils comprennent les dunes littorales, les plages de sable ou de galets, les zones à roche affleurante, les éboulis, etc. Les zones humides et sous les eaux comprennent les eaux intérieures courantes ou non, les marais salants et étangs d'eau saumâtre, les tourbières et marais intérieurs, les estuaires, les glaciers et neiges éternelles. Les surfaces en herbe classées en sols naturels concernent des superficies de sylviculture, de chasse, de protection du milieu naturel ou sont sans usage.

spot : cotation au comptant sur le sucre blanc immédiatement livrable.

SRW : *soft red winter* (blé d'hiver nord-américain de qualité boulangère courante).

statistique agricole annuelle (SAA) : opération statistique pour élaborer aux niveaux départemental, régional et national une synthèse chiffrée des différentes productions agricoles en termes physiques (superficies, rendements, productions, effectifs d'animaux). Cette synthèse multi-sources est le fruit d'arbitrages conduisant à des données cohérentes dans le temps et homogènes dans l'espace. Les séries sur les surfaces et les effectifs d'animaux sont calées sur celles des recensements agricoles.

STG : spécialité traditionnelle garantie. *cf.* « signes de qualité des produits ».

STH : *cf.* « superficie toujours en herbe ».

stock de carbone : quantité de carbone présente, à un instant donné, dans les cinq compartiments qui composent l'écosystème forestier : biomasse aérienne, biomasse souterraine, bois mort, litière et sol. Le stock de carbone contenu dans les produits à base de bois (charpentes, menuiseries, meubles, emballages, papier, etc.) n'est pas actuellement comptabilisé.

structure collective : organisme gestionnaire d'une exploitation agricole mettant à disposition d'éleveurs des terres pour y faire pacager leurs animaux. Il s'agit de groupements pastoraux, d'associations foncières pastorales, de collectivités territoriales, de syndicats intercommunaux ou d'autres personnes de droit public.

substance active : substance exerçant une action générale ou spécifique sur les organismes nuisibles.

superficie toujours en herbe ou prairies permanentes (définition SAA) : elles comprennent les prairies naturelles productives, les prairies temporaires semées depuis plus de 6 ans et les prairies peu productives (parcours, landes, alpages…). Elles sont destinées à l'alimentation des animaux, elles peuvent être fauchées et/ou pâturées.

superficie en production : la superficie en production comptabilise les surfaces de culture toujours en production par rapport à la campagne précédente et les entrées en production. En particulier, les surfaces de vignes ou de vergers ne sont comptabilisées que lorsqu'il y a production de fruits soit en général une voire plusieurs campagnes après la plantation.

surface développée : pour une espèce donnée, une même surface est comptabilisée autant de fois qu'il y a des récoltes de l'espèce sur la période considérée.

taux d'auto-approvisionnement : dans les bilans animaux, rapport entre la production indigène brute et la consommation indigène brute (*cf.* ces termes), exprimé en pourcentage. Si ce rapport est supérieur à 100 %, il y a surplus de production, et donc exportations. S'il est inférieur à 100 %, il y a déficit : des importations sont nécessaires pour couvrir les besoins.

taux d'endettement : rapport entre l'ensemble de l'endettement et le total de l'actif.

taux d'épargne : pour les ménages, rapport de l'épargne au revenu disponible de la période. Il mesure la proportion du revenu susceptible d'être investi en achats de logements, placements financiers, etc.

taux d'exportation : rapport du chiffre d'affaires à l'exportation sur le chiffre d'affaires total. Ce taux mesure la part des ventes exportées. Dans Esane (*cf.* ce terme), les chiffres d'affaires total et à l'exportation utilisés sont hors taxes. Ce sont les exportations directes, c'est-à-dire celles qui sont effectuées directement par l'entreprise. Les exportations indirectes, par exemple *via* un intermédiaire, ne sont pas comptabilisées.

taux de valeur ajoutée : rapport de la valeur ajoutée (*cf.* ce terme) sur le chiffre d'affaires. Ce taux mesure la capacité à créer de la valeur par euro de chiffre d'affaires. Dans Esane (*cf.* ce terme), le taux de valeur ajoutée est calculé en divisant la valeur ajoutée hors taxes par le chiffre d'affaires hors taxes.

taux de marge : rapport de l'excédent brut d'exploitation (EBE) sur la valeur ajoutée. Ce taux mesure la part de la richesse produite qui revient à l'entreprise après versement des coûts salariaux et des impôts liés à la production, mais avant le paiement des frais financiers sur les emprunts et l'impôt sur les sociétés. Un taux de marge élevé peut servir à financer des investissements.

taux de marge commerciale : rapport de la marge commerciale sur les achats de marchandises. Ce taux mesure la part de la valeur dégagée par l'activité commerciale.

taux de résultat : rapport du résultat net comptable sur le chiffre d'affaires.

tec : tonne-équivalent-carcasse. Unité employée pour pouvoir agréger des données en poids concernant des animaux vivants et des viandes sous toutes leurs présentations : carcasses, morceaux désossés ou non, viandes séchées, etc. Un coefficient propre est appliqué au poids brut pour chaque forme du produit : 1 pour une carcasse entière par définition, 0,5 pour un gros bovin vivant, 1,3 pour les morceaux désossés, 1,8 pour les saucissons, par exemple.

teoc : tonne-équivalent-œuf-coquille : unité employée pour pouvoir agréger des données en poids concernant des œufs entiers et des produits à base d'œufs sous toutes leurs présentations : œufs entiers sans coquille, blancs seuls, jaunes seuls, séchés ou non, etc. Un coefficient propre est appliqué au poids brut pour chaque forme du produit : 1 pour un œuf entier avec coquille par définition, 1,16 pour un œuf entier liquide sans coquille, 2,5 pour du jaune séché par exemple.

tep : tonne-équivalent-pétrole : unité employée pour pouvoir agréger les différentes formes d'énergie. Les coefficients de conversion retenus sont ceux du service des données et études statistiques (SDES) du ministère en charge de l'écologie et du développement durable.

termes réels : *cf.* « valeur réelle ».

terres labourables/terres arables : les terres labourables comprennent les superficies en céréales, oléagineux, protéagineux, betteraves industrielles, plantes textiles, médicinales et à

parfum, pommes de terre, légumes frais et secs de plein champ, cultures fourragères, ainsi que les jachères. Par convention, dans les enquêtes du SSP, les terres arables comprennent, en plus des surfaces précédentes, les terres en cultures maraîchères et florales et les jardins familiaux des exploitants.

Teruti : cette enquête annuelle sur l'occupation et l'utilisation du territoire permet de suivre l'évolution des différentes catégories d'occupation et d'usage du sol à partir d'un ensemble de points constituant un échantillon représentatif du territoire. Le premier échantillon permanent (échantillon Teruti) a été constitué en 1982 puis renouvelé deux fois en 1992 et en 2005. On dispose ainsi de 3 séries continues : 1981-1990, 1992-2003 et 2006-2015 mais non directement comparables entre elles. En 2017, la méthodologie de l'enquête a été fortement rénovée pour d'une part, prendre en compte l'existence de bases de données géolocalisées plus nombreuses et accessibles et, d'autre part, améliorer la précision des surfaces estimées, à moindre coût. La base de sondage de l'enquête Teruti est désormais constituée d'une grille dense de points espacés de 250 m compatible avec la directive Inspire. Cette grille de 10 millions de points couvre l'ensemble du territoire français y compris les départements d'Outre-mer. Pour 80 % de ces points, l'occupation du sol est directement imputée à partir de la BD TOPO® (bâti, infrastructures, hydrographie), de la BD FORET® et du registre parcellaire graphique (RPG - parcelles agricoles). Pour les 20 % restant, un échantillon de points est observé sur le terrain sur un cycle de 3 ans (2017-2019) permettant de mesurer l'occupation du sol avec une précision élevée au niveau national et satisfaisante jusqu'à l'échelon départemental. Le cycle de collecte suivant (2020-2022), qui prévoit de retourner sur les points déjà observés au cours du cycle précédent, permettra de mesurer l'évolution des surfaces occupées. Compte tenu de ces améliorations méthodologiques, les résultats de la nouvelle série Teruti amorcée en 2017 ne sont pas directement comparables à ceux des séries précédentes.

traitement phytosanitaire : produit appliqué lors d'un passage. Un produit appliqué deux fois compte ainsi pour deux traitements, un mélange de deux produits compte également pour deux traitements. Le nombre moyen de traitements ne prend pas en compte la quantité de doses épandues lors de chaque passage. Or certaines cultures peuvent être traitées par plusieurs passages à faibles doses alors que d'autres sont moins souvent traitées, mais avec des doses plus importantes à chaque passage.

type d'équipements des TIC : ensemble des techniques, des équipements et des services de l'informatique, des télécommunications et du multimédia utilisés pour produire, stocker, traiter et diffuser l'information.

- **gestion de la relation client** : progiciel (GRC ou CRM) permettant de gérer l'ensemble des relations avec les clients dans un même processus en regroupant la gestion des campagnes marketing, l'informatisation des forces de vente, le suivi de la relation client au quotidien, etc. Sont ici exclus les outils d'interaction en temps réel avec le consommateur (*chat*, messagerie instantanée, navigation en temps réel, partage d'écran, etc.).
- **intelligence artificielle (IA)** : l'intelligence artificielle est une discipline scientifique, avec de nombreuses méthodes théoriques et techniques différentes, dont la finalité est la reproduction de fonctions cognitives par l'informatique.
- **médias sociaux** : les médias sociaux sont des sites et applications *web* qui permettent la création et la publication de contenus générés par l'utilisateur et le développement de réseaux sociaux en ligne en connectant les profils des utilisateurs. Ils désignent trois types d'application internet : les réseaux sociaux (*Facebook*, *LinkedIn*, *Viadeo*, *Google+*, etc.), les *blogs* d'entreprise ou *microblogs* (*Twitter*, *Present.ly*, etc.), les sites *web* de partage de contenu multimédia (*YouTube*, *Flickr*, *SlideShare*, etc.).
- **progiciel de gestion intégré** : Logiciel professionnel (PGI ou ERP) permettant de gérer les processus d'une entreprise et de partager les informations entre les métiers *via* une base de données unique (SAP, PeopleSoft, Oracle, etc.). Il intègre les fonctions suivantes : planning, achats, ventes, marketing, relation client, finances et ressources humaines, etc.
- **sécurité** : mesure de sécurité des systèmes d'information (robots industriels ou de services).
- **site *web*** : ensemble des pages *web* accessibles *via* Internet sur un serveur identifié par une adresse. Le site *web* d'une entreprise peut être le sien propre ou celui d'un réseau auquel elle appartient (réseau de franchises, groupe, etc.).

UEBL : union économique belgo-luxembourgeoise.

UGB : unité-gros-bétail. Unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. Les coefficients sont calculés selon l'alimentation des animaux. L'unité gros bétail tous aliments (UGBTA) compare les animaux selon leur consommation totale, herbe, fourrage et concentrés. L'unité gros bétail « alimentation grossière » (UGBAG) les compare selon leur

consommation en herbe et fourrage et ne concerne que les herbivores.

unité légale : entité juridique de droit public ou privé qui peut être :
- une personne morale, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ;
- une personne physique, qui, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique.

Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (Greffes des tribunaux, Sécurité sociale, DGI…) pour exister. L'unité légale est l'unité principale enregistrée dans le répertoire Sirene. Elle est identifiée par son numéro Siren à 9 chiffres.

unité profilée : regroupement d'unités légales, qui correspondent à une entreprise au sens « économique » (*cf.* ce terme). Ce regroupement peut être effectué manuellement par des profileurs (depuis 2013) ou selon un algorithme automatique (à partir de 2017).

UTA : unité de travail annuel. La mesure d'une UTA, utilisée en matière de statistique agricole, est équivalente à celle d'un ETP (*cf.* ce terme).

utilisation du territoire : *cf.* « Teruti ».

valeur ajoutée : en comptabilité nationale, elle désigne la valeur créée par chaque unité de production.
- au prix de base, elle est mesurée par la différence entre :
 - la valeur de la production de biens et services (au prix de vente) plus les subventions sur les produits reçus, moins les impôts sur les produits reversés ;
 - et la valeur des consommations intermédiaires au prix d'acquisition.
- au coût des facteurs, elle est égale à la valeur ajoutée au prix de base, déduction faite des autres impôts à la production et augmentée des subventions d'exploitation. La valeur ajoutée peut être brute (avant déduction des amortissements) ou nette (après déduction des amortissements). La valeur ajoutée nette au coût des facteurs correspond au revenu net des facteurs de la branche agricole (*cf.* ce terme).

Au sens du dispositif Esane (*cf.* ce terme), la valeur ajoutée s'entend au prix du marché. Elle est égale à la différence entre la valeur des biens et des services produits par les entreprises agroalimentaires et celle des consommations intermédiaires (*cf.* ce terme).

valeur courante : désigne, en comptabilité nationale, la valeur des opérations avec l'unité monétaire de la période considérée. Pour les opérations sur biens et services, il s'agit de l'évaluation à prix courants.

valeur disponible : agrégat de postes de l'actif du bilan, regroupant les éléments les plus liquides, c'est-à-dire les valeurs mobilières de placement (actions, obligations, bons du Trésor, etc.) et les disponibilités (sommes disponibles en caisse ou sur des comptes bancaires).

valeur réalisable : agrégat de postes de l'actif du bilan, regroupant les créances sur les clients, l'État, les organismes sociaux, etc., et les avances et acomptes versés aux fournisseurs.

valeur réelle (ou termes réels) : désigne, en comptabilité nationale, la valeur des opérations avec l'unité monétaire d'une année de base fixe ou de l'année précédente. Elle s'obtient le plus souvent en déflatant les valeurs courantes par un indice général de prix (par exemple, l'indice du prix du PIB). La mesure de la valeur réelle permet d'évaluer les variations du pouvoir d'achat (par rapport au numéraire retenu) de l'opération en cause.

volume : *cf.* « prix constants ».

A

Pages
Abricot 146, 147, 149
Actifs sur les exploitations agricoles 41 à 45, 180, 171
Agriculture biologique 105 à 108, 121
Agroalimentaire (entreprises) 75 à 89, 184
Agrocarburant cf. « biocarburant »
Agrumes 148
Aides publiques :
- agro-environnementales 105
- à l'installation 26
- aux productions agricoles 62
- aux productions animales 63
- aux zones défavorisées 104
- concours publics 60
- couplées, découplées 62
- directes 62
- pour des investissements de modernisations 109
- subventions aux exploitations 61
Alcools 152 à 155
Alimentation 112 à 121
Alimentation animale 68, 156
Amande 146
Aménagement 23
Amidon 135, 136
Amortissements (dotations) 67
Ananas 146, 147, 179
AOC, AOP cf. « signes de qualité »
Apprentissage 51
Aquaculture 90, 93 à 95, 96
Arachide 140
Arboriculture 31, 150
Armagnac 154
Artificialisation 12, 102, 176
Artisanat commercial 75
Associé cf. « chef d'exploitation »
Autofinancement (exploitations) 72
Aviculture 117, 119, 169 à 172
Azote 40, 108

B

Balance commerciale de la France 124 à 128
Banane 146, 147, 179, 185
Bateaux de pêche 91
Betterave :
- industrielle (ou à sucre) 14, 141
- fourragère 15
Beurre 117, 119, 161 à 163
Bière 155
Bilan financier des exploitations 73
Biocarburant 140
Biodiversité forestière 103
Biscotterie 135, 136
Biscuiterie 135, 136
Blé 129 à 132, 156
Blé tendre 131, 132, 156
Bois et sciages 97 à 111
Boissons 117, 118, 155 à 158
Boue (IAA) 111
Bovins 35, 117, 157 à 159, 179, 182
Brebis 106, 117, 164, 165, 179
Budget de l'agriculture 60, 61
Budget des ménages pour l'alimentation 114

C

Canard 171, 172
Canne à sucre 141, 179, 185
Capacité d'autofinancement 72
Capital (exploitations) 73
Caprins 37, 164, 165, 179
Carbone 103
Carotte 34, 120, 143, 144
Cassis 146
Cassoulet 174
Céréales 14, 116, 129 à 134, 156, 182
Cerise 146 à 149
Champagne 153, 154
Champignon 143
Charcuterie 174
Charges :
- branche agricole 54, 56
- des exploitations agricoles 67, 69, 183
- des entreprises agroalimentaires 79
Châtaigne 146, 147
Châtaignier (forêt) 103
Chefs d'exploitation 41 à 43, 45, 47, 180, 171
Chêne 97, 98, 103
Chevaux 168
Chèvres 106, 117, 164
Chiffre d'affaires :
- IAA 75 à 78, 184
- pêche maritime 90, 92
Chips 142

Chocolat 175
Chou 34, 143
Chou-fleur 34, 115, 143, 144
Choucroute 174
Cigarettes 151
Cipan 30
Clémentine 146
Climat 11
Cochons 167, 168
Coexploitant cf. « chefs d'exploitation »
Cognac 154
Collecte de lait 160, 151, 165
Colza 137 à 140
Combustible (IAA) 89
Commerce de gros 75 à 82, 84, 85, 184
Commerce extérieur :
- agroalimentaire 122 à 128, 185
- de la pêche et de l'aquaculture 96
- des bois et sciages 101
- par produit agricole 122 à 128, 129 à 134, 139 à 142, 144, 147, 148, 150, 141, 153, 158 163, 166, 168, 170 à 173
Comptes de la branche agricole 54 à 58, 182, 183
Concentrés (aliments) 156
Conchyliculture 90, 93, 96
Concombre 143, 145
Conditions de travail :
- dans l'agriculture 46
- dans les IAA 83
Confiserie 175
Confiture 149
Conifères 97 à 99, 101
Conserves :
- de fruits 149
- de légumes 145
- de viandes et poissons 174
Consommation alimentaire 112 à 121
Consommation d'énergie :
- des exploitations agricoles 69
- des entreprises agroalimentaires 89
Consommation des ménages 112 à 121
Consommations intermédiaires :
- branche agricole 54, 56, 57
- des exploitations agricoles 67
- des entreprises agroalimentaires 79
Constructions agricoles 27
Coquillage 90, 93, 96
Cotisations sociales agricoles 59
Couscous 136
Culture d'algues et de cyanobactéries 95
Cultures dérobées 30
Cultures florales 150
Cultures fourragères 13, 15, 177
Cultures industrielles 14
Cultures intermédiaires 30
Cultures irriguées 28
Cultures permanentes 13
Cuma 27
Cuniculture 173

D

Déchet (IAA) 110, 111
Dépenses des IAA pour protéger l'environnement 110, 111
Dépenses des ménages 113, 114
Dépenses intérieures de R&D agricole 53
Desserts (préparation pour) 175
Desserts lactés 117, 162
Dettes des exploitations 71, 72
Diester 140
Dimension économique 17, 71, 178
Dindes 167
Disparités du résultat :
- des exploitations agricoles 64, 65
- des entreprises agroalimentaires 80
DJA (dotation aux jeunes agriculteurs) 26
DOM 177 à 185
DPB, DPU cf. « aides publiques »

E

EARL 18
Eau 109
Échanges agroalimentaires 122 à 128
Ecophyto 109
Élèves de l'enseignement agricole 49 à 52
Emploi (comptes de l'agriculture) 54
Emploi (travail) :
- de la filière agricole et agroalimentaire 8
- des exploitations agricoles 21, 41 à 45, 180, 171
- des entreprises agroalimentaires 75 à 77, 82, 184
- marin 91, 95
Endettement des exploitations 71, 72
Endive 143

Énergie (exploitations agricoles) 69
Énergie (IAA) 89
Engrais 40
Enseignement agricole 49 à 52
Entreprises :
- agroalimentaires 75 à 81, 84, 85, 184
- de bois et sciages 97, 98
- de l'aquaculture 94
- de recherche 53
- de travaux agricoles (ETA) 41
Environnement 102 à 111
Équidés 166
Équipement des exploitations 27, 28
Équivalent-temps-plein (ETP) 8, 22, 42, 44, 75 à 77, 181, 184
Espaces artificialisés 12, 102, 176
Espaces naturels 12, 102, 176
Espaces protégés 102
Excédent brut d'exploitation (EBE) des entreprises agroalimentaires 75 à 77, 80, 184
Exploitations :
- agricoles 17 à 23, 106, 107, 178
- forestières 97, 98
Exportations :
- agroalimentaires 75 à 78, 122 à 126 184, 185
- de bois et sciages 101
- par produit agricole 96, 129, 132 à 134, 139 à 142, 144, 148, 150 153, 158, 163, 164, 166, 171 à 173, 175, 185

F

Faire-valoir 22
Farine 120, 135
Fécule, féculents 116, 136
Femmes en agriculture 45
Fermage 22
Feuillus 97, 99, 101, 103
Fève et féverole 138
Fleurs 150
Flotte maritime 91, 92
Foie gras 172
Foncier 22 à 24
Fongicide 29 à 34, 40
Forêt 97 à 101, 103
Formation agricole 16, 49 à 52
Formes sociétaires 18
Fourrages 13, 15, 182
Fraise 34, 146, 147, 149
Framboise 146
Frites surgelées 142
Fromages 117 à 119, 121, 161 à 163
Fruits 106, 114, 115 146 à 149, 179, 185
Fruits tropicaux 146, 147, 148, 179, 185

G

Gaec 18
Graines oléagineuses et protéagineuses 137 à 140
Graisses végétales 140
Grandes cultures 13, 14, 29, 30
Grumes 97, 99 à 101

H

Handicaps naturels 104
Haricot vert 143, 145
Herbicides 29 à 34, 40
Hêtre 97, 98, 103
Horticulture 150
Huiles végétales 117, 140
Huître 93

I

IGP cf. « signes de qualité »
Immobilisations (exploitations) 73
Importations :
- agroalimentaires 122 à 125, 127, 185
- de bois et sciages 101
- par produit agricole 96, 129, 132 à 134, 139 à 142, 144, 148, 150, 153, 158, 163, 164, 166, 171 à 173, 175, 185
Indemnités compensatoires aux handicaps naturels (ICHN) 104
Indicateur de fréquence de traitement (IFT) 29, 31, 32, 34
Industries agroalimentaires :
- entreprises 75 à 81, 84, 85, 184
- filière 8
- autre 82, 83, 86 à 89
Innovation (IAA) 84
Inra 50, 53
Insecticides 29, 31, 32, 34, 40
Installation 25

Investissements :
- des entreprises agroalimentaires 81
- des exploitations agricoles 70 à 72
- des IAA pour l'environnement 110, 111
Irrigation 28

J

Jachères 13, 14, 62, 177
Jambons cuits 174
Jeunes agriculteurs 25, 26, 42, 47
Jus de fruits 116, 155

K

Kiwi 146, 147

L

Label rouge cf. « signes de qualité »
Lait :
- de vache 117, 121, 160 à 163, 179
- de chèvre 165
- de brebis 165
Lapins 173
Légumes 34, 97, 115, 116, 142 à 145
Location de terres 22
Lupin 138

M

MAEC 105
Main-d'œuvre
- en agriculture 21, 41 à 48, 180, 181
- dans les entreprises agroalimentaires 75 à 77, 82, 184
Maïs 129 à 131, 133, 156
Maïs doux 143, 145
Maïs fourrage 15, 156
Maîtrise des pollutions 109 à 111
Malt 136
Mash 156
Matériel 27
Matières grasses végétales 116
Melon 34, 143 à 145
Merrains 98
Métayage 22
Météorologie 11
Meunerie 135
Miel 116, 118
Mode de faire-valoir 22
Moules 93
Moutons 106, 117, 164

N

Nectarines 146 à 148
Nitrates 30, 109
Noisette 146
Noix 120, 146, 147

O

Occupation des sols 12
Œufs 117, 119, 165
Oie 171, 172
Oignon 120, 143, 144
Oléagineux 14, 106, 137 à 140, 156
Olive 120, 146
Orange 115, 148
Orge 129, 131, 134
Otex (Orientation technico-économique) 17 à 19, 43 à 45, 47, 64 à 73
Ovins 34, 164, 179

P

Pac cf. « aides publiques »
Paëlla 174
Pain d'épices 136
Panification 135, 136
Parcs nationaux 102
Pâtes 136, 174
Pâtés 174
Pâtisserie 136
PCAE 109
Pêche (fruit) 146 à 149
Pêche maritime 90 à 92
Pépinières 150
Permis de construire 28
Petit pois 143, 145
Peuplier 97, 98, 103
Phosphore 40, 108
Phytosanitaires 29 à 34, 40
Pin 97, 98
Pintades 171
Pisciculture 90, 94, 96
Plantes ornementales 150
Plantes sarclées 15
Plats cuisinés 121, 174
Pluviométrie 11

Poire de table 115, 146 à 149
Poireau 34, 146
Pois protéagineux 137, 138, 137, 153, 154
Poisson 90 à 96
Pollution d'origine agricole 109
Pomme 115, 146 à 149
Pomme de terre 116, 142
Population agricole 41 à 45, 180, 171
Porcins 38, 167, 168, 179
Potasse 40
Poudre de lait 161, 163
Poules, poulets 106, 169 à 171
Prairies 15
Pratiques culturales 28 à 34
Pratiques d'élevage 35, 38
Précipitations 11
Prestations sociales agricoles 59
Prime à l'élevage 62, 63
Prix :
- à la production (généralités) 87, 112
- à la consommation 112
- des terres agricoles 24
- par produit agricole 130, 137, 145, 149, 151, 152, 159, 162, 168, 170, 161
- du bois 100
- des consommations intermédiaires 57
Production :
- de la branche agricole 54, 56 à 58
- agroalimentaires 86 à 88
- bois et sciage 97, 98
Productivité de la branche agricole 55
Produit intérieur brut (PIB) 8
Produits :
- ensemble 90, 93 à 96, 129 à 175
- amylacés 136
- de la pêche et de l'aquaculture 90, 93 à 96
- de protection des cultures 29 à 34
- laitiers 117, 160 à 163, 165
- du travail des grains 135, 136
Propriété foncière 22
Propriété forestière 103
Protéagineux 14, 106, 137 à 140, 156
Protection de l'eau 102, 109, 110
Protection de l'environnement 102 à 111
Protection des cultures 29 à 34, 40
Protection de la nature 102, 103
Protéines (matières riches en) 140
Prune 146 à 149
Purée déshydratée 142

Q

Qualité des produits 118 à 121
Quenelles 174
Quotas laitiers 157, 160

R

Raisin 146 à 149
Recherche agronomique (Inra) 53
Régime social agricole 59
Régionalité des entreprises agroalimentaires 82
Régulation des marchés 60
Remembrement 23
Réserves en eau 11
Réserves naturelles 102
Ressources des comptes de l'agriculture 54
Résultats économiques :
- de l'agriculture 54 à 74, 182, 183
- de la pêche maritime 92
Revenu des exploitations 64 à 74
Revenu des facteurs de la branche agricole 55
Revenu des ménages 113
Rica 64 à 73
Riz 116, 129, 179

S

SA 18
Safer 23, 24
Salade 34, 143 à 145
Salariés :
- des exploitations agricoles 41, 43, 44
- des entreprises agroalimentaires 75 à 77, 82, 184
Sapin 97, 98, 102
SARL 18
Saucisson 174
SCEA 18
Sciages 98 à 100
Semences 29
Semoules 136
Signes de qualité 118 à 121
Sociétés 18
Soja 135 à 138, 155
Solde commercial (IAA) 122 à 128
Sols artificialisés 12

Sols boisés ... 12, 16, 19
Sons ... 156
Stagiaires ... 52
Statut des exploitations ... 15
Structures :
- des exploitations agricoles ... 17 à 22
- des entreprises (IAA) ... 75 à 82, 184
Subventions aux exploitations ... cf. « aides publiques »
Sucre ... 117, 141
Superficie agricole utilisée (SAU) ... 13 à 15, 18 à 20, 22, 106, 107, 177, 178
Superficie toujours en herbe (STH) ... 12, 15, 176, 177
Surface irriguée ... 28
Surface sans labour ... 30

T

Tabac ... 151
Taille :
- des exploitations ... 17, 19, 178, 180
- des navires ... 91
- des entreprises agroalimentaires ... 77
Taux :
- de boisement ... 18
- d'endettement des exploitations agricoles ... 71, 72
- d'épargne des ménages ... 113
- d'exportation (IAA) ... 78
- de marge (IAA) ... 80
- de marge commerciale ... 79
- d'investissement (IAA) ... 81
- de valeur ajoutée (IAA) ... 79
Températures ... 11
Terres arables/labourables ... 13
Territoire et climat ... 11 à 18
Tic (technologie de l'information et de la communication-IAA) ... 85
Tomate ... 34, 115, 143 à 145
Tournesol ... 137 à 140
Tourteaux ... 139, 140, 156
Tracteurs ... 27
Travail ... cf. « emploi » et « main-d'œuvre »
Travail des grains ... 135, 136
Trituration ... 140
Truies ... 106, 170
Tubercule ... 179

U

Unité légale (IAA) ... cf. « entreprises agroalimentaires »
Union européenne :
- agriculture biologique ... 107
- commerce extérieur ... 122 à 128
- consommation alimentaire ... 114, 115, 118
- emploi agricole ... 21
- positionnement des exploitations françaises en Europe ... 74
- production agricole (généralités) ... 8, 9
- production agricole (par produit) 107, 132, 133, 134, 143, 149, 152, 158, 164, 165, 167
- production de bois et sciage ... 99
- revenu agricole ... 55
- stocks publics de produits laitiers ... 161
- structures (exploitations, SAU, main-d'œuvre) ... 20, 21
Utilisation du territoire ... 12 à 15, 177

V

Vaches ... 106, 157
Valeur ajoutée :
- de la branche agricole ... 55
- des exploitations agricoles ... 68
- des entreprises agroalimentaires . 75 à 77 79 à 82, 184
Veaux ... 158, 159
Verger ... 13, 146
Viande :
- bovine ... 117, 158
- de cheval ... 166
- de veau ... 158
- de volailles ... 117, 171
- ovine ... 117, 164
- porcine ... 117, 188
Vigne ... 13, 24, 32, 33, 106, 177
Vin ... 115, 118, 120, 152, 153
Volailles ... 39, 169 à 172, 179

Y

Yaourts ... 117, 161 à 163

Z

Zones de montagne ... 104
Zones défavorisées ... 104

Voici 10 ans que vous l'attendiez…

Le **recensement** agricole effectué entre octobre 2020 et avril 2021 permettra de dresser le nouveau visage de l'agriculture en France.

Une mine d'informations indispensable pour tous ceux qui, à un titre ou à un autre, s'intéressent au monde agricole.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

agreste

La statistique, l'évaluation et la prospective du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Agreste regroupe l'ensemble des données et analyses diffusées par le service statistique ministériel de l'Agriculture et de l'Alimentation.
Elles sont accessibles sur le site internet :

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Les publications se déclinent en 3 catégories.

Les publications Agreste nationales

agreste GRAPH'AGRI (annuel) : encyclopédie commentée et illustrée regroupant 170 fiches synthétiques avec tableaux, cartes et graphiques.
agreste MÉMENTO (annuel) : données essentielles au format de poche.
agreste SYNTHÈSES CONJONCTURELLES : analyses conjoncturelles sur les productions végétales et animales, les coûts de production et les IAA. Diffusées 4 fois par an, les données sont présentées au niveau mensuel ou inframensuel. Un numéro spécial, en décembre, est consacré au bilan annuel conjoncturel.
Le BILAN ANNUEL CONJONCTUREL est une vue d'ensemble annuel.
agreste CONJONCTURE : les INFOS RAPIDES et les SYNTHÈSES sont des publications conjoncturelles spécialisées par domaine (commerce extérieur agroalimentaire, prix agricoles et alimentaires, grandes cultures, lait et produits laitiers, légumes, fruits, viticulture, animaux de boucherie, aviculture, commerce extérieur bois et dérivés).
Le BULLETIN MENSUEL comporte plus de 3 000 séries sur la production, les prix, les indices, les engrais, les IAA.
agreste PRIMEUR : l'essentiel des résultats d'enquêtes commenté en quatre ou huit pages.
agreste LES DOSSIERS : études statistiques portant sur l'agriculture et les industries agroalimentaires.
agreste CHIFFRES ET DONNÉES : résultats détaillés des enquêtes et de travaux.

Les publications Agreste régionales

Les Services régionaux de l'information statistique et économique des Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt élaborent des publications sur le périmètre régional, consultables en ligne.

Les publications réalisées par le Centre d'études et de prospective

De formats différents, les publications portent sur le domaine de compétence du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.
ANALYSE : essentiel des réflexions sur un sujet d'actualité en quatre pages.
VEILLE : sélection d'informations extérieures au ministère relatives principalement à des travaux de prospective, de prévision, de stratégie et d'évaluation. Les articles sont consultables sur le blog : veillecep.fr. Un bulletin de veille mensuel est également téléchargeable.
NOTES DE LECTURE : présentation d'ouvrages récents.
DOCUMENT DE TRAVAIL : éléments de diagnostic et de mise en perspective approfondis sur un sujet d'actualité.
NOTES ET ÉTUDES SOCIO-ÉCONOMIQUES : expertises, internes ou externes, dans une revue semestrielle à comité de rédaction.
OUVRAGES : résultats des groupes de travail prospectifs.

« Données en ligne » donne accès en ligne aux données de la statistique agricole. Cette application permet de personnaliser vos tableaux. Les séries statistiques sont exportables dans un tableur ou au format CSV.

Pour être informé régulièrement et gratuitement abonnez-vous à la lettre d'information agreste **agreste-info@agriculture.gouv.fr** et pour la conjoncture aux avis de parution des publications **« agreste conjoncture »**. Un calendrier de parution est également en ligne.

INFORMATION ET VENTES AGRESTE

Service de la Statistique et de la Prospective (SSP)

Pour nous contacter : MAA/SSP - 3 rue Barbet de Jouy - 75349 PARIS 07 SP

Pour commander une publication : agreste-vente@agriculture.gouv.fr

Pour obtenir des informations plus précises : agreste-info@agriculture.gouv.fr

Services régionaux de l'information statistique et économique (Srise)
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf)

Grand Est
3 rue du Faubourg St-Antoine
CS 10526
51009 Châlons-en-Champagne Cedex

Nouvelle-Aquitaine
Immeuble le Pastel
22 rue des Pénitents Blancs
CS 13916
87039 Limoges Cedex 1

Auvergne-Rhône-Alpes
16B rue Aimé Rudel
BP 45
63370 Lempdes

Bourgogne-Franche-Comté
4 bis rue Hoche
BP 87865
21078 Dijon Cedex

Bretagne
15 avenue de Cucillé
35047 Rennes Cedex 09

Centre-Val de Loire
Cité administrative Coligny
131 rue du Faubourg Bannier
45042 Orléans Cedex 1

Corse
Forum du Fango
8 avenue Jean Zuccarelli
20200 Bastia

Île-de-France
18 avenue Carnot
94234 Cachan Cedex

Occitanie
Cité administrative - Bât. E
Boulevard Armand Duportal
31074 Toulouse Cedex

Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien
CS 90069
80094 Amiens Cedex 3

Normandie
6 boulevard Général Vanier
La Pierre Heuzé
CS 95181
14070 Caen Cedex 5

Pays de la Loire
5 rue Françoise Giroud
CS 67516
44275 Nantes Cedex 2

Provence-Alpes-Côte d'Azur
132 boulevard de Paris
CS 70059
13331 Marseille Cedex 03

Services de l'information statistique et économique (Sise)
Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Daaf)

Guadeloupe
Saint-Phy
BP 651
97108 Basse-Terre Cedex

Martinique
Jardin Desclieux
BP 642
97262 Fort-de-France Cedex

Mayotte
15 rue Mariazé
BP 103
97600 Mamoudzou

Guyane
Parc Rebard
BP 5002
97305 Cayenne Cedex

La Réunion
30 boulevard de la Providence
97489 Saint-Denis Cedex